

1. Rapport de présentation

1.2 DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

INTRODUCTION P 3

ELEMENTS D'ACTUALISATION P 13

1-2-1 DIAGNOSTIC TRANSVERSAL P 20

1-2-2 LIVRETS THEMATIQUES P 66

Démographie p. 67

Habitat p. 84

Économie p. 149

Equipements p. 204

Transports et infrastructures p. 217

Aménagement de l'espace et paysage) p. 248

1-2-3 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT P

313

Biodiversité et fonctionnalité environnementale p.

314 Eau et assainissement p.

346

Energie et changement climatique p. 374

Nuisances p. 393

Ressources du sous-sol p. 418

Risques p. 426

1-2-4 ANNEXE DIAGNOSTIC AGRICOLE

CHAMBRE d'AGRICULTURE DE L'AIN



INTRODUCTION

LE DIAGNOSTIC

- L'objectif du diagnostic est dans un premier de temps de fournir une base commune de compréhension pour un regard partagé sur le mode de fonctionnement du territoire et les tendances à l'œuvre. Le diagnostic doit ainsi permettre de construire le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-H. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation et la phase règlementaire s'appuieront également sur le diagnostic.
- Le diagnostic est inclus dans le rapport de présentation, qui articule éléments d'analyses et d'explications du projet et des choix retenus. Cette pièce du dossier sera donc formalisée après la phase règlementaire, pour l'arrêt du projet.
- Pour donner un sens aux données et préparer la définition du projet, le diagnostic est présenté ici par une analyse transversale. Les analyses thématiques détaillées accompagneront cette analyse transversale dans le rapport de présentation.
 - Le **diagnostic transversal** analyse, confronte et synthétise les différents enjeux identifiés.
 - Les **fiches thématiques** fournissent pour l'ensemble des sujets qui intéressent la révision du SCoT et l'élaboration du PLUi-H, les données, cartes et indicateurs nécessaires.
 - **L'état initial de l'environnement**

COMPOSITION DU DIAGNOSTIC

Introduction

Éléments d'actualisation

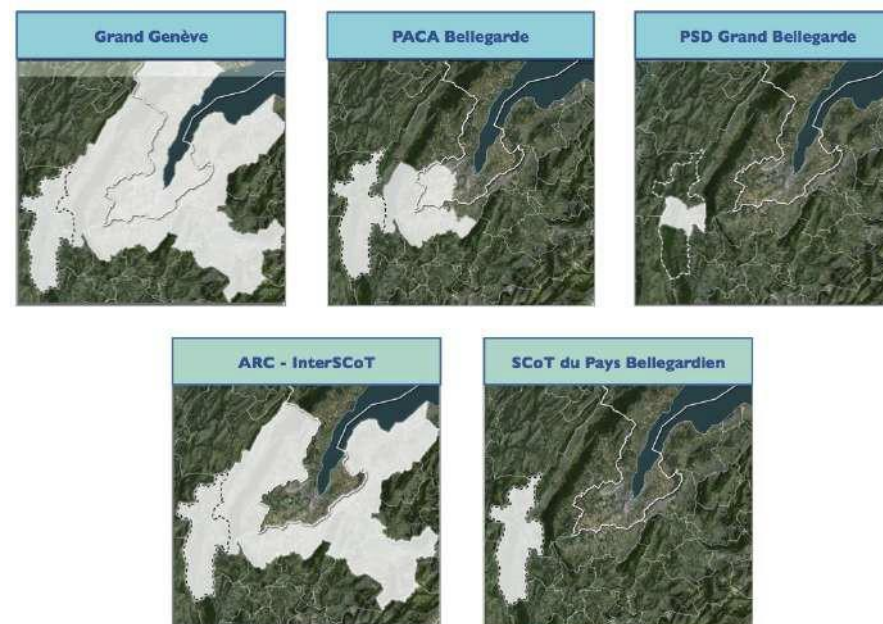
- **1.2.1. Diagnostic transversal**
- **1.2.2. Livrets thématiques**
 - Démographie
 - Habitat
 - Economie
 - Equipements
 - Transports et infrastructures
 - Aménagement de l'espace et paysage
 - Diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture de l'Ain
- **1.2.3. État Initial de l'Environnement**

LE TERRITOIRE DANS SON CADRE ELARGI

- Le Pays Bellegardien s'inscrit dans un contexte géographique et institutionnel particulier qui influence son positionnement et son mode de développement tant dans son « grand territoire » qu'en interne.
- L'élaboration du PLUi-H entend ainsi retranscrire localement les orientations d'échelle supra-territoriale et être le document de référence pour le développement et l'aménagement du territoire.
- Il s'agit donc de mener une réflexion complémentaire :
 - Au Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois et ses déclinaisons dans le Périmètre d'Aménagement Coordonné de l'Agglomération de Bellegarde (PACA) et le Projet Stratégique de Développement du « Grand Bellegarde 2030 » (PSD).
 - À la démarche inter-SCoT du Grand Genève français dans le cadre de l'ARC, futur pôle métropolitain.
 - Au Parc Naturel du Haut-Jura dans lequel une partie du Pays Bellegardien s'inscrit.

Un contexte transfrontalier

(Source : EAU PROSCOT)



► Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois

- Située à l'interface de deux pays (France et Suisse), de deux cantons (Genève et Vaud), de deux départements (Ain et Haute-Savoie), et d'une région (Rhône-Alpes-Auvergne), l'agglomération franco-valdo-genevoise s'étend sur près de 2 000 km et compte plus de 200 communes totalisant environ 915 000 habitants et 400 000 emplois.
- À l'horizon 2030, elle dépassera le million d'habitants. Mais dans un contexte général de dynamisme et d'attractivité, l'agglomération se heurte aux réalités d'un bassin de vie et d'emploi transfrontalier : inégale répartition des emplois et des logements, manque d'infrastructures et/ou de services de transports, pressions environnementales...
- C'est ainsi que le projet d'agglomération franco-valdo-genevois engagé depuis plus de 30 ans, répond à la volonté de créer un échelon de gouvernance à la mesure des solidarités qui unissent :
 - > le canton de Genève,
 - > le district de Nyon dans le canton de Vaud,
 - > les collectivités voisines des départements français de l'Ain et de Haute-Savoie regroupées au sein de l'ARC du Genevois français (anciennement ARC syndicat mixte) dans lequel la Communauté de Communes du Pays Bellegardien est membre (CCPB).
- Les partenaires du Projet d'Agglomération se sont engagés au travers de la signature d'une charte en faveur d'une agglomération compacte, verte, multipolaire, solidaire, dynamique et efficace. Pour ce faire, le projet d'agglomération a été lancé (une première charte a été signée en 2007, une seconde en 2012) dans le but de définir les conditions cadres favorables à ce développement. Il comporte deux dimensions :
 - > Une dimension spatiale pour l'organisation du territoire : grandes infrastructures de transports, espaces prioritaires et stratégiques de développement de l'urbanisation (logements, activités économiques), espaces à préserver ;
 - > Une dimension « politiques de services / prestations publiques transfrontalières » couvrant des champs nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie des habitants à la cohésion territoriale et sociale, comme l'économie, le logement, l'environnement, la santé, la formation ou encore la culture, par exemple.

> L'objectif est d'apporter des solutions concrètes et rapides aux préoccupations qui trouveront une réponse à l'échelle transfrontalière.

- Le Projet d'Agglomération 2 constitue aujourd'hui le document de référence. Il est complété par un Schéma d'Agglomération qui donne une vision du territoire à l'horizon 2030.
 - Le Projet d'Agglomération n°3 2016-2030, en cours d'élaboration, définit d'ores et déjà des pôles d'agglomération complémentaires et structurants dans lesquels devra se concentrer le développement.
 - > Des centres métropolitains,
 - > Des centres régionaux d'agglomération centrale
 - > Des centres régionaux constituant les agglomérations régionales, parmi lesquels Bellegarde
 - > Les centres locaux,
 - > Les bourgs et villages.
 - Ce projet s'inscrit dans la continuité des deux premiers mais entend répondre à une double préoccupation liée à une plus grande durabilité de projet à la fois par des principes environnementaux et sociaux et par une plus grande prise en compte des différences entre les territoires et des mécanismes à l'origine des tendances observées. Ce nouveau projet, fondé autour du slogan « le Grand Genève à vivre et à construire », se décline en plusieurs objectifs stratégiques... :
 - > Développer un cadre de vie de qualité pour tous les habitants du Grand Genève, en agissant de manière cohérente dans les différents domaines du projet de territoire ;
 - > Répondre aux besoins de déplacement internes aux territoires, entre les territoires, et avec l'extérieur du Grand Genève, en veillant à l'efficacité des réponses, pour une meilleure qualité de vie un moindre impact du territoire sur son environnement ;
 - > Agir pour permettre au Grand Genève de s'adapter au changement climatique, de réduire son impact sur l'environnement et de préserver la santé et la qualité de ses habitants.
- ...et objectifs techniques :
- > Poursuivre le renforcement de la structure territoriale des Projets d'Agglomération précédents pour organiser le développement quelle que soit son ampleur ;

> Organiser les modes de déplacement selon les types de territoires, en favorisant systématiquement la complémentarité entre les modes et le report modal sur les transports en commun et la mobilité douce ;

> Développer le réflexe environnemental pour chaque projet, en évaluant ses effets en amont, afin de maximiser les synergies et optimiser l'usage de l'argent public.

► Le Périmètre d'Aménagement Coordonné de l'Agglomération de Bellegarde (PACA)

- Pour mettre en œuvre le projet d'agglomération, des Périmètres d'Aménagement Coordonnés d'Agglomération (PACA) ont été déterminés.
- Très fragmenté sur le plan institutionnel, le territoire du PACA Bellegarde est composé de trois communautés de communes et une partie du canton de Genève. Il couvre ainsi 45 communes sur 511 km.
- A dominante rurale, ce PACA est doté d'un centre régional en « reconversion » qui constitue la porte d'entrée ouest de l'agglomération franco-valdo-genevoise : Bellegarde-sur-Valserine.
- La stratégie de développement équilibré du territoire déployée par le Projet d'Agglomération prend tout son sens dans ce territoire. L'un des enjeux de ce PACA est de coordonner et d'harmoniser progressivement les planifications entre les territoires d'un même bassin de vie transfrontalier, dans une logique de développement durable en adéquation avec les objectifs du Projet d'Agglomération afin de garantir la mise en place d'un cadre de vie attractif, cohérent, équilibré et de qualité pour les habitants d'aujourd'hui et de demain.

► Le Projet Stratégique de Développement du Grand Bellegarde 2030 (PSD)

- Le territoire du Grand Bellegarde (Bellegarde-sur-Valserine, Lancrans, Châtillon-en-Michaille), conformément aux objectifs et attentes des différents découpages institutionnels dont il dépend, organise sa planification au travers de l'élaboration de son Projet Stratégique de Développement (PSD) à l'horizon 2030.

- D'une manière générale, les PSD constituent des périmètres opérationnels pour la mise en œuvre des principales options et mesures du Projet d'Agglomération. Il s'agit de:

> Développer la capacité d'accueil du territoire dans les lieux prioritaires du développement urbain, densification et extension urbaine, dans un cadre de vie de haute qualité ;

> Coordonner à l'échelle locale la mise en œuvre en matière d'urbanisation, de mobilité, de paysage, d'environnement et d'économie ;

> Préparer le cadre général pour la réalisation des mesures infrastructurelles liées aux PSD ;

> Garantir le développement combiné de densités élevées du tissu bâti et la qualité des espaces publics pour la vie des habitants et des usagers ;

> Développer l'identité des quartiers et centralités en correspondance avec les affectations visées et les rôles et fonctions dans l'agglomération et dans ses réseaux économiques ;

> Coordonner les démarches à entreprendre, notamment pour les secteurs transfrontaliers.

- L'élaboration de ce document se décompose en plusieurs temps : production d'un schéma de développement urbain et paysager, définition d'un plan guide et d'une feuille de route pré opérationnelle et enfin d'une programmation localisée.

- L'image directrice définit à ce jour un concept de développement fondé sur :

> Une économie plurielle...

- L'éco construction,
- La formation et l'enseignement,
- Une nouvelle dynamique commerciale via le Village de Marques notamment,
- Le tourisme et les loisirs,
- Une activité agricole à forte valeur ajoutée en termes de production et services à la population,
- Une ressource forestière à valoriser,
- Une économie présentielle à développer.

> Un cadre urbain et social rénové :

- Un important et réel potentiel de renouvellement urbain à exploiter,
- Une armature d'espaces publics et collectifs à repenser,
- Une exigence de qualité dans la production du cadre bâti,
- Un rôle d'accueil pour les populations du bassin de vie : environ 6 800 habitants nécessitant la production de plus de 3 240 logements,
- Des projets à mettre en œuvre.

> Un cadre naturel et paysager de qualité :

- Une armature agri-environnementale à préserver et qui doit participer de la qualité du cadre de vie,
- Une nature en ville à renforcer et valoriser,
- Un fleuve et une rivière qui participent de l'identité locale,
- Une réelle biodiversité à préserver.

> Une mobilité durable :

- La construction d'une armature urbaine appropriée,
- L'extension du Transport Urbain,
- Un maillage renforcé pour les modes doux (piéton/cycle), la création de bornes de recharge électriques,
- Le renforcement de l'intermodalité des modes de déplacements (train, TC, voitures, vélos, P+R...),
- Une politique du stationnement à repenser,
- Une sécurisation et/ou des alternatives aux traversées de bourgs et centre ville de Bellegarde.

► L'ARC du Genevois français

- L'ARC créé en 2002 pour coordonner les réflexions et les actions de ses membres (au nombre de 10 : 8 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération et la commune de Thonon-les-Bains) au sein des instances politiques françaises et transfrontalières pour des sujets liés à l'aménagement et au développement du Grand Genève, il s'est procuré le statut de syndicat mixte en 2010 pour concrétiser le Projet d'Agglomération.
- Pour répondre aux défis du territoire, l'ARC a engagé depuis plusieurs mois une démarche de transformation du Syndicat mixte en Pôle métropolitain à l'horizon du 1er semestre 2017. Pour le Genevois français, il s'agit de traduire son ambition métropolitaine et de peser davantage dans l'aménagement de son territoire.
- Au travers de ce nouvel accord, les partenaires du futur pôle métropolitain s'engagent sur quatre domaines d'intervention prioritaires, afin de mener des « actions d'intérêt métropolitain » au service des citoyens du Genevois français :

> La coopération transfrontalière :

- Coordonner et représenter les membres de l'ARC dans les instances de coopération transfrontalière (GLCT Grand Genève, CRFG, Conseil du Léman...).
- Négocier et piloter les démarches contractuelles ou partenariales visant à développer la coopération transfrontalière, notamment le Projet de territoire Grand Genève et le Projet d'agglomération n°3.
- Soutenir l'animation de la société civile métropolitaine et transfrontalière.
- Mettre en réseau les acteurs culturels transfrontaliers du Grand Genève.

> L'aménagement du territoire et la transition énergétique :

- Renforcer le projet d'aménagement durable du territoire : coordonner et harmoniser les documents de planification, d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat des membres de l'ARC. Aujourd'hui l'approfondissement de l'InterSCoT, demain un SCoT unique à l'échelle du Genevois français.
- Constituer un centre de ressources auprès des membres (cartographies conjointes, outils d'observation, réalisation d'études).
- Engager le Genevois français dans la transition énergétique.

- Accompagner les membres dans leurs actions : favoriser l'émergence de projets, valoriser les expériences.
- Développer des outils d'analyse et des études utiles à tous : l'ARC centre de ressources.

> La mobilité:

- Coordonner les démarches de mobilité et les infrastructures de transports à l'échelle du Genevois français.
- Élaborer un Schéma métropolitain de mobilité pour préparer la transformation de l'ARC en autorité organisatrice de la mobilité (AOM).
- Encourager les initiatives pour le développement de services innovants (projets auto-partage, covoiturage, Maison de la mobilité).
- Recherche de financements pour le développement de l'offre de transports publics (Léman Express, tramways, bus, pistes cyclables, vélo stations, etc).

> Le développement économique:

- Piloter la stratégie de développement économique, emploi et formation du territoire : « Grand Genève français, l'éco-cité ».
- Mobiliser les acteurs économiques sur les marchés porteurs.
- Planifier l'accueil économique : élaboration d'un Schéma d'accueil des entreprises et d'un Schéma d'aménagement commercial.
- Accompagner le développement de l'Enseignement Supérieur et la création de formations.

2. Un territoire responsable de son environnement :

- Développer une gestion du territoire respectueuse des patrimoines naturels,
- Développer une gestion du territoire respectueuse des patrimoines paysagers et bâtis,
- Rechercher la performance énergétique,
- Préserver le capital eau du territoire.

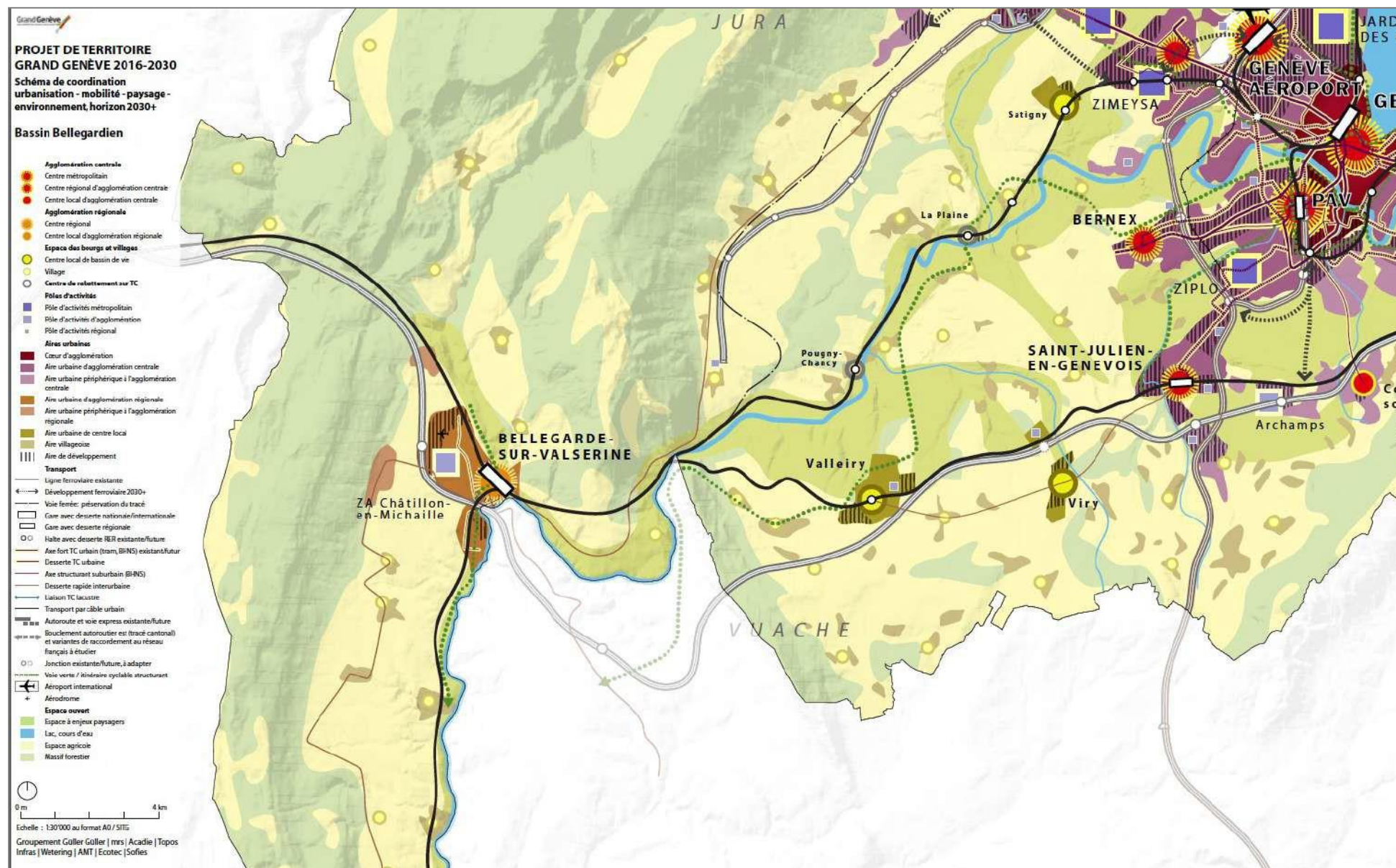
3. Un territoire qui donne de la valeur à son économie :

- Mobiliser les ressources du territoire en faveur de l'économie,
- Accompagner la création de la valeur ajoutée dans les filières,
- Faire de la cohérence territoriale un atout pour l'économie,
- Distinguer le territoire par la qualité de son économie.

► *Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNR)*

- Sur le territoire, les communes de Montanges, Giron, Saint-Germain-de-Joux, Champfromier, Confort et Lancrans adhèrent au PNR. Bellegarde est identifiée comme ville porte.
- La Charte du PNR se structure autour de 3 vocations se déclinant en 11 axes (2011-2022) :
 1. Un territoire construit, vivant et animé ensemble :
 - Assurer la cohérence des politiques territoriales,
 - Partager et développer une culture commune du territoire,
 - Créer et expérimenter de nouvelles formes de vie sociale et culturelle,

Le projet de schéma d'agglomération n°3 de l'agglomération franco-valdo-genevoise



Les orientations de l'Inter-SCoT du Genevois français

La CCPB s'est engagée à en débattre au moment du PADD du SCoT par délibération en 2013.

AMBITION 1 : UN TERRITOIRE DURABLE ET COORDONNÉ AU SEIN DU GRAND GENÈVE

Enjeu 1 : limiter les dépendances

- Jouer le développement d'une économie productive ;
- Réduire la dépendance à la voiture ;
- S'engager dans la transition énergétique.

Enjeu 2 : harmoniser le développement du territoire

- Environnement : affirmer l'intérêt métropolitain ;
- Mobilités : poursuivre les efforts de maillage ;
- Foncier et logement : se donner les moyens de limiter la consommation foncière à l'échelle métropolitaine.

Enjeu 3 : gérer le cycle du développement

- Travailler sur les ressources en eau et la gestion des risques ;
- Réduire notre impact sur les milieux ;
- Prendre en compte les incidences financières du développement dans les choix d'aménagement.

AMBITION 2 : DES VILLES ET DES BOURGS, AGRÉABLES ET DYNAMIQUES, VITRINES DE L'ÉCO-CITÉ FRANÇAISE DU GRAND GENÈVE

Enjeu 1 : rendre la ville accessible à tous

- Proposer un habitat diversifié ;
- Mieux maîtriser la production de logements sur le territoire ;
- Développer et mettre en réseau les différents modes de transport.

Enjeu 2 : une ville qui pète

- Promouvoir des villes riches d'activités (tissu social, vie de quartier, etc.) et accessibles ;
- Définir l'intérêt métropolitain et coordonner les choix d'implantations d'équipements, services, commerces ;
- Garantir leur accessibilité en transport collectif ou en modes doux.

Enjeu 3 : offrir de la qualité urbaine

- Affirmer une qualité de conception urbaine et paysagère ;
- Développer les mobilités douces dans les zones urbaines ;
- Affirmer la qualité de la conception architecturale.

AMBITION 3 : DES VILLAGES VIVANTS ET CONNECTÉS, IDENTITÉ DU GENEVOIS FRANÇAIS

Enjeu 1 : replacer les villages dans un réseau

- Harmoniser une armature urbaine commune du territoire ;
- Développer les mobilités fines ;
- Développer des services, commerces et équipements en lien avec l'armature urbaine.

Enjeu 2 : préserver l'animation et les formes villageoises

- Garantir les conditions d'exploitation aux exploitants agricoles ;
- Développer l'animation et l'emploi dans nos villages ;
- Préserver les formes des villages ;
- Mieux maîtriser les consommations foncières.

AMBITION 4 : DES SITES ATTRACTIFS ET COMPLÉMENTAIRES DANS UN CONTEXTE TRANSFRONTALIER

Enjeu 1 : jouer fair play

- Définir l'intérêt métropolitain des activités économiques et commerciales ;
- Coordonner l'implantation des activités et commerces d'intérêt métropolitain ;
- Coopérer pour développer une offre touristique transfrontalière.

Enjeu 2 : imposer la qualité et l'innovation pour changer d'image

- Affirmer une qualité de conception aux sites d'activité, commerciaux et aux entrées de villes ;
- Favoriser une accessibilité des sites économiques et touristiques aux transports collectifs et aux mobilités douces ;
- Faire des projets urbains des opportunités de développement économique.

Légende :



L'ARC du Genevois français, futur pôle métropolitain





ELEMENTS D'ACTUALISATION

L'ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC

La réalité de l'élaboration du PLUi-H conduit à une procédure sur plusieurs années, ce qui implique que les données de l'analyse réalisées lors de l'établissement du diagnostic ne sont pas les dernières disponibles lorsque vient le temps de l'arrêt du projet.

C'est en particulier le cas des données provenant de l'INSEE, fournies tous les ans. Aussi, à la date de rédaction du présent document, en 2020, les dernières données concernent la période 2012-2017.

Le diagnostic du PLUi-H effectué sur la base des données 2008-2013, nécessite donc d'une mise à jour de certains grands indicateurs.

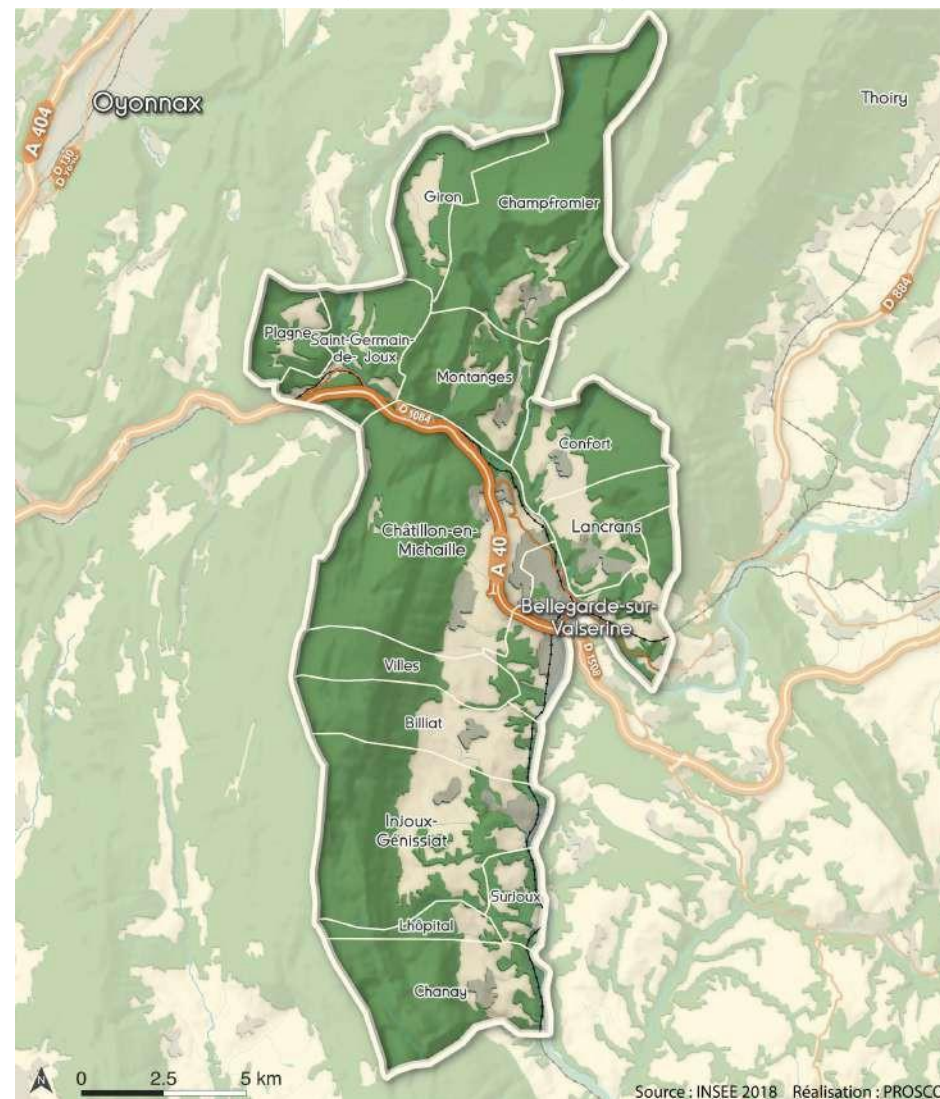
Cette actualisation apparaît nécessaire pour apporter non seulement prendre connaissance des chiffres les plus récents, mais aussi pour répondre aux questions suivantes au regard du projet choisi par le PLUi-H :

- Les données les plus récentes confirment-elles ou infirment-elles les analyses du diagnostic initial pour ce qui relève des grandes évolutions (démographie, population, logements, emplois...) ?
- En quoi la trajectoire du territoire est-elle la même que par le passé ou a-t-elle changée ?

L'analyse portera sur les données 2012-2017, qui sont les dernières données homogènes disponibles.

Néanmoins, l'INSEE met en garde sur une interprétation « année après année » des chiffres du recensement, qui, issus de sondages et échantillons, peut fournir des tendances d'interprétation difficiles.

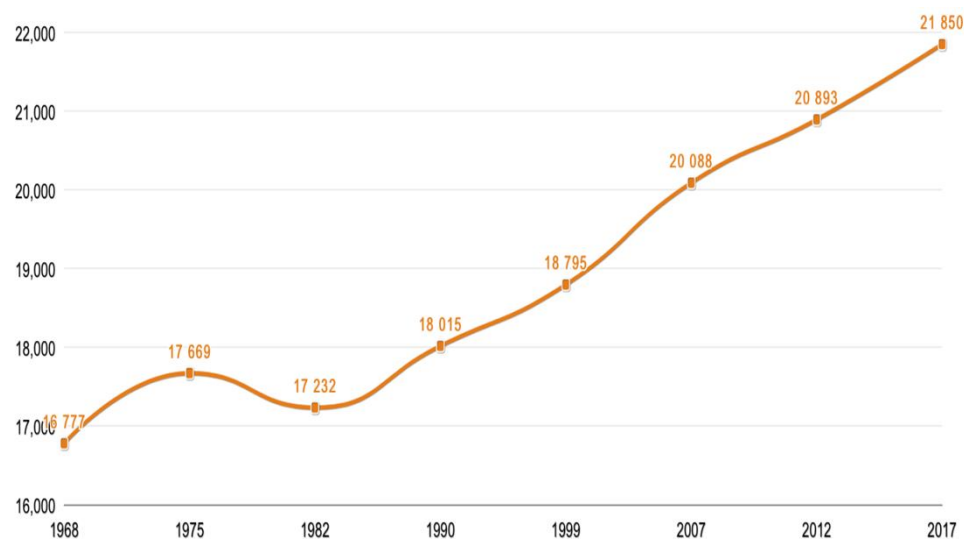
Le Pays Bellegardien
(Source : EAU PROSCOT)



DEMOGRAPHIE

Le Pays Bellegardien compte 21 850 habitants en 2017, soit une hausse de presque mille habitants depuis 2012.

Cette hausse correspond à un rythme moyen annuel de 0,9 % par an, plus fort que celui observé sur les périodes antérieures 1999-2012 (0,8 %), et nettement plus fort que celui de la période 1990-1999 (0,5 %).



La population du territoire depuis 1968
(Source : INSEE RP, traitement EAU)

- L'ensemble des communes gagne des habitants, exceptées Chanay et Plagne.

Comme pour l'observation initiale, les évolutions moyennes annuelles par grandes variables démographiques sont presque semblables entre les deux périodes d'analyse.

La croissance démographique reste essentiellement portée par le solde naturel (+0,5 %/an pour les deux périodes 2007/2012 et 2012/2017) et moins par l'arrivée de nouveaux habitants (+0,3 %/an entre 2007-2012 et +0,4 % entre 2012 et 2017).

Ces chiffres ne remettent pas en cause la trajectoire démographique du territoire.

Au contraire, ils attestent d'une croissance démographique notable, et vont dans le sens du choix des élus pour un développement raisonné, et proportionné dans le temps aux capacités du territoire.

L'indice de vieillissement en 2017, de 0,63 points reste équivalent à celui observé en 2012, ce qui souligne que le territoire reste relativement jeune comparativement à la région Auvergne-Rhône Alpes malgré le vieillissement structurel de la population.

La taille moyenne des ménages de 2,32 personnes par résidence principale en 2017 indique en effet que le Pays Bellegardien est plus qu'ailleurs, doté d'une population avec familles et enfants.

A ce titre, la taille moyenne des ménages augmente depuis 2012 (2,30), alors que la tendance nationale est la baisse.

C'est de nouveau la proximité à la Suisse et la densité d'actifs dans le territoire qui explique cet effet de « rajeunissement ».

Page suivante : la population de chaque commune

PLUi-H du Pays Bellegardien

Population depuis 1968

	Population en 1968	Population en 1975	Population en 1982	Population en 1990	Population en 1999	Population en 2007	Population en 2012	Population en 2017
CC du Pays Bellegardien (CCPB)	16 777	17 669	17 232	18 015	18 795	20 088	20 893	21 850
Valserhône	13 097	14 194	13 812	14 157	14 422	15 375	15 764	16 423
Injoux-Génissiat	893	851	750	940	970	975	1 117	1 136
Champfromier	428	326	332	440	593	630	696	729
Confort	349	377	397	449	499	515	553	648
Chanay	472	464	426	410	573	602	636	625
Billiat	216	293	348	396	411	444	547	622
Saint-Germain-de-Joux	615	546	536	465	476	501	455	501
Villes	146	157	184	226	268	351	362	376
Montanges	226	192	191	248	282	331	333	344
Giron	118	100	99	88	100	139	168	183
Plagne	74	58	61	73	83	94	134	132
Surjoux-Lhopital	143	111	96	123	118	131	128	131
SCoT du Pays Bellegardien	16 777	17 669	17 232	18 015	18 795	20 088	20 893	21 850

La population du territoire depuis 1968, par commune
(Source : INSEE RP, traitement EAU)

HABITAT

On comptait 11 055 logements en 2017, soit une hausse de 568 unités entre 2012 et 2017, nettement plus faible que pour la période précédente, soulignant une certaine « stabilisation du parc » dans le cadre de la crise immobilière qui a perduré pendant une partie de la période : le taux de croissance annuel du parc passe de 1,7 % de 2007 à 2012 à 1,1 % de 2012 à 2017.

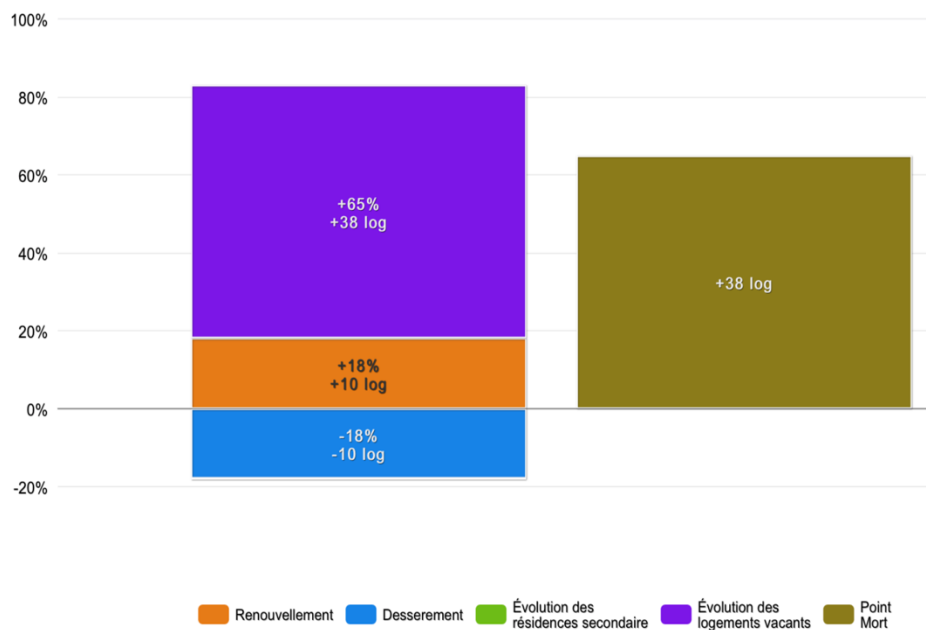
En outre, l'observation plus fine des données par type de logements témoigne d'un taux de logements vacants en accroissement (1 175 logements vacants en 2017), malgré la politique engagée par le territoire vers le réinvestissement du parc actuel et le renouvellement des logements vétustes.

Il est à noter que le nombre de logements sociaux a connu une hausse dans la dernière période, avec 2 154 unités à l'échelle du PLUi-H en 2018, (contre 2 023 en 2012).

Le « point mort » (nombre de logements nécessaires pour maintenir la population) est, en 2017, de +38 logements par an, dont la plus grande partie (38 logements) est liée à l'accroissement de la vacance :

Point mort 2017 :

Source : INSEE 2017



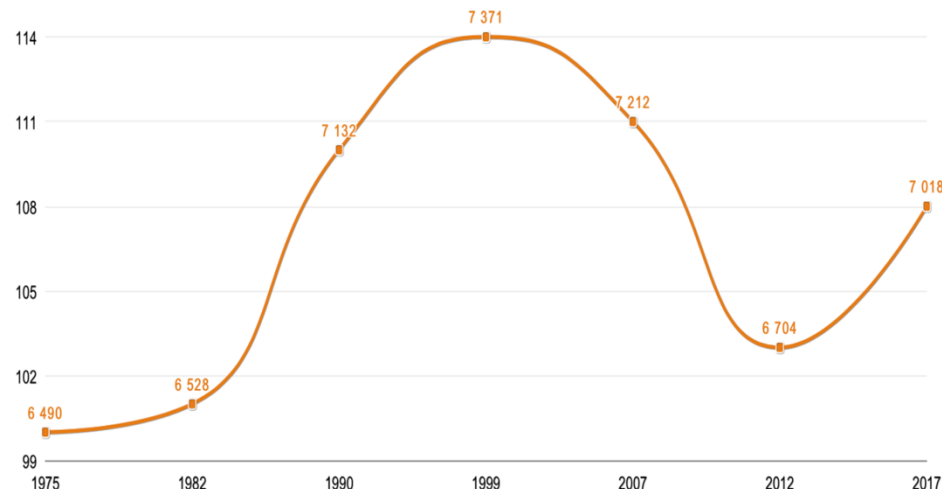
Le « point mort » du territoire en 2017
(Source : INSEE RP, traitement EAU)

Le territoire est marqué par une diminution de son rythme d'accroissement résidentiel, en lien avec une diminution du nombre de résidences secondaires sur le long terme, et malgré une augmentation non négligeable de la vacance.

Ces évolutions semblent montrer que le territoire s'oriente déjà vers un développement économe en foncier en privilégiant les enveloppes urbaines (démolitions, reconstructions, renouvellement urbain).

ECONOMIE ET EMPLOI

Alors que le territoire perdait des emplois entre 2007 et 2012 (-508), les chiffres de 2017 témoignent de la relève du Pays Bellegardien après la période de crise (+ 314 emplois depuis 2012).



L'emploi depuis 1975
(Source : INSEE RP, traitement EAU PROSCOT)

- Cette hausse provient pour l'essentiel des communes du pôle principal du territoire, où se concentrent les principaux parcs d'activités.

Cette hausse significative, soutenue par un accroissement du nombre des actifs (+ 721 de 2012 à 2017) et par un taux d'activité plus élevé (+2,2 points de pourcentage entre 2012 et 2017), n'a pas d'effet sur le taux de chômage structurel, qui reste très élevé, pour atteindre 14,4 % en 2017.

En 2017, par rapport à la période précédente, la part relative des grands secteurs d'activité, la part des emplois « métropolitains » ne connaissent pas d'évolutions significatives, malgré un accroissement du nombre des entreprises (par exemple, en 2019, 191 entreprises ont été créées, surtout dans le domaine de la restauration, des services et du commerce).

Le territoire continue à devenir de plus en plus résidentiel : le rapport entre actifs occupés habitant le territoire et emplois sur place, qui était de 77 % en 2012, passe à 74 % en 2017 (« taux de concentration de l'emploi »), montrant une dégradation relative du caractère productif du territoire.

Cette nouvelle tendance souligne la persistance d'une difficulté à développer l'emploi à hauteur de l'accroissement des habitants, et une inscription de plus en plus résidentielle dans la dynamique métropolitaine du Grand Genève.

Cette réalité met en lumière les choix du PLUi-H qui vise à donner des capacités de développement économique suffisantes pour organiser la reprise dans un contexte de rareté foncière.

LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES

Les équipements du territoire sont en léger développement depuis 2012 : on compte désormais 749 équipements de tous types, dont :

- 76 % d'équipements de proximité, 7 % d'équipements supérieurs et 16 % d'équipements intermédiaires ;
- 84 % de ces équipements sont situés dans la commune de Valserhône, ce qui continue à montrer l'importance de ce pôle dans l'ensemble du territoire.

L'importance en termes d'équipements de Valserhône tend à mettre l'accent sur les questions d'accessibilité à ce pôle, ce qui constitue un enjeu fort pour les habitants du territoire.

Cette question peut être également portée à une plus large échelle, la proximité des pôles annécien et genevois étant une opportunité pour les habitants du Pays Bellegardien, pour bénéficier d'une offre d'équipements et services plus étoffée (notamment en termes d'équipements de gamme intermédiaire et supérieure).

LES TRANSPORTS ET LES DEPLACEMENTS

Le Pays bellegardien continue d'être marqué par deux éléments de fond :

- Une accessibilité externe renforcée par l'arrivée d'une gare TGV en 2010 ;
- Un emploi polarisé par le Suisse : en 2017, 3 759 actifs résidant sur le territoire travaillaient en-dehors, dont 1 457 en Suisse.

Ces éléments montrent que les questions d'accessibilité restent des questions extrêmement importantes dans le Pays Bellegardien, pour les déplacements internes, aggravés par le caractère montagneux du territoire, et pour les déplacements externes à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

L'AMENAGEMENT

Compte-tenu des caractéristiques du développement récent du Pays Bellegardien, les questions relatives au paysage, à l'aménagement et aux morphologies urbaines n'ont pas connu d'évolutions majeures depuis la réalisation initiale du diagnostic.

DES TENDANCES QUI VONT DANS LE SENS DES CHOIX EFFECTUES POUR LE PLUi-H

Les nouvelles données ne remettent pas en cause les grands enjeux issus du diagnostic initial.

Au contraire, elles justifient les choix opérés pour la stratégie du territoire à 2040.

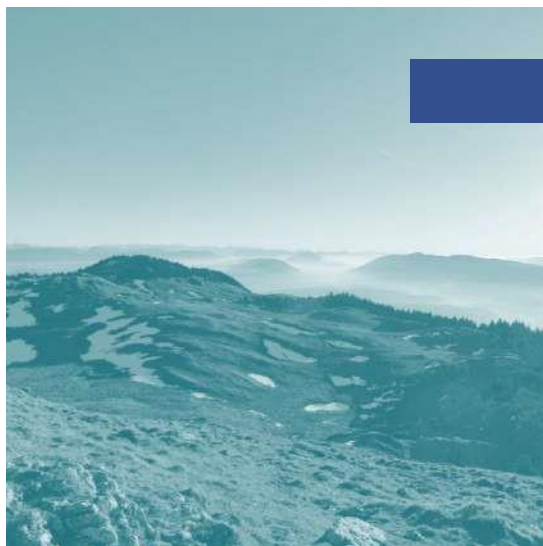
D'un point de vue démographique, la tendance reste la même et la politique résidentielle semble s'orienter vers plus de renouvellement urbain en cohérence avec les objectifs du SCoT.

La courbe de développement économique, quant à elle, s'est inversée depuis 2012, signe manifeste d'une « reprise » après une période difficile de perte d'emplois industriels notamment, et de crise économique après 2008, malgré la proximité du dynamisme de la Suisse.

Les ambitions de développement fixées dans le PLUi-H semblent donc cohérentes et témoignent de la volonté des élus du Pays Bellegardien d'agir pour un territoire attractif, misant sur ses atouts, ses ressources propres, et pleinement intégré dans l'aire du pôle métropolitain.

1.2.1

DIAGNOSTIC TRANSVERSAL



I. Le basculement irréversible dans l'espace métropolitain

L'industrie, une page qui se tourne ?

À la confluence entre la vallée du Rhône et la Valserine et en situation de frontière avec la zone franche du territoire gessien exempt de droits de douane, Bellegarde-sur-Valserine profite d'une localisation stratégique rapidement plébiscitée par les investisseurs dès la moitié du XIXème siècle. Les possibilités qu'offre la force motrice des eaux et la proximité à la Suisse poussent un certain nombre d'industriels étrangers à investir dans la houille blanche.

Dès lors, filatures, usines à papier et scieries dynamisent le bassin bellegardien qui voit sa population s'accroître. La découverte de l'hydroélectricité et l'arrivée de la gare donnent une force supplémentaire au développement d'une cité industrielle, l'une des premières villes à bénéficier d'un éclairage public électrique en 1884.

Si l'effet-frontière a joué en matière d'investissement industriel entre 1870 et 1914, l'affaiblissement de son rôle dans l'entre-deux guerres suivi des changements considérables dans l'économie mondiale dès les Trente Glorieuses ont éprouvé le tissu industriel du territoire.

D'ailleurs, dans les années 1970, la crise frappe l'outil de production local et les emplois industriels diminuent, repli compensé par l'ouverture de postes outre frontière attirant quotidiennement 1 300 actifs originaires de Bellegarde en 1971.

La décroissance des emplois industriels dans le bassin bellegardien n'a cessé depuis de se poursuivre passant de 0,30% de croissance par an entre 1990 et 1999 à -3,07% entre 1999 et 2008. Entre 2008 et 2013, 371 emplois ont encore disparu dans le secteur par la fermeture successive de grandes entreprises comme SCAPA TAPES, ENTREMONT ALLIANCE ou encore LEJABY.

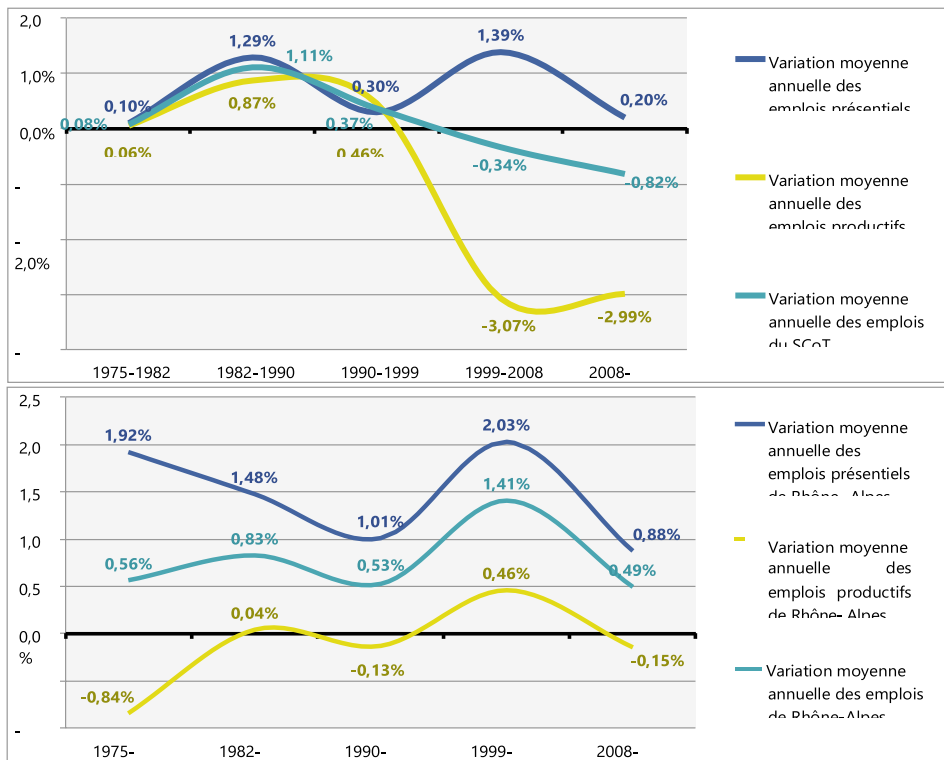
Par ailleurs, la baisse de 56 emplois en conception-recherche pourrait indiquer, s'il ne s'agit pas d'une externalisation, d'une perte de capacité d'innovation du territoire altérant son attractivité.

Tant est si bien qu'aujourd'hui, le Pays Bellegardien connaît une mutation forte irréversible se manifestant par le repli des emplois productifs (-2,9%/an) et la hausse concomitante des emplois présents (0,20%/an), où un possible positionnement industriel est à repenser dans le cadre de la révolution numérique, logistique et robotique en cours.



Évolutions moyennes annuelles de l'emploi présentiel et non présentiel depuis 1975 dans le Pays Bellegardien et dans l'ancienne Région Rhône-Alpes

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



(Source : TARDY Roger, 1997. « Le rôle de la frontière dans le développement économique d'une petite ville : Bellegarde-sur-Valserine de 1971 à 1997 », Le Globe, Revue genevoise de géographie, tome 137. Être et devenir des frontières. pp. 33-59

Dépendance et interférences économiques...

Bien qu'amorcée il y a 50 ans, la désindustrialisation s'est généralisée à l'ensemble de ses branches et déstabilise encore aujourd'hui l'économie locale (-288 emplois entre 2008 et 2013 dont 371 postes directs dans l'industrie).

Pour le Pays Bellegardien, le coup est tel que la hausse des emplois dans d'autres secteurs de l'économie (distribution, santé et action sociale, transports et logistique...) n'a pas permis de compenser le repli de l'industrie.

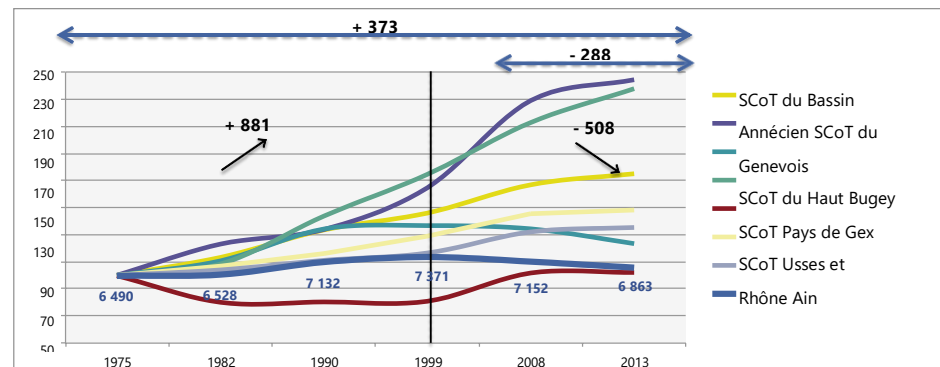
La capacité du territoire à être un pôle d'emploi en est de fait altérée. La baisse du taux de concentration, passant de 82 emplois pour 100 habitants en 2008 à 76 emplois en 2013 illustre en effet les relations croissantes du territoire vis-à-vis de l'extérieur, voire sa dépendance.

Cette perte d'autonomie (-6 points), qui est le marqueur des territoires des SCoT frontaliers aux taux de concentration inférieurs à 50 emplois pour 100 habitants, s'accompagne pourtant d'une hausse du nombre d'actifs occupés en âge de travailler et habitants le Pays Bellegardien entre 2008 et 2013 (+176 actifs).

Ce qui paraîtrait être une incohérence ne l'est pas. Le territoire accueille bien davantage de travailleurs parmi ses habitants, mais qui tendent à occuper un emploi à l'extérieur... La plupart d'entre eux exercent en Suisse voisine, qui offre des rémunérations plus avantageuses pour les actifs français.

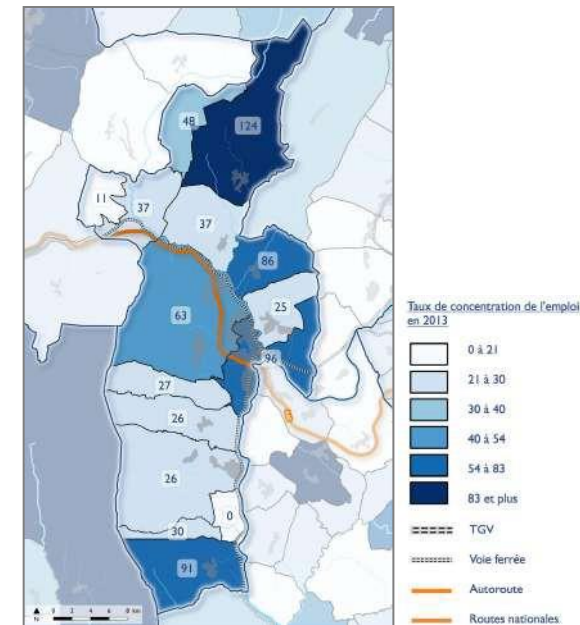
Évolution de l'emploi sur longue période

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



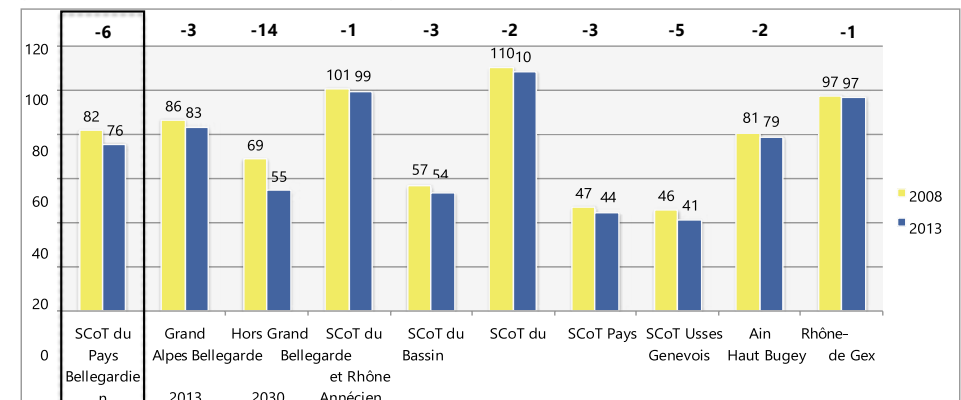
Taux de concentration de l'emploi en 2013 au sein du territoire

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Taux de concentration de l'emploi en 2008 et 2013 et évolution

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Une polarisation vers la Suisse qui s'accroît ?

La lecture des migrations pendulaires est sans conteste. En 2015, 21% des flux sortants s'orientent vers la Suisse (1 890) et 13% vers le Pays de Gex (1 187), des taux significatifs qui rendent compte de l'intensité des flux avec le Genevois.

Le phénomène des frontaliers n'est pas récent. Attirés par des salaires plus élevés pour un poste équivalent, de nombreux actifs des départements de Haute-Savoie et de l'Ain continuent de chercher à exercer leur métier en Suisse.

D'ailleurs, l'observation de l'évolution des permis frontaliers délivrés dans le canton de Genève depuis 1981 souligne la recrudescence de l'attractivité du marché du travail frontalier depuis 2002, date à laquelle l'accord de libre circulation des personnes autorisant le statut de travailleur frontalier est entré en vigueur.

Pour la France, la concurrence salariale avec la Suisse pour les mieux qualifiés est difficilement surmontable. Ces derniers occupent de plus en plus des emplois dans le secteur tertiaire : la santé, le commerce, les prestations aux entreprises ou encore l'enseignement notamment, et moins dans le secteur secondaire dont la croissance de l'emploi est plus modeste (industrie chimique, horlogerie).

Il est néanmoins important de souligner que le Pays Bellegardien fournit des emplois aux résidents des territoires proches, qu'il s'agisse des communes rurales de l'Ain (486 actifs) et de Haute-Savoie (374) ou de villes voisines, Nantua (115) et Eloise (111) pour ne citer qu'elles.

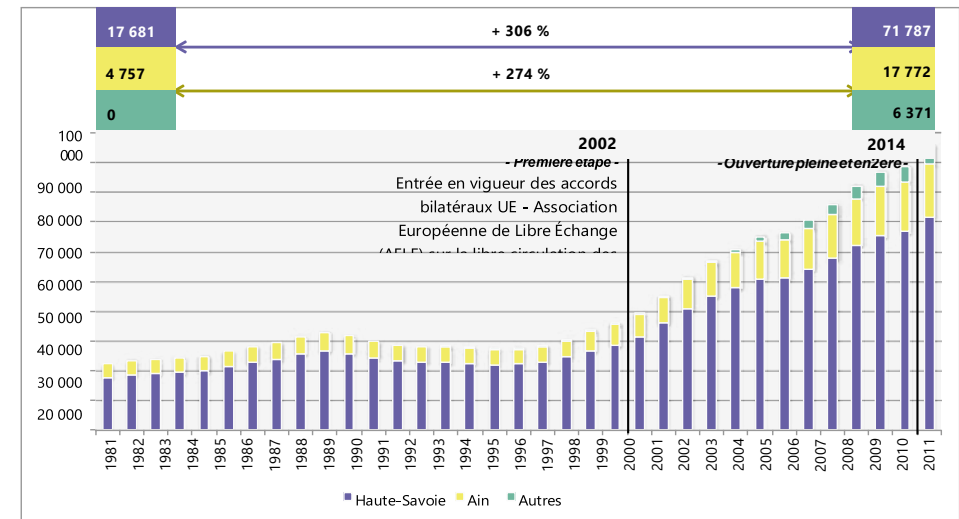
D'après le diagnostic réalisé pour l'élaboration du schéma métropolitain de mobilité du Genevois français, la CCPB est d'ailleurs l'EPCI le plus autonome parmi ceux de l'ARC avec 52% de ses actifs qui y travaillent.

De même, l'attractivité des agglomérations voisines pour les travailleurs du territoire est notable (130 vers Annecy, 91 vers Oyonnax...) et rappelle que les flux pendulaires du territoire ne peuvent se penser que dans le sens France > Suisse.

Reste que le territoire bellegardien est désormais touché par une « deuxième vague » de diffusion du dynamisme genevois et est plébiscité par un certain nombre de travailleurs pour sa proximité à la Suisse.

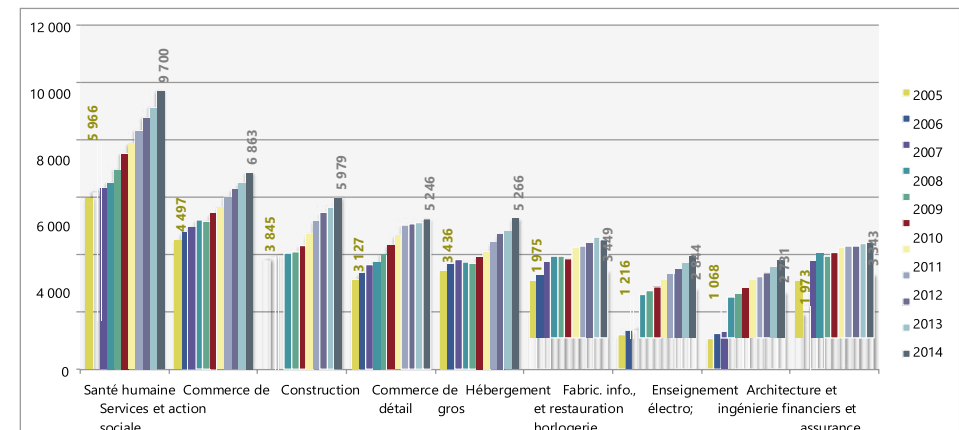
Évolution des effectifs des titulaires d'un permis frontalier dans le canton de Genève selon le lieu de résidence depuis 1981

(Source : OCSTAT ; EAU PROSCOT)



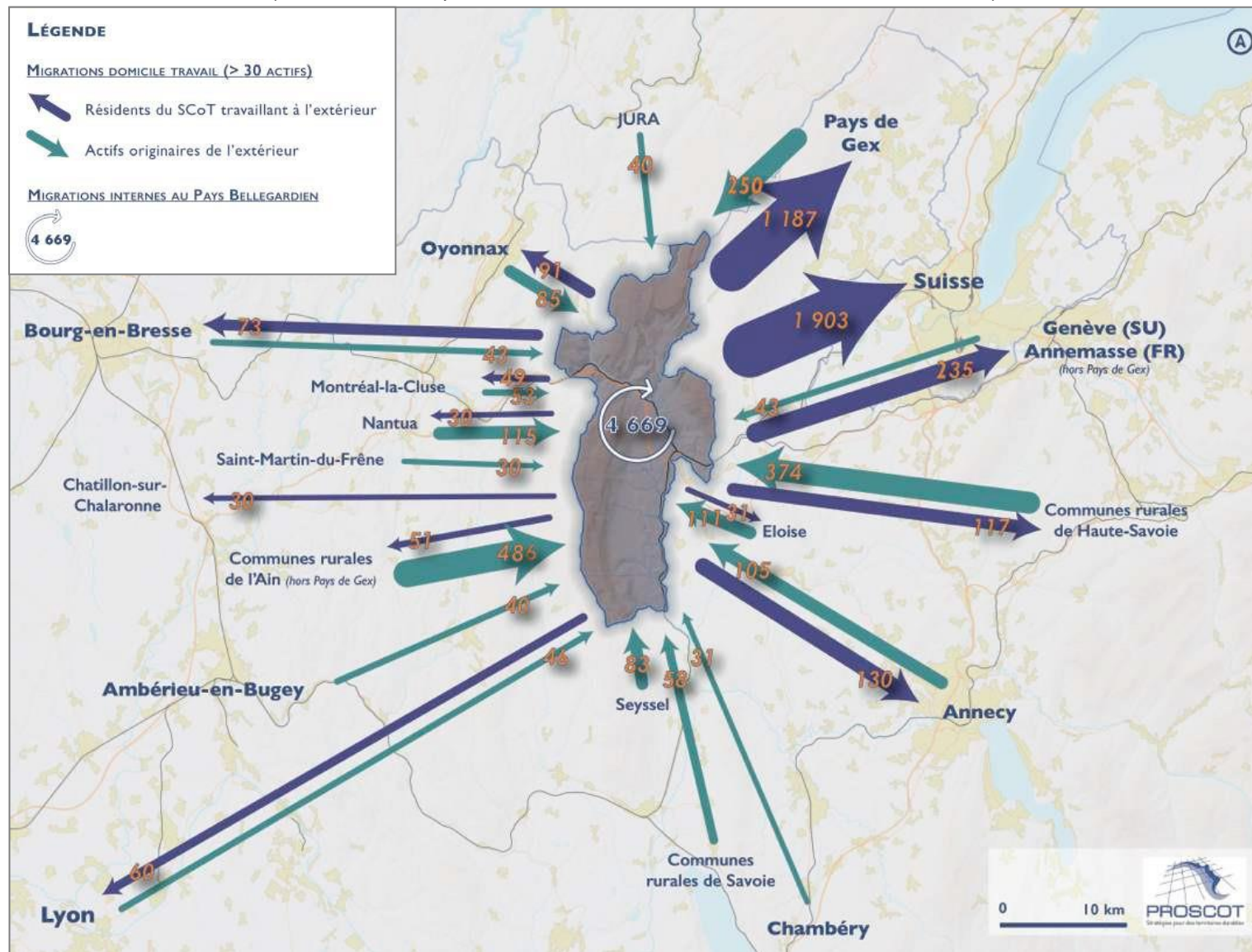
Frontaliers étrangers actifs à Genève dans quelques branches d'activité depuis 2005

(Source : OCSTAT ; EAU PROSCOT)



Les migrations domicile-travail liées au Pays Bellegardien en 2013 par unités urbaines (> 30 personnes)

(Source : IGN bdTopo ; fichier MIGPRO ; traitement et réalisation EAU PROSCOT)



A noter :
Les communes du Pays de Gex ont été dissociées des unités urbaines prédéfinies par l'INSEE.

Ainsi, les communes rurales de l'Ain ne comprennent pas les communes rurales du Pays de Gex.

De même, l'unité urbaine de Genève-Annemasse ne comprend que les communes de : Annemasse, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Collonges-sous-Salève, Cranves-Sales, Gaillard, Saint-Julien-en-Genevois, Ville-la-Grand, Archamps, Bonne, Contamine-sur-Arve, Etrembières et Neydens.

6 859 arrivées d'actifs extérieurs

8 936 départs de résidents actifs

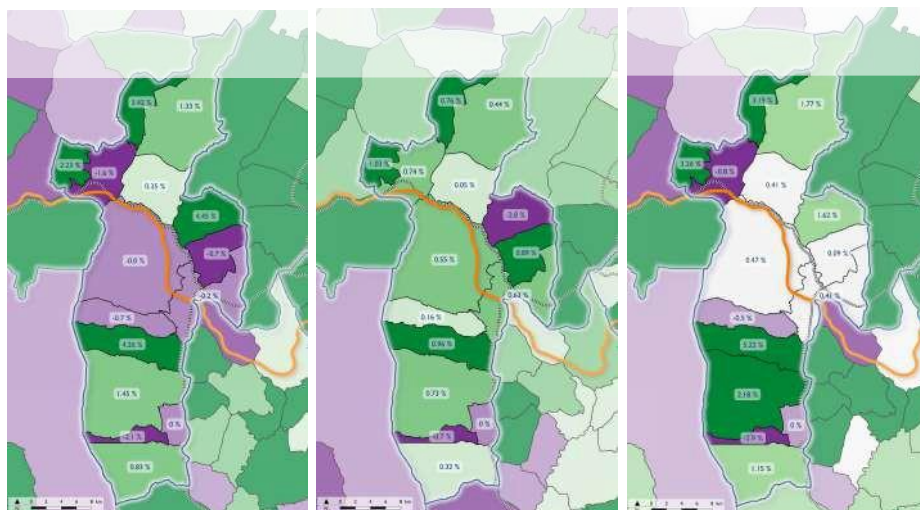
Une logique d'agglomération en provenance de la Suisse qui s'affirme

Sur longue période, l'évolution de la population dans le Pays Bellegardien fait foi de son dynamisme démographique (+ 4 279 habitants entre 1968 et 2013). Hormis la période d'après crise industrielle ayant causé le départ d'un certain nombre de résidents (-437), le territoire enregistre une croissance démographique notable depuis 1982 (+ 3 824 habitants).

Entre 2008 et 2013, 716 habitants supplémentaires sont dénombrés dans le territoire. Cette croissance, s'élevant à un rythme de 0,69%/an à l'échelle du PLUi-H est plus le fait du solde naturel (0,52%) que du solde migratoire (0,17%).

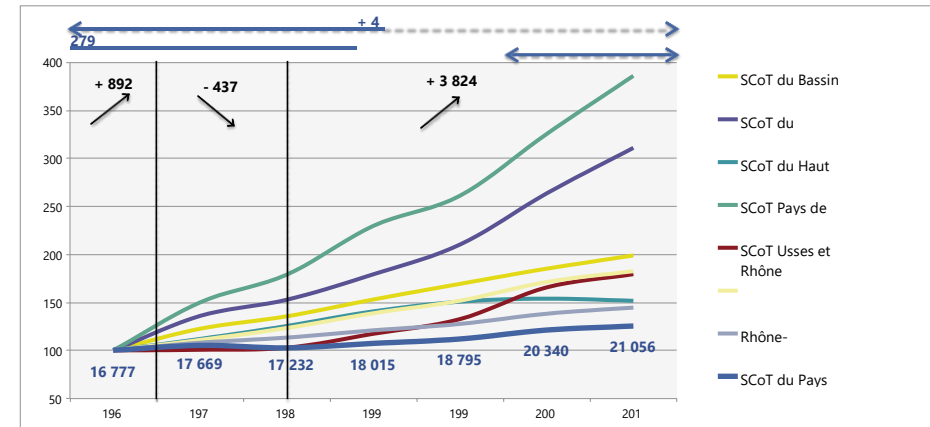
Cependant, en interne, l'arrivée de populations extérieures se fait au bénéfice des communes rurales (+1,43%) ; le Grand Bellegarde n'étant pas privilégié par les nouveaux résidents (+0,17%).

En effet, le Pays Bellegardien, du fait de sa localisation en dernière couronne de l'agglomération franco-valdo-genevoise, accueille une partie de la population ne pouvant aller se loger plus près de la frontière. L'observation des flux résidentiels entre 2012 et 2013 témoigne en effet de la prédominance des personnes originaires du Pays de Gex (14,5%) et de l'étranger -potentiellement de Suisse- (9%) parmi les nouveaux résidents.



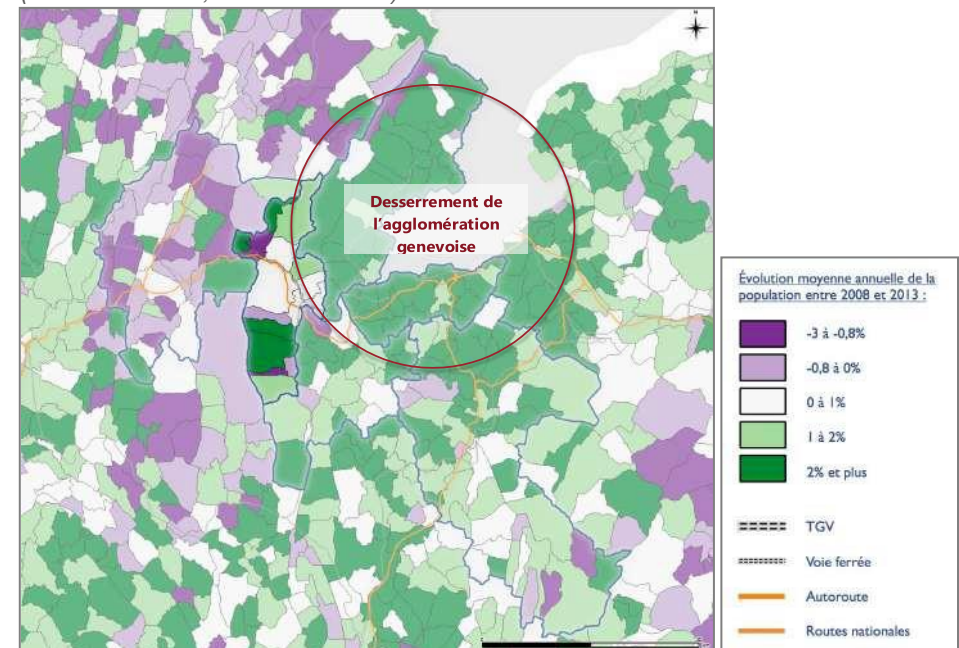
Évolution de la population depuis 1968

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Évolution moyenne annuelle de la population entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



<u>Évolution moyenne annuelle par le solde migratoire</u>	<u>Évolution moyenne annuelle par le solde naturel</u>	<u>Évolution moyenne annuelle de la population</u>

... et participe à la structuration d'une population jeune et active !

L'« effet-frontière » auquel le territoire est sujet se traduit également par un certain « rajeunissement » de la population. La pyramide des âges ci-contre témoigne d'une population manifestement jeune, active (tranche des 25 à 60 ans) et familiale (tranche des 0 à 9 ans).

Entre 2012 et 2013, 21,7% des personnes nouvellement installées sont âgées de 30 à 39 ans, 21% de 15 à 24 ans et 18,9% de 25 à 29.

Ces chiffres, qui mettent en avant l'attraction qu'exerce le Pays Bellegardien auprès des jeunes et familles avec enfants, n'écartent pas pour autant le vieillissement de la population lié à l'allongement de la durée de la vie.

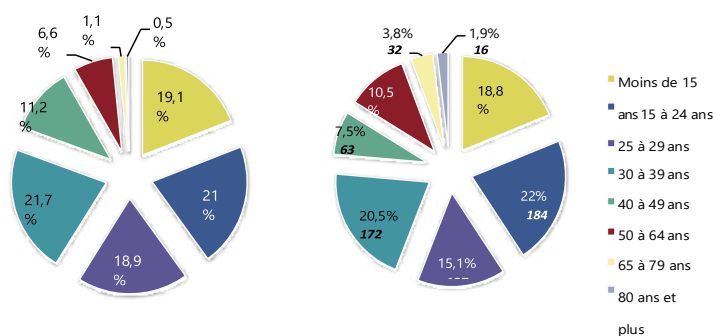
L'indice de vieillissement de 0,63 en 2013, certes plus faible que la moyenne de l'ancienne Région Rhône-Alpes (0,67), reste supérieur à celui de l'Ain (0,59) et des territoires directement frontaliers.

L'âge moyen des habitants du territoire de 38,8 ans, se trouve quant à lui dans le niveau départemental (39 ans) et régional (39,5 ans).

Au sein du territoire, les familles avec enfants auraient tendance à s'installer dans les communes rurales tandis que les ménages seuls, que ce soit des jeunes installés en location ou des personnes âgées désireuses de vivre leur vieillesse en centre urbain, prétendraient davantage aux communes du Grand Bellegarde.

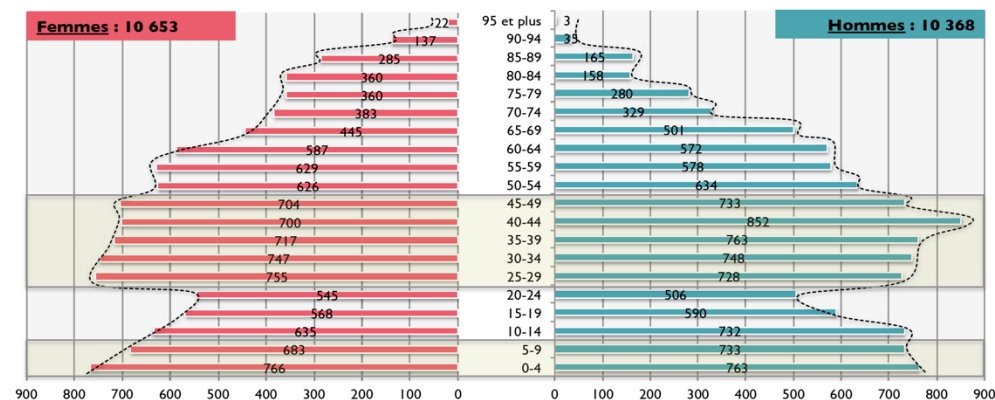
Classes d'âge des personnes ayant changé de résidence entre 2012 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



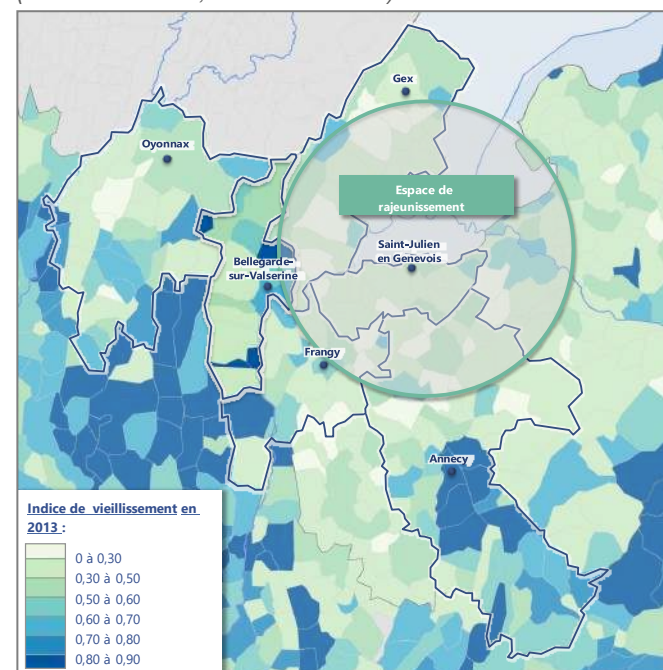
Structure de la population par âge en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Indice de vieillissement de la population en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Personnes arrivant sur le territoire Personnes quittant le territoire

Des revenus en progression

En 2011, si le revenu net moyen à l'échelle du Pays Bellegardien s'élevait à 26 133 euros en-deçà de celui de l'Ain (28 643 €), le revenu fiscal médian par unité de consommation de 22 284 euros était lui supérieur au Département (20 284 €) mais demeurait bien plus faible que les espaces directement frontaliers (de 26 000 à 32 000 €).

Au sein du territoire, sont toutefois à noter des écarts de revenus marqués entre Bellegarde (revenu moyen de 23 438 €) et les autres communes du territoire (27 889 €), qui pourraient altérer l'équilibre social du Pays.

Quant aux évolutions entre 2007 et 2011, le revenu moyen du territoire progresse de 2,6% bien moins rapidement que les SCoT du Genevois français mais à un rythme néanmoins soutenu comparé à l'ancienne Région (+1,5%) et au Département (+2,3%).

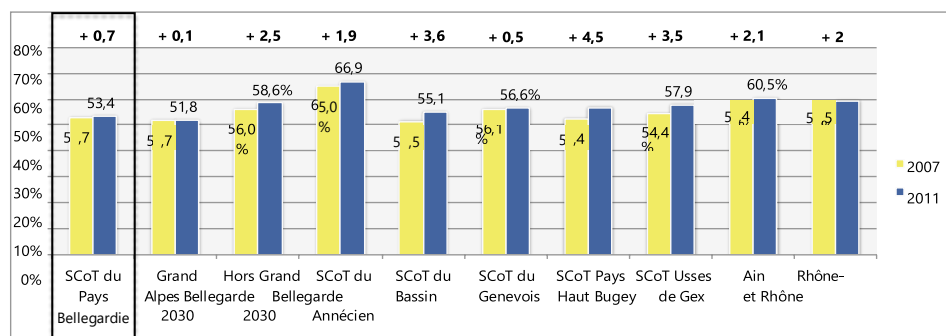
L'observation de l'évolution des foyers fiscaux imposables montre par ailleurs une hausse significative de la part des foyers imposés dans les communes rurales (+2,5 points de pourcentage) alors qu'elle reste inchangée dans le Grand Bellegarde (+0,1 point).

Ce différentiel concorde avec l'arrivée de populations extérieures dans les communes rurales du Pays Bellegardien plus que dans le centre urbain.

De toute évidence, le phénomène frontalier explique de nouveau cette hausse des revenus, qui n'est pas sans conséquences sur la tonalité sociale du territoire.

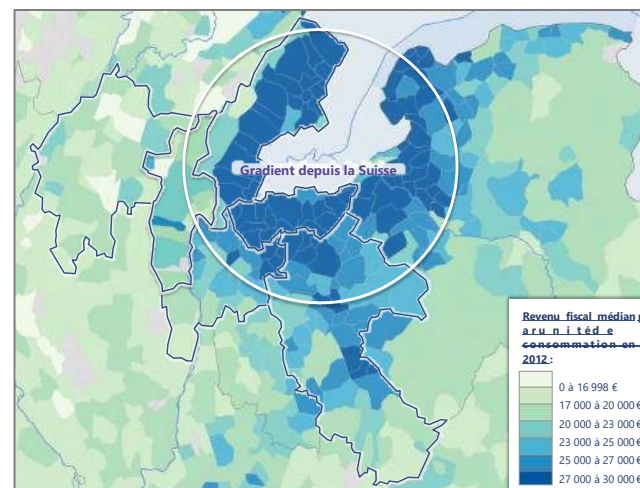
Évolution de la part des foyers fiscaux imposables entre 2007 et 2011

(Source : DGFIP INSEE ; EAU PROSCOT ; en euros constants)



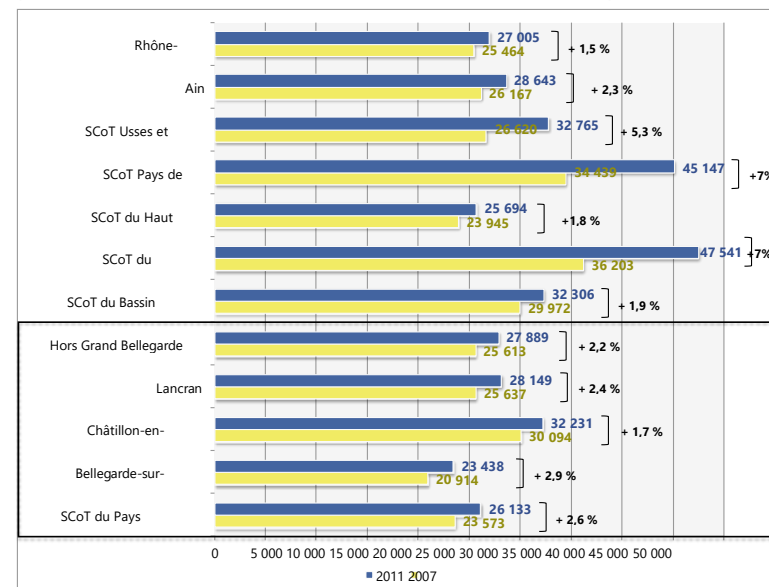
Revenu fiscal médian par unité de consommation en 2013

(Source : DGFIP INSEE ; EAU PROSCOT ; en euros constants)



Revenu net moyen par foyer fiscal en 2007 et 2011

(Source : DGFIP ; EAU PROSCOT ; en euros constants)



Une hausse des qualifications

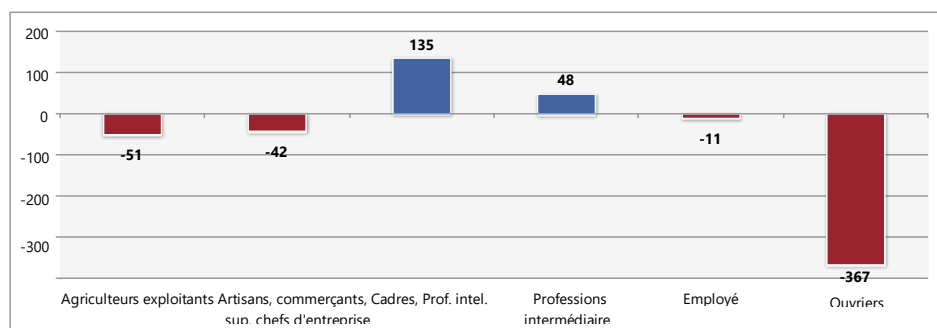
Le Pays Bellegardien, dont la population est moins diplômée de l'enseignement supérieur (20,9%) que dans la moyenne départementale (29,3%) et régionale (26,2%) en 2013, enregistre une hausse moyenne annuelle de 5,8% de personnes ayant obtenu une formation post-bac entre 2008 et 2013.

Cette tendance du territoire à avoir une population de plus en plus formée, s'accompagne d'une progression des catégories socio-professionnelles supérieures (+135 cadres et professions intellectuelles supérieures, +38 professions intermédiaires) et parallèlement d'un recul du nombre d'ouvriers (-367) et d'employés (-11).

Ces observations, qui vont dans le sens de la hausse globale des revenus, témoignent d'un changement social interne en cours, qui résulte à la fois d'une montée en compétences et qualifications des habitants mais aussi de l'arrivée de populations extérieures qualifiées.

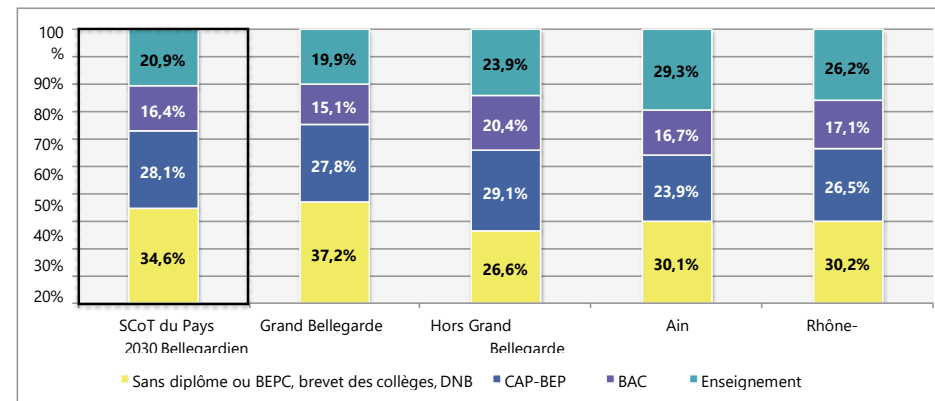
Variation de la population par catégorie socio-professionnelle entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



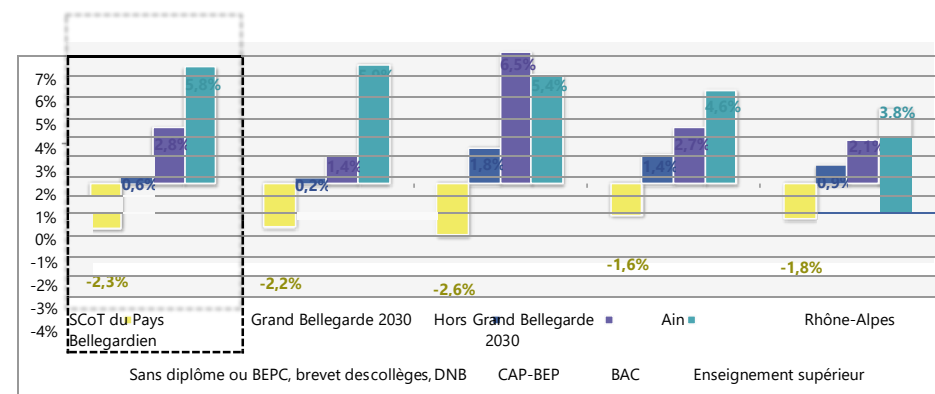
Répartition de la population non scolarisée en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Évolution moyenne annuelle de la population non scolarisée entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Des évolutions exogènes aux dépends de l'autonomie du territoire ?

Ces évolutions récentes, pour lesquelles le Pays Bellegardien n'a pas de prise, le placent dans une situation « intermédiaire » entre les dynamiques franches des territoires du Genevois français à l'est et le mode de développement plus ténu à l'ouest...

Cette « dépendance » à l'extérieur n'est pas sans conséquences, et tend à fragiliser l'équilibre interne du territoire.

Le basculement qui semble s'opérer par l'affaissement de la capacité du territoire à être un pôle d'emploi, reste pour autant modéré compte tenu de flux frontaliers en direction de la Suisse tout autant importants qu'au sortir de l'industrie dans les années 1970 et incomparables aux territoires les plus proches de la frontière.

Ces tendances interrogent finalement le rôle du Pays Bellegardien à jouer dans son attractivité :

Est-il exclusivement un espace de relégation des populations ne pouvant aller plus près de la frontière ou un espace offrant une qualité de vie atypique comparée aux territoires de première couronne du Grand Genève et des ressources pour les habitants et les entreprises ?

II. Une attractivité choisie ou par défaut ?

Un territoire à la fois « porte d'entrée » et « carrefour »...

« Porte des Alpes ! », c'est ainsi que le Pays Bellegardien se revendique dans sa stratégie de développement touristique.

Localisé à la confluence des Alpes et du Jura et entre les agglomérations de Genève et Lyon, le territoire occupe une position intéressante de « point de passage » obligé pour les flux de personnes et de marchandises.

La convergence de nombreux axes structurants vers le Grand Bellegarde, qui assurent des raccordements aux villes extérieures (Annecy, Chambéry, Bourg-en-Bresse...), fait également du territoire un nœud de communication.

Cette connexion aux échelles régionale, nationale et internationale est à la fois permise par une desserte autoroutière (A40) avec une sortie principale à Châtillon (n°10), deux sorties extérieures en amont (n°9 à Les Neyrolles) et en aval (n°11 à Éloise) et par un maillage de routes départementales assez dense notamment constitué de :

- La D1906 vers le Pays de Gex à l'est,
- La D1984 en direction de Bourg-en-Bresse à l'ouest,
- La D1508 qui assure une liaison à Annecy,
- Et la D991 vers Culoz et Seyssel, au sud.

En plus de ce réseau d'infrastructures routières, le territoire est desservi par une ligne TGV (Paris-Genève) et un certain nombre de lignes TER (Annemasse, Bourg-en-Bresse...) via le pôle multimodal de Bellegarde. Ce réseau ferré garantit des temps de parcours particulièrement compétitifs par rapport au véhicule, en particulier entre Genève et Bellegarde où 25 min de TER suffisent contre 40 minutes en automobile.

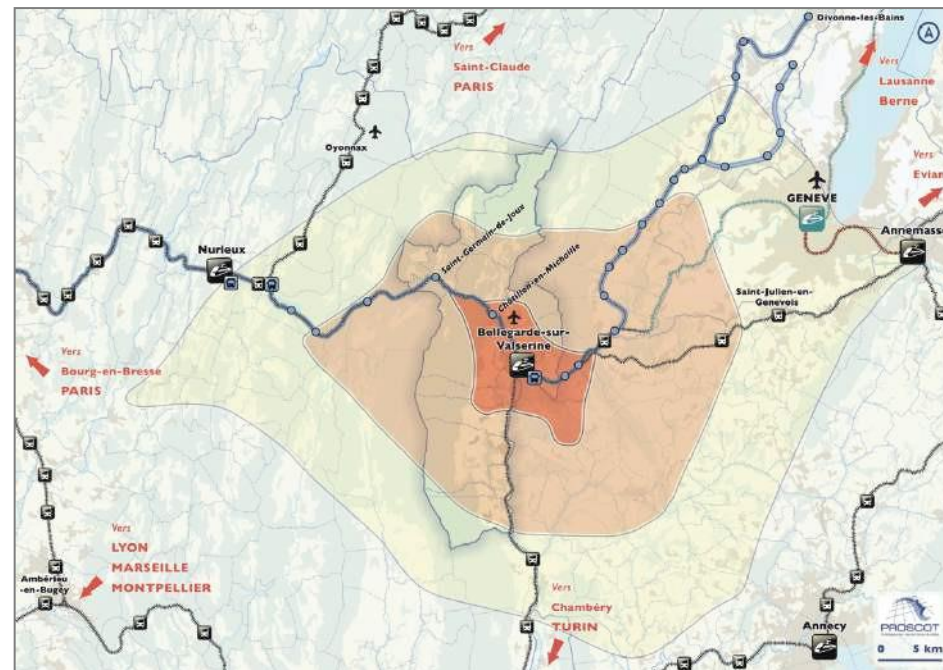
Par ailleurs, le Pays Bellegardien profite de la proximité de deux aéroports internationaux, Genève à 30 minutes de Bellegarde d'une part, et Lyon Saint-Exupéry à 1h15 d'autre part.

La densité de ses infrastructures et la présence d'une gare TGV et TER, lui permettent d'être connecté et aisément et rapidement accessible.

Toutefois, l'irrigation interne du territoire par les transports en commun et les mobilités fines apparaît plus complexe et interpelle la multiplication des solutions de rabattement vers des points nodaux par covoiturage, TAD...

Le réseau ferroviaire dans le Pays Bellegardien et son environnement

(Source : fond IGN bdtopo ; réalisation EAU PROSCOT)



... mais un enjeu d'irrigation qui limite la liberté de choix ?

Comme tout espace métropolitain, l'intensification du trafic routier et la hausse des temps de parcours qui en découle révèle toute la complexité des flux d'autant plus qu'ils ont tendance à croître.

Dans l'espace transfrontalier genevois, le rayon des congestions autoroutières à partir de Genève tend à s'élargir jusqu'à la ville de Bellegarde... La Départementale 1906 en direction du Pays de Gex est ainsi quotidiennement saturée aux heures de pointe, engorgeant une partie du centre-ville.

L'impossibilité de mettre en place un contournement du fait de contraintes topographiques trop fortes et le rayonnement de la gare allant bien au-delà des limites du territoire, impliquent de repenser la mobilité en vue d'une fluidification et d'une régulation du trafic par une offre de rabattement élargie.

Si l'offre de transports interurbains existe, les fréquences de passages restent limitées aux horaires des scolaires et ne représentent pas aujourd'hui une offre viable auprès des actifs.

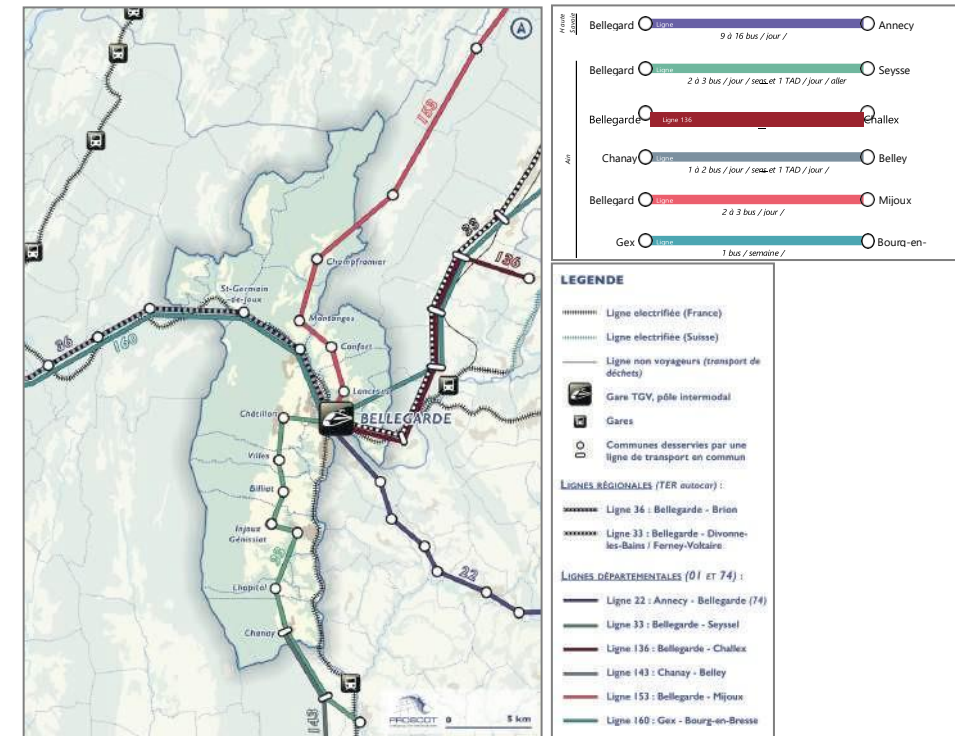
À ce jour, les enjeux ne concernent pas tant le développement d'une offre supplémentaire mais davantage l'optimisation de l'offre existante. Celle-ci passe par un élargissement des amplitudes horaires, la coordination des AOT/M (SNCF, Chemins de Fer Fédéraux suisses, transport urbain et interurbain) et la mise en place d'aires de covoiturage et parcs relais aux nœuds structurants (gare, échangeurs...) pour accompagner le déploiement de cette pratique. De telles réflexions sont en cours dans le cadre du Projet Stratégique de Développement et se doivent d'intégrer une échelle de réflexion qui anticipe l'intensification des flux de personnes et la capacité des infrastructures de les accueillir.

En effet, les tendances immobilières soulignant la baisse du prix des maisons et la hausse concomitante de ceux des appartements en particulier à Bellegarde, peuvent mettre en exergue l'attractivité exercée par la gare.

Par ailleurs, les modes doux, qui constituent une vraie offre pour les déplacements de proximité, sont assez peu présents dans le territoire et appellent à un déploiement plus large et une lisibilité entre les usages (urbain, touristique) et itinéraires (enjeu de « couture ») en fonction du contexte (relief notamment).

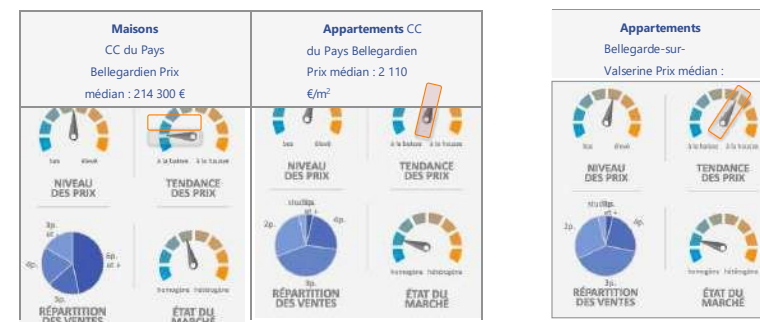
Le réseau de transport interurbain et les fréquences horaires

(Source : fond IGN bdtopo ; réalisation EAU PROSCOT)



Les tendances des prix immobiliers au 7 novembre 2016

(Source : Notaires de France)



Un pôle d'équipement qui rayonne dans le territoire et au-delà mais sur des fonctions qui restent limitées

En serrant la presque totalité du territoire, le bassin de vie organisé autour de Bellegarde va même au-delà du périmètre du Pays soulignant ainsi le rôle structurant de la ville-centre.

Les communes de Lhôpital, Surjoux et Chanay sont quant à elles irriguées par un second bassin de vie autour de Seyssel, au sud du territoire.

La densité de 31 équipements pour 1 000 habitants, supérieure au niveau de l'Ain (29) et de la plupart des territoires pris de comparaison, témoigne d'une offre bien fournie à même de répondre aux besoins émanant des habitants, actifs, touristes et tous autres usagers.

L'offre d'établissements et d'activités sportives, culturelles et de loisirs assez bien développée (3 piscines, 11 terrains de grands jeux, un cinéma et un théâtre...), est renforcée par la présence d'un certain nombre d'activités de pleine nature (randonnée, stations de sport d'hiver...).

Le territoire dispose par ailleurs d'une offre de santé et action sociale satisfaisante avec de nombreux établissements et services pour personnes âgées notamment (4 EHPAD) mais qui reste plus limitée pour la petite enfance (3 services de garde). De même, le territoire est sujet à la désertification médicale ce qui questionne les moyens à mettre en œuvre pour assurer le renouvellement des médecins et spécialistes dans un contexte d'accroissement démographique et de vieillissement. Notons toutefois que des projets récents et en cours entendent progressivement compléter l'offre dans ce domaine (crèche du CREDO, clinique psychiatrique, centre de santé Saint-Exupéry).

Toutefois, le déficit d'équipements de gamme supérieure (hôpitaux, formations post-bac...) nécessite de se déplacer vers les pôles structurants voisins pour accéder à une offre élargie (Annecy, Lyon, Genève...) et interpelle directement la capacité du territoire à répondre aux besoins des résidents les moins mobiles.

Par ailleurs, la satisfaction des besoins pluriels des habitants actuels et futurs suppose le maintien du niveau de l'offre en termes qualitatif (entretien et modernisation des équipements, accessibilité...) et quantitatif pour soutenir la hausse de la population.

C'est dans ce sens que le Grand Bellegarde et en particulier la ville-centre, se

renouvelle par un certain nombre de projets passés (médiathèque, centre aquatique Valséo,...) et en cours (pôle ludique et sportif, village de Marques...).

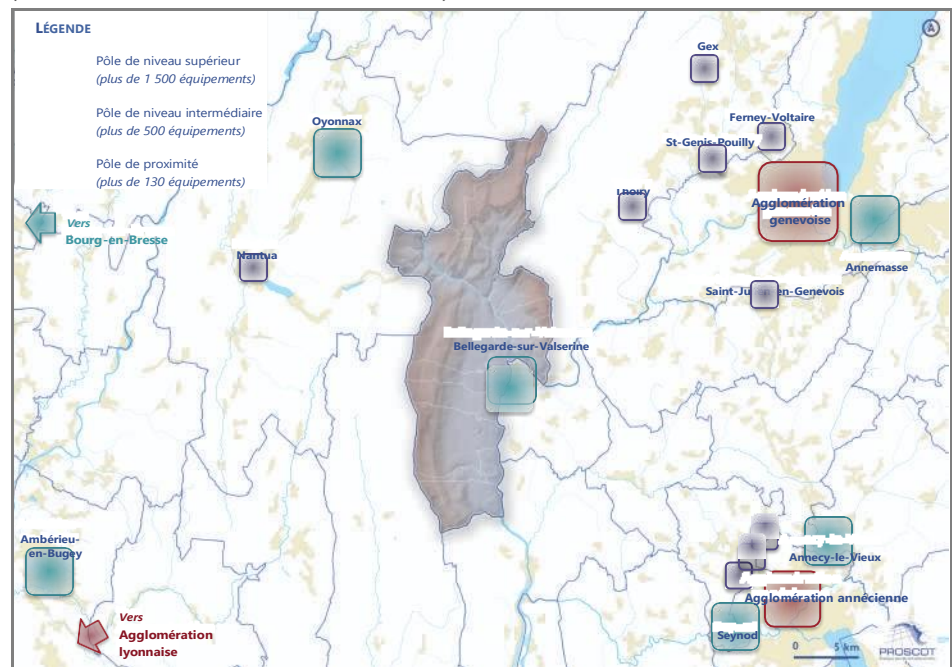
Offre d'équipements par niveau de gamme et densité d'équipements en 2014

(Source : INSEE, BPE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Proximité		Intermédiaire		Supérieure		Ensemble	
	nb.	/10 000 habitants	nb.	/10 000 habitants	nb.	/10 000 habitants	nb.	/10 000 habitants
SCoT du Pays Bellegardien	505	240	120	57	32	15	657	31
Grand Bellegarde	400	252	116	73	31	20	547	35
2030 Hors Grand Bellegarde 2030	105	202	4	8	1	2	110	21
SCoT du Bassin Annécien	5 606	252	1 921	86	404	18	7 931	36
SCoT du Genevois	657	165	209	53	39	10	905	23
SCoT du Haut Bugey	1 203	210	345	60	78	14	1 626	28
SCoT Pays de Gex	1 404	164	464	54	81	9	1 949	23
SCoT Usse et Rhône	382	201	83	44	7	4	472	25
Ain	13 998	226	3 570	58	704	11	18 272	29
Rhône-Alpes	158 516	248	46 095	72	10 280	16	214 891	34

Structuration des pôles d'équipements dans l'environnement du territoire

(Source : INSEE, BPE ; EAU PROSCOT)



Une offre commerciale au potentiel de rayonnement régional mais ne répondant pas forcément aux besoins de proximité

Avec un taux d'équipement commercial de 4,46 pour 1 000 habitants en 2015 (4,22 dans l'Ain), le Pays Bellegardien jouit d'un appareil suffisamment dense pour satisfaire les besoins quotidiens des consommateurs.

Bellegarde et Châtillon, qui concentrent la plupart de l'offre, s'affichent comme un bi-pôle de services et de commerces structurant, irriguant l'ensemble du territoire. Le Grand Bellegarde s'accapare entre autres 50 des 59 restaurants du Pays, l'ensemble des bureaux de postes, des agences d'intérim, et de la plupart des artisans.

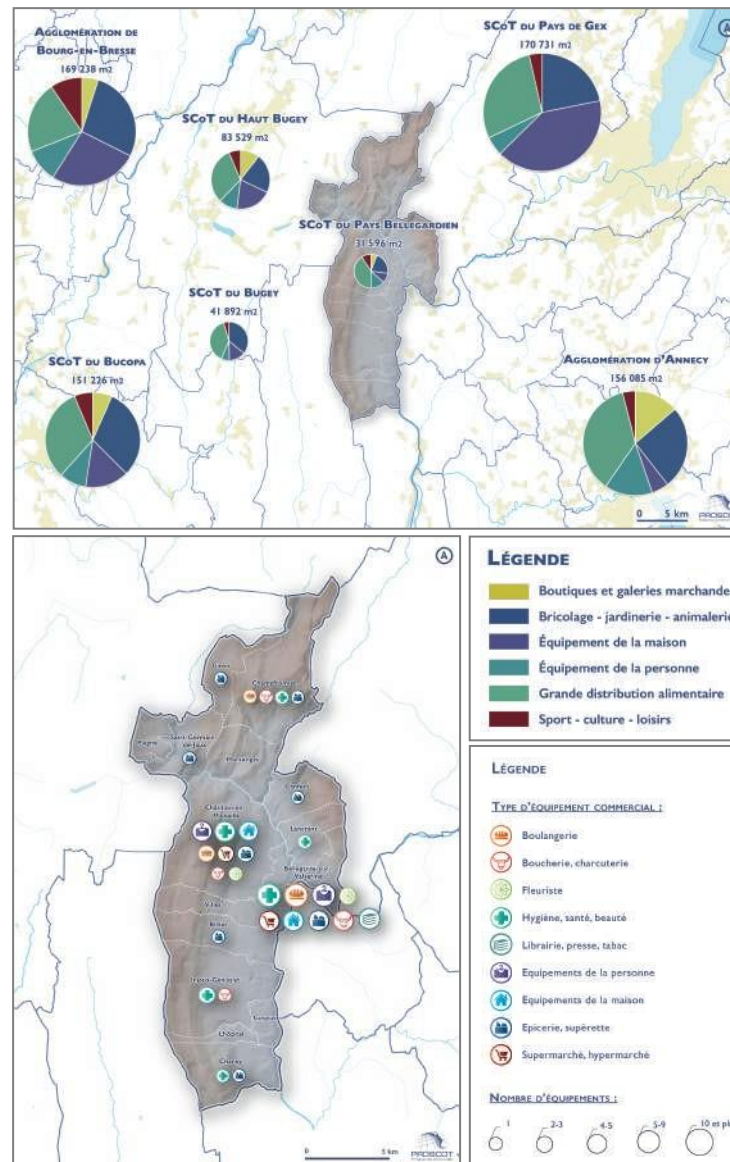
L'offre de surfaces commerciales de plus de 300m², assez bien dimensionnée (31 596 m² à l'échelle du Pays), s'est particulièrement développée ces dernières années avec la présence de grandes enseignes telles Bricomarché, La Halle ou encore Gamm Vert. C'est particulièrement vrai pour le secteur alimentaire, composé de Carrefour Market, Leader Price, Dia... Pourtant, l'évasion commerciale vers les attracteurs voisins (Saint-Genis-Thoiry, Anney...) reste encore forte pour les achats plus occasionnels relatifs à l'équipement de la personne, de la maison et de culture et loisirs (papeteries, librairies).

En dehors de ce bi-pôle, rares sont les communes du territoire dotées de commerces. En effet, au sein de la chaîne des déplacements quotidiens d'un actif, les déplacements ont tendance à s'effectuer sur le chemin du retour (proximité des points de vente aux axes de grands flux routiers) au dépend des commerces de proximité des bourgs et villages qui se fragilisent.

Outre l'adaptation du petit commerce aux nouveaux modes de vie, l'enjeu consiste à organiser une offre équilibrée entre le commerce de centre, de périphérie et de proximité qui ne répondent ni aux mêmes besoins (quotidiens, hebdomadaires, occasionnels, très rares), ni aux mêmes cibles (actif, retraité, famille, jeune...).

Il s'agit également de tenir compte de l'impact des projets en cours en particulier le Village de Marques, qui devrait constituer une polarité forte à haut rayonnement et amener à repenser l'armature commerciale du territoire.

Le commerce de grande distribution (2016) et de proximité (2014) (Source : INSEE, BPE, inventaires commerciaux de l'Ain, de Haute-Savoie, Panorama 2014 ; EAU)



Un territoire où il est bon de s'installer

À l'inverse des territoires voisins, les évolutions entre 2008 et 2013 font état d'une hausse des propriétaires (+3% en moyenne par an) et d'une réduction simultanée des locataires (-3,8% par an pour les locataires du parc privé et -1% pour les locataires du parc social), qui témoignent d'une tendance à la réalisation des parcours résidentiels dans le territoire.

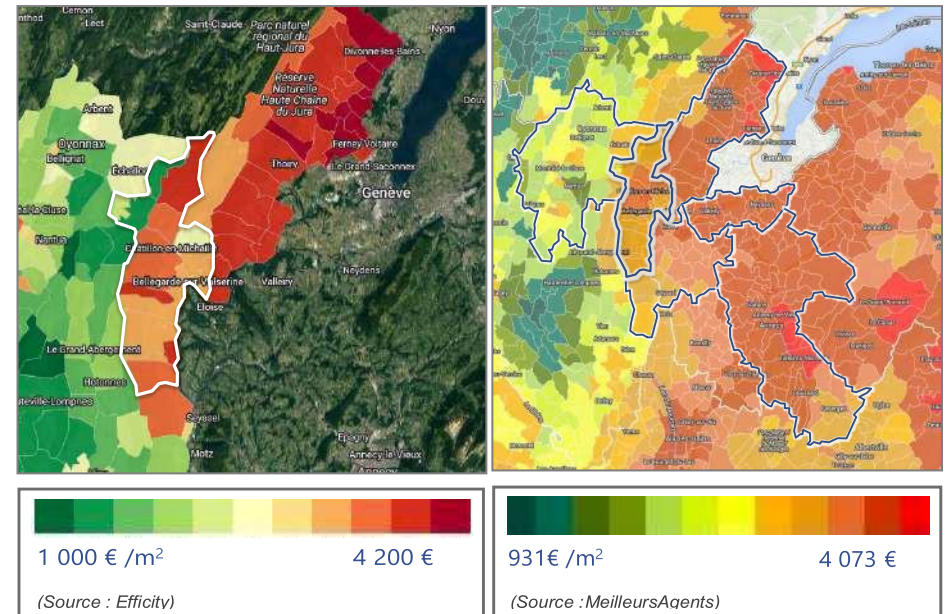
Le constat est significatif pour Bellegarde, qui enregistre une hausse annuelle de 3,3% de propriétaires et un repli de -5% des locataires du parc social et de -1,8% du parc privé.

À cette capacité manifeste du territoire à fidéliser ses habitants s'ajoute un certain nombre de résidences secondaires dans les communes rurales du territoire : Giron (50 résidences secondaires pour 70 résidences principales), Surjoux (25 RS pour 37 RP) ou encore Lhôpital (11 RS pour 24 RP).

Si cette tendance peut être le fait de communes attractives pour leur architecture atypique de moyenne montagne et leur accessibilité, ces chiffres peuvent être biaisés au regard du titre déclaratif du type de résidence habitée. En effet, les prix immobiliers de la métropole genevoise sont tels que certains suisses auraient tendance à s'installer en France et à y déclarer une résidence secondaire pour une résidence principale.

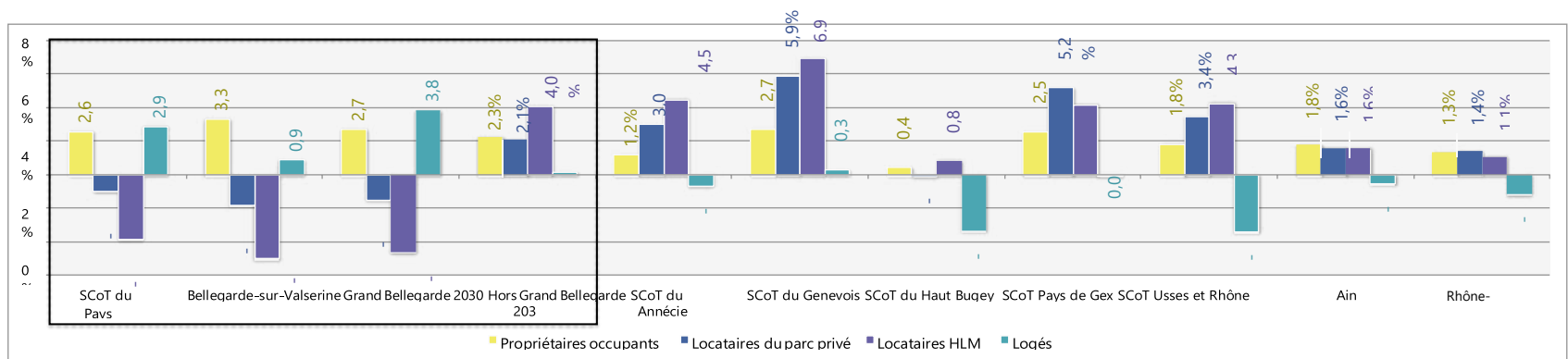
Bien que les prix à l'accession soient en constante augmentation, le Pays Bellegardien demeure accessible et compétitif vis-à-vis des territoires de première couronne de l'agglomération franco-valdo-genevoise, pour lesquels la pression immobilière rend difficilement possible l'installation de ménages plus modestes.

Les prix immobiliers en 2016



Évolution moyenne annuelle du statut d'occupation des résidences principales entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Des prix immobiliers encore attractifs

Selon le diagnostic de l'OPAH de 2010, les prix d'acquisition dans l'immobilier ont non seulement doublé ces dernières années sous l'effet du desserrement de l'agglomération genevoise mais s'accroissent à un rythme de plus en plus rapide...

Le prix moyen par m², aux alentours de 2 000 euros pour les maisons anciennes aujourd'hui est de 2 100 euros pour les appartements selon plusieurs sources (baromètre des Notaires de France, MeilleursAgents).

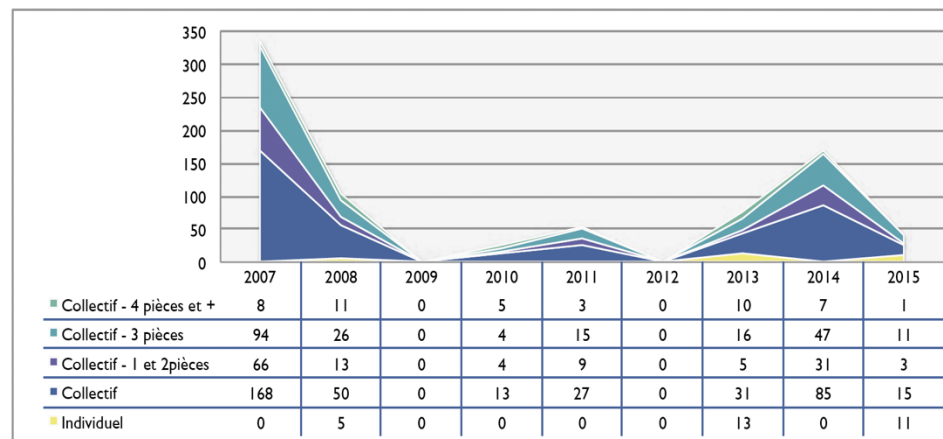
Si l'on observe d'assez grandes disparités de prix au sein du territoire et entre les références, on note que l'immobilier reste encore accessible comparé au département voisin, la Haute-Savoie, où les prix immobiliers sont compris dans une fourchette allant de 2 100 euros à 4 800 euros du m².

En outre, l'Enquête sur les Prix des Terrains à Bâtir montre à la fois que la surface moyenne du foncier viabilisé est de 100 m² inférieure à celles du Département et de l'ancienne Région et également de 10 euros plus élevée au m².

Malgré ces tendances présument d'une tension sur le marché, Bellegarde-sur-Valserine fait l'objet d'investissements publics et privés conséquents pour tous les segments.

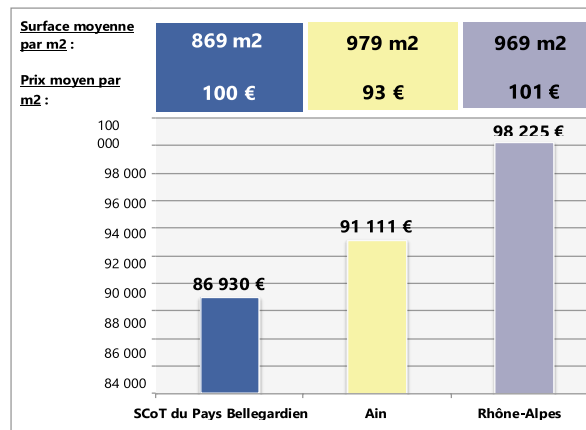
Mise en ventes entre 2007 et 2015 dans le Pays Bellegardien

(Source : Enquête sur la commercialisation de logements neufs, DREAL 2015)



Prix des terrains à bâtir en 2013

(Source : Enquête sur les prix des terrains à bâtir, DREAL 2013)



Quels enjeux pour l'accès au logement ?

Entre 2008 et 2013, 680 logements ont été construits pour une moyenne de 136 par an, permettant d'alimenter la croissance « naturelle » de la population (54% de la construction neuve) et en accueillir de nouvelles (46%).

- Parmi eux, un tiers a été « absorbé » par la hausse du nombre de logements vacants (34%) ;
- 16% des logements construits ont permis de répondre aux besoins de desserrement de la population en place (vieillesse, déshabitation,...) ;
- Seuls 4% de ces logements neufs ont contribué à la démolition des habitations hors d'usage ou ayant changé d'affectation ;
- Enfin, 2 résidences secondaires par an ont été remises sur le marché pour alimenter le stock de résidences principales.

Notons cependant que ces logements ont largement été construits avant la crise, qui a ébranlé la dynamique à l'œuvre. Ces dernières années, 86 logements sont construits en moyenne annuellement, une production plus limitée qu'auparavant mais qui reste dans la moyenne des constructions neuves des autres intercommunalités de « seconde couronne » de l'agglomération genevoise (*cahier n°10, production et marché du logement dans le Grand Genève*).

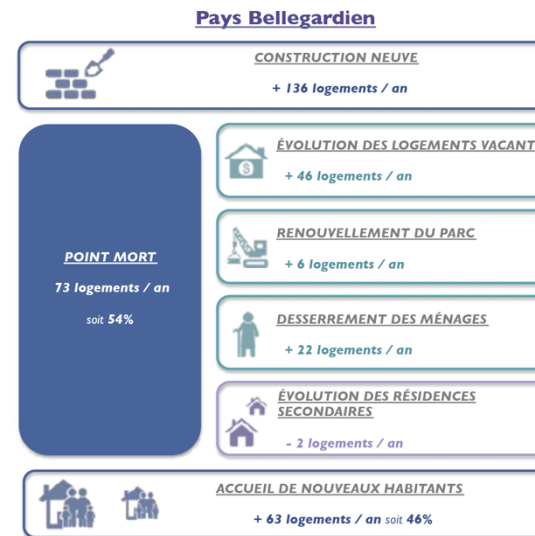
Par ailleurs, entre 2008 et 2013, alors que les logements de taille intermédiaire (+202 T3 et +121 T4) et grande progressent (+204 T5), le recul des petites typologies de logements à l'échelle du territoire (-37 T1 et -66 T2) interroge l'adéquation de l'offre à la demande dans un contexte où les jeunes actifs sont plus nombreux.

Enfin, le niveau de vacance en 2013 tant pour les sources INSEE (9,3%) que FILOCOM (10,8%), plus élevé que dans les territoires voisins (moyenne de 7%), progresse également plus rapidement en particulier dans le Grand Bellegarde (+2,3 points de pourcentage d'après l'INSEE).

Les origines du phénomène, qui peuvent être multiples, interrogent néanmoins un traitement spécifique de la vacance des logements dévalorisés, obsolètes et inoccupés depuis plus de 3 ans assez nombreux dans le territoire (45% des logements vacants contre 39% pour l'Ain selon FILOCOM).

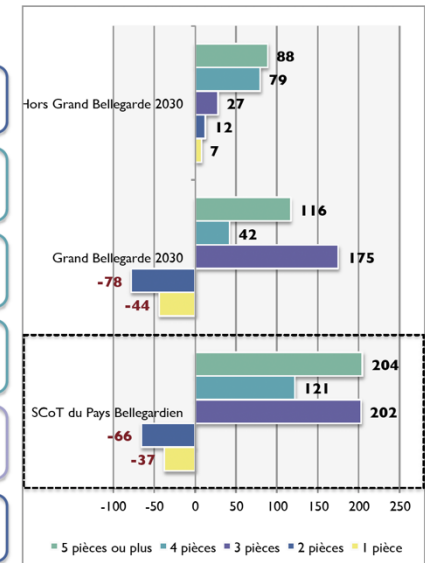
L'utilisation de la construction neuve ou point mort entre 2008 et 2013

(Source : INSEE, SITADEL ; EAU PROSCOT)



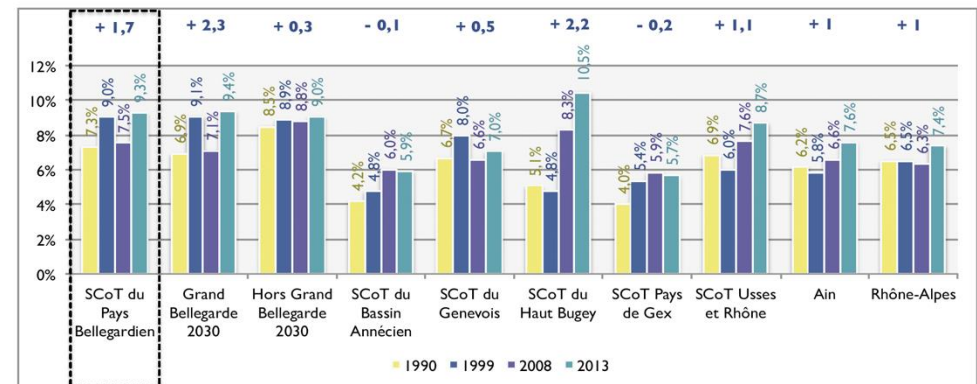
Évolution du nombre de logements par taille entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Taux de vacance des logements en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Une mosaïque de grands paysages

Le Pays Bellegardien prend place dans un ensemble géographique prégnant et structurant à la croisée du Jura méridional et oriental.

Son relief de moyenne montagne, permet de dégager des points de vue et panoramas larges qui changent d'aspect au grès des saisons (Panorama de Catray, point de vue depuis La Borne aux lions, vue sur le Rhône et la chaîne du Mont Blanc...).

L'environnement quelque peu contraint, est à l'origine d'une diversité d'entités paysagères bien identifiées telles que le Plateau du Retord, le versant du Mont-Jura, les vallées du Rhône et de la Valserine, le Plateau du Haut-Bugey et la cluse de Nantua.

Cette richesse paysagère (val agricole et forestier, plateau montagnard, vallée agricole, cluse) est d'ailleurs reconnue pour son caractère exceptionnel. Le cirque de La Roche Fauconnière, la Grotte des Abrands et la Vallée de la Sémine sont quelques-uns de ces sites classés.

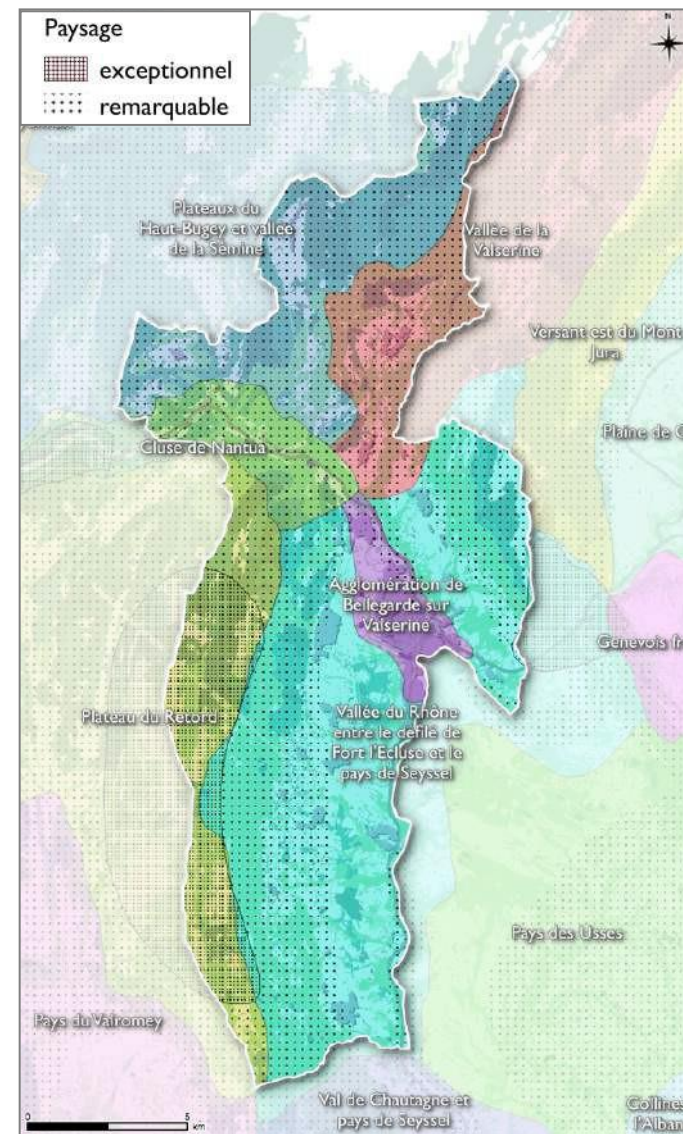
Par ailleurs, les paysages d'eau sont porteurs d'une spécificité propre au territoire largement revendiquée en particulier au travers de la marque « Terre Valserine ». L'eau, qui a tant façonné la géologie du territoire que son développement (hydroélectricité) offre des monuments naturels atypiques (Perte de la Valserine, le Pain de Sucre, les Marmites de Géant).

Toutefois, le paysage n'est pas une scène immuable et évolue au rythme des nouvelles pratiques et des nouveaux usages. Le processus d'érosion de l'élevage n'est pas sans conséquences sur la modification des milieux naturels, qui tendent à se fermer. Ce repli interpelle donc la préservation de l'outil agricole, nécessaire au maintien d'ouvertures visuelles et de l'identité rurale et montagnarde du territoire.



Les grandes entités paysagères

(Source : EAU PROSCOT)



En fond de vallée
(Bellegarde)

En plaine ouverte
(Billiat, Injoux,
L'hôpital, Villes)

Une authenticité attractive confrontée à de nouveaux modes constructifs

L'urbanisation sur le territoire est empreinte de son histoire. Les petites communes dominent et le « fait urbain » reste limité à Bellegarde, Châtillon et quelques axes principaux de bourgs (Saint-Germain-de-Joux). C'est bien l'adaptation des constructions à la moyenne montagne qui a façonné initialement les paysages bâtis sur le territoire, caractère encore bien présent dans les hameaux et certaines communes (Lhôpital, Giron, Plagne, Surjoux...).

L'influence haut-bugiste y est majoritaire, mais certains traits jurassiens marquent plus significativement les communes du nord du territoire intégrées au PNR.

Les toitures à forte pente laissant parfois place à des abris pour le stockage du bois, les façades enduites cernées d'ouvertures en pierre de taille, les encadrements bien visibles en pierres calcaires claires, sont quelques-uns des éléments typiques du vocabulaire architectural du territoire.

Ailleurs, l'implantation du bâti souligne l'adaptation de chacun des villages à leur propre site (vallée, massif forestier, flan de montagne...).

Pour autant, les développements contemporains tendent à « banaliser » les silhouettes bâties traditionnelles par des modèles standardisés de moindre qualité et en discontinuité des morphologies d'origine. Cette simplification des modes d'urbanisation, qui pourrait jouer en défaveur de l'attractivité du territoire, interroge l'identité des bourgs et villages de demain et les formes urbaines « acceptables » ou non des futurs développements.

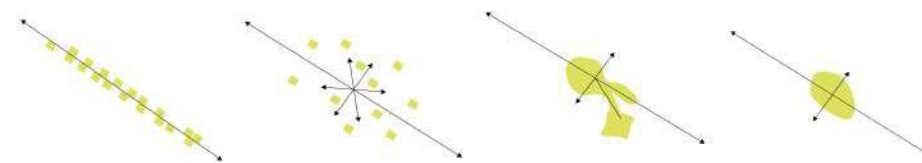
Cet éclectisme et dépréciation du bâti originel sont toutefois à nuancer par la présence d'opérations récentes qualitatives à l'image du quartier Beauséjour à Bellegarde ou l'éco-lotissement de Billiat.

La labellisation du Pays Bellegardien en Territoire à Energie Positive (TEPOS) dans le cadre de l'agglomération franco-valdo-genevoise et la ressource bois abondante, constituent des opportunités pour des développements urbains plus qualitatifs et innovants.



L'évolution morphologique des communes

(Source : EAU PROSCOT)



Une ville centre dont l'image est à renouveler

De tradition ouvrière, la ville de Bellegarde-sur-Valserine est en proie à de fortes mutations mais porte néanmoins les stigmates de son passé industriel.

Elle conserve de cette histoire un héritage encore bien visible, tant dans son cadre bâti éclectique et de moindre qualité que dans l'image qu'elle véhicule, celle d'une ville déshéritée, nichée en fond de vallée à la confluence du Rhône et de la Valserine.

Il en résulte un patchwork de formes urbaines et d'ambiances contrastées. Le noyau historique en partie « grignoté » par des bâtiments verticaux, côtoie un faubourg s'étirant le long des voies et un habitat pavillonnaire plus ou moins dense.

L'impact visuel des infrastructures et ouvrages d'art tendent à dévaloriser davantage l'image d'une ville ayant connu un développement rapide (viaduc autoroutier, lignes électriques, ponts...).

Pour autant, Bellegarde fait l'objet de profonds changements au travers d'une politique d'aménagement et de renouvellement ambitieuse (destructions / reconstructions).

La friche Pechiney d'Arlod, a ainsi récemment disparu du paysage pour laisser place à un vaste complexe sportif et ludique d'ici 2019.

D'autres opérations sont à l'œuvre et entendent redorer la vision de la ville. Parmi elles, citons l'opération de ravalement de façades, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), l'aménagement des berges du Rhône ou encore le plan voirie.

Cette prise de conscience de la nécessité de rompre avec l'image d'une cité sinistrée ne va pas à l'encontre de la valorisation du patrimoine industriel. La ville conserve un certain nombre de vestiges à mettre en valeur (ancienne biscuiterie, hangars et ponts ferroviaires, barrage du Métral...). La création d'un sentier de découverte de l'industrie entre Arlod et Génissiat constitue une prémisse en la matière.



L'Hôtel de ville (Pageaut) Pilonne transmission téledynamique (Pageaut)



Une perméabilité écologique qui constitue un atout pour un mode de développement durable

La densité des sites à forte identité patrimoniale et naturelle du Pays Bellegardien (Pertes de la Valserine, Pain de Sucre, Retord...) souligne la diversité des espaces qui le ponctuent : milieux ouverts, massifs boisés, pelouses sèches, pelouses d'altitude, monts et vallées.

Le patrimoine naturel est ainsi inventorié et protégé au travers de deux réserves naturelles (régionale et nationale), 3 sites de réseaux Natura 2000, 19 Zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1, 3 ZNIEFF de type 2, deux Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB), 3 Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le PNR du Haut-Jura sur la moitié nord du territoire.

Le caractère exceptionnel du territoire est également reconnu par la qualité de ses eaux et son maillage hydrographique (le Rhône et ses affluents). La Valserine a ainsi été labellisée première « rivière sauvage de France » en 2014.

Les milieux humides et le réseau karstique jouent également un rôle structurant et constituent des réservoirs de biodiversité de premier plan. Plus globalement, le territoire se caractérise par une forte perméabilité des espaces, lui assurant une bonne fonctionnalité écologique.

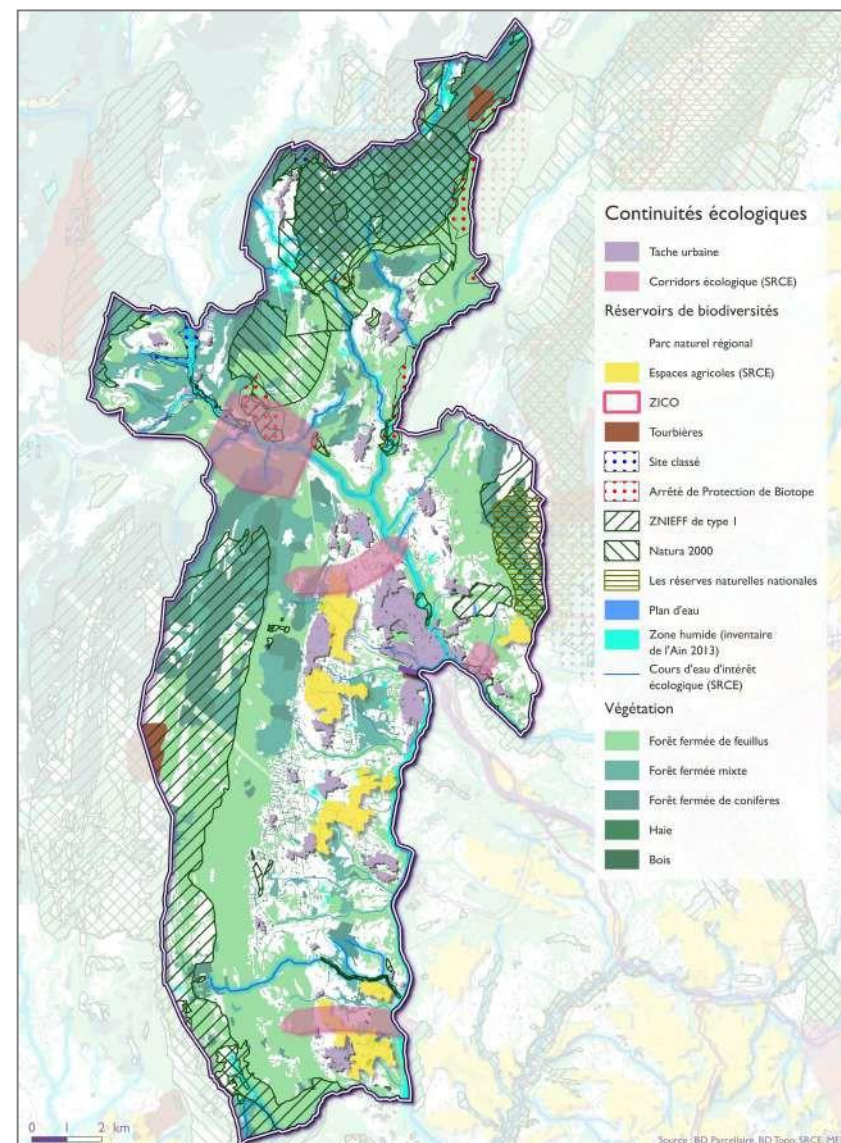
Toutefois, au-delà de la préservation des habitats, c'est le déplacement des espèces qu'il faut pouvoir garantir. Cela suppose de trouver des points de passage aux barrières réputées infranchissables (A40) ou de perméabilité faible déconnectant les milieux (D1206, D1084, D1508, voie ferrée et Lignes de Haute Tension).

Les options de développement retenues dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme devront veiller à conserver et protéger la perméabilité écologique, à mettre en œuvre les moyens visant à une amélioration de la fonctionnalité écologique, de la qualité des grands espaces naturels afin de maintenir un territoire fonctionnel sur le plan environnemental, et attractif pour les acteurs et usagers du territoire.

Dans ce cadre, le Pays Bellegardien doit se penser au-delà de ses limites administratives par des coopérations externes visant à préserver, valoriser et gérer efficacement les différents espaces.

Biodiversité et continuités écologiques

(Source : cartographie EAU PROSCOT)



Comment l'attractivité résidentielle pourra-elle servir de levier au développement économique de demain ?

Par sa proximité à la Suisse et sa situation de « porte d'entrée vers les Alpes », le Pays Bellegardien est à la fois accessible depuis l'extérieur et connecté à son environnement régional et national.

La diversité de ses paysages, dont certains sont reconnus pour leur caractère exceptionnel, la richesse de la nature en présence et la typicité de ses bourgs et villages de moyenne montagne, lui confèrent une identité propre qui participe à son attractivité.

Aux côtés de cette ruralité singulière fruit d'influences bugiste, jurassienne et alpine, se côtoie une ambiance plus urbaine liée à Bellegarde, qui bien que structurant l'ensemble du territoire, pâtie encore d'une image issue de son passé industriel.

Dés lors, comment et pour qui renforcer cette attractivité résidentielle ? Comment la ville centre peut-elle servir de levier au développement économique de demain ?

III. Quelle économie pour demain ?

Quelles ressources humaines aujourd'hui et pour demain ?

En 2013, le taux de chômage de 13,5% apparaît très élevé en comparaison aux autres territoires et aux niveaux du Département (10%) et de l'ancienne Région (11,6%) malgré une évolution moyenne annuelle de 2,8%, plus limitée qu'ailleurs du fait d'un chômage initialement haut (12,2% en 2008).

Le différentiel entre le Grand Bellegarde (14,8%) et les autres communes du territoire (9,8%) n'est pas sans rappeler la fermeture de grandes unités de production industrielle ces dernières années dans la ville centre (SCAPA TAPES, LEJABY...).

Ce chômage, que l'on peut qualifier de structurel, s'explique principalement par l'inadéquation de l'offre à la demande de travail.

Par ailleurs, la crise de 2007, celle des subprimes, fut également audible dans les territoires frontaliers voisins et a conduit à nuancer quelque peu l'« eldorado » suisse dans les années qui ont suivi.

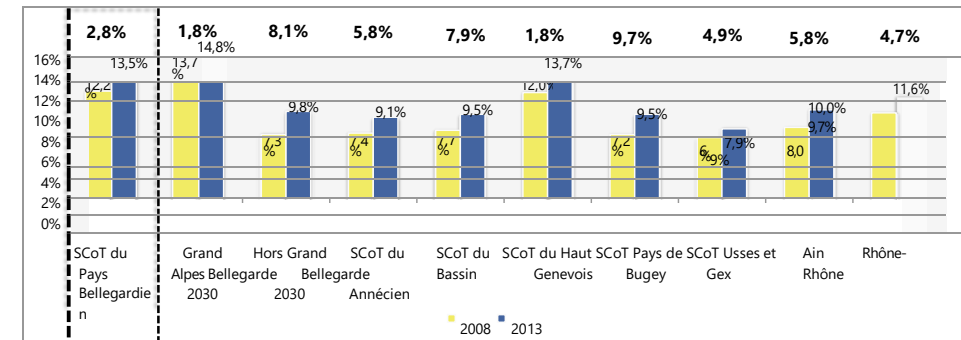
Aussi, entre 2008 et 2013, si la population potentiellement employable croît de 0,71%/an soit 356 actifs de 15 à 64 ans supplémentaires, rappelons que le taux d'emploi augmente lui aussi (0,40%/an) et signifie qu'une partie des actifs du territoire tend à travailler à l'extérieur.

La Suisse, dont la structure économique est tout à fait différente de celle de la France, continue de créer des emplois à un rythme assez soutenu, qui rend ce pays particulièrement attractif pour les populations françaises vivant à proximité.

Cette concurrence salariale, où la France n'est pas compétitive et qui « aspire » la main d'œuvre vers la Suisse, interpelle ainsi son positionnement sur la formation, le haut de gamme des entreprises donneuses d'ordres ou des sous traitants ou encore l'offre de services aux populations et entreprises.

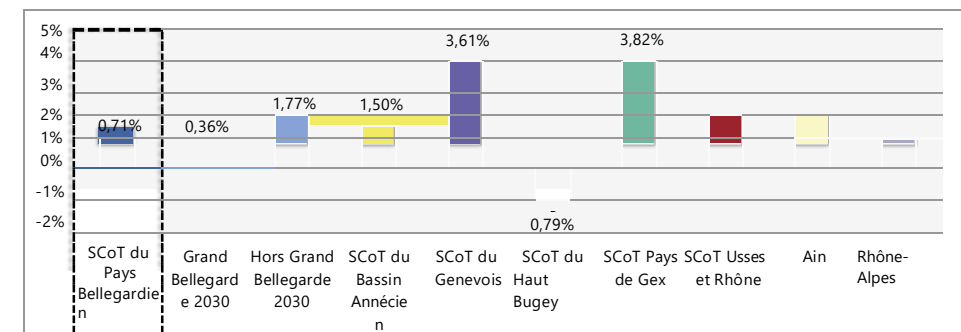
Taux de chômage en 2008 et 2013 évolution moyenne annuelle du taux

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



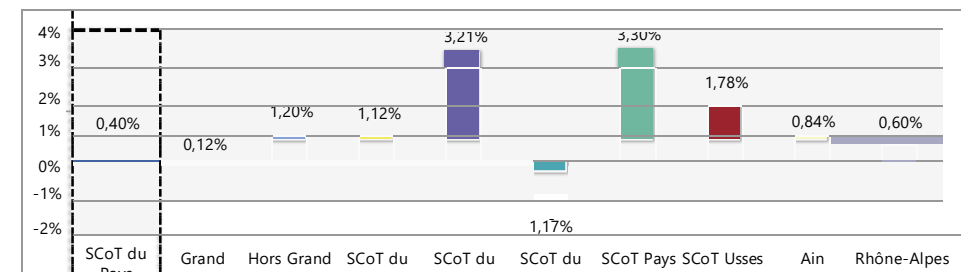
Évolution moyenne annuelle du taux d'activité entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Évolution moyenne annuelle du taux d'emploi entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Quelles perspectives pour un secteur industriel hétérogène et toujours présent ?

Malgré le déclin industriel, le secteur représente encore 20% des emplois en 2013, un poids considérable comparé à la moyenne française (12-13% des emplois).

Le Pays Bellegardien est en effet doté de quelques « pépites » industrielles pour le moins résistantes. MGI COUTIER, spécialisée dans la fabrication d'équipements automobiles et le transfert de fluide, tient son siège social à Champfromier et dispose d'un personnel de 413 salariés locaux et 9 000 autres répartis ailleurs en France et à l'étranger. À ce géant du secteur s'ajoute BALL AEROCAN, entreprise implantée internationalement ayant elle aussi atteint une certaine taille critique dans le territoire (156 salariés à Châtillon) et spécialisée dans la fabrication d'emballages légers.

Plusieurs activités marquent la tonalité industrielle encore bien présente du territoire : dans la fabrication de matériels de transport en écho de l'entreprise MGI COUTIER (indice de 6,84), dans la production et la distribution d'électricité en lien à la centrale hydroélectrique d'Injoux-Génissiat (1,69) mais aussi dans l'extraction (2,64), la fabrication de matières plastiques (1,92) et l'agro-alimentaire (1,22).

Avec un taux de création d'entreprises de 10,7% en 2015 équivalent à 8 nouveaux établissements, le Pays Bellegardien affiche une certaine rigueur par rapport au niveau départemental (taux de 6,8%).

Le secteur principalement composé de petites unités de production (81% de TPE contre 78% dans l'Ain) ne peut plus aujourd'hui être le fait d'établissements de grande taille dépendant de stratégies d'entreprises établies à l'extérieur, sur lesquelles le territoire a finalement peu de prise.

Les conditions d'accueil d'activités de production, l'anticipation des évolutions technologiques dans un contexte mouvant, ou encore le développement et le renforcement des coopérations externes (pôles de compétitivité voisins, formation avec universités...) sont autant de prédispositions nécessaires au maintien d'une industrie compétitive et agile.

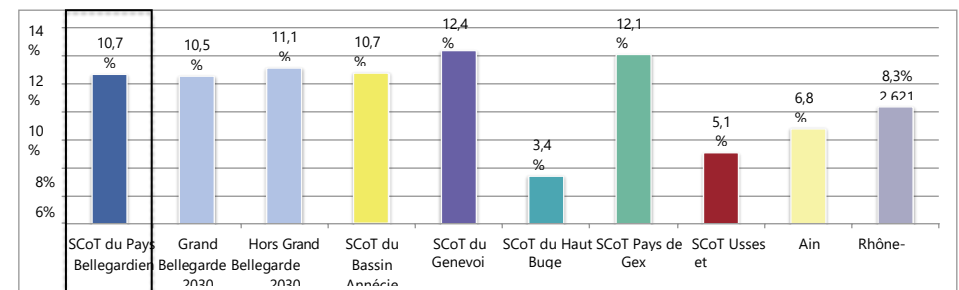
Sociétés industrielles de plus de 20 personnes en 2016

(Source : CCI France, Sociétés.com ; EAU PROSCOT)

Signalétique	Localisation	Activité	Effectifs
SCoT du Pays Bellegardien			919
MGI COUTIER	Champfromier	Fabrications d'équipements automobiles	346
BALL AEROCAN	Châtillon-en-Michaille	Fabrication d'emballages métalliques légers	156
MGI COUTIER	Confort	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	67
BNL EUROLENS	Bellegarde-sur-Valsérine	Fabrication de lunettes	65
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	Injoux-Génissiat	Production d'électricité	52
OTI-CR	Châtillon-en-Michaille	Fabrication de cartonnage	43
STE FAUCIGNY GENEVOIS	Bellegarde-sur-Valsérine	Traitement et élimination des déchets non dangereux	41
ELASTOTECH	Bellegarde-sur-Valsérine	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	40
STE ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION	Bellegarde-sur-Valsérine	Distribution d'électricité	37
STE POLIECO France	Bellegarde-sur-Valsérine	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	37
AGRIPLAS ATLANTIQUE	Bellegarde-sur-Valsérine	Fabrication d'emballages en matières plastiques	35

Taux de création d'entreprises en 2015 et nombre d'entreprises créées

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Nombre d'établissements en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Total		0 à 9 salariés		10 à 19 sal		20 à 49 sal		50 sal ou plus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
SCoT du Pays Bellegardien	98	100	79	81%	7	7%	8	8%	4	4%
SCoT du Bassin Annécien	1 168	100	976	84%	92	8%	51	4%	49	4%
SCoT du Genevois	104	100	89	86%	8	8%	6	6%	1	1%
SCoT du Haut Bugey	751	100	544	72%	88	12%	69	9%	50	7%
SCoT Pays de Gex	193	100	173	90%	13	7%	6	3%	1	1%
SCoT Usset et Rhône	86	100	80	93%	3	3%	1	1%	2	2%
Ain	3 762	100	2 944	78%	356	9%	266	7%	196	5%

Rhône-Alpes	35 335	% 100 %	29 008	82%	2 688	8%	2 174	6%	1 465	4%
-------------	--------	---------------	--------	-----	-------	----	-------	----	-------	----

Un tournant vers l'économie tertiaire

Si la base productive locale se fragilise, l'évolution des emplois atteste d'une montée en puissance du tertiaire dans le territoire.

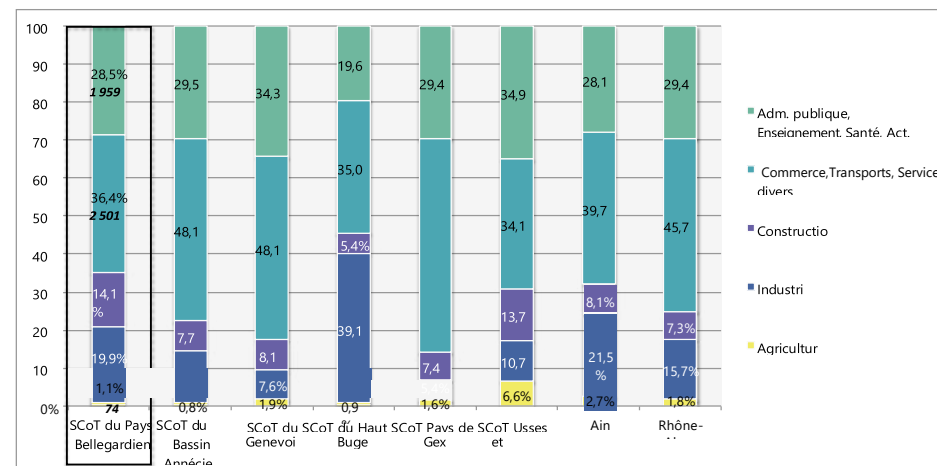
Ces tendances récentes se manifestent à la fois par la poussée du tertiaire présentiel et productif en écho de l'attractivité résidentielle du territoire :

- + 68 emplois dans la distribution en lien à la grande distribution alimentaire qui se renforce ;
- + 63 emplois en culture-loisirs en concordance à l'orientation touristique assumée du territoire ;
- + 83 emplois en santé et action sociale au bénéfice du bien vivre des habitants ;
- + 70 emplois en commerce inter-entreprises en lien au développement du commerce de gros ;
- + 48 emplois en transport et logistique, secteurs porteurs d'avenir sur le territoire du fait des potentiels de la zone de chalandise mais qui interpellent directement un enjeu de consommation d'espace nécessitant d'être assumé ;
- Par ailleurs, le repli de 34 emplois en éducation et formation interroge l'offre de formations aux jeunes dans un contexte de rajeunissement et d'accroissement démographique.
- De même, la disparition de 42 emplois de services de proximité questionne la capacité du territoire à répondre à la demande des ménages au plus près de leur lieu de vie.

Cette mutation de l'économie à l'œuvre, se traduit également par une progression des activités d'intérim (+183 emplois selon l'ACOSS) qui permet tant d'apporter des réponses aux ajustements de marché sur les secteurs fragiles (construction, industrie) et en développement.

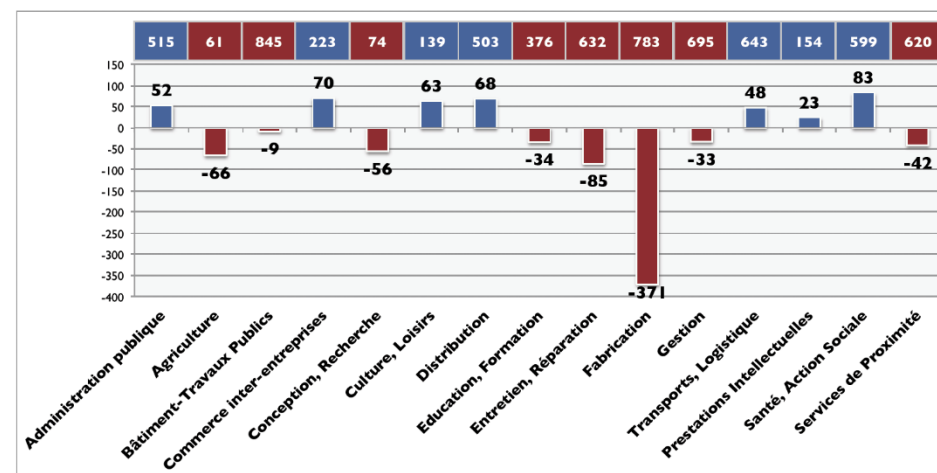
Répartition de l'emploi par grands secteurs en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Évolution fonctionnelle de l'emploi entre 2008 et 2013 dans le Pays Bellegardien

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



La construction, un secteur résistant et maillon essentiel de l'économie locale

Avec 14% de ses emplois relevant de la construction, le Pays Bellegardien est un territoire dans lequel le secteur est particulièrement pesant. À titre de comparaison, il oscille entre 5 et 8% dans son environnement régional. Le marché régional est effectivement considéré par les professionnels du secteur comme l'un des plus vifs de France, sous l'effet de la proximité à la Suisse et d'investissements publics conséquents.

Le secteur ressort clairement comme une spécificité locale (indice de spécialisation de 1,92) avec 774 emplois en 2015 selon l'ACOSS.

Certaines entreprises de plus de 20 employés apparaissent comme des champions du secteur (FAMY avec 211 salariés, EIFFAGE avec 121...) et sont particulièrement implantées sur Châtillon-en-Michaille et Bellegarde-sur-Valsérine.

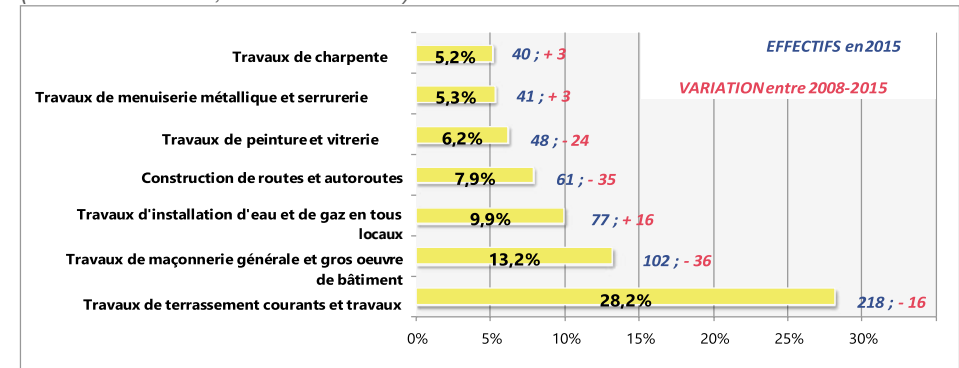
Par ailleurs, notons que la crise immobilière, qui a frappé l'ensemble du secteur de la construction, a eu très peu d'effets dans l'économie du territoire. Seuls 9 emplois ont été supprimés entre 2008 et 2013, signe de la résistance des entreprises locales tiré par le dynamisme de l'accroissement démographique régional et le desserrement des ménages.

Le taux de création d'entreprises de 13,2%, supérieur à l'ensemble des référentiels (entre 6,5 et 11,7%) pourrait souligner la reprise économique du secteur en 2015 et interpelle un possible positionnement du territoire sur l'éco-construction. Dans ce cadre, le label TEPOS et la ressource bois abondante du Pays Bellegardien pourraient constituer des facteurs différenciants en accroche des territoires voisins travaillant sur le domaine (Haut-Bugey...).

En outre, nombreuses sont les organisations en présence pouvant soutenir les professionnels de la construction dans la constitution de synergies : la fédération interprofessionnelle du bois de l'Ain, le Pôle d'Excellence Rurale ENERBOIS ou encore le récent pôle de compétitivité Xylofutur porté sur la filière bois.

Les 7 activités principales de la construction en 2015 et variation 2008-2015

(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)



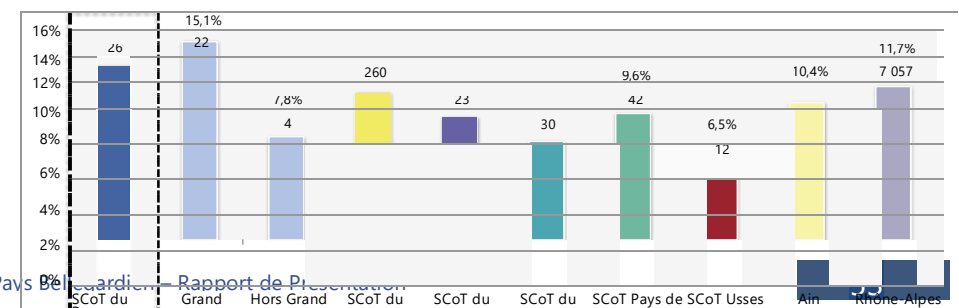
Les entreprises de plus de 20 personnes

(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)

Signalétique	Localisation	Activité	Effectifs
SCoT du Pays Bellegardien			536
FAMY	Châtillon-en-Michaille	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	211
EIFFAGE RHONE ALPES AUVERGNE	Bellegarde-sur-Valsérine	Construction de routes et autoroutes	53
ETS GALLIA	Châtillon-en-Michaille	Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment	51
EIFFAGE CONSTRUCTION RHONE ALPES	Bellegarde-sur-Valsérine	Construction de bâtiments divers	38
STE SALENDRE RESEAUX	Bellegarde-sur-Valsérine	Construction de réseaux électriques et de communication	34
EIFFAGE CONSTRUCTION ALPES DAUPHINE	Bellegarde-sur-Valsérine	Construction d'autres bâtiments	30
ETS PONCET CONFORT DECOR	Châtillon-en-Michaille	Travaux de peinture et vitrerie	27
ISERBA	Châtillon-en-Michaille	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	25
STE CARRAZ METALLERIE	Châtillon-en-Michaille	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	25
STE GERMAIN GERARD	Châtillon-en-Michaille	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	22
STE NINET GAVIN	Lancrans	Travaux de charpente	20

Taux de création d'entreprises en 2015 et nombre d'entreprises créées

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Une agriculture qualitative, à pérenniser !

L'agriculture du Pays Bellegardien, traditionnellement portée par l'élevage bovin et viande, constitue un élément fort de son identité rurale à la fois par sa diffusion sur l'ensemble du territoire et par des productions reconnues pour leur qualité (AOC Morbier, AOC Bleu de Gex, AOC Comté, IGP Emmenthal et AOC vin Roussette du Bugey).

Si le secteur n'a pas été exempt de difficultés (-48 emplois entre 2008 et 2013), le nombre de sièges d'exploitation s'est maintenu entre 2010 et 2016 (50 répartis sur l'ensemble du territoire). 2 exploitations laitières ont néanmoins disparu, une conséquence directe de la restructuration à l'œuvre du secteur au niveau national. Toutefois, le territoire produit davantage de lait entre 2008 et 2016, signe d'une productivité accrue (+5%).

La moyenne d'âge des exploitants n'a quant à elle pas évolué depuis 2010 et reste de 51 ans en 2016 avec l'installation de plusieurs jeunes notamment, gages du renouvellement des agriculteurs et éleveurs.

L'engouement pour les circuits courts entre 2008 et 2016 exprime d'autant plus cette volonté de pérenniser le système en place par des activités de diversification. En effet, alors qu'ils représentaient 18% des exploitations en 2008, ils concernent 35% d'entre elles aujourd'hui. L'abattoir de Bellegarde qui se renouvelle pour valoriser les filières viandes, joue aussi son rôle dans cette dynamique en tant que support pour les agriculteurs locaux.

Ce type de démarche constitue un véritable levier pour le développement de l'agro-tourisme, qui s'initie progressivement sur le territoire au prisme de la marque « Terre Valserine ». En effet, le succès recueilli lors du premier concours culinaire « purement gourmand » témoigne de l'intérêt des acteurs (restaurateurs, consommateurs) pour les produits locaux.

(Source : Chambre d'Agriculture de l'Ain, 2016)

Zonage de qualité et agriculture de proximité (Sources : INAO, Chambre d'Agriculture de l'Ain ; EAU PROSCOT)

LÉGENDE

- AOC Morbier
- AOC Bleu de Gex
- AOC Comté et IGP Emmenthal
- AOC Roussette du Bugey
- M Vente directe : réseau « Chez mon fermier »
- M Transformateurs

CONCOURS CULINAIRE «PUREMENT GOURMAND»

DÉPÔT DES RECETTES AVANT LE 31 OCTOBRE PRÉSÉLECTION DES FINALISTES LE 7 NOVEMBRE

GRANDE FINALE LE 28 NOVEMBRE 2016

Renseignements : T. +33 (0)4 50 48 48 88 / www.terrevalserine.fr

« Terre Valserine » pour une image renouvelée

Le Pays Bellegardien, marqué par son histoire et celle de sa ville centre, souffre encore d'une image dégradée ne faisant pas de lui un territoire aussi attractif que ses espaces voisins malgré ses nombreux atouts : une nature omniprésente et accessible, des monuments façonnés par l'eau, un tissu associatif dense ou encore des événements annuels qui participent au dynamisme local.

Le déploiement de la marque « Terre Valserine », dans laquelle les acteurs se sont reconnus, entend non seulement redorer cette image, mais faire également du territoire une destination orientée sur la nature, les sports d'hiver et les activités de plein air.

Le territoire, qui compte peu d'emplois directement liés au tourisme (141 en 2015 selon l'ACOSS) et une offre insuffisamment développée d'hébergements et de restauration, souhaite ainsi redéfinir sa gouvernance pour gagner en lisibilité.

Le village de Marques et le site Dinoplagne constituent dans ce cadre les projets « phares » de la stratégie car susceptibles de générer d'importants flux.

Du reste, l'histoire est un levier certain pour l'émergence d'un tourisme industriel. Le projet de sentier d'Arlod à Génissiat, qui passera par le CIEL SIDEFAGE et le barrage hydroélectrique, donne ainsi le coup d'envoi au développement de cette thématique.

Enfin, cette nouvelle signature touristique constitue une opportunité pour s'associer aux territoires voisins dans le développement d'une offre itinérante capable de capter davantage de flux (Alpes, Jura, Suisse...) et revisiter la notoriété du Pays Bellegardien.




Retord et Giron,
 deux espaces de liberté pour
 la pratique du ski.


250 kms de sentiers
 de randonnée (dont la GTJ
 et le tronçon du GR®9).


La Valserine labélisée
 première « rivières
 sauvages » de France.


120 voies d'escalade

Une couverture numérique satisfaisante à même d'accompagner la révolution numérique de l'économie mondiale ?

Le département de l'Ain, précurseur dans le déploiement numérique, a depuis 2005 engagé des efforts considérables garantissant des couvertures satisfaisantes à la plupart de ses territoires. À regarder l'observatoire du très haut débit, le Pays Bellegardien semble en mesure d'accompagner les évolutions numériques et usages à venir par des niveaux de débits d'ores et déjà adaptés dans la plupart des pôles urbains. Seul le sud de Bellegarde reste assez peu couvert, par des débits ne dépassant pas les 30 Mbits/seconde.

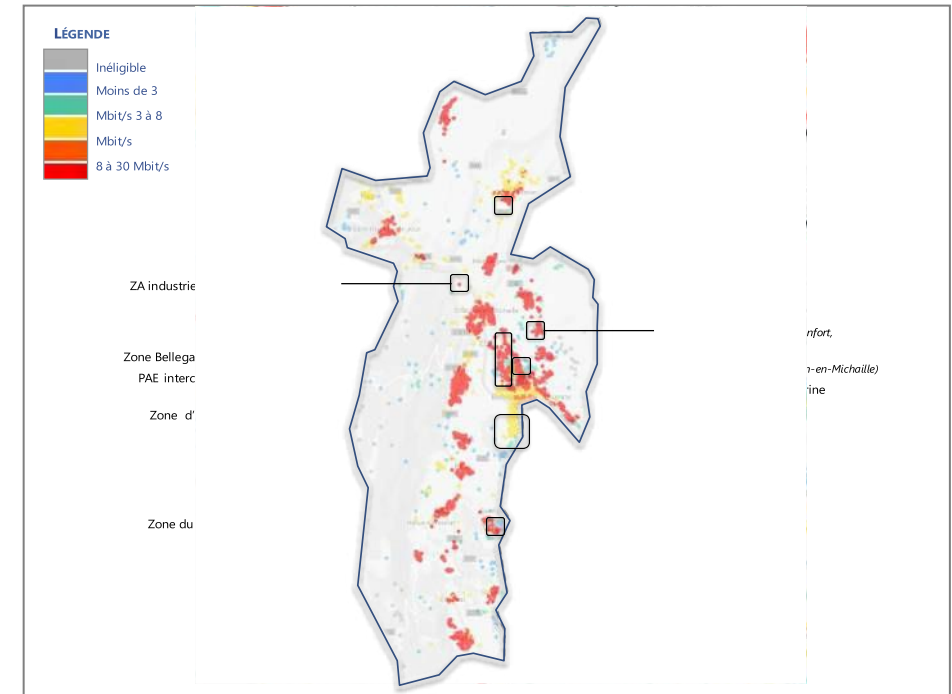
La couverture 4G est quant elle beaucoup plus limitée, aux seules communes de Bellegarde et Châtillon via l'opérateur orange. Néanmoins, le SDTAN a identifié l'ensemble des autres communes du territoire comme prioritaires à horizon 2030.

Plus qu'un outil de développement, le numérique constitue un préalable à l'innovation des entreprises d'aujourd'hui et de demain (services numériques, gestion et transfert de BIG DATA, économie du partage...) et au développement de contenus pour tous les usagers du territoire (e-commerce, e-tourisme, e-learning, e-santé...).

Dans un contexte d'intégration croissante aux dynamiques genevoises et de mobilités de ses habitants (navettes domicile-travail, attractivité résidentielle), le territoire sera amené à affirmer la couverture numérique et mobile comme une priorité.

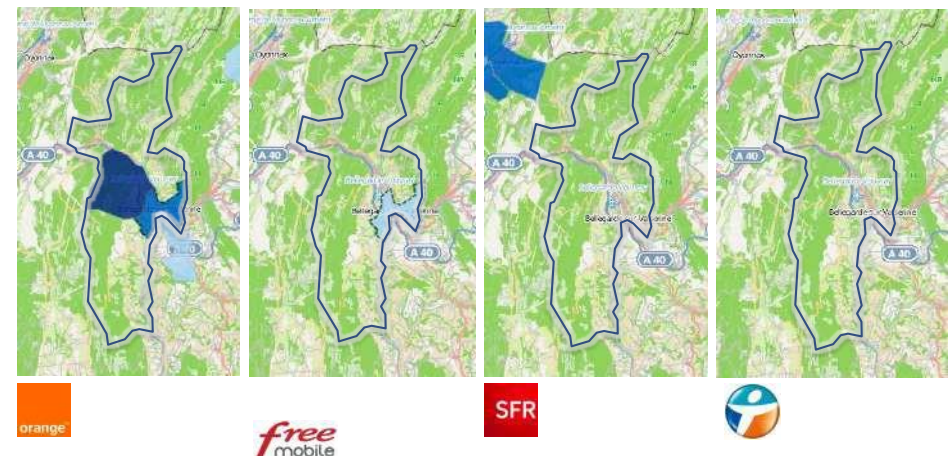
La couverture numérique du Pays Bellegardien

(Source : Observatoire du Très Haut Débit ; EAU PROSCOT)



La couverture 4G

(Source : quechoisir.org)



Quel gisement de production créateur de valeur pour demain ?

L'industrie, qui a largement participé au développement du Pays Bellegardien, poursuit son repli et laisse progressivement entrevoir une économie portée sur le tertiaire présentiel et à un degré moindre le tertiaire productif, comme composant de l'économie présentielle.

En effet, le rayonnement genevois offre un point d'appui non négligeable au développement économique local tant sur les activités présentes (santé et action sociale, distribution...) que sur la construction.

Pour autant, indépendamment de sa proximité à la Suisse, le territoire reste fort de son économie productive en valeurs absolues et de spécificités propres liées à la densité de son tissu artisanal, de ses infrastructures ou encore la qualité de son agriculture, qui le démarquent dans son environnement.

Dès lors, l'une des questions essentielles à se poser pour l'émergence d'un projet de territoire est la suivante : quels sont les secteurs créateurs de valeur ajoutée pour demain ?

Répartition de l'emploi en 2013 et évolutions entre 2008 et 2013 dans le Pays Bellegardien

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

	Variation absolue 2008-2013	Emplois en 2013	Et demain ?
Agriculture	-66	61	?
Conception, Recherche	-56	74	?
Culture, Loisirs	63	139	?
Prestations Intellectuelles	23	154	?
Commerce inter-entreprises	70	223	?
Education, Formation	-34	376	?
Distribution	68	503	?
Administration publique	52	515	?
Santé, Action Sociale	83	599	?
Services de Proximité	-42	620	?
Entretien, Réparation	-85	632	?
Transports, Logistique	48	643	?
Gestion	-33	695	?
Fabrication	-371	783	?
Bâtiment-Travaux Publics	-9	845	?

IV. Le potentiel de développement spatial du territoire

Des projets récents ou en cours en passe de produire leurs effets

Le Pays Bellegardien, soucieux de son développement, s'est engagé dans un certain nombre de projets d'envergure dont certains n'ont pas encore produit leurs effets, puisqu'en cours de déploiement.

La réflexion prospective nécessaire à l'élaboration d'un projet de territoire à horizon 2036 devra ainsi tenir compte de ces « coups partis » en anticipant leurs effets, qui peuvent être multiples. Ils entendent notamment :

- Élargir les fonctions métropolitaines du Pays Bellegardien (recherche, prestations intellectuelles, culture...),
- Accroître l'offre et la qualité des services au bénéfice du bien vivre,
- Offrir une plus grande liberté de choix de mobilité et de déplacements aux différents usagers,
- Et constituer de potentiels points d'appui au développement économique.

Pôle culturel



Centre aquatique Valséo



Centre de santé Saint-Exupéry



Le réaménagement des berges



La gare TGV



OPA H



Plaine sportive et ludique



Relocalisation du collège Louis Dumont



Établissement de santé psychiatrique



Réhabilitation du Credo



Villages de marques



Opérations de renouvellement Quartier Beauséjour, Bellegarde



Dinoplagne

Raccordement à la ViaRhôna

Plan voirie 2019, renforcement de l'intermodalité dans le Grand Bellegarde Le RER Léman-Express

Élaboration d'un schéma métropolitain de mobilité

Écoquartier et label TEPOS



Une consommation d'espace essentiellement liée au résidentiel

L'analyse de la consommation d'espace montre que 59,3 ha ont été artificialisés entre 2005 et 2015, soit un rythme moyen de 8,4 ha/an. L'habitat est le poste le plus important de cette consommation en extension :

- Activités économiques : 15,5 ha soit 26% du volume total ;
- 0,3 ha pour les activités agricoles (0,5%) ;
- 0,7 ha pour les équipements (1,2%) ;
- 42,8 ha pour l'habitat soit 72 % de l'ensemble de la consommation hors enveloppe.

Les infrastructures routières n'ont pas été prises en compte dans cette analyse, à l'exception des voiries ayant pour seul rôle de desservir des lotissements.

Les projets en cours, qui seront en tout ou partiellement urbanisés à la date d'approbation du SCoT, relèveront de la consommation d'espace passée.

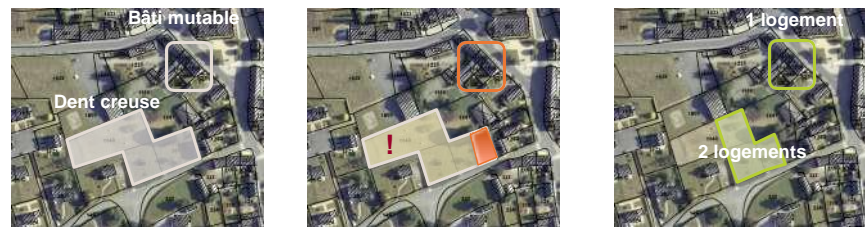
L'analyse des capacités de mutation et de densification s'est intéressée tout particulièrement à l'évolution des espaces urbains depuis 2005. Des enveloppes urbaines ont été définies à partir de la situation actuelle des communes hors zones d'extensions pour étudier les capacités foncières, un travail encore en cours avec les communes.

Au sein de cet espace délimité, des « vides » ou espaces potentiellement urbanisables ont été identifiés : dents creuses, friches ou espaces libres de grandes parcelles.

La définition des capacités d'aménagement sur la base du potentiel identifié tiendra compte :

- Des contraintes et servitudes (fonctionnalité agricole, risques,...) ;
- De la faisabilité (desserte par les réseaux, accès,...) ;
- Du contexte urbain : quels types d'aménagements possibles ? Quelles formes urbaines ?

La justification des projets hors enveloppe urbaine s'attachera donc à l'analyse des capacités foncières au sein de l'enveloppe au regard de l'ambition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D).



Potentiel

Prise en compte des

Définition des

Consommation d'espace hors enveloppe urbaine entre 2005 et 2015

(Source : Analyse par photo-interprétation, satellite et IGN ; EAU PROSCOT)

	Hors de l'enveloppe urbaine - consommation				TOTAL CONSOMMATION	Moyenne annuelle consommation
	Agricole	Eco	Equipement	Habitat		
BELLEGARDE-SUR-VALSRINE				6,65	6,65	1,80
BILLIAT			0,70	3,86	4,56	0,40
CHAMPFROMIER				2,18	2,18	0,40
CHANAY				1,50	1,50	0,20
CHATILLON-EN-MICHAILLE		12,41		11,78	24,18	3,00
CONFORT				1,39	1,39	0,20
GIRON				1,11	1,11	0,10
INJOUX-GENISSIAT	0,29	2,14		5,10	7,52	0,80
LHOPITAL				0,53	0,53	0,00
LANCRANS		0,94	0,00	5,01	5,95	0,80
MONTANGES				1,61	1,61	0,30
PLAGNE				1,15	1,15	0,20
SURJOUX				0,21	0,21	0,00
VILLES				0,71	0,71	0,10
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX				0,05	0,05	0,00
TOTAL	0,3	15,5	0,7	42,8	59,3	8,4

Les points de vigilance à gérer pour s'assurer d'un développement durable

Le territoire est inclus dans l'aquifère des calcaires du Jura méridional comprenant plusieurs systèmes aquifères en fonction de la nature géologique des formations.

Les réseaux karstiques du massif calcaire abritent des circulations d'eau importantes et présentent un enjeu de sécurisation / pollutions diffuses fortement mis en avant par l'Agence Régionale de Santé.

La multiplicité des accès à la ressource pourrait être remise en cause alors que les solutions mutualisées en territoire de montagne impliquent des investissements lourds.

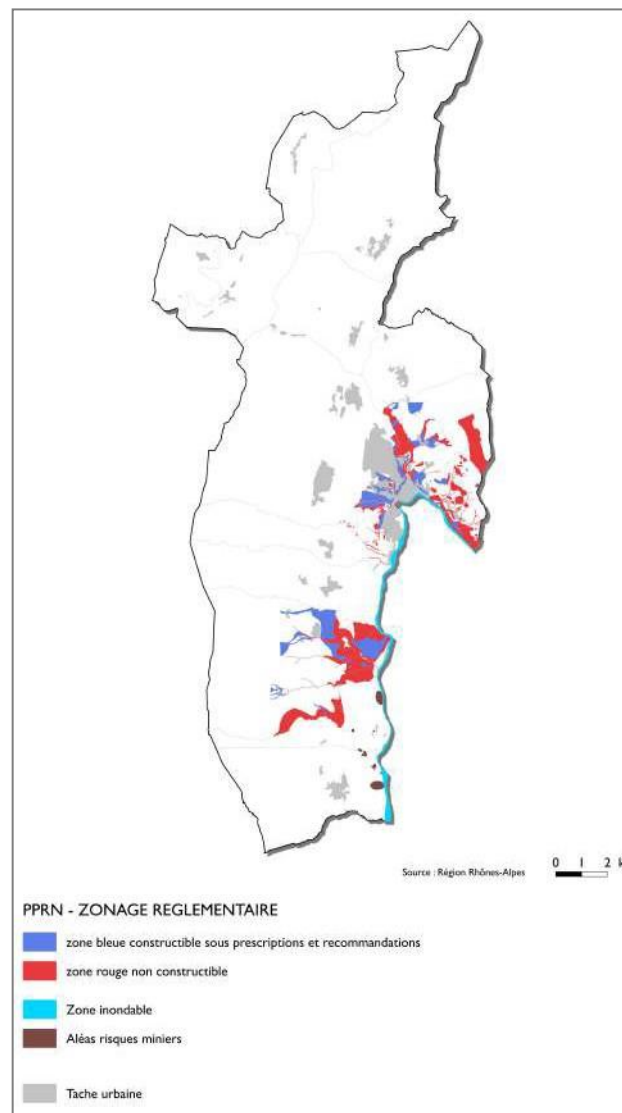
La capacité d'accueil du territoire implique par ailleurs une gestion des risques optimale, allant au-delà des Plans de Prévention des Risques. Sur ces points, la question des eaux pluviales et des ruissellements au regard des risques de crue rapide, d'inondation et de mouvements de terrain de types glissement et chute de blocs, renforcent le niveau de pression et réduisent les marges d'évolution et les capacités d'utilisation des espaces de vallées déjà fortement contraints. Ces risques sont aujourd'hui traités par différents documents de gestion et de prévention existants.

Le risque d'avalanche qui touche la commune de Confort ne doit pas être sous-évalué, même s'il reste lié à des intempéries ponctuelles, à impact limité.

Il convient donc de renforcer la vigilance en vue d'anticiper les effets du dérèglement du climat qui accentuent les phénomènes extrêmes, en particulier aux abords des zones urbaines les plus proches des vallées.

Plus ponctuellement, les risques technologiques liés à la présence de grandes unités de production industrielles sont connus et encadrés (barrage, sols pollués, transport de matières dangereuses).

Les risques identifiés sur le Pays Bellegardien (Sources : Région Rhône-Alpes ; EAU PROSCOT)



Une économie circulaire prometteuse

En plus des circuits-courts qui suscitent un réel engouement ces dernières années, l'agriculture offre des potentiels de valorisation des effluents d'élevage, qui nécessitent toutefois d'être évalués sur le plan technico-économique.

La ressource en eau, quant à elle très abondante, est apte à assurer différentes fonctionnalités tant dans le maintien des équilibres biologiques, l'aquaculture, les loisirs, le tourisme de nature (canoë, kayak, canyoning...) que dans la production d'énergie.

L'ensemble des cours d'eau communaux du Pays Bellegardien présente un potentiel mobilisable pour l'hydroélectricité mais néanmoins complexe à exploiter davantage. À ce jour, 423 679 kw de puissance sont déjà installées et réparties sur 3 usines, en particulier sur la centrale d'Injoux-Génissiat selon l'observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES).

Derrière l'hydroélectricité, le bois constitue la seconde ressource d'énergie renouvelable du territoire. Le Schéma Régional de l'Air, du Climat et de l'Énergie (SRCAE) propose d'ailleurs une mobilisation plus intense de cette biomasse. Seules 19 chaudières automatiques sont installées aujourd'hui dans le territoire, dont 5 collectives.

Ce potentiel est d'autant plus grand que le territoire dispose d'une multiplicité d'acteurs sur lesquels s'appuyer tels le PNR du Haut-Jura doté d'un plan d'approvisionnement, le Département de l'Ain et son « livre blanc », mais également le pôle de compétitivité Xylofutur récemment mis en place dans le Haut-Bugey pour « accélérer et favoriser l'innovation dans la production, l'approvisionnement des industries utilisatrices, la transformation et la chimie du végétal ».

En effet, au-delà de la valorisation des plaquettes forestières pour le bois énergie, la ressource est propice au développement de l'éco-construction bois en lien aux enjeux de rénovation, de préservation de l'architecture de montagne et de vulnérabilité énergétique des ménages.

Au regard des ressources issues du sous-sol, des potentiels pour la géothermie ont été identifiés dans le territoire, plus forts dans sa partie sud que dans sa partie nord (*Région Rhône-Alpes, ADEME, BRGM*).

Du reste, 3 carrières sont dénombrées sur le Pays Bellegardien en écho d'un potentiel d'exploitation de roches massives avéré. Ce gisement est cependant à gérer en fonction des enjeux environnementaux et des choix politiques. Pour rappel, le PNR mentionne d'« exclure les créations de carrières dans les cœurs de biodiversité figurés au Plan de Parc, sachant qu'elles peuvent s'envisager ailleurs en veillant à ce que leur dimensionnement soit proportionné, prioritairement, aux besoins du territoire et à ce que leur localisation minimise les impacts environnementaux et paysagers ainsi que les nuisances aux habitants, » (*RC, p105 mesure 2.2.3*).

Notons également que le SIDEFAGE, syndicat mixte de gestion des déchets du Faucigny-Genevois, Pays Bellegardien, Pays de Gex et Haut-Bugey siège dans le territoire et a récemment créé le premier Centre d'Immersion Educatif et Ludique (CIEL SIDEFAGE) voué à sensibiliser la population à la gestion et à la valorisation des déchets ménagers. Cette initiative précurseur, est accompagnée par le Pays Bellegardien dans le cadre du sentier reliant Arlod à Génissiat, qui entend donner corps au tourisme industriel.

En outre, si le territoire est confronté à un couloir migratoire majeur contraignant le développement de l'éolien, il profite d'un ensoleillement suffisant pour le déploiement de panneaux photovoltaïques encore peu nombreux aujourd'hui (93 installations). Le potentiel éolien est ainsi estimé entre 1 250 et 1 275 kwh/m²/an d'après l'OREGES.

Enfin, pour limiter les consommations et émissions de gaz à effet de serre, la mobilité alternative à la voiture roulant aux énergies fossiles est à relier à une prise en compte du développement des réseaux intelligents dont l'implantation dépend non seulement de l'efficacité des dispositifs techniques mais aussi de l'implication des acteurs (consommateurs, gestionnaires des réseaux de transport...).

En somme, le Pays Bellegardien dispose d'un bouquet énergétique intéressant, qui pourrait réduire son empreinte écologique. La volonté politique exprimée par les élus va d'ailleurs dans le sens d'une économie circulaire et de la valorisation des ressources naturelles pour faire du territoire un modèle rural durable et innovant.

Et demain ?

L'analyse de la trajectoire de développement du Pays Bellegardien a mis en exergue un certain nombre d'atouts, liés à un bassin de vie structurant, une position de porte d'entrée, une identité territoriale avérée bâtie sur des facteurs historiques, naturels et culturels... mais aussi des éléments de fragilité en écho d'une image ternie par le passé industriel qui questionnent l'avenir du territoire.

Pour autant, les tendances récentes font état d'un « basculement » à l'œuvre dans les dynamiques métropolitaines du Grand Genève soutenu par un certain nombre de projets récents et en cours dont les effets ne sont pas encore perceptibles. L'identification du Grand Bellegarde comme un pôle régional au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise témoigne de l'intégration du territoire au sein de cette aire métropolitaine multipolaire rayonnante à partir de Genève.

Le Pays Bellegardien, riche de ses différentes spécificités, dispose d'un certain nombre de points d'appui potentiels à même de nourrir un projet de territoire pour une image renouvelée.

Afin d'imaginer et construire ce projet, le PADD devra s'attacher à la qualification de ce « pôle régional » du schéma d'agglomération de l'agglomération-franco-valdo-genevoise et à l'identification des leviers de développement nécessaires à une nouvelle dynamique.

SYNTHESE DES ENJEUX DU DIAGNOSTIC

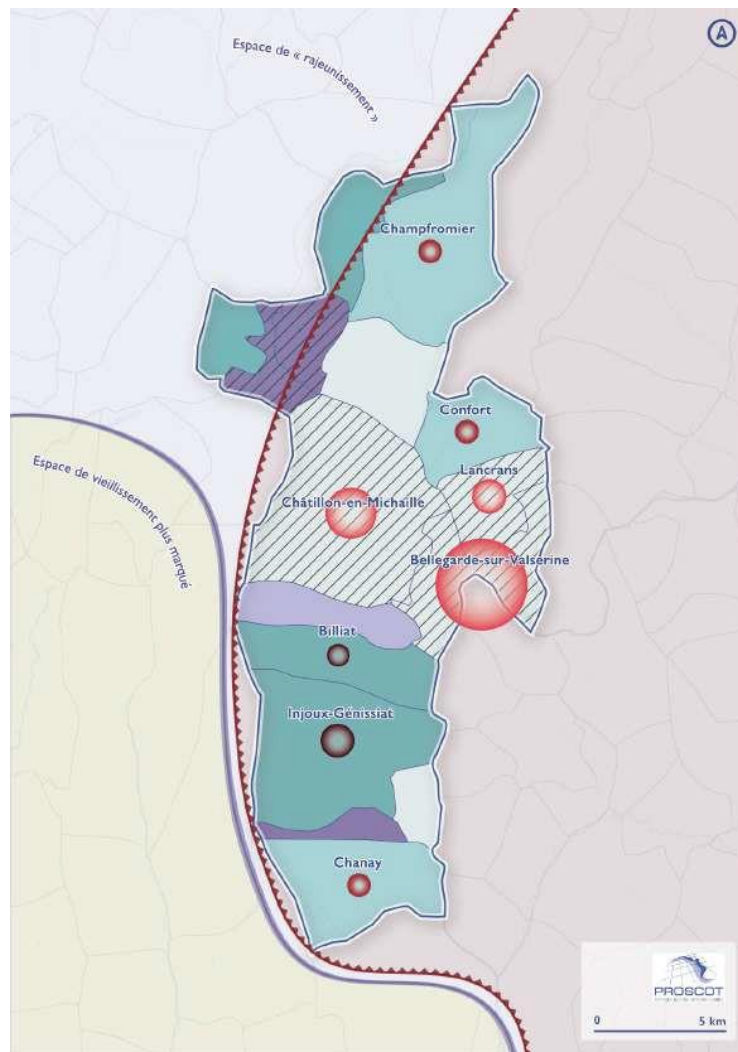
- Une **économie encore éprouvée par la désindustrialisation** mais un **secteur industriel encore palpable** dans un paysage économique qui change de tonalité face à une **tertiairisation qui s'affirme...**
- Des **potentiels de rebonds sur différentes activités** (la construction, la logistique, l'artisanat...) et un rayonnement genevois qui constitue un point d'appui au développement **des secteurs présentiel/résidentiel.**
- Des **projets et aménagements en cours** (Village de Marques, Plaine sportive et ludique, clinique, Credo...) en faveur d'une **offre territoriale accrue** et constituant des potentiels **points d'appui de développement économique.**
- Une logique d'agglomération en provenance de la Suisse participant à la **croissance démographique** et à la structuration d'une **population jeune et active**, qui s'accompagne d'une **hausse des qualifications et des revenus.**
- Un territoire à la fois « **porte d'entrée** » et « **carrefour** » du fait d'une desserte par les grandes infrastructures et d'une connexion à son environnement régional et national (A40, TGV, TER, aéroports de Genève et Lyon).
- Un pôle d'équipement structurant rayonnant dans le territoire et au-delà (Bellegarde), qui permet de répondre aux besoins quotidiens des habitants mais qui nécessite l'appui agglomérations voisines (Annecy, Chambéry, Lyon, Genève, Bourg-en-Bresse...) pour accéder à une offre élargie (formations supérieures, hôpitaux, habillement...)
- Une large palette paysagère liée aux crêtes boisées, plaines agricoles, monts et vallées... qui constitue un levier d'attractivité majeur et des ressources à valoriser (bois, solaire, eau,...), mais une fermeture des milieux « ouverts » par la régression des pâturages qui interpelle la préservation de l'outil agricole.
- Un territoire attractif du fait d'une typicité des bourgs et villages, de prix immobiliers encore accessibles au regard du Genevois et d'une mixité urbaine et rurale.
- Une **destination touristique en cours de développement** au prisme de la marque « Terre Valserine » et de projets d'envergure (Dinoplagne, Village de Marques...), qui présentent un **potentiel de développement et d'animation d'une filière touristique** en complément de produits agricoles de qualité et reconnus (AOC Bleu de Gex, Comté, Morbier...).
- Une **ville-centre** qui pâtit encore d'une **image dévalorisée par son passé industriel** mais un **renouveau progressif** par la mise en œuvre de **projets d'aménagement.**

...ET DE L'EIE

- Les **principaux enjeux environnementaux s'inscrivent notamment dans L'adaptation au changement climatique, et la transition énergétique et plus précisément**
- La **gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain particulièrement sur le plan résidentiel**
- La **préservation de la biodiversité et des continuités écologiques, y compris des milieux aquatiques et des ripisylves Pour laquelle le maintien et la vitalité de l'agriculture sont également essentiels pour éviter la fermeture des milieux**
- La **protection et la gestion durable de la ressource en eau, l'amélioration de sa qualité**
- L'**organisation d'une mobilité durable, avec l'extérieur et au sein du territoire, très contrasté en termes de topographie et d'occupation des sols, urbain et rural, et traversé par le fleuve Rhône et de grandes infrastructures de transport**
- La **préservation et la valorisation des paysages et plus largement du patrimoine**

SYNTHESE DES ENJEUX DU DIAGNOSTIC

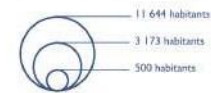
Démographie



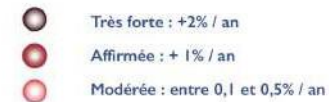
LÉGENDE

> Un territoire attractif... sous fond de disparités internes

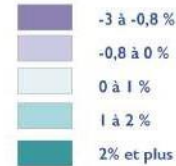
Une croissance de la population sur toutes les communes de plus de 500 habitants en 2013



Communes de plus de 500 habitants connaissant une croissance entre 2008 et 2013 :



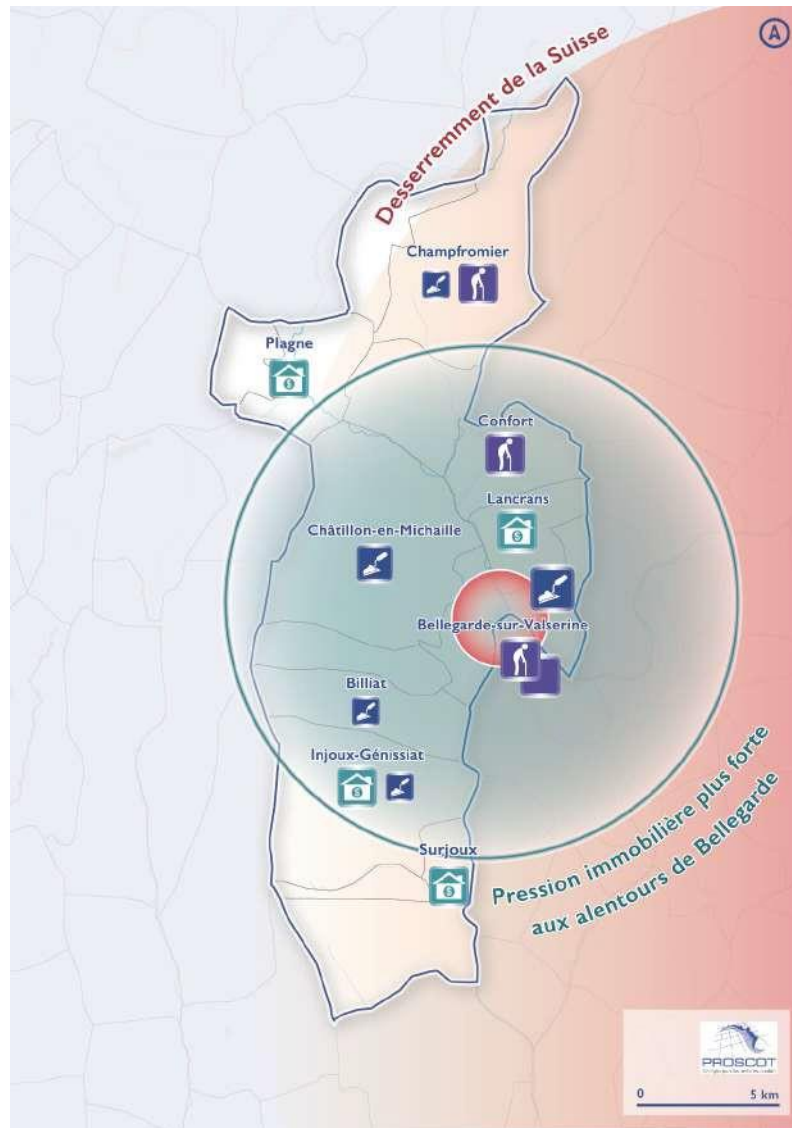
Évolution moyenne annuelle de la population entre 2008 et 2013 :




Un espace central au solde migratoire négatif

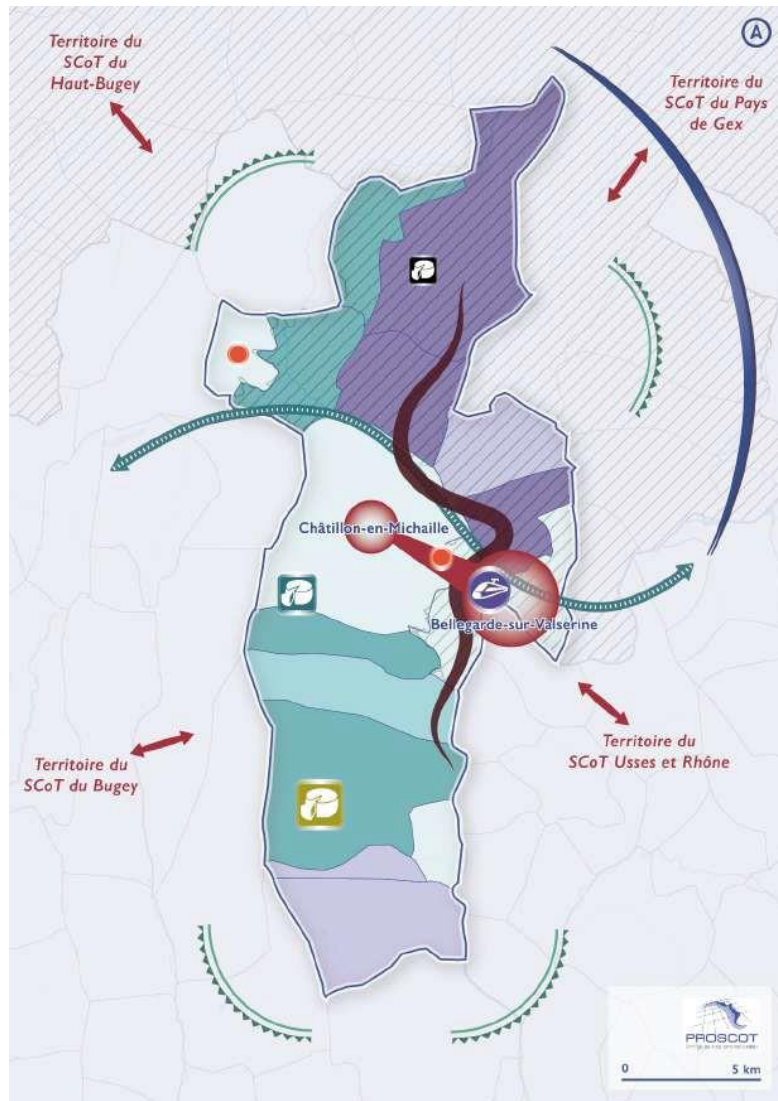
> Un territoire sous influences externes

Un espace de vieillissement plus marqué à proximité du territoire...
...et des revenus qui progressent



LÉGENDE

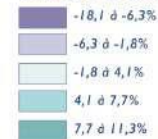
-  Une pression immobilière en provenance de la Suisse
-  Dans le territoire, des prix immobiliers plus élevés dans les communes situées dans un rayon de 10-15 km à partir de Bellegarde
-  Un territoire bien doté en structures d'hébergement pour les personnes âgées
-  Des taux de vacances particulièrement élevés dans certaines communes, liés à la présence de nombreux logements inoccupés depuis plus de 3 ans
-  Une dynamique constructive assez forte entre 2004 et 2013 : 899 logements produits à Bellegarde, 309 à Châtillon, 72 à Champfromier et 70 à Billiat
-  76% des logements sociaux du territoire concentrés sur la commune de Bellegarde



LÉGENDE

> Un territoire à l'économie éprouvée...

Sous fond de différentiels internes : évolution moyenne annuelle de l'emploi entre 2008-2013



- Un chômage structurel élevé : 13,5% en 2013
- Une concentration de l'emploi dans le bipôle Bellegarde-Châtillon (78,7% du SCoT)
- Une polarisation plus forte par la Suisse et une concurrence salariale pour les plus qualifiés
- Une agriculture gouteuse et qualitative (AOC, IGP) mais fragilisée, à pérenniser

> Des axes de développement structurants

- Axe principal de flux de personnes et marchandises
- Axe de développement des zones d'activités

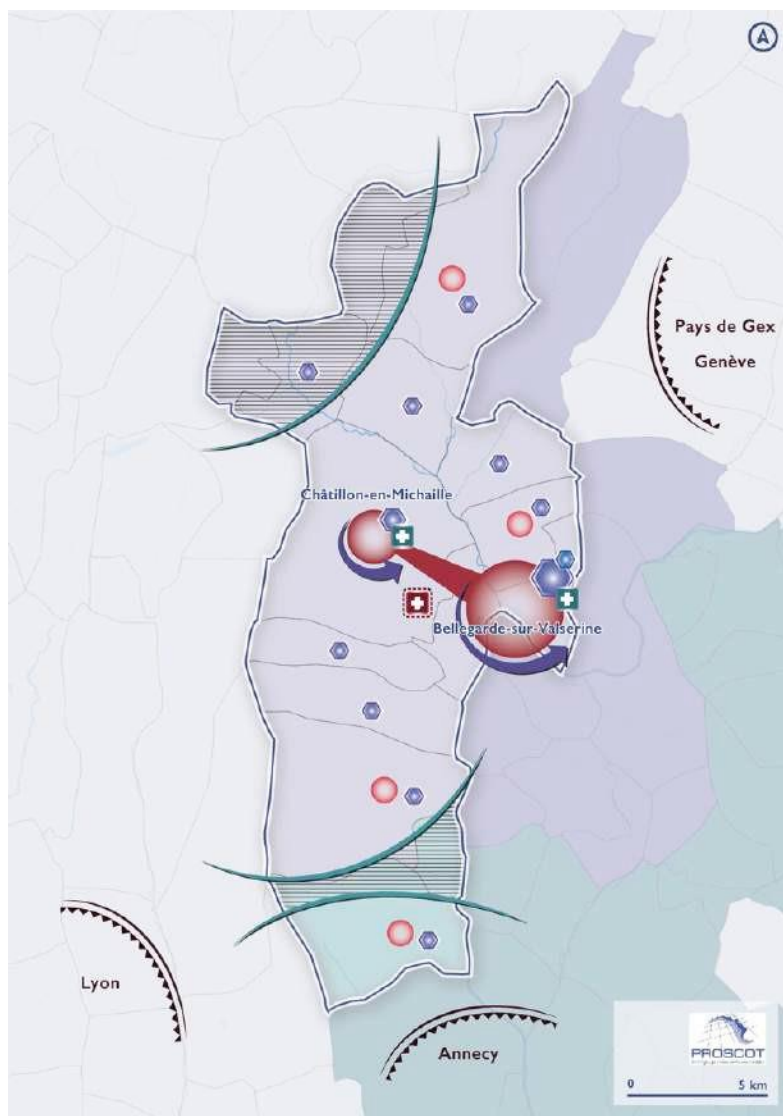
> Un territoire de projets

- Une ambition touristique pour une image renouvelée
- Des projets générateurs de flux et d'emplois : clinique psychiatrique, Village de Marques, Dinoplagne

> Un potentiel de développement certain




- Le PNR, un outil insuffisamment exploité (éco-construction, agrotourisme...)
- Un renforcement des coopérations externes possible
- La gare et les échangeurs : des points d'appui au développement de la logistique et de l'artisanat

Équipements








LÉGENDE

> Un territoire équilibré

-  Une organisation autour d'un bipôle d'équipements structurant qui se renouvelle...
-  ... et qui forme un bassin de vie irriguant la presque totalité du territoire
-  Seyssel organisant un second bassin de vie

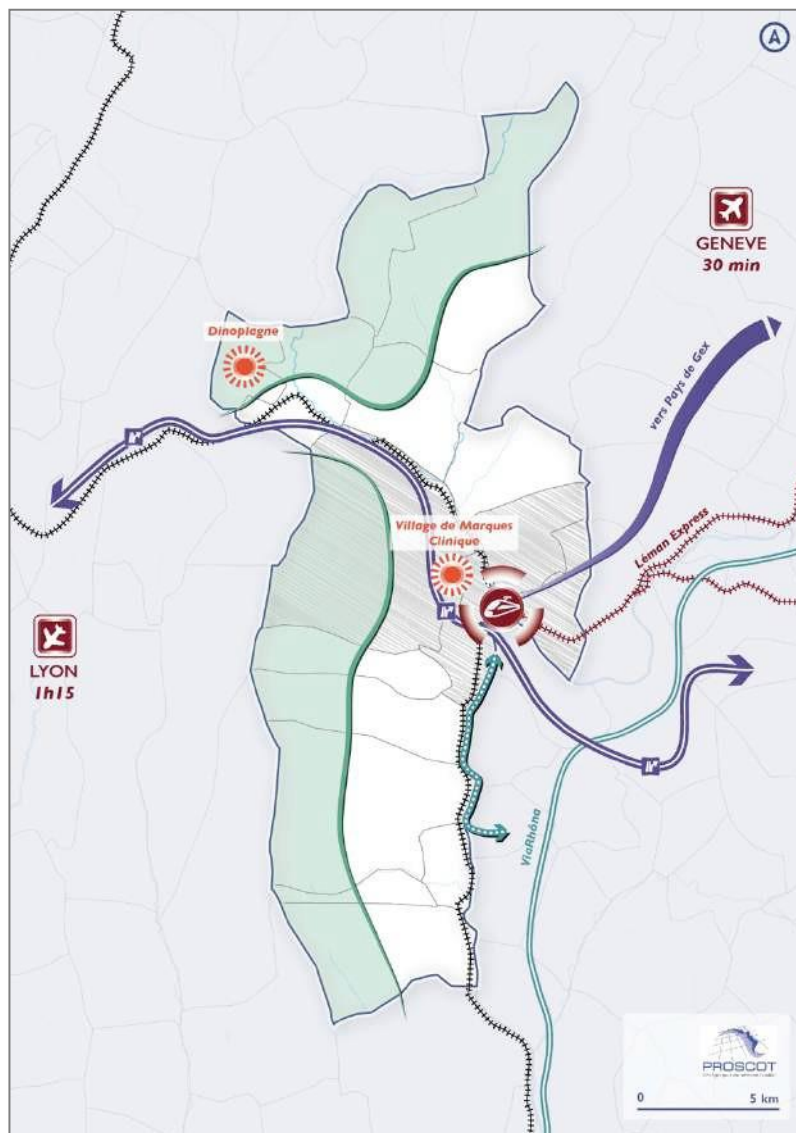
> Une offre satisfaisante

-  Une offre de grandes surfaces commerciales bien développée
-  Des écoles élémentaires et primaires dans la plupart des communes
-  Une ville-centre dotée de deux collèges
-  Des maisons de santé réparties dans l'espace central
-  Un renforcement de l'offre de santé via le projet de clinique psychiatrique

> Des espaces ruraux dépourvus d'équipements ou peu équipés

> Une évacuation vers les pôles d'équipements supérieurs (formation, hôpitaux, équipements de la personne...)

Transports



LÉGENDE

> Un territoire connecté à son environnement régional, national voir international

- Un pôle multimodal en développement : gare TGV, TER et routière
- Voie ferrée
- Un axe autoroutier structurant : une sortie principale vers Bellegarde, une sortie secondaire vers Saint-Germain-de-Joux en plus de l'échangeur d'Eloise (hors SCoT)
- Une proximité à deux aéroports internationaux

> Mais des enjeux d'irrigation

- Des espaces peu ou pas desservis par les transports en commun...
- ... nécessitant d'organiser le rabattement vers le pôle multimodal
- Une congestion en direction de la Suisse interpellant la fluidification du trafic par une réorganisation et optimisation des flux

> Des projets à l'oeuvre, susceptibles de générer de nouveaux besoins

- Des projets générateurs de flux impliquant une desserte en transports en commun pour la diversité des usagers (habitants, employés, clients, patients, touristes...)
- Léman Express
- Sentier d'Arlod à Génissiat et raccordement à la ViaRhôna

> Un territoire à même de supporter les évolutions technologiques

- Une couverture THD satisfaisante...
- ... mais limitée au Grand Bellegarde en 4G

1.2.2

LIVRETS THEMATIQUES



DEMOGRAPHIE

ELEMENTS D'ACTUALISATION

Le Pays Bellegardien compte 21 850 habitants en 2017, soit une hausse de presque mille habitants depuis 2012. Cette hausse correspond à un rythme moyen annuel de 0,9 % par an, plus fort que celui observé sur les périodes antérieures (0,8 % de 1999 à 2012), et nettement plus fort que celui de la période 1990-1999 (0,5 %).

L'ensemble des communes gagne des habitants, exceptées Chanay et Plagne.

Comme pour l'observation initiale, les évolutions moyennes annuelles par grandes variables démographiques sont presque semblables entre les deux périodes d'analyse.

La croissance démographique reste essentiellement portée par le solde naturel (+0,5 %/an pour les deux périodes 2007/2012 et 2012/2017) et moins par l'arrivée de nouveaux habitants (+0,3 %/an entre 2007-2012 et +0,4 % entre 2012 et 2017).

Ces chiffres ne remettent pas en cause la trajectoire démographique du territoire.

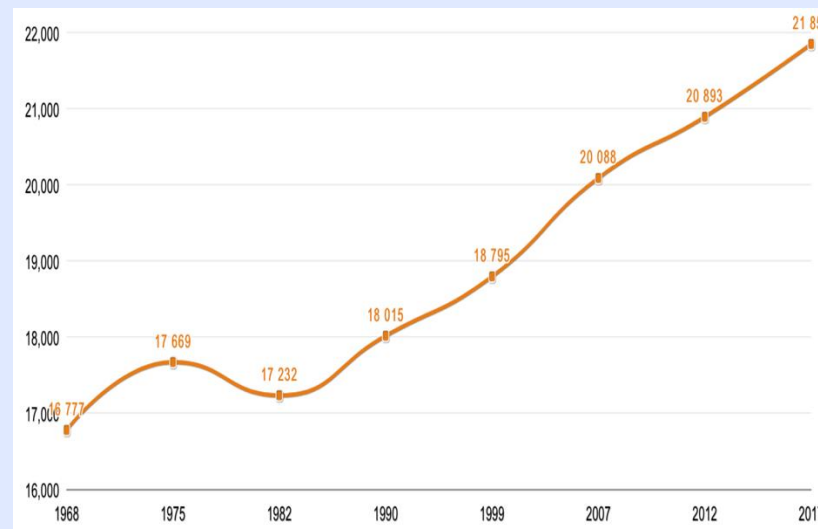
Au contraire, ils attestent d'une croissance démographique notable, et vont dans le sens du choix des élus pour un développement raisonné, et proportionné dans le temps aux capacités du territoire.

L'indice de vieillissement en 2017, de 0,63 points reste équivalent à celui observé en 2012, ce qui souligne que le territoire reste relativement jeune comparativement à la région Auvergne-Rhône Alpes malgré le vieillissement structurel de la population.

La taille moyenne des ménages de 2,32 personnes par résidence principale en 2017 indique en effet que le Pays Bellegardien est, plus qu'ailleurs, doté d'une population avec familles et enfants.

A ce titre, la taille moyenne des ménages augmente depuis 2012 (2,30), alors que la tendance nationale est la baisse.

C'est de nouveau la proximité à la Suisse et la densité d'actifs dans le territoire qui explique cet effet de « rajeunissement ».



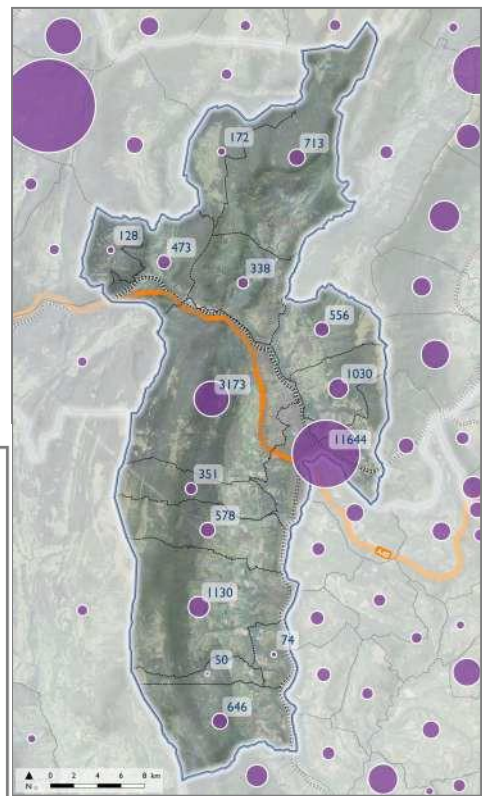
La population du territoire depuis 1968
(Source : INSEE RP, traitement EAU PROSCOT)

LA POPULATION

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

- 21 056 habitants vivent dans le territoire en 2013, soit 3,4% de la population du département de l'Ain.
 - Entre 2008 et 2013, le Pays Bellegardien compte 716 habitants supplémentaires, une hausse imputable à la presque totalité des communes à l'exception de Lhôpital (-8) qui compte d'ailleurs le moins d'habitants (50 habitants), Saint-Germain-de-Joux (-21) et Villes (-10).
 - Plus de la moitié (55,3%) de la population du territoire se concentre à Bellegarde-sur-Valserine où 11 644 habitants sont dénombrés en 2013.
- Au-delà de la ville-centre, la population s'organise dans la vallée et le long de l'axe autoroutier.
 - Châtillon-en-Michaille compte 3 173 habitants en 2013 soit 15,1% de la population du territoire et s'accroît de +74 habitants sur la dernière période.

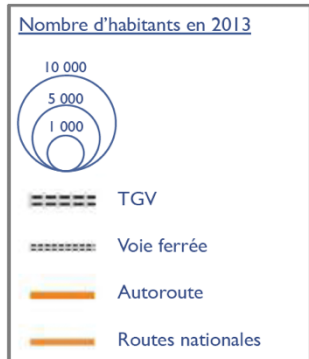
Répartition de la population du PLUi-H en 2013
(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Population du SCoT en 2008, 2013 et 2016, évolutions 2008-2013 et 2013-2016 et poids de la population dans l'Ain en 2013

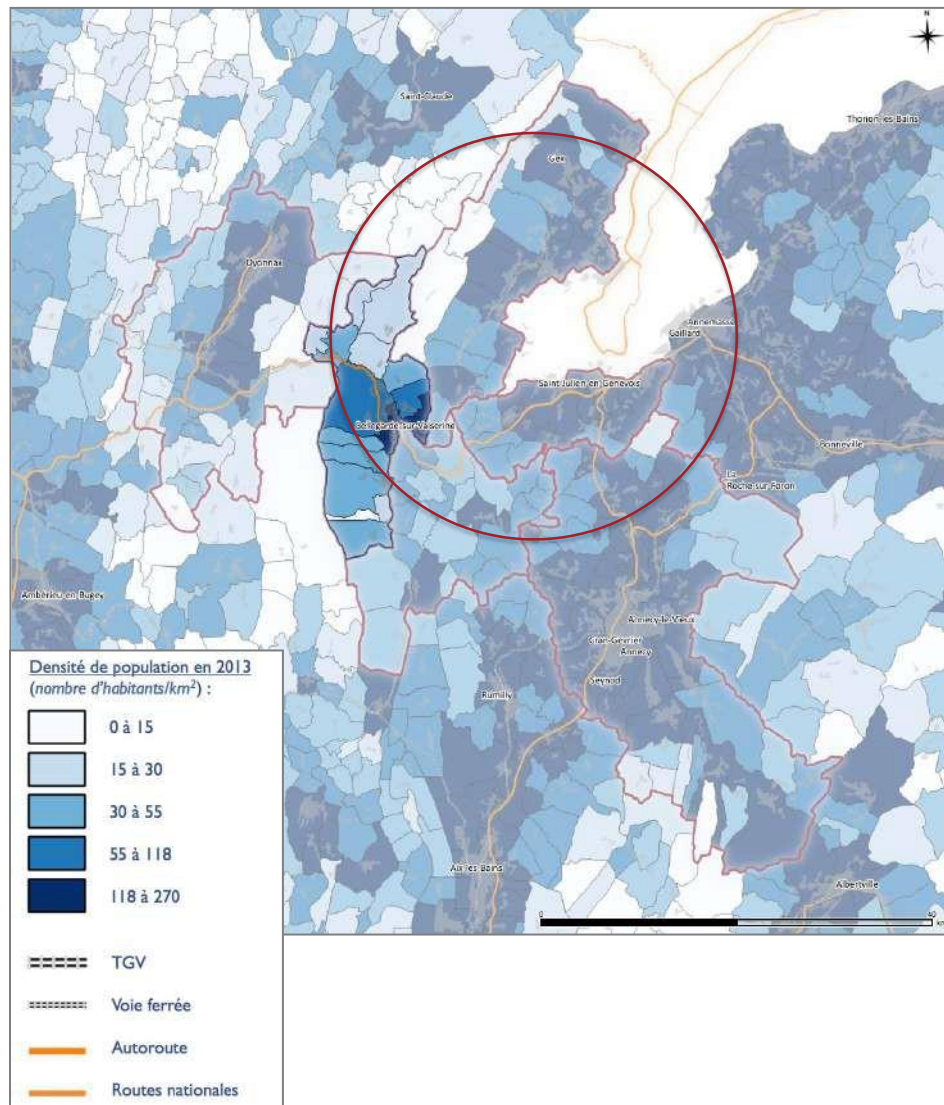
(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Population en 2008	Population en 2013	Part de la population de l'Ain	Part de la population du SCoT	Variation absolue 2008-2013	2016			Variation 2013 et population totale 2016
						Population municipale	Population comptée à part	Population totale	
Bellegarde-sur-Valserine	11 404	11 644	1,9%	55,3%	240	11 644	317	11 961	317
Billiat	448	578	0,1%	2,7%	130	578	9	587	9
Champfromier	653	713	0,1%	3,4%	60	713	14	727	14
Chanay	610	646	0,1%	3,1%	36	646	8	654	8
Châtillon-en-Michaille	3 099	3 173	0,5%	15,1%	74	3 173	80	3 253	80
Confort	513	556	0,1%	2,6%	43	556	17	573	17
Giron	147	172	0,0%	0,8%	25	172	6	178	6
Injoux-Génissiat	1 014	1 130	0,2%	5,4%	116	1 130	33	1 163	33
Lancrans	1 025	1 030	0,2%	4,9%	5	1 030	43	1 073	43
Lhôpital	58	50	0,0%	0,2%	-8	50	0	50	0
Montanges	331	338	0,1%	1,6%	7	338	8	346	8
Plagné	109	128	0,0%	0,6%	19	128	3	131	3
Saint-Germain-de-Joux	494	473	0,1%	2,2%	-21	473	4	477	4
Surjoux	74	74	0,0%	0,4%	0	74	2	76	2
Villes	361	351	0,1%	1,7%	-10	351	15	366	15
SCoT du Pays Bellegardien	20 340	21 056	3,4%	100%	716	21 056	559	21 615	559
Grand Bellegarde 2030	15 528	15 847	2,6%		319	15 847	440	16 287	440
Hors Grand Bellegarde 2030	4 812	5 209	0,8%		397	5 209	119	5 328	119
SCoT du Bassin Annécien	207 285	222 673			15 388	222 673	7 824	230 497	230 497
SCoT du Genevois	33 725	39 787			6 062	39 787	1 052	40 839	40 839
SCoT du Haut Bugey	58 012	57 173			-839	57 173	1 905	59 078	59 078
SCoT Pays de Gex	72 163	85 567			13 404	85 567	2 316	87 883	87 883
SCoT Usse et Rhône	17 516	18 969			1 453	3 292	61	3 353	3 353
Ain	581 355	619 497			38 142	619 497	17 419	636 916	636 916
Rhône-Alpes	6 117 229	6 399 927			282 698	6 399 927	-	-	-



Densité de population par commune dans le territoire et son environnement en 2013

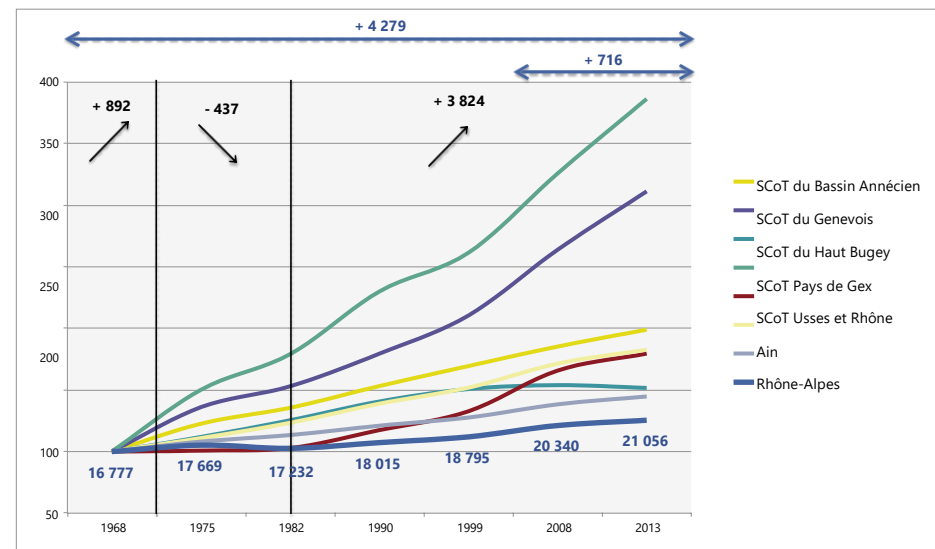
(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



- Conformément à cette organisation, la densité de population de 90 habitants par km² en 2013 à l'échelle du Pays, est inférieure à celle de l'Ain (107 habitants/km²) et se trouve, au sein du territoire, plus forte à Bellegarde-sur-Valserine (748), Lancrans (106) et Châtillon-en-Michaille (82).
- Dans un environnement large, le Pays Bellegardien se situe en effet à l'extrémité ouest du cercle de population rayonnant depuis le pôle genevois.
- Après une période de repli démographique lié au déclin de l'industrie (-437 habitants entre 1975 et 1982), le Pays Bellegardien connaît depuis un regain de croissance comme la plupart des territoires proches, mais pour autant moins rapide.
 - Depuis 1982, le territoire compte 3 824 habitants supplémentaires dont +716 entre 2008 et 2013 faisant foi de la logique d'agglomération en provenance de la Suisse.

Évolution de la population entre 1968 et 2013 (base 100 en 1968)

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



- Avec +0,69%/an de croissance en moyenne par an entre 2008 et 2013, le dynamisme du territoire est certain mais reste toutefois bien inférieur au niveau de l'Ain (+1,28%/an) et de la plupart des territoires voisins, géographiquement plus proches de Genève et profitant directement de son desserrement.
- À la différence de ces territoires, l'accroissement démographique du Pays Bellegardien est essentiellement porté par le solde naturel avec +0,52%/an contre +0,17%/an par l'attrait de populations extérieures.
- De ce fait, dans un contexte particulièrement attractif et prisé des frontaliers vivant en France et travaillant en Suisse, le territoire est le dernier bénéficiaire de l'arrivée de populations nouvelles.
- Cependant, des disparités internes entre le Grand Bellegarde et le reste du territoire viennent nuancer ce constat global.
 - En effet, la croissance est beaucoup plus rapide dans les communes hors Grand Bellegarde (1,60%/an), soutenues par un solde migratoire élevé de 1,43%/an qui atteste à la fois de leur attractivité mais aussi de la désertion du pôle central.

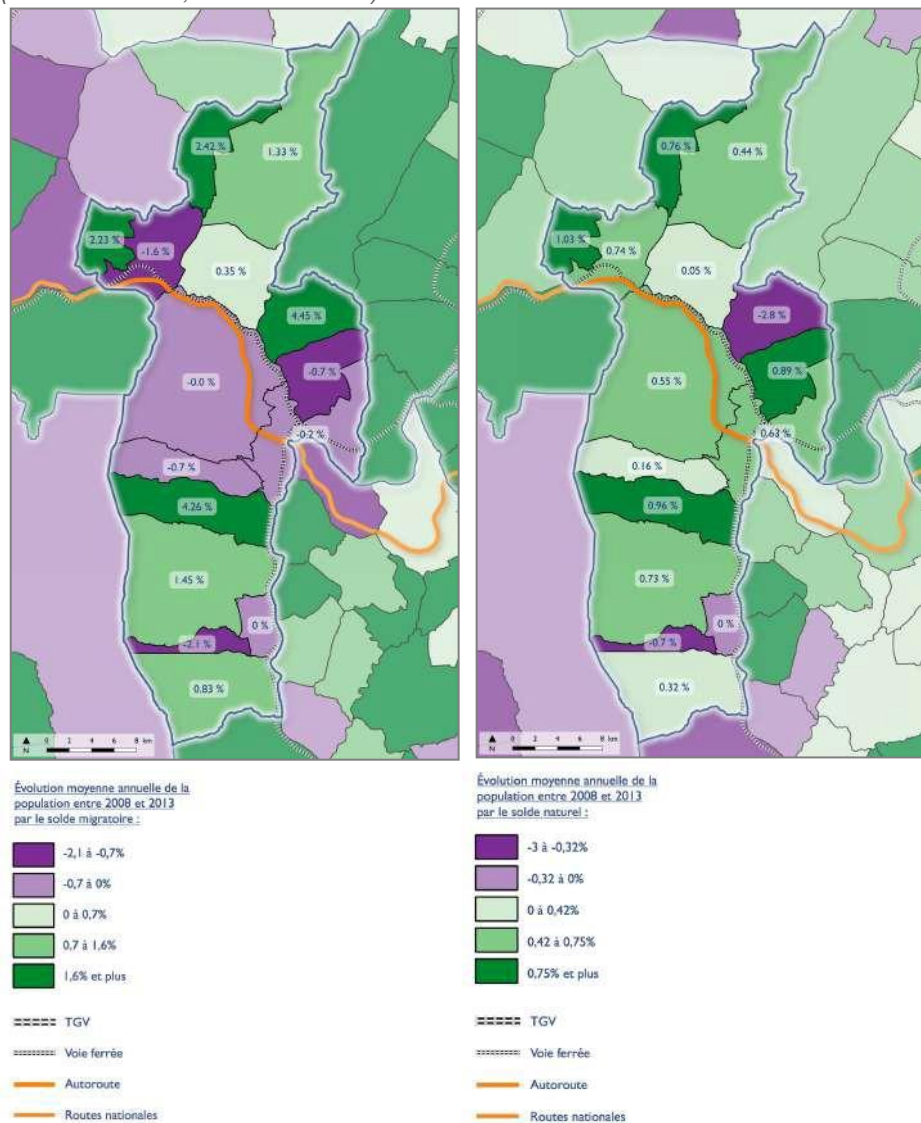
Variables démographiques en taux annuels moyens entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Evolution de la population		Sold naturel e		Solde migratoire	
	Variation	%/an	Variation	%/an	Variation	%/an
SCoT du Pays Bellegardien	716	0,69%	538	0,52%	178	0,17%
Grand Bellegarde	319	0,41%	496	%	-177	%
2030 Hors Grand Bellegarde 2030	397	1,60%	42	0,63%	355	0,23%
				0,17%		1,43%
SCoT du Bassin Annécien	15 388	1,44%	5 929	0,56%	9 459	0,89%
SCoT du Genevois	6 062	3,36%	1 372	0,76%	4 690	2,60%
SCoT du Haut Bugey	-839	-0,29%	1 972	0,68%	-2 811	-0,97%
SCoT Pays de Gex	13 404	3,47%	2 264	0,59%	11 140	2,88%
SCoT Usse et Rhône	1 453	1,61%	408	0,45%	1 045	1,16%
Ain	38 142	1,28%	14 328	0,48%	23 814	0,80%
Rhône-Alpes	282 698	0,91%	172 922	0,56%	109 776	0,35%

Variables démographiques en taux annuels moyens entre 2008 et 2013 par le solde naturel et le solde migratoire

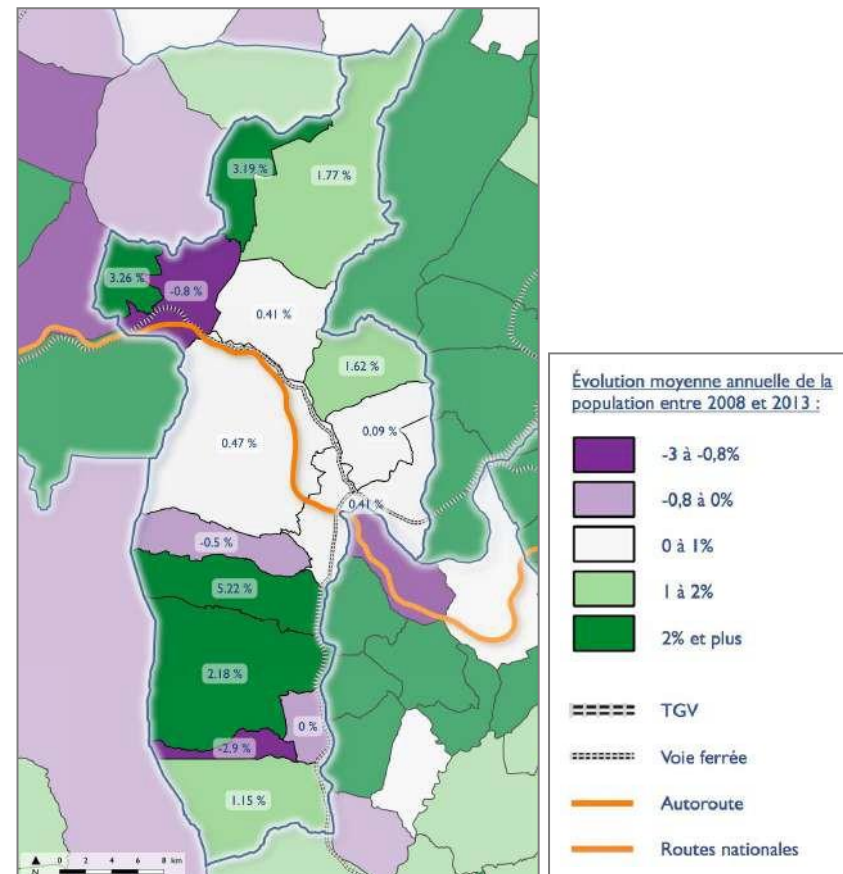
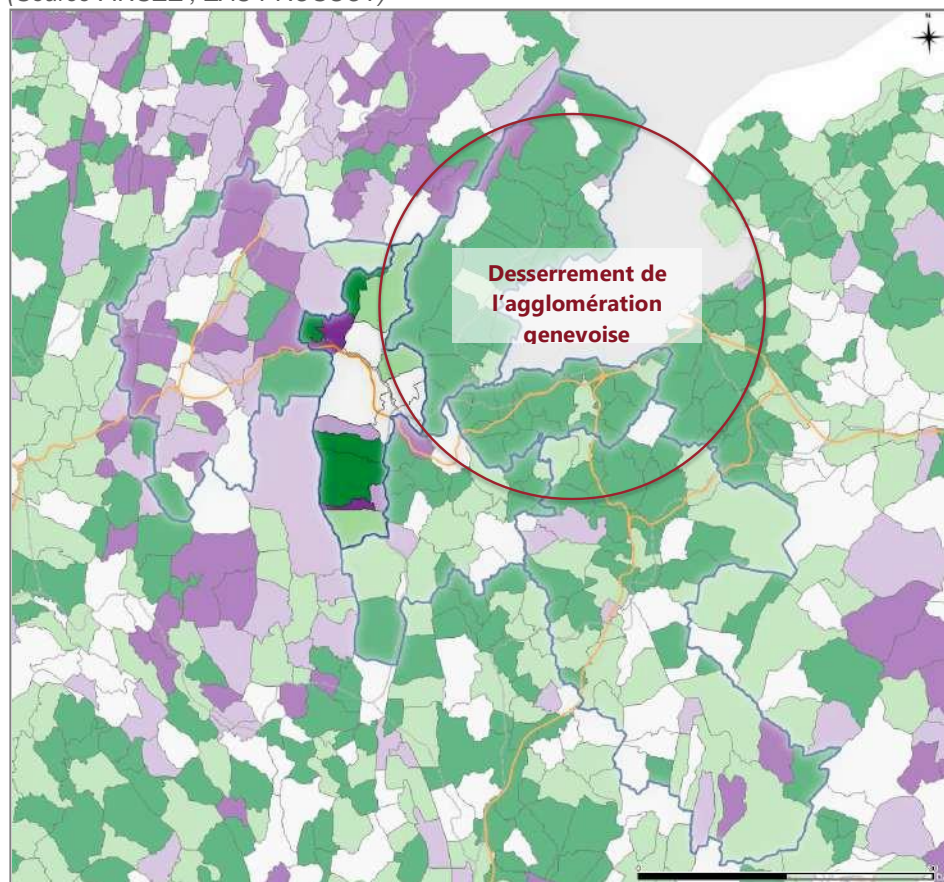
(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



- Ainsi, le Pays Bellegardien se situe à la croisée de dynamiques démographiques franches à l'est, et d'un recul de la population marqué à l'ouest dans le Nord Bugey et le sud jurassien.

Évolution moyenne annuelle de la population entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

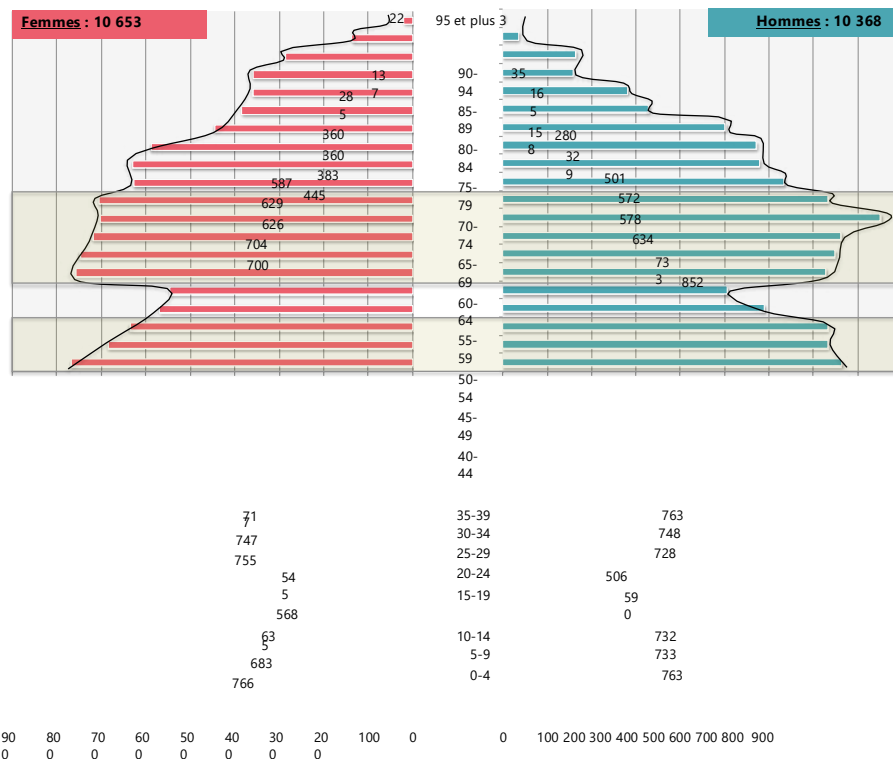


LA STRUCTURE DE LA POPULATION

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

Structure de la population en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



- L'accueil de familles avec enfants participe à la structuration d'une population jeune, la tranche des 0-14 ans et celle des actifs de 25 à 50 ans étant particulièrement bien représentée dans le territoire.
- Il n'est toutefois pas épargné par le vieillissement de la population du fait de l'allongement de la durée de la vie : les 75 ans et plus sont autant représentés dans le Pays Bellegardien (8,5%) que dans le niveau de l'ancienne Région.
 - Alors que les jeunes retraités se concentrent davantage dans les communes rurales du Pays Bellegardien (14,2% personnes âgées de

60-74 ans contre 13,1% dans le Grand Bellegarde), les personnes plus âgées ont tendance à rejoindre le pôle urbain pour vivre leur vieillesse (8% personnes âgées de 75 à 89 ans contre 6,5% hors du

Grand Bellegarde).

- De même, les jeunes et actifs sont plus nombreux sur le Grand Bellegarde : 17,5% de 15-29 ans contre 16,5% hors du Grand Bellegarde et 21,8% de 30-44 ans contre 20,6% dans les communes rurales.

La répartition de la population par grandes classes d'âges en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

2013	SCoT du Pays	Grand Bellegard	Hors Grand Bellegarde	SCoT du Bassin	SCoT du Genevois	SCoT du u Buge Ha t y	SCoT Pay d Gex e	SCoT Usse et Rhône	Ain	Rhône-Alpes
------	--------------	-----------------	-----------------------	----------------	------------------	-----------------------	------------------	--------------------	-----	-------------

	Bellegardien		e 2030		r 2030		Annécien													
0-14	4 312	20,5%	3 253	20,5%	1 058	20,3%	40 389	18,1%	8 163	20,5%	12 278	21,5%	19 001	22,2%	4 145	21,9%	126 807	20,5%	1 222 323	19,1%
15-29	3 693	17,5%	2 835	17,9%	857	16,5%	40 551	18,2%	7 258	18,2%	9 403	16,4%	14 159	16,5%	2 792	14,7%	102 445	16,5%	1 181 357	18,5%
30-44	4 526	21,5%	3 455	21,8%	1 071	20,6%	46 331	20,8%	10 042	25,2%	11 779	20,6%	21 893	25,6%	4 358	23,0%	129 043	20,8%	1 278 250	20,0%
45-59	3 903	18,5%	2 814	17,8%	1 090	20,9%	43 996	19,8%	7 758	19,5%	11 767	20,6%	17 242	20,2%	4 032	21,3%	127 099	20,5%	1 248 043	19,5%
60-74	2 818	13,4%	2 078	13,1%	739	14,2%	32 607	14,6%	4 595	11,5%	7 832	13,7%	9 362	10,9%	2 348	12,4%	85 814	13,9%	918 302	14,3%
75-89	1 608	7,6%	1 271	8,0%	337	6,5%	16 800	7,5%	1 780	4,5%	3 701	6,5%	3 388	4,0%	1 160	6,1%	42 917	6,9%	493 220	7,7%
90 et plus	197	0,9%	140	0,9%	57	1,1%	1 998	0,9%	191	0,5%	413	0,7%	522	0,6%	133	0,7%	5 372	0,9%	58 432	0,9%
	21 056	100%	15 847	100%	5 209	100%	222 673	100%	39 787	100%	57 173	100%	85 567	100%	18 969	100%	619 497	100%	6 399 927	100%

- Entre 2008 et 2013, toutes les classes d'âge progressent, en particulier les personnes âgées de 60 à 74 ans dans le même niveau que les référentiels (2,05%/an) et les enfants de 0 à 14 ans (1,10%/an), et davantage dans le Grand Bellegarde (1,24%/an).
 - La tranche des 45-59 ans, se repli dans le pôle urbain (-0,61%/an) au profil des communes rurales (2,11%/an) qui apparaissent plus attractives pour cette classe d'âge.
- L'âge moyen du territoire, de 38,8 ans en 2013, moins élevé que les niveaux du département et de l'ancienne région, laisse de nouveau apparaître une population assez jeune.
 - Néanmoins, au sein du territoire, l'âge moyen est plus élevé hors du Grand Bellegarde (39,1 ans) et y progresse plus rapidement (+1,20 points).

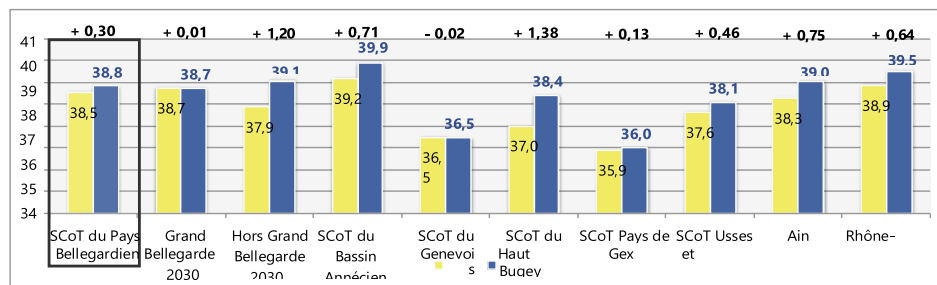
Variation de la population par grandes classes d'âges entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	0-14		15-29		30-44		45-59		60-74		75-89		90 et plus	
	var. abs.	%/an	var. abs.	%/an	var. abs.	%/an	var. abs.	%/an	var. abs.	%/an	var. abs.	%/an	var. abs.	%/an
SCoT du Pays Bellegardien	230	1,10	33	0,18	45	0,20	20	0,10	272	2,05	39	0,49	78	10,57
Grand Bellegarde	195	%	-5	%	38	%	-88	%	103	%	30	%	46	%
2030 Hors Grand Bellegarde 2030	35	1,24%	39	-	7	0,22%	108	-	169	1,02%	9	0,48%	32	8,27%
		0,67%		0,04%		0,12%		0,61%		5,32%		0,53%		17,87%
				0,93%				2,11%						
SCoT du Bassin Annécien	2 856	1,48	1 536	0,78	1 816	0,80%	1 380	0,64	4 639	3,12%	2 488	3,26	672	8,54%
		%		%				%				%		
SCoT du Genevois	1 264	3,42	1 085	3,29	1 448	3,16%	1 052	2,96	892	4,41%	278	3,46	43	5,17%
		%		%				%				%		
SCoT du Haut Bugey	-18	-	-1 469	-	-1 138	-1,83%	194	0,33	1 231	3,48%	231	1,30	128	7,74%
		0,03%		2,86%				%				%		
SCoT Pays de Gex	3 126	3,66	1 871	2,88	3 377	3,41%	2 462	3,13	1 672	4,01%	616	4,10	279	16,57%
		%		%				%				%		
SCoT Usse et Rhône	334	1,70	84	0,61	133	0,62%	453	2,41	389	3,69%	22	0,39	36	6,55%
		%		%				%				%		
Ain	7 728	1,27	1 976	0,39	1 289	0,20%	7 821	1,28	13 764	3,56%	3 901	1,92	1 663	7,69%
		%		%				%				%		
Rhône-Alpes	60 037	1,01	9 033	0,15	896	0,01%	40 302	0,66	116 086	2,74%	39 432	1,68	16 911	7,07%
		%		%				%				%		

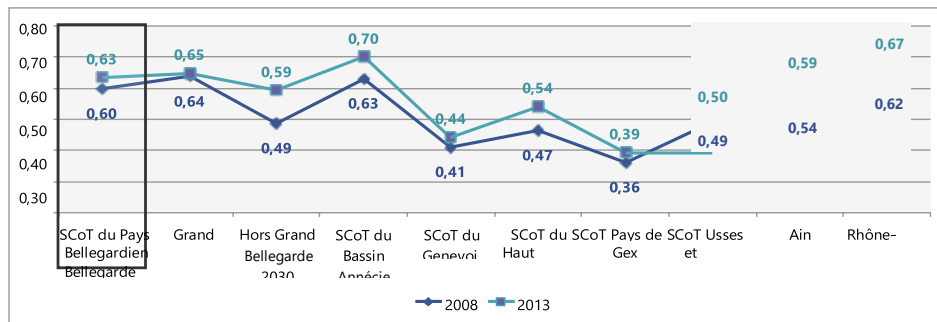
Âge moyen en 2008 et 2013 et variation entre 2008-2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Indice de vieillissement en 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

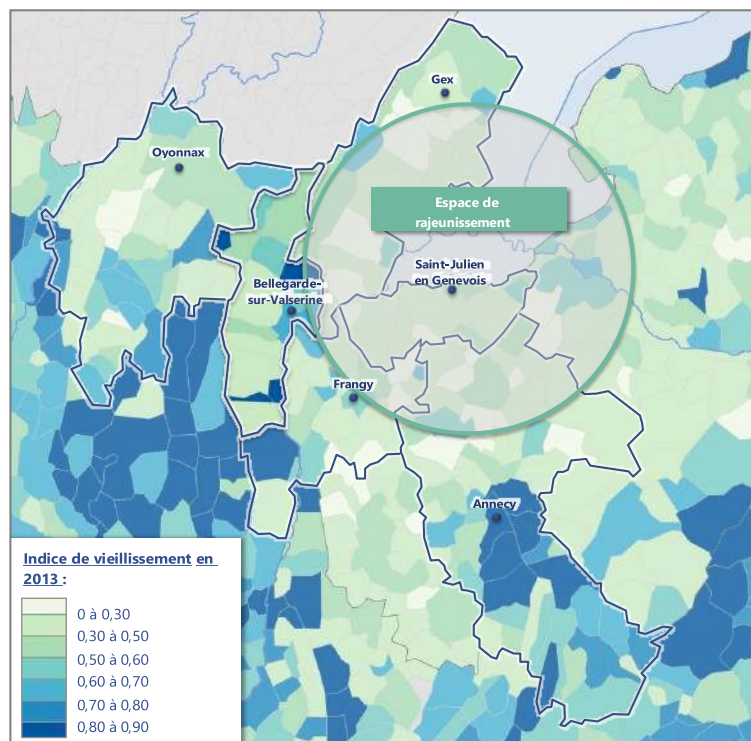


L'indice de vieillissement mesure la part des 65 ans et plus sur les moins de 20 ans. Plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

- La proximité du territoire à la Suisse lui permet d'accueillir des familles avec enfants, qui « rajeunissent » quelque peu la structure de la population.
- L'indice de vieillissement de 0,63 est ce fait plus faible que celui de l'ancienne Région Rhône-Alpes (0,67), mais plus élevé que l'ensemble des territoires proches de la frontière.
 - Les communes du Grand Bellegarde tirent l'indice de vieillissement du Pays vers le haut (0,65).

Indice de vieillissement en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

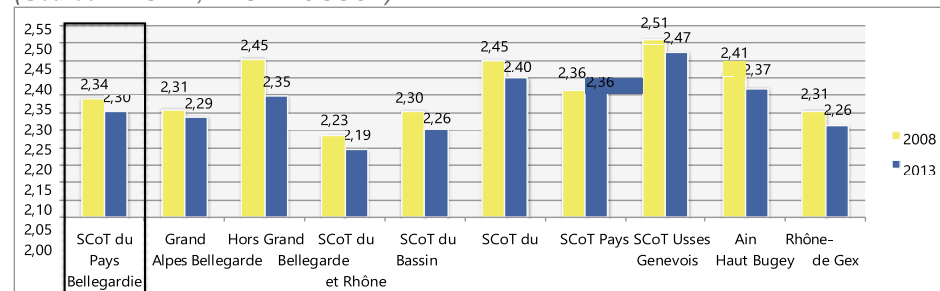


LES MENAGES

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

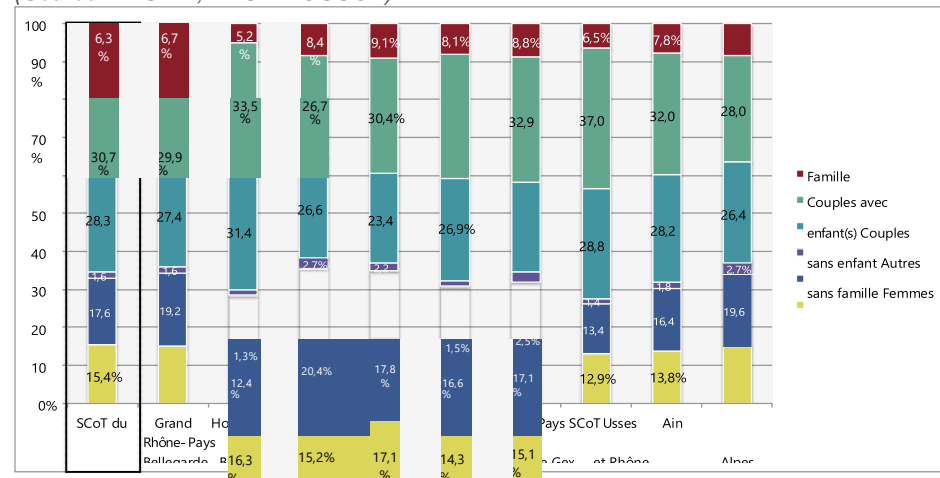
Évolution de la taille des ménages entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Répartition des ménages par type en 2013

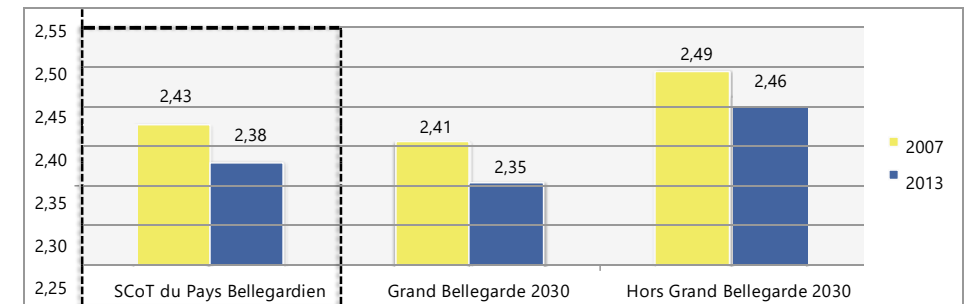
(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Autres ménages sans famille : ménages composés de plusieurs personnes isolées qui ne présentent pas de lien de parenté.

Évolution de la taille des ménages entre 2007 et 2013

(Source : FILOCOM ; EAU PROSCOT)

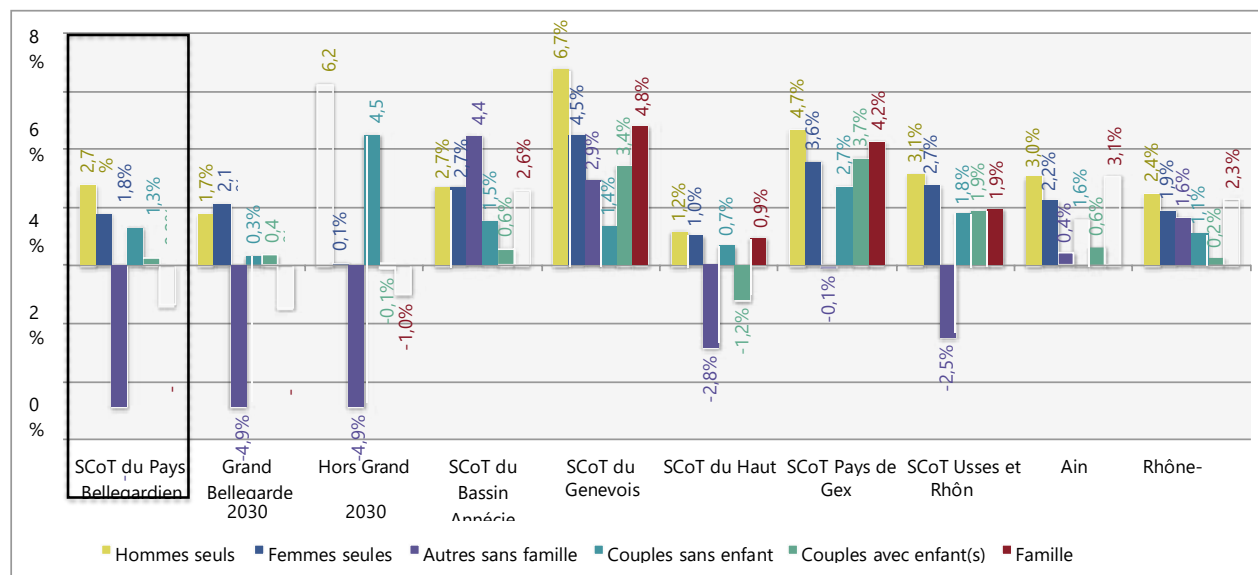


- La taille moyenne des ménages reste assez élevée en comparaison aux référentiels mais s'amenuise comme partout entre 2008 et 2013, passant de 2,34 à 2,30 du fait de tendances structurelles multiples (décohabitation, vieillissement et veuvage, accroissement du nombre de séparations et divorces...).
 - Elle est plus élevée dans les communes rurales (2,35) plus propices à l'accueil de familles avec enfants.
- Les données issues des impôts mettent en exergue une taille moyenne des ménages plus élevée, de 2,38 en 2013 à l'échelle du territoire, également plus élevée dans les communes rurales (2,46).
- Avec 28,3% de couples sans enfants et 30,7% de couples avec enfants, la typologie des ménages à l'échelle du Pays Bellegardien s'apparente à celle de l'Ain.
 - De nouveau, en interne, les communes hors Grand Bellegarde se caractérisent par une typologie de ménages plus familiale avec 33,5% de couples avec enfants et 31,4% sans enfants.

- À la différence des territoires de comparaison, les familles monoparentales sont moins nombreuses en 2013 qu'en 2008 (-1,4%/an).
- L'évolution à la baisse est beaucoup plus marquée pour les autres ménages sans famille (-4,9%/an), qui progressent pourtant dans la plupart des territoires voisins.
- Quant aux couples avec enfants et sans enfants, ils connaissent une hausse au même rythme que ceux du Département et de la Région dans le Pays Bellegardien (1,3%/an pour les sans enfants et 0,2% avec).
 - Néanmoins, la hausse du nombre d'hommes seuls et de couples sans enfants est beaucoup plus forte hors du Grand Bellegarde (6,2%/an et 4,5%).

Évolutions moyennes annuelles des ménages par type entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



LES MIGRATIONS RESIDENTIELLES

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Entre 2012 et 2013, le bilan des migrations résidentielles souligne l'attractivité résidentielle du Pays Bellegardien, qui gagne 475 nouveaux habitants par l'arrivée de 1 315 personnes originaires de l'extérieur et le départ de 840 résidents partis vivre en dehors du territoire.
- Les flux de proximité sont les plus représentés, avec l'unité urbaine de Genève-Annemasse (98 départs et 114 arrivées) et les communes rurales de l'Ain en particulier (46 départs, 200 arrivées).
- Les migrations les plus fortes, surtout liées à la proximité de la Suisse, n'excluent pas pour autant celles des grandes agglomérations alentours, Annecy (28 départs, 34 arrivées) ou encore Lyon (78 départs, 84 arrivées).
- Le territoire attire aussi des personnes originaires de régions plus lointaines notamment l'Île-de-France (64 personnes), la Bourgogne (40), le Nord-Pas-de-Calais (35)... et 125 personnes d'autres régions.
- Enfin, 118 personnes originaires de l'étranger viennent s'installer dans le territoire, potentiellement en provenance de Suisse.

Méthodologie :

La formulation de la question sur le lieu de la résidence antérieure dans l'enquête annuelle de recensement se référait à la résidence 5 ans auparavant lors des enquêtes de 2004 à 2010 et depuis 2011 elle porte sur le lieu de résidence 1 an auparavant. Les trois fichiers détail sur les migrations résidentielles sont donc disponibles pour les millésimes 2006, 2007 et 2008 et portent sur le lieu de résidence 5 ans auparavant. Aucun fichier n'est proposé pour les millésimes 2009, 2010, 2011 et 2012. Pour le millésime 2013, les fichiers sont proposés pour le lieu de résidence 1 an auparavant.

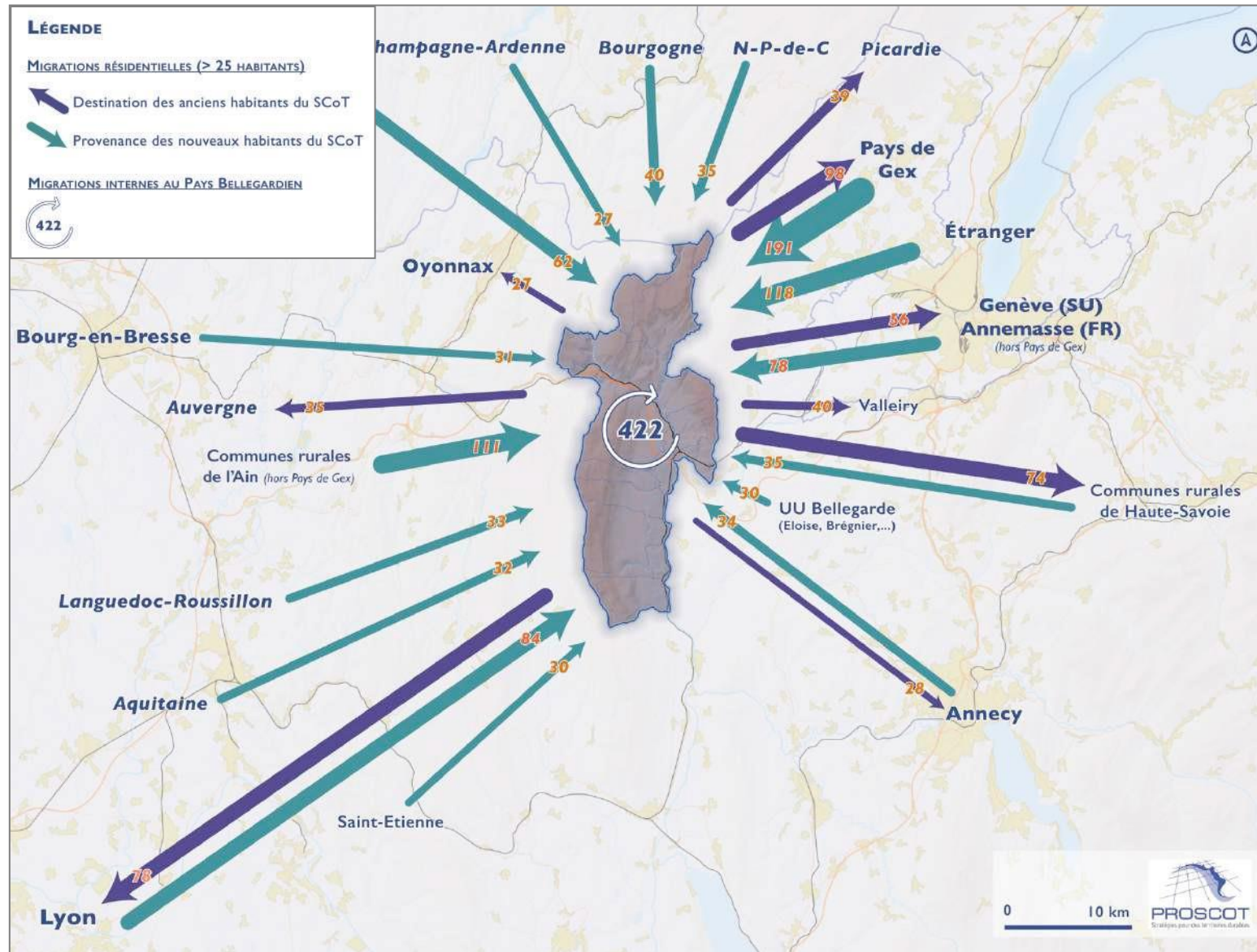
Les migrations résidentielles liées au territoire entre 2012 et 2013

(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2013 ; EAU PROSCOT)

Destination des anciens habitants du SCoT			Provenance des nouveaux habitants du SCoT		
	Nombre	%		Nombre	%
Rhône-Alpes dont :	566	67%	dont en France	1 197	91%
dont Ain :	340	60%	Rhône-Alpes dont :	841	64%
Genève (SUI) - Annemasse (partie française)	98	29%	dont Ain :	602	72%
Lyon	78	23%	Communes rurales du département 01	200	33%
Communes rurales du département 01	46	13%	Genève (SUI) - Annemasse (partie française)	114	19%
Gex	28	8%	Gex	69	12%
dont Haute-Savoie :	162	29%	Lyon	53	9%
Valleiry	40	25%	Bourg-en-Bresse	31	5%
dont Savoie	31	6%	Bellegarde-sur-Valsertine	30	5%
Picardie dont :	39	5%	dont Haute-Savoie :	96	16%
dont Aisne :	38	7%	Communes rurales du département 74	35	37%
Communes rurales du département 02	38	100%	Annecy	34	35%
Auvergne	35	4%	dont Loire :	42	7%
Autres régions	201	24%	Saint-Etienne	30	73%
SCoT du Pays Bellegardien	840	100%	dont Rhône :	39	6%
			Lyon centre	31	79%
			Île-de-France dont :	64	5%
			Paris dont :	64	100%
			Paris	62	97%
			Bourgogne dont :	40	3%
			Saône-et-Loire	27	68%
			Nord-Pas-de-Calais dont :	35	3%
			Nord	32	93%
			Languedoc-Roussillon	33	3%
			Aquitaine	32	2%
			Champagne-Ardenne	27	2%
			Autres régions	125	10%
			dont de l'étranger	118	9%
			SCoT du Pays Bellegardien	1 315	100%

Les migrations résidentielles entre 2012 et 2013 dans le Pays Bellegardien

(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2013, réalisation et traitement EAU PROSCOT)



A noter :

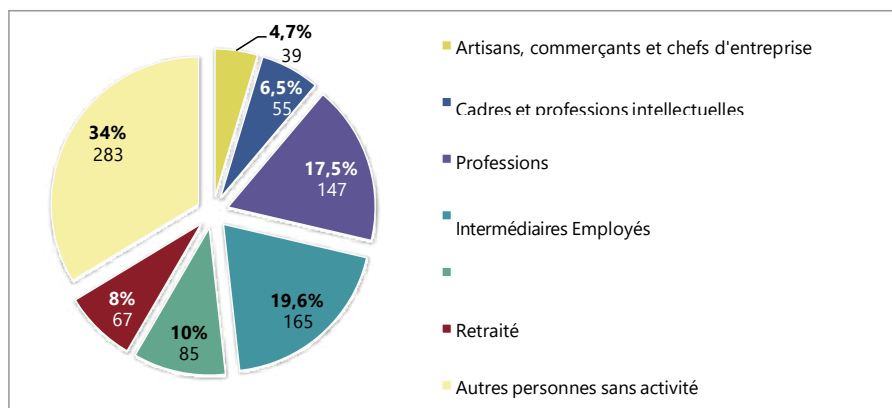
Les communes du **Pays de Gex** ont été dissociées des unités urbaines prédéfinies par l'INSEE.

Ainsi, les communes rurales de l'Ain et de l'unité urbaine Genève - Annemasse ne comprennent pas les communes rurales du Pays de Gex.

- Outre les personnes sans activité professionnelle (34% de chômeurs n'ayant jamais travaillé et population inactive, jeunes de moins de 14 ans, bénévoles...), le territoire accueille des professions intermédiaires (21,2%), des employés (20,6%) et ouvriers (14%).
- Plus de cadres quittent le territoire (55 actifs) qu'ils n'en arrivent (155).

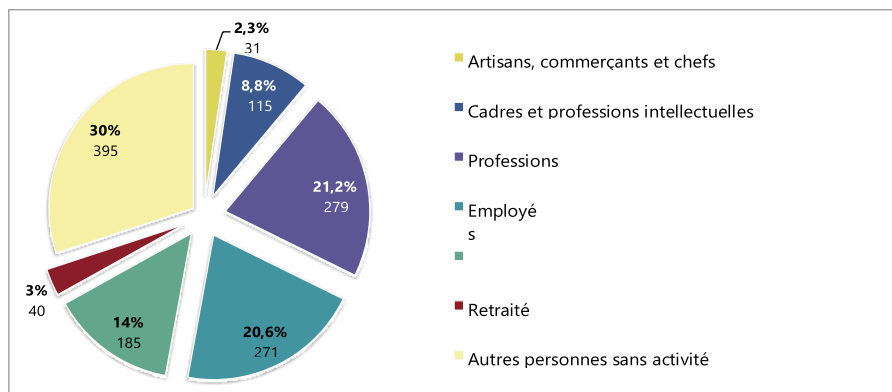
Catégorie socio-professionnelle (CSP) des personnes ayant quitté le territoire entre 2012 et 2013

(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2013 ; EAU PROSCOT)



CSP des nouveaux résidents du territoire entre 2012 et 2013

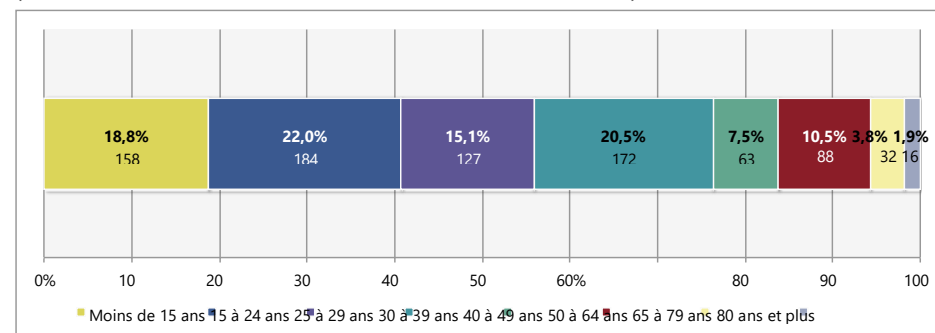
(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2013 ; EAU PROSCOT)



- Les populations nouvellement installées sont plus jeunes et actives, ce qui met en avant l'attraction du Pays pour les familles avec enfants et jeunes actifs, qui toutefois ne travaillent pas forcément dans le territoire:
 - 21,7% personnes âgées de 30 à 39 ans et 18,9% de 25 à 29 ans.

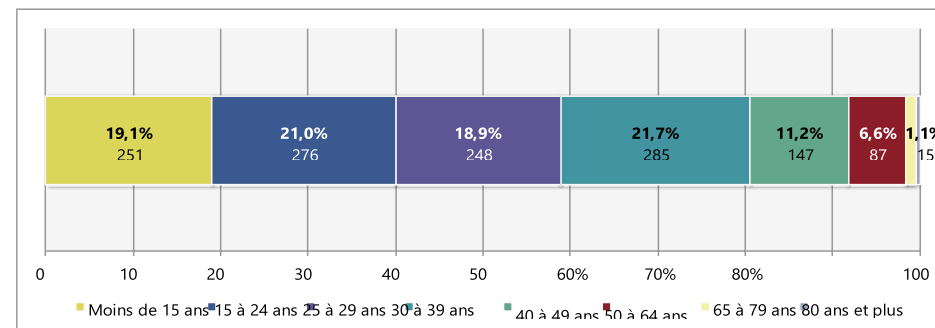
Classes d'âges des personnes ayant quitté le territoire entre 2012 et 2013

(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2013 ; EAU PROSCOT)



Classes d'âges des nouveaux résidents du territoire entre 2012 et 2013

(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2013 ; EAU PROSCOT)



LES PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES

ETAT DES LIEUX

- Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois 2 a retenu l'accueil de 200 000 habitants à horizon 2030.
- Selon ce scénario de développement, toutes les communes du Périmètre d'Aménagement Coordonné d'Agglomération de Bellegarde (PACA) accueilleront 1,01% de croissance.
- Le SCoT en vigueur a retenu l'objectif de croissance de 1,66%/an d'ici 2025.

Les objectifs démographiques fixés par le SCoT en vigueur

(Source : Document d'Orientations Générales)

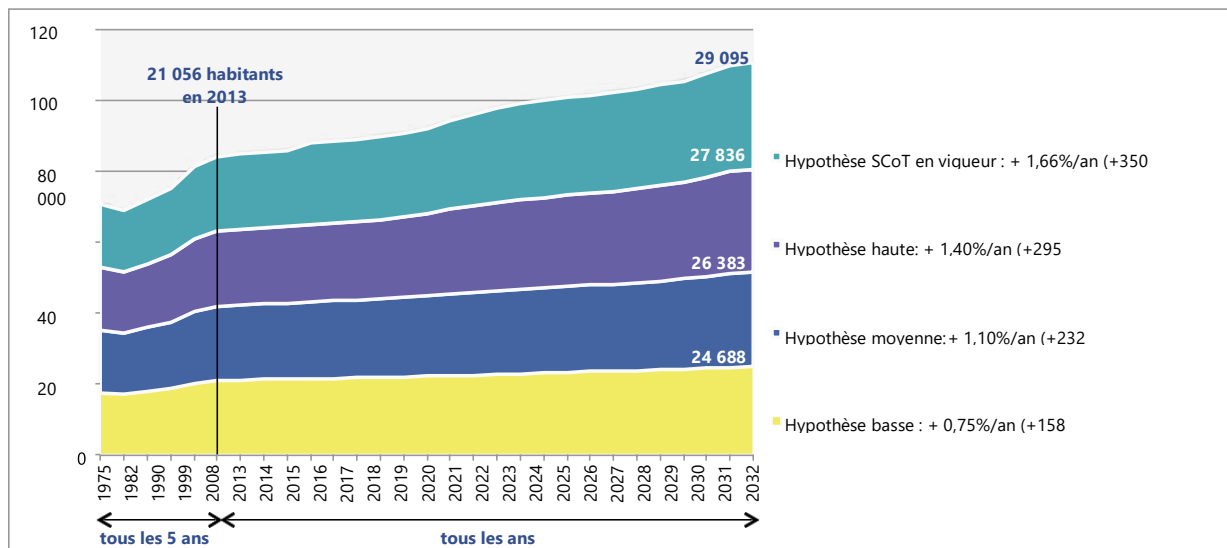
Communes	Taux annuel 1999-2012	Projection annuelle future	Population fin 2025
Bellegarde-sur-Valserine	0,60%	1,70%	14 679
Châtillon-en-Michaille	1,20%	2,30%	4 193
Lancrans	0,90%	2,30%	1 414
Champfromier	1,00%	1,70%	834
Saint-Germain-de-Joux	0,10%	1,70%	598
Chanay	0,50%	1,70%	768
Injoux-Génissiat	0,60%	1,70%	1 313
Billiat	1,20%	1,70%	603
Confort	0,40%	1,20%	613
Giron	3,50%	1,20%	189
Lhopital	1,30%	1,00%	67
Montanges	1,10%	1,20%	385
Plagne	3,20%	1,20%	151
Surjoux	0,40%	1,00%	83

TENDANCES

- Des hypothèses à la hausse, dans un contexte où la croissance de la population se poursuit, par un solde naturel nettement positif et l'arrivée de populations extérieures, plutôt familiales et actives.
 - Dans l'hypothèse basse, le territoire poursuit son développement et attire des actifs travaillant en Suisse en âge d'avoir des enfants et ne pouvant se loger plus près de la frontière.
 - Dans l'hypothèse moyenne, la mise en œuvre de projets d'équipements, services, logements se poursuit et rénove progressivement l'image du Pays Bellegardien dévalorisée par celle du déclin de l'industrie et du renouveau de la ville-centre. Les populations choisissent d'habiter le territoire pour son cadre de vie.
 - Dans l'hypothèse haute, le territoire fournit une palette d'emplois lui permettant d'attirer des actifs travaillant dans ses entreprises en plus de l'accueil de nouveaux actifs frontaliers.

Les projections démographiques

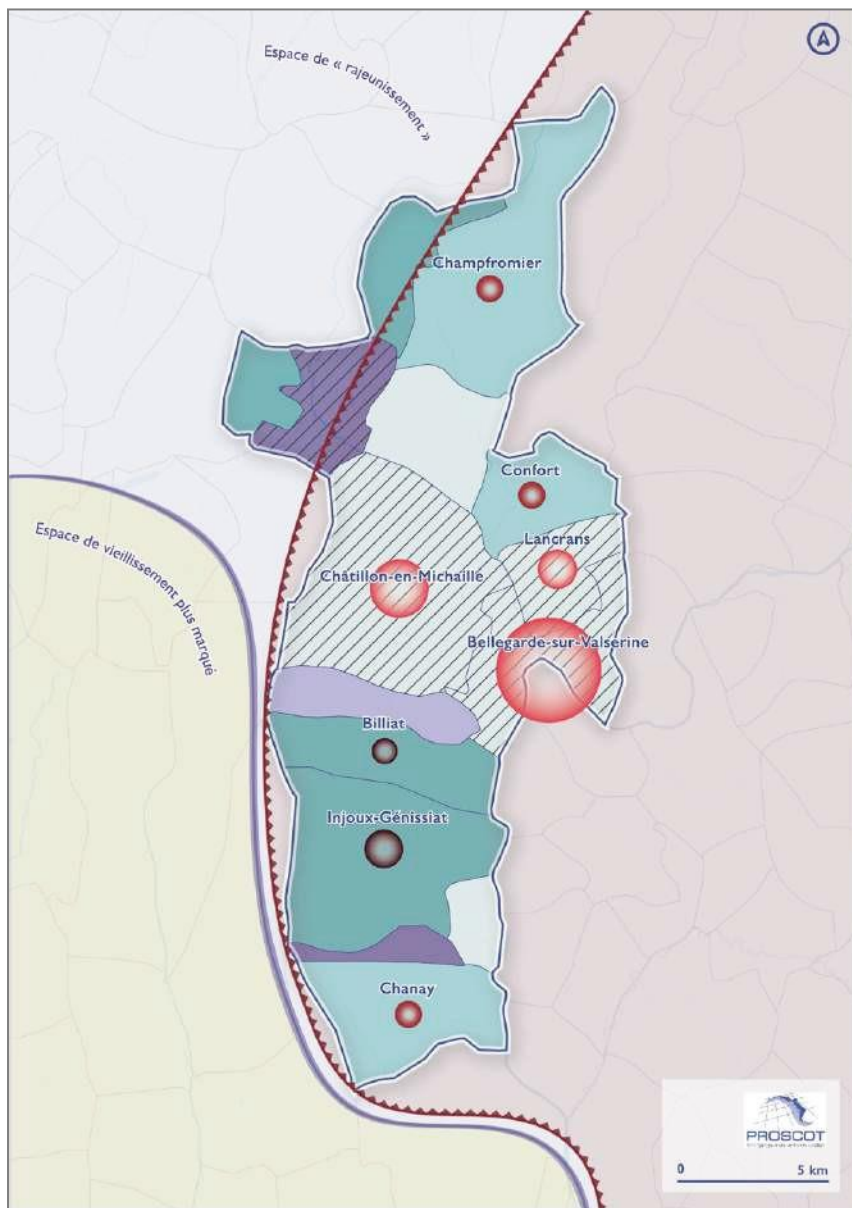
(Source : à partir des tendances passées ; réalisation EAU PROSCOT)



Villes	2,60%	1,70%	479
SCoT du Pays Bellegardien	0,80%	1,66%	26 378

SYNTHESE DEMOGRAPHIE

- Après avoir encaissé la crise industrielle et à sa suite le départ d'actifs, le Pays Bellegardien connaît un regain de croissance après 2000 en partie du à la pression du desserrement de la Suisse. 716 habitants supplémentaires sont ainsi dénombrés entre 2008-2013 signe de son attractivité résidentielle.
- Cet accroissement démographique, surtout soutenu par le solde naturel à l'échelle du PLUi-H (0,52%/an contre 0,17% pour le solde migratoire), cache des disparités internes :
 - Alors que le Grand Bellegarde apparaît délaissé (+0,17%/an pour le solde migratoire), les communes rurales sont particulièrement attractives (1,43%/an).
- En concordance au solde naturel, le territoire est globalement jeune (indice de vieillissement de 0,63), à l'interface entre la population de l'Ain, plus âgée, et l'agglomération franco-valdo-genevoise aux populations plus jeunes et actives.
- Situé en dernière couronne de l'agglomération franco-valdo-genevoise, le territoire présente toutefois un risque d'attractivité démographique par défaut en particulier pour les populations ne pouvant aller se loger plus près de la frontière.

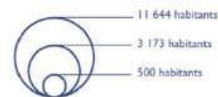


Carte de synthèse des enjeux démographiques
(Source : INSEE, réalisation EAU PROSCOT)

LÉGENDE

> Un territoire attractif... sous fond de disparités internes

Une croissance de la population sur toutes les communes de plus de 500 habitants en 2013



Communes de plus de 500 habitants connaissant une croissance entre 2008 et 2013 :

- Très forte : +2% / an
- Affirmée : + 1% / an
- Modérée : entre 0,1 et 0,5% / an

Évolution moyenne annuelle de la population entre 2008 et 2013 :

- 3 à -0,8 %
- 0,8 à 0 %
- 0 à 1 %
- 1 à 2 %
- 2% et plus

- Un espace central au solde migratoire négatif

> Un territoire sous influences externes

- Un espace de vieillissement plus marqué à proximité du territoire...
- ...et des revenus qui progressent

HABITAT

ELEMENTS D'ACTUALISATION

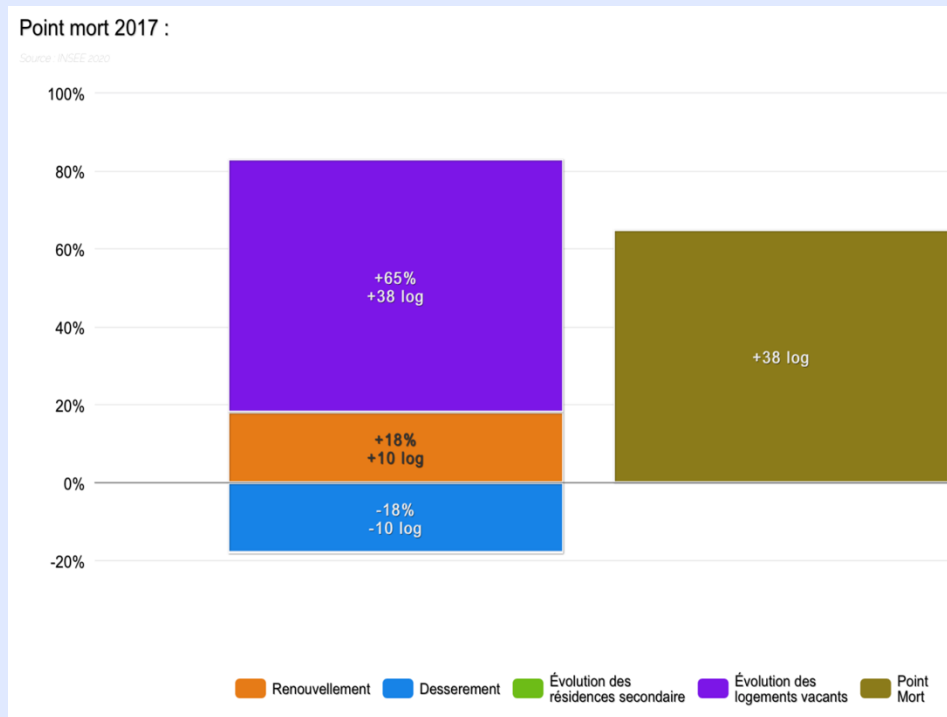
On comptait 11 055 logements en 2017, soit une hausse de 568 unités entre 2012 et 2017, nettement plus faible que pour la période précédente, soulignant une certaine « stabilisation du parc » dans le cadre de la crise immobilière qui a perduré pendant une partie de la période : le taux de croissance annuel du parc passe de 1,7 % de 2007 à 2012 à 1,1 % de 2012 à 2017.

Il est à noter que le nombre de logements sociaux a connu une hausse dans la dernière période, avec 2 154 unités à l'échelle du PLUi-H en 2018, (contre 2 023 en 2012).

Le « point mort » (nombre de logements nécessaires pour maintenir la population) est, en 2017, de +38 logements par an, dont la plus grande partie (38 logements) est liée à l'accroissement de la vacance :

Le territoire est marqué par une diminution de son rythme d'accroissement résidentiel, en lien avec une diminution du nombre de résidences secondaires sur le long terme, et malgré une augmentation non négligeable de la vacance.

Ces évolutions semblent montrer que le territoire s'oriente déjà vers un développement économe en foncier en privilégiant les enveloppes urbaines (démolitions, reconstructions, renouvellement urbain).



Le « point mort » du PLUi-H en 2017
(Source : INSEE RP, traitement EAU PROSCOT)

LE PARC DE LOGEMENTS

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

La composition du parc

„ Données de cadrage

LES CATEGORIES DE LOGEMENTS SELON L'INSEE

Résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes, qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

Logements occasionnels : logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

Résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques.

Logements vacants : logements inoccupés se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Proposé à la vente, à la location ;
- Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- En attente de règlement de succession ;
- Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- Gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (par exemple un logement très vétuste).

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir. C'est pourquoi les deux catégories sont regroupées.

LES DONNEES FILOCOM (FICHER DES LOGEMENTS A L'ECHELLE COMMUNALE)

La base Filocom, en raison du secret statistique, ne précise pas les volumes inférieurs ou égaux à 11 unités. Il s'agit de données exhaustives, provenant de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

Le champ couvert est celui des locaux à usage d'habitation assujettis à la taxe d'habitation (logements occupés et imposés ou occupés et exonérés) ou non (logements vacants ou meublés soumis à la taxe professionnelle).

Filocom comporte principalement des logements occupés par des ménages à titre d'habitation, des résidences secondaires, des logements vacants, mais également et marginalement, des logements occupés à d'autres titres par des personnes morales.

Logements vacants : un logement vacant est un logement vide de meubles qui n'est pas habité au 1^{er} janvier. Cette diffusion est susceptible de surestimer la vacance frictionnelle (correspondant au temps de latence qui existe lors des changements d'occupant notamment).

Remarque : le fichier fiscal n'enregistre qu'avec un certain retard les radiations du parc.

Les données de la vacance issues de Filocom sont donc légèrement surestimées en comparaison à celles de l'INSEE. Cette différence provient en partie de la définition même de la vacance et de son mode d'enregistrement.

- En 2013, selon l'INSEE, 10 526 logements ont été comptabilisés sur le Pays Bellegardien pour 21 056 habitants. Ils se concentrent naturellement dans les communes les plus peuplées, la ville centre Bellegarde-sur-Valserine (5 832 logements) et Châtillon-en-Michaille (1 431).
 - Également 550 logements à Injoux-Génissiat, issue de la fusion de deux communes, et 503 à Lancrans, l'une des communes du Grand Bellegarde.
- Le parc, essentiellement composé de résidences principales (84,9%), compte peu de résidences secondaires (5,8%) à l'échelle du territoire du SCoT en comparaison à certains territoires voisins (plus de 10%). Le parc de logements vacants, de 9,3%, est quant à lui assez élevé par rapport aux référentiels d'une moyenne de 7,5%, de l'ancienne région (7,4%) et du département (7,6%).

Répartition du parc de logements en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Logements		Dont résidences principales		Dont résidences secondaires et occasionnelles		Dont logements vacants	
	Nombre		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
PLUi-H du Pays Bellegardien	10 526		8 941	84,9%	608	5,8%	976	9,3%
Grand Bellegarde	7 766		6 825	87,9%	214	2,8%	727	9,4%
2030 Hors Grand Bellegarde 2030	2 760		2 116	76,6%	395	14,3%	250	9,0%
Bellegarde-sur-Valserine	5 832		5 127	87,9%	103	1,8%	602	10,3%
Billiat	269		230	85,5%	25	9,3%	14	5,2%
Champfromier	423		310	73,3%	74	17,6%	39	9,1%
Chanay	299		233	78,0%	34	11,5%	31	10,5%
Châtillon-en-Michaille	1 431		1 253	87,6%	83	5,8%	95	6,6%
Confort	240		206	86,1%	20	8,4%	13	5,5%
Giron	131		70	53,5%	50	38,0%	11	8,5%
Injoux-Génissiat	550		454	82,6%	37	6,8%	58	10,6%
Lancrans	503		445	88,5%	28	5,6%	30	6,0%
L'hôpital	36		24	66,7%	11	30,6%	1	2,8%
Montanges	193		142	73,4%	34	17,7%	17	8,9%
Plagne	84		55	65,8%	22	26,2%	7	8,0%
Saint-Germain-de-Joux	287		205	71,5%	48	16,6%	34	11,9%
Surjoux	70		37	52,9%	25	35,7%	8	11,4%
Villes	178		148	83,1%	14	7,9%	16	9,0%
SCoT du Bassin Annécien	113 583		99 048	87,2%	7 822	6,9%	6 713	5,9%
SCoT du Genevois	20 557		17 432	84,8%	1 677	8,2%	1 448	7,0%
SCoT du Haut Bugéy	27 635		23 539	85,2%	1 200	4,3%	2 896	10,5%
SCoT Pays de Gex	43 022		35 973	83,6%	4 605	10,7%	2 444	5,7%
SCoT Usse et Rhône	9 412		7 555	80,3%	1 037	11,0%	821	8,7%

Ain	293 842	255 195	86,8%	16 329	5,6%	22 318	7,6%
Rhône-Alpes	3 417 922	2 764 381	80,9%	401 394	11,7%	252 147	7,4%

- La même année, selon FILOCOM, le territoire compte 11 104 logements dont 8 235 dans les communes du Grand Bellegarde.
- La part des résidences secondaires (6,7%) et des logements vacants (10,8%) est quant à elle supérieure à celle recensée par l'INSEE.

Répartition du parc de logements en 2013

(Source : FILOCOM ; EAU PROSCOT)

Territoires	Logements		Dont résidences principales		Dont résidences secondaires et occasionnelles		Dont logements vacants	
	Nombre		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Pays Bellegardien	11		9 155	82,4	748	6,7%	1 201	10,8
Grand Bellegarde	104		7 051	%	307	3,7%	877	%
2030 Hors Grand Bellegarde 2030	8 235			85,6				10,6%
	2 869		2 104	73,3%	441	15,4%	324	11,3%
Bellegarde-sur-Valserine	6 151		5 319	86,5%	143	2,3%	689	11,2%
Billiat	284		229	80,6%	33	11,6%	22	7,7%
Champfromier	409		314	76,8%	67	16,4%	28	6,8%
Chanay	343		218	63,6%	71	20,7%	54	15,7%
Châtillon-en-Michaille	1 524		1 279	83,9%	119	7,8%	126	8,3%
Confort	259		203	78,4%	34	13,1%	22	8,5%
Giron	124		76	61,3%	37	29,8%	11	8,9%
Injoux-Génissiat	560		446	79,6%	47	8,4%	67	12,0%
Lancrans	560		453	80,9%	45	8,0%	62	11,1%
L'hôpital	37		23	62,2%		0,0%		0,0%
Montanges	186		135	72,6%	34	18,3%	17	9,1%
Plagne	82		55	67,1%		0,0%		0,0%
Saint-Germain-de-Joux	333		217	65,2%	48	14,4%	68	20,4%
Surjoux	71		39	54,9%		0,0%		0,0%
Villes	181		149	82,3%	15	8,3%	17	9,4%
Ain	304 167		255 643	84,0%	18 724	6,2%	29 800	9,8%

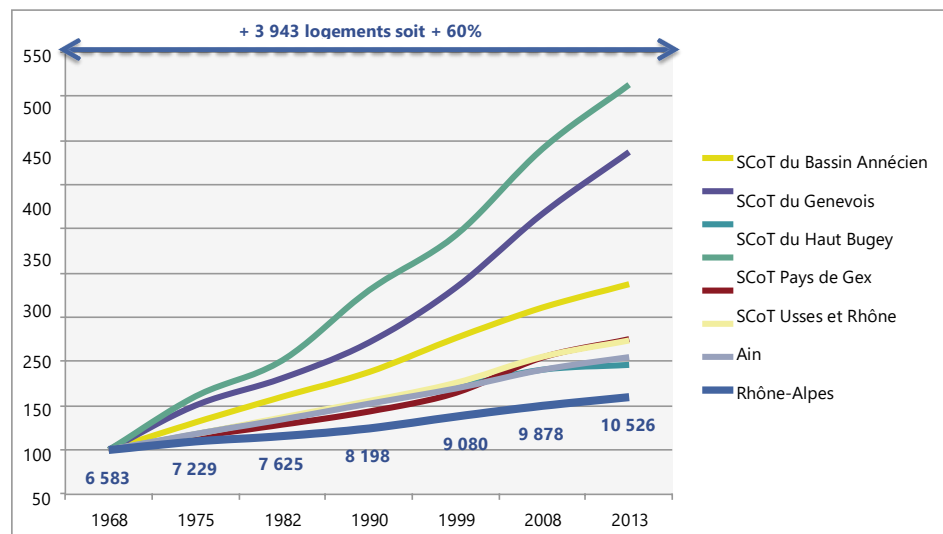
► **Un accroissement continu du nombre de logements**

- Comme pour l'ensemble des territoires de comparaison, face à une demande particulièrement forte liée au dynamisme de l'agglomération genevoise, le nombre de logements ne cesse de croître depuis 1968, de près de 60%.
- Pourtant, aujourd'hui comme hier, cette croissance reste moins rapide que dans le département et les territoires des SCoT pris pour comparaison, le Pays de Gex et le Genevois particulièrement.

Ces rythmes différenciés, surtout liés à la localisation du territoire en dernière couronne de l'agglomération franco-valdo-genevoise, s'explique aussi par des besoins en logements moins vifs suite au recul des emplois industriels plus manifestes depuis les années 1990.

Évolution du nombre de logements entre 1986 et 2013

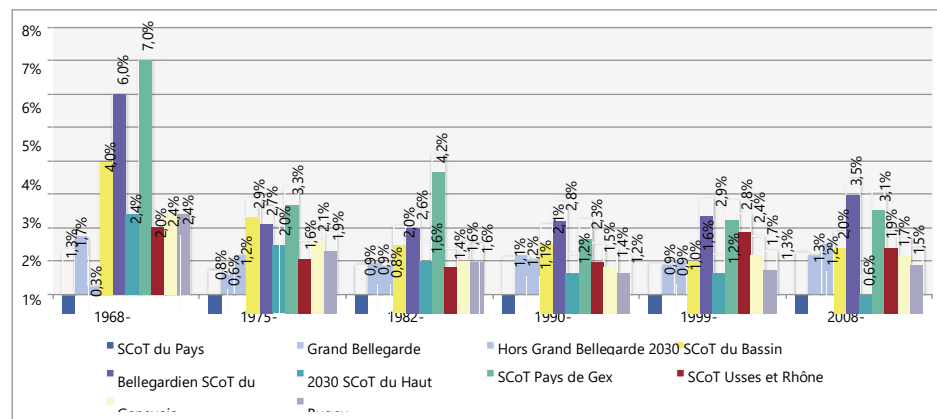
(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



- Néanmoins, par rapport aux périodes précédentes, la croissance du nombre de logements s'accélère entre 2008 et 2013 (1,3%/an) par rapport à la période précédente (0,9%/an) pour être plus rapide que la croissance démographique (0,69%/an). Cette tendance témoigne d'une part, d'un territoire s'inscrivant de plus en plus dans une logique de périphérie de l'agglomération genevoise et d'autre part des besoins liés au desserrement des ménages du fait de l'allongement de la durée de la vie.
 - Au sein du territoire, le nombre de logements croît pour l'ensemble des communes excepté Saint-Germain-de-Joux (-13 logements), et plus rapidement à Champfromier, Plagne, Billiat, Injoux-Génissait et Villes par des taux moyens annuels de 3%.

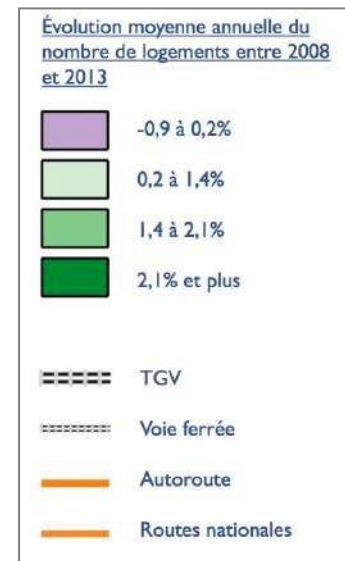
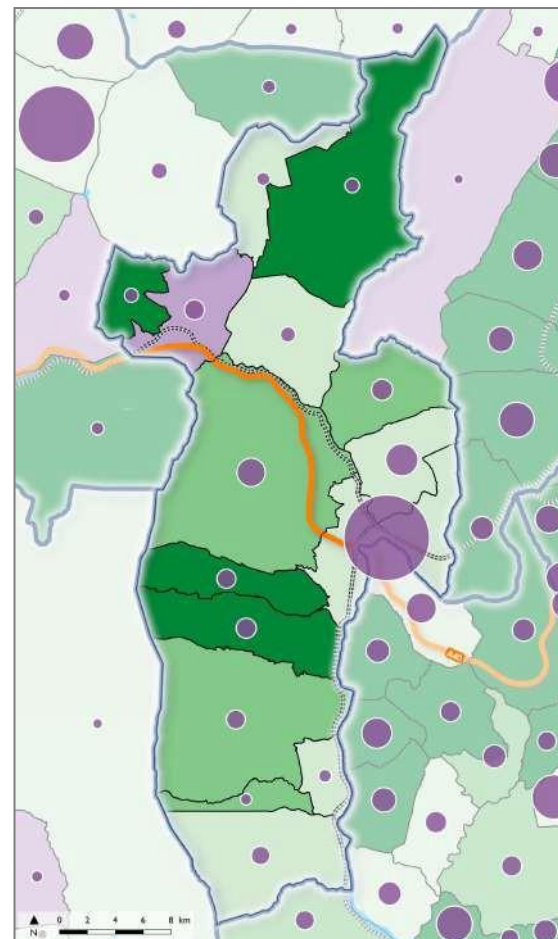
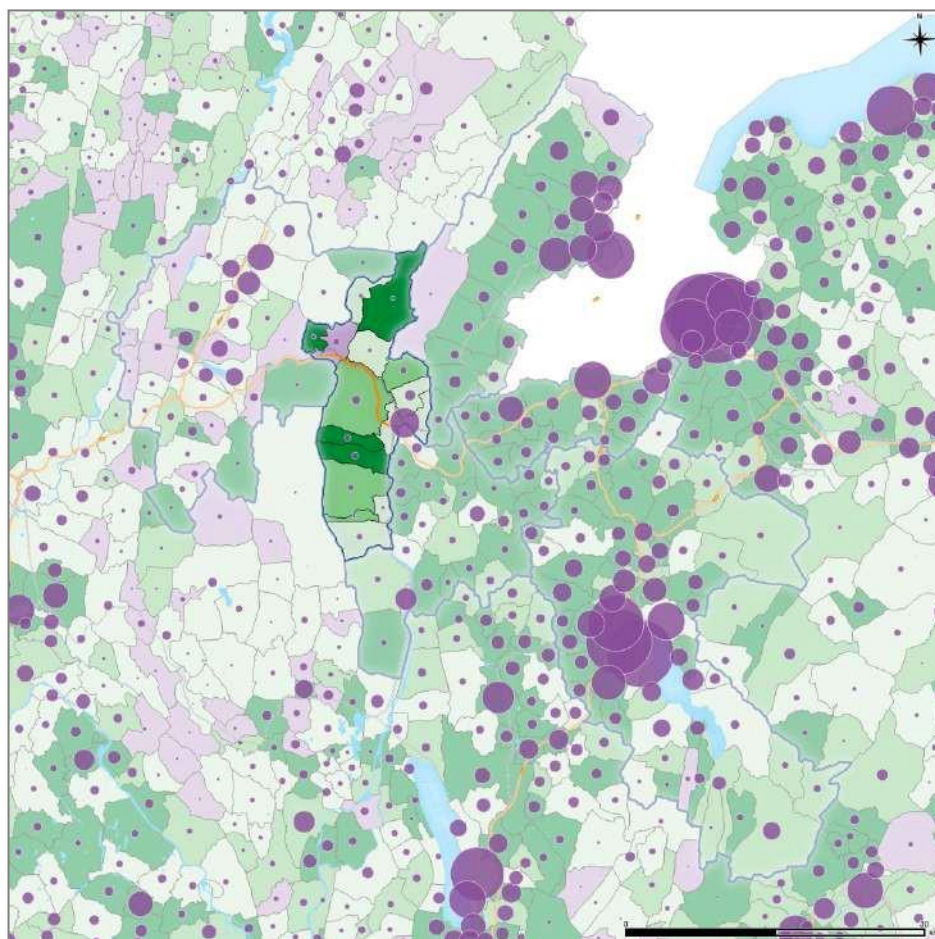
Évolutions moyennes annuelles du nombre de logements sur longue période

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Évolution moyenne annuelle du nombre de logements entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Variation absolue et évolution moyenne annuelle du parc de logements entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Logements		dont résidences principales		dont résidences secondaires et occasionnelles		dont logements vacants	
	Var. absolue	%/a n	Var. absolue	%/a n	Var. absolue	%/a n	Var. absolue	%/a n
SCoT du Pays Bellegardien	648	1,3%	424	1,0%	-8	-0,2%	232	5,6%
Grand Bellegarde 2030 Hors Grand Bellegarde 2030	445	1,2%	211	0,6%	27	2,8%	207	6,9%
Bellegarde-sur-Valserine	203	1,5%	213	2,1%	-35	-1,7%	25	2,1%
Billiat	317	1,1%	87	0,3%	48	13,3%	182	7,5%
Champfromier	43	3,5%	48	4,8%	-5	-3,6%	0	0,0%
Chanay	51	2,6%	42	2,9%	-3	-0,7%	12	7,7%
Châtillon-en-Michaille	4	0,2%	13	1,1%	-16	-7,3%	7	5,0%
Confort	117	1,7%	108	1,8%	-19	-4,0%	28	7,1%
Giron	17	1,5%	13	1,3%	-3	-2,7%	7	16,8%
Injoux-Génissiat	3	0,5%	9	2,9%	-14	-4,9%	8	29,3%
Lancrans	51	2,0%	56	2,7%	-5	-2,4%	0	0,0%
L'hôpital	11	0,4%	16	0,7%	-2	-1,4%	-3	-1,9%
Montanges	3	1,8%	0	0,0%	4	9,5%	-1	-12,9%
Plagne	6	0,6%	8	1,2%	2	1,4%	-5	-4,6%
Saint-Germain-de-Joux	12	3,2%	10	4,0%	-3	-2,6%	6	44,9%
Surjoux-Villes	-13	-0,9%	-2	-0,2%	7	3,0%	-18	-8,1%
	3	0,9%	2	1,1%	2	1,7%	-1	-2,3%
	22	2,7%	13	1,9%	-1	-1,4%	10	21,7%
SCoT du Bassin Annécien	10 460	2,0%	8 496	1,8%	1 480	4,3%	484	1,5%
SCoT du Genevois	3 283	3,5%	2 951	3,8%	22	0,3%	310	4,9%
SCoT du Haut Bugey	769	0,6%	131	0,1%	-25	-0,4%	663	5,3%
SCoT Pays de Gex	6 072	3,1%	5 701	3,5%	92	0,4%	278	2,4%
SCoT Usse et Rhône	863	1,9%	724	2,0%	-31	-0,6%	170	4,8%
Ain	24 158	1,7%	20 256	1,7%	-637	-0,8%	4 539	4,7%
Rhône-Alpes	239 355	1,5%	172 617	1,3%	16 010	0,8%	50 728	4,6%

Variation absolue et évolution moyenne annuelle du parc de logements entre 2008 et 2013

(Source : FILOCOM ; EAU PROSCOT)

Territoires	Logements		Dont résidences principales		Dont résidences secondaires et occasionnelles		Dont logements vacants	
	Var. absolue	%/a n	Var. absolue	%/a n	Var. absolue	%/a n	Var. absolue	%/a n
SCoT du Pays Bellegardien	976	2,3%	811	2,3%	-35	-1,1%	200	4,7%
Grand Bellegarde 2030 Hors Grand Bellegarde 2030	782	2,5%	645	2,4%	-18	-1,4%	155	5,0%
Bellegarde-sur-Valserine	194	1,8%	166	2,1%	-17	-0,9%	45	3,8%
Billiat	577	2,5%	466	2,3%	-10	-1,7%	121	4,9%
Champfromier	50	5,0%	47	5,9%	0	0,0%	3	3,7%
Chanay	30	1,9%	52	4,6%	-10	-3,4%	-12	-8,5%
Châtillon-en-Michaille	16	1,2%	-3	-0,3%	-4	-1,4%	23	14,9%
Confort	178	3,2%	171	3,7%	-16	-3,1%	23	5,2%
Giron	19	1,9%	4	0,5%	8	6,9%	7	10,0%
Injoux-Génissiat	1	0,2%	9	3,2%	37	0,0%	11	0,0%
Lancrans	48	2,3%	46	2,8%	-1	-0,5%	3	1,2%
L'hôpital	27	1,2%	8	0,4%	8	5,0%	11	5,0%
Montanges	2	1,4%	1	1,1%	0	0,0%	0	0,0%
	2	0,3%	1	0,2%	-3	-2,1%	4	6,9%

Plagne	9	2,9%	6	2,9%	0	0,0%	0	0,0%
Saint-Germain-de-Joux	1	0,1%	-8	-0,9%	6	3,4%	3	1,1%
Surjoux	1	0,4%	1	0,7%	0	0,0%	0	0,0%
Villes	15	2,2%	10	1,8%	1	1,7%	4	6,9%
Ain	29 768	2,6%	24 318	2,5%	-254	-0,3%	5 704	5,5%

► *Quatre communes particulièrement attractives pour les résidences secondaires*

- Le territoire, à mi chemin entre Lyon et Genève et à proximité des Alpes, est propice à l'implantation de résidences secondaires dans certaines communes (5,8% des logements à l'échelle du territoire).

Celles-ci sont particulièrement développées en altitude, dans les petites communes préservées des nuisances de la vallée et bénéficiant d'une architecture vernaculaire singulière. Les résidences secondaires occupent une place particulièrement importante dans le parc de logements de Giron (50 résidences secondaires pour 70 résidents principales) et Surjoux (25 RS pour 37 RP).

D'après les acteurs locaux, la plupart de ces logements sont occupés par des personnes de nationalité suisse, qui participent à l'entretien du cadre bâti et à la préservation de la typicité des bourgs et villages, et en contrepartie à la hausse des prix de l'immobilier.

Toutefois, ces chiffres sont à nuancer au regard du titre déclaratif du type de résidence. En effet, les prix immobiliers de l'agglomération genevoise sont tels que certains suisses auraient tendance à vivre en France et à y déclarer une résidence secondaire.

Si le prix de l'immobilier est l'un des premiers facteurs de cette pratique, conserver une adresse principale en Suisse permet de percevoir des prestations en habitant au-delà de la frontière (allocations, assurances...).

► *Un niveau de vacance en hausse*

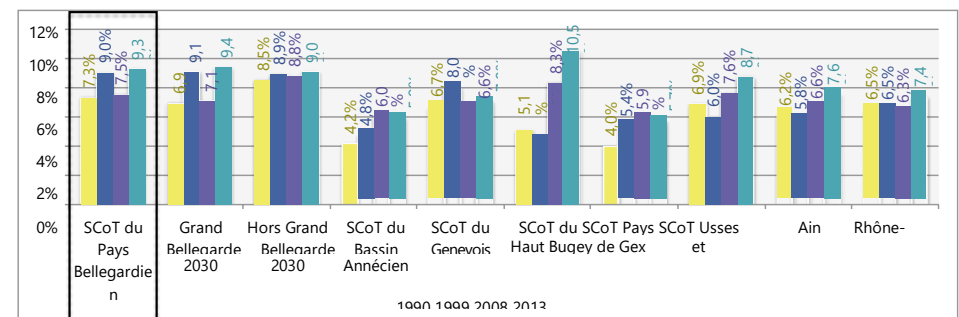
Plusieurs causes expliquent la **vacance**.

- La vacance de rotation ou frictionnelle correspondant au temps de changement d'occupant est nécessaire à la fluidité du marché. La durée de cette vacance est fonction en partie des conditions de marché tant pour l'acquisition que la location.
- La vacance de transformation de biens correspond au temps nécessaire à la conduite de travaux lourds en projet ou en cours dans un logement, ou le délai de requalification urbaine ou destruction.
- La vacance de dévalorisation, d'obsolescence ou d'inadéquation correspond aux logements ne répondant pas ou plus à la demande.

- Si un minimum de vacance est nécessaire pour assurer une bonne rotation (4 à 5% selon les experts), les taux observés à l'échelle du territoire en 2013 sont élevés (9,3% selon l'INSEE et 10,8% selon FILOCOM) et signifient qu'une partie du parc est délaissé par les ménages. Il peut s'agir de:
 - Bâti ancien vétuste,
 - Bâti ancien de qualité mais dépourvu de garage, de jardin et difficile à réhabiliter,
 - Pavillons des années 1960-1970 avec présence d'escaliers et souvent énergivores,
 - Logements de fermes, éloignés et délaissés sans pour autant que l'exploitant ait cessé d'exploiter ses terres,
 - Parc social ancien, de conception et forme urbaine dépassées, qui ne profite pas d'une bonne image.
- Ces logements inoccupés peuvent aussi être le fait de prix de vente trop élevés au regard des ressources des ménages.
- Parmi l'un des plus hauts des territoires voisins, ce niveau de vacance dépasse celui du Département autant pour l'INSEE (7,6%) que pour les données issues des impôts (9,8%).
- Les communes voisines de Bellegarde profitent de son desserrement et de la dynamique des flux externes et restent relativement épargnées par la vacance. Les communes du sud, quant à elles, semblent plus touchées avec une part de vacance dépassant les 10%.

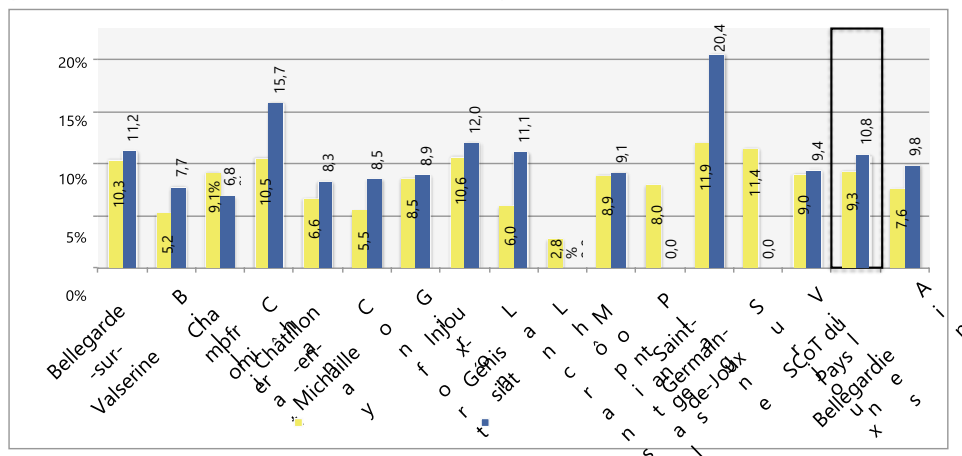
Taux de vacance des logements en 2013 selon l'INSEE

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



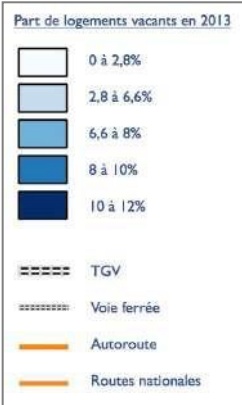
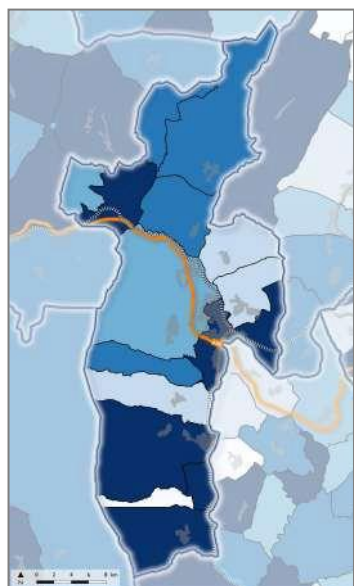
Taux de vacance des logements en 2013 selon l'INSEE et FILOCOM

(Source : INSEE, FILOCOM ; EAU PROSCOT)



Part de logements vacants en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Variation des logements vacants entre 2008-2013 (INSEE) et 2007-2013 (FILOCOM)

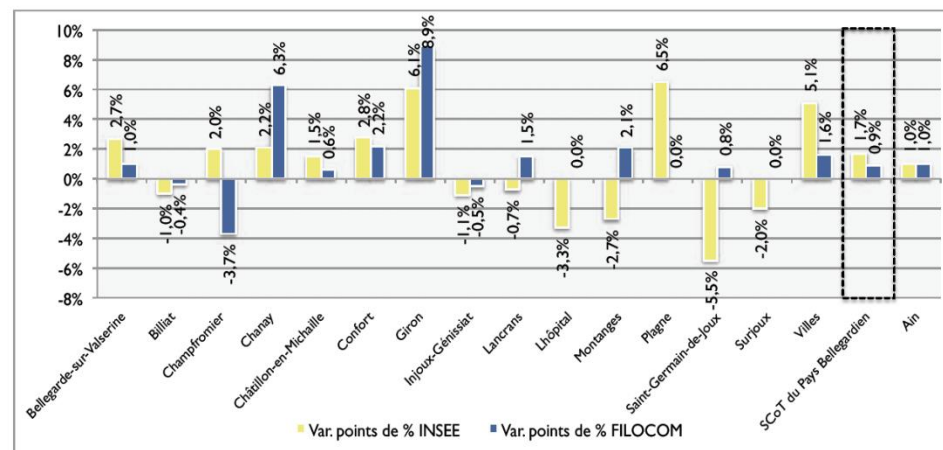
(Source : INSEE, FILOCOM ; EAU PROSCOT)

Communes	Var. absolue INSEE	Var. absolue FILOCOM
Bellegarde-sur-Valserine	182	121
Billiat	0	3
Champfrier	12	-12
Chanay	7	23
Châtillon-en-Michaille	28	23
Confort	7	7
Giron	8	11
Injoux-Génissiat	0	3
Lancrans	-3	11
Lhôpital	-7	0
Montanges	-5	4
Plagne	6	0
Saint-Germain-de-Joux	-18	3
Surjoux	-7	0
Villes	10	4
SCoT du Pays Bellegardien	232	200
Ain	4 539	5 704

- Néanmoins, des différences apparaissent entre les bases FILOCOM et INSEE pour deux communes, inadéquations pouvant être liées au mode de comptage mais aussi au temps d'acquisition d'un logement, de travaux de transformation, de règlement de succession...
 - 30 logements sont recensés vacants pour l'INSEE dans le parc de logements de Lancrans (6%) contre 62 pour FILOCOM (11,1%) ;
 - 34 logements vacants comptabilisés par l'INSEE à Saint-Germain-de-Joux (11,9%) contre 68 par FILOCOM (20,4%).
- Par ailleurs, ce taux de vacance progresse de 1,8 points de pourcentage entre 2008 et 2013 selon l'INSEE, une hausse supérieure à celle de l'Ain (1 point de pourcentage) et davantage liée au poids du Grand Bellegarde en terme de nombre de logements non occupés (+182).
- D'après FILOCOM, la progression s'élève à 0,9 points de pourcentage entre 2007 et 2013, dans le même ordre que l'Ain (1 point).
- Malgré ces légères dissemblances, les deux sources dénombrent la même hausse de +232 logements vacants (INSEE) et +200 (FILOCOM), largement le fait de la ville-centre où se concentrent le plus de logements (5 832 et 6 151) et de programmes neufs.

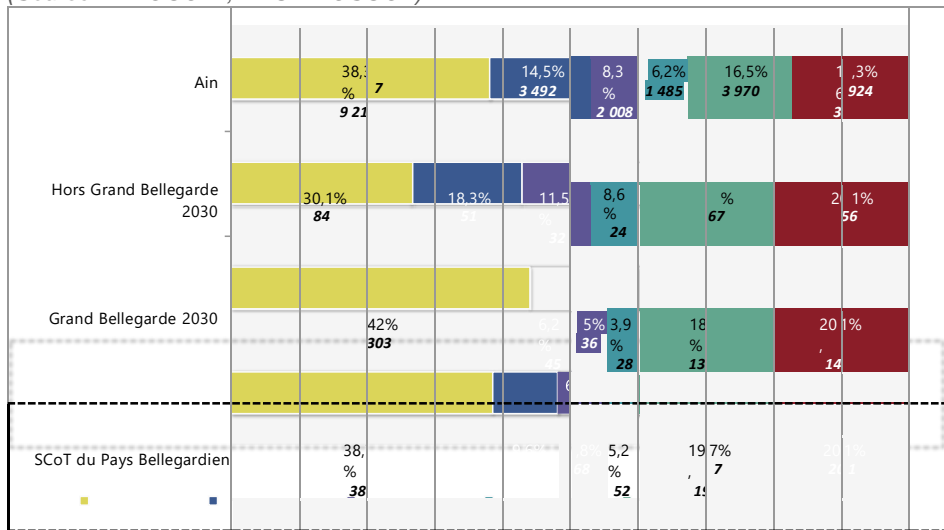
Évolution du taux de vacance entre 2008 et 2013 (INSEE) et 2007 et 2013 (FILOCOM)

(Source : INSEE, FILOCOM ; EAU PROSCOT)



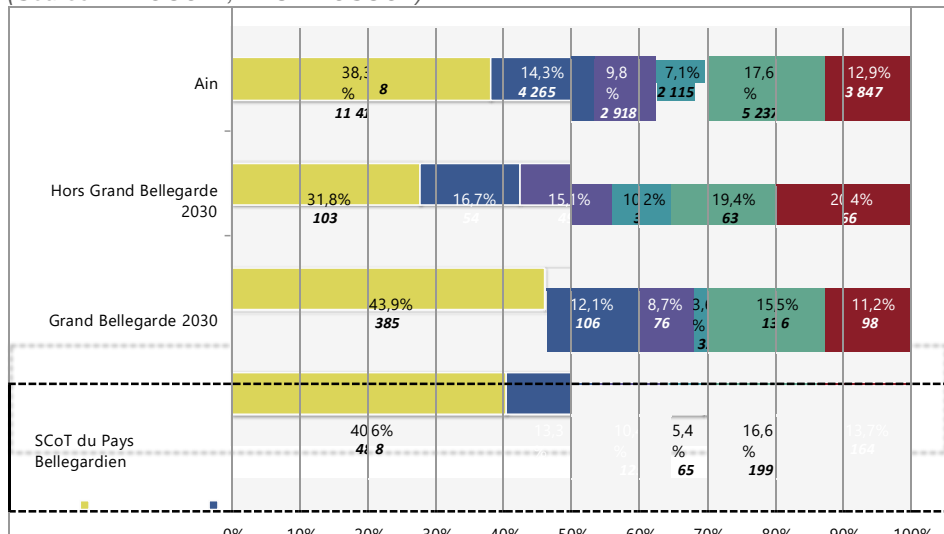
La durée de vacance des logements en 2007

(Source : FILOCOM ; EAU PROSCOT)



La durée de vacance des logements en 2013

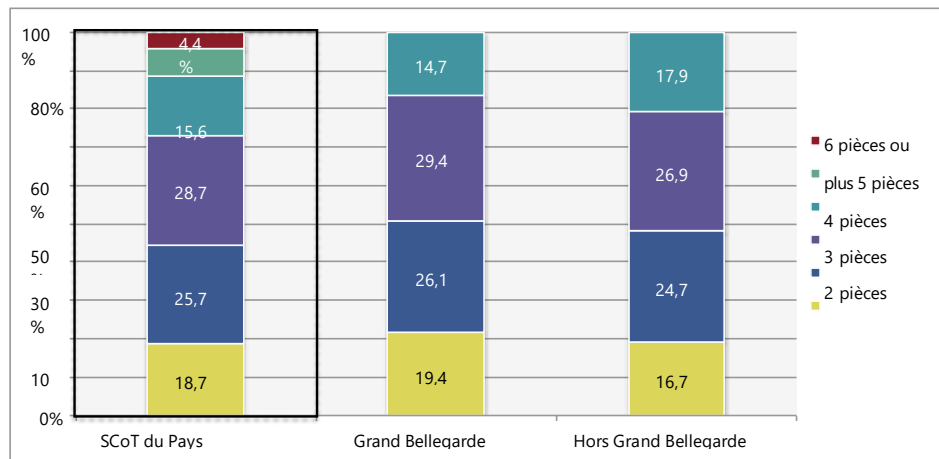
(Source : FILOCOM ; EAU PROSCOT)



- En 2013, 40,6% des logements vacants le sont depuis moins d'un an, une durée nécessaire à la fluidité du marché et la rotation entre occupants.
 - Dans les communes rurales, sujettes à des problématiques spécifiques liées à une part plus élevée de maisons dans l'ancien, la durée d'inoccupation des logements est plus longue, s'échelonnant entre moins d'un an et 3 ans.
- Aussi, alors que la part de logements inoccupés depuis 10 ans ou plus s'élevait à 20,1% en 2007 (201 logements), elle n'est plus que de 13,7% à l'échelle du Pays en 2013 (164 logements).
 Ces logements sont en effet moins nombreux au sein du Grand Bellegarde entre 2007 et 2013 (-47 logements) mais en légère hausse dans les autres communes (+10).
- Cette légère baisse (-37 logements), conjuguée à une hausse des logements vacants de moins d'un an (+101), peut s'expliquer à la fois par l'intervention de l'OPAH pour la remise en marché de logements vacants destinés à la location, mais aussi par la construction de programmes neufs ces dernières années à Bellegarde.
- **En dépit de ces constats, la moitié du parc de logements vides l'est depuis plus de 2 ou 3 ans à l'échelle du Pays, une durée qui assigne les propriétaires à la taxe sur les logements vacants (dès un an d'inoccupation) et laisse à penser qu'il s'agit de logements dévalorisés, obsolètes ou en inadéquation à la demande (manque de confort, localisation...).**

La répartition des logements vacants par taille en 2013

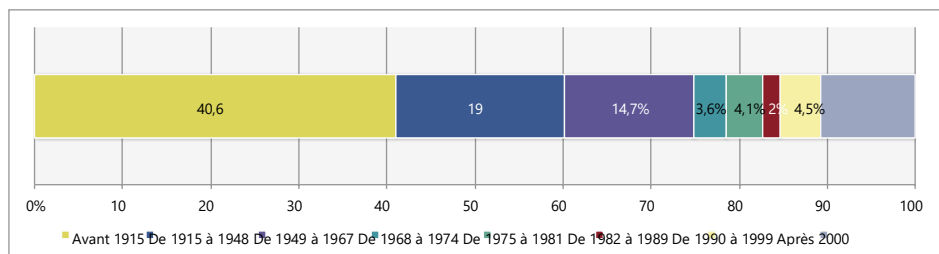
(Source : FILOCOM ; EAU PROSCOT)



- Les tendances de l'INSEE sont globalement confirmées par celles de FILOCOM en 2013 qui indique que la vacance est particulièrement développée dans le parc de logements de petite taille T2 (28,7%), T3 (25,7%) et 18,7% (T1).
- Plus le parc est ancien, plus le taux de vacance apparaît élevé, ce qui rejoint la problématique de la qualité de ce parc et de ses différentes caractéristiques.
 - 40,6% des logements vacants ont été construits avant 1915 et 19% entre 1915 et 1948. Il s'agit donc de logements très anciens probablement délaissés, aujourd'hui en friche et impropres à l'habitation.
- A noter que les logements récents construits après 2000 représentent 10,7% du parc vacant. Il s'agit d'une part relativement élevée, pouvant aussi être le fait de logements récemment commercialisés encore inoccupés comme l'ont souvent observé les acteurs du territoire.

La répartition des logements vacants par année de construction en 2013

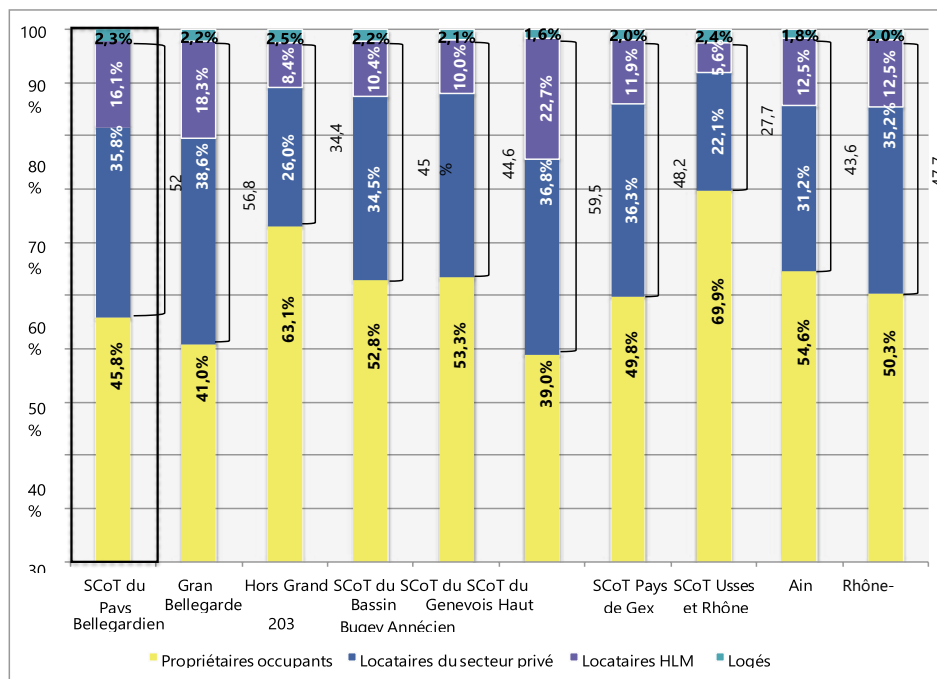
(Source : FILOCOM ; EAU PROSCOT)



► *Le développement du statut de propriétaire*

Statut d'occupation des résidences principales en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



- À l'inverse des référentiels, les occupants du parc de résidences principales sont majoritairement locataires (52%) en accord à la présence d'une ville centre au parc locatif historiquement très développé.

La part de logements locatifs sociaux est d'ailleurs plus élevée (16,1%) que dans le département et la région (12,5%)

- Au sein du territoire, le parc locatif social est davantage représenté dans les communes de Bellegarde (20%), Champfromier (15%), Saint-Germain-de-Joux (13%), Billiat (12%), Lanrans et Châtillon (respectivement 11%).

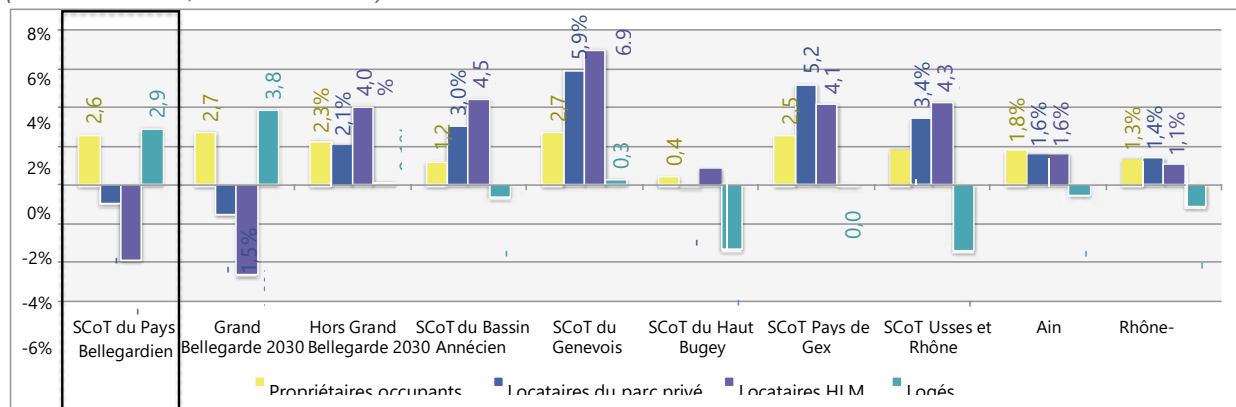
Communes	Propriétaires occupants	Locataires du secteur privé	Locataire HLMs	Logés gratuits
SCoT du Pays Bellegardien	46%	36%	16%	2%
Grand Bellegarde	41%	39%	18%	2%
2030 Hors Grand Bellegarde 2030	63%	26%	8%	2%
Bellegarde-sur-Valsérine	36%	42%	20%	2%
Billiat	62%	25%	12%	2%
Champfromier	54%	30%	15%	1%
Chanay	63%	26%	7%	4%
Châtillon-en-Michaille	61%	24%	11%	3%
Confort	67%	24%	8%	1%
Giron	79%	18%	0%	3%
Injoux-Génissiat	59%	31%	8%	2%
Lanrans	54%	33%	11%	3%
L'hôpital	71%	29%	0%	0%
Montanges	78%	16%	3%	3%
Plagne	83%	13%	0%	4%
Saint-Germain-de-Joux	51%	31%	13%	5%
Surjoux	92%	8%	0%	0%
Villes	78%	19%	1%	3%

- Au regard des évolutions récentes, la répartition des occupants du parc de résidences principales semble se rééquilibrer entre les segments du marché propriétaires et locataires. En effet, les résidences occupées par des propriétaires progressent de près de 3% en moyenne par an entre 2008 et 2013 en contrepartie de la baisse du nombre de locataires sur le territoire (-3,8% pour les locataires privés et -1% pour les locataires du parc social).

- Cette évolution, en contresens de celles des territoires voisins laisse à penser que les habitants désireux de rester demeurer sur le territoire sont plus à même de réaliser leur parcours résidentiel. Elle peut aussi être le fait d'une offre immobilière plus ciblée sur les grandes tailles de biens et d'acquéreurs originaires de l'extérieur du territoire.

Évolution moyenne annuelle du statut d'occupation des résidences principales entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Statut d'occupation des résidences principales en 2013 et variation 2008-2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Propriétaires occupants	Variation 2008-2013	Locataires du secteur privé	Variation 2008-2013	Locataires HLM	Variation 2008-2013	Logés gratuit	Variation 2008-2013
SCoT du Pays Bellegardien	4 879	584	3 821	-192	1 719	-372	242	32
Grand Bellegarde 2030	3 421	430	3 220	-251	1 526	-407	185	32
Hors Grand Bellegarde 2030	1 457	153	601	59	193	35	57	0
SCoT du Bassin Annécien	58 384	3 324	38 187	5 256	11 551	2 263	2 477	-84
SCoT du Genevois	10 336	1 285	6 690	1 661	1 945	555	406	6
SCoT du Haut Bugey	11 874	248	11 191	-29	6 912	281	474	-88
SCoT Pays de Gex	20 359	2 398	14 809	3 305	4 874	897	805	-1
SCoT Usse et Rhône	5 592	485	1 772	275	449	84	191	-36
Ain	159 125	13 421	90 936	6 981	36 297	2 714	5 135	-145
Rhône-Alpes	1 589 439	102 290	1 112 409	74 052	395 538	20 251	62 533	-3 725

La qualité du parc résidentiel

- *Un accroissement du parc de résidences principales de moyenne et grande taille*

Évolution de la typologie de résidences principales entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

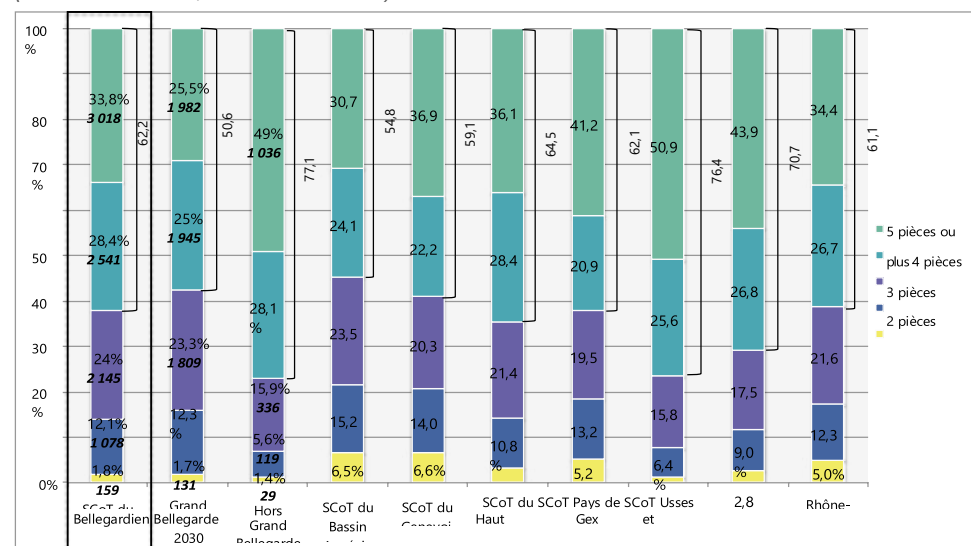
SCoT	2008				2013				Variation 2008-2013	
	Maisons		Appartements		Maisons		Appartements		Maisons	Apparts.
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
SCoT du Pays Bellegardien	4 698	47,6 %	5 153	52,2 %	5 111	48,6 %	5 391	51,2 %	413	238
Grand Bellegarde 2030	2 686	36,7 %	4 618	63,1 %	2 973	38,3 %	4 777	61,5 %	287	159
Hors Grand Bellegarde 2030	2 012	78,7 %	535	20,9 %	2 138	77,4 %	614	22,2 %	125	79
SCoT du Bassin Annécien	36 826	35,7 %	65 360	63,4 %	39 129	34,4 %	73 566	64,8 %	2 303	8 207
SCoT du Genevois	8 571	49,6 %	8 624	49,9 %	9 348	45,5 %	11 066	53,8 %	776	2 442
SCoT du Haut Bugey	12 940	48,2 %	13 504	50,3 %	13 768	49,8 %	13 652	49,4 %	828	148

- À l'échelle du Pays, les appartements sont surreprésentés (51,3%) parmi le parc de résidences principales sous l'effet de la ville-centre, Bellegarde. Ailleurs, dans les bourgs et villages, les maisons sont naturellement plus présentes.
- Selon l'INSEE, les grands logements dominent le parc avec 62,2% de T4 et plus. Si les communes du Grand Bellegarde présentent plus de diversité avec davantage de T1, T2 et T3 que dans le reste du territoire, les logements de grande taille y prévalent (50,6%).
- Les données issues des impôts offrent une répartition plus équilibrée entre les différentes typologies de logements. Le Pays Bellegardien compte ici 53,3% de T1 à T3 et 46,6% de T4 et plus.

Comme pour l'analyse de l'INSEE, le parc de logements en dehors du Grand Bellegarde porte essentiellement sur des typologies intermédiaires et plus (81,6% de T3 et plus).

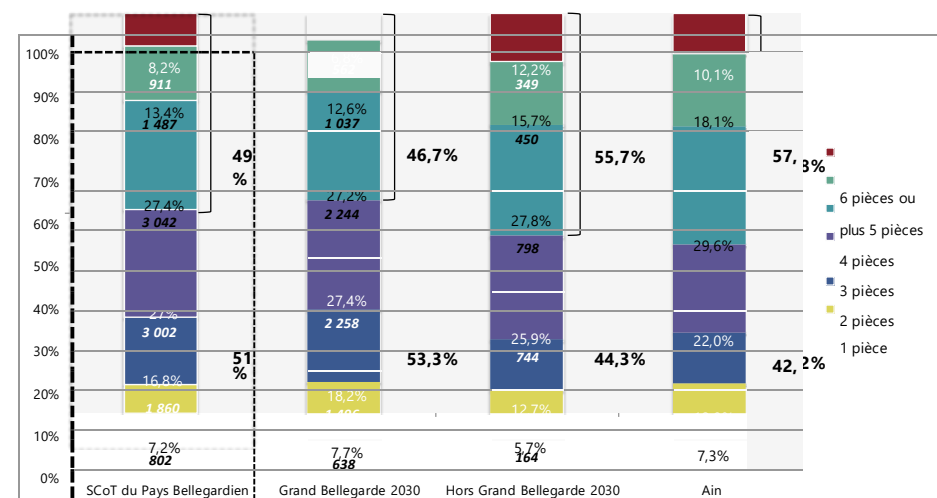
Répartition des résidences principales par taille en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Répartition des résidences principales par taille en 2013

(Source : FILOCOM ; EAU PROSCOT)



- En nombre, ce sont les logements de grande taille qui progressent le plus (+204) en particulier hors du Grand Bellegarde (+ 78 T4 et +88 T5 et plus), suivis des logements de taille intermédiaire (+202), plus à mêmes de répondre aux besoins des couples sans enfant, personnes âgées ou encore familles monoparentales.
- À l'inverse, le recul des petites typologies de logements observé par l'INSEE, qui bien qu'en légère hausse en dehors du Grand Bellegarde, interroge l'adéquation de l'offre à la demande au regard de la réduction de la taille des ménages. Ce constat semble spécifier une tendance à répondre à une demande émanant de personnes pour un segment précis de marché.
- L'analyse des chiffres issus de la DGFIP souligne également la prépondérance des logements intermédiaires et grands dans l'évolution des résidences principales entre 2007 et 2013 (+276 T4 et +245 T3), à la seule différence des T1 et T2 non pas en retrait mais en progression (+32 et +130).

Évolution des résidences principales suivant leur taille entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

SCoT	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces ou plus
Pays Bellegardien	-37	-66	202	121	204
Grand Bellegarde 2030	-44	-78	175	42	116
Hors Grand Bellegarde 2030	7	12	27	79	88
SCoT du Bassin Annécien	347	1 710	3 410	1 262	1 766
SCoT du Genevois	321	565	721	642	701
SCoT du Haut Bugey	-14	-46	-101	21	271
SCoT Pays de Gex	341	954	1 520	1 024	1 863
SCoT Usse et Rhône	15	67	133	134	375
Ain	604	2 272	3 801	4 798	8 782
Rhône-Alpes	7 633	29 273	45 466	35 674	54 570

Évolution des résidences principales suivant leur taille entre 2007 et 2013

(Source : FILOCOM ; EAU PROSCOT)

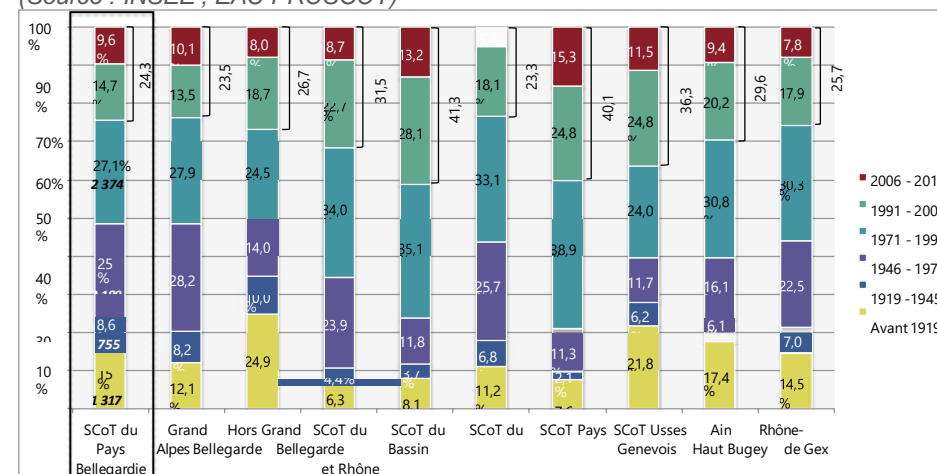
Territoires	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces ou plus

► Un parc de logements plus ancien

- Vis-à-vis des territoires voisins dont la dynamique constructive est particulièrement forte, le parc de logements du Pays Bellegardien apparaît plus ancien. En effet, 24,3% des résidences principales ont été construites dans les 25 dernières années contre 40% dans les territoires des SCoT proches de l'agglomération genevoise et 30% dans l'Ain, au fort dynamisme constructif.
- Si les logements anciens des communes rurales et de montagne présentent un caractère patrimonial inconstatable, ils peuvent néanmoins être plus dégradés compte tenu du coût de rénovation onéreux, voire abandonnés pour cause de performances énergétiques non satisfaisantes ou de morphologies ne correspondant plus à la demande d'aujourd'hui (façades sur rue, absence de garage...).
- Aussi, du passé industriel du Pays Bellegardien, restent des logements peu qualitatifs et par conséquent moins attractifs, qui peuvent présenter des risques de dégradation.

Ancienneté du parc de résidences principales en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Pays Bellegardien	32	130	245	276	157	136
Grand Bellegarde	44	142	204	200	107	85
2030 Hors Grand Bellegarde 2030	-12	-12	41	76	50	51
Ain	118	3 016	5 841	9 136	7 002	4 655

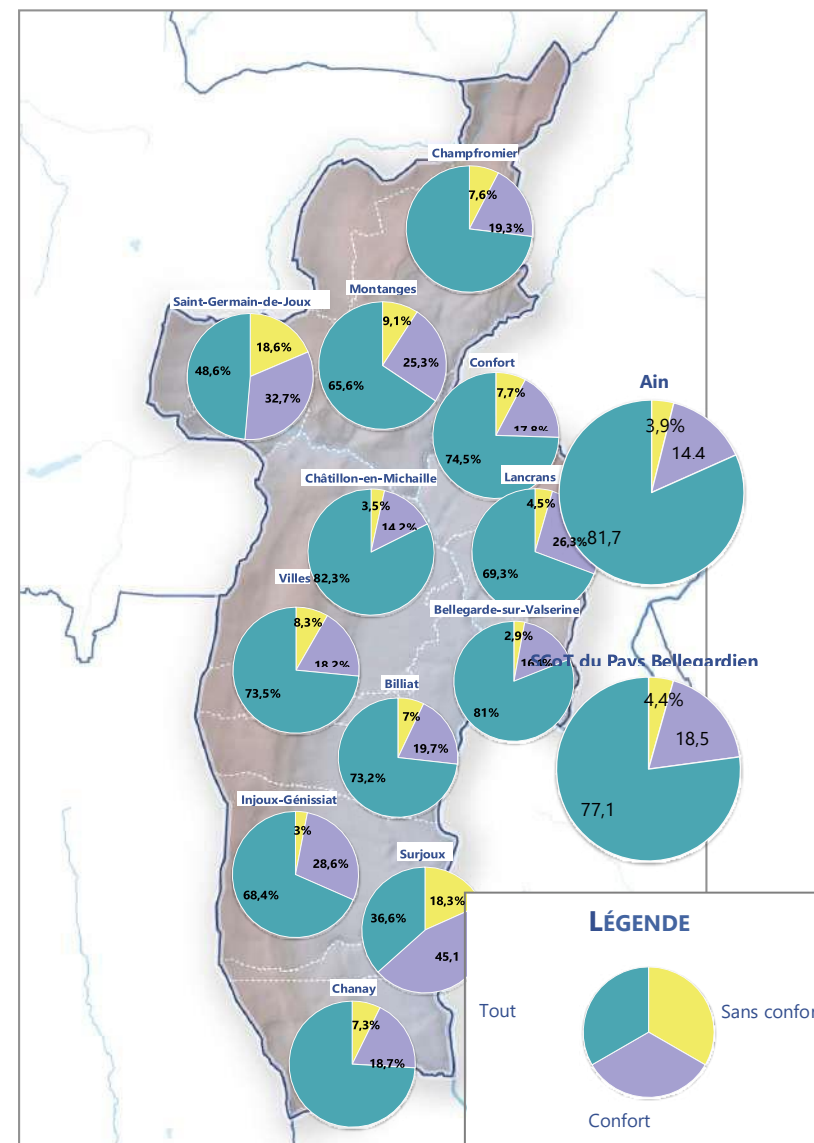
► *Un parc de logements de plus en plus qualitatif*

Logement sans confort : ni baignoire, ni douche, ni wc
Logement tout confort : baignoire ou douche, wc et chauffage central
Logement au confort partiel : les autres possibilités
 Le logement sans confort est à prendre avec précaution car il est constaté, d'une manière générale, une sous-estimation du confort réel (surtout pour les logements anciens), les travaux d'amélioration du confort intérieur n'étant pas toujours déclarés ou n'étant pas toujours pris en compte rapidement.

- À l'échelle du territoire, le niveau de confort des logements apparaît en deçà de celui de l'Ain avec 77,1% de logements « tout confort » contre 81,7% dans le département. Quelques communes se distinguent en effet par une part de logements « sans confort » et au « confort partiel » plus élevée :
 - 18,6% des logements à Saint-Germain-de-Joux (62 logements) ont été inventoriés « sans confort » et 32,7% à « confort partiel » (109) ;
 - Un constat semblable à Surjoux avec 18,3% des logements « sans confort » (13 logements) et 45,1% « à confort partiel » (32).
 - 28,6% des logements référencés « à confort partiel » à Injoux-Génissiat (160) et 26,3% à Lancrans (147).
- La corrélation de ces chiffres à ceux de la vacance montre qu'il s'agit potentiellement de résidences inoccupées.
 - Un taux de vacance de 11,9% à Saint-Germain-de-Joux d'après l'INSEE en 2013, de 11,4% à Surjoux et de 10,6% à Injoux-Génissiat.
 - 6% des logements sont vacants à Lancrans d'après l'INSEE et 11,1% pour cette même commune en 2013 d'après FILOCOM.

La répartition des logements selon leur niveau de confort en 2013

(Source : FILOCOM ; EAU PROSCOT)



Le **classement cadastral** est un indicateur de la qualité globale des logements. Il constitue la base de l'évaluation de la valeur locative. Il classe les propriétés bâties en 8 catégories correspondant à l'impression d'ensemble dégagée par l'immeuble et le logement de la catégorie 1 (grand luxe), 2 (luxe), 3 (très confortable), 4 (confortable), 5 (assez confortable), 6 (ordinaire), 7 (médiocre) à 8 (très médiocre).

Les critères d'appréciation concernent le caractère architectural, la qualité de la construction, la distribution du local et son équipement. Les logements sont comparés à des logements de référence locaux.

Néanmoins, les mises à jour ne sont pas automatiques et les modes d'évaluation peuvent être hétérogènes selon les territoires.

- La répartition des logements selon le classement cadastral rend tout aussi compte d'une qualité du parc moyenne comparée à celle de l'Ain : 5,4% de logements « médiocres à très médiocres » à l'échelle du Pays contre 3,3% dans le département, et 11,3% de logements confortables dans le territoire contre 15,3% dans l'Ain.
 - Comme pour l'analyse de la répartition du parc par niveau de confort, les communes rurales comptent davantage de logements non décents car plus anciens, construits notamment avant 1975 en l'absence de normes thermiques règlementant les logements neufs.

La répartition des logements selon leur classement cadastral en 2013

(Source : FILOCOM ; EAU PROSCOT)

- L'observation des évolutions entre 2007 et 2013 témoigne à la fois des efforts fournis en matière de rénovation de l'habitat, et aussi de la construction de logements neufs adaptés aux normes énergétiques et bâties actuelles avec +572 logements en classement 1 à 4, +872 en classement 5 et parallèlement -127 en classement cadastral 6 et -341 en 7 et 8 à l'échelle du Pays Bellegardien.

L'évolution des logements selon leur classement cadastral 2007 / 2013

(Source : FILOCOM ; EAU PROSCOT)

Communes	Classement cadastral 1 à 4		Classement cadastral 5		Classement cadastral 6		Classement cadastral 7 ou 8	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bellegarde-sur-Valserine	803	13,1%	4 013	65,2%	1 169	19,0%	166	2,7%
Billiat	20	7,0%	181	63,7%	64	22,5%	19	6,7%
Champfromier	19	4,6%	229	56,0%	121	29,6%	40	9,8%
Chanay	22	6,4%	217	63,3%	80	23,3%	24	7,0%
Châtillon-en-Michaille	214	14,0%	953	62,5%	284	18,6%	73	4,8%
Confort	19	7,3%	154	59,5%	69	26,6%	17	6,6%
Giron	0	0,0%	42	38,2%	68	61,8%	0	0,0%
Injoux-Génissiat	54	9,6%	317	56,6%	163	29,1%	26	4,6%
Lancrans	55	9,8%	296	52,9%	175	31,3%	34	6,1%
L'hôpital	0	0,0%	0	0,0%	27	100,0%	0	0,0%
Montanges	17	9,1%	70	37,6%	73	39,2%	26	14,0%
Plagne	0	0,0%	0	0,0%	39	100,0%	0	0,0%
Saint-Germain-de-Joux	0	0,0%	0	0,0%	157	56,7%	120	43,3%
Surjoux	0	0,0%	25	49,0%	26	51,0%	0	0,0%
Villes	15	8,3%	92	50,8%	58	32,0%	16	8,8%
SCoT du Pays Bellegardien	1 253	11,3%	6 680	60,2%	2 573	23,2%	598	5,4%
Grand Bellegarde	1 072	%	5 262	%	1 628	%	273	%
2030 Hors Grand Bellegarde	181	13,0%	1 418	63,9%	945	19,8%	325	3,3%

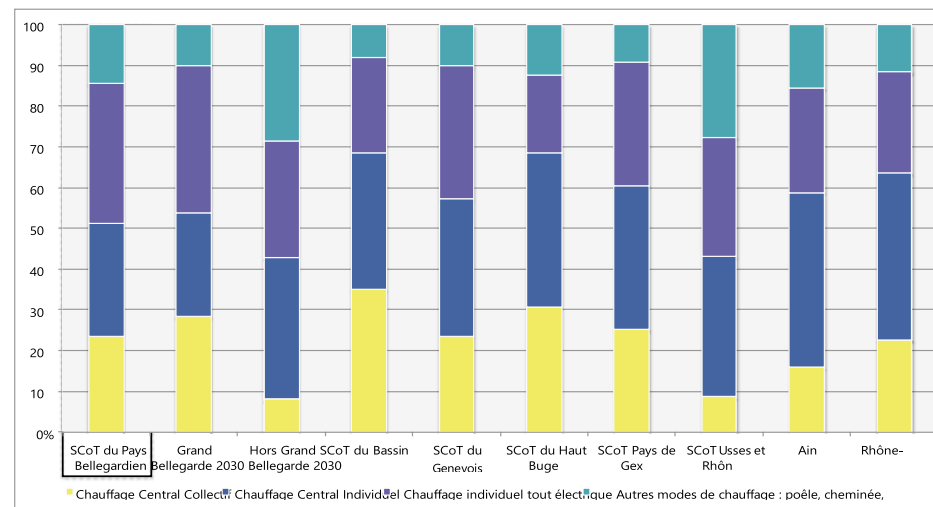
Communes	Classement cadastral 1 à 4	Classement cadastral 5	Classement cadastral 6	Classement cadastral 7 ou 8
Bellegarde-sur-Valserine	421	456	-140	-160
Billiat	8	57	-12	-3
Champfromier	19	44	-12	40
Chanay	4	14	0	-2
Châtillon-en-Michaille	79	146	23	-70
Confort	6	23	-1	-9
Giron	0	42	-6	-11
Injoux-Génissiat	17	40	2	-11
Lancrans	8	33	15	-29
L'hôpital	0	0	-1	0
Montanges	6	15	1	-20
Plagne	0	0	-2	0
Saint-Germain-de-Joux	0	0	9	-12
Surjoux	0	2	5	0
Villes	4	20	-8	-1
SCoT du Pays Bellegardien	572	872	-127	-341
Grand Bellegarde	508	635	-102	-
2030 Hors Grand Bellegarde	259			

Sur le plan des modes de chauffage, le chauffage individuel tout électrique domine à l'échelle du Pays Bellegardien (34,4% des résidences principales) suivi du chauffage central individuel avec 27,6% des RP (chaudière propre au logement), une répartition proche de celles du Genevois et du Pays de Gex.

- Le chauffage central collectif se fait moins rare au sein du pôle urbain (28,4%)
- Dans les communes rurales, le mode de chauffage individuel est presque omniprésent et plus diversifié en écho d'un parc plus ancien ayant recours à des modes de chauffage moins présents dans les nouvelles constructions (28,7% des poêles, cheminées, cuisinières...)
- À l'échelle du Pays, l'électricité (36,4%) et le fioul (32,5%) représentent les combustibles les plus utilisés par les ménages pour se chauffer.
- Dans le Grand Bellegarde, davantage de résidences principales s'alimentent en gaz de ville (17,5%).

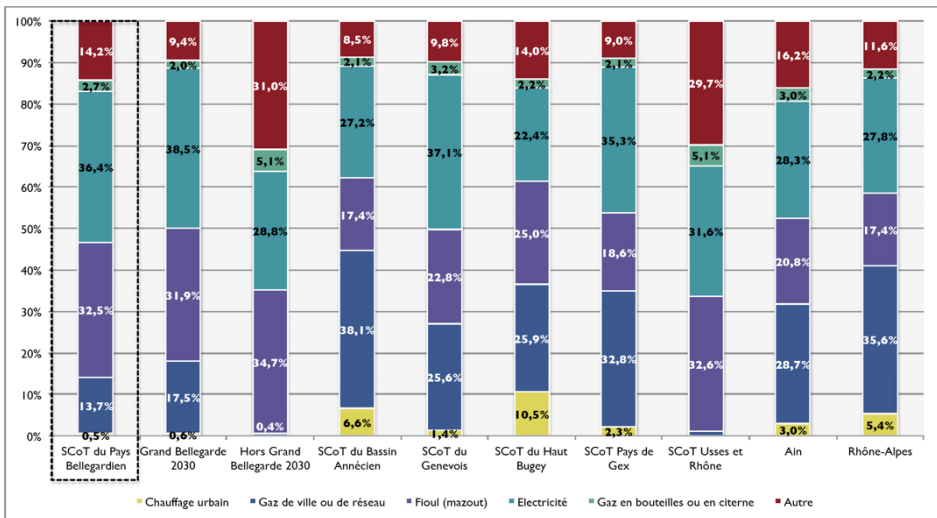
La répartition des résidences principales selon leur mode de chauffage en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



La répartition des résidences principales selon leur mode de combustible en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

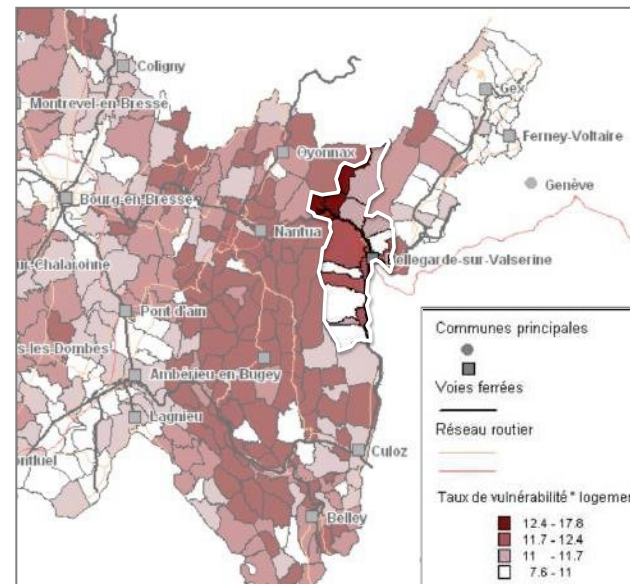
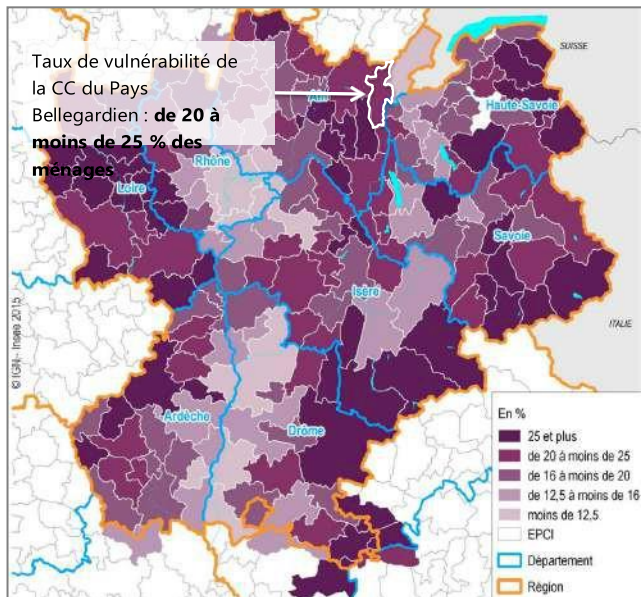


- En plus des enjeux liés au changement climatique, la tendance à la hausse des prix de l'énergie interpelle la diversification du bouquet énergétique par la substitution d'énergies renouvelables (comme le bois-énergie) aux énergies fossiles.

La labellisation récente du Grand Genève français comme un « Territoire à Energie POSitive » (TEPOS) ouvre justement de nouvelles opportunités pour répondre aux enjeux environnementaux tout en valorisant les ressources locales.

La précarité énergétique désigne une situation dans laquelle un ménage consacre plus de 10% de son revenu aux factures énergétiques.

- Le mode de chauffage (central, collectif, individuel), l'énergie utilisée (électricité, gaz, chauffage urbain) et les caractéristiques du bâti (surface vitrée, isolation) émettent non seulement des quantités de carbone très variables, mais rendent aussi les ménages plus ou moins vulnérables face aux dépenses énergétiques.
- En 2015, l'INSEE relève qu'entre 20 et 25% des ménages du Pays Bellegardien sont dans une situation de vulnérabilité énergétique. L'étude fait état de taux plus faibles pour les territoires urbains et périurbains et ceux localisés à proximité de la Suisse, pour lesquels le revenu des ménages est plus élevé.
- En 2011, la DDT de l'Ain relevait des taux de vulnérabilité très divers au sein du territoire. La présence de bâtis anciens et de modes de chauffage majoritairement individuels et plus énergivores dans les communes rurales peut être une première explication. Par ailleurs, la hausse des revenus liés au travail frontalier peut être interprétée comme une autre cause de ces dissemblances internes.



SYNTHESE

- Plus de locataires (25% en 2013) que de propriétaires (48%) en écho d'une ville centre au parc locatif social bien développé (20% de logements locatifs sociaux à Bellegarde).
 - Mais un rééquilibrage à l'œuvre entre les segments propriétaires et locataires pouvant être autant la conséquence de la réalisation des parcours résidentiels que l'arrivée d'acquéreurs extérieurs (+3%/an de propriétaires entre 2008 et 2013, -3,8% de locataires du parc privé et -1% du parc social).
- Un nombre de résidences secondaires limité à l'échelle du Pays Bellegardien (608 pour 8 941 résidences principales), qui l'est moins pour certaines communes au parc secondaire bien développé (Giron avec 50 RS pour 70 RP, Surjoux avec 25 RS pour 37 RP), toutefois à nuancer par le titre déclaratif du lieu de résidence et de l'occupation de ces logements par de nombreux suisses.
- Un parc dominé par les appartements (51,3% en 2013) sous l'effet d'une ville centre bâtie sur un modèle assez dense lié à la présence de formes urbaines verticales bien représentées pour une ville de taille moyenne (76 habitants/km²).
- Davantage de grands logements (62,2% de T4 et plus en 2013) au sein du parc, et un fait qui s'amplifie entre 2008 et 2013 par la progression de ces typologies (+27 T3 et plus, et -103 T1 et T2).
- Un parc de logements vacants élevé (9,3% en 2013 selon l'INSEE) et dont la progression entre 2008 et 2013 (+1,8 points de pourcentage) s'explique notamment par la commercialisation de logements neufs dans les communes du Grand Bellegarde.
 - La moitié du parc de logements vacants l'est depuis plus de 2-3 ans et relève généralement de situations d'obsolescence ou d'inadéquation (manque de confort, taille, localisation...)
 - Selon FILOCOM, la vacance touche en effet plus particulièrement les logements de petite taille (28,7% de T2, 25,7% de T3, 18,7% de T1) et anciens (40% des logements vacants en 2013 ont été construits avant 1915).
- Un parc de logements plutôt âgé (15% des logements construits avant 1919) qui peut être source d'inconfort (23% de logements sans confort ou au confort partiel en 2013)
 - Mais une labellisation TEPOS qui ouvre de nouvelles opportunités pour répondre à la fois aux enjeux environnementaux et participer à la lutte contre la précarité énergétique.
- Une politique de renouvellement urbain progressive et constante, qui entend donner une nouvelle image à la ville de Bellegarde.

LE PARC PRIVE

La qualité du parc privé

- La qualité du parc privé a été détaillée dans la partie précédente, sur la qualité du parc résidentiel.
- ▶ L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2011-2016

La CCPB a décidé d'engager une OPAH-RU sur l'ensemble de son territoire entre 2011 et 2016. Les enjeux de l'opération étaient les suivants :

- Agir sur le parc de logements privés afin que l'amélioration qualitative de logements participe au projet de rénovation urbaine ;
- Lutter contre l'habitat indigne ;
- Maîtriser la qualité des projets de réhabilitation, en particulier en ce qui concerne la qualité d'habitabilité, le confort thermique et les performances énergétiques ;
- Adapter l'offre locative à la demande locale en favorisant une maîtrise du niveau de loyer et l'accessibilité des logements aux ménages à ressources modestes ;
- Favoriser l'accès à ces logements des habitants du territoire ayant des difficultés à évoluer dans leurs parcours résidentiels, et en particulier les jeunes lors de leur première installation, les ménages en situation de sur occupation, les occupants de logements indignes ;
- Favoriser une gestion durable des énergies dans l'habitat en recherchant en particulier une diminution maximum des besoins énergétiques ;
- Lutter contre la précarité énergétique par des actions d'information et prévention, et le cas échéant, des travaux d'amélioration ;
- Maintenir à domicile les personnes âgées, handicapées ou dépendantes.

Les objectifs quantitatifs de réhabilitation ont été ainsi évalués à 94 dossiers issus de propriétaires occupants (PO) et 122 de propriétaires bailleurs (PB) financés ANAH et hors ANAH. Depuis le démarrage de l'OPAH, l'ensemble de ces dossiers déposés et financés représente :

- 80 dossiers de propriétaires occupants (47 dossiers amélioration et 33 dossiers adaptation) ;
- 26 dossiers de propriétaires bailleurs (concernant 46 logements) dont 5 dossiers hors financement ANAH ;
- 33 dossiers de mise aux normes dans le cadre du PIG Dépendance de l'Ain pour un objectif de traitement de 45 dossiers sur la durée de l'OPAH ;
- 1 900 000 € de subventions engagées tous financements confondus ;
- plus de 4 300 000 € de travaux générés.

Par ailleurs, concernant le volet urbain et lutte contre l'habitat indigne, 89 diagnostics ont été réalisés sur les 100 prévus initialement (logements présumés indignes, locatifs ou occupés par leurs propriétaires).

17 logements ont pu être mis aux normes sans aide financière de l'OPAH. Ceux n'ayant pu faire l'objet d'une mise aux normes présentaient généralement des défauts ponctuels à l'exception de quelques uns sujets à des problématiques plus graves.

Le bilan de l'OPAH 2012-2016

(Source : SOLIHA ; commission OPAH du 16 novembre 2016)

**BILAN D'OPAH
REALISATIONS A FIN OCTOBRE 2016**

		objectifs 2012-2016	réalisations 2012-2016	% réalisations / objectifs
ANAH	PO	94	47	50 %
	PB	98	41	42 %
Hors ANAH	PO	/	/	/
	PB	24	5	21 %
PIG Dépendance		45	33	73 %

Qui représentent: - 45 logements en sortie de vacance
- 45 logements en traitement d'habitat indigne (travaux lourds)
- 78 logements avec une amélioration thermique de qualité

Du fait d'une trop grande différence entre le marché libre et le conventionnement engendrant trop d'investissements pour les propriétaires, le bilan de l'OPAH apparaît mitigé. Aussi, la CCPB n'a pas choisi de demander de prorogation après l'échéance du programme, le 26 novembre 2016 dernier, et la convention d'animation se poursuit simplement jusqu'en septembre 2017.

Toutefois, elle a pris la décision de piloter une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).

Celle-ci vise à accompagner et faciliter le passage à l'acte des ménages en leur apportant un service abouti et intégré, de la conception jusqu'au suivi de la performance énergétique. Elle assure ainsi, dans un objectif de massification et de développement de l'économie et de l'activité locale, la coordination de tous les partenaires pour couvrir trois dimensions :

- l'accompagnement pratique des ménages dans la mise en œuvre de leur projet (conception technique, montage financier, consultation des entreprises, suivi des travaux et après livraison),
- la mobilisation des professionnels pour faire émerger une offre de rénovation globale,
- la mobilisation de financements.



Le marché de l'accession

► Le marché du collectif neuf

- L'analyse des programmes en cours de commercialisation ou récemment livrés montre une concentration des programmes neufs dans les communes du Grand Bellegarde. Les prix pratiqués, s'échelonnant entre 2 200 et 4 800 euros du m², apparaissent assez élevés pour le profil des ménages prétendant à ces logements (jeunes ménages primo-accédant, personnes âgées désireuses de revenir en centre urbain...)
- Les éléments mis en avant par les opérateurs ne sont autres que la proximité au centre de Bellegarde et à la gare, à l'échangeur de l'A40 et à Genève et Annecy. La possibilité de recourir à un Prêt Social en Location Accession (PSLA), l'offre d'espaces verts, la qualité architecturale et thermique du bâti constituent autant d'autres motivations défendues.

*Le **prêt social de location-accession (PSLA)** facilite l'accès à la propriété d'un ménage modeste sans apport initial. Le ménage loue d'abord le logement neuf agréé par l'Etat et verse une redevance. Le ménage peut ensuite devenir propriétaire du logement à un tarif préférentiel et bénéficier d'aides. Ce prêt conventionné est consenti à un opérateur (organisme HLM, SEM, promoteur privé...) pour financer la construction ou l'acquisition de logements neufs qui feront l'objet d'un contrat de location-accession.*

L'offre de logements neufs collectifs dans le Pays Bellegardien

(Sources : ADIL Ain, immo-neuf.lavieimmo)

Commune	Nom du programme	Nombre de logements	Typologie	Opérateur	Prix moyen au m ² en surface habitable	Échéance de livraison	Prêts et subventions
Bellegarde-sur-Valserine	Vert Horizons	31	T2,T3,T4	Dynacité	entre 2 280 et 2 610 €	2018	PSLA
Châtillon-en-Michaille	Le Clos du Bois des Pesses	18	T2,T3,T4	Apricot / Semcoda	entre 2 270 et 2 510 €	1er trimestre 2016	PSLA
Châtillon-en-Michaille	Résidence le Grand Pré	40	T2,T3,T4	Ain Habitat	entre 2 360 et 4 870	2nd trimestre 2017	PSLA

► Le marché de la maison neuve

- Au regard des annonces et publicités disponibles, la vente de maisons neuves apparaît moins présente que pour les programmes collectifs. La construction dans l'individuel se fait non seulement plus ponctuellement dans le cadre de lotissements qui se font plus rarement que par le passé, mais a également ralenti sous l'effet de la crise repoussant les projets d'accession des ménages.
- Les prix sont en effet assez élevés, entre 230 000 et 330 000 euros à l'échelle du Pays Bellegardien et varient selon les localisations au sein du territoire. Les prix sont particulièrement hauts dans les communes situées dans un rayon de 15 km autour de Bellegarde.
- **En effet, d'après les acteurs de l'immobilier interrogés, alors que les programmes collectifs trouvent difficilement preneurs hors du centre-ville de Bellegarde, les logements individuels, qui se font plus rares, sont rapidement vendus et témoignent d'une demande forte pour ces biens.**

L'offre de logements neufs individuels dans le Pays Bellegardien

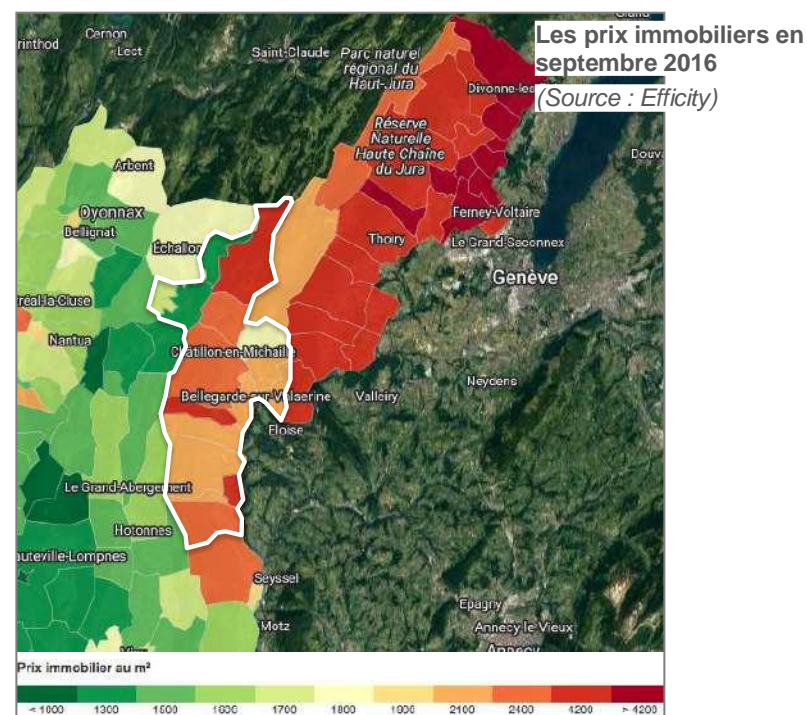
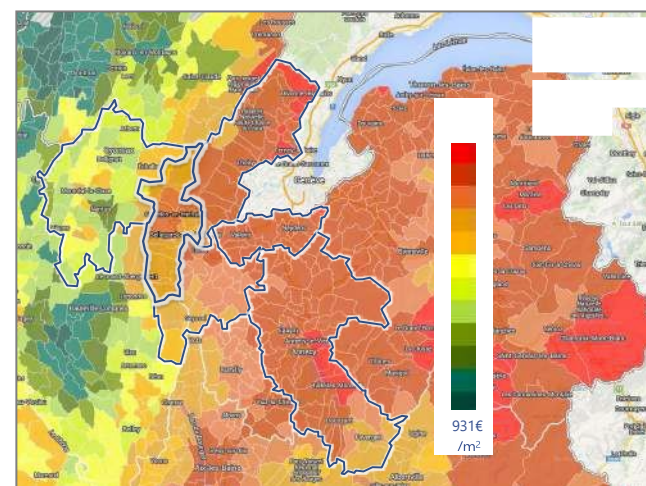
(Sources : immo-neuf.lavieimmo)

Commune	Surface habitable	Terrain	Prix de vente
Bellegarde-sur-Valserine	90 m ²	705 m ²	268 000 €
Bellegarde-sur-Valserine	97 m ²	705 m ²	290 000 €
Bellegarde-sur-Valserine	114 m ²	503 m ²	297 120 €
Injoux-Génissiat	100 m ²	369 m ²	233 000 €
Injoux-Génissiat	117 m ²	599 m ²	306 000 €
Châtillon-en-Michaille	90 m ²	721 m ²	303 000 €
Châtillon-en-Michaille	117 m ²	721 m ²	325 000 €
Châtillon-en-Michaille	80 m ²	385 m ²	259 900 €

Châtillon-en-Michaille	Les terres d'Ardon	32	T2,T3,T4,T5	AST Groupe	€ entre 2 700 et 2 780	Livré	PSLA
Lancrans	Les Sérénit'Cimes	42	T2,T3,T4	Apricot / Semcoda	€ entre 2 530 et 2 580	3ème trimestre 2015	PSLA

► L'accession à la revente (ancien)

- Les données disponibles font état d'un montant moyen par m² de 2 000 - 2 100 euros pour un appartement ou une maison ancienne sur le territoire, cette moyenne étant supérieure à celle de l'Ain selon MeilleursAgents et de peu inférieure selon Efficity.
 - Les prix varient quelque peu selon les communes mais rares sont ceux inférieures à 1 500 euros le m². Les prix des logements s'échelonnent le plus souvent entre 1 900 et 2 100 euros le m².
- Le territoire, en dernière couronne de l'agglomération franco-valdo-genevoise, connaît en effet des prix immobiliers de plus en plus élevés. D'après l'étude des Notaires de France, les appartements à vendre dans l'ancien en 2016 dans le secteur de Bellegarde-sur-Valserine sont parmi les plus chers de l'Ain (2 070 €/m²), derrière le Pays de Gex (3 670 €) et progressent de 2,5% en moyenne entre juillet 2015 et juin 2016.
- La limite à laquelle les maisons anciennes ne s'achetaient plus dans les années 1990, de 150 000 €, est aujourd'hui de 450 000 € d'après les agences immobilières.



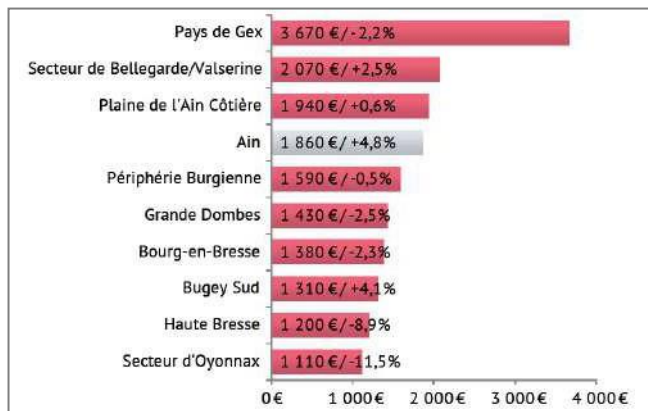
Les prix moyens immobiliers par m² en septembre 2016

(Sources : MeilleursAgents, Efficity)

Communes	Maison	Appartement	Communes	Prix moyen au m ²
Confort	2 601 €	2 559 €	Villes	2 710 €
Châtillon-en-Michaille	2 326 €	2 424 €	Surjoux	2 650 €
Villes	2 209 €	1 976 €	Champfromier	2 400 €
Bellegarde-sur-Valserine	2 140 €	1 917 €	Chanay	2 360 €
Montanges	2 140 €	2 582 €	Châtillon-en-Michaille	2 300 €
Chanay	2 115 €	2 118 €	Montanges	2 300 €
Billiat	2 083 €	1 929 €	Injoux-Génissiat	2 080 €
Surjoux	2 060 €	1 935 €	Billiat	2 050 €
Champfromier	2 015 €	-	L'hopital	2 030 €
Injoux-Génissiat	2 001 €	1 930 €	Bellegarde-sur-Valserine	2 010 €
Lancrans	1 956 €	1 969 €	Lancrans	1 970 €
L'hopital	1 914 €	-	Confort	1 730 €
Giron	1 690 €	-	Plagne	1 650 €
Saint-Germain-de-Joux	1 547 €	2 024 €	Saint-Germain-de-Joux	1 170 €
Plagne	1 397 €	-	Giron	1 050 €
SCoT du Pays Bellegardien	2 013 €	2 124 €	SCoT du Pays Bellegardien	2 031 €
Ain	1 969 €	2 075 €	Ain	2 160 €

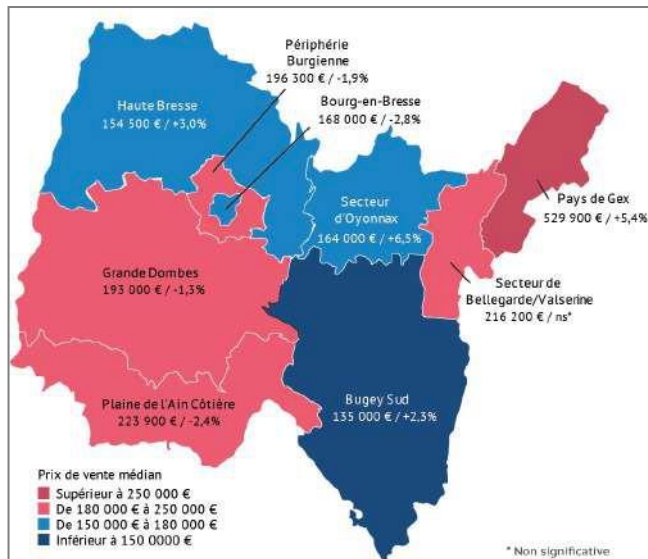
Prix de vente au m² médian des appartements anciens en juin 2016 et évolution des prix par secteur depuis juillet 2015

(Source : Notaires de l'Ain, note sur les marchés immobiliers de l'Ain, septembre 2016)



Prix de vente au m² médian dans les maisons anciennes en juin 2016 et évolution des prix par secteur depuis juillet 2015

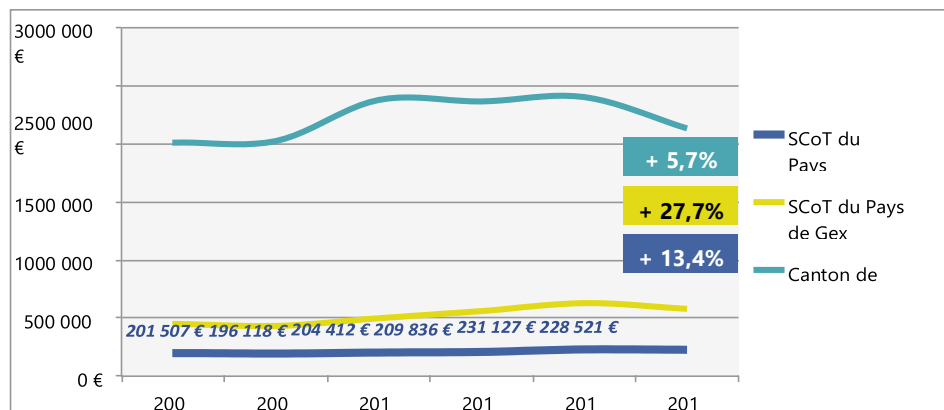
(Source : Notaires de l'Ain, note sur les marchés immobiliers de l'Ain, septembre 2016)



- L'étude réalisée par les Notaires de France témoigne également de prix médians par m² pour la vente de maisons anciennes particulièrement élevés dans le secteur de Bellegarde-sur-Valserine (216 200 €) par rapport à la moyenne départementale (193 900 €), bien que de très loin inférieurs à ceux pratiqués dans le Pays de Gex (529 900 €).
- L'étude produite à l'échelle du Grand Genève montre quant à elle une hausse de 13,4% des prix entre 2008 et 2013, passant de 201 507 € en moyenne à 228 521 €. Cet enchérissement, loin de celui du Pays de Gex, souligne toutefois la pression qui s'exerce sur le Pays Bellegardien depuis ces dix dernières années.
- Pour autant, cette croissance des prix se cantonne aux maisons anciennes. Le prix des appartements anciens croît légèrement entre 2008 et 2013, de 1,3%, mais demeure globalement stable en comparaison à l'envolée des prix dans le Pays de Gex (+30,4%) et le canton de Genève (+34,2%).
- En ce qui concerne les appartements neufs, la hausse des prix de 4% entre 2008 et 2013 dans le Pays Bellegardien, apparaît dérisoire au regard de la flambée de ceux du marché du Pays de Gex (+25,6%) et du canton de Genève (+59,7%).
- Par ailleurs, sur cette même période, la courbe d'évolution du nombre de transactions de maisons anciennes va à l'inverse de celles des territoires pris pour comparaison. Elle croît depuis 2009 pour se stabiliser à environ 80 achats/ventes par an en 2012 et 2013, alors qu'elle régresse tant dans le Pays de Gex que dans le canton de Genève.
- Celle des appartements anciens reste assez stable entre 2008 et 2013, autour de 70 transactions par an hormis un pic à 92 à noter en 2011.
- Enfin, du fait d'un marché largement dominé par la revente dans l'ancien, le nombre de transactions d'appartements neufs est faible et décélère entre 2008 et 2013 passant de 64 à 10 transactions. Cette sous-représentation du marché de l'accession du neuf peut également s'expliquer par un territoire encore peu prisé par les grands promoteurs, qui s'orientent davantage dans le Genevois français de première couronne.

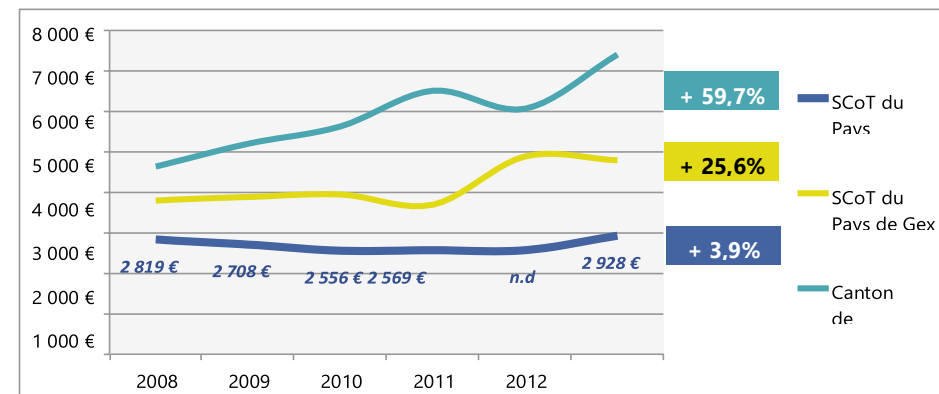
Évolution du prix des maisons anciennes entre 2008 et 2013

(Source : Perval, DDT 74, CD01, OCSTAT)



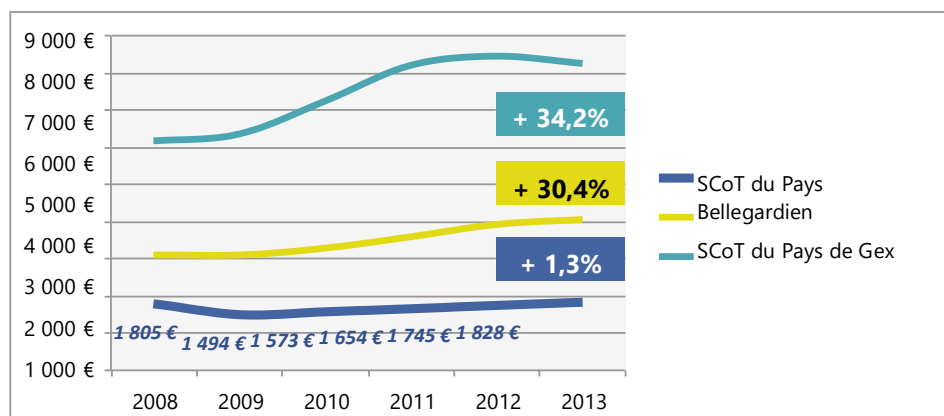
Évolution du prix des appartements neufs entre 2008 et 2013

(Source : Perval, DDT 74, CD01, OCSTAT)



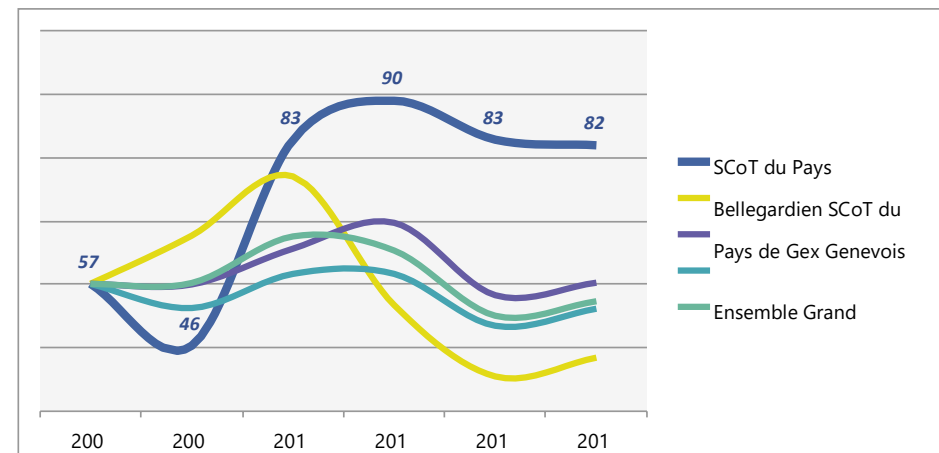
Évolution du prix des appartements anciens par m² entre 2008 et 2013

(Source : Perval, DDT 74, CD01, OCSTAT)



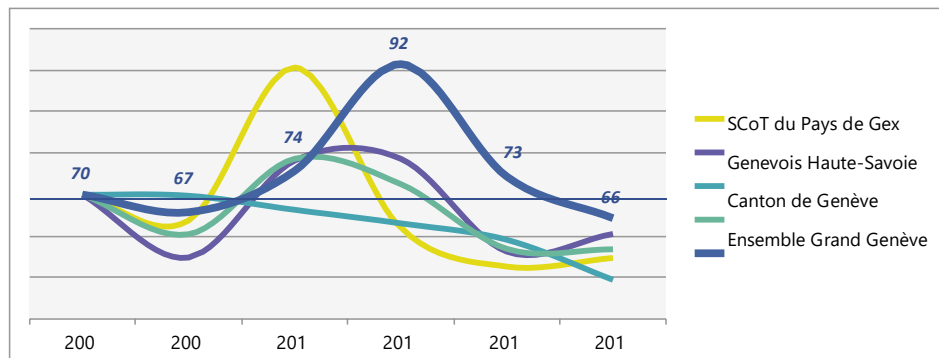
Évolution des transactions des maisons anciennes entre 2008 et 2013

(Source : Perval, DDT 74, CD01, OCSTAT)



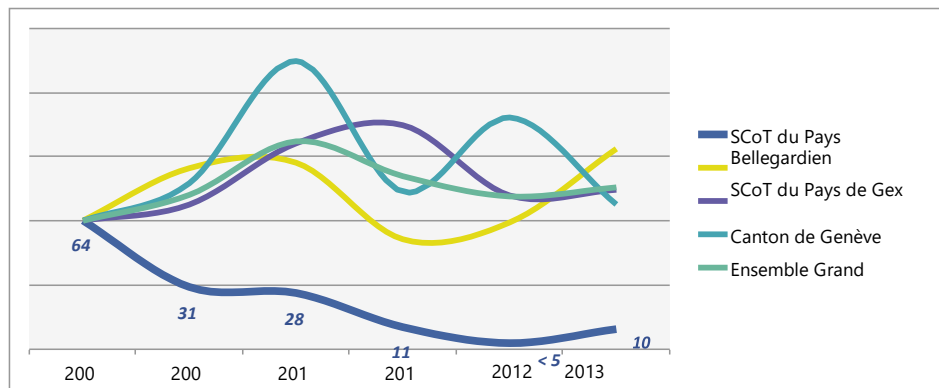
Évolution des transactions d'appartements anciens entre 2008 et 2013

(Source : Perval, DDT 74, CD01, OCSTAT)



Évolution des transactions d'appartements neufs entre 2008 et 2013

(Source : Perval, DDT 74, CD01, OCSTAT)



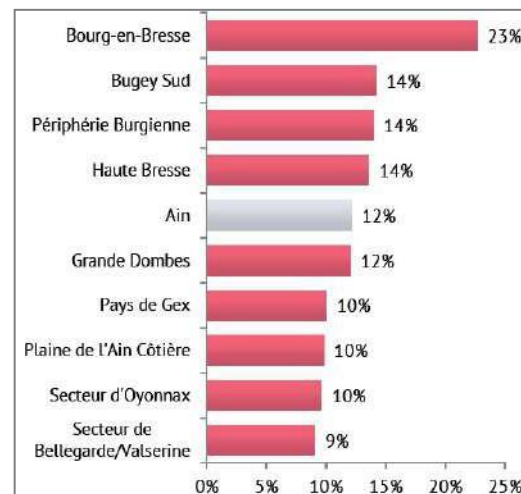
► Le profil des acquéreurs

- Tous bien confondus, les acquéreurs de 60 ans sont moins présents dans le secteur de Bellegarde en écho de sa structure démographique plus jeune, que dans les autres territoires de l'Ain. Les acteurs locaux soulignent en effet qu'ils ont en moyenne 30 ans.

- D'après eux, 75% des acheteurs sont par ailleurs originaires du territoire et de ses environs. Parmi eux, 55% seraient des frontaliers, ce qui revient à dire qu'une des deux personnes d'un couple travaille généralement en Suisse.
- À l'échelle départementale, les personnes âgées sont plus attirées par le marché du collectif plus présent en centre-ville (appartements neufs et anciens) pour vivre leur vieillesse ou réaliser des placements. Les appartements représentent ainsi 46% des achats des 60 ans et plus tandis qu'ils ne constituent que 30% des acquisitions pour l'ensemble de la population.

Part des acquéreurs de 60 ans et plus tous bien confondus (appartements anciens et neufs, maisons anciennes et terrains à bâtir)

(Source : Notaires de l'Ain, note sur les marchés immobiliers de l'Ain, septembre 2016)



Répartition des acquisitions en 2016 à l'échelle de l'Ain

(Source : Notaires de l'Ain, note sur les marchés immobiliers de l'Ain, septembre 2016)

	Appartements anciens	Appartements neufs	Maisons anciennes	Terrains à bâtir	Total
60 ans et plus	33%	13%	47%	7%	100%
Ensemble des acquéreurs	21%	9%	56%	14%	100%

► *L'accession aidée à la propriété*

Les données **PTZ** sont soumises au secret statistique. Aussi, en-deçà d'un certain seuil, les données ne sont pas communiquées.

Le **Prêt Pass-Foncier** permet de financer l'achat ou la construction d'une maison sans en avoir acquis le terrain par un système de remboursement échelonné de deux prêts immobiliers. Une fois la maison remboursée, le ménage rembourse le terrain à l'organisme du 1% logement.

Le **Prêt à l'Accession Sociale** ouvre droit à l'allocation personnalisée au logement permettant ainsi aux bénéficiaires de ce crédit de profiter d'un abaissement temporaire des mensualités de remboursement en cas de chômage.

Le **Prêt à Taux Zéro + (PTZ+)** est un prêt immobilier à un taux de 0% accordé aux primo-accédants pour l'achat d'un logement neuf ou ancien sans condition de ressources. Le **Prêt Social de Location-Accession (PSLA)** permet aux ménages à ressources modestes d'accéder à la propriété dans le neuf après une courte durée de location.

- Au total, dans le Pays Bellegardien, 16 Prêts à Taux Zéro (PTZ) ont été accordés entre 2014 et 2015 en totalité pour des acquisitions dans le neuf, secteur qui demeure très majoritaire pour ce type de prêt.
 - Pour 2015, la destination du prêt est presque autant orientée sur la maison individuelle (6 prêts) que sur le collectif (4 prêts).
- À l'échelle départementale, la plupart des emprunteurs débutent leur parcours résidentiel
- et sont par conséquent assez jeunes (53,1% de 26-35 ans). De même, il s'agit pour l'essentiel de ménages actifs aux ressources plus modestes : 30,2% d'ouvriers, 28,3% d'employés et 27,8% de professions intermédiaires.

Répartition des PTZ en 2014 et 2015 dans le Pays Bellegardien

(Source : ADIL de l'Ain, 2016)

Commune	Effectifs 2014	Commune	Effectifs 2015
Bellegarde-sur-Valserine	n.d	Bellegarde-sur-Valserine	4
Billiat	n.d	Billiat	n.d
Châtillon-en-Michaille	n.d	Châtillon-en-Michaille	3
Champfromier	n.d	Injoux-Génissiat	n.d
Chanay	n.d	Montanges	n.d
Pays Bellegardien	6		10

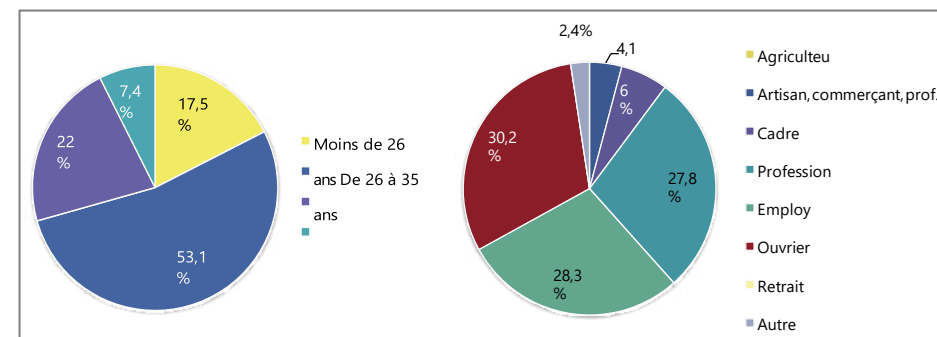
Répartition des PTZ en 2015 dans le Pays Bellegardien par type d'opération

(Source : ADIL de l'Ain, 2016)

Type de logement	Type d'opération	Effectif SCoT du Pays Bellegardien
Individuel	Construction (hors terrain)	3
	Construction (terrain compris)	3
	Sous-total	6
Collectif	Achat neuf	3
	Autres (y compris HLM)	1
	Sous-total	4
Ensemble	Achat neuf	3
	Autres (y compris HLM)	1
	Construction (hors terrain)	3
	Construction (terrain compris)	3
Ensemble du Pays Bellegardien		10

Âge et catégorie socioprofessionnelle de l'emprunteur en 2015 dans l'Ain

(Source : ADIL de l'Ain, 2016)



Tranches des revenus par zonage A/B1/B2/C de 2015

(Source : ANAH)

Tranches de revenus	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
Pavs Bellegardien				
Bellegarde-sur-Valsérine, Autres communes du Lanrans, Confort PLUi-H				
Tranche 1	< à 20 00	< 18 000	< 15 000	<13 000
Tranche 2	20 001 - 22 000	15 001 - 19 500	15 001 - 16 500	13 001 - 14 000
Tranche 3	22 001 - 25 000	19 501 - 21 500	16 501 - 18 000	14 001 - 15 000
Tranche 4	25 001 - 28 000	21 501 - 23 500	18 001 - 20 000	15 001 - 18 500
Tranche 5	28 001 - 36 000	23 501 - 26 000	20 001 - 24 000	18 501 - 22 000
Tranche 6	> 36 000	> 26 000	> 24 000	> 22 000

Tranches de revenus des emprunteurs en 2015 dans l'Ain et l'ancienne région Rhône-Alpes

(Source : ADIL de l'Ain, 2016)

Tranches de revenus	Ain		Rhône-Alpes	
Tranche 1	224	31,3%	2 966	43,2%
Tranche 2	72	10,1%	670	9,8%
Tranche 3	71	9,9%	745	10,8%
Tranche 4	158	22,1%	1 201	17,5%
Tranche 5	186	26,0%	1 238	18,0%
Tranche 6	n.d	n.d	50	0,7%
Ensemble	715		6 870	
		100		100
	%		%	

Âge et catégorie socioprofessionnelle de l'emprunteur en 2015 dans l'Ain

Type d'opération	Effectif	Montant opération	Apport personnel	Montant PTZ	Total des prêts	Durée prêt ppal	Revenu mensuel	Mensualité	Nbre ménages taux effort > 35 %
Achat neuf	133	222 695	34 347	38 799	190 159	271	3 172	863	39
Ancien avec ou sans travaux	14	142 729	14 802	20 951	127 926	269	2 655	669	n.d
Autres (y compris HLM)	67	152 648	31 579	22 312	122 011	240	2 410	638	9
Construction (hors terrain)	48	189 823	20 972	32 653	170 598	265	3 014	782	9
Construction (terrain)	453	211 779	23 262	33 528	190 058	293	3 073	857	88

(Source : ADIL de l'Ain, 2016)

- Pourtant, les destinataires de ces prêts dans l'Ain ont en moyenne des ressources plus élevées que dans l'ancienne région. 31,1% des emprunteurs sont issus de la tranche 1 et 26% de la tranche 5 contre 43,3% en Rhône-Alpes de la tranche 1 et 18% de la tranche 5. Ces taux peuvent faire écho au marché immobilier plus tendu dans l'Ain, sous l'effet du secteur Gex-Bellegarde en particulier.
- Néanmoins, le montant moyen des opérations, bien qu'élevé (205 442 €), reste inférieur au niveau de l'ancienne région Rhône-Alpes (208 297 €). Pour une durée moyenne de 23 ans et 6 mois, le montant moyen des prêts s'élève donc à 33 152 € dans le département, alors qu'il est de 38 989 € pour l'ancienne région
- Avec un certain nombre de bailleurs, le territoire réalise des programmes de location-accession en PSLA. Dans l'ensemble, le prix du produit PSLA, de 2 400 € du m² en moyenne, est de peu supérieur au niveau du marché actuel aux alentours de 2 100 € du m² ce qui questionne l'opérabilité du produit (*cf. marché du collectif neuf et production de logements*). Pour les agents immobiliers interrogés, le plafond PSLA apparaît inadapté aux profils des ménages aux conditions de ressources soit trop modestes pour prétendre à ces programmes, soit trop élevées (effet-frontière).
- **D'une manière générale, le maintien des conditions facilitant l'accès social à la propriété des ménages à ressources modestes est à considérer en tenant compte de la tension du marché, des caractéristiques des communes dont les prix immobiliers varient et des différents biens à l'achat (ancien/neuf, individuel/collectif).**

En effet, les prétendants à l'achat d'un logement dans le territoire peuvent, depuis la réforme du PTZ entrée en vigueur en janvier 2016, recourir à des prêts à taux zéro pour l'achat d'un logement ancien rénové indépendamment de la situation du

bien en centre urbain, bourg ou village. Cette réforme entend donner un coup de pouce au secteur de la rénovation, pour les territoires dont le parc de logements est relativement ancien, comme c'est le cas du Pays Bellegardien.

Le marché du locatif privé

Le zonage A/B/C des politiques de logements s'appuie sur des critères statistiques liés aux dynamiques territoriales (évolution démographique, etc.), à la tension des marchés locaux et aux niveaux de loyers et de prix.

Zone A bis : comprend Paris et 76 autres communes d'Île-de-France ;

Zone A : agglomération de Paris (dont zone A bis), la Côte d'Azur, la partie française de l'agglomération genevoise, certaines agglomérations où les loyers et les prix des logements sont très élevés ;

Zone B1 : comprend certaines grandes agglomérations dont les prix des loyers et des logements sont élevés, une partie de la grande couronne parisienne hors zones A et A bis, les départements d'Outre-Mer.

Zone B2 : villes-centre de certaines agglomérations, grande couronne autour de Paris hors zones A, A bis et B1, certaines autres communes aux loyers élevés, communes de Corse non situées en zones A ou B1.

Zone C : le reste du territoire.

Plafonds de loyers de l'ANAH applicables en 2016 en euros/m2/mois

(Sources : ANAH)

Plafonds de loyers applicables en 2016 en euros/m2/mois	Prêts et subventions	Zone A bis - A	Zone B1 - B2	Zone C
Loyer "intermédiaire"	PLS	16,83 - 12,50	10,07 - 8,75	8,75
Loyer "social"	PLUS	6,63	6,02	5,40
Loyer "très social"	PLAI	6,27	5,85	5,21

- Le classement des communes de Bellegarde, Lancrans et Confort dans le zonage B2 témoigne d'une certaine tension sur le marché en provenance de Genève, l'unité urbaine de Genève-Annemasse étant en zones B1-B2. En effet, l'indice de loyer plus élevé que celui de l'ancienne Région Rhône-Alpes depuis 2000 l'est encore en 2016 (158,6 contre 148,8) et plus encore pour la ville-centre (167,3).
- Pourtant, le niveau de loyer de 9,8 €/m² reste inférieur à ceux de l'Ain et de Rhône-Alpes (11,5 €/m²) et progresse moins rapidement (2,9%/an) que dans le département (3,9%) entre 2000 et 2016.
- Après une période de stabilisation des niveaux de loyers entre 2005 et 2012, s'est suivie une hausse pour se stabiliser de nouveau en 2014 à 10,2 €/m² dans le Pays Bellegardien et jusqu'à 14,9 € dans le Pays de Gex.

Depuis, la courbe d'évolution des niveaux de loyers fléchit tant dans le Genevois suisse que français (cf. marché du collectif neuf et production de logements).

- Côté suisse, cette baisse jamais observée depuis 15 ans, s'explique par un tassement de la croissance démographique lié à un solde migratoire se ralentissant d'une part, et une production de logements ayant presque dépassé la demande supplémentaire dans bien des régions suisses d'autre part. Selon les experts de Wüest Parter, la baisse des loyers privés devrait se poursuivre de -1,4% en 2017.
- En France, la part de la clientèle suisse s'est réduite à partir de 2013 dans un climat plus incertain au regard des évolutions de la fiscalité française et de promoteurs un peu moins présents compte tenu de l'évolution des dispositifs incitateurs (plafonnement des loyers Besson, Borloo, Robien, Scellier, Duflot puis Pinel).

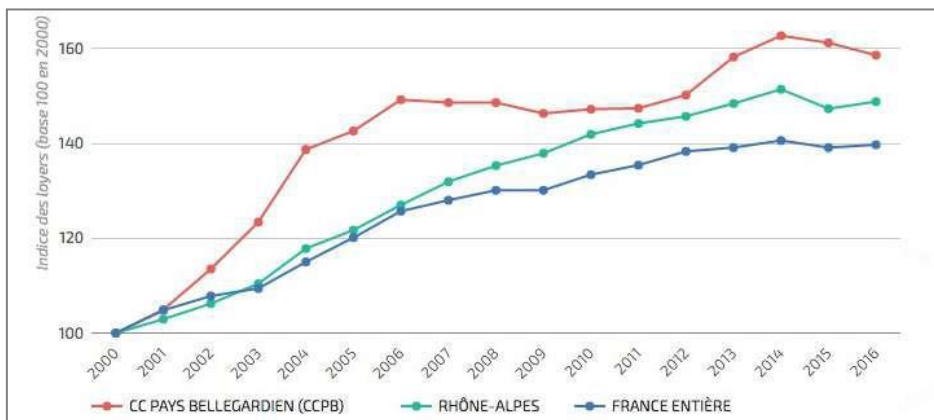
Le marché du locatif privé en 2016

(Sources : Clameur, mise à jour en août 2016)

Marché du locatif privé	SCoT du Pays Bellegardien	Bellegarde-sur-Valserine	Ain	Rhône-Alpes
Indice des loyers	158,6	167,3	-	148,8
Niveau des loyers en €/m ²	9,8	9,8	11,5	11,5
Moyenne annuelle 2000-2016 des loyers	2,9	3,3	3,9	2,5
Surface moyenne habitable des logements (en m ²)	58,3	57,8	-	-
Durée moyenne d'occupation des logements (en mois)	35,5	36,4	-	-
Taux de mobilité résidentielle (en %)	32,9	33,0	30,6	28,7
Part des logements reloués après travaux (en %)	27,1	26,4	-	14,5

Évolution des indices de loyers entre 2000 et 2016 des logements locatifs privés

(Sources : Clameur, mise à jour en août 2016, base 100 en 2000)



Le marché du locatif privé en 2016

(Sources : FNAIM, en date du 8 décembre 2016 sur 30 annonces disponibles, EAU PROSCOT)

	10 - 50 m ²	51 - 65 m ²	66 - 85 m ²	Plus de 86 m ²
Nombre d'observations	14	5	8	3
Loyer moyen par m ²	11,60 €	11,06 €	10,03 €	10,90 €

- Les programmes neufs en locatif privé ont déjà été détaillés dans la partie sur le marché du collectif neuf. Ils viennent en effet alimenter le marché de l'accession à la propriété et celui du locatif privé.

- Dans le territoire, le logement locatif privé est de grande taille, 58,3 m² en moyenne.
- L'observation des offres disponibles sur la FNAIM montre que l'offre se concentre majoritairement à Bellegarde et qu'il s'agit pour l'essentiel d'appartements (27 des 30 annonces en ligne au 8 décembre 2016).
- D'après ces annonces, la moyenne des loyers se situe entre 10,5 et 11 € du m² et reste supérieure aux plafonds de loyers sociaux de l'ANAH pour l'année 2016. En revanche, la source Clameur estime le loyer privé moyen à 9,8 € du m², un niveau dans la fourchette des zones B1-B2 de l'ANAH pour les loyers intermédiaires. Ce constat pourra laisser entendre que les prix immobiliers pratiqués dans le social « intermédiaire » sont équivalents à ceux du privé.
- Les acteurs de l'immobilier local soulignent en effet que le marché du locatif privé dans l'ancien est difficilement concurrentiel au neuf, quand bien même des petits travaux sont réalisés par les propriétaires entre deux locataires. Alors que le locatif neuf se loue immédiatement, certains logements du parc privé ancien restent inoccupés 6 mois.
- Enfin, au regard des annonces disponibles sur un échantillon de la FNAIM, la plupart des biens en location ont été construits entre 1900 et 1950 et présentent des qualités énergétiques très médiocres (catégorie E à G). Les logements « récents », construits après 2000 et en location au moment de l'échantillonnage sont à peine plus économiques (D).

SYNTHESE

- Une hausse des prix ces 20 dernières années face à la pression genevoise, laissant apparaître une tension sur le marché local et plus particulièrement dans l'ancien, pression qui atteint désormais Seyssel.
- Une diversité de biens à vendre et à louer, mais des prix bien supérieurs à ceux de la demande.
- Des prix en accession élevés, entre 230 000 et 330 000 €, mais dont le niveau reste attractif puisqu'incomparable à celui des territoires de première couronne du Grand Genève (529 900 € dans le Pays de Gex) et aux communes toutes proches de Bellegarde (Eloise, Léaz...).

Bien que les ménages aux ressources trop limitées pour se loger dans les territoires de première couronne de Genève viennent sur le Pays Bellegardien, le marché local reste assez autonome et linéaire comparé aux fluctuations plus brutales du marché gessien.

- Un accroissement du nombre de transactions entre 2008 et 2013, plus fort que dans les territoires de première couronne (canton de Genève, Genevois Haute-Savoie, Pays de Gex) qui laisse entendre qu'une partie des acquéreurs ne pouvant se loger dans ces territoires se rabattent de plus en plus sur le Pays Bellegardien.

- Une stabilisation récente du nombre de transactions et des prix immobiliers, qui reste à vérifier sur le long terme.
- Des opérations en PSLA dont les prix sont élevés (2 400 €/m²), qui tendent à dépasser ceux du privé (2 100 €) et interrogent l'efficacité du produit.
- Du fait d'un parc privé de qualité « médiocre », des propriétaires qui s'adaptent au marché faisant apparaître des prix sensiblement identiques entre logements intermédiaires en accession aidée, nouveaux logements sociaux et parc locatif privé. Les ménages locataires, plus attirés par le neuf, se détachent du parc ancien entraînant ainsi une dévalorisation de ces biens.
- Une gare TGV qui constitue un véritable levier d'attractivité pour la ville de Bellegarde :
 - À titre illustratif, l'arrivée de la gare a poussé de nombreux parisiens à l'achat de garages à Bellegarde, leur permettant d'y stationner leur véhicule et se rendre aux stations de ski les plus proches en Savoie et Haute-Savoie.

Toutefois, la gare ne semble pas avoir constitué un motif d'accroissement des prix d'après les agents immobiliers.

LE PARC LOCATIF SOCIAL

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

La composition du parc

- Au 1^{er} janvier 2014, le parc social du Pays Bellegardien se compose de 2 073 logements (hors foyers saisonniers et structures spécifiques) dont près de 90% au sein du Grand Bellegarde, en particulier dans la ville-centre (76%).
- Ils représentent ainsi 23,2% du parc de résidences principales (RP), une part bien supérieure à celle de l'Ain (15,8%), sous l'effet de Bellegarde qui se distingue avec 30,7% de logements sociaux.

Les organismes interrogés pour le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux sont les organismes HLM, les sociétés d'économie mixte visées à l'article L.481-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH), l'établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais, la société anonyme Sainte Barbe, l'association foncière logement mentionnée à l'article L. 313-34 du CCH et les sociétés civiles immobilières dont les parts sont détenues à au moins 99 % par cette association et les organismes bénéficiant de l'agrément prévu à l'article L. 365-2 du CCH.

Les logements foyers, les foyers de travailleurs et les résidences sociales sont exclus du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS, depuis 2011) comme ils l'étaient de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS, entre 1987 et 2010). Les logements mis en service au 1^{er} janvier de l'année de collecte sont pris en compte dans les résultats.

- Le parc social du Pays Bellegardien est essentiellement composé de logements collectifs (87,3%) à un niveau supérieur à celui de l'Ain (82,7%) mais inférieur à ceux des territoires de comparaison (plus de 90%).
 - Dans les communes hors Grand Bellegarde, la part de logements individuels est plus élevée (27,9%) en lien au modèle de vivre la ruralité dans lequel le logement collectif apparaît moins évident.

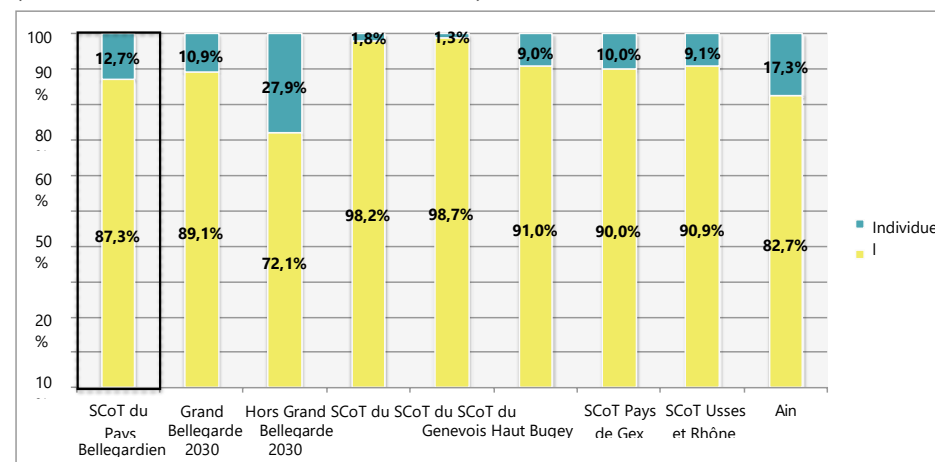
Les logements sociaux en 2014 dans le territoire et les référentiels

(Source : RPLS ; DREAL ; EAU PROSCOT)

Territoires	Logements sociaux en 2014	Part des logements sociaux en 2014 dans le territoire	Part des logements sociaux dans les résidences principales en 2013
Bellegarde-sur-Valserine	1 576	76,0%	30,7%
Billiat	31	1,5%	13,5%
Champfromier	64	3,1%	20,6%
Chanay	19	0,9%	8,1%
Châtillon-en-Michaille	215	10,4%	17,2%
Confort	18	0,9%	8,7%
Giron	-	0,0%	0,0%
Injoux-Génissiat	42	2,0%	9,2%
Lancrans	67	3,2%	15,1%
L'hôpital	-	0,0%	0,0%
Montanges	4	0,2%	2,8%
Plagne	-	0,0%	0,0%
Saint-Germain-de-Joux	37	1,8%	18,0%
Surjoux	-	0,0%	0,0%
Villes	-	0,0%	0,0%
SCoT du Pays Bellegardien	2 073	100%	23,2%
Grand Bellegarde 2030	1 858	89,6%	27,2%
Hors Grand Bellegarde 2030	215	10,4%	10,2%
SCoT du Bassin Annécien	13 065		13,2%
SCoT du Genevois	1 991		11,4%
SCoT du Haut Bugey	7 288		31,0%
SCoT Pays de Gex	5 115		14,2%

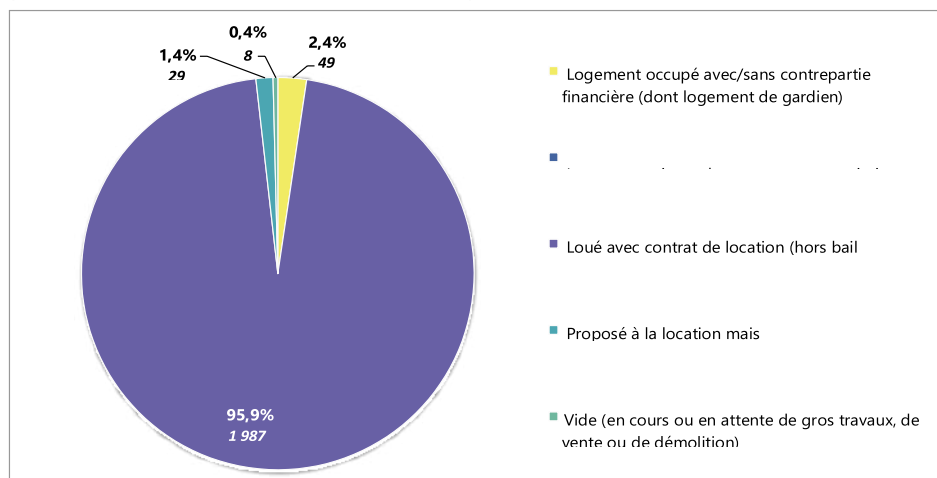
Les logements sociaux en 2014 dans le territoire et les référentiels

(Source : RPLS ; DREAL ; EAU PROSCOT)



Le mode d'occupation des logements du parc social du Pays Bellegardien en 2014

(Source : RPLS ; DREAL ; EAU PROSCOT)

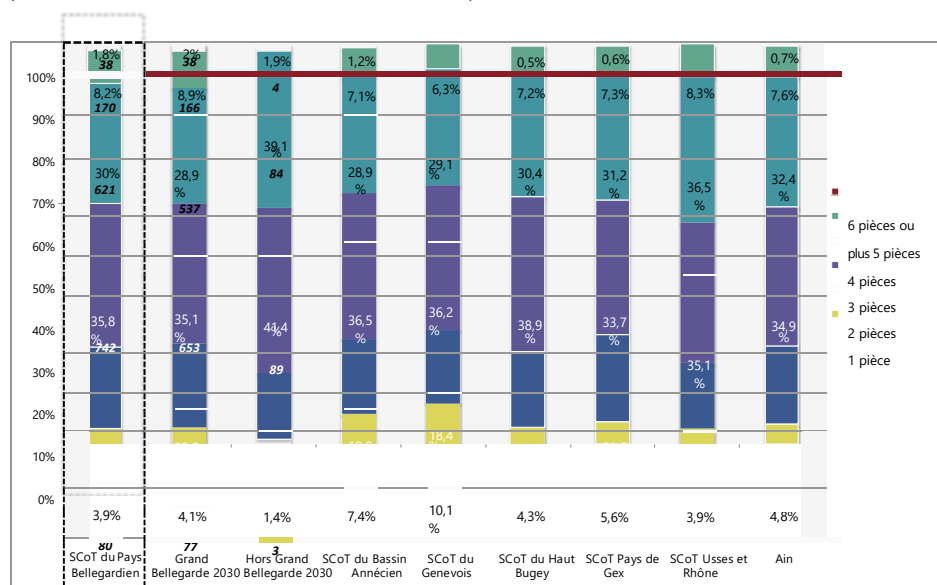


A noter : plusieurs communes ne sont pas renseignées du fait du secret statistique. Les calculs sont ainsi effectués à partir des données disponibles.

- En 2014, la majeure partie des logements conventionnés (95,9%) fait l'objet d'un contrat de location.
- Par ailleurs, le parc social est principalement composé de logements de taille moyenne comme pour les référentiels avec 35,8% de T3, 30% de T4 et 20,4% de T2, qui témoignent d'une répartition assez équilibrée.
- Néanmoins, les studios, précieux pour les jeunes en décohabitation notamment, sont bien moins nombreux dans le territoire (3,9%) que dans ceux des territoires pris pour comparaison (entre 4 et 10%).

Répartition du parc locatif social selon le nombre de pièces en 2014

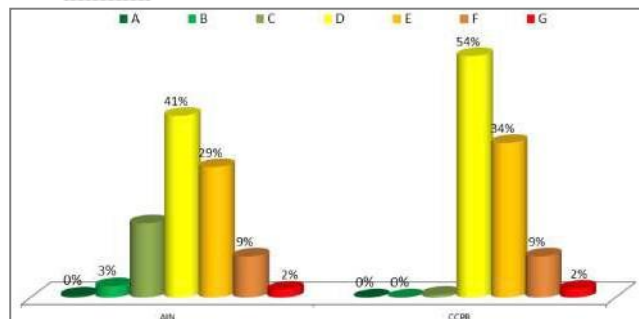
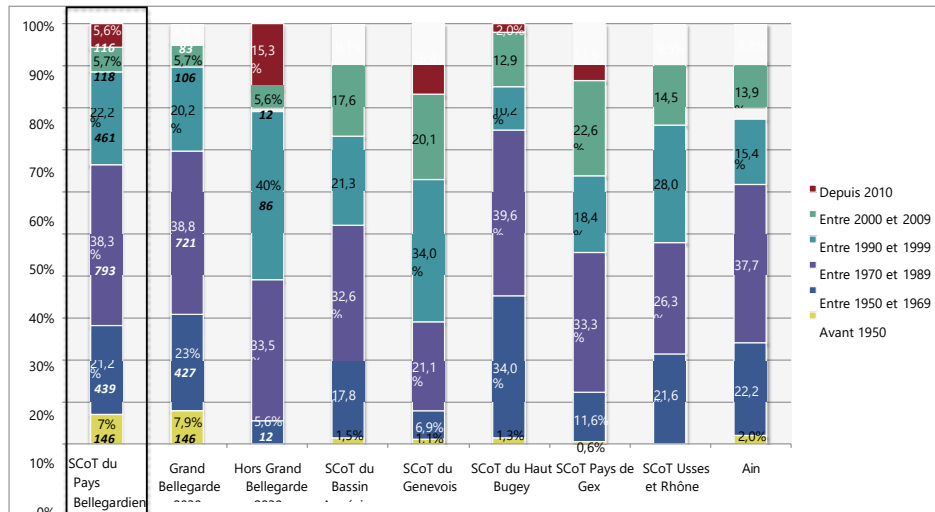
(Source : RPLS ; DREAL ; EAU PROSCOT)



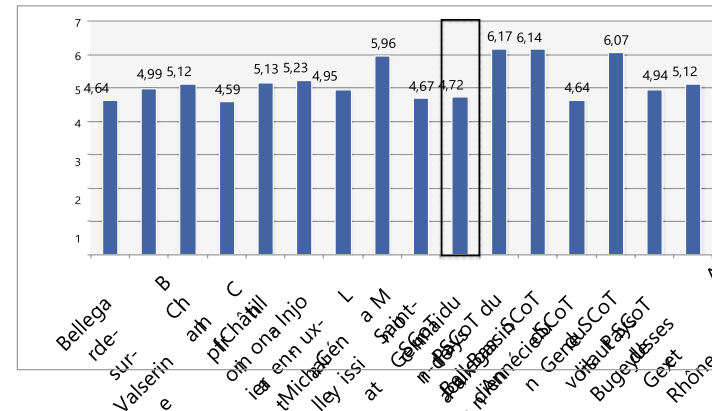
- 66,5% des logements locatifs sociaux datent d'avant 1969, en témoignage d'un parc particulièrement ancien massivement produit à l'époque du plein emploi lié à l'industrie.
- Le Conseil Départemental de l'Ain relève ainsi qu'en 2015, le parc social est de 18 ans en moyenne dans le Pays Bellegardien alors qu'il est de 16,3 ans à l'échelle du département.
- L'âge du parc influe sur la qualité thermique des logements : 46% du parc social est classé en étiquette E/F/G contre 40% dans l'Ain.

La **surface utile** correspond à la surface habitable à laquelle s'ajoutent : les caves, sous-sol, remises, ateliers, combles, balcons, vérandas, loggias, grniers aménageables...
 Ne sont pas pris en compte : les surfaces des jardins, cours et garages, et les espaces où l'hauteur sous plafond est inférieure à 1,80 m.

Âge du parc résidentiel social en 2014
 (Source : RPLS ; DREAL ; EAU PROSCOT)

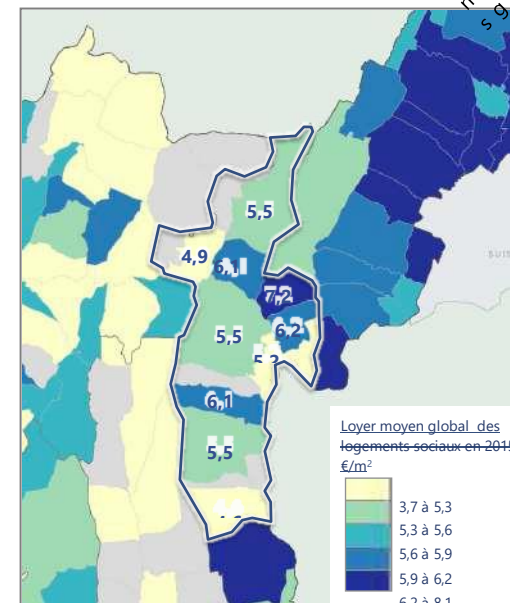


Qualité thermique du parc social en 2015
 (Source : Conseil Départemental de l'Ain, 2016)



Loyer par m² de surface utile en 2014
 (Source : RPLS ; DREAL ; EAU PROSCOT)

Loyer moyen des logements sociaux en 2015
 (Source : Observatoire des territoires de l'Ain)



La date de construction des logements affecte en partie leurs niveaux de loyer. D'une moyenne de 4,7€/m², ils sont ainsi inférieurs à la moyenne de l'Ain (5,12€/m²) et des territoires pris pour comparaison (plus de 6€) et donc relativement accessibles aux ménages à faibles ressources.

Selon l'observatoire des territoires de l'Ain, le prix moyen est de 5,2 €/m² à l'échelle du Pays contre 5,5 € à celle départementale. Toutefois, quelques disparités internes sont ici relevées entre des loyers locatifs élevés à Confort (7,2€), qui le sont moins à Bellegarde (5,2€).

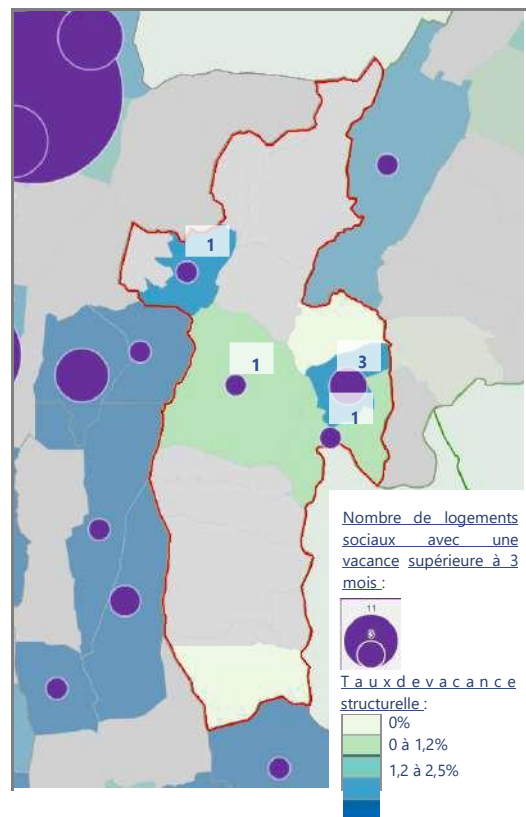
- Seuls 29 logements sociaux sont vacants en 2014 pour un taux de vacance assez faible (1,4%) et qui exclut les motifs techniques de vacance (remise en état d'un logement avant relocation notamment).
- Ce niveau de vacance particulièrement bas suit la tendance des territoires des SCoT frontaliers (moins de 1%) qui évoluent à la baisse alors que 2,4% des logements sont vacants dans l'Ain. En effet, la tension sur le parc privé est telle que les ménages tendent à se rabattre sur le logement social.
 - Le taux de vacance est ainsi passé de 1,9% en 2011 à 1,4% en 2014 à l'échelle du PLUi-H.
- Pourtant, le taux de mobilité de 14,2% fait des logements sociaux du territoire ceux ayant la plus forte rotation. La hausse de la mobilité par rapport à 2011 (13,2%) à l'inverse de celle des autres territoires, peut résulter de l'arrivée de nouveaux programmes et de demandes accrues de mutation de logement.

La vacance structurelle, qui correspond aux logements offerts à la location et vacants depuis plus de 3 mois, est également très faible voir nulle dans le territoire :

- Le taux de vacance de 0,3% dans le Pays Bellegardien, est de 1,7% dans l'ancienne Région Rhône-Alpes en 2015 et de 1,2% dans l'Ain.

La vacance structurelle dans le Pays Bellegardien en nombre de logements et en taux en 2015

(Source : observatoire des territoires de l'Ain)



Nombre de logements sociaux vacants et taux de vacance et de mobilité en 2011 et 2014

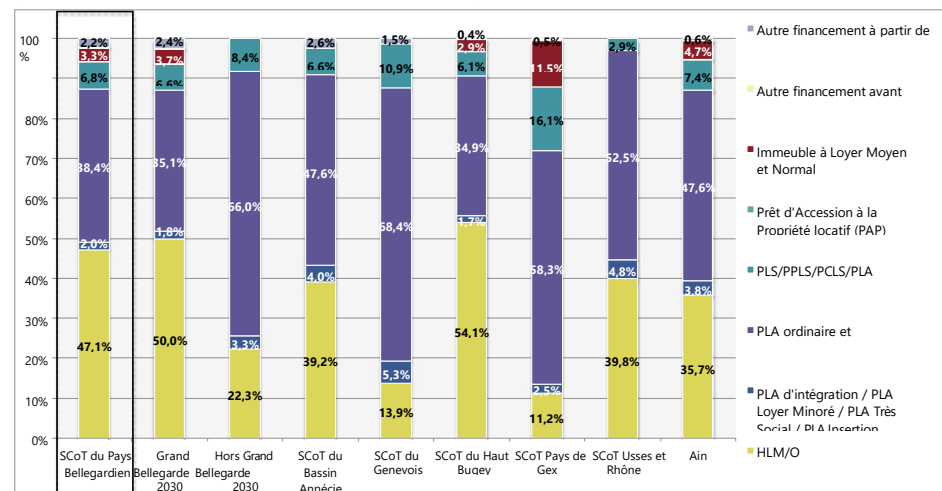
(Source : RPLS ; DREAL ; EAU PROSCOT)

Territoire	2014			2011		
	Nombre total de logements vacants	Taux de vacance	Taux de mobilité	Nombre total de logements vacants	Taux de vacance	Taux de mobilité
Bellegarde-sur-Valsérine	15	0,98%	11,8%	15	1,00%	11,5%
Billiat	0	0,00%	3,2%	0	0,00%	6,3%
Champfromier	4	6,25%	15,6%	1	1,56%	17,2%
Chanay	0	0,00%	21,1%	1	5,56%	27,8%
Châtillon-en-Michaille	3	1,42%	28,3%	9	4,41%	18,6%
Confort	2	11,11%	27,8%	0	0,00%	5,6%
Giran	-	-	-	-	-	-
Injoux-Géniat	0	0,00%	15,0%	8	19,51%	13,0%
Lancrans	4	5,97%	16,4%	1	1,49%	29,9%
L'hôpital	-	-	-	-	-	-
Montanges	0	0,00%	0,0%	0	0,00%	25,0%
Plagne	-	-	-	-	-	-
Saint-Germain-de-Joux	1	2,78%	22,2%	3	8,82%	11,8%
Surjoux	-	-	-	-	-	-
Villes	-	-	-	-	-	-
SCoT du Pays Bellegardien	29	1,44%	14,2%	38	1,93%	13,2%
Grand Bellegarde 2030	22	1,22%	14,0%	25	1,41%	13,1%
Hors Grand Bellegarde 2030	7	3,30%	16,0%	13	6,67%	14,7%
SCoT du Bassin Annécien	67	0,53%	7,8%	129	1,08%	9,4%
SCoT du Genevois	19	1,03%	9,1%	29	1,78%	8,2%
SCoT du Haut Bugey	218	3,14%	10,7%	260	3,97%	12,9%
SCoT Pays de Gex	29	0,58%	8,2%	65	1,39%	10,0%
SCoT Usse et Rhône	12	2,51%	10,5%	15	3,33%	13,2%
Ain	942	2,41%	12,5%	955	2,70%	12,0%

- Ayant été construits majoritairement avant 1977, les logements sociaux du Pays Bellegardien ont bénéficié d'un financement initial antérieur à la réforme et en particulier d'un financement HLM/O (47,1% du parc) permettant de maintenir des niveaux de loyers plutôt faibles.
- Par ailleurs, 38,4% des logements sont financés au titre d'un PLA ordinaire ou d'un PLUS, en particulier dans les communes hors du Grand Bellegarde où le parc est plus récent (66%).
- L'offre de logements à loyers très modérés type PLAI apparaît limitée (2% soit 41 logements) comparée aux logements des autres territoires concernés par ce type de financement (3,8% dans l'Ain).
- Enfin, 6,8% des logements sont financés par des prêts locatifs sociaux qui ont remplacé le logement intermédiaire, davantage destinés aux classes moyennes.

Répartition du parc social en 2014 selon le mode de financement

(Source : RPLS ; DREAL ; EAU PROSCOT)

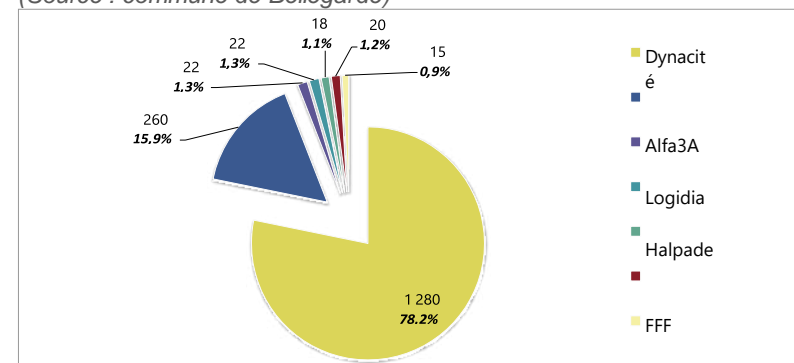


► La répartition du parc entre les bailleurs

- Le parc locatif communal a été cédé en totalité à Dynacité entre 2007 et 2008, qui détient aujourd'hui la quasi-totalité des logements sociaux à Bellegarde (1 280). Dans la ville centre, ils se concentrent majoritairement dans les Hauts de Bellegarde (39,3%).

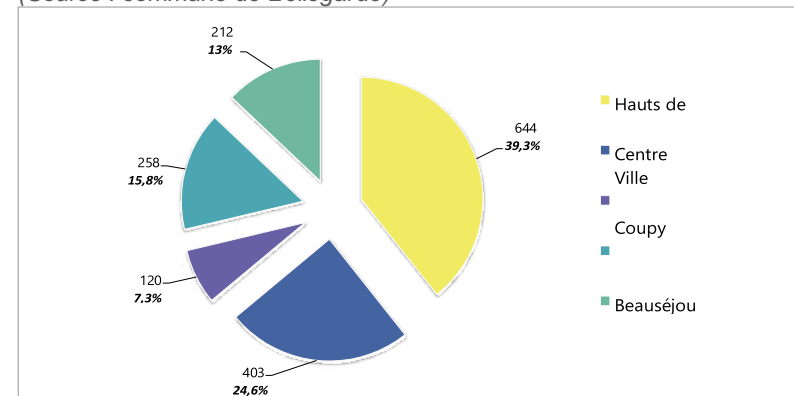
Répartition des logements sociaux par bailleur à Bellegarde en 2016

(Source : commune de Bellegarde)



Répartition des logements sociaux par quartier à Bellegarde en 2016

(Source : commune de Bellegarde)



► *Des opérations récentes ou en cours pour une amélioration de l'habitat*

- La ville de Bellegarde s'est engagée dans un vaste de programme de rénovation urbaine, visant à donner une nouvelle image à la ville, qui se « réinvente » progressivement.
- Plusieurs opérations d'envergure ont été réalisées ou sont en cours, sous l'égide de l'opérateur Dynacité principalement, qui gère la majeure partie du parc social.

- Dans le cadre de l'opération de requalification du quartier Beauséjour, deux immeubles de 50 et 51 logements ont été démolis et 6 réhabilités (isolation extérieure, rénovation urbaine...). 31 appartements ont été réalisés dans deux nouveaux bâtiments certifiés BBC (bâtiment basse consommation).

Par ailleurs, rue Monval dans ce même quartier, 40 logements ont été construits répartis entre 2 bâtiments certifiés BBC et labellisés EFFINERGIE + car raccordés à une chaufferie bois.

Enfin, la résidence de la rue Molière est composée de 28 logements semi-collectifs. L'ensemble est certifié Qualitel Habitat et Environnement labellisé BBC. Il a également été lauréat du concours du Prix Régional de la construction bois décerné par la Fédération Forêt Bois de Rhône Alpes.

- En 2015, des logements sociaux ont été créés à Arlod à Bellegarde par Alfa 3A et un ensemble de 17 autres logements verra prochainement le jour à Musimens.
- Le quartier du CREDO, sur les Hauts de Bellegarde, fait l'objet d'un vaste projet de renouvellement pour recréer un quartier au goût du jour qui préserve la vitalité commerciale et les fonctions d'habitat. L'opérateur SEMCODA va ainsi construire 92 nouveaux logements répartis dans deux bâtiments, qui accueilleront des équipements publics en rez-de-chaussée dont un centre multiaccueil.

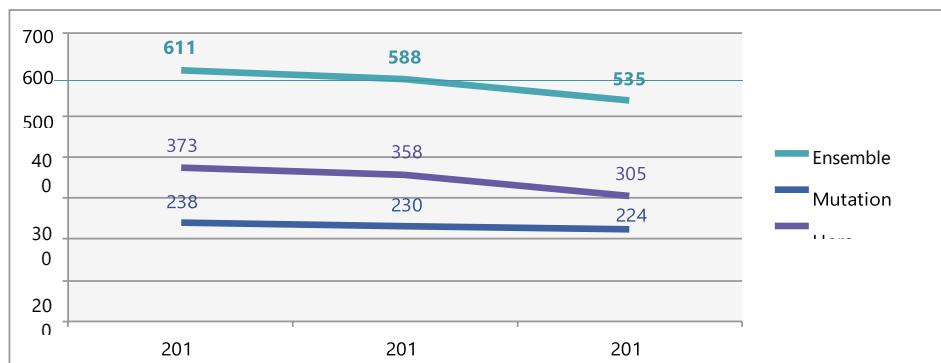
Dans le centre-ville de Bellegarde, ce même opérateur construit actuellement un immeuble en accession aidée à la propriété.



La demande locative sociale

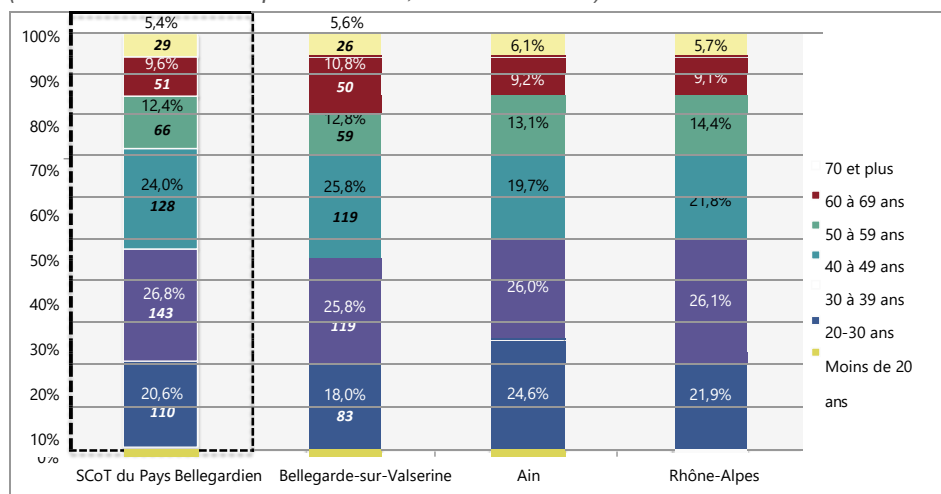
Évolution de la demande de logements sociaux entre 2013 et 2015 dans le Pays Bellegardien concernant les changements de logement social et autres demandes

(Source : Union sociale pour l'habitat ; EAU PROSCOT)



Répartition des demandes de logements sociaux par âge du demandeur en 2015

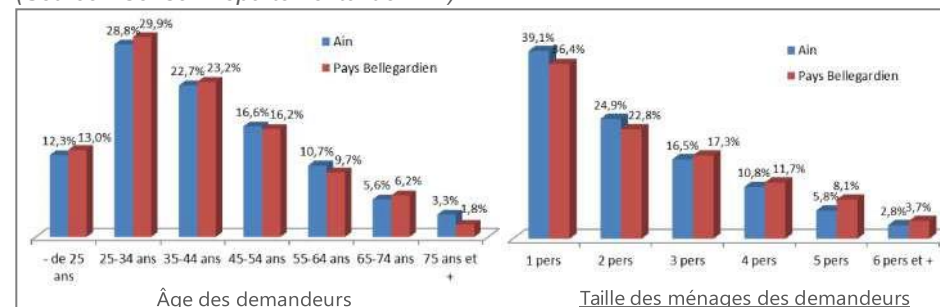
(Source : Union sociale pour l'habitat ; EAU PROSCOT)



- Le fichier de la demande locative sociale montre une diminution des demandes entre 2013 et 2015, passant de 611 à 535 (-76). La ville de Bellegarde et le Conseil Départemental soulignent pour autant une hausse globale du nombre de demandes depuis 2012 jusqu'à atteindre 780 en 2016. Cette recrudescence, en partie liée au guichet unique (loi ALUR) et à la possibilité de faire une demande en ligne, est aussi la conséquence de nouveaux programmes de logements sociaux particulièrement attractifs comparés au parc actuel des années 60-70.
- Les demandes se concentrent sur Bellegarde qui compte 86,7% d'entraînées (462 demandes). Toutefois, le Conseil Départemental relève une progression plus forte entre 2012 et 2015 sur Châtillon (+60%) et les autres communes (+68%) que sur Bellegarde (35,2%).
- Comme pour le département et l'ancienne région, les demandeurs sont plutôt jeunes et viennent majoritairement des classes d'âge de 30 à 39 ans (26,8%), 40 à 49 ans (24%) et 20 à 30 ans (20,6%).
- Par rapport à l'Ain, en 2015, la proportion des demandeurs des tranches d'âge de moins de 44 ans et des 65-74 ans est plus forte. Les demandeurs des tranches d'âge intermédiaires sont également moins nombreux.
- De même, la même année, le profil des demandeurs est plus familial dans le Pays Bellegardien que dans l'Ain avec des proportions plus importantes de ménages de grande taille.
- Néanmoins, les personnes isolées restent la catégorie de ménages la plus représentée parmi les demandeurs (36,4%) comme dans le département (39,1%) : femme ou homme seul, jeune qui décohabite,...

Âge et taille des ménages des demandeurs en 2015

(Source : Conseil Départemental de l'Ain)

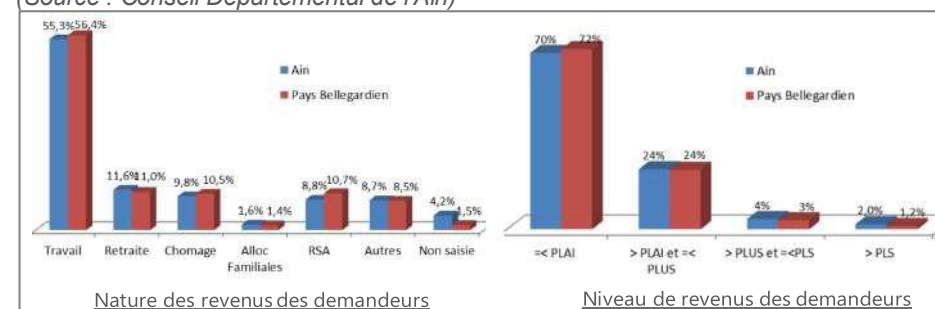


- Les principales demandes de logements sociaux sont issues de ménages en situation de faibles ressources ou de grande précarité, mais à un niveau quelque peu moindre par rapport à l'Ain et à l'ancienne Région : 6% perçoivent moins de 500 euros/mois, 21% entre 500 et 1 000 euros et 26,6% entre 1 000 et 1 500 euros/mois.
 - Plus de ménages aux ressources mensuelles s'échelonnant entre 2 500 et 3 000 euros prétendent à un logement social dans le territoire (8%) que dans l'Ain (7%) et l'ancienne Région (6%).
- D'autres chiffres témoignent des disparités socioéconomiques dans le territoire :
 - En 2015, 10,7% des demandeurs perçoivent le RSA contre 8,8% dans l'Ain. De même, les ménages du territoire perçoivent des revenus plus faibles que dans l'Ain : 72% des demandeurs disposent de ressources inférieures aux plafonds PLAI contre 70% à l'échelle départementale et 1,2% des demandes sont faites par des ménages ayant des revenus supérieurs aux plafonds PLS dans le territoire contre 2% dans l'Ain.
 - Pourtant, 56,4% des demandeurs disposent de revenus provenant du travail, à un niveau de peu supérieur à celui de l'Ain (55,3%).

- Les logements les plus demandés sont de taille intermédiaire avec autant de T2 (29,5%) que de T3 (29,6%). Du reste, la demande porte sur des T4 (23,8%) et T1 (13,3%).
- La demande pour de très grands logements est faible (3,2% des demandeurs pour des T5) à un niveau proche de ceux constatés dans le département (3%) et l'ancienne région (3,6%).

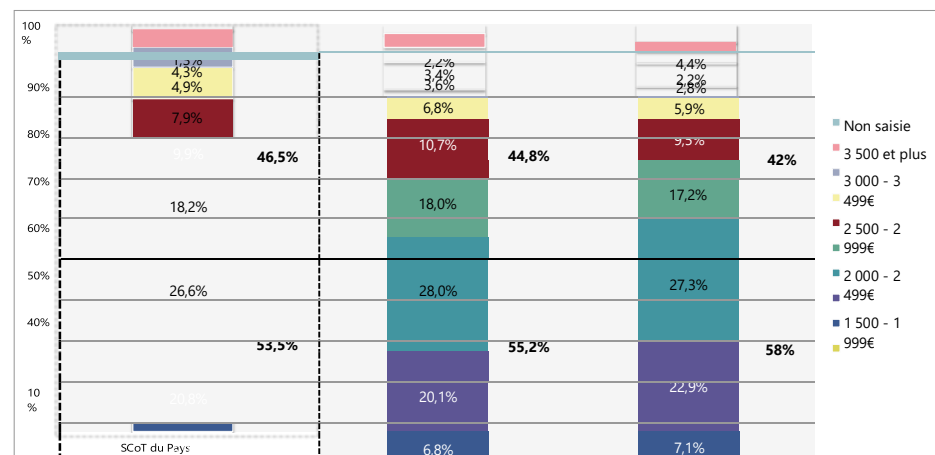
Nature et niveau de revenus des demandeurs en 2015

(Source : Conseil Départemental de l'Ain)



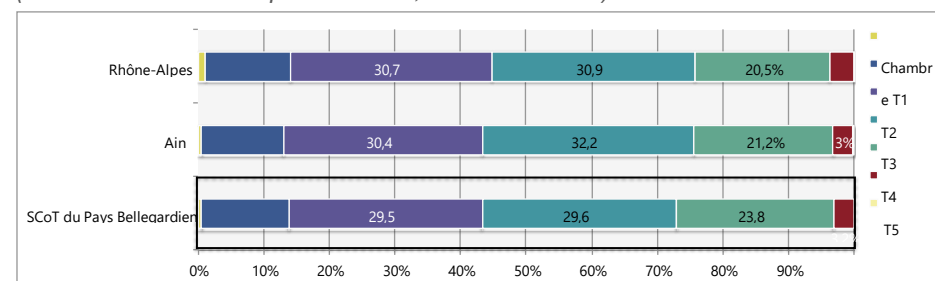
Répartition des demandes de logements sociaux par revenu mensuel du ménage

(Source : Union sociale pour l'habitat ; EAU PROSCOT)



Répartition des demandes en 2015 par logement recherché

(Source : Union sociale pour l'habitat ; EAU PROSCOT)



- Plus de la moitié des demandes est motivée par un logement occupé trop petit, trop cher ou l'absence de logement.
 - Par ailleurs, 7,5% des demandes font suite à des séparations et des divorces.
 - On note que 2,1% des demandes sont liées à un handicap qui nécessite un changement de logement (par nécessité d'un logement mieux adapté, ou éventuellement pour des questions de localisation).
 - Les problèmes d'environnement et de voisinage sont plus évoqués dans le territoire (6,4%) que dans l'Ain (étude de la demande sociale du Conseil Départemental, 2015).

- Parmi les nouvelles demandes, 257 n'ont pas été renouvelées et 197 ont été satisfaites au cours de l'année.
- En 2014, les demandes satisfaites dataient en moyenne de 11 mois.
- La comparaison entre demandes et attributions montre que la réponse est plus souvent orientée vers les demandeurs en situation d'hébergement (35,7% des attributions), des propriétaires (4,6%) ou des locataires du parc privé (29,4%) que vers les demandeurs qui souhaitent une simple mutation au sein du parc.

Répartition des demandes de logements sociaux de janvier à décembre 2015

(Source : Union sociale pour l'habitat ; EAU PROSCOT)

Répartition des demandes fin 2015 par motif de la demande

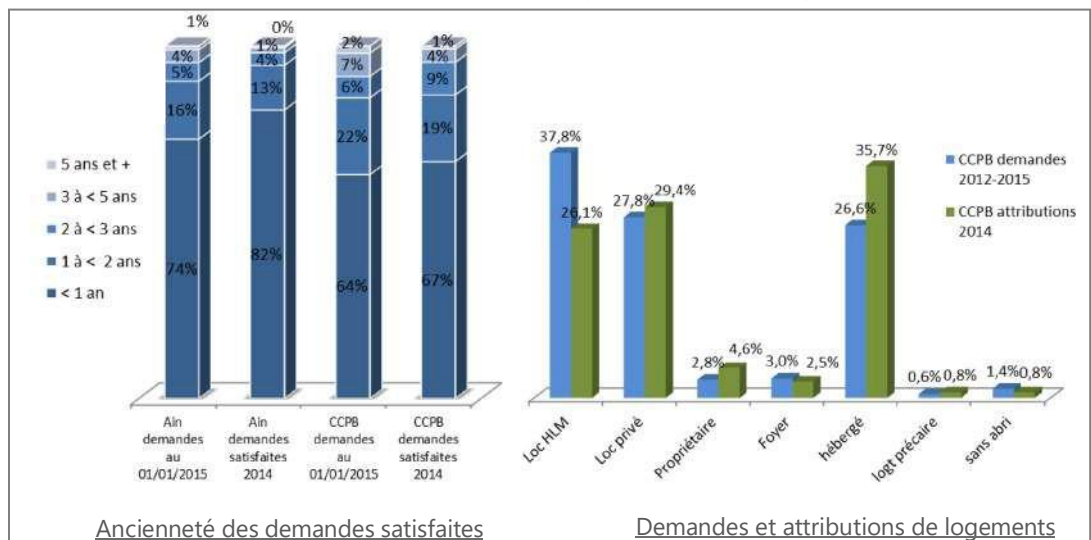
(Source : Union sociale pour l'habitat ; EAU PROSCOT)

Motifs des demandes	Nombre	%
Logement trop petit	107	20,1%
Sans logement propre	105	19,7%
Logement trop cher	71	13,3%
Divorce, séparation	40	7,5%
Pb. environnement/voisinage	34	6,4%
Raisons de santé	32	6,0%
Rapprochement travail	29	5,4%
Logement repris	16	3,0%
Logement trop grand	14	2,6%
Rapprochement famille	13	2,4%
Handicap	11	2,1%
Procédure d'expulsion	10	1,9%
Rapprochement services	10	1,9%
Autre motif	10	1,9%
Mutation professionnelle	8	1,5%
Futur couple	6	1,1%
Logement non habitable	5	0,9%
Violences familiales	5	0,9%
Décohabitation	2	0,4%
Regroupement familial	2	0,4%
Démolition	1	0,2%
Assistante maternelle	1	0,2%
Propriétaire en difficulté	1	0,2%

Territoires	Demandes en cours début de période	Nouvelles demandes	Total radiées					Demande en cours fin de période
			Total radiées	dont radiation abandon	dont radiation attribution	dont radiation irrecevabilité	dont radiation non renouvellement	
SCoT du Pays Bellegardien	588	465	518	64	197		257	535
% SCoT dans l'Ain	4,93%	3,56%	4,11%	10,60%	3,36%		4,19%	4,32%

Satisfaction des demandes

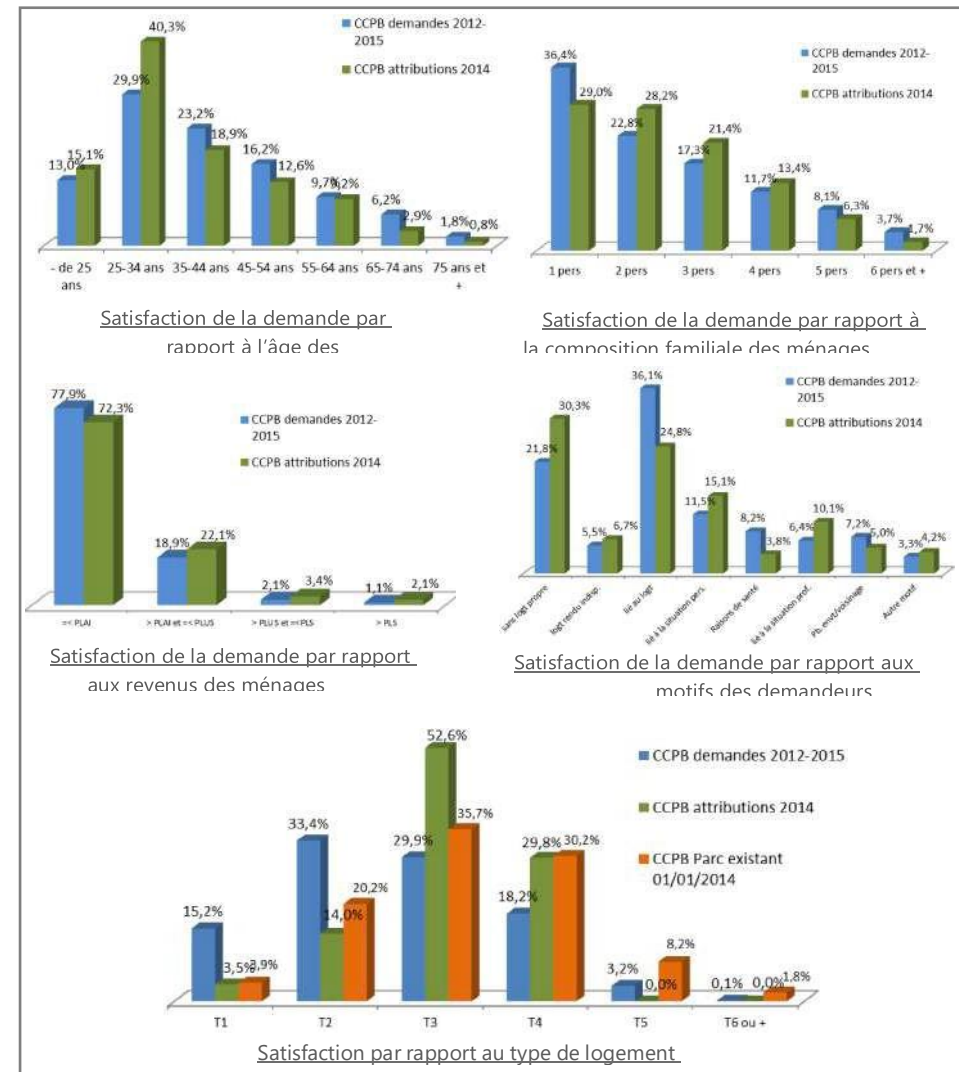
(Source : Conseil Départemental de l'Ain, 2015)



- En 2014, l'étude du Conseil Départemental rapporte que les attributions, par rapport à l'Ain, s'orientent dans le territoire plus aisément vers :
 - Les moins de 35 ans,
 - Les ménages de 2 à 4 personnes,
 - Les ménages disposant de ressources supérieures aux plafonds PLAI,
 - Et les situations les plus urgentes, pour les demandeurs sans logement, connaissant des difficultés personnelles, faisant l'objet d'une mutation professionnelle ou souhaitant se rapprocher de leur lieu de travail.
- De même, les réponses semblent particulièrement difficiles sur les petits logements du fait d'une certaine inadéquation entre le parc existant et les demandes.

Satisfaction des demandes

(Source : Conseil Départemental de l'Ain, 2015)



SYNTHESE

- Une seule commune, Bellegarde-sur-Valserine, qui concentre 76% du parc de logements sociaux du territoire et en possède 31 % parmi son parc de résidences principales en 2013.
- Un parc social ancien, âgé de 18 ans en moyenne contre 16,3 ans dans l'Ain.
 - Une qualité thermique limitée pouvant induire de fortes dépenses énergétiques pour ces ménages plus modestes ;
 - Un vaste programme d'amélioration de l'habitat en cours, initié par des opérations de rénovation et réhabilitation des logements sociaux.
- Une gestion du parc social par une multiplicité de bailleurs, mais dont l'un en possède 75% ce qui peut constituer à la fois un atout et une contrainte :
 - Un partenariat historiquement ancré permettant une connaissance fine du contexte local ;
 - Une ouverture limitée pour les autres opérateurs, et en particulier les grands promoteurs privés.
- Un parc social qui joue son rôle et est accessible aux plus modestes à l'échelle du territoire (5,2 € /m2).
 - Mais des différentiels internes entre des communes aux logements sociaux plus onéreux (7,2€ à Confort, 6,2€ à Lancrans) que d'autres (5,2€ à Bellegarde, 5,5€ à Châtillon), et entre les logements anciens et les programmes neufs ou récents.
- Une rotation élevée (14,2% contre 12,5% dans l'Ain en 2014), liée notamment à de nombreuses demandes de mutation vers les nouvelles opérations.
- Des disparités socio-économiques plus fortes dans le territoire, qui nécessitent de diversifier l'offre de logement social :
 - Davantage de demandeurs occupent un emploi dans le territoire (56,4%) que dans l'Ain (55,3%) ;
 - Davantage de personnes rémunérées entre 2 500 et 3 000 € prétendent à un logement social dans le Pays Bellegardien (8%) que dans l'Ain (7%) et dans l'ancienne Région Rhône-Alpes (6%) ;
 - Davantage de ménages aux ressources modestes dans le territoire (72% en dessous des plafonds PLAI) que dans l'Ain (70%) ;
 - Davantage de personnes qui touchent le RSA parmi les demandeurs dans le territoire (10,7%) que dans le département (8,8%) en écho d'un chômage structurel élevé (13,5% en 2013) ;
 - Une demande sociale qui se concentre sur la ville centre (462 des 535 demandes en 2015 soit 86,7%) mais qui progresse plus rapidement à Châtillon (+60%) et dans les autres communes (+68%) que sur Bellegarde (+35,2%) d'après le Conseil Départemental de l'Ain.

LES POPULATIONS A BESOINS SPECIFIQUES

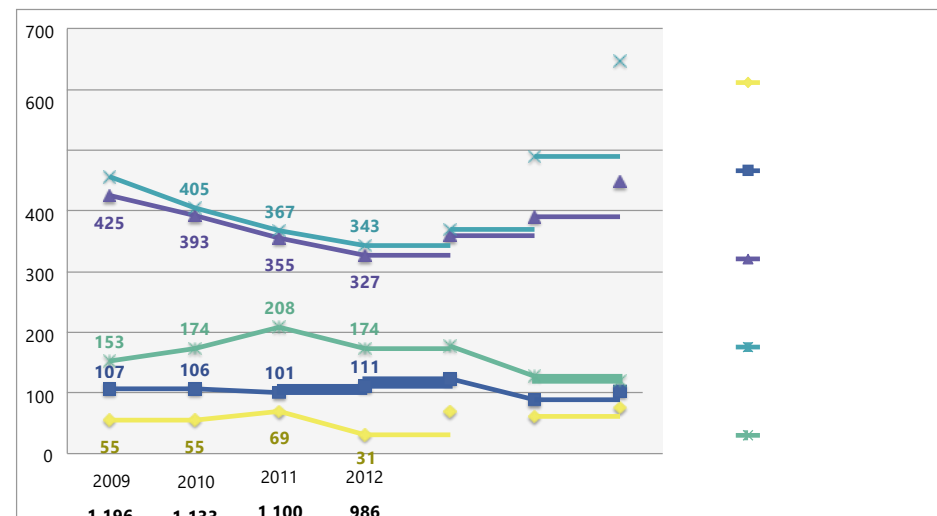
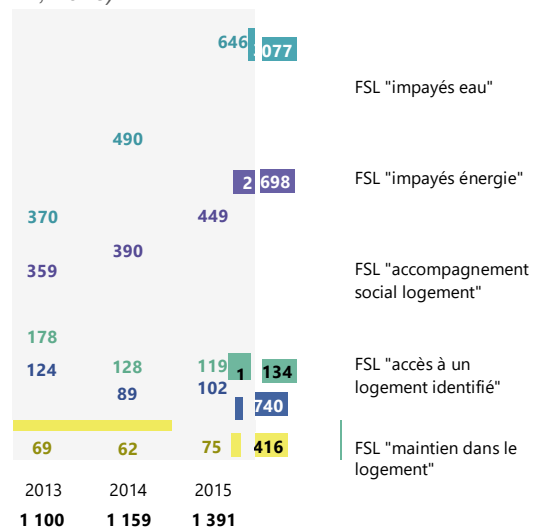
Les personnes défavorisées

*Le **Plan Départemental pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2017-2022** est en cours d'élaboration et cible les publics qui rencontrent des difficultés à se loger ou à se maintenir dans un logement. Son plan d'actions est basé sur 9 actions prioritaires (cf. gouvernance). De nombreux dispositifs ont été mis en place et/ou améliorés ces dernières années au niveau départemental afin de rapprocher les secteurs de l'hébergement et du logement dans le cadre de la loi ALUR notamment : la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX), le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), le Droit au Logement Opposable (DALO), le fichier commun de la demande locative sociale...*

- Un des outils du PDALPD est le Fonds de Solidarité Logement (FSL), dont le rôle est d'aider à l'accès et au maintien dans le logement des personnes défavorisées se trouvant dans des situations complexes sous forme de caution, garantie de loyer, avances remboursables...
 - En 2015, 1 395 décisions ont été prononcées sur le territoire de la Maison Départementale de la Solidarité Pays de Gex-Bellegarde (canton de Genève, canton de Bellegarde), année qui enregistre le plus d'aides accordées depuis 2009 du fait d'un plus grand nombre de subventions pour l'accès à un logement (646).
 - Sur toute la période, la majorité des décisions relève d'abord de prestations pour l'« accès à un logement identifié » (3 077), prestations qui visent à affecter un logement à une personne ou un ménage ciblé « prioritaire ». Viennent ensuite les prestations d'« accompagnement social logement » qui ont pour objectif d'améliorer l'accès ou le maintien dans le logement des personnes en difficulté (2 698).
 - Le budget de ce dispositif FSL est donc principalement mobilisé pour le logement et son accès, bien plus que pour les situations d'impayés d'eau et de précarité énergétique.
- **Les problématiques étant bien distinctes entre le Pays de Gex et le Pays Bellegardien, il convient nécessairement de nuancer ces données brutes. Toutefois, le secteur est globalement impacté par l'agglomération genevoise et n'est pas épargné par une tension sur**

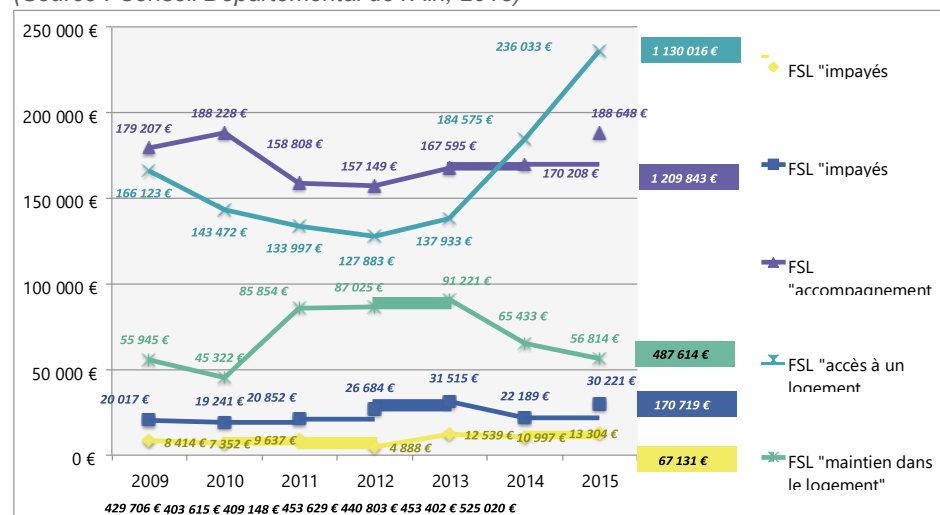
Répartition et évolution des aides accordées FSL entre le 01/01/2009 et le 31/12/2015 dans le secteur Gex-Bellegarde

(Source : Conseil Départemental de l'Ain, 2015)



Montant des aides accordées FSL entre le 01/01/2009 et le 31/12/2015 dans le secteur Gex-Bellegarde

(Source : Conseil Départemental de l'Ain, 2015)



Les actions de la **Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions Locatives (CCAPEX)** s'inscrivent dans le cadre la prévention des expulsions locatives qui transcrit la volonté de faire diminuer le facteur d'exclusion par le logement. La CCAPEX a pour objectif d'optimiser le dispositif de prévention des expulsions locatives en coordonnant l'action des différents partenaires concernés (Direction départementale de la cohésion sociale, Conseil Départemental, Caisse d'allocations familiales, Mutualité sociale agricole, Service intégré d'accueil et d'orientation, bailleurs publics et privés, centres communaux d'action sociale...)
 La réunion de cette Commission permet d'avoir une vision d'ensemble d'une situation d'un locataire pour éviter son expulsion sans porter un préjudice excessif au propriétaire. La procédure d'expulsion est la suivante : impayés de loyer > commandement de payer > assignation en justice > commandement de quitter les lieux > réquisition de la force publique.

- Le bilan de la CCAPEX indique, qu'entre 2012 et 2016, près de 200 assignations en justice à des fins de résiliation de bail par an ont été délivrés à des locataires sur l'arrondissement de Nantua parc locatif privé et parc locatif social confondus. Le plus souvent, le motif de l'expulsion relève d'un impayé de loyer.

Bilan de la Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions (CCAPEX) sur l'arrondissement de Nantua (CC du Haut-Bugey, du Pays Bellegardien et des Rives de l'Ain - Pays du Cerdon)

(Source : Sous Préfecture de Nantua, 2017)

Année	Assignations en justice	Commandement de quitter les lieux	Saisines commandement de payer	Réquisitions de la force publique
2012	221	114		
2013	226	142		
2014	221	121		
2015	192	131	452	
2016	210	153	354	69

- En 2016, 117 recours au **Droit au Logement Opposable (DALO)** ont été reçus par le secrétariat de la commission de médiation de l'Ain dont 114 se rapportaient à une demande de logement et 3 à une demande d'hébergement.

44 demandes soit 37,6% de celles de l'Ain provenaient du secteur de la Maison Départementale de la Solidarité du Pays de Gex - Bellegarde.

- 89 recours ont fait l'objet d'une décision, dont 22 déclarés prioritaires et urgents pour un relogement, 12 réorientés vers l'hébergement, 22 déclarés sans objet (les requérants ayant été relogés avant passage en commission) et 11 déclarés irrecevables.
- À l'échelle départementale en 2016, les motifs mis en avant concernent avant tout des personnes en attente d'un logement ou logées temporairement plus que des personnes en situation de grande précarité :
 - Des personnes dans l'attente d'un logement et soumises à des délais anormalement longs (35 recours)
 - Des personnes hébergées ou logées temporairement (30 recours)
 - Des personnes menacées d'expulsion (24 recours)
 - Des personnes logées dans des locaux suroccupés ou non décentes (13 recours)
 - Des personnes dépourvues de logement (9 recours)
 - Des personnes logées dans des locaux impropres à l'habitation (4 recours)

► *L'hébergement d'urgence et d'insertion*

- Géré par l'association ALFA3A, le **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) « Le Regain »** qui couvre le territoire de Bellegarde, Nantua, et Oyonnax a une capacité d'accueil totale de 41 places. Il entend accueillir les personnes en situation d'urgence et grande difficulté sociale (perte d'un emploi, femmes battues, crises familiales, SDF...). Il a également pour objectif d'accompagner les personnes en rupture sociale (stabilisation et réinsertion).
 - Bellegarde compte ainsi 13 places au total : 9 places en insertion (des appartements disséminés dans la ville) et 4 places en Aide au Logement Temporaire (ALT).
 - L'association ALFA3A relève que s'il y a 10 ans, le CHRS accueillait essentiellement des personnes en situation d'addiction et/ou sans domicile fixe, il s'agit aujourd'hui d'un public moins solvable et plus jeune aux situations différentes : personnes qui changent de département pour trouver un emploi en particulier dans l'« Eldorado » suisse, des personnes venant à la suite d'une séparation, des retraités,... À ces problématiques plus psychiques s'ajoute l'administratif de plus en plus lourd, nécessitant un accompagnement.

- La structure, toujours pleine, affiche un taux d'occupation de 90% à l'année. La tension du Pays de Gex aurait tendance à se rabattre sur la ville de Bellegarde, qui se rabat elle-même sur Oyonnax.

En effet, le dispositif départemental SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) gère, pour l'ensemble de l'Ain un numéro unique (le 115), l'orientation des personnes en fonction des places disponibles indépendamment des volontés de chacun. Les personnes peuvent ainsi se retrouver malgré elles, éloignées de leur environnement familial et de leurs repères.

- L'**association « La Parenthèse »**, foyer d'hébergement éclaté basé à Peronnas et Bourg-en-Bresse, a 2-3 logements pour femmes victimes de violences ou seules à Bellegarde.
- L'**accueil gessien**, association qui vient en aide aux personnes en difficulté de logement, d'hébergement, d'insertion sociale et ou professionnelle dans le périmètre du Pays de Gex, a quant à lui 4 appartements en sous-location à Bellegarde.
- Enfin, pour les personnes dépendantes, un **Point Accueil Solidarité (PAS)** est présent à Bellegarde, où des assistantes sociales orientent les demandeurs vers les meilleures solutions disponibles.
- **In fine, les capacités d'hébergements d'urgence apparaissent limitées dans le territoire compte tenu de la tension exercée sur le parc privé et de la demande très forte pour le parc public. Des besoins d'hébergement d'urgence et de logements temporaires sont donc repérés pour les publics à accompagner en situation de précarité, mais qui peuvent aussi exercer une activité professionnelle.**

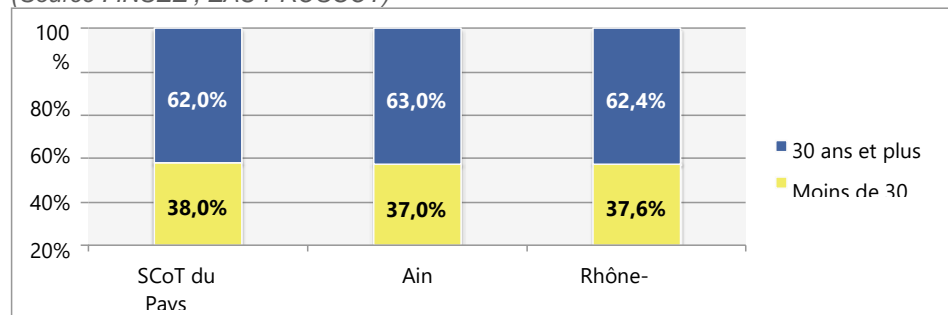
Effectivement, si l'emploi existe, les conditions ne sont pas toujours satisfaisantes pour en vivre correctement (temps partiels, intérim...) ce qui engendre des situations de précarité et des difficultés d'accès au logement pour ces salariés et des taux d'effort qui peuvent être importants, de plus de 40%.

Le logement des jeunes

- Unaniment, les élus et les acteurs sociaux soulignent l'émergence d'une demande des jeunes à la recherche de petits logements en locatif (studio, T1, T2 ou plus pour les colocations) à loyers abordables. L'analyse de la structure démographique du Pays Bellegardien a en effet mis en exergue une population plutôt jeune (38% de moins de 30 ans en 2013) .
- La demande émane autant d'étudiants provenant de l'agglomération genevoise, d'étudiants locaux, jeunes en décohabitation, d'apprentis n'ayant pas forcément leur structure de formation dans le territoire mais leur entreprise, que de jeunes actifs intérimaires ou en CDD.
- La ville de Bellegarde, dotée de plusieurs BTS (professions immobilières, électronique, maintenance industrielle, assistant de direction) et d'une antenne du GRETA Val Bugey Léman, a pris conscience de la difficulté des jeunes à se loger sur le territoire.
 - La création de 20 logements étudiants sont alors prévus dans le cadre de la réhabilitation du CREDO à côté du lycée Saint-Exupéry.
- 3 logements étudiants sont actuellement gérés par la ville de Bellegarde.
- **Face à cette demande et dans un contexte de tension sur le parc privé et de garanties des bailleurs difficiles à réunir (CDI, cautionnaire...), la création de logements temporaires permettrait d'assurer l'insertion des jeunes dans la vie active. L'idée étant de leur donner plus de flexibilité dans la réalisation de leur parcours résidentiel.**

Répartition de la population par âge en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Les personnes âgées

- Comme évoqué précédemment, le territoire s'inscrit comme partout dans un contexte de vieillissement de sa population, toutefois moins marqué qu'ailleurs du fait d'un solde naturel élevé (0,52% en moyenne par an entre 2008 et 2013) et de nombreuses familles avec enfants (30,7% en 2013).
- Avec plusieurs **structures d'hébergements spécifiques**, l'offre pour les personnes âgées semble satisfaisante sur le Pays Bellegardien :
 - L'EPHAD de la Croix-Rouge à Bellegarde d'une capacité de 67 lits répartis dans 47 chambres actuellement. Dans le cadre du nouveau projet, 87 places sont prévues ;
 - L'EPHAD Saint-Vincent de Paul à Bellegarde ayant 12 places pour les personnes souffrants de la maladie d'alzheimer ou apparentées et 71 pour les personnes âgées ;
 - L'EPHAD Saint Joseph à Châtillon-en-Michaille de 20 places ;
 - La résidence séniors « Le verger » à Billiat de 54 appartements accessibles et équipements (espace restauration, salle de fitness...);
 - Enfin, la MARPA Les Carlines à Champfromier permet d'accueillir 24 résidents. Il s'agit d'une formule intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite (foyer-logement) pour les personnes âgées autonomes ayant seulement besoin d'un cadre sécurisant et d'aides occasionnelles.

- Le **Centre psychothérapeutique de l'Ain** dispose également de 2-3 appartements thérapeutiques à Bellegarde.
- Par ailleurs, la CCPB est dotée d'un service de proximité à destination des personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage, le **CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)**, qui informe et oriente sur les services d'aides au maintien à domicile, les démarches administratives et financières, les établissements d'hébergement, les services d'amélioration et d'adaptation de l'habitat, les associations d'usagers et sur toutes les autres questions relatives au vieillissement. Ce service a notamment permis de renforcer les partenariats autour de la personne âgée avec les professionnels, élus et bénévoles. Le CLIC a également vocation à être l'acteur de proximité de la cellule de prévention des situations de détresse des personnes âgées qui recense les besoins et organise les actions.
- **Les personnes âgées, plus longtemps autonomes, ne sont pas forcément en situation de dépendance. Les besoins concernent davantage la création ou l'adaptation de logements au vieillissement en termes d'accessibilité et de proximité aux équipements, services de santé et commerces en particulier pour les personnes les plus éloignées ne pouvant plus entretenir seules leur logement et facilement se déplacer.**

Les personnes handicapées et à mobilité réduite

- Sur le territoire, seul est présent un **foyer d'hébergement pour handicapés** à Bellegarde d'une capacité de 38 places qui accueille, en fin de journée ou de semaine, des personnes handicapées travaillant en secteur protégé ou en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). L'offre apparaît donc limitée au regard des 245 foyers allocataires de l'Allocation Adultes Handicapées en 2015, qui doivent s'orienter vers les territoires voisins pour accéder à d'autres hébergements et services (Bourg-en-Bresse, Oyonnax).
- Aucune structure n'est présente pour les enfants handicapés. Si des services existent dans le territoire (Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain) et à proximité (Aide à Domicile en Milieu Rural), il semble y avoir des difficultés de recrutement de personnel pour les aides à domicile comme pour celui des EPHAD, plus tentés d'exercer leur métier en Suisse (source : *projet 2014-2019, Agir pour*

la solidarité)

- Quant au parc de logement actuel, il présente une grande hétérogénéité entre les espaces ruraux/quartiers anciens dont la réhabilitation est complexe, et les opérations neuves dont une part de logements est adaptée aux personnes à mobilité réduite en écho de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Une offre toute nouvelle se développe ainsi tant à Bellegarde qu'à Châtillon dans le cadre des constructions récentes de logements.
- Les acteurs interrogés soulignent toutefois une difficulté inhérente du territoire pour les personnes à mobilité réduite, à savoir la topographie présente tant en milieu rural qu'urbain.
- Parmi les aides possibles, le Conseil Départemental intervient dans le soutien aux aménagements du parc privé, en complément des aides financières de l'ANAH. 180 à 260 logements sont réhabilités et mis en accessibilité chaque année dans l'Ain.

Il finance par ailleurs le dispositif ADALOGIS, géré par SOLIHA, destiné à organiser l'adéquation et le rapprochement entre l'offre et la demande de logements adaptés à toutes situations de handicap. Sur le territoire, 46 logements sont référencés dont 39 à Bellegarde, 5 à Châtillon et 2 à Billiat.

Les gens du voyage

- Une aire d'accueil des gens du voyage reste à créer dans le territoire (Bellegarde), une des dernières à réaliser dans le département à ce jour.
- En effet, plusieurs terrains potentiels ont été pressentis ces dernières années sans que les démarches aboutissent.
- La compétence communale transférée à l'intercommunalité et la révision prochaine du schéma départemental d'accueil des gens du voyage vont être l'occasion de réfléchir à la définition d'un emplacement pour la création de cette aire.
- Il n'existe en revanche pas de besoin ni d'obligation en matière de terrain de grand passage.

SYNTHESE

- Une offre d'hébergement conséquente et des services pour les personnes âgées présents, qui permettent de satisfaire les besoins des ménages vieillissants.
 - Une offre d'hébergement qui a su se développer pour les personnes les plus dépendantes (MARPA à Champfromier, projet de nouvel EPHAD Croix-Rouge)...
 - ...mais qui reste insuffisante pour les personnes autonomes en capacité de rester chez soi, qui peinent à trouver des aides à domicile plus tentées de s'orienter vers la Suisse.
- Bien que difficiles à quantifier et qualifier, des besoins pour les personnes handicapées et à mobilité réduite qui nécessitent de poursuivre la politique d'adaptation des logements et de mise en accessibilité des commerces, équipements publics et transports.
- Une demande récente de logements pour les jeunes qui interpelle un déploiement plus large de petits logements à faibles loyers pour assurer la réalisation de leur parcours professionnel et personnel dans le territoire.
 - Un besoin identifié par les acteurs locaux et pris en compte dans le cadre de la réhabilitation du quartier du CREDO, qui doit cependant être davantage calibré à l'avenir (d'où viennent ces jeunes ? Qui sont-ils, étudiants, apprentis... ?)
- Un territoire dans lequel les inégalités sociales persistent (écarts de revenus) et impactent les publics les plus fragiles créant parfois des situations d'isolement complexes à identifier.
- Des places d'hébergement d'urgence très limitées et rarement inoccupées, émanant de personnes issues du territoire et au-delà.
 - Une proximité du Pays Bellegardien à l' « eldorado suisse » entraînant une part de demandes provenant de personnes ayant récemment trouvé un emploi et en recherche ou en attente d'un logement, pour lesquelles la situation d' « urgence » est à nuancer.
- Un besoin identifié de créer une aire d'accueil des gens du voyage dans le territoire, qui implique de déterminer un terrain dans le cadre des nouvelles compétences de la CCPB.

LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

La dynamique de construction

Les **données de Sitadel2** proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs et renseignent le nombre d'« autorisations de construire » et de « logements commencés ».

Les différences pouvant être constatées entre ces types de données peuvent provenir des changements de programmation en cours de chantier, des délais de transmission des informations, etc. Toutefois, le Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité corrige régulièrement ces données.

► Une production de logements non linéaire

- Après un niveau de production de logements nettement supérieure aux territoires voisins en 2007 avec 447 constructions en cours, la crise immobilière a ébranlé la dynamique à l'œuvre pour atteindre 151 logements commencés l'année suivante, un repli de fait bien plus brutal qu'ailleurs.
- Ces dernières années, la courbe d'évolution des constructions se stabilise avec une moyenne de 86 logements par an, comme dans toutes les intercommunalités de « seconde couronne » de la frontière (*cahier n°10, production et marché du logement dans le Grand Genève*).
- Bellegarde-sur-Valserine concentre naturellement la part la plus importante du volume total de constructions réalisées ou en cours entre 2004 et 2013 (54,5% soit 899 logements).
 - Derrière la ville centre, la commune de Châtillon-en-Michaille a accueilli le plus de logements neufs (18,7% soit 309 logements).

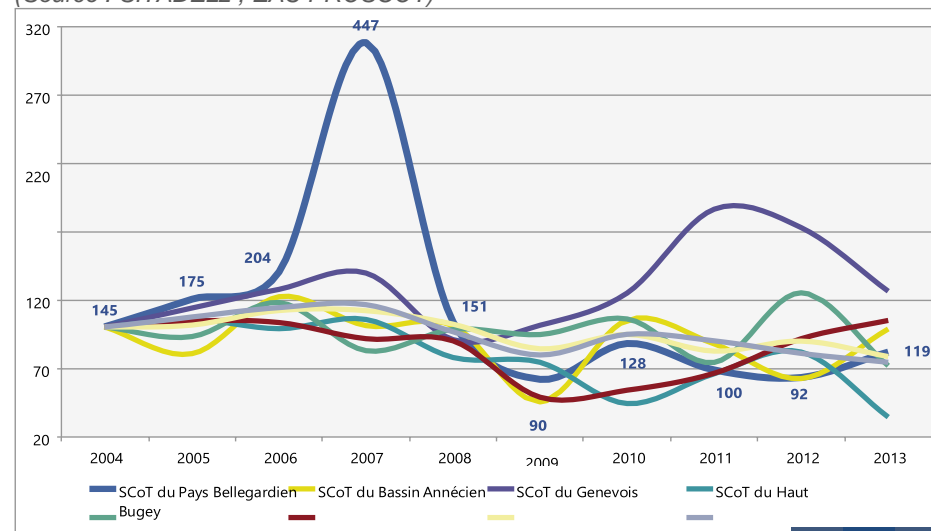
Évolution du nombre de logements commencés entre 2004 et 2013

(Source : SITADEL2 ; EAU PROSCOT)

Communes du PLUi-H	2004-2013		2008-2013	
	Nb.	% SCoT	Nb.	% SCoT
Bellegarde-sur-Valserine	899	54,5%	271	39,9%
Billiat	70	4,2%	50	7,4%
Champfromier	72	4,4%	41	6,0%
Chanay	42	2,5%	19	2,8%
Châtillon-en-Michaille	309	18,7%	137	20,1%
Confort	44	2,7%	33	4,9%
Giron	8	0,5%	7	1,0%
Injoux-Génissiat	87	5,3%	57	8,4%
Lancrans	56	3,4%	23	3,4%
L'hôpital	3	0,2%	1	0,1%
Montanges	17	1,0%	11	1,6%
Plagne	17	1,0%	9	1,3%
Saint-Germain-de-Joux	8	0,5%	6	0,9%
Surjoux	1	0,1%	1	0,1%
Villes	18	1,1%	14	2,1%
SCoT du Pays Bellegardien	1 651		680	
	%	100	%	100

Évolution du nombre de logements commencés entre 2004 et 2013

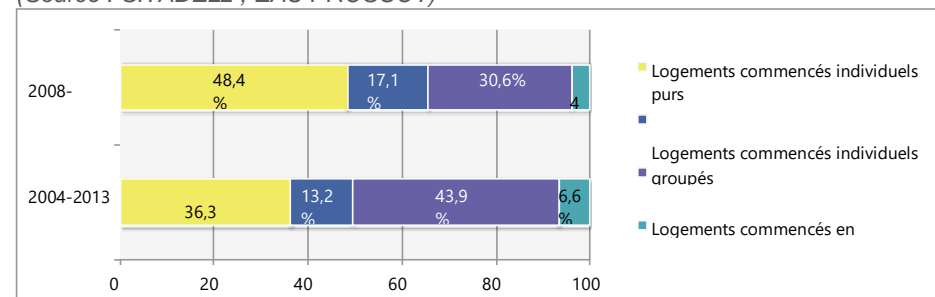
(Source : SITADEL2 ; EAU PROSCOT)



- Alors qu'entre 2004 et 2008, la production de logements est portée par le collectif (43,9% des logements commencés) sous l'effet d'opérations immobilières à Bellegarde, l'individuel représente la majorité des constructions depuis 2008 (48,4%) et interpelle la maîtrise de l'aménagement du territoire.
- Du reste, le volume de l'individuel groupé varie depuis 2004, de même que les logements en résidence, qui se limitent à des opérations bien spécifiques, à Bellegarde en 2007 (82 logements commencés) et à Champfromier en 2010 (23 logements) notamment.

Répartition des différentes typologies de logements commencés dans le PLUi-H

(Source : SITADEL2 ; EAU PROSCOT)



Logements commencés entre 2004 et 2013 dans le territoire et les référentiels

(Source : SITADEL2 ; EAU PROSCOT)

Territoires	2004-2013		Dont 2008-2013	
	Logements commencés	Moyenne annuelle	Logements commencés	Moyenne annuelle
SCoT du Pays Bellegardien	1 651	183	680	136
Grand Bellegarde	1 264	140	431	86
2030 Hors Grand Bellegarde 2030	387	43	249	50
SCoT du Bassin Annécien	18 012	2 001	9 971	1 994
SCoT du Genevois	5 619	624	3 513	703
SCoT du Haut Bugey	1 994	222	958	192
SCoT Pays de Gex	12 540	1 393	7 418	1 484
SCoT Usse et Rhône	1 662	185	886	177
Ain	49 198	5 466	27 341	5 468
Rhône-Alpes	459 110	51 012	248 497	49 699

„ Une reprise de la production de logements sociaux depuis 2013

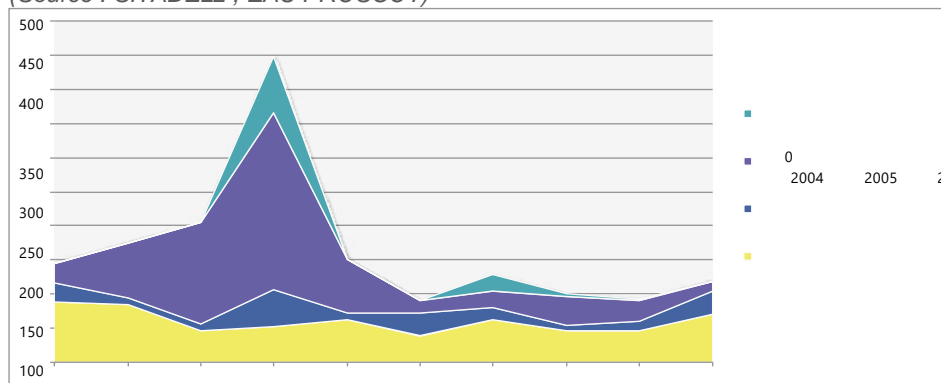
- Entre 2007 et 2014, 350 nouveaux logements sociaux ont été construits soit 44 en moyenne par an. Après quelques années de ralentissement liées à la crise de l'immobilier, la construction reprend de nouveau depuis 2013.

Évolution de la production neuve de logements locatifs à but social

(Source : DDT, CD01 et 74, OCSTAT)

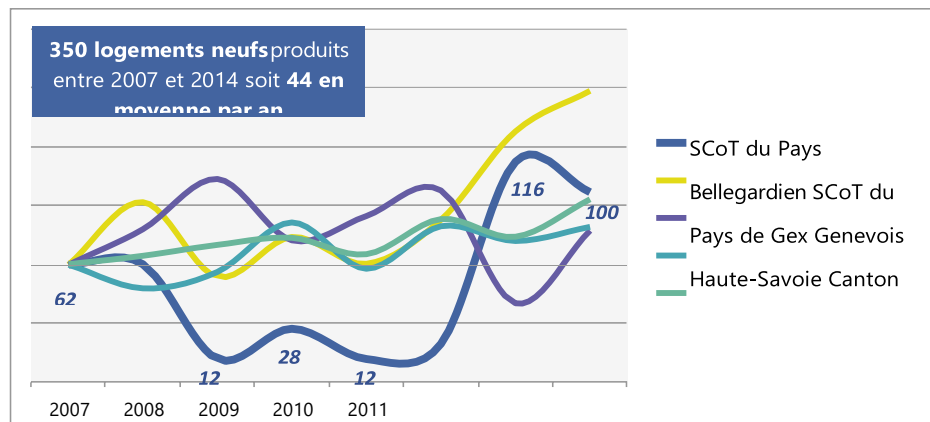
Évolution des différentes typologies de logements commencés dans le PLUi-H

(Source : SITADEL2 ; EAU PROSCOT)



ements commencés
individuels groupés

Logements commencés
individuels purs



- Entre 2013 et 2015, 103 nouveaux logements sociaux ont été construits dont 33 à loyers très modérés Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI), 56 en Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS), et 14 logements intermédiaires en Prêt Locatif Social (PLS).
- La programmation tend à se diversifier pour les deux années suivantes :
 - 9 logements PLAI prévus en 2016 et 56 pour l'année 2017,
 - 19 PLUS en 2016 et 29 en 2017,
 - 6 PLS en 2016 et 33 pour 2017.
- Sur la période 2013-2015, 186 Prêts Sociaux Location-Accession (PSLA) ont été financés dont 86 à Bellegarde. En 2016, 36 financements en location-accession étaient prévus et 126 pour 2017.

Bilan des PSLA mis en location entre 2013 et 2015

(Source : Conseil Départemental de l'Ain, 2016)

Bilan 2013-2015	PLAI	PLUS	PLS	Ensemble LLS
Bellegarde-sur-Valserine	26	30	14	70
Châtillon-en-Michaille	5	12		17
Lancrans		10		10
Saint-Germain-de-Joux	2	4		6
SCoT du Pays Bellegardien	33	56	14	103

Bilan des PSLA financés entre 2013 et 2015

(Source : Conseil Départemental de l'Ain, 2016)

Bilan 2013-2015	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération / adresse	PSLA
Bellegarde-sur-Valserine	SACICAP	Lotissement de l'Allier	2
Bellegarde-sur-Valserine	SEMCODA	Rue de la Filature	53
Bellegarde-sur-Valserine	DYNACITÉ	Rue Monval	31
Châtillon-en-Michaille	SCP HLM Ain Habitat	Rue de la Poste	40
Châtillon-en-Michaille	SEMCODA	Aux Echarmasses	18
Lancrans	SEMCODA	La Folatière TR2	42
SCoT du Pays Bellegardien			186

- Le bilan des logements locatifs sociaux construits et la programmation pour 2017, soulignent la volonté du territoire de diversifier son parc de logements sociaux pour répondre à la diversité de sa demande sociale, qui rappelons le, concerne majoritairement des ménages aux ressources inférieures aux plafonds des PLAI.

Programmation 2016 de logements locatifs sociaux et PSLA

(Source : Conseil Départemental de l'Ain, 2016)

Programmation 2016	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération / adresse	PLAI	PLUS	PLS	Ensemble LLS	PSLA
Bellegarde-sur-Valserine	SEMCODA	Quartier du CREDO	4	9		13	36
Bellegarde-sur-Valserine	SEMCODA	2 rue Georges Marin			4	4	
Chanay	SEMCODA	Rue du Château	2	4		6	
Châtillon-en-Michaille	DYNACITÉ	Les Terres d'Ardon	2	3	2	7	
Montanges	DYNACITÉ	Village	1	3		4	
SCoT du Pays Bellegardien			9	19	6	34	36

Programmation 2017 de logements locatifs sociaux et PSLA

(Source : Conseil Départemental de l'Ain, 2016)

Programmation 2017	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération / adresse	PLAI	PLUS	PLS	Ensemble LLS	PSLA
Bellegarde-sur-Valserine	ALFA 3A	Bellegarde Pasteur	42			42	
Bellegarde-sur-Valserine	DYNACITÉ	Rue Voltaire	4	8		12	
Chanay	SEMCODA	Village de Chanay PLS P.U.V			8	8	
Chanay	SEMCODA	Village de Chanay	4	6	10	28	8
Châtillon-en-Michaille	VEFA Ametis	Le Clos Suret	6	15	15	36	
SCoT du Pays Bellegardien			56	29	33	126	8

„ Entre 2008 et 2013, près de la moitié de la construction neuve destinée à l'accueil de nouveaux habitants

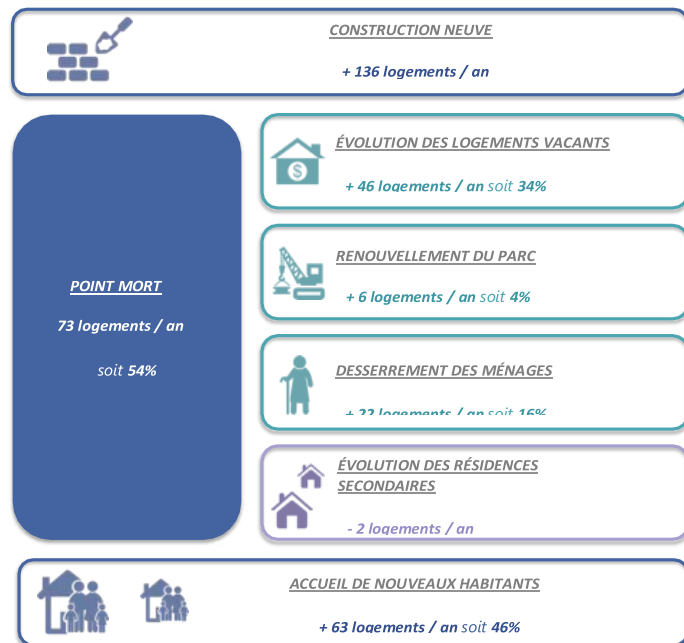
Le point mort désigne le nombre de logements nouveaux à construire chaque année pour maintenir la population. Il prend en compte le desserrement des ménages, la transformation ou la mobilisation des résidences secondaires et des logements vacants en résidences principales et la destruction de logements.

- Sur le territoire du Pays Bellegardien, entre 2008 et 2013, 680 logements ont été construits soit 136 par an.
 - Un tiers de ces logements produits annuellement a été « absorbé » par la mobilisation du nombre de logements vacants (34% soit +46/an), ce qui apparaît élevé ;
 - 16% de ces nouveaux logements ont permis de répondre aux besoins de desserrement de la population en place (décohabitation des jeunes, séparations des couples, vieillissement), un phénomène fréquemment observé ;
 - Le renouvellement du parc, soit la part de logements neufs venus remplacer des logements hors d'usage ayant été démolis (rénovation par exemple) ou ayant changé d'affectation, n'a quant à lui mobilisé que 4% de la production neuve avec 6 logements par an ;
 - Aussi, 2 résidences secondaires par an ont été remises sur le marché pour alimenter le stock de résidences principales ;
 - Au total, 46% des logements neufs ont contribué à l'accroissement de la population par l'accueil de nouveaux habitants.
- À l'échelle du Grand Bellegarde, l'appréciation des besoins satisfaits par la production de logements souligne davantage le poids des effets « non démographiques » pour fixer la population en place, ayant mobilisés 66% de la construction neuve.
- À l'inverse, à population constante, les communes hors Grand Bellegarde n'ont produit que 17 logements par an soit 34% de la construction neuve pour assurer l'évolution de la composition des ménages.

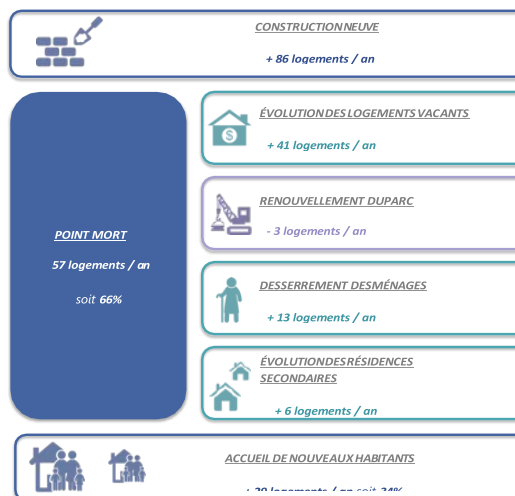
L'analyse du point mort laisse clairement apparaître des différentiels au sein du Pays avec des enjeux d'optimisation de la production de logements neufs par un traitement plus spécifique de la vacance dans le Grand Bellegarde.

- Aussi, la production de logements neufs destinée à l'accueil de nouveaux habitants s'est également répartie entre le Grand Bellegarde et le reste du territoire entre 2008 et 2013.

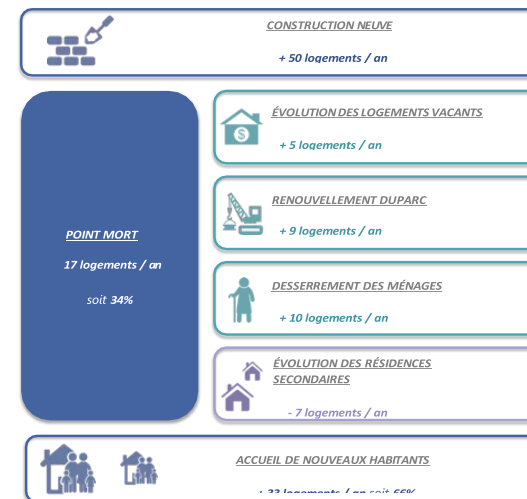
Pays Bellegardien



Grand Bellegarde 2030



Hors Grand Bellegarde 2030



Foncier et prix des terrains à bâtir

- En 2013, les données de la DREAL indiquent que la surface moyenne des terrains à bâtir est de 869 m², inférieure à celles de l'Ain et de l'ancienne région Rhône-Alpes pour un prix équivalent de 100€/m².
- La croissance des prix, régulière depuis 20 ans, a effectivement conduit les surfaces de terrain à se réduire.
- Si la pression foncière et immobilière est incomparable au Genevois suisse (843€/m² en 2013) et au Pays de Gex (363€/m²), ces chiffres plus élevés que ceux des moyennes départementale et régionale rendent compte d'une tension plus forte sur les terrains à bâtir, dont les prix se sont accrus depuis 2008 (90€/m²).

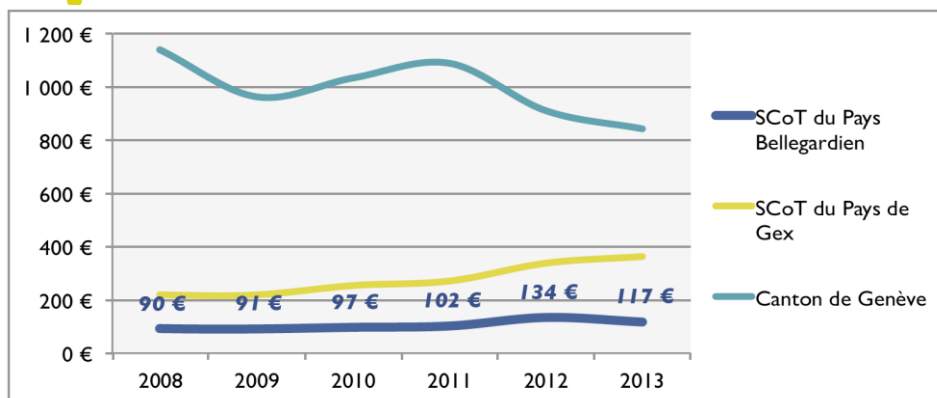
Enquête sur les prix des terrains à bâtir en 2013

(Source : DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 2016 ; EAU PROSCOT)

Enquête sur les prix des terrains à bâtir	Nombre de transactions en 2013	Prix moyen en euros	Surface moyenne de terrain en m ²	Prix moy en €/m ²
SCoT du Pays Bellegardien	33	86 930	869	100,0
Ain	983	91 111	979	93,1
Rhône-Alpes	6 809	98 225	969	101,4

Évolution du prix moyen par m² des terrains à bâtir en euros

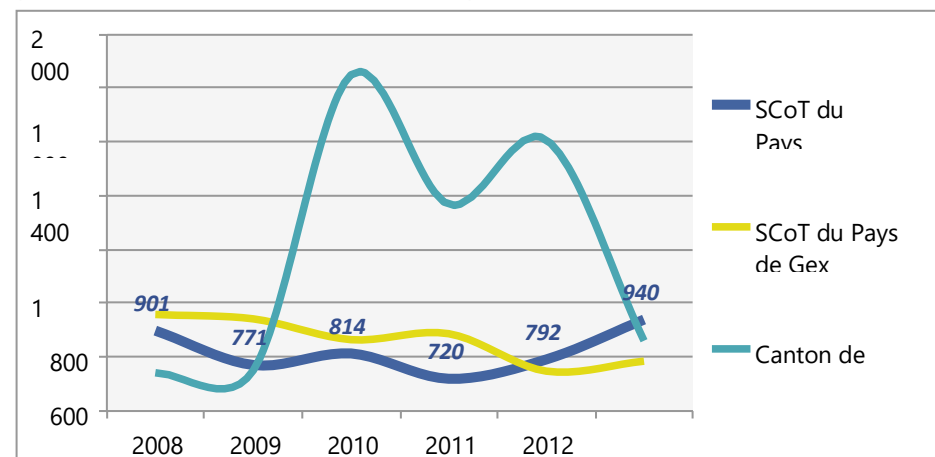
(Source : Perval, DDT 74, CD01, OCSTAT)



- Toutefois, fait notable depuis 2012, alors que les prix moyens diminuent dans le canton de Genève, ceux du Genevois français augmentent pour l'ensemble des communautés de communes exceptées celle du Pays Bellegardien dont les prix passent de 134€ du m² en moyenne en 2012 à 117 en 2013 selon Perval.
- Cette tendance, en contresens de celles des territoires voisins, traduit une certaine « retenue » de la pression en provenance de la Suisse, corrélée à la hausse des transactions enregistrées entre 2011 et 2013 dans le territoire (+31) alors qu'en ralentissement partout ailleurs.
- En effet, le Pays Bellegardien en dernière couronne du Grand Genève reste assez préservé de la dégradation du « climat de confiance » des candidats à l'accession, plus attentistes et souvent travailleurs frontaliers.
 - D'après le baromètre des prix des terrains à bâtir *TerrainConstruction* en 2017, des différentiels notables marquent le territoire avec des prix moyens allant de 182 €/m² à Châtillon, 132 € à Bellegarde à 109 à Surjoux.

Évolution de la surface moyenne des parcelles vendues en m²

(Source : Perval, DDT 74, CD01, OCSTAT)

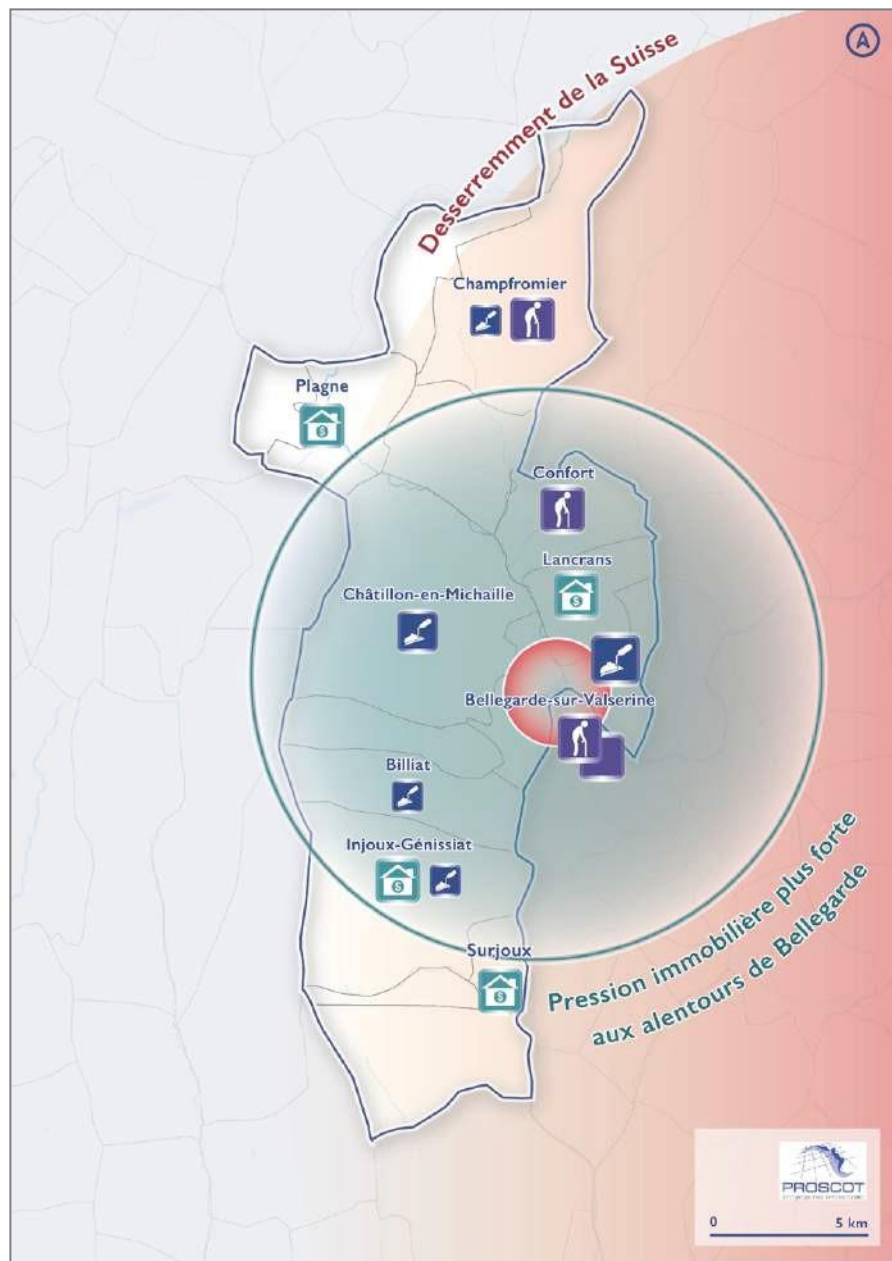


SYNTHESE

- Un rythme de construction non linéaire, qui n'a pas été épargné par la crise immobilière de 2008 mais une production qui a permis d'alimenter la croissance « naturelle » de la population (54% des nouveaux logements) et accueillir des ménages extérieurs au territoire (46%) entre 2004 et 2013.
- Une répartition équilibrée entre les segments individuel et collectif avec parmi les logements neufs produits entre 2004 et 2013, 49,5 % de logements individuels et 50,5 % de logements collectifs.
- Une production de logements sociaux soutenue et qui continue de se développer concourant à l'amélioration de la qualité global du parc.
- Face au desserrement de la Suisse, une croissance régulière mais mesurée des prix des terrains à bâtir et une réduction concomitante des surfaces, de l'ordre de 700 m² en moyenne aujourd'hui d'après les acteurs de l'immobilier.

SYNTHESE GENERALE

- Si la tendance démographique se poursuit (hypothèse à 0,75% de croissance par an soit +158 habitants/an), près de 180 nouveaux logements devront être construits chaque année dont 10 logements sociaux tout en poursuivant les actions d'amélioration du parc existant et en veillant au rééquilibrage du parc locatif social à l'échelle du Pays, pour maintenir à minima le taux actuel (23% des résidences principales).
- Au vu de la réduction de la taille moyenne des ménages et de l'accueil soutenu de jeunes ménages et familles avec enfants, la production de logements neufs devra s'attacher à la diversification du parc :
 - Une production plus forte que par le passé de petits logements et logements intermédiaires ;
 - Une production de logements collectifs ou intermédiaires à proximité des équipements, commerces et services, adaptée à la morphologie de l'habitat existant et à l'identité des communes ;
 - La réalisation de nouveaux logements devra veiller aux enjeux de limitation de la consommation d'espace, de proximité aux équipements, services et commerces et d'alternatives attractives au logement individuel.
 - Une attention particulière devra être portée sur les besoins d'amélioration de l'habitat et d'adaptation du parc existant :
 - Notamment au travers du déploiement de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments privés.
- Au regard de l'accroissement des prix du foncier, le PLUiH devra proposer les outils et orientations possibles pour maîtriser le foncier en adéquation au contexte local.
- Des besoins spécifiques seront à prendre en compte en particulier :
 - Le développement plus poussé de l'offre de logements adaptés et accessibles aux jeunes ;
 - L'identification d'une aire d'accueil des gens du voyage à proximité des équipements et services dans le cadre des prescriptions du Schéma Départemental d'Accueil prochainement en révision ;
 - La poursuite de la production de logements adaptés aux personnes handicapées, à mobilité réduite et aux personnes âgées.



LÉGENDE

-  Une pression immobilière en provenance de la Suisse
-  Dans le territoire, des prix immobiliers plus élevés dans les communes situées dans un rayon de 10-15 km à partir de Bellegarde
-  Un territoire bien doté en structures d'hébergement pour les personnes âgées
-  Des taux de vacances particulièrement élevés dans certaines communes, liés à la présence de nombreux logements inoccupés depuis plus de 3 ans
-  Une dynamique constructive assez forte entre 2004 et 2013 : 899 logements produits à Bellegarde, 309 à Châtillon, 72 à Champfromier et 70 à Billiat
-  76% des logements sociaux du territoire concentrés sur la commune de Bellegarde

en terme d'accompagnement pour les travaux, en terme d'environnement urbain,

GOUVERNANCE

„ Le Plan Directeur de l'Habitat Transfrontalier 2007

Ce document recommandait la mise en place de deux actions majeures sur la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, toutes deux réalisées à ce jour.

- Il s'agissait pour la première de diversifier et requalifier l'offre de logements, adapter l'offre à la demande en tenant compte des contraintes foncières et favoriser la mixité sociale en travaillant prioritairement sur le quartier Beauséjour.

Des opérations de démolition/reconstruction, réhabilitation et aménagements d'espaces verts ont en effet été réalisées conférant un nouveau visage à ce quartier, quelque peu excentré et surplombant la ville de Bellegarde.

- La seconde action concernait la requalification du parc privé par la mise en œuvre d'une OPAH de rénovation urbaine, qui a été réalisée entre 2012 et 2016.

Ce document transfrontalier, qui a permis la mise en place d'actions à l'échelle des différentes communautés de communes composant le Grand Genève, nécessite aujourd'hui d'une réactualisation. Des réflexions sont en cours pour la reconduite d'une telle feuille de route à dimension plus qualitative que chiffrée.

► Le Plan Départemental de l'Habitat de l'Ain (PDH) 2010 (en révision)

À l'époque, plusieurs orientations ont été dictées pour le secteur Gex-Bellegarde, dont les problématiques sont à distinguer :

- **Assurer un développement polarisé, économe en foncier et assurant la viabilité des transports collectifs :**
 - > par des opérations de démolition-reconstruction, de comblement de dents creuses, de réhabilitation dans les centres-bourg,
 - > en rendant le parc privé ancien attractif pour les ménages accédants : en termes de prix (aides financières pour la rénovation par exemple),

> en assurant une répartition des financements de logements locatifs publics conforme aux orientations du PLH et du plan directeur transfrontalier (80% sur le Pays de Gex et 20% sur le bassin bellegardien), en renforçant l'action de l'EPFL dans le tissu urbanisé,

- **Sur le Pays de Gex, se mobiliser pour assurer un logement aux ménages modestes**
- **Répondre aux besoins en hébergement et en produits adaptés :** création de places de premier accueil d'urgence et hébergement, en produisant du PLAI adapté, en assurant une meilleure rotation dans les structures d'hébergement
- **Assurer le développement de Bellegarde en tant que centre régional :**
 - > en poursuivant la reconquête sociale et urbaine de Bellegarde,
 - > en développant sur la ville des quartiers de moyenne à forte densité (desserte par les transports en commun et forte implication des bailleurs publics)
 - > en utilisant au mieux le bâti existant (remise sur le marché de logements vacants, réhabilitation et revalorisation du parc ancien)
 - > en incitant à la production de logements « intermédiaires » (opérations expérimentales de produits à destination des jeunes ménages en centre-ville et centre bourg, produits concurrentiels par rapport à la maison individuelle en lotissement en milieu rural)
- **Sur le secteur de Bellegarde, organiser le développement résidentiel sur le territoire et freiner les processus de périurbanisation et de disparités sociales :**
 - > En exprimant clairement dans le SCoT la répartition spatiale du développement résidentiel et le rôle du logement aidé dans ce développement et plus particulièrement du parc locatif public
 - > En imposant des densités minimales et une part de logements collectifs adaptées à la typologie des communes mais induisant un frein de la consommation d'espace
 - > En assurant une production de logements locatifs publics

- permettant de maintenir le taux de logements locatifs sociaux sur le territoire c'est à dire à hauteur de 20% environ de l'accroissement du nombre de ménages,
 - prioritairement sur Bellegarde, puis Châtilon-en-Michaille en répondant aux besoins endogènes pour les autres communes
 - diversifiant l'offre locative publique : plus de PLAI, logements intermédiaires
- > En assurant une diversification de l'offre de logement dans chaque commune pour éviter les processus de ségrégation sociale (individuel dense, accession aidée)

► [Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois 3 2016-2030](#)

La révision du projet d'agglomération est l'occasion d'affiner un certain nombre d'objectifs. En matière de logements, la volonté de **favoriser la création de logements adaptés à toutes les populations** a été rappelé :

- Aux côtés des réglementations (25% de logements à but social dans les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à une aire urbaine de 15 000 habitants en France) et politiques de logements aidés/logements sociaux actuelles, il s'agit également de développer des logements abordables pour les ménages à revenus moyen. Plusieurs leviers existent, outils d'action foncière, fiscaux et incitations financières à l'image des « plans fonciers » côté français qui permettent de cibler les secteurs pour lesquels une maîtrise foncière de la collectivité est utile pour la réalisation de projets urbains majeurs, favorisant la mixité de logements.

„ [Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées \(PDALHPD\) 2017-2021 \(en révision\)](#)

Conformément à une ambition forte en faveur de l'intégration des politiques

de l'hébergement, de l'accès et du maintien dans le logement du département et d'un cadre législatif renouvelé, la révision du PDALHPD entend permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer d'une feuille de route claire pour 2017-2021.

Il détermine d'ores et déjà des actions à mettre en œuvre, qui visent à répondre à plusieurs enjeux de développement d'un observatoire plus robuste, de traitement partagé des situations prioritaires pour le logement, d'amélioration du fonctionnement des dispositifs et de fluidité des parcours notamment.

- Réinvestir l'observation de l'habitat et du logement
- Mettre en œuvre les outils de pilotage et de suivi du Plan
- Garantir un accompagnement précoce des ménages ayant des difficultés à se maintenir dans le logement
- Harmoniser la fonction d'accompagnement social
- Mobiliser les acteurs médico-sociaux et sanitaires
- Favoriser l'accès au logement ordinaire des publics prioritaires
- Fluidifier les parcours en hébergement et logement accompagné
- Offrir un parc de logements adaptés et accessibles aux publics du Plan
- Renforcer l'action du PDLHIPE

► [Le Schéma Départemental des Personnes Handicapées 2015-2020 de l'Ain](#)

Ce schéma, qui s'inscrit dans un contexte institutionnel renouvelé, porte une attention plus poussée sur les parcours de la personne, de l'enfance au grand âge avec un focus sur l'enfance handicapée et les personnes handicapées vieillissantes. Les orientations sont les suivantes :

- Apporter un accompagnement de qualité dès le plus jeune âge
- Améliorer l'accueil et la prise en charge du jeune en situation de handicap
- Favoriser la formation, l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- Améliorer et coordonner l'accompagnement à domicile des

personnes en situation de handicap

- Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes (domicile)
- **Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes (établissements) notamment en :**
 - > Proposant une offre de logement dédiée aux personnes handicapées vieillissantes (soutien aux projets de résidences intergénérationnelles, habitat diffus pour les personnes en situation de handicap psychique...)
- **Adapter et optimiser l'offre d'hébergement et ses alternatives notamment en :**
 - > Poursuivant la réhabilitation et la mise en accessibilité des bâtiments
 - > Expérimentant une offre innovante de logements adaptés regroupés avec espaces communs et mutualisation en veillant à favoriser les transitions et la graduation de servies (maisons partagées, appartements indépendants diffus, sous-location et réservation de logements par les associations en lien avec les bailleurs)
 - > Développant du logement transitionnel pour de courtes durées avec accompagnement renforcé de proximité

► [Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2009](#)

- Le schéma, révisé en 2009, n'a pas remis en cause les préconisations relatives à la création d'aides d'accueil et de terrains de grand passage et leurs secteurs géographiques d'implantation de la première version de 2003. La révision visait essentiellement à doter le schéma d'un volet social peu présent auparavant.
- En ce qui concerne les aires d'accueil, il s'agit d'engager une démarche plus active de travail social et de suivi des gens du voyages, notamment pour améliorer la scolarisation des enfants.
- De même, une durée de séjour trimestrielle y est préconisée avec des possibilités de dérogation en cas de scolarisation des enfants, ou de démarche d'insertion sociale et professionnelle.
- Il est également préconisé d'harmoniser les tarifs et prestations (taxe d'emplacement...) et de vendre l'eau et l'électricité aux tarifs applicables sur la commune (principe d'égalité entre les usagers)

- Par ailleurs, pour ce qui concerne les gens du voyage semi-sédentarisés et compte tenu de la diversité des situations familiales, le schéma incite à la réalisation de diagnostics au cas par cas à l'échelle des communautés de communes.
- D'après la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le schéma doit être prochainement révisé.

► [Le Plan Séniors de l'Ain, 2016](#)

Au travers d'actions à conduire dans les 5 prochaines années, il s'agit d'assurer la sécurité des personnes âgées à domicile sans pour autant qu'elles soient isolées d'une vie sociale. Les aides à la personne, les services, les solutions techniques innovantes, les programmes d'habitat intergénérationnels ou encore le soutien aux familles sont autant de sujets traités par ce plan. 4 axes ont été identifiés:

- **Prévenir la perte d'autonomie**
- **Vivre ensemble dans l'Ain pour tous les âges avec un volet habitat** visant l'adaptation de son logement quel que soit le statut de la personne (propriétaire, locataire du parc privé ou public), la création de logements adaptés, la relance de l'action ADALOGIS en lien avec les CLIC et la mise en place d'un nouveau programme HAISSOR (Habitat Intégré Service Solidaire Regroupé)
- **Mieux vieillir chez soi**
- **Relever le défi des établissements pour demain**

► [Le projet « Agir pour la solidarité » - Maison Départementale de la Solidarité Pays de Gex - Bellegarde 2014-2019](#)

Plusieurs priorités ont été dictées, telle la volonté de « renforcer l'accès aux droits, aux soins et aux pôles de services », de « prévenir la précarisation et soutenir la cohésion sociale », de « soutenir les familles pour renforcer leur rôle éducatif » et « permettre à tous de se loger décemment ».

- Pour y répondre, des fiches actions ont été réalisées visant notamment à :
 - > Travailler sur le développement de nombre de places d'accueil de jour pour les personnes âgées (n°18)

- > Recenser les besoins en matière d'établissements d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la CCPB (n°22)
- > Diversifier nos moyens d'aide en faveur des jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure d'Accueil Provisoire de Jeunes Majeurs (APJM) en ce qui concerne l'accès au logement (n°31)
- > Développer des actions de lutte contre la précarité énergétique et la prévention des coupures (n°32)

AUTRES DOCUMENTS REFERENCES DANS LE DIAGNOSTIC

- CCPB, Diagnostic préalable à une OPAH, mars 2010
- Grand Genève, cahier n°10, Production et marchés du logement dans le Grand Genève, 10 mai 2015
- Conseil Départemental de l'Ain, Conférence Logements Pays Bellegardien « La demande locative sociale », 16 septembre 2015
- Conseil Départemental de l'Ain, Conférence Logements Pays Bellegardien « éléments de diagnostic - un logement adapté aux revenus des ménages », 2016
- Conseil Départemental de l'Ain, Conférence Logements Pays Bellegardien « Le parc locatif social », 2016.

ECONOMIE

ELEMENTS D'ACTUALISATION

Alors que le territoire perdait des emplois entre 2007 et 2012 (-508), les chiffres de 2017 témoignent de la relève du Pays Bellegardien après la période de crise (+ 314 emplois depuis 2012).

- Cette hausse provient pour l'essentiel des communes du pôle principal du territoire, où se concentrent les principaux parcs d'activités.

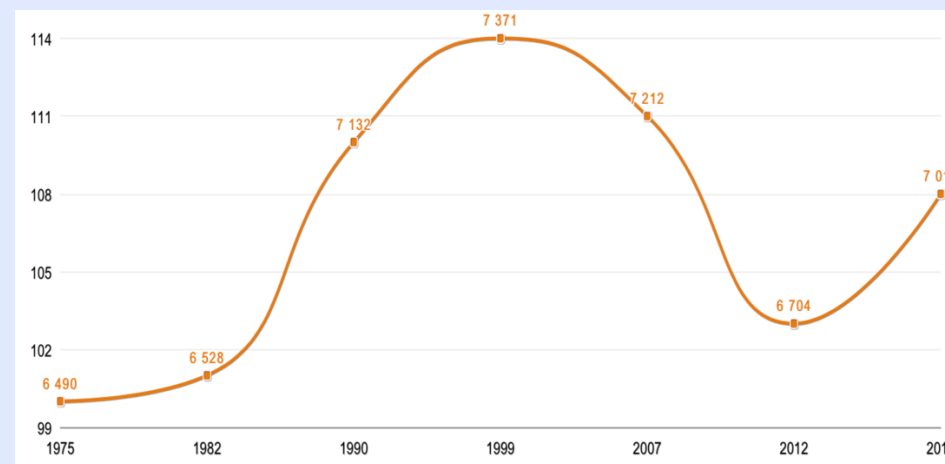
Cette hausse significative, soutenue par un accroissement du nombre des actifs (+ 721 de 2012 à 2017) et par un taux d'activité plus élevé (+2,2 points de pourcentage entre 2012 et 2017), n'a pas d'effet sur le taux de chômage structurel, qui reste très élevé, pour atteindre 14,4 % en 2017.

En 2017, par rapport à la période précédente, la part relative des grands secteurs d'activité, la part des emplois « métropolitains » ne connaissent pas d'évolutions significatives, malgré un accroissement du nombre des entreprises (par exemple, en 2019, 191 entreprises ont été créées, surtout dans le domaine de la restauration, des services et du commerce).

Le territoire continue à devenir de plus en plus résidentiel : le rapport entre actifs occupés habitant le territoire et emplois sur place, qui était de 77 % en 2012, passe à 74 % en 2017 (« taux de concentration de l'emploi »), montrant une dégradation relative du caractère productif du territoire.

Cette nouvelle tendance souligne la persistance d'une difficulté à développer l'emploi à hauteur de l'accroissement des habitants, et une inscription de plus en plus résidentielle dans la dynamique métropolitaine du Grand Genève.

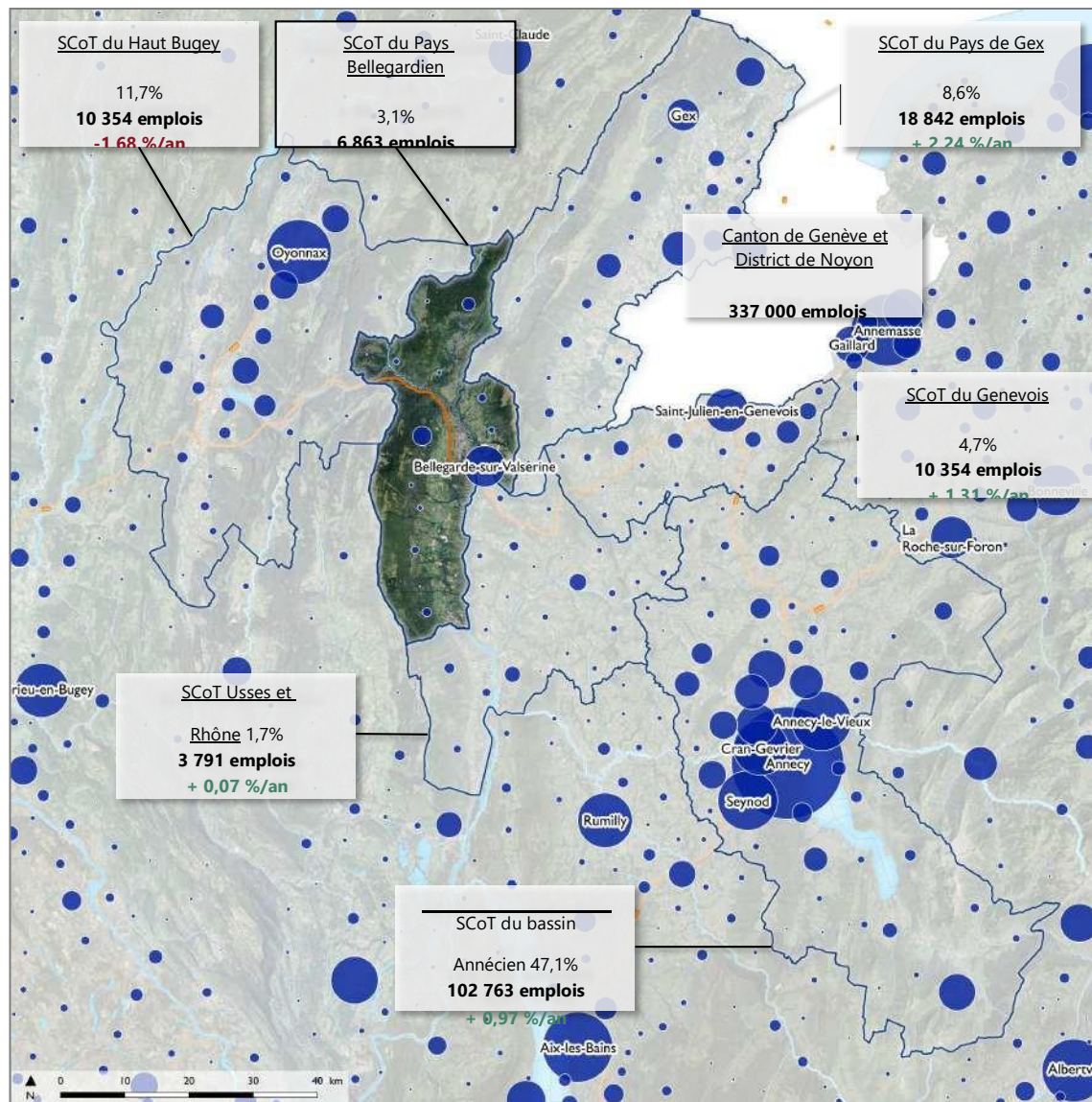
Cette réalité met en lumière les choix du PLUi-H qui vise à donner des capacités de développement économique suffisantes pour organiser la reprise dans un contexte de rareté foncière.



L'emploi depuis 1975 (Source : INSEE RP, traitement EAU PROSCOT)

Répartition de l'emploi en 2013 dans l'environnement du territoire (2014 pour la Suisse),
part des emplois dans le département de l'Ain et évolution moyenne annuelle de l'emploi entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



PORTRAIT ECONOMIQUE GENERAL

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

► Données de cadrage

Répartition de l'emploi en 2008 et 2013 et évolutions entre 2008-2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

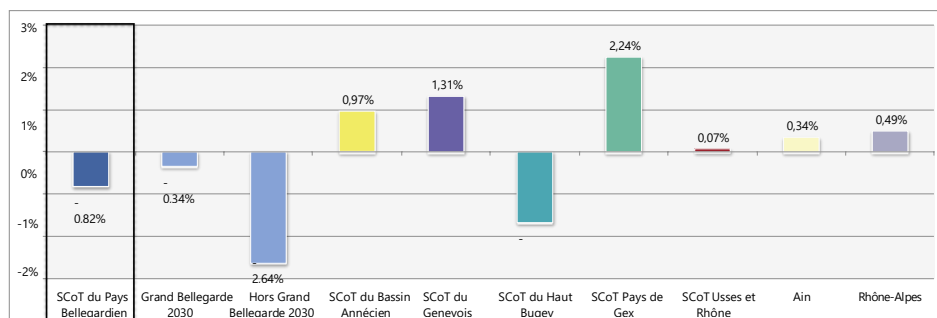
Territoires	Emploi en 2008	Emploi en 2013	Variation absolue	Variation moyenne annuelle
Pays Bellegardien	7 152	6 863	-288	-0,8%
Grand Bellegarde	5 613	5 517	-96	-0,3%
2030 Hors Grand Bellegarde 2030	1 539	1 346	-193	-2,6%
Bellegarde-sur-Valserine	4 458	4 440	-18	-0,1%
Billiat	63	77	14	4,1%
Champfromier	630	453	-177	-6,4%
Chanay	234	213	-21	-1,9%
Châtillon-en-Michaille	1 005	968	-36	-0,7%
Confort	208	178	-30	-3,1%
Giron	33	48	15	7,7%
Injoux-Génissiat	96	155	59	10,0%
Lancrans	150	108	-42	-6,3%
L'hôpital	8	7	-1	-1,8%
Montanges	160	59	-101	-18,1%
Plagne	10	10	0	-0,1%
Saint-Germain-de-Joux	61	91	30	8,2%
Surjoux	4	4	0	0,0%
Villes	30	52	21	11,3%
SCoT du Bassin Annécien	97	102	4 818	1,0%
	945	763		
SCoT du Genevois	9 700	10 354	654	1,3%
SCoT du Haut Bugéy	27	25 544	-2 251	-1,7%
	795			
SCoT Pays de Gex	16	18 842	1 976	2,2%
	866			
SCoT Usse et Rhône	3 777	3 791	14	0,1%
Ain	214 318	218 040	3 722	0,3%

Rhône-Alpes	2 568 418	2 632 520	64 102	0,5%
-------------	--------------	--------------	--------	------

- En 2013, les emplois du Pays Bellegardien se répartissent majoritairement dans le Grand Bellegarde entre la ville centre (4 440 emplois) et Chatillon-en-Michaille (968 emplois).
 - Si 9 communes assistent à un repli de leurs emplois entre 2008 et 2013, ces derniers sont en légère hausse dans quelques communes du centre (Villes, Billiat et Injoux-Génissiat) et du nord du territoire (Saint-Germain de Joux et Giron).
- Toutefois, dans un environnement où les territoires du Genevois français profitent de la proximité de la Suisse, le Pays Bellegardien pâtie encore du repli de l'industrie avec la perte de 288 emplois entre 2008 et 2013.
- La dépréciation de l'emploi s'élève ainsi à un rythme assez élevé, de -0,82%/an, alors que la croissance est particulièrement vigoureuse dans les SCoT du Genevois français.
 - Cette décroissance est largement imputable aux communes rurales (-2,64%/an), du fait de la fermeture d'entreprises comme Entremont Alliance à Montanges.

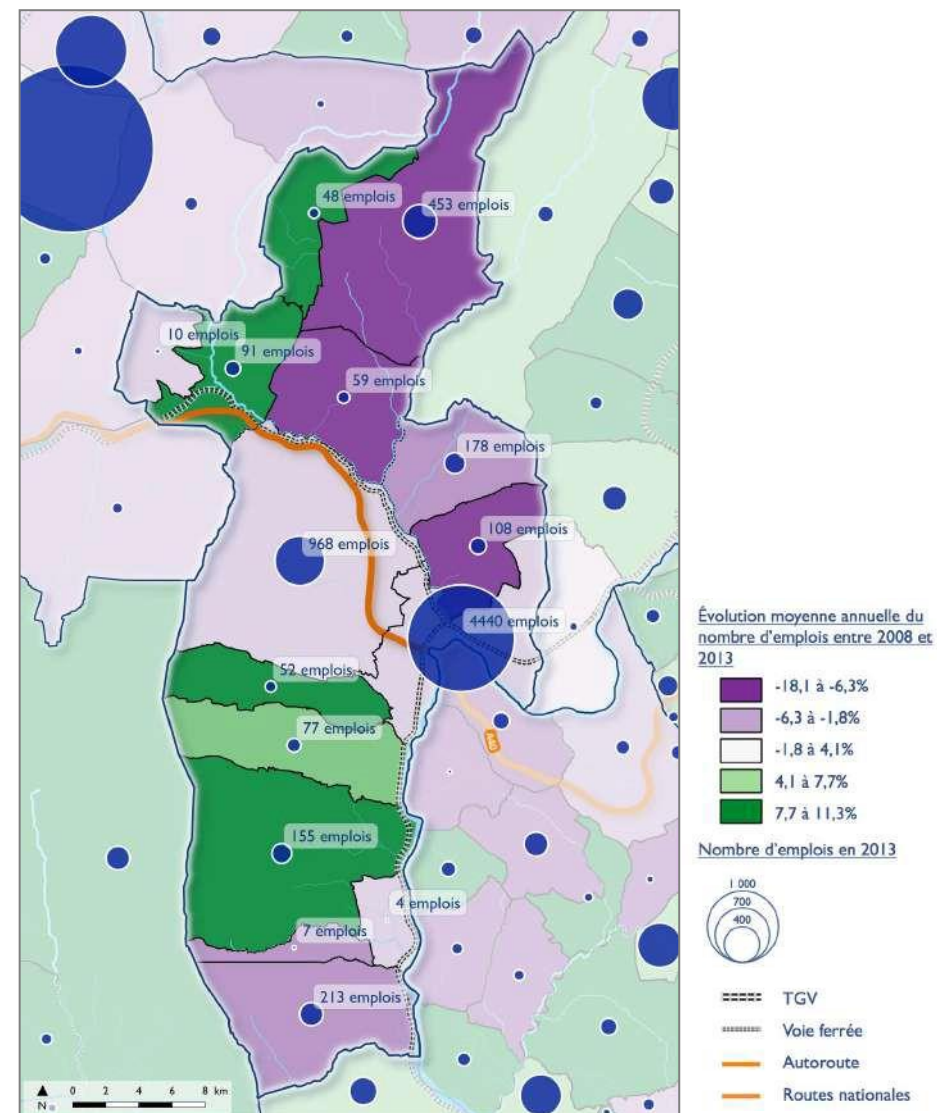
Évolution moyenne annuelle de l'emploi entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Répartition de l'emploi en 2013 et variation moyenne annuelle entre 2008 et 2013

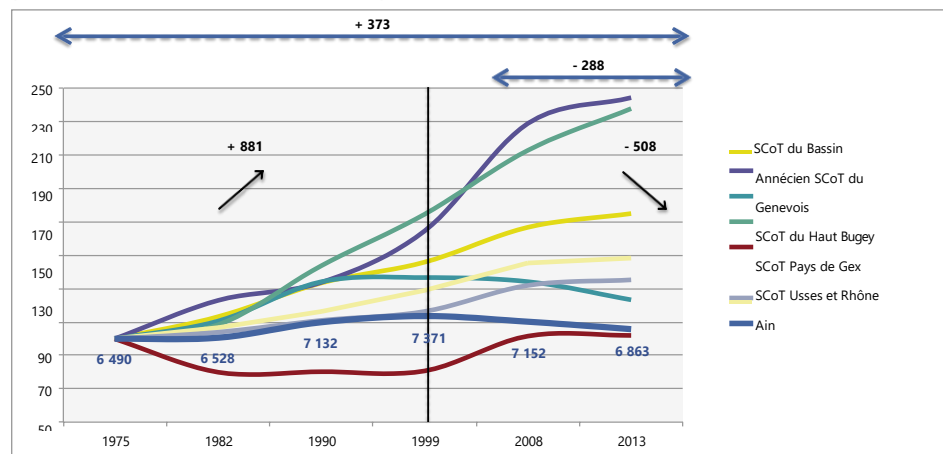
(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



- Après une période de croissance (+881 emplois entre 1975 et 1999), le territoire connaît un fléchissement du nombre de ses emplois dès les années 2000 (-508 entre 1999 et 2013).

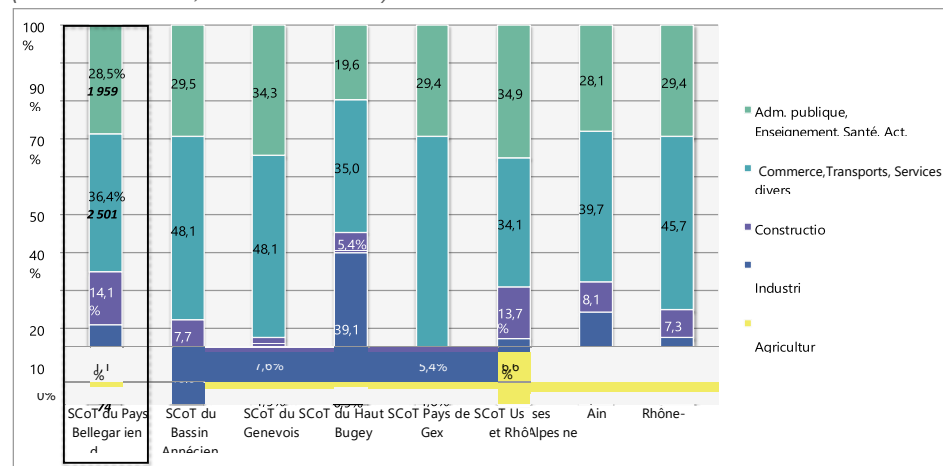
Évolution moyenne annuelle de l'emploi entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Part des emplois par grands secteurs économiques en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Les **services marchands** comprennent les activités de commerce, de transports et de services divers aux entreprises et à la personne. Par opposition, les **services non marchands** sont des activités que l'on rencontre dans l'administration publique, la santé et l'action sociale.

- Comme pour la plupart des référentiels, les services marchands dominent désormais le paysage économique du PLUi-H avec 36,4% des emplois.
 - Parmi ces 2 501 emplois, 2 279 se répartissent dans le Grand Bellegarde, ce qui atteste à la fois de son rôle de centralité et du repositionnement économique en cours.
- Néanmoins, dans la lignée des territoires de l'Ain, le secteur industriel reste très présent avec 20% des emplois du territoire, traduisant ainsi le maintien de la posture productive du Pays Bellegardien.
 - Derrière Bellegarde-sur-Valserine qui compte le plus d'effectifs industriels (697) en 2013, se trouvent Champfromier et Châtillon-en-Michaille avec 338 et 130 emplois respectifs qui accueillent la quasi totalité des entreprises industrielles.
- Le poids économique des services non marchands n'est pas non plus négligeable avec 28,5% des emplois du territoire, une représentation semblable au Département (28,1%) et à la Région (29,4%).
 - Ces emplois sont naturellement plus présents dans le Grand Bellegarde (1 539 sur 1 959 à l'échelle du territoire), Bellegarde-sur-Valserine étant de ce fait identifiée à la fois comme un pôle régional au sein du Schéma d'Agglomération du Grand Genève, et un pôle tertiaire à l'échelle du Projet Stratégique de Développement.
- 14,1% des emplois relèvent du secteur de la construction, une représentation bien supérieure au niveau des territoires de référence, ce qui souligne la spécialisation du Pays Bellegardien dans le BTP.
 - La construction est de loin le secteur dominant à Châtillon-sur-Michaille (38,5% des emplois totaux) du fait de la présence de grandes entreprises telles Famy (211 salariés).
- Enfin, la part de l'agriculture dans les emplois du PLUi-H est modeste (1,1%) comparée aux échelles départementale (2,7%) et régionale (1,8%) et totalise 74 emplois répartis presque également entre le Grand Bellegarde (35) et le reste du territoire (39).

Effectifs par grands secteurs économiques en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Agriculture		Industrie		Construction		Commerce, Transports, Services		Adm publique, Enseignement, Santé,		Ensemble
SCoT du Pays Bellegardien	74	1,1%	1 363	19,9%	966	14,1%	2 501	36,4%	1 959	28,5%	6 863
Grand Bellegarde	35	0,6%	844	15,3%	820	14,9%	2 279	41,3%	1 539	27,9%	5 517
2030 Hors Grand Bellegarde 2030	39	2,9%	519	38,6%	145	10,8%	222	16,5%	421	31,3%	1 346
Bellegarde-sur-Valserine	11	0,2%	697	15,7%	421	9,5%	1 925	43,4%	1 387	31,2%	4 440
Billiat	8	10,4%	7	9,2%	18	23,3%	16	20,7%	28	36,4%	77
Champfromier	5	1,1%	338	74,6%	19	4,1%	63	13,9%	28	6,3%	453
Chanay	9	4,3%	4	1,9%	8	3,8%	20	9,6%	171	80,4%	213
Châtillon-en-Michaille	12	1,2%	130	13,4%	373	38,5%	314	32,4%	140	14,4%	968
Confort	8	4,5%	65	36,9%	12	6,8%	17	9,6%	75	42,2%	178
Giron	0	0,0%	5	10,5%	0	0,0%	24	50,7%	18	38,9%	48
Injoux-Génissiat	0	0,0%	58	37,6%	39	25,3%	24	15,4%	34	21,7%	155
Lancrans	13	11,7%	17	15,8%	27	24,6%	40	37,0%	12	10,9%	108
Lhôpital	4	54,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	45,3%	7
Montanges	0	0,0%	12	20,7%	23	39,5%	5	8,3%	19	31,5%	59
Plagne	0	0,0%	0	0,0%	5	50,0%	0	0,0%	5	50,0%	10
Saint-Germain-de-Joux	5	5,1%	21	23,1%	13	14,2%	21	23,4%	31	34,1%	91
Surjoux	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	100,0%	0	0,0%	4
Villes	0	0,0%	8	15,6%	8	15,5%	28	53,4%	8	15,5%	52

Variation absolue des emplois par grands secteurs économiques entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

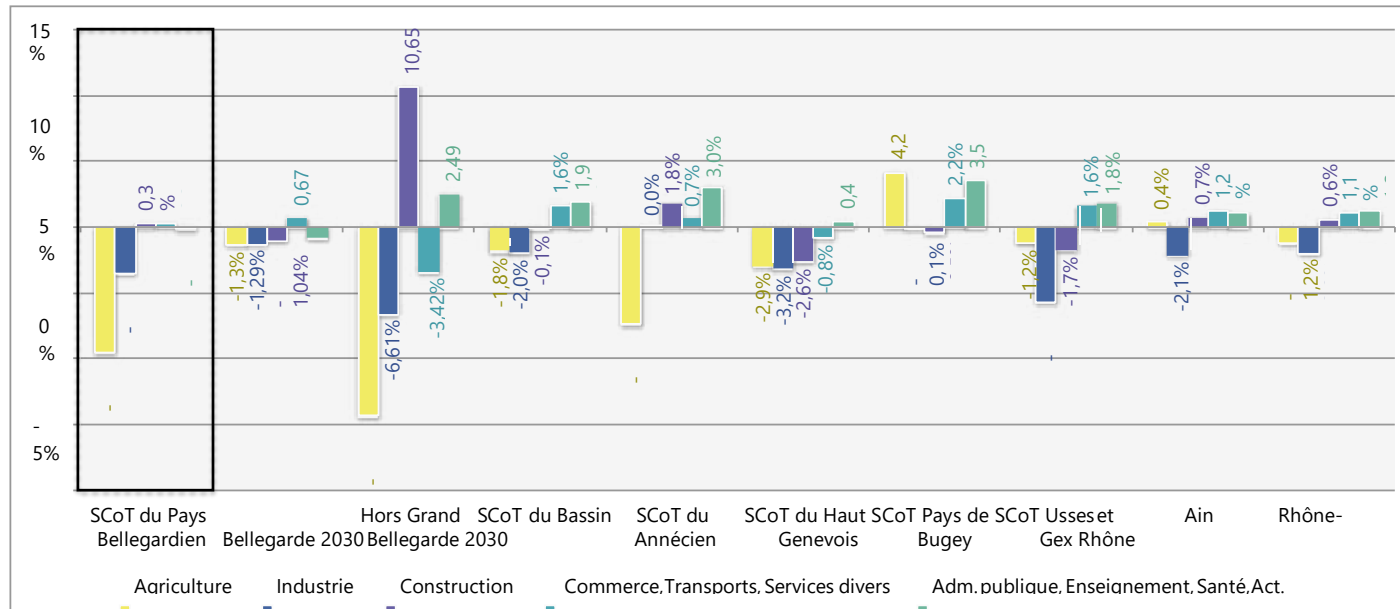
Territoires	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale	Ensemble (variation absolue et moyenne annuelle)
SCoT du Pays Bellegardien	-48	-268	14	33	-19	-288 -0,8%
Grand Bellegarde	-2	-57	-44	75	-67	-96 -0,3%
2030 Hors Grand Bellegarde 2030	-45	-211	58	-42	49	-193 -2,6%
Bellegarde-sur-Valserine	11	-29	-46	72	-26	-18 -0,1%
Billiat	0	4	2	-8	16	14 4,1%
Champfromier	-11	-141	12	-28	-11	-177 -6,4%
Chanay	-11	0	8	8	-26	-21 -1,9%
Châtillon-en-Michaille	-22	-23	29	-3	-18	-36 -0,7%
Confort	4	-26	-8	-21	20	-30 -3,1%
Giron	-4	5	0	9	5	15 7,7%
Injoux-Génissiat	0	13	39	1	6	59 10,0%
Lancrans	9	-5	-27	5	-24	-42 -6,3%

L'hôpital	4	0	0	-8	3	-1	-1,8%
Montanges	-8	-87	0	-13	7	-101	-18,1%
Plagne	-7	0	2	0	5	0	-0,1%
Saint-Germain-de-Joux	-5	13	5	-2	19	30	8,2%
Surjoux	0	0	0	0	0	0	0,0%
Villes	-8	8	-2	20	4	21	11,3%

- Entre 2008 et 2013, le recul de l'agriculture est manifeste : elle perd 39% de ses emplois passant de 122 à 74, soit un repli de -9,5%/an.
 - Ce retrait s'effectue largement dans les communes rurales avec -45 emplois hors du Grand Bellegarde.
- Cette fragilisation du secteur agricole s'accompagne de celui de l'industrie qui continue de perdre des emplois à un rythme de -3,5%/an, soit la disparition de 268 emplois pour la plupart localisés hors du Grand Bellegarde (-211).
- En revanche, la progression des emplois dans la construction (+0,3%/an soit 14 emplois) souligne le dynamisme du secteur.
 - La croissance du nombre d'emplois s'effectue au bénéfice des communes localisées hors du Grand Bellegarde (+58 emplois), à Châtillon-en-Michaille et Injoux-Génissiat en particulier.
- La hausse du nombre d'emplois dans les services marchands progresse à un rythme identique à celui de la construction avec 33 emplois supplémentaires dénombrés entre 2008 et 2013. La logistique, le commerce et les services s'affichent ainsi comme des activités en devenir sur le Pays Bellegardien.
- La destruction des emplois de services non marchands à un rythme de -0,2%/an, s'explique par le recul des emplois dans l'éducation et la formation.

Évolutions moyennes annuelles des emplois par secteurs entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



- 12,5% des emplois relèvent du BTP, une part nettement supérieure aux référentiels qui spécialise le territoire sur ce secteur dans l'agglomération franco-valdo-genevoise.
- Les spécificités industrielles, encore bien présentes, se traduisent par :
 - Une proportion d'emplois liés à la fabrication (11,4%) supérieure aux territoires du Grand Genève français ;
 - Une part d'emplois liés à l'entretien et la réparation (9,2%) plus élevée que l'ensemble des référentiels.
- Plus de 10% des emplois sont assurés par la gestion des entreprises, de la banque et des assurances, un niveau équivalent aux territoires voisins dotés d'un pôle structurant.
- La part des emplois de la fonction transports logistique (9,4%) dépasse celles des référentiels, en écho d'un territoire en situation de carrefour et dont la zone de chalandise présente de nombreux potentiels.
- Les emplois de santé et action sociale (8,7%) s'inscrivent dans le niveau des territoires voisins mais les services de proximité sont moins bien représentés (9,4%).

L'analyse fonctionnelle de l'emploi propose des regroupements de professions dans le but de faire apparaître de grandes fonctions transversales aux secteurs d'activités. 15 fonctions sont ainsi définies.

- Les services de proximité sont compensés par la vente aux particuliers, permettant de satisfaire leurs besoins courants. Le poids de la fonction distribution (7,3%) vaut en effet celui du Département (7,5%) et de la Région (7,4%).
- Il en est de même pour les fonctions urbaines, qui s'inscrivent dans le niveau des échelles départementale et régionale pour ce qui est de l'administration publique (7,5%) et de l'éducation et de la formation (5,5%).
- La représentation du commerce inter-entreprises (3,3%) et des prestations intellectuelles (2,2%) se trouve dans la moyenne des territoires voisins, en conséquence d'un territoire historiquement orienté vers l'économie productive et en cours de reconversion.
- Enfin, la part non négligeable de la fonction culture-loisirs (3,3%) fait écho aux potentiels touristiques notables du territoire et à la volonté de celui-ci de se positionner en la matière.

Répartition fonctionnelle de l'emploi en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT, en violet les 5 premières fonctions)

PLUI-H	Pays Bellegardien		SCoT du Bassin Annécien		SCoT du Genevois		SCoT du Haut Bugéy		SCoT Pays de Gex		SCoT Usse et Rhône		Ain		Rhône-Alpes	
	Nombre	Part dans l'emploi total	Nombre	Part dans l'emploi total	Nombre	Part dans l'emploi total	Nombre	Part dans l'emploi total	Nombre	Part dans l'emploi total	Nombre	Part dans l'emploi total	Nombre	Part dans l'emploi total	Nombre	Part dans l'emploi total
Emploi total	6 863	100%	102 763	100%	10 354	100%	25 544	100%	18 842	100%	3 791	100%	218 040	100%	2 632 520	100%
Administration publique	515	7,5%	8 799	8,6%	764	7,4%	1 123	4,4%	1 416	7,5%	290	7,7%	14 815	6,8%	199 857	7,6%
Agriculture	61	0,9%	851	0,8%	173	1,7%	264	1,0%	267	1,4%	259	6,8%	5 612	2,6%	47 877	1,8%
Bâtiment-Travaux Publics	845	12,3%	6 869	6,7%	790	7,6%	1 553	6,1%	1 340	7,1%	408	10,8%	16 485	7,6%	173 929	6,6%
Commerce inter-entreprises	223	3,3%	4 743	4,6%	355	3,4%	1 161	4,5%	404	2,1%	47	1,2%	8 687	4,0%	111 523	4,2%
Conception, Recherche	74	1,1%	2 848	2,8%	171	1,7%	671	2,6%	388	2,1%	9	0,2%	4 547	2,1%	86 240	3,3%
Culture, Loisirs	139	2,0%	2 446	2,4%	284	2,7%	334	1,3%	640	3,4%	83	2,2%	3 375	1,5%	60 033	2,3%
Distribution	503	7,3%	8 945	8,7%	1 027	9,9%	1 678	6,6%	2 542	13,5%	289	7,6%	16 259	7,5%	195 030	7,4%
Education, Formation	376	5,5%	4 746	4,6%	668	6,4%	1 097	4,3%	1 203	6,4%	302	8,0%	10 691	4,9%	130 036	4,9%
Entretien, Réparation	632	9,2%	7 221	7,0%	758	7,3%	1 737	6,8%	1 528	8,1%	305	8,0%	17 182	7,9%	191 786	7,3%
Fabrication	783	11,4%	9 684	9,4%	635	6,1%	7 133	27,9%	708	3,8%	276	7,3%	31 342	14,4%	265 618	10,1%
Gestion	695	10,1%	14 771	14,4%	1 039	10,0%	2 931	11,5%	1 975	10,5%	300	7,9%	23 595	10,8%	345 609	13,1%
Transports, Logistique	643	9,4%	6 439	6,3%	537	5,2%	2 329	9,1%	930	4,9%	317	8,4%	19 956	9,2%	208 813	7,9%
Prestations Intellectuelles	154	2,2%	4 866	4,7%	433	4,2%	510	2,0%	767	4,1%	68	1,8%	5 628	2,6%	104 755	4,0%

Santé, Action Sociale	599	8,7%	9 942	9,7%	1 290	12,5%	1 427	5,6%	1 497	7,9%	330	8,7%	18 039	8,3%	250 877	9,5%
Services de Proximité	620	9,0%	9 591	9,3%	1 429	13,8%	1 596	6,2%	3 238	17,2%	509	13,4%	21 828	10,0%	260 539	9,9%

Variations absolues des emplois par fonctions entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

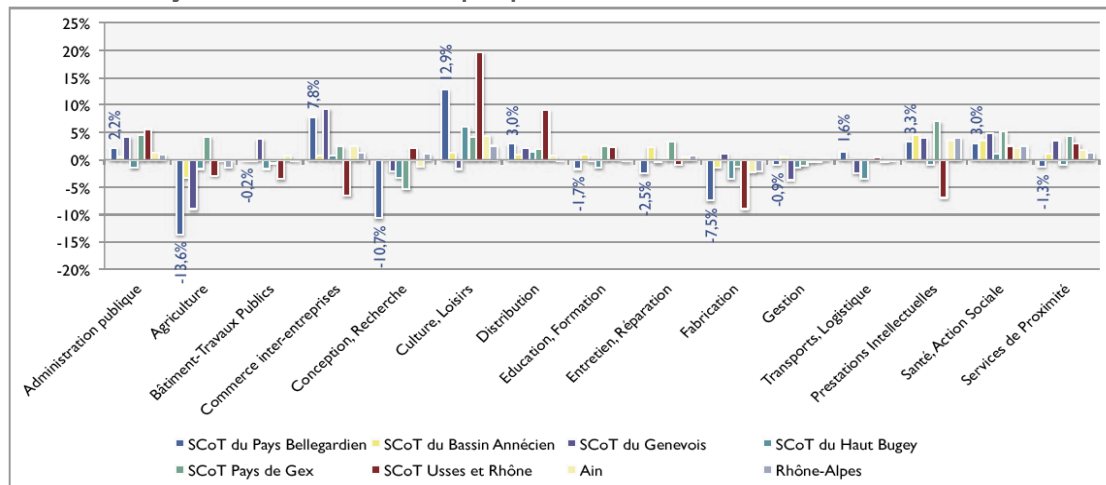
En violet les 3 plus forts reculs, en vert les 3 plus fortes progressions

PLUi-H	Pays Bellegardien	SCoT du Bassin Annécien	SCoT du Genevois	SCoT du Haut Bugey	SCoT Pays de Gex	SCoT Usse et Rhône	Ain	Rhône-Alpes
Emploi total	-288	4 818	654	-2 251	1 976	14	3 722	64 102
Administration publique	52	267	141	-87	281	68	932	9 431
Agriculture	-66	-154	-106	-25	49	-41	-51	-3 705
Bâtiment-Travaux Publics	-9	-8	133	-138	-43	-80	609	-971
Commerce inter-entreprises	70	150	128	42	47	-19	1 014	7 311
Conception, Recherche	-56	58	-18	-121	-123	1	-279	4 440
Culture, Loisirs	63	158	-27	85	117	49	665	7 149
Distribution	68	445	109	130	231	102	551	-984
Education, Formation	-34	202	-11	-84	147	34	57	-2 456
Entretien, Réparation	-85	801	-20	24	238	-12	489	6 521
Fabrication	-371	-709	36	-1 379	-50	-168	-3 829	-29 895
Gestion	-33	356	-212	-228	-117	-7	-473	5 111
Transports, Logistique	48	60	-71	-447	20	8	-471	-2 748
Prestations Intellectuelles	23	978	75	-21	220	-29	910	18 685

● L'analyse fonctionnelle de l'emploi met en évidence la mutation à l'œuvre de l'économie, traditionnellement productive, vers une économie tertiaire, à la fois productive et présentielle :

- La fonction culture, loisirs connaît la plus forte progression (12,9%/an) ce qui met en exergue l'orientation touristique assumée du territoire et sa volonté d'accueillir de nouveaux habitants.
- La distribution créée des emplois à un rythme de +3%/an entre 2008 et 2013 concourant ainsi au maintien de l'appareil commercial global.
- En revanche, le retrait des emplois de services de proximité (-1,3%/an) interroge la capacité du territoire à répondre à la demande des ménages au plus près de leur lieu de vie.
- Comme pour l'ensemble des territoires de comparaison, la progression de +3%/an entre 2008 et 2013 de la santé et l'action sociale marque la détermination du Pays Bellegardien à accompagner la croissance démographique et soutenir les populations les plus fragiles.
- La progression du commerce inter-entreprises (+7,8%/an) et des prestations intellectuelles (3,3%/an) rend manifeste la reconversion à l'œuvre du tissu économique.
- Un affaiblissement du tissu économique notamment au regard d'un territoire franco-valdo-genevois porté sur des emplois à haute valeur ajoutée : -10,7%/an en conception et recherche, -0,9% en gestion, -7,5% dans la fabrication et -2,5% dans l'entretien et la réparation.
- Le recul de 9 emplois du BTP confirme que le secteur a moins été impacté par la crise qu'ailleurs, alimenté par la forte demande liée à la proximité de la Suisse.
- Avec la création d'emplois à un rythme de 1,6%/an, le transport et la logistique continuent de s'affirmer par la présence d'infrastructures structurantes comme l'autoroute.
- Enfin, alors que l'éducation et la formation perdent des emplois entre 2008 et 2013 (-34), les emplois de l'administration publique progressent (+52).

Évolutions moyennes annuelles de l'emploi par fonctions entre 2008 et 2013



- En 2013, la part de l'emploi (18,7%) et de l'encadrement métropolitains (29,8%) dans le Pays Bellegardien est inférieure au niveau des référentiels en écho d'une histoire industrielle bien présente.
- Toutefois, ces fonctions supérieures progressent plus rapidement que dans le Département de l'Ain (+1,07 et 1,9%/an), et signent l'affiliation du territoire au dynamisme de l'agglomération franco-valdo-genevoise et traduisent un effet de convergence vers un nouveau modèle de développement plus attaché à cette agglomération.

La définition du concept de **fonctions métropolitaines** s'appuie à la fois sur la qualification de l'emploi défini à partir de la catégorie sociale et de la localisation plus spécifique des fonctions dans les aires urbaines.

Parmi les 15 fonctions, 5 sont dites métropolitaines : commerce inter-entreprises, conception-recherche, culture-loisirs, gestion et prestations intellectuelles.

Les **activités non présentesielles** produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Les **activités présentesielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentielles ou touristes.

Effectifs, proportion et évolution des emplois métropolitains et de l'encadrement entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Emploi métropolitain			Encadrement métropolitain		
	Effectifs 2013	Part dans l'emploi total	Variation 2008-2013	Effectifs 2013	Part dans emplois métropolitains	Variation 2008-2013
Pays Bellegardien	1 285	18,7%	67	383	29,8%	34
SCoT du Bassin Annécien	29 676	28,9%	1 701	10 432	35,2%	1 350
SCoT du Genevois	2 282	22,0%	-54	863	37,8%	-5
SCoT du Haut Bugey	5 606	21,9%	-242	1 686	30,1%	-13
SCoT Pays de Gex	4 174	22,1%	143	1 446	34,7%	-95
SCoT Usse et Rhône	507	13,4%	-4	158	31,1%	28
Ain	45 830	21,0%	1 836	14 467	31,6%	1 051
Rhône-Alpes	708 160	26,9%	42 697	268 225	37,9%	34 909

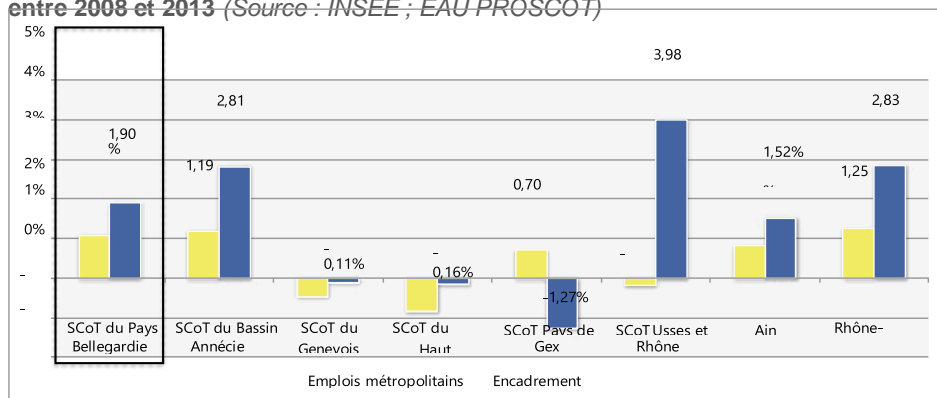
- Comme pour l'ensemble des SCoT du Grand Genève, les emplois présentsiels, surtout localisés dans le Grand Bellegarde, sont les principaux contributeurs du fonctionnement de l'économie (70,1%).
- Pourtant, entre 2008 et 2013, la progression de ces emplois s'effectue seulement en faveur des communes localisées hors Grand Bellegarde.
- Les emplois productifs, quant à eux, poursuivent leur pente descendante, à un rythme plus aigu dans les communes rurales, de -6% en moyenne par an.

Effectifs, part dans l'emploi total en 2013 et évolution de l'emploi présentesiel et non présentesiel entre 2008-2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Emplois présentsiels				Emplois productifs			
	Effectifs	Part dans l'emploi total	Variation absolue	Evol. moyenne annuelle	Effectifs	Part dans l'emploi total	Variation absolue	Evol. moyenne annuelle
Pays Bellegardien	4 811	70,1%	48		2 052	29,9%	-337	-
Grand Bellegarde		0,20%			2,99%			
2030	4 137	75,0%	0		1 381	25,0%	-96	-
Hors Grand Bellegarde	674	50,1%	48		1,33%			
2030	1,50%				5,95%			
SCoT du Bassin Annécien	67 700	65,9%	4 210	1,29%	35 063	34,1%	608	0,35%
SCoT du Genevois	7 745	74,8%	758	2,08%	2 608	25,2%	-104	-0,78%

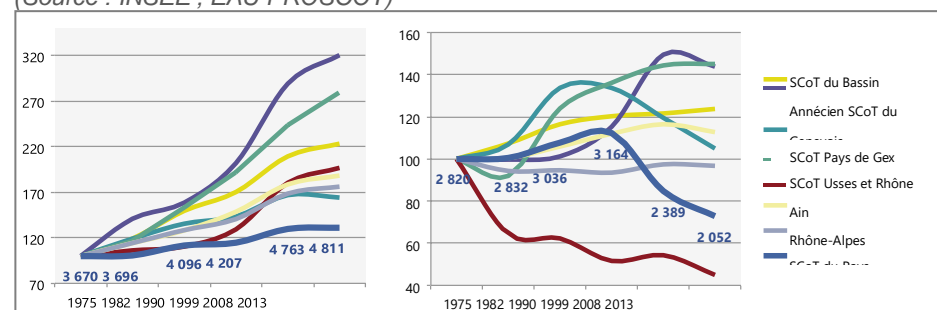
Évolutions moyennes annuelles de l'emploi et de l'encadrement métropolitains entre 2008 et 2013 (Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



- Depuis 1975, la trajectoire économique joue en faveur de la sphère présentielle, dont les emplois ne cessent de croître.
- À l'inverse, après avoir atteint plus de 3 000 emplois en 1999, la sphère productive régresse pour avoir un niveau d'emploi bien inférieur à celui de 1975.

Évolution de l'emploi présentiel et non présentiel sur longue période

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Sphère présentielle

Sphère non présentielle

GOVERNANCE

► Le Grand Genève

Le Grand Genève fait face à trois défis majeurs :

- Rééquilibrer la création d'emplois de part et d'autre de la frontière, avec l'engagement de créer 100 000 nouveaux emplois (notamment des emplois qualifiés) à l'horizon 2030, dont 30% sur le territoire français (projet d'agglomération 2) ;
- Accompagner au mieux le développement des entreprises locales, en facilitant notamment le rapprochement avec leurs homologues positionnés de l'autre de la frontière ;
- Faire face à une concurrence internationale de plus en plus prégnante en direction de certains publics : les entreprises étrangères à la recherche d'une localisation, les touristes d'affaires ou d'agrément, les investisseurs, les promoteurs immobiliers, etc.

Pour se faire, le Grand Genève s'est doté de plusieurs outils dont :

- Une cellule transfrontalière d'accueil des entreprises
- Accompagnement au développement des pôles de développement économique (Cercle de l'Innovation, Archamps technopole, zones d'activités Les Bracots, Altea, Plambois, Pôle Gare de Bellegarde, Thonon-les-Bains)

► Le Conseil Régional Rhône-Alpes-Auvergne

Le Conseil Régional Rhône-Alpes-Auvergne dispose d'une palette d'initiatives propres à soutenir l'activité économique sur plusieurs items :

- Création et reprise d'entreprises via CREAMFIL (accompagnement lors de la création), iDéclic Prim, iDéclic Prêt d'honneur, Inovizi, iDéclic Potentiel + (aide au financement), iDéclic Transmission, Transméa, Reprendre en Rhône-Alpes (aide à la transmission / reprise d'entreprise) ;
- Innovation au travers de la Stratégie Régionale d'Innovation 2014- 2020 qui consacre près d'1 milliard d'euros au développement des activités de : santé personnalisée & maladies infectieuses.

Procédés industriels & usine éco-efficace, Réseaux & stockages d'énergies, Bâtiment intelligent à haute efficacité énergétique, Usages, technologies et systèmes de mobilité intelligents, Technologies numériques & systèmes bienveillants, Sports, tourisme et aménagements de montagne, mais également de l'Agence régionale de pour le Développement de l'Innovation (ARDI), d'aides individuelles au financement comme iDéclic Innovation, iDéclic Stratégie, voire de structures de valorisation et d'incubateurs à l'instar de GRAIN (Incubateur Rhône-Alpes Est), CREALYS (Incubateur Rhône-Alpes Ouest), Lyon Science Transfert ou GRAVIT et de plateformes technologiques ;

- Développement par le biais du Plan PME, le Programme Atouts à destination de l'artisanat, le financement du développement grâce au Fonds Régional d'Investissement (FRI), le Fond de Garanti Régionale pour le Développement Industriel, le Fonds Régional pour l'Emploi en Rhône-Alpes (FRERA) ;
- International – Export par le programme Go Export ;
 - Difficultés que promeut l'accompagnement des entreprises fragilisées via des outils comme le Fonds Régional d'Action d'Urgence décollé en un volet dirigeant et salarié ;
 - Economie Sociale et Solidaire valorisée par iDéclic Solidaire Projets, iDéclic Promotion, Rhône-Alpes Active ;
 - Emploi en Rhône-Alpes par des actions comme « Une semaine pour un emploi », les Contrats d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable (CARED), le dispositif Securise'RA, les Contrats Territoriaux Emploi Formation (CTEF) ;

► Le Schéma de Développement Économique de l'Ain 2014-2016

Trois enjeux se dessinent dans ce schéma se déclinant en différents objectifs et mesures.

- **Favoriser l'innovation et l'économie de l'intelligence. Il s'agit de miser sur le potentiel innovant des entreprises pour leur permettre de gagner en compétitivité :**
 - > Maintenir un écosystème innovant sur le territoire via les pôles de compétitivité et les clusters
 - > Renforcer les filières d'excellence du territoire

- > Participer à l'émergence de projets innovants
- > Faire émerger des projets innovants et solidaires

- **Soutenir les entreprises de l'Ain, dans leurs projets, évolutions et transformations tout au long de leur vie :**

- > Aider les entreprises à s'implanter, se développer
- > Promouvoir l'entrepreneuriat social et solidaire
- > Soutenir l'activité économique

- **Mettre en dynamique le territoire et le tissu économique :**

- > Développer des offres d'implantations optimisées aux entreprises
- > Redynamiser le territoire par des actions ciblées
- > Soutenir les animations économiques locales
- > Renforcer l'attractivité du territoire.

► La Mission Economique de l'Ain

- Service créé par le Conseil Départemental de l'Ain et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, elle se donne pour mission de :
 - > Développer et promouvoir l'image industrielle et innovante de l'Ain et de valoriser la localisation géographique idéale de ce département en Europe,
 - > Détecter et accompagner les projets d'investissements d'entreprises dans le département, en particulier des industries et des services aux industries.

► Le réseau consulaire

- Le réseau consulaire (Chambre de Commerce, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture) met en place des outils de développement des entreprises, d'accompagnement dans la création, transmission et reprise d'entreprise, de formation, de prospection et de gestion d'infrastructures.

► Les pôles de compétitivité et clusters

Les pôles de compétitivité et clusters qui ont vocation à accroître la compétitivité des entreprises positionnées sur un même marché :

- Santé : Pôle de compétitivité Lyon Biopole (maladies infectieuses et développement des vaccins) et cluster I-Care (technologie de la santé) ;
- Bien-être / Santé : Organics Cluster in Rhône-Alpes (produits biologiques), Cluster Montagne (aménagement et développement de la montagne) et Sporaltec (sport, loisirs, outdoor) ;
- Chimie / Matériaux : Pôle de compétitivité Axelera (chimie et environnement), Pôle de compétitivité Viameca (mécanique), Pôle de compétitivité Plastipolis (matériaux et pièces plastiques), Arve Industries (mécatronique) et Techtera (textiles techniques) ;
- Technologies de l'information / Industries Créatives : Cluster Edit – Software in Rhône-Alpes (édition de logiciel), Pôle de compétitivité Minalogic (micro nanotechnologie et systèmes embarqués), Pôle de compétitivité Imaginove (cinéma, audiovisuel, jeu vidéo, animation et multimédia) ;
- Energies : Cluster Rhône-Alpes Eco-énergies (Energies renouvelables et maîtrise de l'énergie appliquée au bâtiment), Pôle de compétitivité Tenerrdis (développement des nouvelles technologies de l'énergie), Cluster Lumière (nouvelles technologies de l'éclairage), Pôle de compétitivité Trimatec (éco-énergies) ;
- Transports et véhicules propres : Rhône-Alpes Automotive Cluster (véhicules roulants), Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck & Bus (transports collectifs urbains de personnes et de marchandises) et Aerospace Cluster in Rhône-Alpes (aéronautique et spatial).

► Filière forêt bois dans l'Ain

- Filière forêt bois dans l'Ain : FIB 01 regroupe les acteurs de la filière bois et pilote la stratégie de la filière en cohérence avec la Fédération Forêt-Bois Rhône-Alpes. Elle favorise le développement sylvicole et encourage les projets, en accompagnant les entreprises sur des réalisations collectives.

GEOGRAPHIE DE L'EMPLOI

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

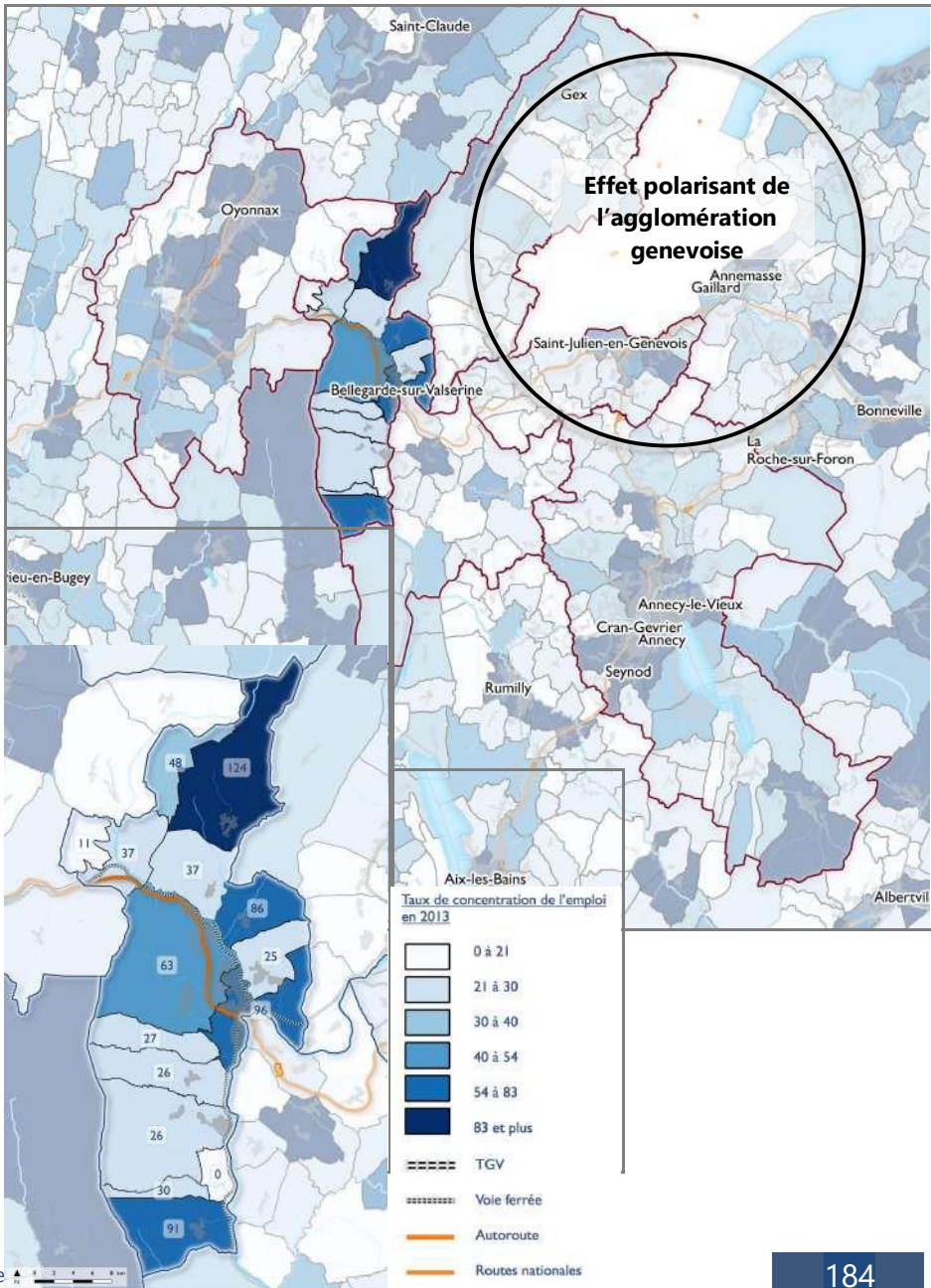
Le **taux de concentration de l'emploi** désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. Il s'agit d'une mesure de l'attraction de l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

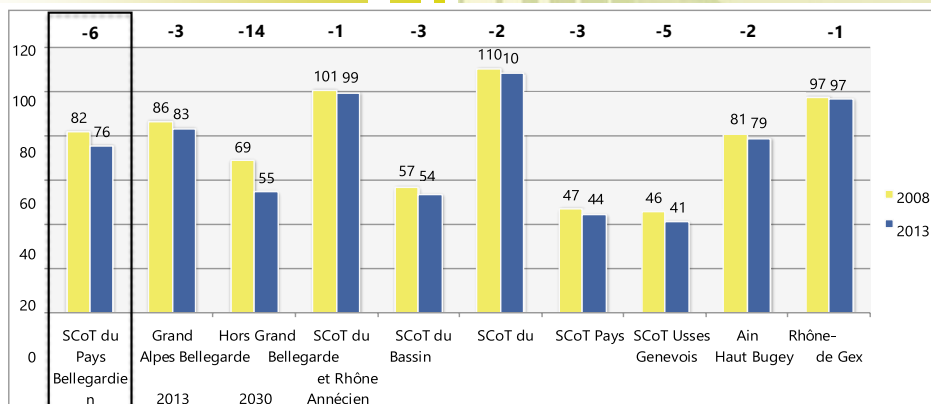
- Le territoire fournit un nombre d'emplois inférieur au nombre d'actifs occupés y vivant : 76 emplois pour 100 actifs occupés, un taux d'attractivité par l'emploi en retrait de 6 points par rapport à 2008, la baisse la plus forte des territoires observés.
- La capacité d'auto-suffisance du Pays Bellegardien est toutefois nettement supérieure à celles des territoires les plus proches de l'agglomération genevoise, polarisés par celle-ci.
 - Au sein du territoire, seule la commune de Champfromier offre plus d'emplois que d'actifs occupés avec un indice de concentration de 124.

Taux de concentration de l'emploi en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Taux de concentration de l'emploi en 2013 (Source : INSEE ; EAU PROSCOT)





LE NIVEAU D'ACTIVITE

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

- 10 285 actifs en 2013, en hausse par rapport à 2008 (+356), pour un taux d'activité de 77,4%, dans la moyenne des territoires de référence et en croissance de 1,6 points de pourcentage entre 2008 et 2013, à même d'alimenter la main d'œuvre du territoire.
- Une hausse de la main d'œuvre en capacité d'être employable de +0,71% par an, moins rapide que dans les territoires voisins et les niveaux du Département et de la Région, pour lesquels l'accroissement du nombre d'actifs dépasse les 1%/an.
 - La progression du nombre d'actifs de 15 à 64 ans s'effectue essentiellement en dehors du Grand Bellegarde (1,77%/an).

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante.

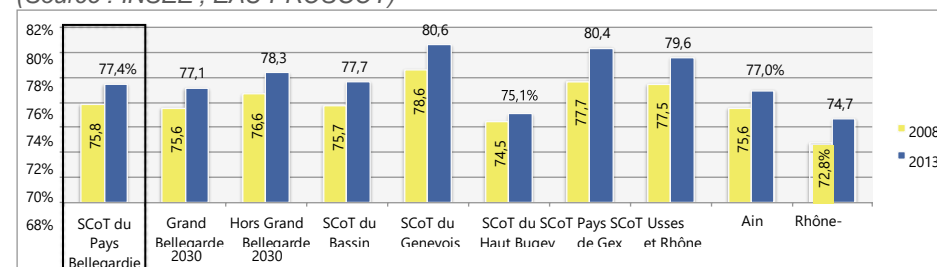
Actifs des 15-64 ans en 2008 et 2013 et variation absolue entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	2008	2013	Variation 2008-2013
SCoT du Pays Bellegardien	9 929	10 285	356
Grand Bellegarde 2030 Hors Grand Bellegarde 2030	7 535	7 671	136
	2 394	2 614	220
SCoT du Bassin Annécien	104 106	112 163	8 057
SCoT du Genevois	18 235	21 774	3 538
SCoT du Haut Bugey	28 452	27 342	-1 111
SCoT Pays de Gex	38 181	46 055	7 874
SCoT Usse et Rhône	8 790	9 712	922
Ain	285 403	304 142	18 739
Rhône-Alpes	2 899 912	3 051 967	152 055

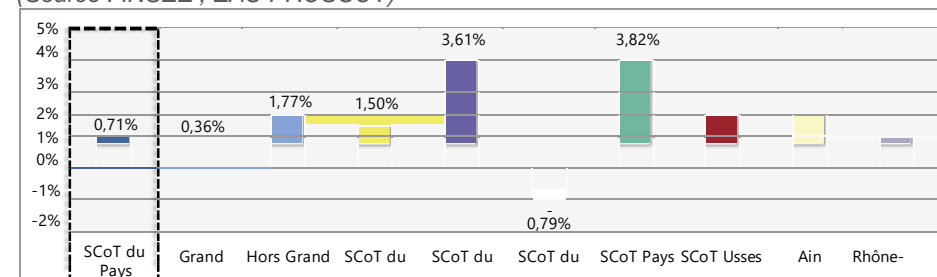
Taux d'activité des 15-64 ans en 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Évolution moyenne annuelle des actifs de 15-64 ans entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Bellegardien	Bellegarde 2030	Bellegarde 2030	Bassin Annécien	Genevois	Haut Bugey	de Gex	et Rhône	Alpes
--------------	-----------------	-----------------	-----------------	----------	------------	--------	----------	-------

Le **taux d'emploi** est le rapport entre les personnes ayant un emploi et le nombre d'individus de la classe d'âge correspondante. Il mesure la capacité des individus à être employables.

- À l'échelle du Pays Bellegardien, 8 894 actifs occupés en 2013, soit une progression de 174 par rapport à 2008 qui s'effectue essentiellement au bénéfice des communes localisées hors du Grand Bellegarde (+136 actifs occupés).
- La capacité du territoire à utiliser ses ressources en main d'œuvre est inférieure à la plupart des référentiels. En effet, le taux d'emploi du SCoT s'élève à 67% en 2013 alors qu'il dépasse les 70% dans la plupart des référentiels.
 - Ce taux cache toutefois des disparités internes puisque le taux d'emploi des communes localisées hors du Grand Bellegarde est dans le niveau des territoires voisins (70,6%) et progresse plus rapidement en moyenne par an entre 2008 et 2013 (1,20%/an) que dans le Département (0,80%/an).

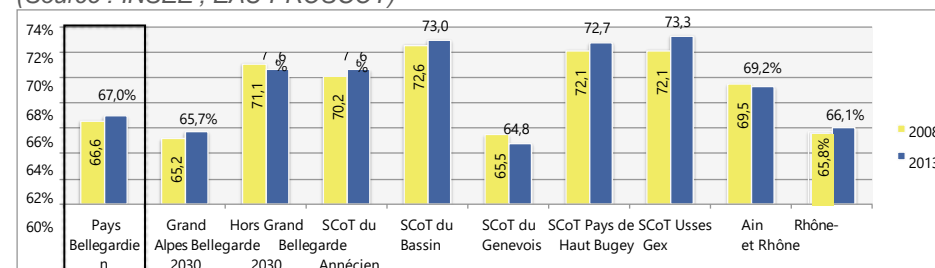
Actifs occupés des 15-64 ans en 2008 et 2013 et variation absolue entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	2008	2013	Variation 2008-2013
Pays Bellegardien	8 720	8 894	174
Grand Bellegarde	6 499	6 537	38
2030 Hors Grand Bellegarde 2030	2 221	2 357	136
SCoT du Bassin Annécien	96 441	101 972	5 531
SCoT du Genevois	16 832	19 713	2 881
SCoT du Haut Bugey	25 035	23 606	-1 429
SCoT Pays de Gex	35 434	41 684	6 250
SCoT Usse et Rhône	8 187	8 943	756
Ain	262 487	273 664	11 177

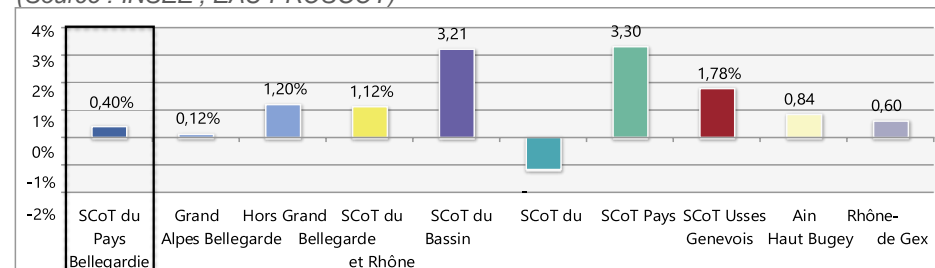
Taux d'emploi des 15-64 ans en 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Évolution moyenne annuelle des actifs occupés de 15-64 ans entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Le **taux de chômage** est le pourcentage de chômeurs rapporté à la population active.

- Les chômeurs, au nombre de 1 391 en 2013, sont essentiellement répartis dans le Grand Bellegarde (1 134).
- Le taux de chômage de 13,5% en 2013, est plus élevé que la plupart des territoires de comparaison ayant des taux structurellement faibles liés au travail frontalier (moins de 10%).
- À l'échelle du PLUi-H, du fait d'un taux de chômage plus haut, il en résulte une progression moins rapide (2,85%/an) que dans les territoires voisins (5%/an en moyenne) qui n'ont pas été épargnés par la crise des subprimes.
 - Ce taux progresse plus rapidement hors du Grand Bellegarde (8,16%/an) touché par la fermeture d'entreprises que dans le Grand Bellegarde (1,84%/an).

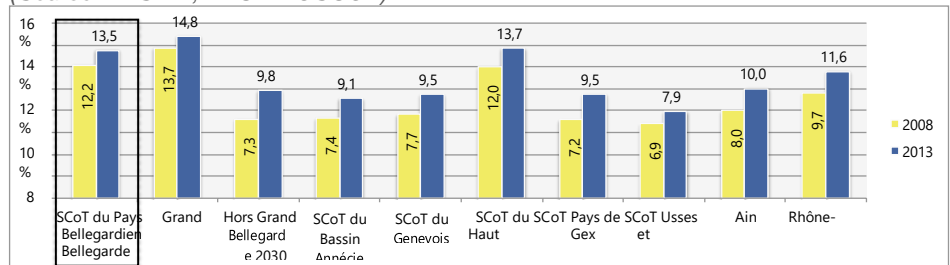
Chômeurs de 15-64 ans en 2008 et 2013 et variation absolue entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	2008	2013	Variation 2008-2013
Pays Bellegardien	1 209	1 391	182
Grand Bellegarde	1 035	1 134	99
2030 Hors Grand Bellegarde 2030	174	257	83
SCoT du Bassin Annécien	7 665	10 191	2 526
SCoT du Genevois	1 403	2 060	657
SCoT du Haut Bugey	3 417	3 736	319
SCoT Pays de Gex	2 747	4 371	1 624
SCoT Usse et Rhône	603	769	166
Ain	22 916	30 478	7 562
Rhône-Alpes	279 994	353 109	73 115

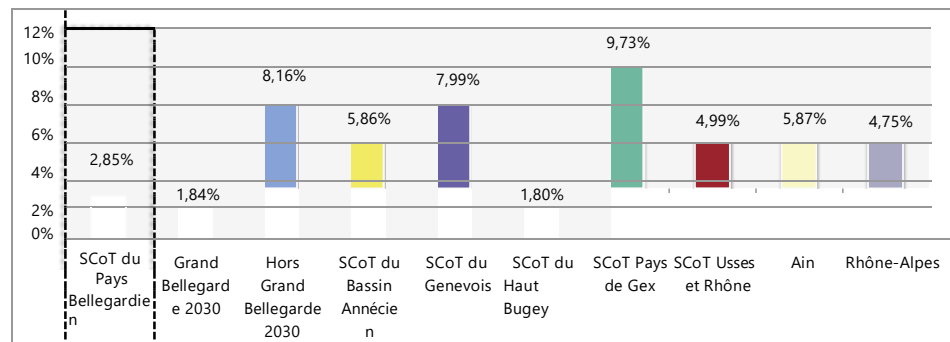
Taux de chômage des 15-64 ans en 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



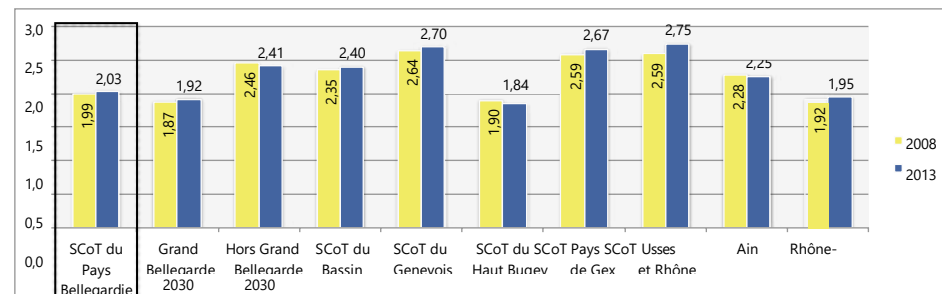
Évolution moyenne annuelle des chômeurs de 15-64 ans entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Ratio de dépendance économique en 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

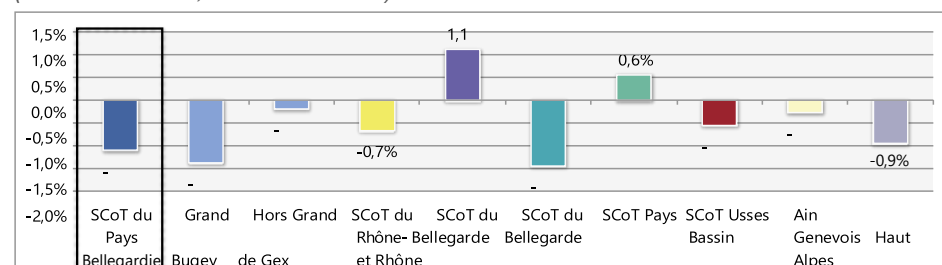


Le **taux de dépendance économique** se définit comme le nombre d'individus ayant un emploi rapporté au nombre d'individus sans emploi (chômeurs et inactifs). Plus ce taux est élevé, mieux sont répartis les capacités redistributives. Lecture : pour 2,03 actifs occupés, il y a 1 inactif.

- Les autres inactifs, au nombre de 1 117 en 2013 (hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...), sont les plus représentés parmi l'ensemble des inactifs (2 995 inactifs).
- Par ailleurs, les retraités et préretraités sont presque aussi nombreux (952 inactifs) que les élèves et étudiants stagiaires non rémunérés (868).
- Une évolution du nombre d'inactifs à la baisse de -1,1%/an, et ce pour toutes les catégories confondues.

Évolutions moyennes annuelles de la population inactif de 15-64 ans entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



La réduction du nombre d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (-2,2%/an), plus forte que la plupart des territoires voisins, peut résulter du peu de formations supérieures sur le territoire et de la fuite des jeunes vers les agglomérations proches, Lyon, Annecy et Genève.

- Un ratio de dépendance économique de 2,03, moins favorable que les SCoT du Genevois français, dont les actifs sont moins touchés par le chômage du fait d'opportunités d'emplois plus favorables en Suisse.

Population inactif de 15-64 ans et évolution entre 2008-2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Ensemble Inactifs 15-64 ans	Elèv. Etud. Stag. non rémunérés		Retraités Préretraités		Autres inactifs	
		Effectifs	Evol. moyenne annuelle	Effectifs	Evol. moyenne annuelle	Effectifs	Evol. moyenne annuelle
SCoT du Pays Bellegardien	2 995	868	-	952	-	1 175	-0,7%
Grand Bellegarde	2 272	613	2,2%	692	0,6%	967	-0,9%
Hors Grand Bellegarde 2030	722	255	2,7%	260	0,9%	208	0,1%
			1,0%				0,4%
					%		
SCoT du Bassin Annécien	32 275	13 598	0,3%	10 299	-0,9%	8 377	-1,9%
SCoT du Genevois	5 248	2 234	3,7%	1 149	-0,4%	1 864	-0,7%

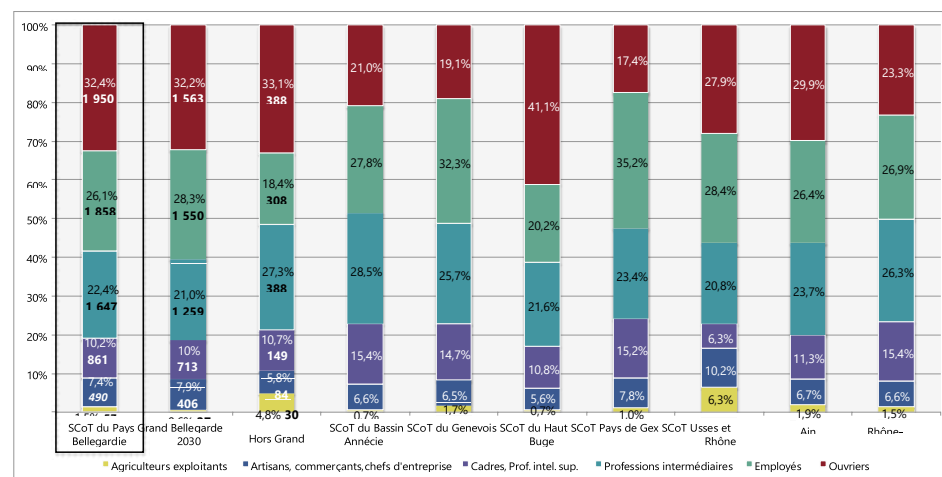
SCoT du Haut Bugey	9 078	2 819	-2,5%	2 821	0,3%	3 438	-1,9%
SCoT Pays de Gex	11 261	4 605	3,8%	2 151	-2,2%	4 504	-1,0%
SCoT Usses et Rhône	2 489	846	1,0%	802	-0,6%	841	-1,9%
Ain	91 046	32 546	0,4%	30 380	0,0%	28 120	-1,2%
Rhône-Alpes	1 033 566	422 499	-0,3%	303 617	-1,1%	307 450	-1,7%

INDICATEURS SOCIAUX

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

Répartition des Catégories Socio-Professionnelles (CSP) en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



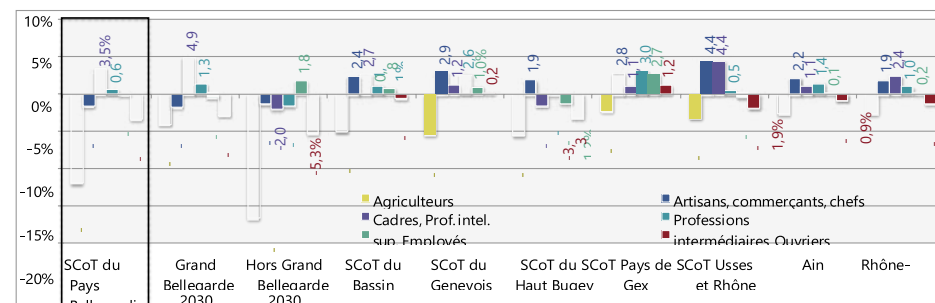
Variation absolue des actifs de 15-64 ans selon leur CSP Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, Prof. intel. sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Pays Bellegardien	-51	-42	135	48	-11	-367
Grand Bellegarde 2030	-6	-37	151	79	-37	-245
Hors Grand Bellegarde 2030	-45	-5	-16	-31	26	-121
SCoT du Bassin Annécien	-162	818	2 125	1 615	1 061	-638
SCoT du Genevois	-39	98	89	336	152	18
SCoT du Haut Bugey	-47	153	-232	-38	-342	-1 746
SCoT Pays de Gex	-19	195	145	636	841	179
SCoT Usse et Rhône	-36	93	57	19	-21	-97
Ain	-525	1 629	1 371	3 698	375	-2 827
Rhône-Alpes	-4 805	16 402	49 567	35 335	6 273	-38 670

- Parmi les actifs de 15-64 ans, la part des ouvriers de 32,4% est supérieure aux territoires de comparaison, ce qui met en évidence le caractère industriel du territoire encore manifeste.
- Du reste, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont mieux représentés (7,4%) que dans la plupart des référents et particulièrement localisés dans le Grand Bellegarde (406 sur 409 actifs), tandis que la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est de peu en deçà (10,2%) des territoires pris pour comparaison aux alentours de 13% en moyenne.
- Enfin, alors que la part des professions intermédiaires (22,4%) est inférieure à celles des niveaux du Département (23,7%) et de la Région (26,3%), celle des employés (26,1%) se trouve dans la moyenne (26,4 dans l'Ain et 26,9% dans l'ancienne Région Rhône Alpes).
- En accord avec la réduction du nombre d'emplois dans l'agriculture, les actifs de cette CSP sont en repli de -11,9% en moyenne par an entre 2008 et 2013 (-54 actifs), une baisse bien plus forte que dans les territoires voisins et surtout liée aux communes hors Grand Bellegarde (-16,6% soit -45 actifs.)
- Le repli de l'industrie entraîne la baisse du nombre d'ouvriers (-367 actifs) et d'employés (-11), alors que les cadres et professions intellectuelles supérieures sont en hausse (+135).
- Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise se fragilisent eux aussi de -1,6% en moyenne par an, soit un retrait de 42 actifs.

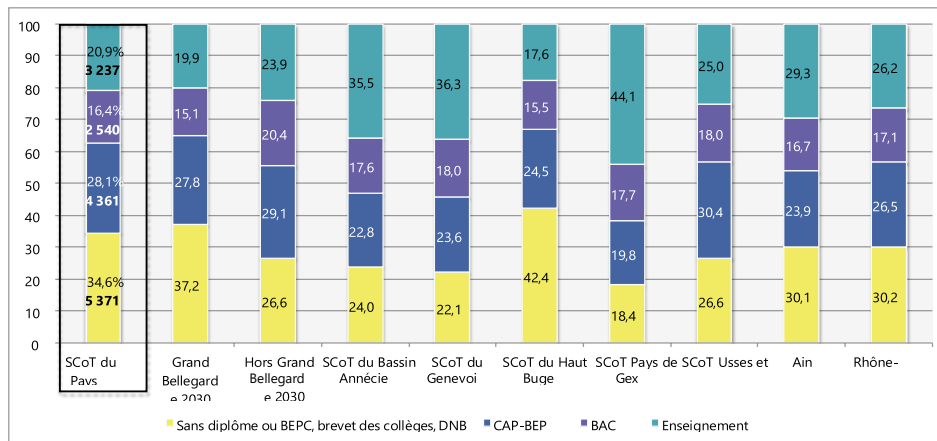
Évolutions moyennes annuelles des actifs de 15-64 ans selon leur CSP

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Répartition de la population non scolarisée de 15 ou plus en 2013 par diplôme obtenu

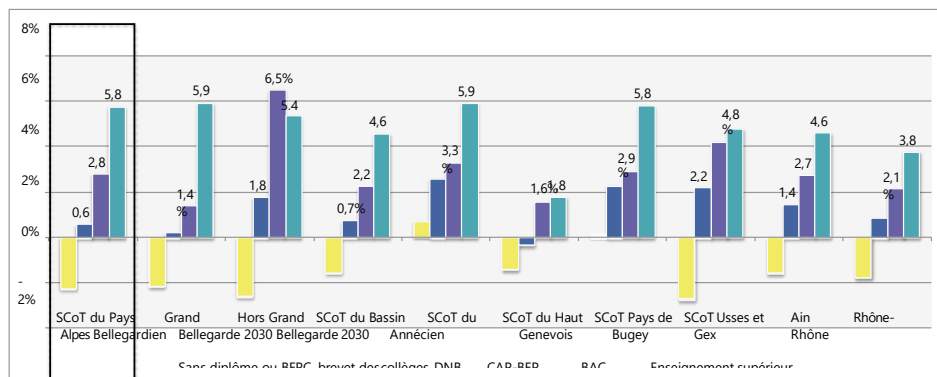
(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



- Comparé aux territoires voisins et aux échelles départementale et régionale, le niveau des habitants non scolarisés de 15 ou plus du Pays Bellegardien est assez faible. Il se trouve être à un niveau d'appartenance similaire au Haut-Bugey, territoire reconnu pour sa spécificité industrielle.
 - 20,9% d'entre eux ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur contre une moyenne de plus de 30% dans les territoires de comparaison ;
 - 34,6% de la population n'a pas obtenu de diplôme ou des BEPC et brevets des collèges contre 30% dans l'Ain et en Rhône-Alpes.
- Néanmoins, entre 2008 et 2009, la progression des personnes ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur de 5,8%/an et le retrait des personnes sans diplôme ou diplômées d'un brevet des collèges de -2,3%/an, rendent compte de l'effet de convergence manifeste du niveau de formation du territoire et des effets potentiels de la réforme de 2007 sur le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Évolution moyenne annuelle de la population non scolarisée ou plus en fonction du diplôme obtenu entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



„ Les revenus

Les **chiffres** sont couverts par le secret statistique. Ainsi, les résultats de la répartition du revenu fiscal par unité de consommation sont à prendre avec précaution, car ne couvrant que les communes de Châtillon-en-Michaille et Bellegarde-sur-Valserine.

- Le revenu moyen par foyer fiscal en 2011 dans le Pays Bellegardien s'élève à 26 133 euros, ce qui est globalement plus faible que le niveau de l'Ain (28 643 euros) et de l'ancienne Région (27 005 euros), mais plus élevé que la plupart des territoires ruraux voisins du département.
- Les disparités avec les territoires voisins sont également très fortes, les revenus y étant presque deux fois plus élevés que dans le PLUi-H, écarts directement liés au phénomène frontalier.

Revenus nets déclarés moyen par foyers fiscaux en 2007 et 2011

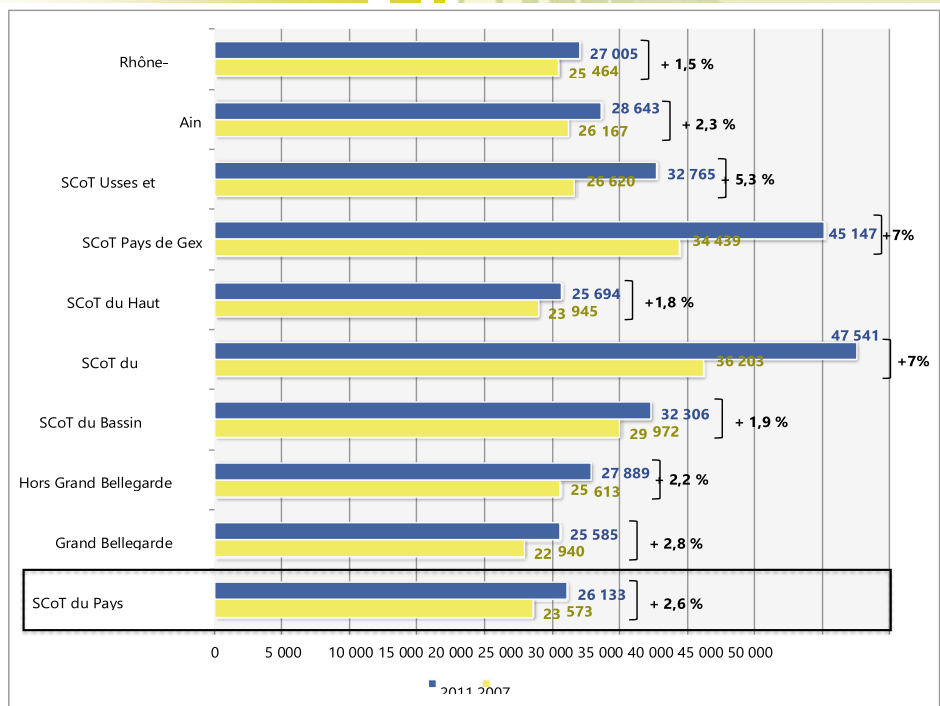
(Source : DGFIP ; EAU PROSCOT ; en euros constants)

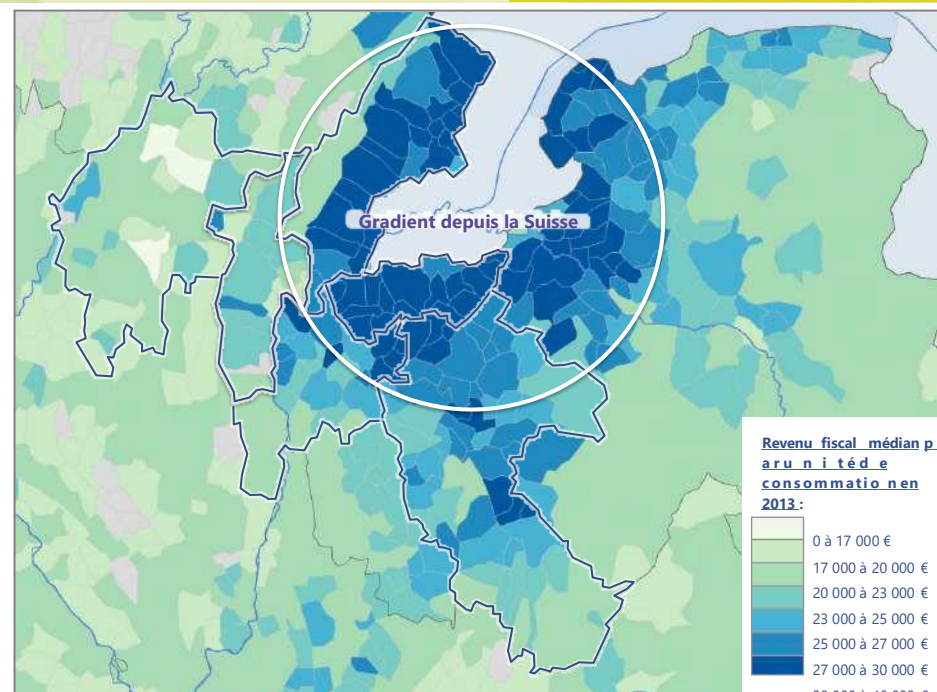
Le **revenu médian par unité de consommation** est le revenu disponible après transferts, impôts et prestations sociales en deçà duquel se situe la moitié de la population.

- Toutefois, au sein du territoire, les revenus sont plus élevés hors du Grand Bellegarde (27 889 euros) qu'au sein du pôle urbain (25 585 euros), écarts de revenus qui mettent de nouveau en exergue les différences entre les travailleurs frontaliers et les travailleurs locaux.
- Les revenus progressent néanmoins de 2,8%/an entre 2007 et 2011, à un rythme moins élevé que les SCoT frontaliers à la Suisse (7%) mais plus rapidement que les niveaux de l'Ain (2,3%) et de l'ancienne Région Rhône-Alpes (1,5%), en écho d'un territoire dont les habitants travaillent de plus en plus en pays voisin.

Revenu fiscal médian par unité de consommation en 2013

(Source : DGFIP INSEE ; EAU PROSCOT ; en euros constants)

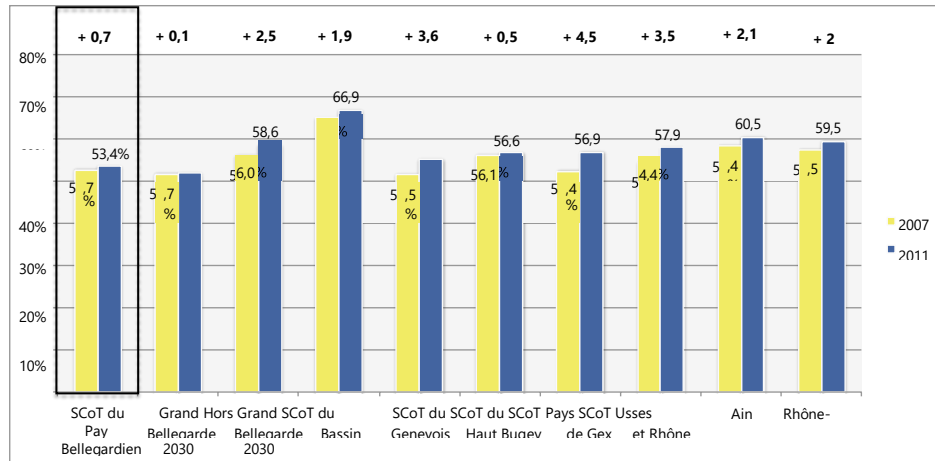




- L'évolution des foyers fiscaux imposables rend particulièrement compte des disparités à l'œuvre entre le pôle bellegardien, dont la part reste stable (+0,1%/an) et les autres communes du territoire (+2,5%), qui accueillent davantage de frontaliers aux revenus plus élevés.
- La part des ménages fiscaux imposés, de 60,7% en 2012, reste cependant bien moins élevée que la moyenne régionale (68,3%) et départementale (65,5%), de même que la part des indemnités chômage (3,6%) demeure supérieure à la plupart des référentiels (aux environs de 2,5 - 3%).

Évolution de la part des foyers fiscaux imposables

(Source : DGFIP ; EAU PROSCOT ; en euros constants)



Répartition des revenus fiscaux des ménages selon leur nature en 2012

(Source : DGFIP-INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Part des ménages fiscaux imposés	Part des salaires et traitements hors chômage	Part des indemnités chômage	Part des revenus d'activités non salariées	Part des pensions et retraites	Part des autres revenus
SCoT du Pays Bellegardien	60,7	67,6	3,6	3,2	20,7	5,0
SCoT du Bassin Annécien	74,7	65,6	2,3	4,9	19,0	8,2
SCoT du Genevois	39,6	60,6	1,7	1,9	8,3	2,6
SCoT du Haut Bugey	61,1	63,2	3,9	2,7	24,0	6,3
SCoT Pays de Gex	57,1	77,4	2,2	2,3	14,1	4,1
SCoT Usse et Rhône	60,7	66,9	2,9	5,4	19,4	5,6
Ain	65,5	64,0	2,7	4,0	22,5	5,4

Les **déciles** sont des indicateurs de distribution de revenu. Les déciles sont utilisés pour décrire les disparités de revenus notamment entre le premier et le dernier. À titre d'exemple, le premier décile est tel que 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation inférieur à cette valeur et que 90% présentent un revenu supérieur. Ainsi, plus le rapport interdécile est élevé, plus les inégalités en termes de revenu sont grandes.

Le **seuil de pauvreté**, fixé par convention à 60% du niveau médian de la population, s'établit à 987 euros mensuels en 2012 selon l'INSEE.

- Les revenus, plus élevés que la moyenne de ceux du département et de la région, tendent à accentuer les inégalités : le rapport interdécile de 5,2 y est plus élevé mais reste maîtrisé comparé aux autres SCoT de l'agglomération franco-valdo-genevoise (plus de 7).
- En revanche, en 2012, le différentiel de niveau de richesse entre Bellegarde et Châtillon met en exergue les fragilités de la ville centre :
 - À Bellegarde, 18,3% des foyers fiscaux vivent avec un niveau de richesse inférieur au seuil de pauvreté contre 8% à Châtillon.
 - 67% de ménages imposés à Châtillon contre 54,5% à Bellegarde.

Revenus fiscaux des ménages en 2012 par unités de consommation classés par déciles

(Source : DGFIP-INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	1er décile	2e décile	3e décile	4e décile	médiane	6e décile	7e décile	8e décile	9e décile	Rapport interdécile D9/D1
SCoT du Pays Bellegardien	8 553	12 283	15 294	18 146	22 484	24 623	28 954	34 154	44 123	5,2
SCoT du Genevois	8 889	14 307	19 059	23 649	37 115	34 249	40 758	49 177	62 814	7,1
SCoT du Haut Bugey	6 961	9 905	12 422	14 806	20 325	19 22	22 266	25 946	32 519	4,7
SCoT Pays de Gex	4 726	12 773	19 474	26 004	32 928	40 370	48 962	60 509	80 164	17,0
Ain	8 983	13 072	16 244	19 145	21 557	25 197	28 910	33 873	42 756	4,8
Rhône-Alpes	9 985	13 908	16 903	19 635	20 904	25 269	28 824	33 655	42 398	4,2

Part des ménages fiscaux imposés et part sous le seuil de pauvreté

(Source : DGFIP-INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Part ménages fiscaux imposés	Taux de pauvreté-Ensemble	Taux de pauvreté-proprétaire	Taux de pauvreté-locataire
Bellegarde-sur-Valserine	54,5 %	18,3 %	7,5 %	26,9 %
Châtillon-en-Michaille	66,9 %	7,9 %	6 %	13,2 %

Ain	65,6 %	10,3 %	5,5%	20,3%
-----	--------	--------	------	-------

Caractéristiques des foyers allocataires de prestations sociales et familiales en 2015

(Source : Caisse d'Allocations Familiales CAF ; EAU PROSCOT)

Territoires	Nombre d'allocataires	Couples sans enfants	Couples avec enfants	Personnes isolées	Familles monoparentales
Pays Bellegardien	3 062	166	1 522	882	366
Grand Bellegarde	2 451	166	1 154	790	329
2030 Hors Grand Bellegarde 2030	611	0	368	92	37
Bellegarde-sur-Valserine	1 940	149	815	710	266
Billiat	70	0	51	0	5
Champfromier	92	0	55	19	6
Chanay	63	0	39	5	9
Châtillon-en-Michaille	392	12	267	57	50
Confort	84	0	39	35	0
Giron	17	0	6	0	0
Injoux-Génissiat	134	0	98	15	11
Lancrans	119	5	72	23	13
L'hôpital	6	0	0	0	0
Montanges	31	0	23	0	0
Plagne	13	0	6	0	0
Saint-Germain-de-Joux	64	0	33	18	6
Surjoux	5	0	0	0	0
Villes	32	0	18	0	0
SCoT du Bassin Annécien	33 098	988	16 049	10 770	4 763
SCoT du Genevois	3 448	117	1 850	848	465
SCoT du Haut Bugey	9 685	580	4 927	2 585	1 264
SCoT Pays de Gex	6 882	213	3 677	1 793	959
SCoT Usse et Rhône	2 167	22	1 318	396	182
Ain	103 098	3 476	52 900	28 224	14 632
Rhône-Alpes	1 144 341	47 235	511 039	402 439	157 950

A noter : la synthèse du dénombrement des foyers allocataires par catégorie n'est disponible qu'à l'échelle nationale sur les statistiques de la CAF (prestation familiale, minima social, RSA uniquement, aide au logement). C'est pourquoi toutes les données n'ont pas été reportées dans le tableau suivant.
De même, le détail annuel n'est disponible que pour l'ensemble des foyers allocataires.

- 3 062 foyers allocataires de prestations sociales et familiales en 2015 dont 2 451 au sein du Grand Bellegarde.
 - Une légère baisse du nombre d'allocataires entre 2009 et 2015 (-41), mais qui progresse légèrement dans les communes rurales (+20).
- Il s'agit pour l'essentiel de prestations liées à l'enfance à destination des couples avec enfants, qui représentent la moitié des foyers allocataires à l'échelle du territoire.
 - Alors qu'il s'agit surtout de couples avec enfants parmi les foyers allocataires des communes rurales (60,2%), la répartition est plus diversifiée dans le Grand Bellegarde du fait d'une offre de petits logements plus étoffée.

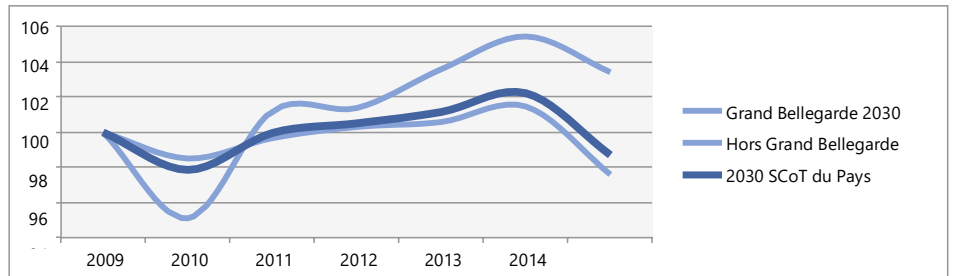
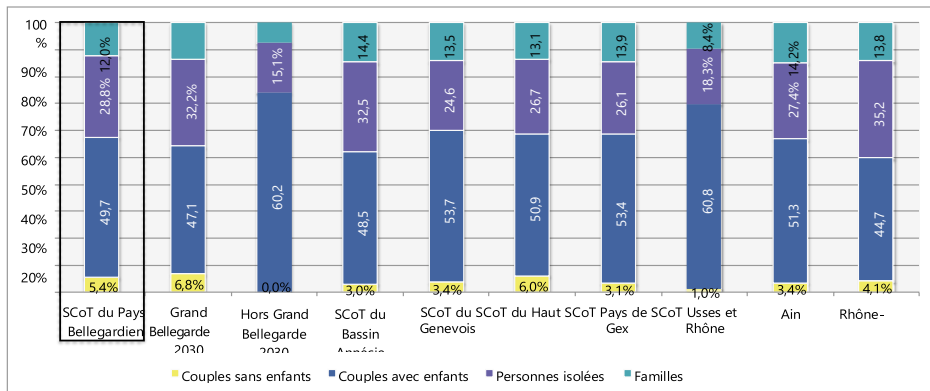
Évolution du nombre de foyers allocataires entre 2009 et 2015

(Source : CAF ; EAU PROSCOT)

Territoires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation absolue 2009-2015	Evol. moyenne annuelle 2009-2015
SCoT du Pays Bellegardien	3 103	3 036	3 101	3 118	3 138	3 171	3 062	-41	-0,22%
Grand Bellegarde 2030	2 512	2 474	2 503	2 519	2 526	2 548	2 451	-61	-0,41%
Hors Grand Bellegarde 2030	591	562	598	599	612	623	611	20	0,56%
SCoT du Bassin Annécien	32 296	32 772	33 092	33 285	33 460	33 356	33 098	802	0,41%
SCoT du Genevois	3 213	3 124	3 227	3 277	3 361	3 406	3 448	235	1,18%

Répartition des foyers allocataires par catégorie familiale en 2015

(Source : CAF ; EAU PROSCOT)



- Les aides au logement concernent 1 417 foyers dont 1 336 à Bellegarde. Comme pour les territoires de comparaison, il s'agit pour l'essentiel d'Allocations Personnalisées au Logement (67,2%).
- La concentration des allocataires au sein du pôle urbain, Bellegarde, souligne la présence de fragilités sociales dans la ville. Ce constat appelle à une certaine vigilance quant à la question du logement des populations à ressources modestes et faibles, en particulier dans un contexte où le niveau de vie des frontaliers dépasse largement celui des actifs occupés en France.
- Par ailleurs, il apparaît difficile d'estimer précisément l'importance de la population handicapée sur le territoire du Pays Bellegardien. Les seules données disponibles montrent que 245 personnes perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé en 2015, et que 225 d'entre elles vivent dans les communes du Grand Bellegarde. Il ne peut en effet s'agir d'une évaluation stricte du besoin puisque toutes les personnes en situation de handicap n'ont pas recours aux allocations et tous les handicaps ne sont pas pris en compte par celles-ci. Ce chiffre donne néanmoins une estimation du besoin pour des logements adaptés et des services et équipements accessibles.

Répartition des foyers allocataires par nature des prestations reçues en 2015

(Source : CAF ; EAU PROSCOT)

Territoires	dont solidarité et insertion (RSA)	dont Allocation Adulte Handicapé	dont Foyers allocataires bénéficiaires de l'Allocation Logement						
			Toutes	Allocation de Logement Familiale (ALF)		Allocation de Logement Social (ALS)		Allocation Personnalisée au Logement (APL)	
				NO.	Part	NO.	Part	NO.	Part
SCoT du Pays Bellegardien	454	245	1 417	175	12,4%	290	20,5%	952	67,2%
<i>Grand Bellegarde</i>	421	225	1 336	162	12,1%	271	20,3%	903	67,6%
<i>2030 Hors Grand Bellegarde 2030</i>	33	20	81	13	16,0%	19	23,5%	49	60,5%
SCoT du Bassin Annécien	3 535	2 202	14 987	1 894	12,6%	5 384	35,9%	7 709	51,4%
SCoT du Genevois	474	195	1 424	151	10,6%	372	26,1%	901	63,3%
SCoT du Haut Bugey	1 607	688	5 268	601	11,4%	749	14,2%	3 918	74,4%
SCoT Pays de Gex	1 042	338	2 417	117	4,8%	325	13,4%	1 975	81,7%
SCoT Usses et Rhône	132	156	521	85	16,3%	174	33,4%	262	50,3%
Ain	11 590	6 075	36 587	5 929	16,2%	8 049	22,0%	22 609	61,8%
Rhône-Alpes	175 053	87 754	587 938	88 542	15,1%	210 522	35,8%	288 874	49,1%

L'INDUSTRIE

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

Sociétés industrielles aux effectifs supérieurs à 20 personnes

(Source : CCI France, Société.com ; EAU PROSCOT)

Signalétique	Localisation	Activité	Effectif
Pays Bellegardien			919
COUTIER	Champfronnier	Fabrications d'équipements automobiles	346
BALL AEROCAN	Chatillon-en-Michaille	Fabrication d'emballages métalliques légers	156
MGI COUTIER	Confort	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	67
BNL EUROLENS	Bellegarde-sur-Valsérine	Fabrication de lunettes	65
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	Injoux-Génissiat	Production d'électricité	52
OTI-CR	Chatillon-en-Michaille	Fabrication de cartonnage	43
STE FAUCIGNY GENEVOIS	Bellegarde-sur-Valsérine	Traitement et élimination des déchets non dangereux	41
ELASTOTECH	Bellegarde-sur-Valsérine	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	40
STE ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION	Bellegarde-sur-Valsérine	Distribution d'électricité	37
STE POLIECO France	Bellegarde-sur-Valsérine	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	37
AGRIPLAS ATLANTIQUE	Bellegarde-sur-Valsérine	Fabrication d'emballages en matières plastiques	35

- Parmi les sociétés du secteur industriel, le territoire abrite des éléments travaillant les matières plastiques, en écho d'une spécialité mondiale reconnue et rayonnant depuis Oyonnax et la Plastics Vallée.
- MGI COUTIER, entreprise locale et fournisseur direct des constructeurs automobiles, qui à ce jour emploie près de 9 000 personnes à travers le monde.
- 98 établissements industriels, dont 41 sans salariés (42 %) et 38 de moins de 10 salariés (39 %) reflétant la part prépondérante des Très Petite Entreprise (81 %), qui du reste demeure supérieure à celle de l'Ain (78 %).
- 8 créations d'entreprises industrielles en 2015 à l'échelle du Pays Bellegardien pour un taux de création d'entreprise de 10,7 % le placement nettement au-dessus de l'observation départementale (6,8 %).

Nombre d'établissements et leur répartition par territoire en 2013

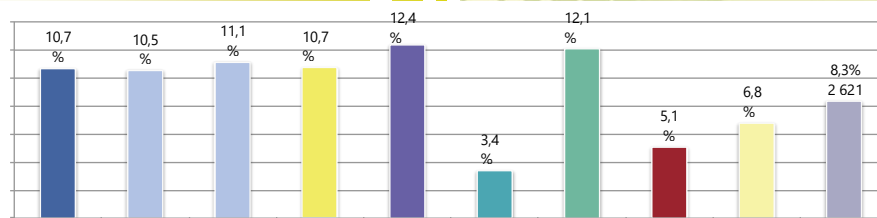
(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Total		Sans salarié		1 à 9 salariés		10 à 19 sal		20 à 49 sal		50 sal ou plus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
SCoT du Pays Bellegardien	98	100%	41	42%	38	39%	7	7%	8	8%	4	4%
SCoT du Genevois	104	100%	47	45%	42	40%	8	8%	6	6%	1	1%
SCoT du Haut Bugey	751	100%	266	35%	278	37%	88	12%	69	9%	50	7%
SCoT Pays de Gex	193	100%	109	56%	64	33%	13	7%	6	3%	1	1%
Ain	3 762	100%	1 686	45%	1 258	33%	356	9%	266	7%	196	5%
Rhône-Alpes	35 335	100%	17 529	50%	11 479	32%	2 688	8%	2 174	6%	1 465	4%

Taux de création en % et nombre d'entreprises industrielles créées en 2015

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

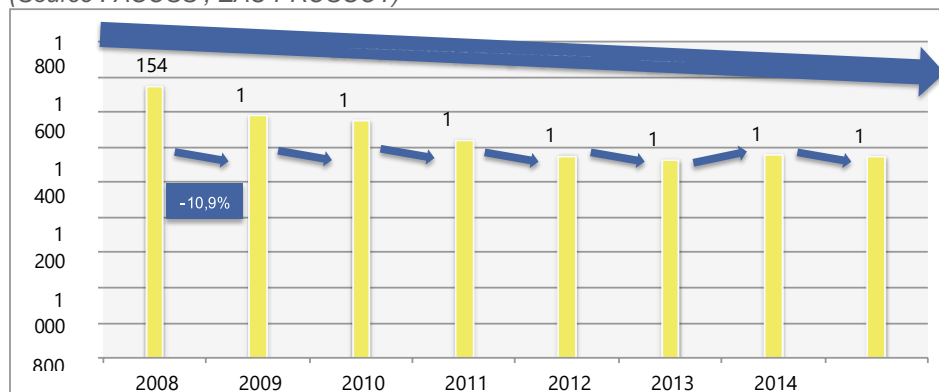




L'indice de spécialisation économique reflète la part relative des emplois d'une activité implantée sur le Pays Bellegardien par rapport à la même activité présente en Rhône-Alpes. Lorsque l'indicateur est supérieur à 1, on dira que le secteur en question est surreprésenté dans le Pays Bellegardien. Inversement, un indicateur inférieur à 1 signifie une sous-représentation.

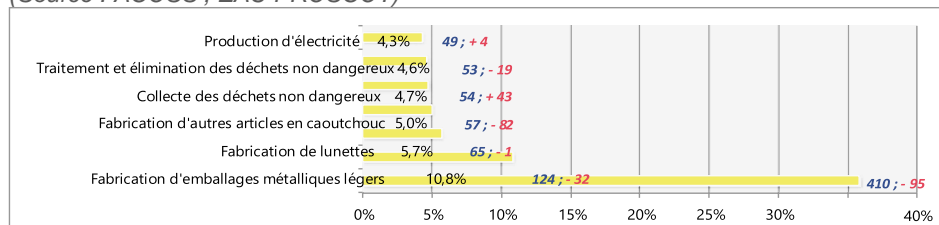
Evolution des emplois salariés entre 2008-2015

(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)



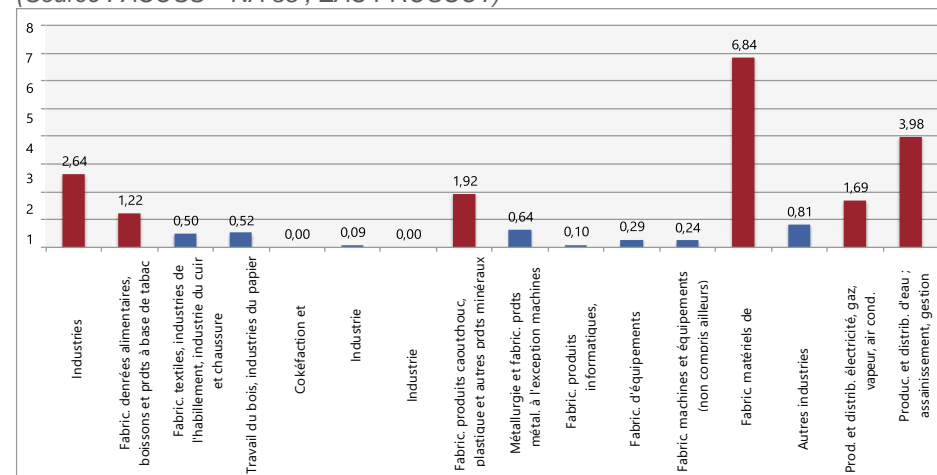
Emplois salariés en 2015 (bleu) et évolution (rouge) entre 2008-2015 parmi les 7 activités industrielles principales du Pays Bellegardien

(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)



Indice de spécialisation économique par activités industrielles en 2015

(Source : ACOSS – NA 38 ; EAU PROSCOT)



- 1 143 emplois salariés en 2015 dans l'industrie selon l'ACOSS contre 1 546 en 2008, signe que la crise engagée en 2008 en France a touché le secteur industriel du territoire.
- Les principales activités industrielles en termes d'emploi ont, à quelques exceptions près, connu une contraction de leur effectif durant l'intervalle 2008-2015.

Parmi les activités destructrices nettes d'emplois citons la fabrication d'autres équipements automobiles, - 95 unités ou la fabrication d'autres articles en caoutchouc, - 82 unités.

- Six activités industrielles spécifient le territoire par rapport à son environnement régional : les industries extractives, la fabrication de denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agro-alimentaire), la fabrication de produits caoutchouc, plastique et autres produits minéraux non métalliques, la fabrication de matériels de transport et, enfin, la production et distribution d'eau ; assainissement, gestion de déchets, dépollution.

SYNTHESE

- L'industrie a été l'un des secteurs les plus touchés par les effets des crises qui se sont succédées entre 2008 et 2011 et qui n'ont fait qu'accélérer le mouvement de décomposition de l'industrie française face à ses principaux concurrents européens.
- Aussi, dans un territoire dont près de 20 % des emplois sont liés à l'industrie, il n'est pas anormal de voir son tissu industriel perdre 403 emplois en 7 ans.
- La présence d'établissements dont les productions sont fortement exposées à la concurrence internationale (plasturgie, produits à destination de l'industrie automobile...) amène à une incertitude sur l'évolution future des emplois industriels. Si le « gros » de l'épure semble passée, il n'en demeure pas moins que le secteur industriel du territoire, dans son ensemble, dépend des politiques économiques nationales engageant la compétitivité Française (normes, marché du travail, financement de la recherche, formation...).
- D'aménagement des parcs d'activités de manière à créer de véritables espaces fonctionnels aussi bien pour les entreprises (raccordement aux réseaux, dont transports et communication numérique...) que pour les salariés (crèches, restauration, transports...), dans un cadre environnemental et paysager de qualité, en accroche des autres centralités du tissu urbain (équipements, secteur de commerce, etc.) ;
- D'animation économique pour créer des synergies avec les pôles de compétitivité voisins comme Plastipolis à Oyonnax, Mont-Blanc Industries à Cluses, voire LUTB Transport & Mobility Systems à Lyon ou autres clubs d'entrepreneurs locaux ou régionaux ;
- D'encouragement à la réalisation de projets inter-entreprises afin de mutualiser les compétences en ressources humaines ou des formations.

Toutefois, la présence de PME dynamiques sur leur marché à l'image de MGI COUTIER, BALL AEROCAN ou bien encore de BNL EUROLENS amène à observer un tissu industriel complexe, mêlant savoir-faire, chaînes de production et travaux de Recherche & Développement.

Il devient alors nécessaire de préserver ces établissements sur le territoire par la mise en place d'une stratégie de développement économique portant au travers d'une offre renouvelée en matière :

- Foncière et immobilière amenant de l'agilité économique et une adaptation actualisée aux besoins des unités industrielles de diverses tailles, aussi bien les TPE/TPI, que les PME/PMI en appui de leur développement ;

LA CONSTRUCTION

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

Sociétés du secteur de la construction aux effectifs supérieurs à 20 personnes

(Source : CCI France, Société.com ; EAU PROSCOT)

Signalétique	Localisation	Activité	Effectifs
SCoT du Pays Bellegardien			536
FAMY	Chatillon-en-Michaille	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	211
EIFFAGE RHONE ALPES AUVERGNE	Bellegarde-sur-Valsérine	Construction de routes et autoroutes	53
ETS GALLIA	Chatillon-en-Michaille	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	51
EIFFAGE CONSTRUCTION RHONE ALPES	Bellegarde-sur-Valsérine	Construction de bâtiments divers	38
STE SALENDRE RESEAUX	Bellegarde-sur-Valsérine	Construction de réseaux électriques et de communication	34
EIFFAGE CONSTRUCTION ALPES DAUPHINE	Bellegarde-sur-Valsérine	Construction d'autres bâtiments	30
ETS PONCET CONFORT DECOR	Chatillon-en-Michaille	Travaux de peinture et vitrerie	27
ISERBA	Chatillon-en-Michaille	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	25
STE CARRAZ METALLERIE	Chatillon-en-Michaille	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	25
STE GERMAIN GERARD	Chatillon-en-Michaille	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	22
STE NINET GAVIN	Lanrans	Travaux de charpente	20

- Parmi les sociétés de construction d'au moins personnes, le territoire accueille en accueille trois dépassant les 50 unités, dont une de plus de 200 employés, FAMY qui rayonne sur les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté et qui depuis peu s'ouvre à l'international, notamment vers l'Afrique de l'Ouest.
- 224 établissements dans le secteur de la construction, dont 150 sans salarié (67 %) et 60 de moins de 10 salariés (27 %), qui à l'image du secteur, est avant tout composé de TPE.
- 26 créations d'entreprises oeuvrant dans le secteur de la construction en 2015 à l'échelle du Pays Bellegardien pour un taux de création d'entreprise de 13,2 % qui est nettement supérieur à celui observé pour l'Ain (10,4%).

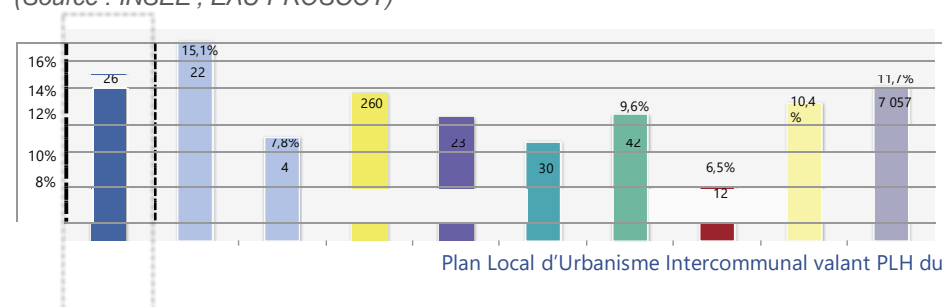
Nombre d'établissements et leur répartition par territoire en 2013

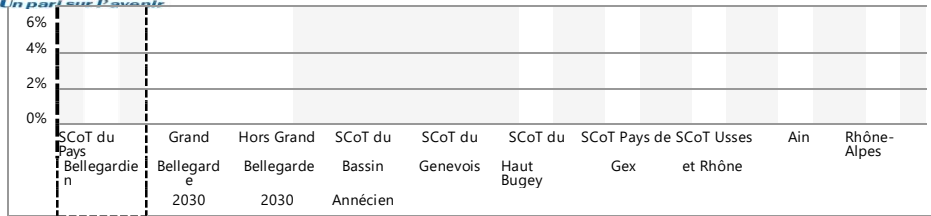
(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Total		Sans salarié		1 à 9 salariés		10 à 19 sal		20 à 49 sal		50 sal ou plus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
SCoT du Pays Bellegardien	224	100%	150	67%	60	27%	5	2%	6	3%	3	1%
SCoT du Bassin Annécien	2 811	100%	1 939	69%	713	25%	91	3%	53	2%	15	1%
SCoI du Haut Bugey	445	100%	266	60%	148	33%	21	5%	10	2%	0	0%
SCoI Usse et Rhone	217	100%	149	69%	54	25%	11	5%	2	1%	1	0%

Taux de création en % et nombre d'entreprises industrielles créées en 2015

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

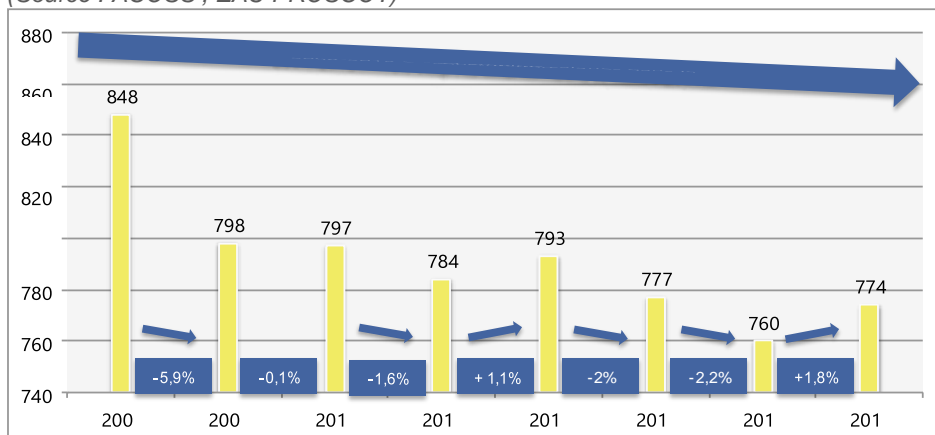




L'indice de spécialisation économique reflète la part relative des emplois d'une activité implantée sur le Pays Bellegardien par rapport à la même activité présente en Rhône-Alpes. Lorsque l'indicateur est supérieur à 1, on dira que le secteur en question est surreprésenté dans le Pays Bellegardien. Inversement, un indicateur inférieur à 1 signifie une sous-représentation.

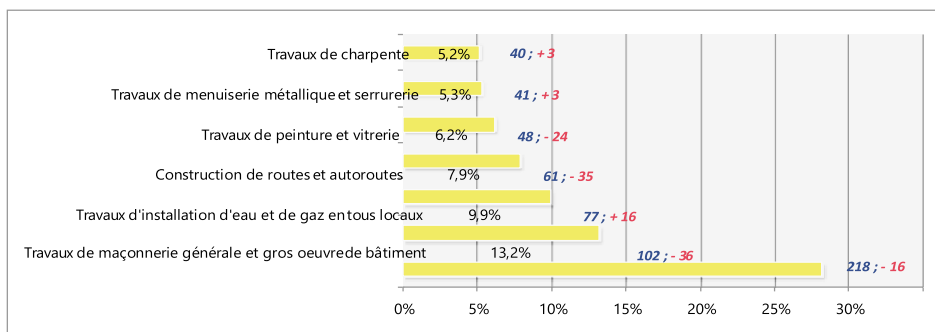
Evolution des emplois salariés entre 2008-2015

(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)



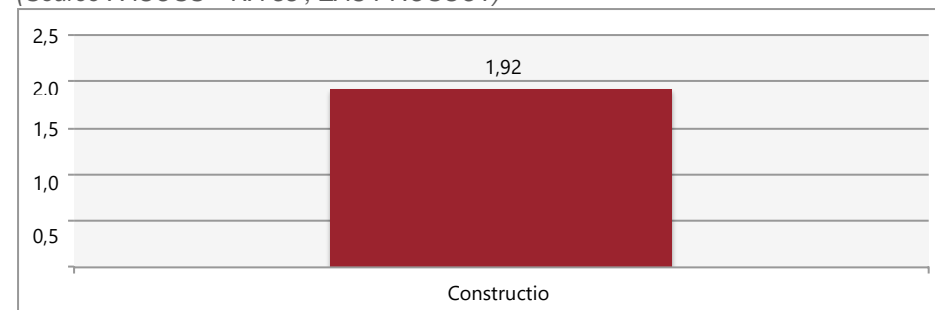
Emplois salariés en 2015 (bleu) et évolution (rouge) entre 2008-2015 parmi les 7 activités principales de la construction du Pays Bellegardien

(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)



Indice de spécialisation économique du secteur de la construction en 2015

(Source : ACOSS – NA 38 ; EAU PROSCOT)



- 774 emplois salariés en 2015 dans le secteur de la construction selon l'ACOSS contre 848 en 2008.
- Parmi les activités issues du secteur de la construction, les travaux de terrassement courants et travaux préparatoires, ainsi que ceux de maçonnerie générale et de gros œuvre de bâtiment ont connu des destructions nettes d'emplois de l'ordre de 16 unités pour les premiers et de 36 pour les seconds entre 2008 et 2015.

A contrario, les travaux d'installation d'eau et de gaz tous locaux ont enregistré une hausse nette de 16 emplois sur le même intervalle.

- Le secteur de la construction ressort clairement comme une spécificité locale, dans un univers régional lui-même considéré traditionnellement par les professionnels comme l'un des marchés les plus vifs de France.

GOUVERNANCE

► Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura

- **La mesure 3.2.2 « Transformer la ressource forestière en potentiel économique »** de la Charte du PNR entend amplifier le recours à l'utilisation du bois local autant pour le bois construction que le bois énergie.

Concernant le bois construction, il s'agit d'un double enjeu :

- > Économique pour maintenir et développer un tissu d'entreprises de première et seconde transformation, rechercher de nouveaux débouchés et nouvelles applications, exploiter des niches peu investies, créer de la valeur ajoutée et conforter le savoir-faire des entreprises.
- > Architectural et paysager pour promouvoir une construction bois adaptée aux paysages bâtis du Haut-Jura et qui réponde aux objectifs de qualité en matière d'urbanisme et de réduction des dépenses énergétiques.
- Dans ce cadre, le **Parc** :
 - > Cherche à rapprocher les différents acteurs et promouvoir les coopérations interprofessionnelles en s'appuyant sur un comité de pilotage
 - > Engage un Plan d'Approvisionnement Territorial bois d'œuvre sur les résineux en lien avec la FNCOFOR (Fédération Nationale des Communes Forestières)
 - > Mène des actions en vue de connaître et faire reconnaître la qualité mécanique des bois et des démarches en faveur d'une première AOC bois portant sur les résineux du massif jurassien franco-suisse
 - > Mène des actions de sensibilisation à l'utilisation du bois dans la construction
 - > Développe des partenariats avec l'interprofession et les écoles professionnelles du bois, écoles d'ingénieurs...
 - > Encourage les efforts de modernisation des entreprises en particulier ceux qui visent à mutualiser les investissements et les moyens (ex : centre de séchage), etc.

► La filière bois de l'Ain, le livre blanc 2014-2016

- 4 enjeux majeurs ont été identifiés par les acteurs de la filière forêt bois dans le département de l'Ain :
 - > Développer la production et anticiper le renouvellement des forêts de l'Ain
 - > Développer et renforcer le tissu d'entrepreneurs forestiers et le réseau local d'entreprises
 - > Développer les chaufferies bois et les filières locales de bois énergie
 - > Garantir la cohérence des politiques en faveur de la filière
- Ces enjeux sont déclinés en objectifs, actions et mesures. Deux d'entre elles concernent directement l'éco-construction :
 - > **Action 9 « Aider la première transformation du bois, le bois local, les circuits-courts »** : sensibiliser les architectes et les maîtres d'ouvrage à construire en bois local
 - > **Action 11 « Informer et sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la construction bois »** : mettre en avant les nouvelles pratiques techniques de la filière bois, animer un stand filière sur le salon de l'habitat de Bourg en Bresse, organiser 4 vendredi du bois/an en lien avec les territoires, faire la promotion de bâtiments à haute performance énergétique, organiser des journées techniques, conférences, visites

SYNTHESE

- Le retournement conjoncturel de 2007-2008 a été accompagné d'un repli de l'emploi. Les causes sont connues :
 - Diminution de la surface financière des particuliers expliquée par les pressions exercées par le chômage, la fiscalité, la réorientation, la diminution voire la suppression des « aides à la pierre »... ;
 - Baisse de la capacité d'investissement des collectivités territoriales et de l'Etat ;
 - Attentisme des bailleurs et promoteurs.
- Toutefois, l'accroche aux dynamiques et au rayonnement genevois offre un marché plutôt porteur aux professionnels du secteur qui doivent répondre à la fois aux besoins induits par la croissance démographique et le desserrement des ménages. Rappelons que ce dernier phénomène provient pour partie du vieillissement des populations, mais également des modifications des modes de vie des ménages comme la monoparentalité.
- Par ailleurs, la croissance démographique génère de nouveaux besoins en termes d'équipements et de services variés pour lesquels les collectivités sont mises à contribution. Le maintien de l'attractivité territoriale est lié à la rencontre entre cette offre et demande, qui ouvre un marché sur lequel peuvent se positionner les professionnels du secteur.
- De même l'adaptation au changement climatique appelle à des synergies fortes entre les professionnels de la construction et ceux de la filière-bois, ce qui pourrait, compte tenu de la présence de ses savoir-faire, constituer l'embryon d'une filière intégrée, exportatrice.

Ce faisant, les nouveaux modes constructifs et de construction accompagnant la lutte contre le changement climatique nécessite de former les professionnels. Le territoire pourrait, en effet, se doter de compétences reconnues en la matière à l'échelle de l'Agglomération Franco-Valdo-Genevoise et au-delà.

LES SERVICES

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

Sociétés de services aux effectifs supérieurs à 20 personnes

(Source : CCI France, Société.com ; EAU PROSCOT)

Signalétique	Localisation	Activité	Effectifs
SCoT du Pays Bellegardien			186
LA POSTE	Chatillon-en-Michaille	Activités de poste	54
NORBERT D'ENTRESSANGLE	Bellegarde-sur-Valserine	Transports routiers de fret interurbains	43
PM.G (Mac Donald's)	Chatillon-en-Michaille	Restauration de type rapide	41
TRANSPORTS HENRI VUAILLAT	Bellegarde-sur-Valserine	Transports routiers de fret interurbains	28
VERT MARINE	Bellegarde-sur-Valserine	Autres activités récréatives et de loisirs	20

- Peu d'entreprises du secteur des services dépassent les 20 employés. Parmi les plus grands employeurs, trouvons-nous La Poste (54 employés), mais également deux établissements de logistiques, NORBERT D'ENTRESSANGLE (43) et TRANSPORTS HENRI VUAILLAT (28).
- 663 établissements, dont 432 sans salarié (69 %) et 175 de moins de 10 salariés (28 %), représentant 97 % du total des établissements du secteur des services présent au sein du Pays Bellegardien. Cette proportion est somme toute similaire au paysage de l'Ain (96 %).
- 53 créations d'entreprises de services en 2015 à l'échelle du Pays Bellegardien pour un taux de création d'entreprise de 13,3 %, proche de score de l'Ain (13,8 %).

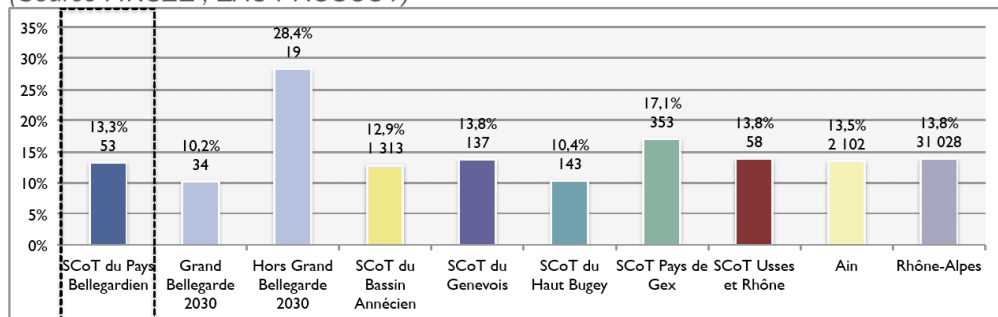
Nombre d'établissements et leur répartition par territoire en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Total		Sans salarié		1 à 9 salariés		10 à 19 sal		20 à 49 sal		50 sal ou plus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
SCoT du Pays Bellegardien	623	100%	432	69%	175	28%	7	1%	7	1%	2	0%
SCoT du Bassin Annécien	13 858	100%	10 238	74%	3 011	22%	352	3%	180	1%	77	1%
SCoT du Genevois	1 273	100%	880	69%	330	26%	35	3%	20	2%	8	1%
SCoT du Haut Bugey	2 173	100%	1 561	72%	519	24%	54	2%	27	1%	12	1%
SCoT Pays de Gex	2 778	100%	2 020	73%	649	23%	74	3%	28	1%	7	0%
SCoT Usse et Rhône	577	100%	462	80%	106	18%	5	1%	4	1%	0	0%
Ain	21 827	100%	16 002	73%	5 013	23%	476	2%	218	1%	118	1%
Rhône-Alpes	270 416	100%	199 102	74%	60 125	22%	6 009	2%	3 447	1%	1 733	1%

Taux de création en % et nombre d'entreprises de services créées en 2015

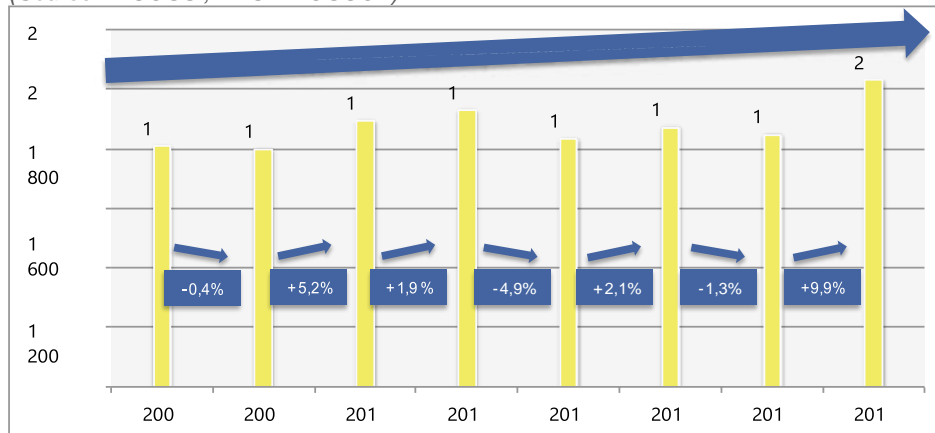
(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



L'indice de spécialisation économique reflète la part relative des emplois d'une activité implantée sur le Pays Bellegardien par rapport à la même activité présente en Rhône-Alpes. Lorsque l'indicateur est supérieur à 1, on dira que le secteur en question est surreprésenté dans le Pays Bellegardien. Inversement, un indicateur inférieur à 1 signifie une sous-représentation.

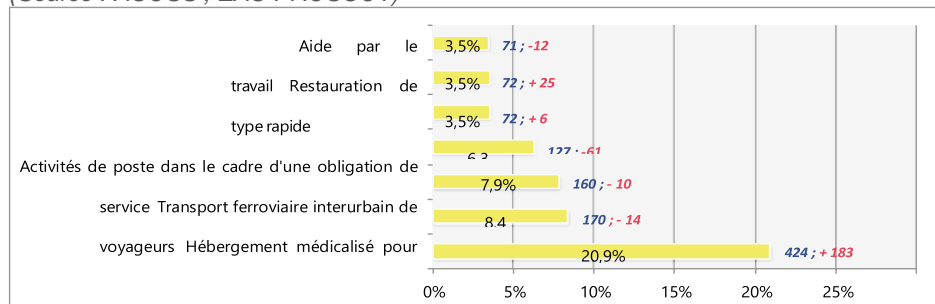
Evolution des emplois salariés entre 2008-2015

(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)



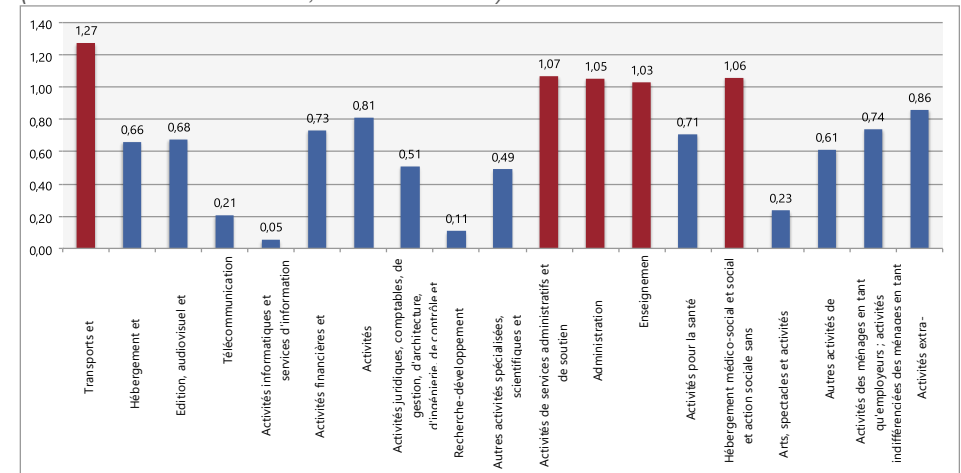
Emplois salariés en 2015 (bleu) et évolution (rouge) entre 2008-2015 parmi les 7 activités principales des services du Pays Bellegardien

(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)



Indice de spécialisation économique par activités de services en 2015

(Source : ACOSS – NA 38 ; EAU PROSCOT)



- Une hausse de 222 emplois salariés entre 2008 et 2015, renforçant un peu plus la place du secteur tertiaire dans le tissu économique du Pays Bellegardien.
- Les activités des agences d'intérim ont nettement progressé entre 2008 et 2015 de près de 183 unités signe d'un recours plus important aux emplois intérimaires dans les secteurs de l'industrie, comme de la construction ou de la logistique, entre autres.
- Le transport et entreposage ressort nettement en termes de spécialisation territoriale avec un indice de 1,27 point. A des degrés moindres, il est accompagné d'autres activités marchandes à l'image des Activités de services administratives et de soutien aux entreprises (1,07) ou non marchandes comme l'Administration publique (1,05 point), l'enseignement (1,03 point) ou encore l'Hébergement médico-social et action sociale sans hébergement (1,06)

SYNTHESE

- Le Pays Bellegardien connaît une continuation de la mue de son tissu économique engagée depuis le début des années 1990. La part de son tissu industriel étant rogné par la progression des emplois de services aussi bien à destination des populations que des entreprises.

Une part importante des pertes d'emplois industriels s'explique par le transfert d'emplois auparavant industriels vers les services, ce qui explique une spécialisation plutôt élevée des Activités de services administratives et de soutien aux entreprises (services de préparation de documents, d'archivage, de conditionnement...).

De plus, la croissance démographique a induit une demande en termes de satisfaction des besoins du quotidien, comblée par les services présents qui ont cru de 0,7 %/an entre 1990 et 2013.

- Le positionnement géographique du territoire, à l'interface entre l'Agglomération Franco-Valdo-Genevoise et la partie Ouest de l'ancienne région Rhône-Alpes, combiné à la présence d'infrastructures de communication lourdes (A 40, Ligne à Grande Vitesse) offre des capacités de rayonnement intéressantes à certains secteurs comme celui des transports et entreposage. En effet, le territoire se trouve être à près de 60 minutes de Chambéry ou de Lyon et à 30 minutes de Genève par voie routière.
- Le recours aux intérimaires est spécifique au territoire comme le montre l'indice de spécialisation. Il ouvre à plus de questionnement que de réponses qui néanmoins méritent une certaine attention.

La part importante de personnes sans diplôme ou ayant obtenu un CAP-BEP incite à penser que cette catégorie trouve pour partie des conditions de ressources par l'intérim, permettant de nourrir le besoin de main d'œuvre des entreprises industrielles, voire de services (conditionnement, manutention...).

L'observation des emplois proposés par les agences d'intérim montre toutefois que les entreprises recherchent des postes qualifiés en CDI : dessinateur projeteur BTP spécialisé travaux publics, géomètre topographe, technicien méthodes automatisme/machines spécialisées, etc.

In fine, cette forme d'emploi atypique peut mettre en avant plusieurs phénomènes :

- Les difficultés du tissu économique à offrir des emplois stables ;
- La capacité du tissu économique à utiliser l'intérim comme variable de substitution aux emplois stables pour des raisons de carnets de commandes atones ou de recouvrement d'une compétitivité-prix malmenée ;
- La capacité du tissu économique à utiliser l'intérim comme variable d'ajustement conjoncturel, dans l'attente d'une stabilité.

LE COMMERCE

ÉTAT DES LIEUX

Sociétés de commerces aux effectifs supérieurs à 20 personnes

(Source : CCI France, Société.com ; EAU PROSCOT)

Signalétique	Localisation	Activité	Effectifs
SCoT du Pays Bellegardien			242
CHATILLON DISTRIBUTION	Bellegarde-sur-Valserine	Hypermarché	92
DGB MOTORS	Bellegarde-sur-Valserine	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	31
ETS CARREL	Chatillon-en-Michaille	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	23
STE TORRENT (Bricomarché)	Chatillon-en-Michaille	Commerce de détail de bricolage	21
C.S.F (Carrefour Market)	Bellegarde-sur-Valserine	Supermarché	52
STE PXL SEALS	Bellegarde-sur-Valserine	Commerce de gros de fournitures et négoce de produits industriels	23

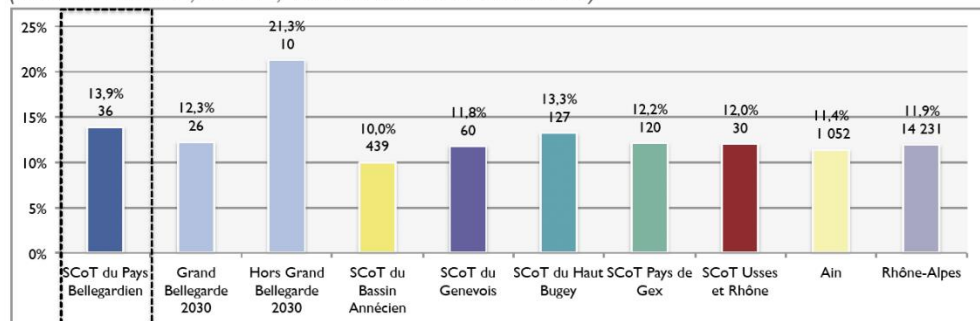
Nombre d'établissements et leur répartition par territoire en 2013

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Total		Sans salarié		1 à 9 salariés		10 à 19 sal		20 à 49 sal		50 sal ou plus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
SCoT du Pays Bellegardien	247	100%	135	55%	95	38%	12	5%	4	2%	1	0%
SCoT du Bassin Annécien	3 896	100%	2 134	55%	1 472	38%	162	4%	92	2%	36	1%
SCoT du Genevois	402	100%	244	61%	132	33%	14	3%	9	2%	3	1%
SCoT du Haut Bugey	894	100%	500	56%	332	37%	36	4%	18	2%	8	1%
SCoT Pays de Gex	875	100%	484	55%	334	38%	31	4%	19	2%	7	1%
SCoT Usse et Rhône	217	100%	163	75%	49	23%	1	0%	3	1%	1	0%
Ain	8 425	100%	5 191	62%	2 709	32%	299	4%	162	2%	64	1%
Rhône-Alpes	92 305	100%	55 687	60%	30 771	33%	3 384	4%	1 686	2%	777	1%

Taux de création d'entreprises du commerce en 2015 et nombre d'entreprises créées

(Source : INSEE, CLAP ; traitement EAU PROSCOT)

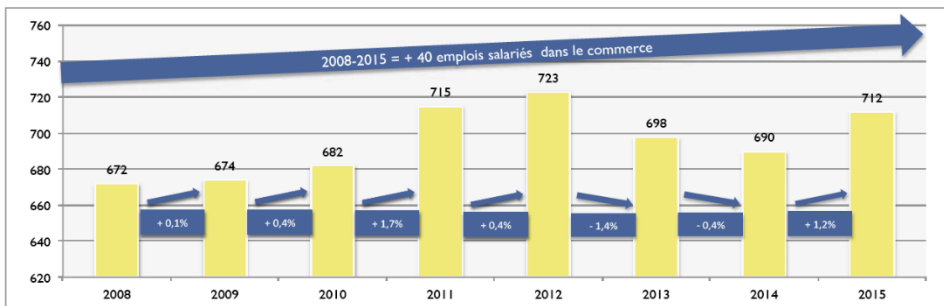


- Les entreprises de plus de 20 salariés sont peu nombreuses sur le territoire et sont liées pour l'essentiel au commerce de grande distribution alimentaire : l'hypermarché de Châtillon et le Carrefour Market de Bellegarde sont les plus gros employeurs du secteur avec 92 et 52 effectifs respectifs.
 - S'en suit le commerce lié à l'automobile et à la réparation de véhicules avec DGB MOTORS à Bellegarde (31 emplois) et l'entreprise CARREL à Châtillon (23 emplois).
 - A noter la présence d'une entreprise spécialisée dans la vente de fournitures et négoce de produits industriels PXL SEALS qui fait écho à la centrale d'Injoux-Génissiat (turbines, vannes, robinets... pour les centrales hydroélectriques, hydroliennes et éoliennes).
- 247 établissements dont plus de la moitié est le fait de commerçants indépendants (55% sans salariés) et 38% de 1 à 9 salariés, les grands établissements étant rares comme pour les autres territoires de comparaison.
- Un taux de création d'entreprises du commerce de 13,9% en 2015, largement supérieur aux référentiels, qui témoigne d'un certain dynamisme du secteur.

L'indice de spécialisation économique reflète la part relative des emplois d'une activité implantée sur le Pays Bellegardien par rapport à la même activité présente en Rhône-Alpes. Lorsque l'indicateur est supérieur à 1, on dira que le secteur en question est surreprésenté dans le Pays Bellegardien. Inversement, un indicateur inférieur à 1 signifie une sous-représentation.

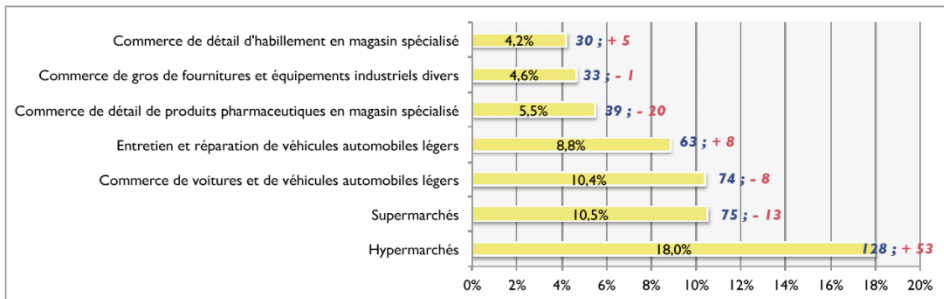
Evolution des emplois salariés entre 2008-2015

(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)



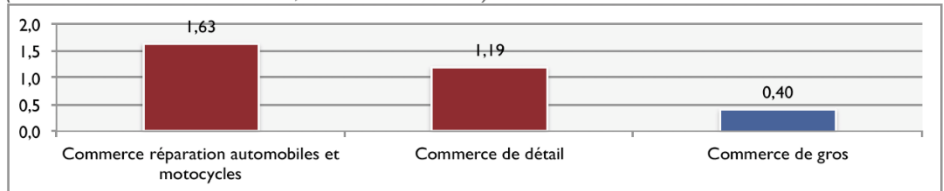
Emplois salariés en 2015 (bleu) et évolution (rouge) entre 2008-2015 parmi les 7 activités commerciales principales du Pays Bellegardien

(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)



Indice de spécialisation économique des activités commerciales en 2015

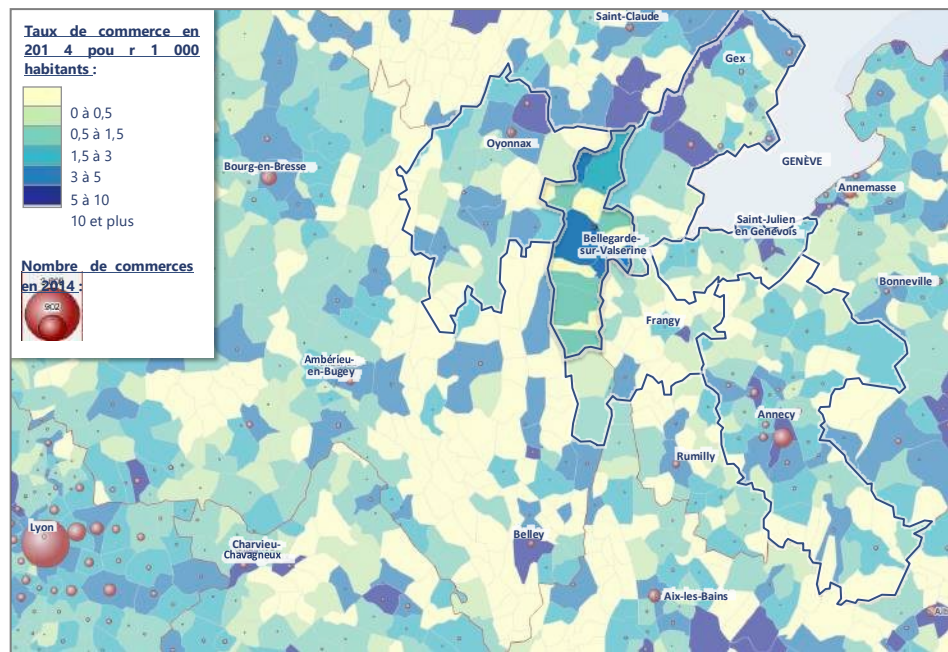
(Source : ACOSS – NA 38 ; EAU PROSCOT)



- Alors qu'entre 2012 et 2014, le nombre d'emplois du commerce régressait, il affiche un rebond entre 2014 et 2015 sous l'effet des embauches dans les grandes surfaces alimentaires pour atteindre 712 effectifs, toutefois moins nombreux qu'en 2012 (723).
- Le commerce de détail domine largement parmi les activités principales du commerce, avec 53 emplois créés dans les hypermarchés.
- À l'échelle du Pays, les activités liées au commerce de détail et de réparations automobiles et motos apparaissent comme des spécificités économiques ce qui témoigne d'un certain positionnement commercial du territoire dans son environnement élargi.
- Le territoire s'inscrit dans la continuité de l'agglomération genevoise et affiche une densité commerciale suffisante pour limiter les déplacements des habitants des différentes communes.

Taux de commerces en 2014 pour 1 000 habitants

(Source : INSEE ; EAU PROSCOT)



Le commerce dans le Pays Bellegardien en 2014

(Source : INSEE ; BPE ; EAU PROSCOT)

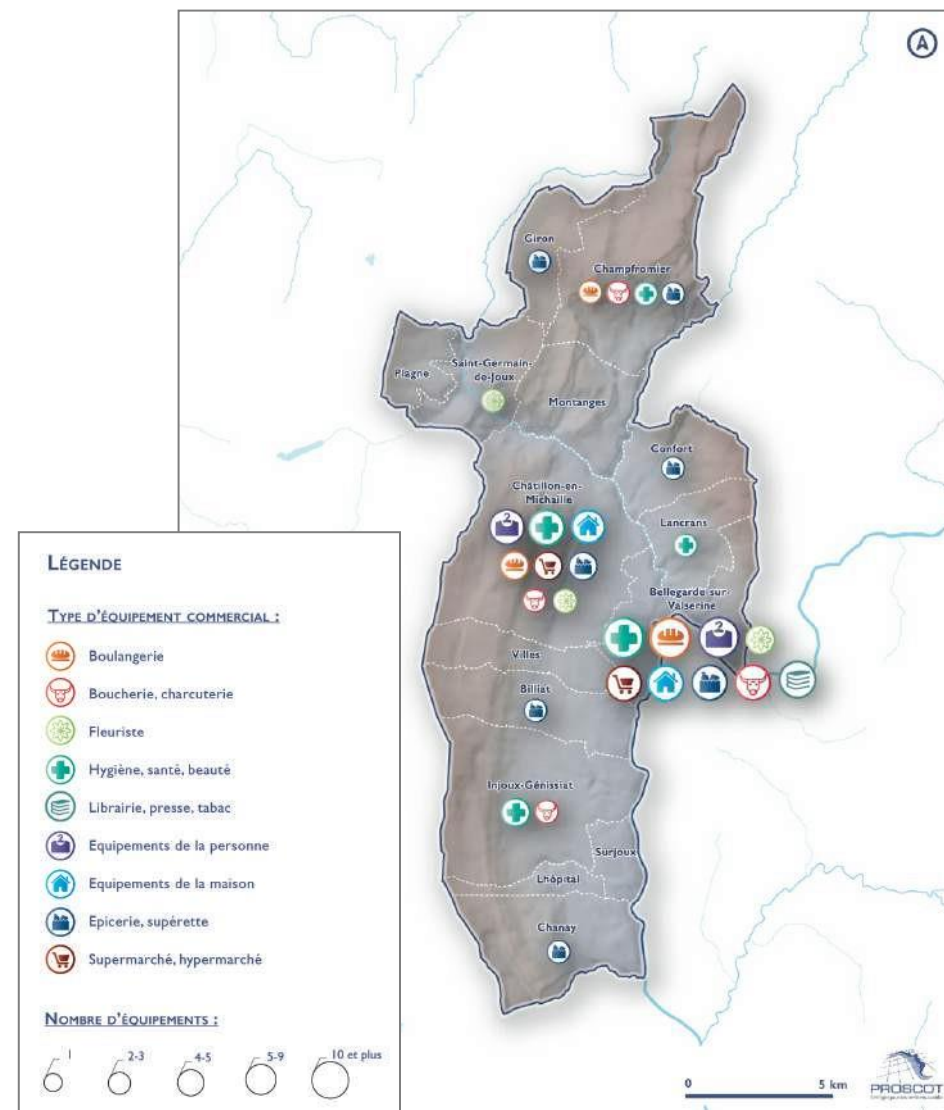
► L'offre commerciale

Le **commerce** regroupe ici : les boulangeries, boucheries, charcuteries, presses, librairies, tabacs, fleuristes, coiffeurs, horlogeries-bijouteries, parfumeries, pharmacies, soins de beauté, magasins d'optique, d'électroménager, de matériel audio-vidéo, d'équipements du foyer, de meubles, de revêtements murs et sols, les drogueries/quincailleries, magasins d'articles de sports et de loisirs, de chaussures et vêtements, les supérettes, épiceries, hypermarchés, supermarchés, produits surgelés et stations-services.

- Plus de 90% de l'offre se concentre dans le Grand Bellegarde, entre la ville centre et Châtillon-en-Michaille, qui bénéficient d'un appareil commercial dense et varié.
 - Aux côtés de ces polarités, hormis Champfromier, rares sont les communes dotées de commerces ce qui rappelle l'importance à accorder à l'offre de transports et de mobilité pour faciliter les déplacements des habitants et permettre la satisfaction de leurs besoins.

Offre commerciale en 2014 par niveaux de gamme (Source : INSEE ; BPE ; EAU PROSCOT)

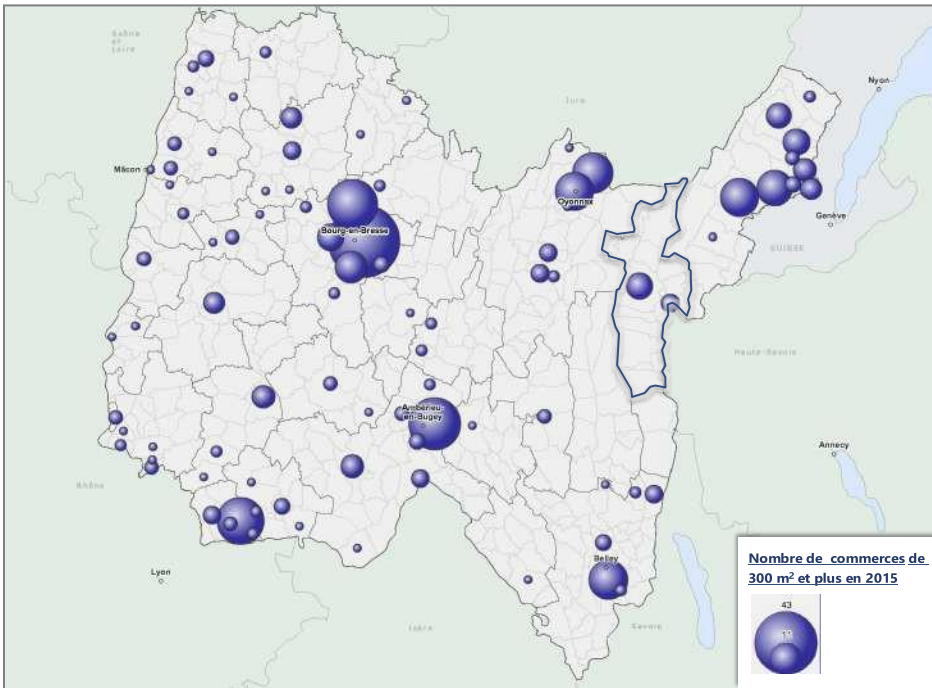
Niveau de gamme	Grand Bellegarde 2030	Hors Grand Bellegarde 2030	SCoT du Pays Bellegardien
Proximité	33	9	42
Boucherie charcuterie	10	2	12
Boulangerie	12	1	13
Epicerie	8	3	11
Fleuriste	3	1	4
Supérette	0	2	2
Intermédiaire	50	0	50
Droguerie quincaillerie bricolage	3	0	3
Horlogerie Bijouterie	2	0	2
Librairie papeterie journaux	8	0	8
Magasin d'articles de sports et de loisirs	4	0	4
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	4	0	4
Magasin d'équipements du foyer	1	0	1
Magasin d'optique	4	0	4
Magasin de chaussures	2	0	2
Magasin de meubles	2	0	2
Magasin de vêtements	12	0	12
Parfumerie	2	0	2
Station service	2	0	2
Supermarché	4	0	4
Supérieure	1	0	1
Hypermarché	1	0	1
Poissonnerie	0	0	0
Produits surgelés	0	0	0
Ensemble gammes	84	9	93



► L'offre de grande distribution

- Malgré la proximité de polarités commerciales d'envergure (Annecy, Val Thoiry, Lyon, Genève...), le Pays Bellegardien a su développer son équipement commercial de plus 300m² en particulier pour le secteur alimentaire dont l'offre est bien dimensionnée (CCI Ain, 2011). Bellegarde et Châtillon se placent d'ailleurs comme un bi-pôle au sein du département (INSEE, 2015).
 - Au sein du territoire, l'offre se répartie donc à Bellegarde et Châtillon, dotés de zones commerciales, autant pour le secteur alimentaire que pour le non alimentaire.
 - Toutefois, l'offre est bien moins fournie pour les achats plus occasionnels, comme l'équipement de la maison, de la personne et l'offre de culture et loisirs pour lesquels l'évasion commerciale reste forte (CCI Ain, 2011).

Nombre de commerces dont la surface de vente est supérieure à 300m² en 2015
(Source : Observatoire des territoires de l'Ain, 2015)



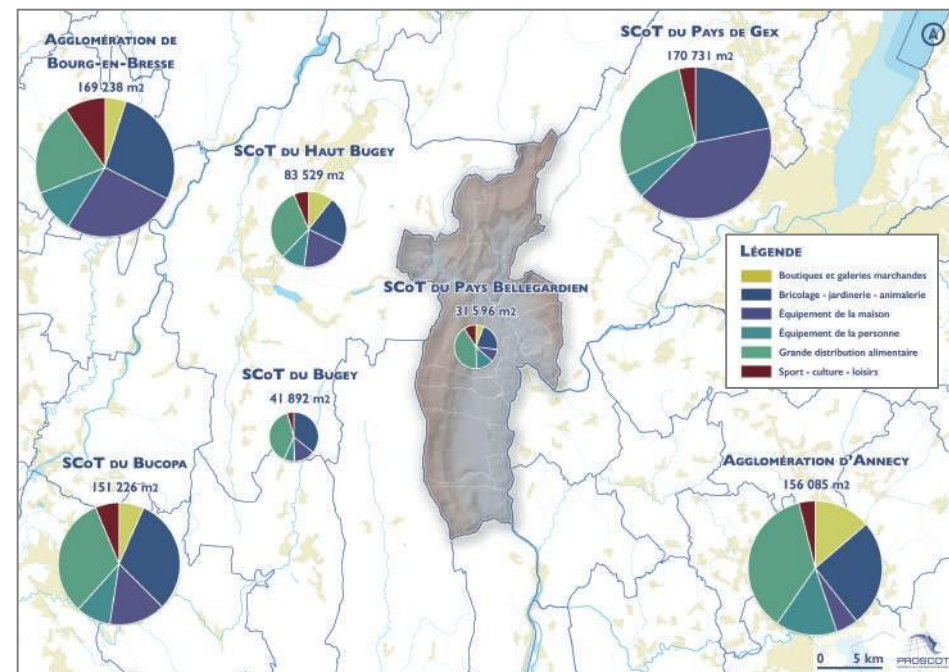
Les **commerces de moins de 300m²** : il s'agit de tous les magasins qui vendent des produits au détail et dont la surface de vente est inférieure à 300m² (supérettes, épiceries, boulangeries, magasins de vêtements, de chaussures...).

Les **grandes surfaces** : ensemble des magasins qui vendent des produits au détail et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 300m² (hypermarchés, supermarchés, hard-discounts, grandes surfaces de bricolage...).

Les **autres formes de vente** : cette catégorie regroupe principalement les commerces non sédentaires présents sur les marchés ainsi que la vente à distance, par correspondance ou par internet. Il s'agit également des livraisons à domicile, des tournées et des achats effectués directement auprès des producteurs.

La grande distribution dans l'environnement large du Pays Bellegardien en 2016

(Source : inventaires commerciaux de l'Ain, de Haute-Savoie, Panorama 2014 ; traitement et réalisation EAU)



Les grandes surfaces du Pays Bellegardien en 2014 (>300m² de surface de vente)

(Source : inventaires commerciaux de l'Ain, de Haute-Savoie, Panorama 2014 ; traitement et réalisation EAU)

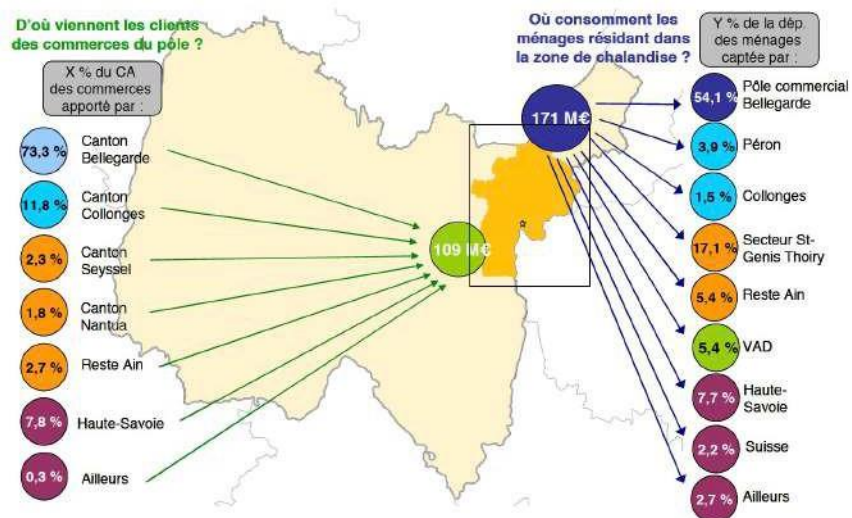
Commune	Nom de l'enseigne	Adresse / zone commerciale	Domaine	Surface de vente (m ²)
Bellegarde-sur-Valsérine	Carrefour Market	Champs de la Grange	Hypermarché	4 772
Bellegarde-sur-Valsérine	Indéterminée		Supermarché	2 495
Bellegarde-sur-Valsérine	Surfaces commerciales Galerie marchande	Champs de la Grange	Galerie marchande	1 878
Bellegarde-sur-Valsérine	Carrefour Market	rue de la République	Supermarché	1 800
Bellegarde-sur-Valsérine	Leader Price	rue Ampère	Hard Discount	1 209
Bellegarde-sur-Valsérine	Droguerie Nouvelle	rue Lamartine	Bricolage jardinerie décoration	600
Bellegarde-sur-Valsérine	Extra	Champs de la Grange	Electroménager	500
Bellegarde-sur-Valsérine				13 254
Châtillon-en-Michaille	Bricomarché	ZAC Pierre blanche	Bricolage jardinerie	4 333
Châtillon-en-Michaille	Koodza	Champs de la Grange	Sport	2 302
Châtillon-en-Michaille	Gamm vert	Champs de la Grange	Jardinerie	2 120
Châtillon-en-Michaille	Gift	ZAC Pierre blanche	Soliderie Bazar	1 950
Châtillon-en-Michaille	Lidl	ZAC Pierre blanche	Hard Discount	1 686
Châtillon-en-Michaille	Gemo	ZAC Pierre blanche	Habillement	1 159
Châtillon-en-Michaille	La Halle !	ZAC Pierre blanche	Habillement	1 000
Châtillon-en-Michaille	Véti	Champs de la Grange	Habillement	990
Châtillon-en-Michaille	Dia	ZAC Pierre blanche	Hard Discount	916
Châtillon-en-Michaille	King Jouet	ZAC Pierre blanche	Jouet	688
Châtillon-en-Michaille	La Halle o Chaussures	ZAC Pierre blanche	Chaussures	670
Châtillon-en-Michaille	Chauss'Expo	ZAC Pierre blanche	Chaussures	528
				18 342
en-Michaille				31 596
SCoT du Pays Bellegardien				

- Si plus de la moitié des personnes qui résident dans le pôle commercial bellegardien y consomment également, les autres ménages effectuent leurs achats quotidiens en dehors de la zone de chalandise dans le secteur de Saint-Genis-Thoiry, et ailleurs dans les départements de l'Ain et de Haute-Savoie.
- Aux vues des tendances et prévisions démographiques, la zone d'attraction du bi-pôle commercial Chatillon-Bellegarde, sur les cantons de Bellegarde et Collonges, présente un potentiel de développement certain qui pourrait être renforcé par l'ouverture du Village de Marques.

Enquête 2010 sur les comportements d'achat des ménages

(Source : CCI Ain, Observatoire du commerce)

**85 % des achats faits dans le pôle commercial bellegardien
sont réalisés par des habitants de la zone de chalandise**



TENDANCES

► Le projet de Village de Marques

- Le parc d'activité économique communautaire de Vouvray, situé sur la commune de Châtillon-en-Michaille à proximité de l'entrée/sortie de l'A10, se subdivise en 3 secteurs opérationnels dont l'un accueillera le village de marques dit « Village des Alpes ». D'une superficie de 14,7 ha, ce projet entend insuffler une nouvelle dynamique par la création de 90 unités commerciales, 2 restaurants et des locaux d'information touristique. Ce projet, dont l'ouverture est prévue pour courant 2019, entend créer 450 nouveaux emplois.

► Requalification du quartier du Credo

- Né dans les années 1970, le centre commercial du Credo, au cœur d'un quartier de 6 000 habitants, compte une dizaine de commerces de proximité (boulangerie, primeur, tabac presse, salon de coiffure, laverie, restaurant...) dont les bâtiments se dégradent.
- La Ville se lance dans un ambitieux projet de réhabilitation dont l'objectif est de recréer une centralité dynamique et attractive alliant commerces de proximité, réponse de garde d'enfants et logements. Ainsi, un nouveau bâtiment va être construit le long de l'avenue Saint-Exupéry accueillant appartements et logements étudiants et transfert des commerces en RDC. Deux autres bâtiments seront occupés par des logements et des équipements publics dédiés à la petite enfance en RDC. Au total, ce sont 60 logements traditionnels et 30 logements étudiants qui verront le jour d'ici 2020.

► Plan voirie 2019

- Le centre-ville de Bellegarde fait actuellement l'objet de nombreux travaux de réaménagement (semi-piétonisation des rues principales, sur-largeurs de trottoirs, mobilier urbain modernisé, agencement d'espaces...) qui joueront en faveur de l'attractivité des commerces. Cette démarche s'inscrit dans la continuité du plan terrasses initié en 2009.

Image de synthèse du projet de Village des Alpes

(Source : Le Dauphiné, 2015)



Perspective aérienne du projet de requalification du Credo

(vue du mail commercial)

(Source : ville de Bellegarde-sur-Valserine, 2016)



SYNTHESE

- Le Pays Bellegardien jouie d'un appareil commercial dense et diversifié, lié à un bi-pôle structurant Bellegarde-Châtillon, qui devrait s'affirmer à l'avenir par le développement du Grand Bellegarde et la mise en œuvre du Village de Marques.
- La proximité des ménages à cette centralité n'empêche pas pour autant l'évasion commerciale vers les attracteurs voisins (Saint-Genis Thoiry en particulier), mieux pourvus en commerces de gamme supérieure (loisirs, habillement...)
- De plus, du fait de la déconnexion croissante entre lieu de vie et lieu d'emploi et de l'importance des flux domicile-travail vers la Suisse (21%), le commerce de proximité tend à se fragiliser dans les bourgs et villages.

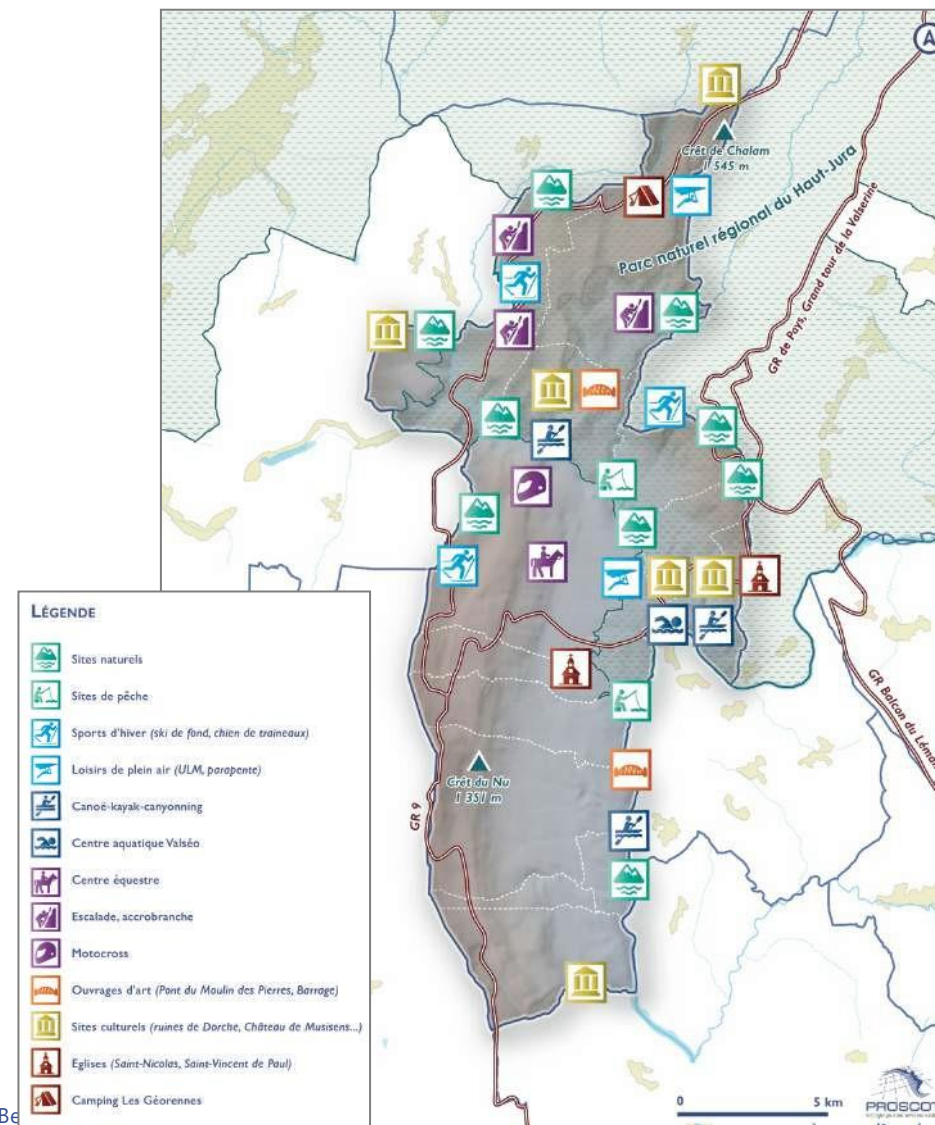
Pourtant, en plus de participer au dynamisme local, il répond aux besoins immédiats des habitants en particulier pour les moins mobiles (épicerie, pharmacie, coiffeur...) et limite l'usage de l'automobile pour se déplacer.

- Pour répondre aux besoins des consommateurs actuels et futurs, l'enjeu pour le territoire n'est autre que l'organisation d'une offre en équilibrée entre le commerce de centre, de périphérie et ceux des bourgs et des villages et entre les différentes formes de distribution.

TOURISME

ÉTAT DES LIEUX

- Dans un environnement particulièrement attractif (Pays de Gex, Arc Genevois, Bugey, Jura), le territoire cultive un tourisme local largement orienté vers la nature et les activités de plein air.
 - Différents paysages de moyenne montagne façonnent une palette de sites naturels et points de vue : les pertes de la Valserine, la cascade du Pain de sucre, les Marmites des géants, la falaise de la Roche Fauconnière, Dinoplagne...
 - Les loisirs et sports, qui s'adressent autant aux habitants qu'aux touristes, sont nombreux et diversifiés. Aux sites de parapente et circuits de grande randonnée s'ajoutent des activités liées à l'eau (canyoning, pêche), et des équipements récents et en cours de développement (centre aquatique Valséo, Dinoplagne, raccordement à la ViaRhona, village de marques).
 - L'offre culturelle reste quant à elle limitée à quelques sites et circuits patrimoniaux (tour en ville, château de Musimens et autres châteaux privés, églises, sites industriels, jardins)
- Le territoire se pratique surtout par des excursionnistes locaux, en famille ou en couple, pour des motifs de visites, détente et sport.
- La tendance au réchauffement climatique nuit aux trois stations de sports d'hiver du territoire (Menthières, Giron, Cuvery - Le Retord) qui souffrent d'un manque d'enneigement limitant leur fréquentation et leurs retombées économiques.



Les **activités 100% touristiques** regroupent les hôtels et hébergements similaires, l'hébergement touristique et autres hébergements de courte durée, les terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs, la restauration traditionnelle, les cafétérias et autres libres services, la restauration de type rapide, les débits de boissons, les activités connexes, l'organisation de foires, salons professionnels et congrès, l'entretien corporel, la gestion des salles de spectacles et musées, de sites et monuments historiques, des attractions touristiques similaires, des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles, les activités de parcs à thèmes, les autres activités récréatives et de loisirs, l'organisation de jeux d'argent et d'hasard (dont casinos), la projection de films cinématographiques.

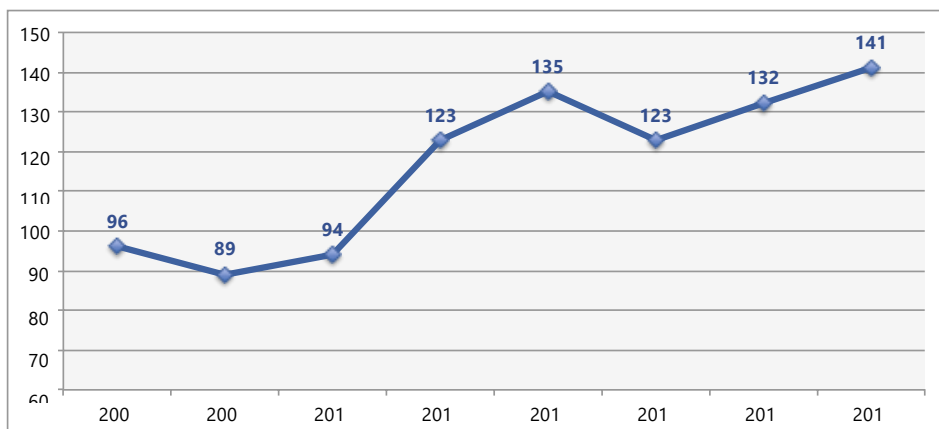
Etablissements et emplois 100% touristiques en 2008 et 2015 dans le PLUi-H

(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)

Nomenclature	Etablissements 100% touristiques			Effectifs salariés des établissements		
	2008	2015	Var. 2008-2015	2008	2015	Var. 2008-2015
Hôtels et hébergement similaire	8	9	1	37	28	-9
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	2	2	0	4	7	3
Restauration de type rapide	8	14	6	47	72	25
Débits de boissons	2	2	0	1	2	1
Activités des agences de voyage	2	2	0	3	3	0
Autres services de réservation et activités connexes	1	1	0	2	2	0
Activités de soutien au spectacle vivant	0	1	1	0	2	2
Autres activités récréatives et de loisirs	1	3	2	2	22	20
Entretien corporel	0	1	1	0	3	3

Evolution des effectifs salariés 100% touristiques entre 2008 et 2015

(Source : ACOSS ; EAU PROSCOT)



- En 2015, le poids du tourisme reste encore faible tant en terme d'effectifs salariés (141) que d'établissements (11) et sont essentiellement liés à la restauration rapide, peu qualitative.
- Néanmoins, depuis 2008, l'emploi 100% touristique progresse pour atteindre son niveau le plus élevé en 2015 (+45 emplois entre 2008-2015), en écho d'une volonté assumée des élus du territoire de développer ce secteur.
 - Si les hôtels et hébergements similaires ne se développent pas (-9 emplois entre 2008 et 2015), ce n'est pas le cas des activités récréatives et de loisirs passant de 2 à 22 emplois.
- Plusieurs types d'hébergements marchands sont offerts aux touristes et autres personnes de passage sur le territoire, qui restent limités et de niveau de gamme moyen.
 - 10 hôtels, dont trois sont classés, qui se répartissent surtout dans le Grand Bellegarde (au nombre de 7) ;
 - Un seul camping à Champfromier et deux aires de stationnement pour camping-car à Saint-Germain-de-Joux et Chanay ;
- Un village vacances à Giron, qui accueille surtout des jeunes ;
 - De nombreux gîtes, chalets, chambres d'hôtes et autres hébergements complètent l'offre ;
- A la différence de territoires de stations de ski, le territoire n'est pas doté de résidences de tourisme (logements « prêts à vivre » équipés pour recevoir une clientèle de loisirs ou d'affaires de courte durée).

Hébergements touristiques en 2016 et capacités des hébergements

(Source : INSEE, BPE ; EAU PROSCOT)

Territoires	Hôtels	dont hôtels non classés	dont hôtels classés 2 étoiles	dont hôtels classés 3 étoiles	Chambres dans hôtels	Campings	Emplacements de camping	Villages vacances	Lits dans Villages vacances
SCoT du Pays Bellegardien	10	7	2	1	182	1	30	1	132
Grand Bellegarde	7	5	1	1	161	0	0	0	0
2030 Hors Grand Bellegarde 2030	3	2	1	0	21	1	30	1	132
SCoT du Bassin Annécien	100	20	28	37	3 248	40	4 313	5	847
SCoT du Genevois	8	7	2	3	476	2	166	0	0
SCoT du Haut Bugey	14	8	4	2	322	5	331	0	0
SCoT Pays de Gex	38	11	9	11	1 504	3	478	1	326
SCoT Usse et Rhône	5	4	0	1	82	3	133	0	0
Ain	168	69	48	36	4 713	65	6 851	3	558
Rhône-Alpes	2 266	627	617	691	74 273	917	72 983	177	43 558

- L'offre d'hébergements apparaît *in fine* sous dimensionnée et sous qualifiée, peu en phase avec les attentes de clientèles touristiques en séjour « moyenne montagne.
- L'offre de restauration reste elle aussi insuffisante (59 restaurants), et plus orientée rapide que traditionnelle et locale, ce qui nuit à l'attractivité du territoire et en particulier de la ville-centre.

TENDANCES

Les enjeux soulevés par le diagnostic

(Source : diagnostic schéma de développement touristique, octobre 2013)

FORCES

- Positionnement et accessibilité
- Montagne « accessible »
- Un pôle de services
- Une sortie autoroutière
- Une gare TGV/TER
- Un cadre paysager préservé
- Une offre touristique dense
- Les notoriétés voisines
- Deux projets

actifs

- Une attente d'amélioration de l'offre notamment en matière de circuits de randonnées
- Une attente de la part des acteurs et gestionnaires

d'envergure
(Dinonpagne et Village de Marques)

- Une volonté affichée

OPPORTUNITÉS

- Tirer parti des dynamiques touristiques pour générer des flux sur les sites et hébergements
- Le développement des courts séjours et de l'excursionnisme
- Une offre potentiellement adaptée aux segments familles/couples/seniors

FAIBLESSES

- Taille du territoire
- Vocation de transit
- Image interne dégradée
- Offre dispersée
- Circulation complexe
- Pas d'attractivité spontanée
- Qualité hétérogène
- Faible offre d'hébergement
- Deux projets d'envergure (!)
- Une gouvernance à construire

MENACES

- Créer et développer une offre dont les retombées bénéficient principalement aux territoires voisins
- Le renforcement de la concurrence et sur un gâteau qui diminue
- Une clientèle exigeante en termes de qualité et d'accessibilité
- Une démarche sélective toujours perçue comme un renoncement par les opérateurs
- Des réserves sur la capacité de l'opérateur CCPB

- Conscients de leur image dévalorisée par le passé industriel, la CCPB a mis en place son propre schéma de développement touristique pour définir une orientation claire de la politique touristique du territoire, redéfinir la gouvernance, coordonner les projets structurants internes et externes et impulser une stratégie de communication.
- De ce travail est donc née la marque « Terre Valserine », une nouvelle signature touristique couvrant le Pays Bellegardien et vouée à renforcer l'attractivité globale du territoire et lui insuffler une nouvelle dynamique.
- Ce vaste projet en cours de développement, entend créer à terme une réelle filière touristique, susciter des retombées économiques, remplacer l'image dévaluée par l'industrie par celle d'un territoire où il fait bon vivre pour attirer touristes et habitants.



Dinoplagne, Plagne



Chien de traîneaux, Giron

► „ Projet de sentier d'interprétation le long du Rhône et étude d'opportunité d'une connexion Bellegarde - ViaRhôna

- La requalification du sentier doit permettre de créer un sentier thématique autour tourisme industriel mettant en valeur l'organisation des activités humaines dans le milieu naturel et pouvant se pratiquer à pied, VTT et cheval.

L'élément moteur du sentier peut être le barrage de Génissiat, équipement qui bénéficie d'une notoriété et attractivité existantes. Le fleuve le Rhône en sera le fil conducteur. D'autres activités industrielles sont présentes sur le cheminement notamment l'unité de traitement et de valorisation des déchets du SIDEFAGE qui a récemment créé un Centre d'Immersion Educatif et Ludique (CIEL).

Quant au barrage, la Compagnie Nationale du Rhône envisage d'ouvrir en permanence le site au public à compter de 2017 en organisant une visite guidée (accès au cœur de l'outil industriel, découverte des métiers de l'hydroélectricité, découverte de la biodiversité et richesse du fleuve).

- Enfin, une étude d'opportunité a été lancée pour créer une liaison véloroute entre Bellegarde et la ViaRhôna. Ce projet a pour but la mise en réseau des sentiers et voies douces et l'offre d'une variante Via-Rhôna connectée au Pôle Multimodal de Bellegarde et en particulier la gare TGV.

GOUVERNANCE

► Le schéma de développement touristique 2015-2020, CCPB

- Le programme d'actions 2015-2020 se définit en 8 axes stratégiques, qui se déclinent eux-mêmes en fiches actions.
- Pour mettre en œuvre celui-ci, une enveloppe prévisionnelle d'investissement est également apportée en fonction d'un phasage.
- Un site touristique et des brochures promotionnelles sont d'ores et déjà disponibles.

Le programme d'actions 2015-2020 du schéma de développement touristique

(Source : schéma de développement touristique du Pays Bellegardien, 2014)

Axe 1. Mettre en place une stratégie marketing de promotion touristique du territoire	
Fiche-action 1.1	Décliner le positionnement « Grandeur Nature » dans le cadre d'une charte graphique
Fiche-action 1.2	Se doter d'un plan de communication et de promotion
Fiche-action 1.3	Faire émerger un événementiel touristique
Axe 2. Développer des pôles d'attractivité touristiques pour le territoire	
Fiche-action 2.4	Relancer de manière durable et progressive le site de DinoPlagne
Fiche-action 2.5	Réussir l'implantation et la mise en tourisme du Village des Alpes
Fiche-action 2.6	Structurer une offre « outdoor » en prenant appui sur les 3 sites Giron-Menthières-Retord
Axe 3. Favoriser la création et le développement de lits touristiques sur le territoire	
Fiche-action 3.7	Inciter à la création de lits hôteliers sur le territoire
Fiche-action 3.8	Dynamiser la création d'une offre en hébergement de groupes
Fiche-action 3.9	Développer l'offre de lits en hôtellerie de plein air
Axe 4. Améliorer l'accueil et l'information touristique	
Fiche-action 4.10	Mettre en œuvre un schéma intercommunal de signalisation touristique
Fiche-action 4.11	Créer un portail web et une application mobile
Fiche-action 4.12	Reconfigurer le local de l'office de tourisme
Axe 5. Améliorer l'expérience de visite et faciliter la consommation touristique	
Fiche-action 5.13	Développer une plate-forme de services en faveur de la mobilité touristique
Fiche-action 5.14	Mettre en place une navette touristique
Axe 6. Qualifier et maintenir la qualité des sites et des itinéraires d'intérêt touristique	
Fiche-action 6.15	Qualifier une gamme d'itinéraires « grandeur nature »
Fiche-action 6.16	Sécuriser et équiper les sites de visites
Axe 7. Assurer la mise en marché de l'offre touristique de manière pragmatique et raisonnée	
Fiche-action 7.17	Développer des offres tarifaires attractives et s'appuyer sur l'outil Pass Activités
Fiche-action 7.18	Proposer des idées produits
Axe 8. Manager et gouverner le schéma de développement touristique	
Fiche-action 8.19	Renforcer les outils de la gouvernance interne
Fiche-action 8.20	Mettre en place de outils de gouvernance externe

► Le schéma régional du tourisme et de loisirs de Rhône-Alpes

- **Faire du tourisme un facteur d'attractivité, d'emploi et de développement territorial :**
 - > Impulsion d'une dynamique propice à l'entrepreneuriat (création d'un appel à projets « innovation et éco-tourisme », portail « question Saison »,...)
 - > Soutien du tourisme 4 saisons sur l'ensemble du territoire
 - > Incitation de projets touristiques structurants (PNR, tourisme durable sur le Rhône...)
- **Un tourisme solidaire et accessible à tous :**
 - > Déploiement d'une offre touristique et de loisirs pour les non partants, jeunes et familles notamment (appel à projets Public Eloigné de la Pratique Sportive, dispositif « Demain en Mains »,...)
 - > Renforcement de l'accessibilité des sites pour les personnes en situation de handicap (création de Contrats de Territoire de Tourisme et de Loisirs Adaptés...)
 - > Promotion d'un tourisme de proximité
- **Un tourisme engagé dans la valorisation de l'environnement :**
 - > Anticiper les évolutions climatiques et les enjeux de la préservation de l'environnement (lien avec la Stratégie Montagne et le Cluster Industries de la Montagne notamment)
 - > Développer une offre éco-touristique innovante (support des projets d'agri-tourisme, aide à la formation pour des pratiques de gestion durable...)
 - > Œuvrer pour des modes de déplacement moins polluants et alternatifs à l'usage de la voiture

► Le schéma départemental du tourisme de l'Ain 2013-2017

- Faire émerger des Destinations touristiques durables
- Garantir une qualité de l'offre cohérente pour chaque destination
- Renforcer la présence des Destinations sur leur marché

- Aides qui peuvent faire l'objet de subventions départementales : hébergements (meublés de tourisme, chambre d'hôtes, hôtellerie de plein air, hôtellerie indépendante, hébergements collectifs, hébergements insolites), sites et itinéraires de découverte (monde agricole et agro-alimentaire, balades thématiques), équipements pour les hébergements en itinérance (aires de camping-car, ports et haltes fluviales).

► Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura

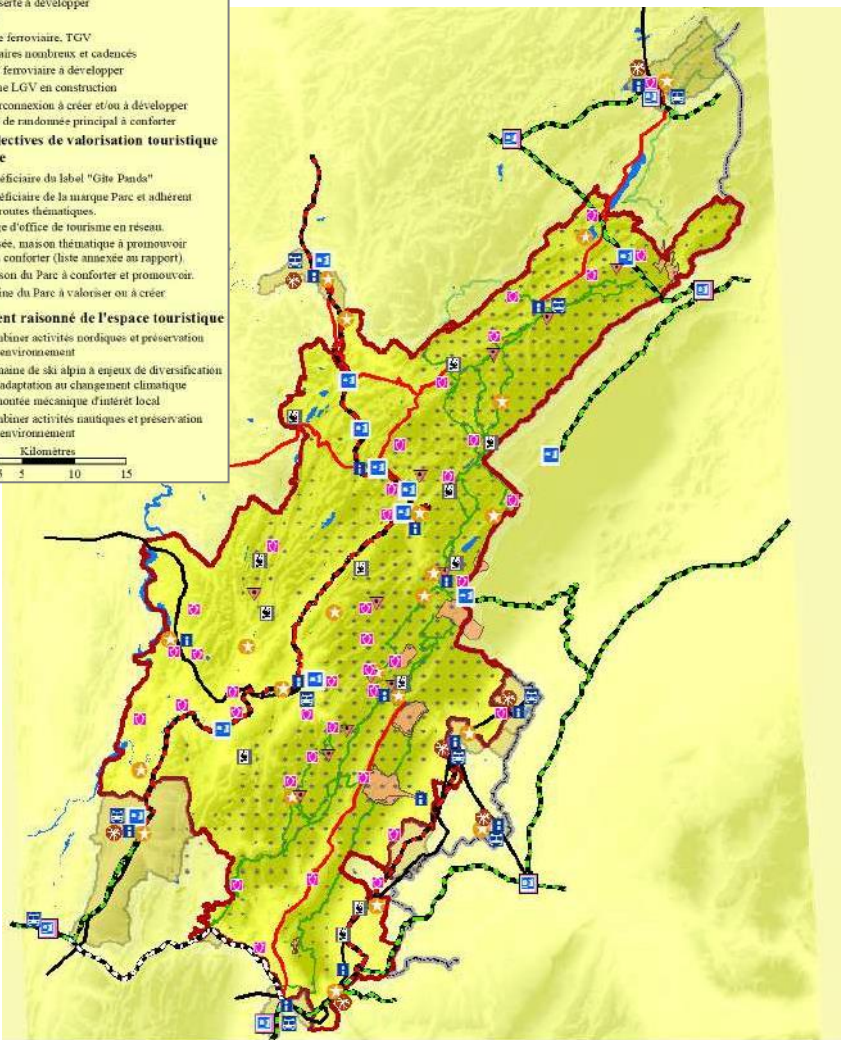
- La **mesure 3.1.3 « Développer une offre touristique 4 saisons »** de la Charte du PNR entend mettre en œuvre la politique suivante :
 - > Conforter le réseau d'itinéraires de randonnées (intérêt patrimonial, équipements d'accueil, accès aux services et aux transports collectifs) et développer une politique de vélos pour les publics locaux, les cyclotouristes et les familles ;
 - > Promouvoir les loisirs de pleine nature en conciliant les différents enjeux touristiques, environnementaux et fonciers par la mise en œuvre d'un schéma territorial des loisirs de pleine nature ;
 - > Maîtriser l'accueil dans les grands sites culturels et patrimoniaux : engager des actions de valorisation pour l'accueil de tous les publics (personnes à mobilité réduite), expérimenter de nouvelles formes de médias d'interprétation, maîtriser les impacts sur les milieux et les autres usagers ;
 - > Qualifier l'offre touristique à partir de son ancrage territorial et culturel : renouvellement de l'offre face au vieillissement de certains musées/maisons thématiques et développement de nouvelles pratiques (stages, professionnels de l'accompagnement, ateliers artisanaux...).
- La **mesure 3.2.4 « Diversifier et accompagner la montée en qualité de l'offre d'hébergements touristiques »** vise à poursuivre et renforcer les efforts engagés pour :
 - Inscrire les professionnels dans un parcours d'amélioration continue et favoriser l'intégration par les hébergeurs des démarches de qualité dans leurs projets de création, réhabilitation ou de repositionnement commercial ;

- Promouvoir un tourisme engagé dans la valorisation de l'environnement par le développement d'une offre d'éco-hébergements diversifiée et l'encouragement aux investissements liés à la prise en charge de la qualité environnementale ;
- Établir une offre de services à destination des hébergeurs, favorisant la relation entre touristes et territoire (expositions, vente de produits locaux...), permettant de se diversifier face à la concurrence (locaux techniques, portage de bagages...) ;
- Prendre en compte les difficultés de reprise et de maintien des établissements hôteliers sur les différents secteurs géographiques du territoire.

Plan du Parc Naturel Régional du Haut-Jura

(Source : PNR du Haut-Jura, 2011)

Axes et équipements structurants porteur d'un développement touristique en mobilité douce



SYNTHESE

- Ü Le tourisme, qui n'est pas à ce jour une spécificité du territoire, est voué à le devenir par le déploiement de la stratégie de développement touristique et la marque « Terre Valserine ». Ces outils entendent faire du Pays Bellegardien une station de séjours touristiques tout au long de l'année, selon différents formats et pour différentes gammes de clientèles, avant tout familiales.
- Ü Aujourd'hui, l'enjeu réside dans la mise en œuvre de cette stratégie, dans son suivi et la coordination entre les projets et les partenaires pour assurer une lisibilité globale.
- Ü Certains points de vigilance sont toutefois à prendre en compte :
 - L'arrivée de touristes générera de nouveaux besoins en hébergements. Aux côtés de l'offre chez l'habitant (gîtes, maisons d'hôtes, couchsurfing, airbnb), le territoire est en mesure d'accompagner les initiatives privées d'hébergement et de restauration en lien avec les aides proposées par le département.
 - L'arrivée de projets touristiques susceptibles de générer d'importants flux (touristes, habitants, employés) en particulier Dinoplagne et le Villages de Marques, devra s'accompagner d'une offre d'équipements et de transports adéquats (cf. action 5.15 de la stratégie touristique pour la mise en place d'une navette touristique).
 - De même, le maintien et l'entretien des stations nordiques sont essentiels pour le tourisme de saison et la vitalité des communes rurales dotées de tels équipements. Bénéficiant d'une réelle plus value face aux stations alpines (une atmosphère familiale, une proximité à l'agglomération lyonnaise, des prix moins onéreux...), elles nécessitent d'être entretenues et soutenues au travers de l'outil PNR notamment.
 - Par ailleurs, l'histoire du territoire confère des potentiels pour le développement d'un tourisme industriel, encore insuffisamment exploité aujourd'hui. Le projet de ViaRhôna et de découverte de l'industrie sur le territoire constitue une première entrée en la matière.
 - Enfin, bien que l'attractivité touristique des territoires voisins soit sans égal (Jura, Alpes...), ces derniers ne sont pas pour autant des concurrents. Au contraire, leur proximité rend possible la captation de flux supplémentaires et le développement d'un tourisme d'itinérance.

L'AGRICULTURE

- Voir diagnostic agricole de la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

ÉTAT DES LIEUX

Le Pays Bellegardien compte une dizaine de parcs d'activités pour une surface totale de près de 200 ha, qui se concentrent principalement sur les communes de Bellegarde, Châtillon et Lancrans.

Les parcs d'activités sur la commune de Bellegarde-sur-Valserine sont majoritairement des parcs à vocation industrielle à l'image de la Zone d'Arlod et des entreprises qu'ils accueillent (Polieco, Sidéfage..). L'industrie alimente encore une large part de la dynamique économique locale. Elle relève aussi de la présence de grands comptes, à l'image de Famy ou MGI Coutier (devenu Akwel).

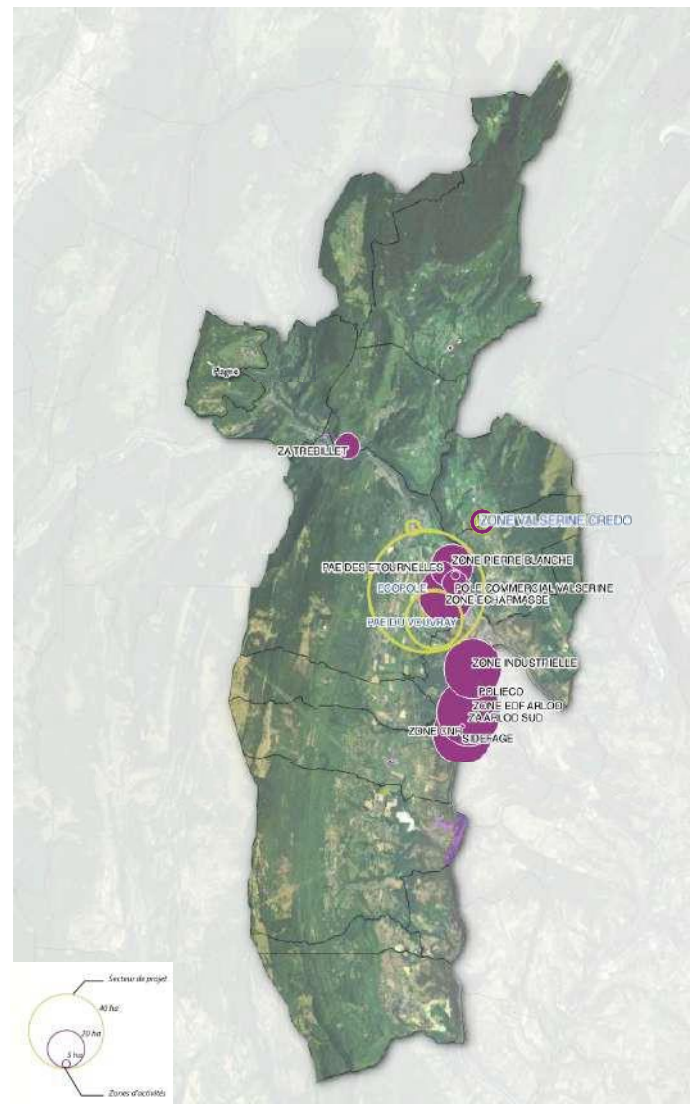
Les autres communes rurales disposent surtout de petites zones mixtes ou artisanales.

Les disponibilités des ZAE

(Source : SAE du Genevois français, CCPB)

Zone d'activité	Commune	Vocation dominante	Dent creusée	Disponible commerciale	Friche	Extensio n 1AU	Extensio n 2AU
Arlod	Bellegarde-sur-Valserine	Industrie	0	2,8	0	0	0
Pôle économique Bellegarde - Châtillon	Bellegarde-sur-Valserine Châtillon-en-Michaille	Mixte	0,0	0,8	0	0	0
		<i>Pôle Valserine</i> Commerce	-	-	-	-	-
		<i>Pierre-Blanche</i> Commerce et artisanat	-	-	0	-	-
		<i>Echarmasses</i> Artisanat et industrie	0,0	-	-	-	-
<i>PAE "Les Étournelles"</i> Artisanat et industrie	-	0,8	-	-	-		
PAE de Vouvray	Châtillon-en-Michaille	Commerce et équipements	0	0	0	11	0
ZA du SIVU Valserine-Crédo	Confort Lancrans	Artisanat et industrie	0	1,7	0	1,6	3,7
Trébillat	Montanges	Artisanat et industrie	0	0	0	-	-
ZA Famy	Châtillon-en-Michaille	Industrie	0	0	0	-	-
Zone des Enversiers	Saint-Germain de Joux	Artisanat	0	0	0	-	-
Longelia	Villes	Artisanat	0	0	0	-	-
Les Granges de Bourg	Billiat	Artisanat	0	0	0	-	-

Zones d'activités économiques et secteurs de projets
(Source : documents d'urbanisme en vigueur, projets communiqués par la CCPB)



Champfromier	Industrie	0	0	0	-	-
Pays Bellegardien		0,0	5,3	0,0	12,7	3,1

Le travail sur les capacités de développement et qualité d'aménagement des zones d'activités économiques du territoire a été réalisé dans le cadre de la Stratégie d'Aménagement Economique du Pôle métropolitain du Genevois français en coopération avec la CCPB.

Les parcs d'activités sur Chatillon-en-Michaille ont des vocations mixtes à l'image de la zone de l'Echamasse, la zone commerciale de Pierre Blanche ou encore le PAE des Etournelles qui accueille des activités tertiaires et artisanales.

Les disponibilités foncières du territoire sont aujourd'hui minces (5,3 ha) et rendent nécessaire la mise à disposition de surfaces supplémentaires pour l'avenir, ciblées sur des filières relevant de la stratégie du territoire (tertiaire, artisanat, petite industrie à haute valeur ajoutée, tourisme).

Les surfaces en densification (3,1 ha correspondant à la plateforme d'entreposage de matériaux de Famy sur le PAE de Vouvray), telles que décrites dans le SAE, n'ont pas été prises en compte dans le capital des disponibilités. En effet, une activité existe encore aujourd'hui sur cet espace, qui peut effectivement présenter un potentiel de reconversion mais dont la vocation n'est pas définie pour l'heure.

Les éléments de définition du SAE du pôle métropolitain du Genevois français :

Dent creuse : parcelle cadastrée non construite, de propriété privée ou publique, se situant entre 2 ou plusieurs parcelles déjà bâties, inscrite dans un zonage U économique et au sein d'un périmètre de zones d'activités pouvant potentiellement accueillir une nouvelle construction / entreprise.

Disponible commercialisable : parcelle cadastrée ou lotie, de propriété privée ou publique, libre et commercialisable, localisée au sein d'une zone de développement économique (privée ou publique) en cours de commercialisation ou déjà viabilisée/aménagée.

TENDANCES

► Le Parc d'Activités Économiques de Vouvray, Châtillon-en-Michaille

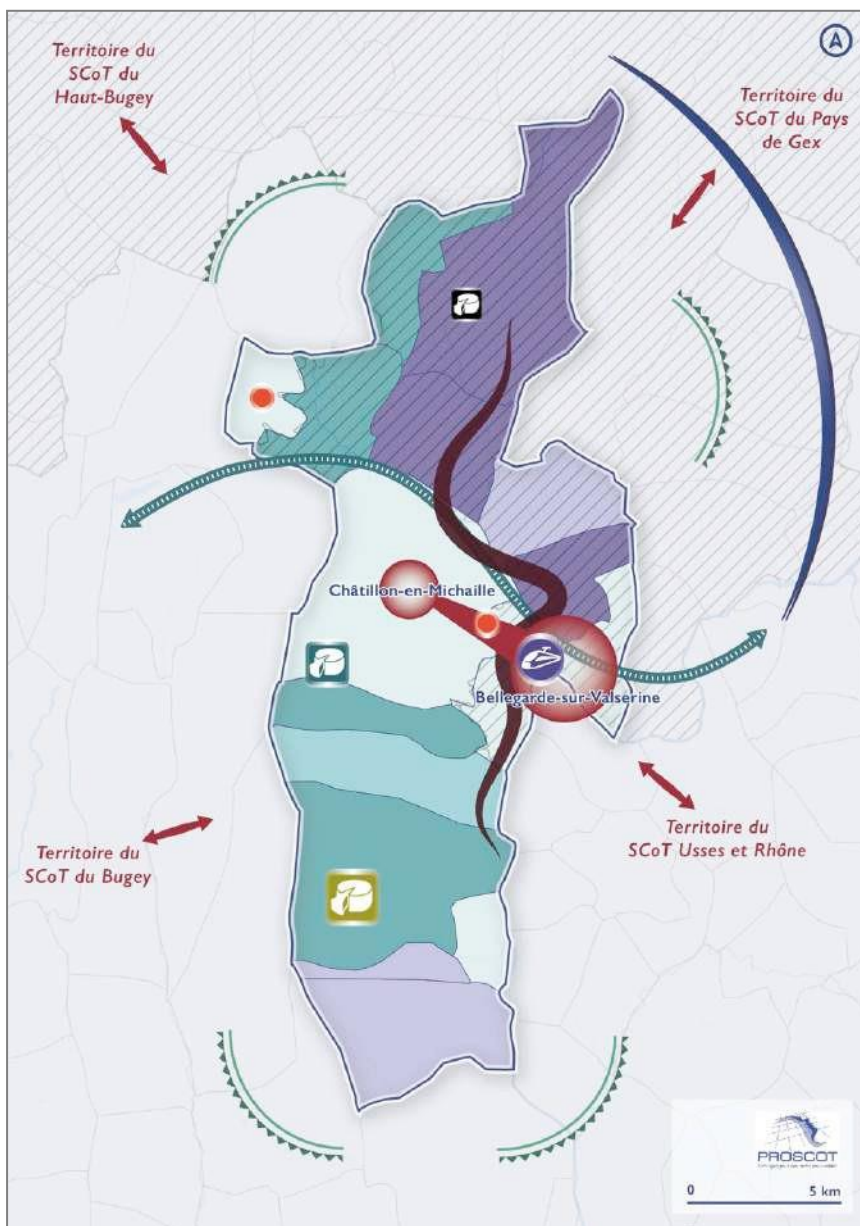
- Le site de Vouvray, situé au sud du territoire communal de Châtillon-en-Michaille en limite de Bellegarde-sur-Valserine bénéficie d'une desserte particulièrement favorable par de grands axes de communication : l'A40 et son échangeur à moins de 500 m et la D101, qui ceinture une grande partie du site (au sud et à l'est).
- Situé en bordure est d'un vaste plateau pentu dominant la ville de Bellegarde, ce parc d'activité a vocation à offrir au Pays Bellegardien une attractivité plus affirmée notamment par la structuration de l'offre commerciale et touristique future.
- Cette zone d'une superficie de 38,8 ha se distingue en trois secteurs opérationnels :
 - > Secteur 1 : secteur à vocation commerciale et touristique (Village de Marques)
 - > Secteur 2 : secteur d'équipements publics et d'intérêt collectif (notamment équipements de santé avec la clinique), de restauration et d'hôtellerie
 - > Secteur 3 : secteurs d'activités et d'équipements (à définir).

► L'Eco-pôle, Châtillon-en-Michaille

- Le site de l'Eco-pôle se situe sur le ban communal de Chatillon-en-Michaille, situé entre l'aérodrome et l'autoroute.
- Ce parc d'activité a vocation à accueillir des activités économiques dans un écrin paysagé, soucieux des enjeux environnementaux et du développement des circulations douces et apaisées en lien avec le projet de parc agricole plus au Nord et le centre de Bellegarde.
- Ce parc sera dédié aux éco-activités responsables en matière de développement durable (acteurs de la construction durable, centre de ressources et de formation...).

SYNTHESE ECONOMIE

- Le Pays Bellegardien dont le développement a été porté par l'industrie, souffre encore aujourd'hui du départ de grandes entreprises pourvoyeuses d'emplois. Il pâtie ainsi d'un chômage structurel particulièrement haut et d'une image ternie par ce passé.
- La proximité à la Suisse a néanmoins permis de « compenser » une partie de la perte des emplois locaux par des postes mieux qualifiés et plus rémunérateurs à l'étranger. Tant est si bien que le Pays Bellegardien, profitant du rayonnement de l'agglomération genevoise, accueille davantage de catégories socioprofessionnelles supérieures et de populations diplômées aujourd'hui, qui participent à la hausse des revenus. Ces évolutions sociales récentes interpellent non seulement l'offre d'équipements et services plus « urbains » auxquels prétendent ces populations mais aussi l'accompagnement des personnes les plus fragiles pour limiter le risque de fracture sociale interne.
- Si l'industrie est encore bien présente et plus orientée vers des petites unités de production, le territoire se tourne davantage vers l'économie présenteielle. La progression des emplois dans la distribution (+68 entre 2008-2013), la culture et les loisirs (+63), la santé et l'action sociale (+83), le commerce inter-entreprises (+70), les prestations intellectuelles (+23) ou encore le transport et la logistique (+48), montre en effet que le territoire est en capacité de rebondir sur différents secteurs. Pour autant, le manque de structuration de filières économiques, l'absence de formations qualifiées dans le territoire et la concurrence salariale de la Suisse, interrogent la capacité des réseaux à mobiliser les acteurs du territoire et à coopérer dans un contexte particulièrement mouvant qui limite la prise de risque des entreprises.
- Cette recomposition à l'œuvre de l'économie locale s'accompagne d'un certain nombre de projets futurs (Villages des Alpes, clinique psychiatrique, tourisme...), qui entendent donner un coup de projecteur au territoire et créer des emplois bénéfiques au dynamisme local. Pour les acteurs locaux, il s'agit là d'accompagner progressivement le développement de ces projets par une offre de parcs d'activités, d'équipements, de desserte et de logements adéquate pour pérenniser ces emplois et donner une lisibilité favorable à l'arrivée d'autres porteurs de projets.



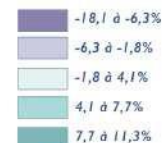
Carte de synthèse des enjeux économiques

(Source : INSEE, réalisation EAU PROSCOT)

LÉGENDE

> Un territoire à l'économie éprouvée...

Sous fond de différentiels internes : évolution moyenne annuelle de l'emploi entre 2008-2013



- Un chômage structurel élevé : 13,5% en 2013
- Une concentration de l'emploi dans le bipôle Bellegarde-Châtillon (78,7% du SCoT)
- Une polarisation plus forte par la Suisse et une concurrence salariale pour les plus qualifiés
- Une agriculture gouteuse et qualitative (AOC, IGP) mais fragilisée, à pérenniser

> Des axes de développement structurants

- Axe principal de flux de personnes et marchandises
- Axe de développement des zones d'activités

> Un territoire de projets

- Une ambition touristique pour une image renouvelée
- Des projets générateurs de flux et d'emplois : clinique psychiatrique, Village de Marques, Dinoplagne

> Un potentiel de développement certain

- Le PNR, un outil insuffisamment exploité (éco-construction, agrotourisme...)
- Un renforcement des coopérations externes possible
- La gare et les échangeurs : des points d'appui au développement de la logistique et de l'artisanat

EQUIPEMENTS

ELEMENTS D'ACTUALISATION

Les équipements du territoire sont en léger développement depuis 2012 : on compte désormais (2018) 749 équipements de tous types, dont :

76 % d'équipements de proximité, 7 % d'équipements supérieurs et 16 % d'équipements intermédiaires ;

84 % de ces équipements sont situés dans la commune de Valserhône, ce qui continue à montrer l'importance de ce pôle dans l'ensemble du territoire.

L'importance en termes d'équipements de Valserhône tend à mettre l'accent sur les questions d'accessibilité à ce pôle, ce qui constitue un enjeu fort pour les habitants du territoire.

Cette question peut être également portée à une plus large échelle, la proximité des pôles annécien et genevois étant une opportunité pour les habitants du Pays Bellegardien, pour bénéficier d'une offre d'équipements et services plus étoffée (notamment en termes d'équipements de gamme intermédiaire et supérieure).

LE NIVEAU D'EQUIPEMENT

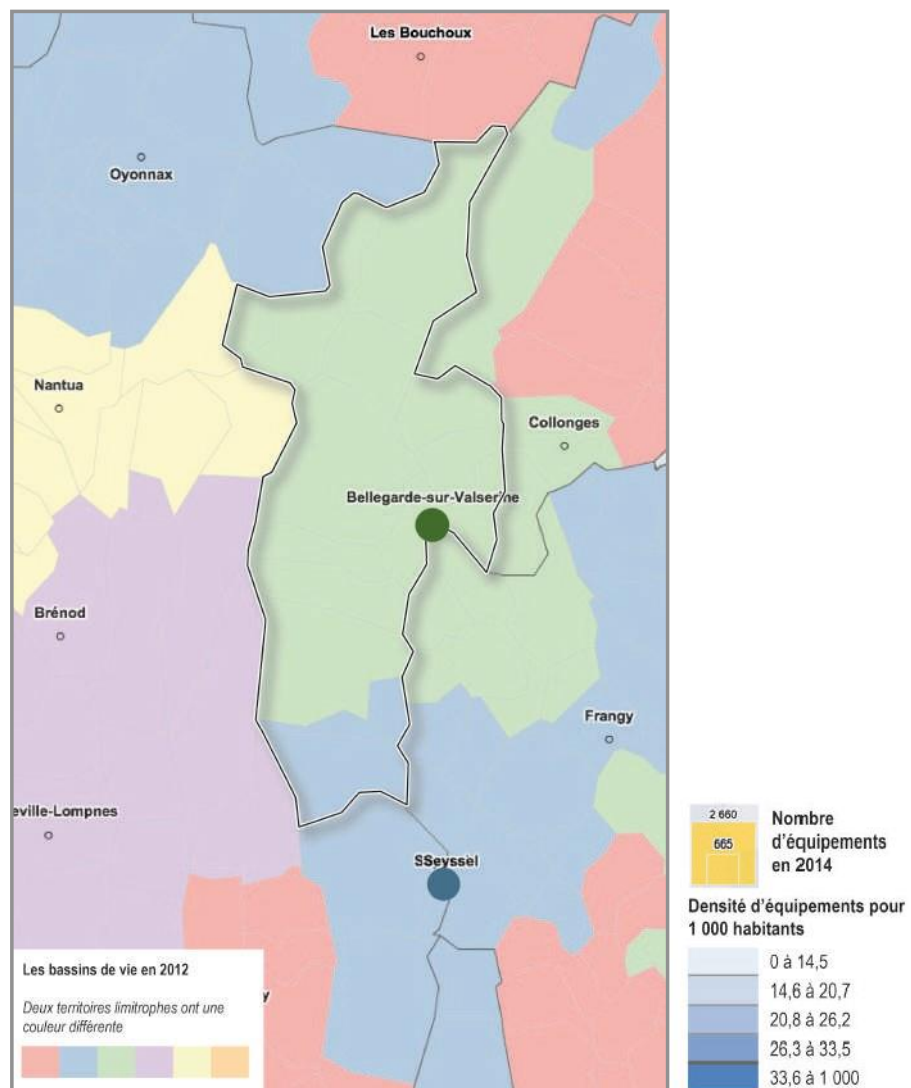
ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Le territoire est presque entièrement couvert par le bassin de vie organisé autour de Bellegarde-sur-Valserine, qui rayonne au-delà des limites du Pays.
 - Seule la partie sud, comprenant les communes de Chanay, L'hôpital et Surjoux, se rattache à la polarité de Seyssel.
- La majorité des équipements du SCoT se concentre dans les communes du Grand Bellegarde, qui jouent ainsi leur rôle de centralité (547 équipements).
 - Avec une densité de 31 équipements pour 1 000 habitants, supérieure au niveau de l'Ain (29,6), l'offre du Pays Bellegardien

apparaît bien dimensionnée pour répondre aux besoins de la population au plus près des lieux de vie.

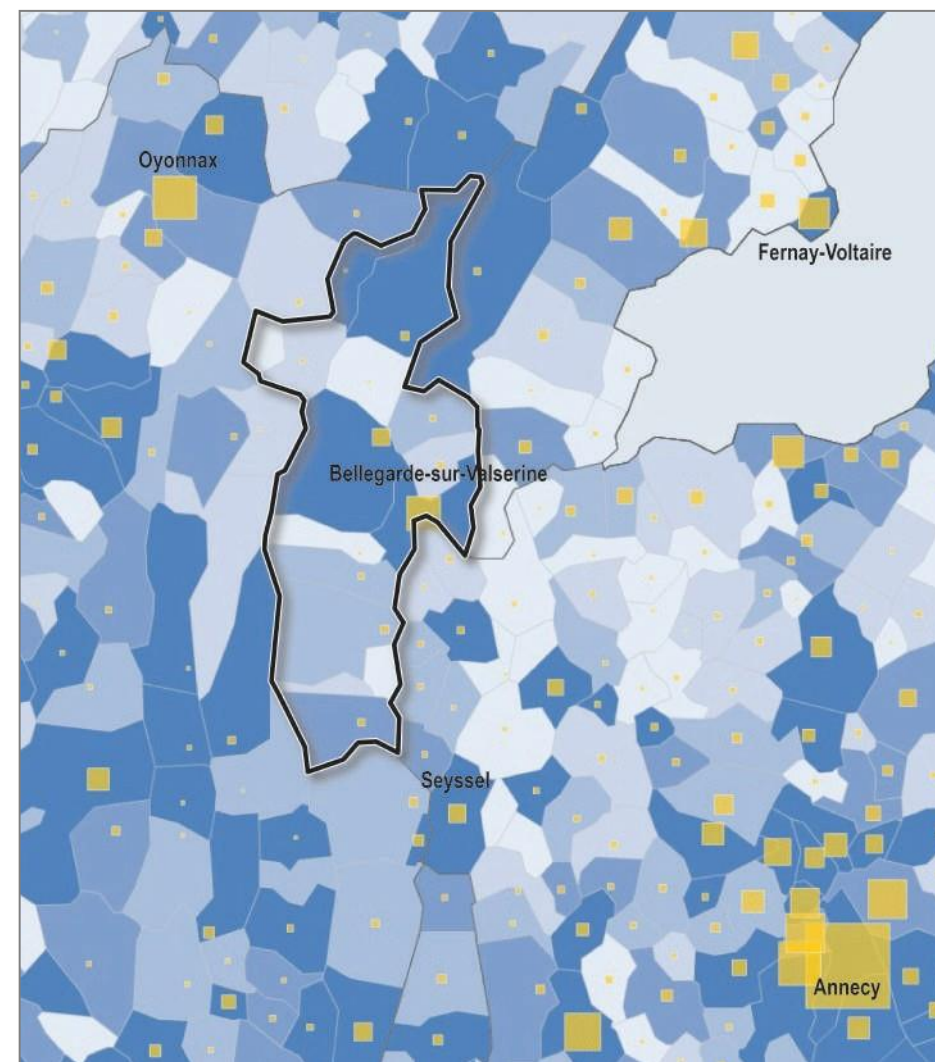
Les bassins de vie en 2012

(Source : INSEE ; traitement EAU PROSCOT)



Répartition des équipements dans le PLUi-H en 2014

(Source : INSEE, BPE ; traitement EAU PROSCOT)



METHODOLOGIE DE L'ANALYSE DES EQUIPEMENTS

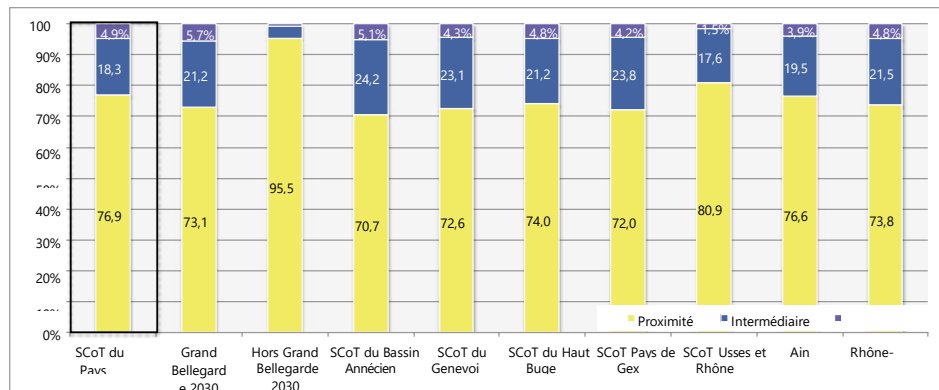
- L'analyse du niveau d'équipement global du territoire et des différents domaines d'équipements (enseignement, services aux particuliers...) sont réalisés à partir du classement de l'INSEE sur la répartition de 116 équipements de base sur les 177 de la Base Permanente des Equipements (BPE).
- Selon le niveau de gamme :
 - Proximité : équipements relatifs aux besoins de base (alimentaires surtout),
 - Intermédiaire : équipements répondant aux besoins de fréquence hebdomadaire (électroménager, vêtements...),
 - Supérieure : rares (hôpitaux...).
- Selon les domaines :
 - Équipements de santé : fonctions médicales et paramédicales, action sociale et établissements de santé,
 - Équipements d'enseignement : 1^{er} et second degré, enseignement supérieur,
 - Équipements sportifs, culturels et de loisirs,
 - Services aux particuliers : publics ou privés, ils répondent aux besoins des habitants et des usagers d'un territoire (services à la personne),
 - Transports,
 - Commerce (cf. économie).

Sources	Domaine
Adeli : enregistrement des diplômés des professionnels de santé, du social et des psychologues) géré par la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du ministère de la santé.	Santé : action sociale, fonctions médicales et paramédicales.
Répertoire partagé des professionnels de santé géré par les conseils de l'ordre des professions réglementées.	Santé : fonctions médicales et paramédicales.
Fichier national des établissements sanitaires et sociaux également géré par la Drees du ministère de la santé.	Santé : établissements de santé.
Répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif géré par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Deep) du ministère en charge de l'éducation.	Enseignement : établissements scolaires, du 1 ^{er} à l'enseignement supérieur
Système informatique pour le répertoire des entreprises et leurs établissements géré par l'Insee	Services aux particuliers
Recensement des Équipements productifs, espaces et sites de pratique, réalisé par le ministère des sports concernant les équipements sportifs et de loisirs	
Autres bases de données sous forme de fichiers administratifs centralisés : - les services ouverts au public de la Gendarmerie nationale tels que les brigades territoriales de proximité ; - les fichiers servant de base de sondages aux enquêtes de l'INSEE sur la fréquentation dans l'hôtellerie et dans l'hôtellerie de plein air ; - les services de police tels que les commissariats ou les antennes de police ; - les établissements de l'enseignement agricole tels que les lycées agricoles ou les centres d'apprentis agricoles ; - les principaux tribunaux gérés par le ministère de la Justice et des Libertés ; - les points de contacts postaux gérés par La Poste ; - les théâtres, avec et sans label, issus de la base de données du Centre National du Théâtre ; - les établissements de santé, tels que les hôpitaux de la base de données de la Drees.	Services aux particuliers Services aux particuliers Services aux particuliers Services aux particuliers Enseignement Services aux particuliers Services aux particuliers

- À l'échelle du Pays, les équipements de proximité dominent (77% de l'ensemble des équipements).
 - La répartition des équipements par niveaux de gamme est plus diversifiée dans les communes du Grand Bellegarde, avec 21,2% d'équipements de gamme intermédiaire.
- Les équipements de la gamme supérieure ne dépassent quant à eux pas les 5% de l'offre globale, un niveau similaire aux territoires de comparaison et à la moyenne régionale (4,8%).

Niveau de gamme des équipements dans le territoire en 2014

(Source : INSEE, BPE ; traitement EAU PROSCOT)



Niveau de gamme des équipements et densité pour 10 000 habitants en 2014

(Source : INSEE, BPE ; traitement EAU PROSCOT)

Territoires	Proximité		Intermédiaire		Supérieure	
	nb.	/10 000 habitants	nb.	/10 000 habitants	nb.	/10 000 habitants
SCoT du Pays Bellegardien	505	240	120	57	32	15
Grand Bellegarde	400	252	116	73	31	20
Hors Grand Bellegarde 2030	105	202	4	8	1	2
SCoT du Bassin Annécien	5 606	252	1 921	86	404	18
SCoT du Genevois	657	165	209	53	39	10
SCoT du Haut Buguey	1 203	210	345	60	78	14
SCoT Pays de Gex	1 404	164	464	54	81	9

LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

► Les établissements scolaires

Enseignement : école maternelle, école élémentaire, collège, lycée, lycée d'enseignement général et/ou technologique, lycée d'enseignement professionnel, lycée d'enseignement agricole, centre de formations d'apprentis

- Si le nombre d'écoles élémentaires et maternelles est satisfaisant (17), on ne dénombre que 2 collèges et 1 lycée dans le PLUi-H, tous trois implantés à Bellegarde :
 - La Cité scolaire Saint Exupéry avec le lycée général, technologique et professionnel (931 élèves en 2016) et le collège occupant depuis 2011 un corps de bâtiment (772 élèves) ;
 - Le collège public Louis Dumont en centre-ville, dont un projet de relocalisation est en cours rue Lafayette (397 élèves).
- Le Pays Bellegardien entretient donc des liens avec les établissements environnants, notamment à Oyonnax et Annecy, qui comptent davantage de lycées.

Niveau d'équipement en matière d'enseignement en 2014 : nombre et densité pour 10 000 habitants

(Source : INSEE, BPE ; traitement EAU PROSCOT)

Territoires	Ecole élémentaire		Collège		Lycée	
	nb.	/10 000 habitants	nb.	/10 000 habitants	nb.	/10 000 habitants
SCoT du Pays Bellegardien	17	8,1	2	0,9	1	0,5
Grand Bellegarde	9	5,7	2	1,3	1	0,6
Hors Grand Bellegarde 2030	8	15,4	0	0,0	0	0,0
SCoT du Bassin Annécien	104	4,7	18	0,8	14	0,6
SCoT du Genevois	20	5,0	4	1,0	5	1,3

SCoT du Haut Bugey	36	6,3	6	1,0	3	0,5
SCoT Pays de Gex	40	4,7	7	0,8	2	0,2
SCoT Usse et Rhône	12	6,3	2	1,1	0	0,0
Ain	351	5,7	64	1,0	28	0,5
Rhône-Alpes	3 454	5,4	652	1,0	460	0,7

- Les écoles élémentaires sont davantage réparties dans le territoire avec 9 écoles dans le Grand Bellegarde et 8 dans les autres communes.
 - Seules les communes de Plagne, Giron, Surjoux et Lhôpital sont dépourvues d'école.

► *L'offre de formation supérieure*

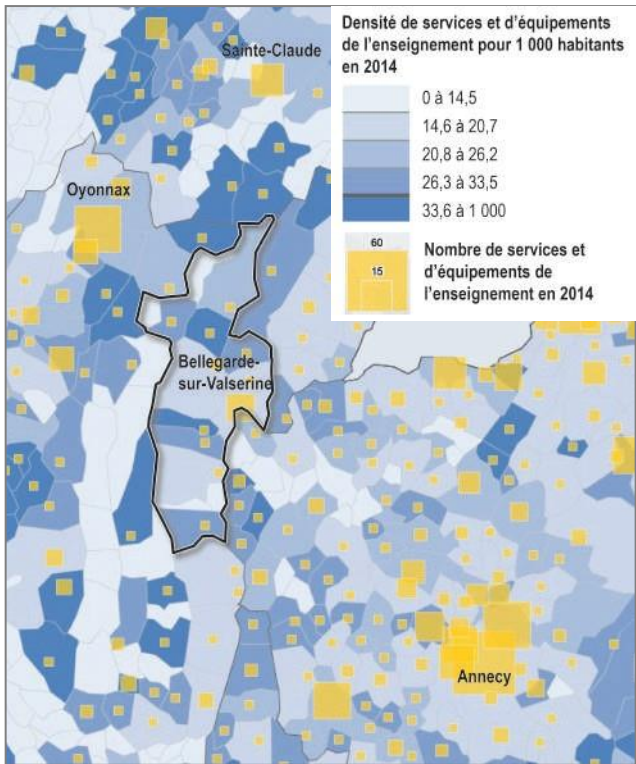
- Du fait de la proximité de grands pôles universitaires et de recherche (Lyon, Genève, les Deux Savoie...), les formations post-bac restent peu présentes sur le territoire.
- Toutefois, le lycée Saint Exupéry offre deux formations de BTS en électrotechnique et en professions immobilières, celui-ci ayant ouvert en 2015. Cet établissement est également le siège du GRETA Jura Sud Léman.

► *Les services liés à l'emploi et la formation professionnelle*

- La Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation (MEEF) est un service proposé par la CCPB qui accueille et informe les intéressés sur l'offre de formations, métiers et emplois disponibles et accompagne les initiatives économiques.
- La Mission Locale Action Jeunes (MLAC) Oyonnax, Bellegarde, Gex, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans et leur apporte des réponses relatives à l'emploi, la formation, l'orientation et la vie quotidienne (santé, logement, mobilité, etc.)
- Enfin, des permanences de Pôle Emploi assurent l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil.

Les équipements scolaires et de formation en 2014 : densité et nombre

(Source : INSEE, BPE ; traitement EAU PROSCOT)



► **La santé et l'action sociale**

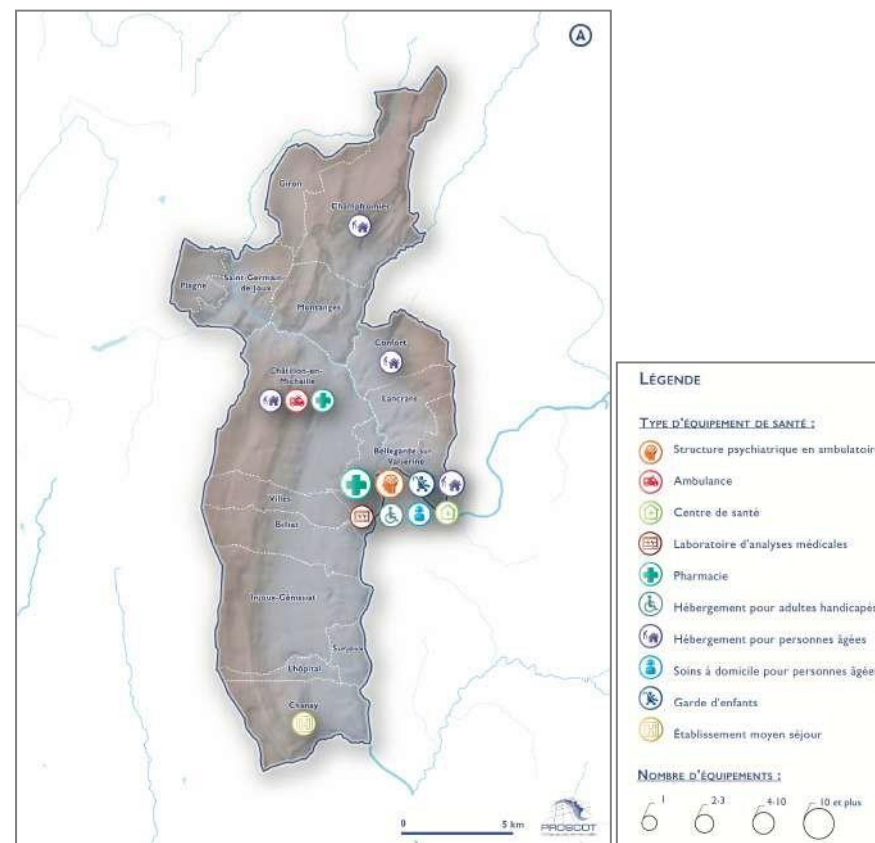
- En comparaison aux SCoT environnants, le territoire dispose d'une offre de santé satisfaisante, avec 46,6 équipements pour 10 000 habitants.
 - L'offre d'établissements de santé apparaît dense, avec 7,6 établissements pour 10 000 habitants, un niveau supérieur au Département (6,3) et à la Région (7,2).
 - Cependant, l'offre d'action sociale apparaît moins solide vis-à-vis de la moyenne des territoires voisins, avec 5,2 équipements pour 10 000 habitants.
 - La densité de l'offre de fonctions médicales et paramédicales s'inscrit quant à elle dans le niveau des SCoT voisins.
- Aucun hôpital n'est présent sur le territoire mais deux sont localisés à proximité : l'hôpital Sud-Léman/Valserine à St-Julien en Genevois et l'hôpital du Haut-Bugey à Oyonnax.
- De plus, le territoire est dépourvu de centre d'urgence. Il compte toutefois un seul établissement structurant à Chanay, une maison d'enfants et d'adolescents spécialisée dans les pathologies psychologiques et nutritionnelles.
- Comme partout, le territoire n'est pas épargné par la désertification médicale en milieu rural. Les généralistes, au nombre de 16, sont presque tous installés à Bellegarde. La même tendance s'observe pour les autres spécialistes.

Niveau d'équipement en matière de santé en 2014 : nombre et densité pour 10 000 habitants (Source : INSEE, BPE ; traitement EAU PROSCOT)

Territoires	Action		Etab. de		Fonctions médicales et paramédicales		SANTÉ	
	nb.	/10 000 habitant	nb.	/10 000 habitant	nb.	/10 000 habitant	nb.	/10 000 habitant
SCoT du Pays Bellegardien	11	5,2	16	7,6	71	33,7	98	46,5
Grand Bellegarde 2030	9	5,7	15	9,5	70	44,2	94	59,3
Hors Grand Bellegarde 2030	2	3,8	1	1,9	1	1,9	4	7,7
SCoT du Bassin Annécien	165	7,4	125	5,6	1 394	62,6	1 684	75,6
SCoT du Genevois	9	2,3	17	4,3	136	34,2	162	40,7
SCoT du Haut Bugey	28	4,9	44	7,7	193	33,8	265	46,4
SCoT Pays de Gex	27	3,2	37	4,3	261	30,5	325	38,0
SCoT Usse et Rhône	12	6,3	5	2,6	57	30,0	74	39,0
Ain	383	6,2	389	6,3	2 481	40,0	3 253	52,5
Rhône-Alpes	4 540	7,1	4 636	7,2	34 683	54,2	43 859	68,5

Action sociale : garde d'enfant d'âge périscolaire, hébergement, service de repas à domicile, services d'aides pour personnes âgées, pour adultes handicapés, aide sociale à l'enfance et enfants handicapés avec hébergement, services à domiciles ou ambulatoires.
Etablissements de santé : ambulance, laboratoire d'analyses médicales, pharmacie, centre de santé dialyse, établissement psychiatrique, établissements de santé de court, moyen et longs séjours, maternité, structures psychiatriques en ambulatoire, urgences.
Services médicaux et paramédicaux : orthophoniste, pédicure-podologue, chirurgien dentiste, infirmier masseur kinésithérapeute, médecin omnipraticien, audioprothésiste, orthopédiste, sage-femme, spécialiste en gynécologie, en ophtalmologie, en oto-rhino-laryngologie, en pédiatrie, en radiodiagnostic et imagerie médicale.

Répartition des équipements de santé au sein du Pays Bellegardien en 2014
 (Source : INSEE, BPE ; traitement et réalisation EAU PROSCOT)



- En juin 2016 a ouvert le centre de santé St-Exupéry à Bellegarde, accueillant 2 médecins et doté d'une permanence d'accès aux soins de santé ainsi qu'un local équipé pour la télémédecine.
- 4 Etablissements d'Hebergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sont dénombrés sur le territoire et une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) à Champfromier, qui permettent d'assurer l'accueil des personnes âgées.
 - Maison de retraite de La Croix rouge française à Bellegarde,
 - EHPAD Saint-Vincent de Paul à Bellegarde,
 - EHPAD Sœur Rosalie à Confort,
 - Résidence Saint-Joseph à Châtillon-en-Michaille.
- Géré par la CCPB, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un service destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage. Le CLIC accueille et informe sur toutes les questions liées au vieillissement.

Service de proximité, le CLIC se déplace dans chaque commune du Pays Bellegardien, dans les locaux des mairies, faisant alors office de « Relais CLIC ».

C'est aussi un lieu de rencontres et de concertation pour tous les partenaires du CLIC : professionnels du domicile et des établissements d'hébergement, libéraux, services sociaux, élus locaux et usagers.
- La capacité d'accueil pour la petite enfance est peu étoffée, avec 3 services de garde, tous localisés à Bellegarde.

Si un réseau d'assistantes maternelles est présent à Bellegarde, le territoire souffre d'un manque d'assistantes maternelles à domicile.
- Un seul centre d'hébergement pour personnes handicapées est présent sur le territoire, qui contraint les familles à se reporter vers des structures d'hébergement voisines.
- Un projet d'établissement de santé psychiatrique est cours à Châtillon-en-Michaille sur le parc d'activité de Vouvray et devrait ouvrir ses portes en mars 2018. Cette clinique d'une capacité de 114 lits, offrira un service d'hôpital de jour et 8 bureaux de consultation.

► *Le sport, la culture et les loisirs*

- La desserte en équipements sportifs, et notamment de proximité, est globalement satisfaisante autant pour les activités de plein air que de salle :
 - 14 boulodromes et 11 terrains de grands jeux irriguent le Pays.
 - À Bellegarde, l'offre est plus variée, entre randonnée, centre équestre et roller/skate.
 - Le centre aquatique Valséo, ouvert en 2011, comprend un bassin sportif, un bassin ludique, un bassin d'apprentissage, une pataugeoire, un espace de remise en forme, une salle de cardio-training, une salle de fitness et un solarium espace forme.
- Les équipements culturels de gamme supérieure (cinéma « Les Variétés » qui compte deux salles, théâtre « Jeanne d'Arc ») sont regroupés à Bellegarde.
- Le pôle culturel, lui aussi inauguré en 2011, accueille le Conservatoire Municipal de la Musique et de Théâtre Agréé de Bellegarde Passerelle des Arts et la médiathèque Louis Miraillet.
- Enfin, la Maison des Jeunes et de la Culture, le Château de Musinens, et le tissu associatif (près de 230 associations au sein du Pays) alimentent tout autant le dynamisme et l'animation locale.
- Par ailleurs, la majorité des communes dispose d'un équipement de type salle polyvalente ou salle des fêtes. Bellegarde dispose de 4 salles municipales.



Niveau d'équipement en matière de sports, culture et loisirs en 2014

(Source : INSEE, BPE ; traitement EAU PROSCOT)

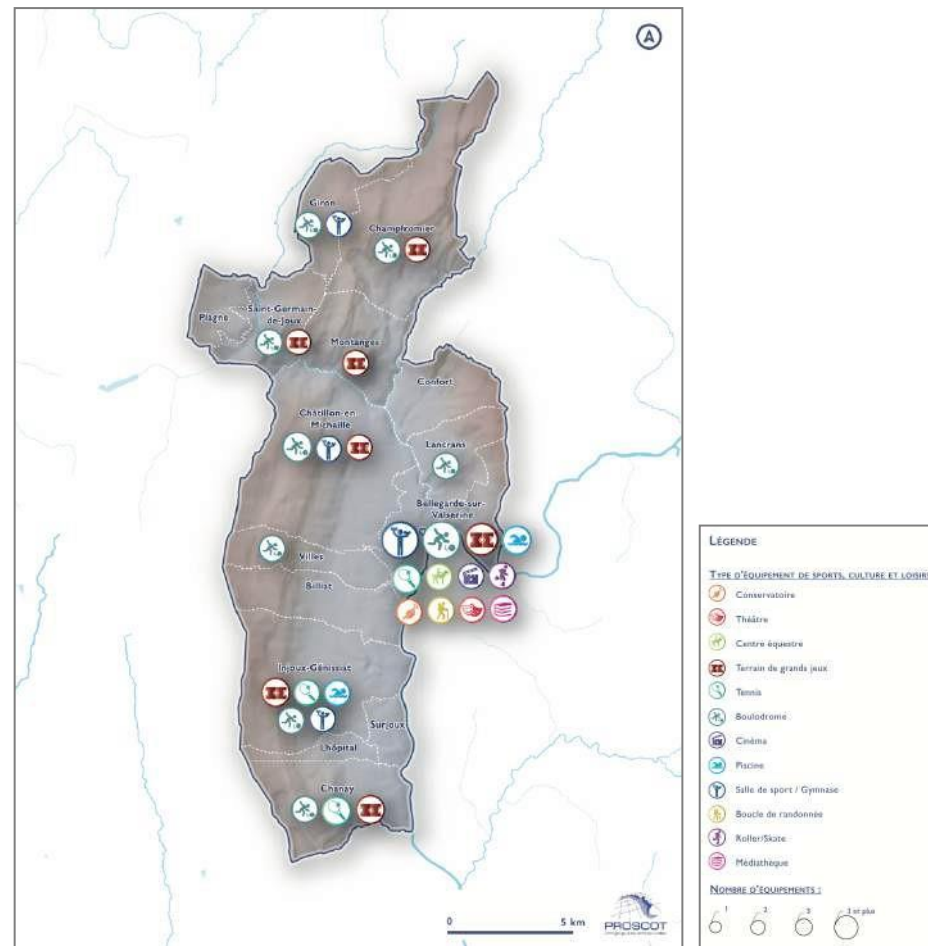
Territoires	Bassin de natation	Boulodrome	Centre équestre	Cinéma	Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle	Salles multisports (gymnase)	Salles spécialisées	Tennis	Terrains de grands jeux	Théâtre
SCoT du Pays Bellegardien	3	14	1	1	1	5	6	5	11	1
Grand Bellegarde 2030	2	8	1	1	1	4	5	2	4	1
Hors Grand Bellegarde 2030	1	6	0	0	0	1	1	3	7	0
SCoT du Bassin Annécien	7	28	10	10	29	50	31	39	47	4
SCoT du Genevois	2	9	5	2	3	4	6	12	10	0
SCoT du Haut Bugey	1	23	4	3	2	12	11	16	23	1
SCoT Pays de Gex	5	25	12	2	12	8	6	20	31	0
SCoT Usse et Rhône	1	6	2	1	2	4	1	7	9	0
Ain	38	393	68	18	55	143	91	212	336	5
Rhône-Alpes	401	2 076	420	273	428	1 368	941	1 655	2 166	96

► Les institutions et administrations

- En ce qui concerne les équipements institutionnels et administratifs, ils sont principalement localisés sur Bellegarde, qui exerce une forte attraction sur les communes environnantes.
 - On y trouve ainsi : la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), les Caisses d'Allocations Familiales, la Trésorerie et le Centre des Impôts, l'Office de tourisme, les antennes de secouristes, l'antenne Montagne de la Chambre d'Agriculture sur les hauts de Bellegarde et sur la plaine d'Arlod.
- Le centre de tri de la Poste, la gendarmerie du Pays et le centre de secours principal se trouvent à Châtillon.
- Plusieurs communes disposent d'un centre de secours tels qu'Injoux-Génissiat ou Montanges et d'une agence postale (Chanay, Champfromier, Châtillon, Injoux-Génissiat).
- Les lieux de culte de toute confession, sont surtout localisés à Bellegarde.
- Enfin, les mairies jouent un rôle de proximité dans l'offre de services administratifs et de relais de l'information.

Répartition des équipements de sports, culture et loisirs en 2014

(Source : INSEE, BPE ; traitement et réalisation EAU PROSCOT)



► Les services aux particuliers

Services aux particuliers : banques, caisses d'épargne, bureaux de poste, relais poste, agence postale, réparation automobile et de matériel agricole, maçon, plâtrier, peintre, menuisier, charpentier, serrurier, plombier, couvreur, chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, restaurant, agence immobilière, soins de beauté, police, gendarmerie, centre de finances publiques, pompes funèbres, contrôle technique automobile, école de conduite, vétérinaire, blanchisserie, teinturerie, pôle emploi, location d'automobiles et d'utilitaires légers, agence de travail temporaire.

- Le Pays Bellegardien bénéficie d'une forte offre de services, avec 187 services pour 10 000 habitants, contre une densité de 166 à l'échelle de l'Ain et de 185 à l'échelle régionale. Le territoire est donc en capacité de gérer les besoins de proximité émanant de ses habitants et usagers.
 - Ce niveau global reste surtout le fait du Grand Bellegarde, qui s'affiche comme le pôle de services du territoire et concentre de nombreux restaurants (50 des 59 du Pays), salons de coiffure du territoire (23 des 25), agences immobilières (15 des 16), la totalité des écoles de conduite (5)...
 - Le Pays compte de nombreux artisans, qui participent au dynamisme local et sont gages d'un certain savoir-faire notamment dans le secteur du bâtiment : 29 électriciens, 12 entreprises du bâtiment, 39 maçons, 51 peintres/plâtriers, etc.

Niveau d'équipement de services aux particuliers en 2014 : nombre et densité pour 10 000 habitants

(Source : INSEE, BPE ; traitement EAU PROSCOT)

Territoires	Nombre	Densité pour 10 000 habitants
SCoT du Pays Bellegardien	393	187
Grand Bellegarde	324	204
2030 Hors Grand Bellegarde 2030	69	132
SCoT du Bassin Annécien	4 450	200
SCoT du Genevois	503	126
SCoT du Haut Bugey	892	156
SCoT Pays de Gex	1 068	125
SCoT Ussets et Rhône	302	159
Ain	10 285	166
Rhône-Alpes	118 546	185

L'offre de services aux particuliers en 2014

(Source : INSEE, BPE ; traitement EAU PROSCOT)

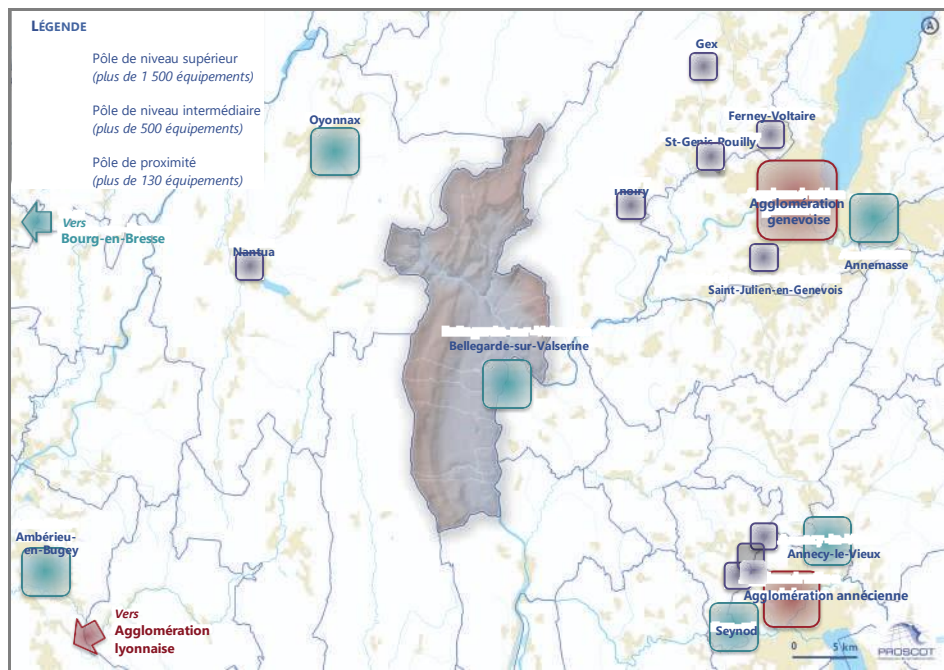
Territoires	Agence de travail temporaire	Agence immobilière	Agence postale	Relais postaux	Bureau de poste	Gendarmerie	Réseau de proximité pôle emploi	Restaurant	Banques, caisses d'épargne	Blanchisserie teinturerie	Coiffure	Soins de beauté	Contrôle technique auto	École de conduite	Électricien	Entreprise générale du bâtiment	Location auto-utilitaires légers	Maçon	Menuisier, charpentier, serrurier	Plâtrier, peintre	Plombier, couvreur, chauffagiste	Réparation auto et matériel agricole	Pompes funèbres	Vétérinaire
SCoT du Pays Bellegardien	6	16	4	4	3	1	1	59	11	4	25	18	5	5	29	12	5	39	26	51	33	28	5	3
Grand Bellegarde	6	15	1	1	3	1	1	50	10	4	23	17	5	5	24	8	5	33	16	41	25	22	5	3
2030 Hors Grand Bellegarde 2030	0	1	3	3	0	0	0	9	1	0	2	1	0	0	5	4	0	6	10	10	8	6	0	0
SCoT du Bassin Annécien	44	372	3	7	28	9	4	778	158	35	307	229	26	49	329	94	32	289	472	535	292	299	20	38
SCoT du Genevois	1	47	0	1	6	2	1	96	22	8	35	30	3	6	25	16	1	41	41	46	28	39	1	7
SCoT du Haut Bugey	20	27	6	3	9	4	1	130	28	9	79	37	9	21	54	17	4	89	76	86	61	110	7	4
SCoT Pays de Gex	4	86	5	4	9	6	1	201	45	15	80	79	9	14	54	34	16	67	71	97	73	75	4	19
SCoT Ussets et Rhône	0	12	2	2	3	2	0	31	8	2	23	12	3	4	27	4	0	24	60	22	26	27	3	5
Ain	100	430	49	53	90	46	12	1 483	295	86	827	539	73	164	797	223	51	895	1 018	1 031	891	928	74	128
Rhône-Alpes	1 166	6 882	518	235	881	310	122	21 333	3 446	1 122	8 865	5 524	698	1 626	8 720	2 253	559	9 770	11 157	13 165	9 345	9 090	699	999

► *La structuration des pôles d'équipements*

- À la mesure de son rôle de ville centre, Bellegarde concentre la quasi-totalité des équipements (75% du SCoT soit 498 équipements) ce qui lui permet d'asseoir son rayonnement et d'être un pôle intermédiaire au niveau régional (centre régional d'agglomération régionale dans le schéma d'agglomération 2030).
 - Au sein du territoire, s'en suivent Châtillon (93 équipements) et des petits pôles de proximité qui enrichissent l'offre locale : Champfromier (22), Injoux-Génissiat (21), Lancrans (16) et Chanay (15).

Structuration des pôles d'équipements dans l'environnement du Pays

(Source : INSEE, BPE ; réalisation EAU PROSCOT)



TENDANCES

► *La Plaine ludique et sportive, horizon 2019, Bellegarde-sur-Valsérine*

- Ce projet, qui répond à la fois au vieillissement de certains équipements et à la nécessité d'en créer de nouveaux, prendra place sur la friche Arlod d'une superficie de 10 ha.
- A terme, 3 stades, une piste d'athlétisme, une pelouse synthétique ou naturelle, une tribune de 700 places, des gradins de 500 places, et un espace loisirs actifs en contrebas du site seront aménagés.

► *La clinique psychiatrique, mars 2018, Châtillon-en-Michaille (Vouvray)*

- Cet établissement de santé spécialisé dans les troubles psychosomatiques et psychiatriques, d'une capacité de 114 lits et doté de 8 bureaux de consultation, va prendre place dans le parc d'activités économiques de Vouvray, en contrebas du Village de Marques.
- Le projet prévoit notamment la réalisation d'un grand parc avec pelouse et parcours santé.
- Outre la prise en charge d'une centaine de patients en permanence, une centaine d'emplois sera créée sur place avec le personnel soignant.



► „ Le nouvel EHPAD Croix-Rouge, horizon 2018, Bellegarde-sur-Valserine

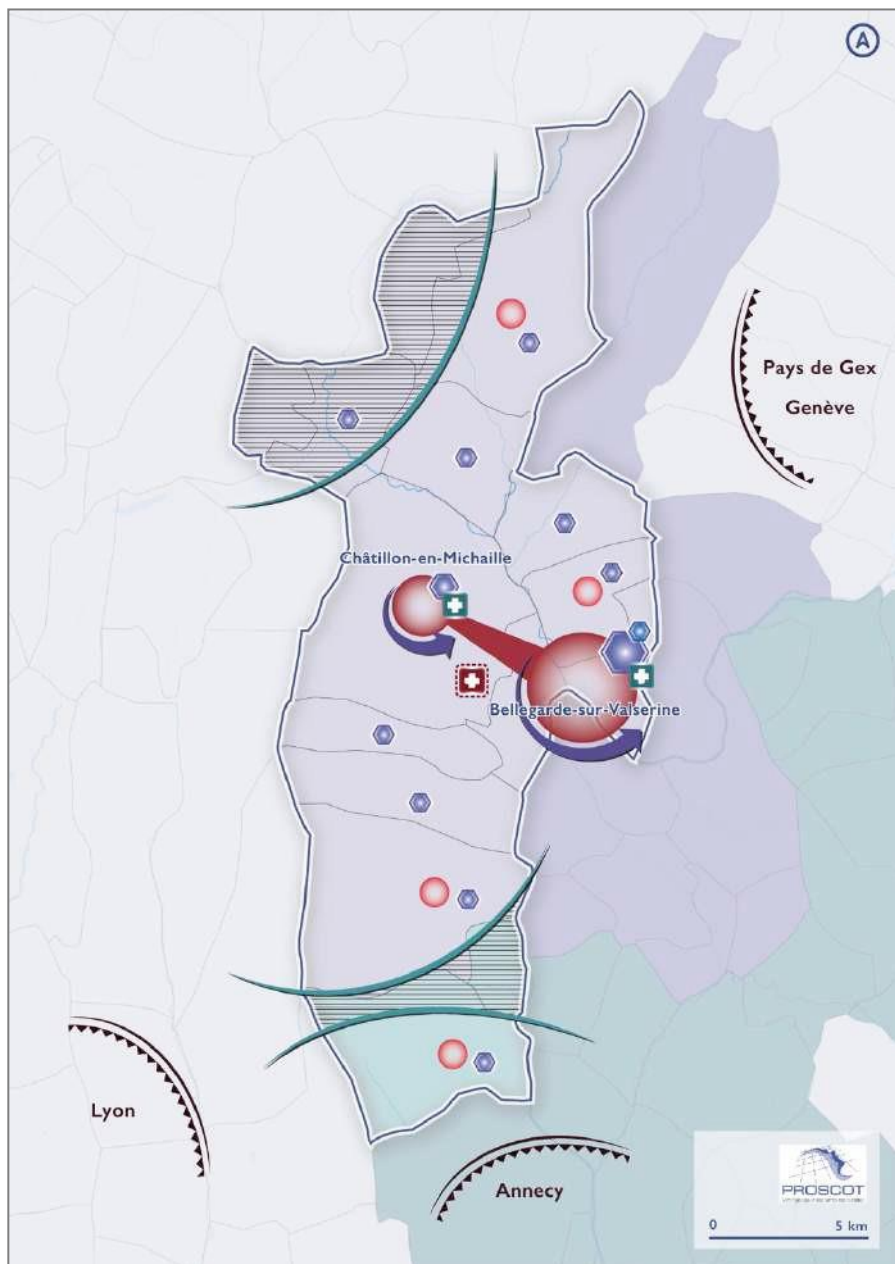
- Ce projet, qui prendra place en contrebas de la Cité scolaire Saint-Exupéry à l’Orée du bois des Pesses vient répondre à la vétusté des bâtiments existants.
- D’une capacité de 82 lits, cet établissement accueillera également une unité alzheimer et deux places d’urgence.



SYNTHESE

- Bellegarde-sur-Valserine et Châtillon-en-Michaille concentrent la majeure partie des équipements du territoire. L’accessibilité à ces communes constitue donc un enjeu fort pour les habitants du territoire afin d’accéder aisément à ces services et équipements.
- A plus large échelle, la proximité des pôles annécien et genevois est une opportunité pour les habitants du Pays Bellegardien, qui par ce biais, peuvent bénéficier d’une offre d’équipements et services plus étoffée et diversifiée (notamment en termes d’équipements de gamme intermédiaire et supérieure).
- En somme, le Pays Bellegardien jouit d’un tissu artisanal dense et d’une offre d’équipements conséquente et diverse en cours de renouvellement (villages de marques, réhabilitation du centre commercial du Credo, ouvertures d’un pôle culturel et d’un centre aquatique), mais qui à ce jour, n’est pas exempte de fragilités :
 - Les capacités d’accueil limitées pour la petite enfance (seulement 3 services de garde recensés sur le territoire) peuvent constituer un frein à l’arrivée de jeunes ménages avec enfants.
 - Le déficit de professionnels de santé rend le domaine particulièrement tendu sur le territoire, alors même que les besoins s’intensifient par l’accroissement de la population. Cette tendance interpelle les moyens à mettre en œuvre pour organiser une offre médicale optimisée aussi bien pour les praticiens que pour les parents.
 - De même, en matière d’enseignement, le Pays ne comprend que 3 équipements du second degré et peu de formations supérieures, ce qui interroge le retour des jeunes sur le territoire après leurs études.
 - Enfin, le vieillissement de certains équipements et leur saturation posent des enjeux financiers et fonctionnels quant à leur entretien/rénovation pour maintenir le niveau de l’offre existant.

À ce titre, la ville de Bellegarde s’engage dans un certain nombre de projets pour répondre à un déficit tant quantitatif que qualitatif d’équipements (ancien EHPAD Croix-Rouge obsolète, vieillissement du stade Gérard-Armand, collège Louis Dumont...).



Carte de synthèse des enjeux liés aux équipements
 (Source : INSEE ; réalisation EAU PROSCOT)

LÉGENDE

> Un territoire équilibré

- Une organisation autour d'un bipôle d'équipements structurant qui se renouvelle...
- ... et qui forme un bassin de vie irriguant la presque totalité du territoire
- Seyssel organisant un second bassin de vie

> Une offre satisfaisante

- Une offre de grandes surfaces commerciales bien développée
- Des écoles élémentaires et primaires dans la plupart des communes
- Une ville-centre dotée de deux collèges
- Des maisons de santé réparties dans l'espace central
- Un renforcement de l'offre de santé via le projet de clinique psychiatrique

> Des espaces ruraux dépourvus d'équipements ou peu équipés

> Une évasion vers les pôles d'équipements supérieurs (formation, hôpitaux, équipements de la personne...)

TRANSPORTS

ELEMENTS D'ACTUALISATION

Le Pays bellegardien continue d'être marqué par deux éléments de fond :

- Une accessibilité externe renforcée par l'arrivée d'une gare TGV en 2010 ;
- Un emploi polarisé par le Suisse : en 2017, 3 759 actifs résidant sur le territoire travaillaient en-dehors, dont 1 457 en Suisse.

Ces éléments montrent que les questions d'accessibilité restent des questions extrêmement importantes dans le Pays Bellegardien, pour les déplacements internes, aggravés par le caractère montagneux du territoire, et pour les déplacements externes à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise

LE RESEAU ROUTIER

- Via l'A40 puis l'A41, 53 minutes distancent Bellegarde du centre d'Annecy pour 61 km ;

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

► *Les autoroutes et voies rapides*

- L'autoroute A40, qui traverse le territoire d'ouest en est, relie Macon à Chamonix et Turin via le tunnel du Mont Blanc. Cet axe majeur dessert Bellegarde et Châtillon-en-Michaille par l'entrée/sortie principale n°1. Une sortie secondaire au nord-ouest en direction de Saint-Germain de Joux est également présente en plus de la proximité de l'échangeur d'Eloise en sortie de Bellegarde. L'A40 offre ainsi des connexions rapides aux villes voisines et une proximité aux grands flux :
 - 58 minutes séparent Bellegarde-sur-Valserine de Bourg-en-Bresse pour 70 km ;

- 1h et 22 minutes sont nécessaires pour rejoindre Chamonix depuis Bellegarde (117 km) ;
- 1h et 27 minutes suffisent pour parcourir les 110 km entre Bellegarde et le centre de Lyon, par l'A40 et l'A42 ;
- Enfin, en empruntant l'A40, 40 minutes séparent Bellegarde du centre de Genève pour 41 km.

► *Les routes départementales*

- Le territoire jouit d'un maillage routier assez dense aux alentours de Bellegarde et dans les vallées en partie est du territoire. Ailleurs, les insuffisances de desserte sont essentiellement liées aux contraintes topographiques.
- Ce maillage permet à la fois une irrigation interne entre les principaux bourgs et villages, et des échanges externes via de grandes départementales que sont :
 - La **Départementale 1 906**, qui relie Bellegarde à Douvaine, dessert le Pays de Gex et notamment Saint-Julien-en-Genevois, et rejoint à ce niveau la D884 qui se connecte à Genève via la D984B.

- La **D1984**, qui longe l'autoroute A40, garantit une connexion entre Bellegarde et Bourg-en-Bresse via Nantua, et collecte une partie du trafic du nord du Pays Bellegardien.
- La **D991** connecte le territoire du nord au sud depuis Châtillon et permet de rejoindre Culoz en passant par Seyssel.
- La **D1508**, en provenance de Bellegarde, permet aux habitants du Pays Bellegardien de se rendre directement à Annecy.
- Enfin, le territoire est doté d'une succession de routes secondaires de petit gabarit qui desservent l'ensemble des communes du territoire.

► *L'état du trafic routier*

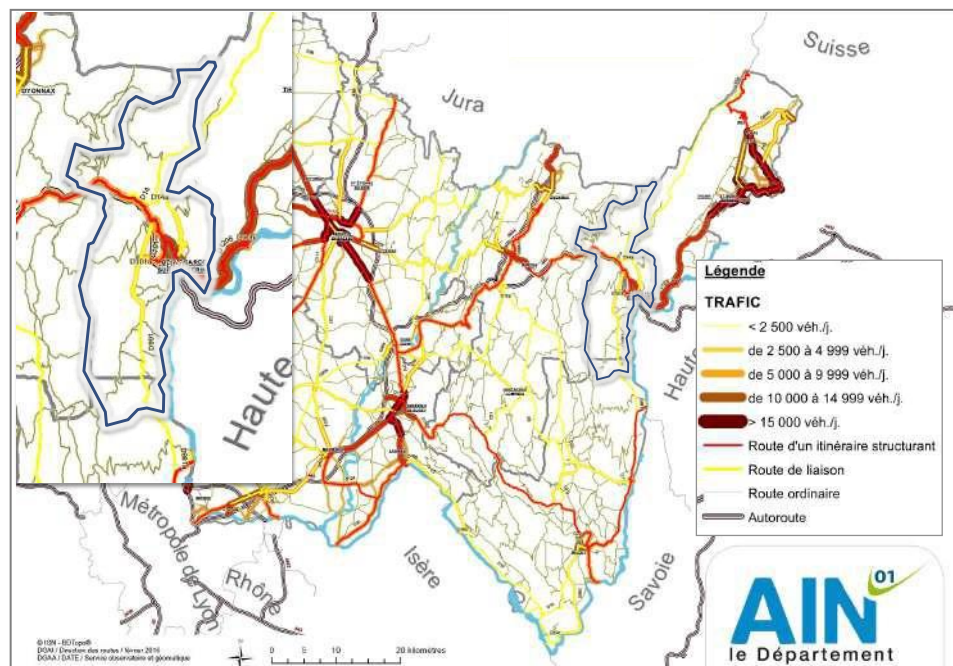
- En comparaison avec les territoires voisins, le Pays Bellegardien est épargné des situations de sous-capacité. L'autoroute A40, qui accueille quotidiennement 23 000 véhicules par jour dans les deux sens, est bien moins fréquentée à l'ouest de Bellegarde qu'à l'est en direction de la Suisse. Étant payante, les automobilistes ont en effet tendance à emprunter davantage les routes départementales.
- En revanche, à mi-chemin entre Lyon et Genève, le territoire se veut être un espace de transit. L'autoroute supporte ainsi des trafics de marchandises importants (taux de poids lourds entre 12 et 23% dépendamment des portions de l'A40), qui restent contenus à l'axe autoroutier.
- La D1206 est un axe de communication très sollicité pour les trajets pendulaires entre la France et la Suisse qui représentent plus de 37 763 déplacements par jour, soit environ 1400 véhicules par heure. L'entrée de Bellegarde par le Pays de Gex est ainsi régulièrement saturée aux points noirs de la journée. En effet, l'absence de contournement ou de déviation entraîne d'importants flux automobiles dans le centre-ville, qui ne peuvent être désengorgés par l'offre de transport ferroviaire en direction de Genève, les flux internes au bassin bellegardien (PACA) et les échanges avec le Pays de Gex étant trop importants.
- Dans ce cadre, le Conseil départemental de l'Ain a conduit des études d'opportunité pour la création d'une liaison routière entre la voie express et l'A40 mais qui n'a pu se concrétiser faute de contraintes topographiques trop fortes nécessitant de lourds investissements.

De ce fait, le Département a engagé des travaux visant la fluidification et la sécurisation de la traversée routière de Bellegarde au titre de la compensation franco-genevoise.

- Du reste, dans les villages et les bourgs, les trafics demeurent modestes et contenus aux heures de pointe.

Trafic routier enregistré sur les axes de communication en 2015

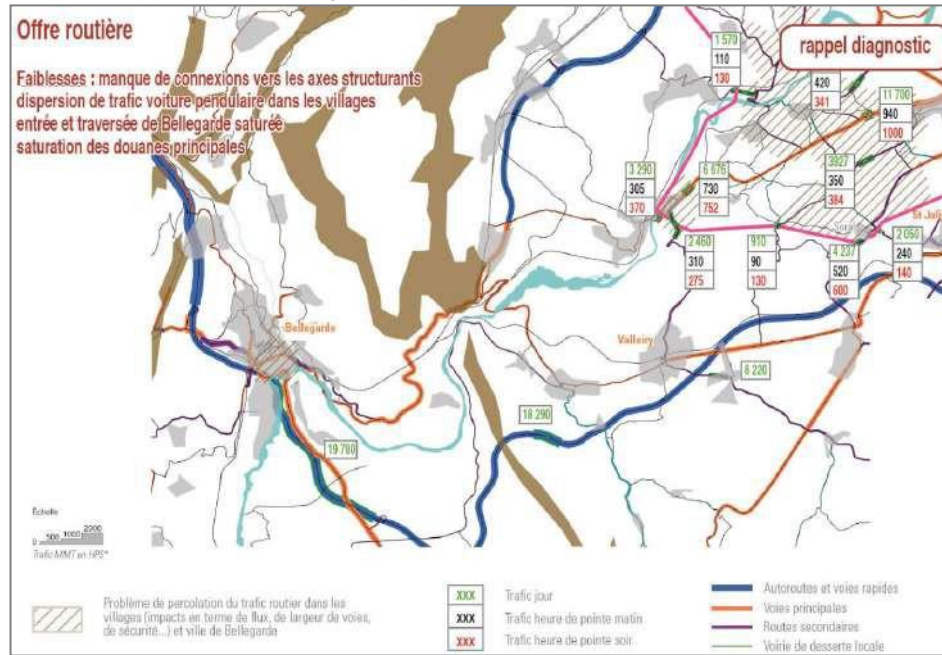
(Source : Conseil départemental de l'Ain)



- Les relevés de comptage sont effectués entre des points repères de début et de fin de sections. La D1084 de Bellegarde enregistre en moyenne par jour au point de comptage 93 kilomètres et 909 mètres, 488 poids lourds. Le trafic moyen journalier annuel pour tous véhicules est de 7444, soit un débit journalier de 310 véhicules par jour. En 2015, entre le tronçon d'un kilomètre 520 mètres et un kilomètre 900 mètres, le trafic moyen journalier annuel pour tous véhicules atteint 11 251, pour les seuls automobiles. En revanche en 2011, la D101 compte en moyenne 171 véhicules par jour sur Châtillon-en-Michaille.

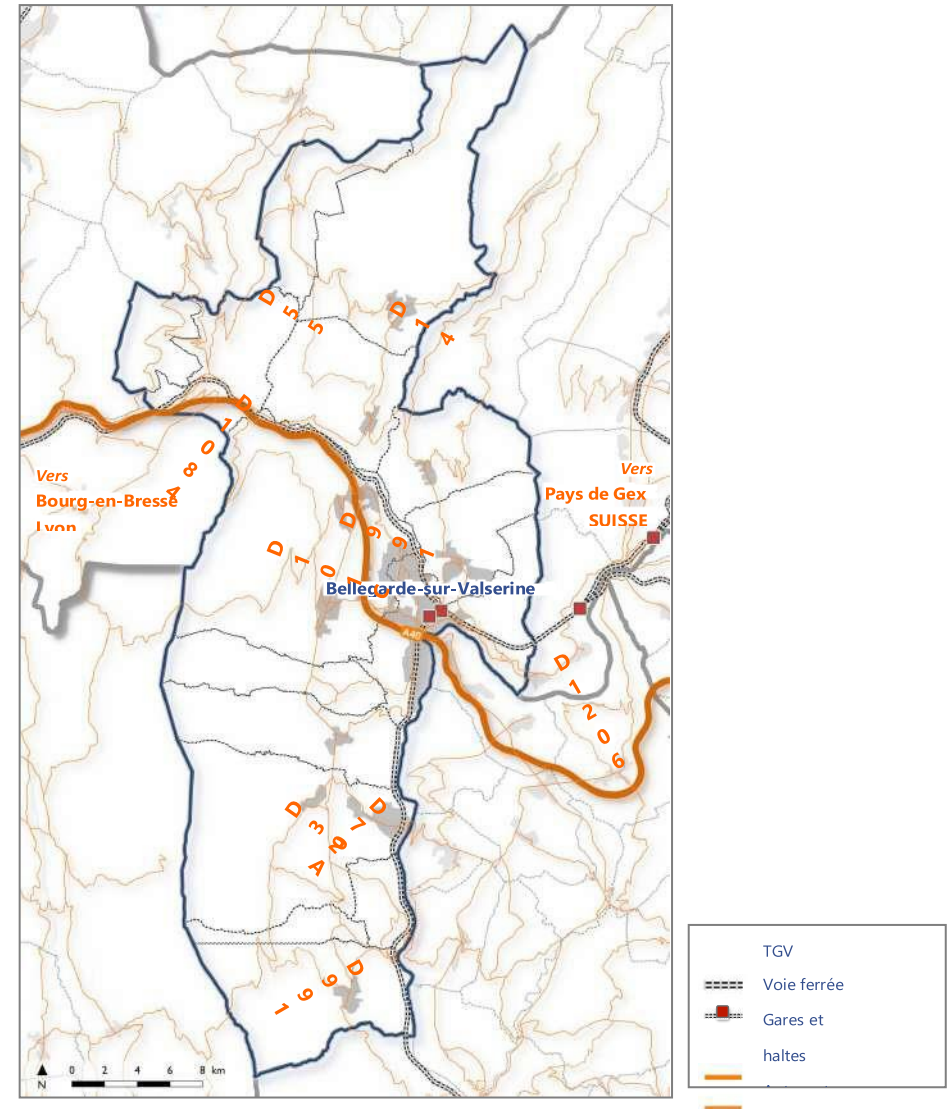
L'état du trafic routier dans le Périmètre d'Aménagement Coordonné de l'Agglomération de Bellegarde (PACA)

(Source : Rapport PACA Bellegarde, juin 2012)



Le réseau routier du Pays Bellegardien

(Source : EAU PROSCOT)

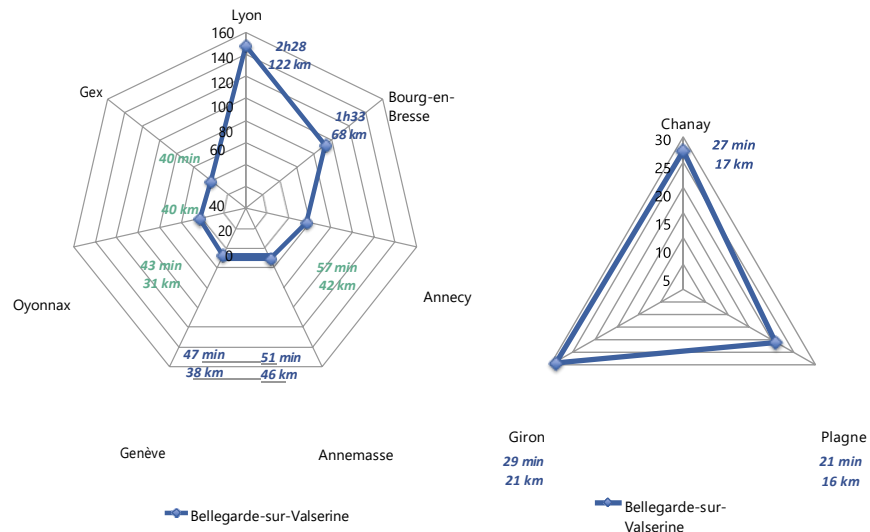


► **L'accessibilité du territoire**

- Le territoire est en lien immédiat avec les pôles majeurs de Lyon au sud-ouest, Bourg-en-Bresse à l'ouest, Genève au nord-est, Annecy puis Chambéry au sud-est. Autour de l'aire urbaine de Bellegarde-sur-Valserine, se trouvent les pôles de proximité d'Oyonnax au nord-ouest, Gex au nord, Annemasse au nord-est, Rumilly et Belley au sud puis Ambérieu-en-Bugey au sud-ouest.
- A vol d'oiseau, d'autres pôles se situent sensiblement à des distances sensiblement équidistantes du centre dont Saint-Germain-sur-Rhône et Lancrans, respectivement à 3,7 kilomètres et 3,9 kilomètres. Le territoire du pays Bellegardien bénéficie également de la proximité des aéroports internationaux de Lyon Saint-Exupéry au Sud-Ouest et de Genève-Cointrin au Nord-Est.

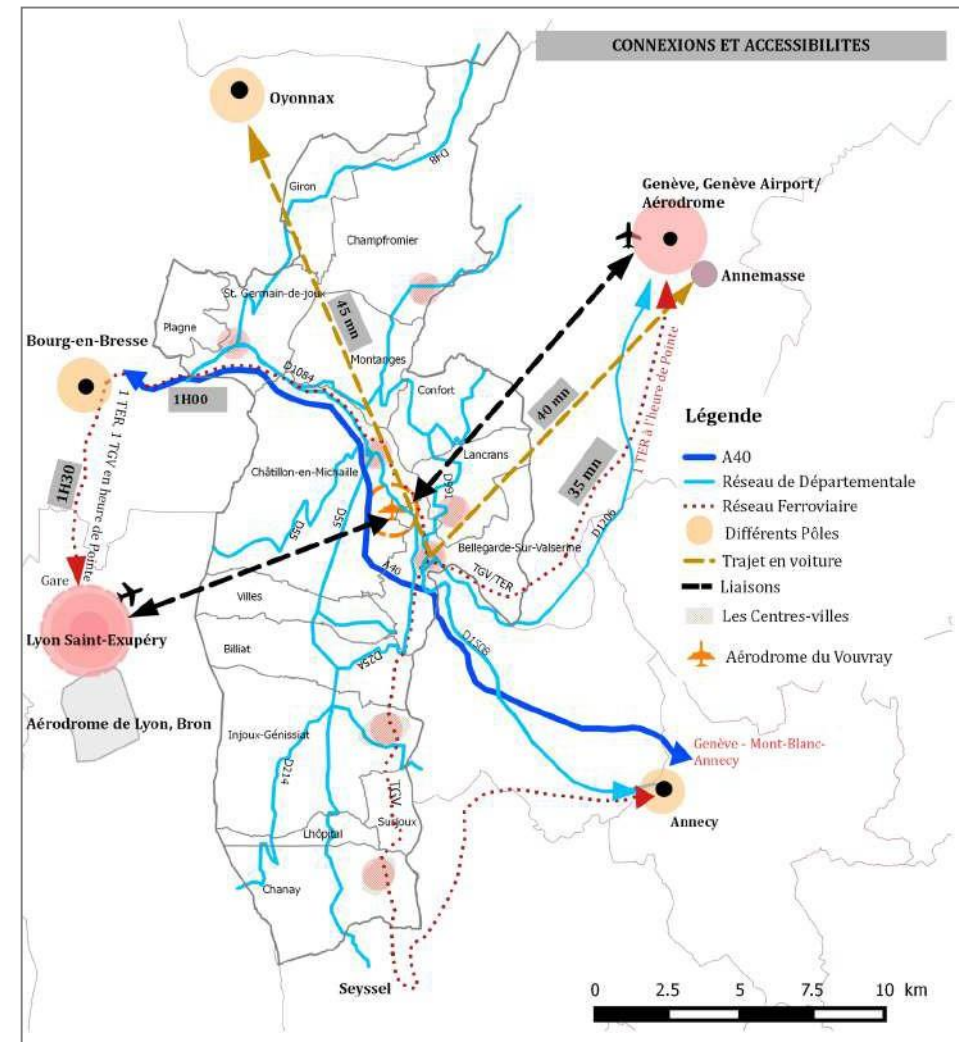
L'accessibilité interne et externe du territoire vers les centres des villes voisines en temps de parcours depuis Bellegarde en 2016 en évitant les péages

(Source : ViaMichelin ; EAU PROSCOT, en vert : parcours empruntant des sections à péage gratuites)



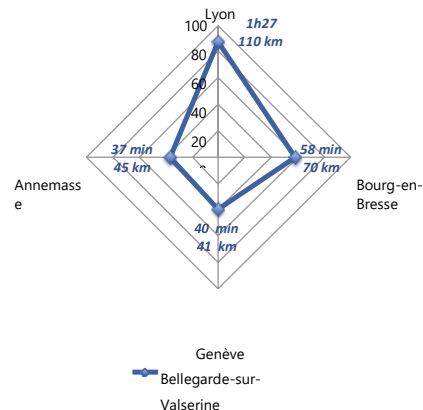
Synthèse des connexions et accessibilité du territoire

(Source : PROSCOT)



L'accessibilité externe du territoire en temps de parcours depuis Bellegarde en 2016 en privilégiant les péages

(Source : ViaMichelin ; EAU PROSCOT)



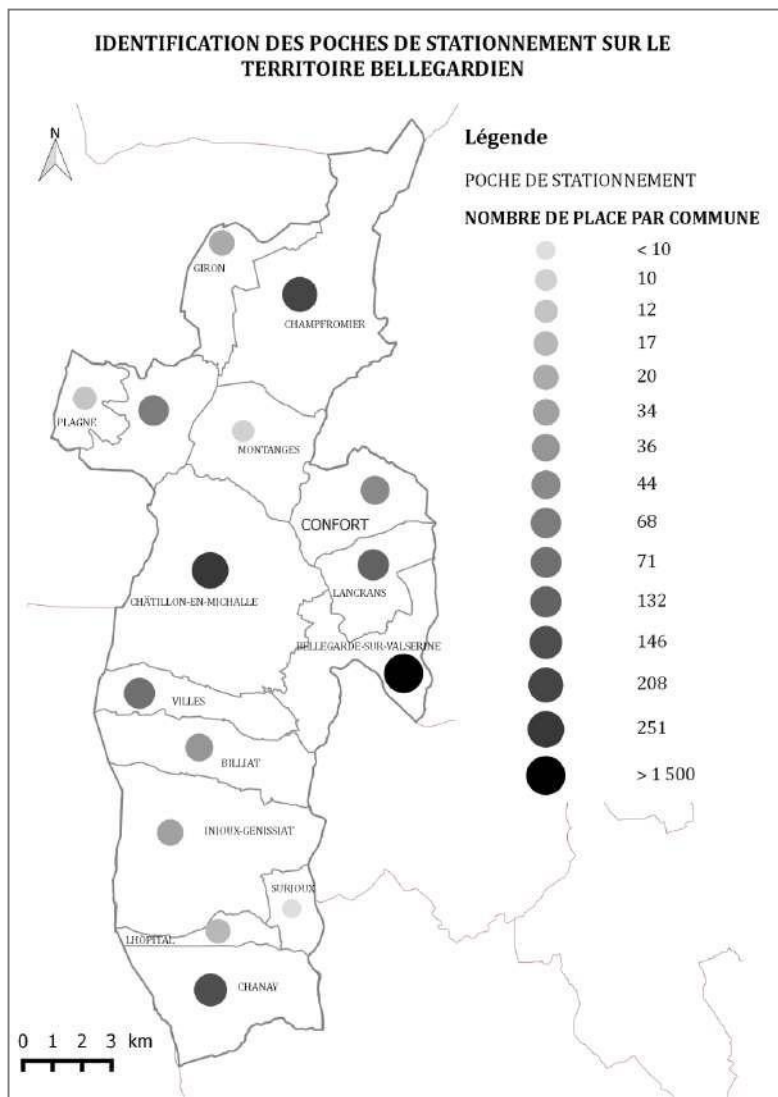
- Doté de liaisons structurantes, le Pays Bellegardien est à la fois intégré aux grands flux extérieurs et accessible tant en interne qu'en externe.
 - Une demi-heure est nécessaire aux habitants des communes les plus à l'extrémité du territoire pour accéder à la ville centre.
 - 38 minutes séparent le nord du sud du territoire (Champfromier-Chanay).
- La plupart des polarités voisines étant accessibles en moins d'une heure, l'autoroute devient compétitive pour les usagers désireux de se rendre à l'ouest, à Bourg-en-Bresse et Lyon notamment.
 - En effet, en distance temps comme en distance géographique, le Pays Bellegardien est plus proche de Genève (40 minutes pour 41 km en privilégiant les péages) que de Lyon (1h27 pour 110 km), ce qui réitère son ancrage à l'agglomération transfrontalière.

► Le stationnement

- Afin de valoriser les espaces publics et les zones commerciales, les places sont réglementées pour limiter les stationnements de longue durée dans le centre de Bellegarde. La place Carnot a une forte capacité de stationnement, mais est occupée les jours de marché.
- La gare SNCF dispose sur le périmètre de la rue du dépôt, un parking d'environ 368 places. La société EFFIA gère cet emplacement à l'extérieur de la gare entre l'accès Valserine et l'accès Beauséjour. Le service est payant et gratuit pour les « déposes minutes ». Les horaires d'ouverture varient en fonction du jour mais admettent tout de même une large flexibilité en matinée comme dans l'après-midi.
 - Ce service propose deux parcs de courte durée (P1=87 places, P2=131 places), longue durée doté d'un abonnement et un parc P3=152 places. Les travaux d'aménagement du parking de la place Cécile Martin prévoient 27 places de stationnement.
- Dans le centre de Bellegarde, 450 places sont réparties entre 5 poches de stationnement entre l'avenue Saint-Exupéry et la rue de Richemont dont 16 places pour personnes handicapées.
- D'autres poches de capacité moyenne aux précédentes comme sur l'allée du Colonel Clerc, la rue du de la Filature, la rue des Papetiers sont présentes.
- Dans les autres communes du Pays Bellegardien, la capacité des parkings dépend de la taille de la localité (densité de la population et nombre d'habitants).
- 4 points de charge pour véhicules électriques sont localisés sur le territoire : au niveau de la gare et du CNR à Bellegarde, et du garage Renault et du Lidl à Châtillon.
- Des stationnements pour vélos sont présents sur différents points du Grand Bellegarde mais insuffisamment déployés : à la gare de Bellegarde, de la voie du tram.

Situation des poches de stationnement par commune à l'échelle du PLUi-H

(Source : EAU PROSCOT)



LE RESEAU FERRE

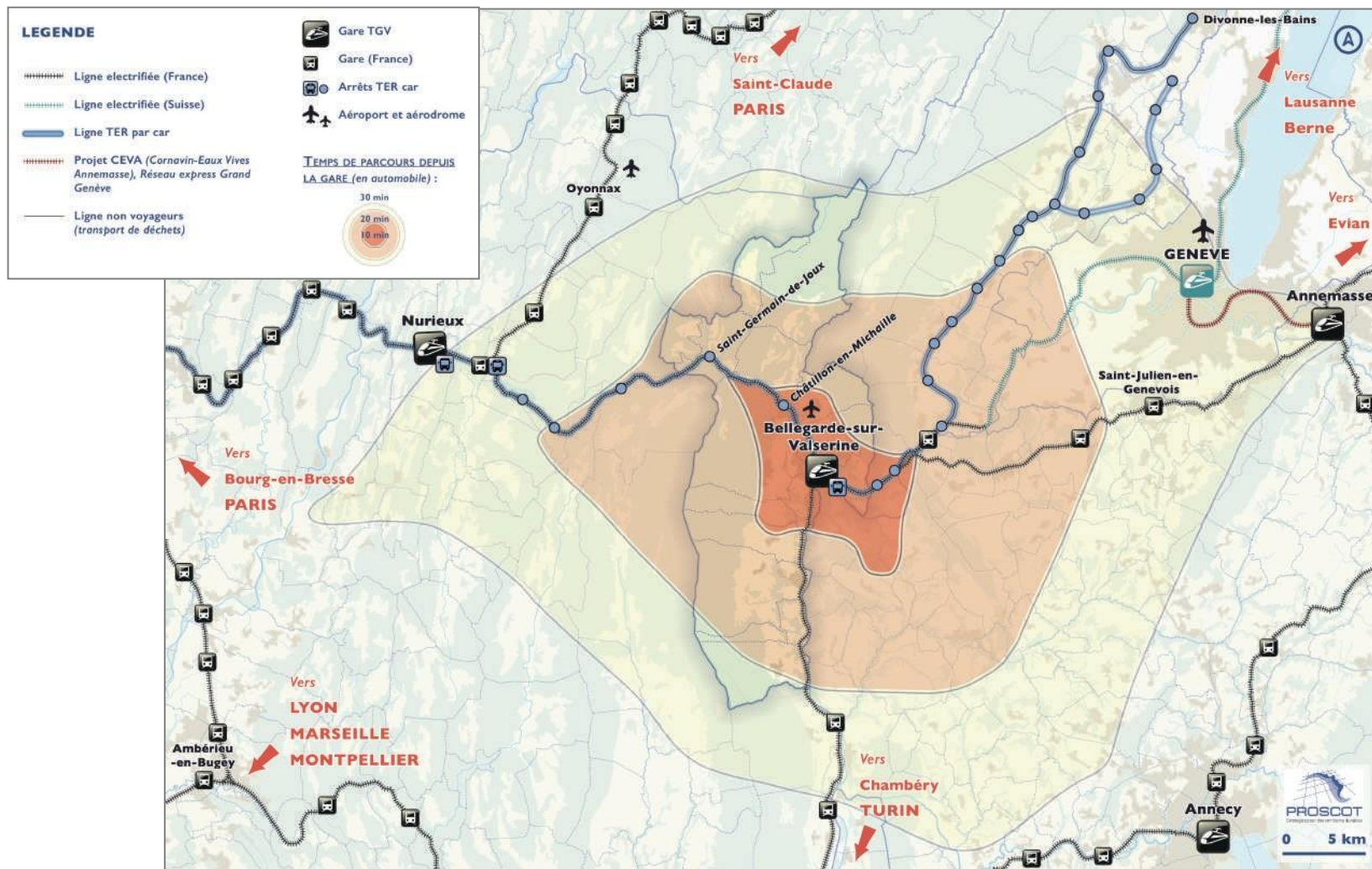
ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Le Pays Bellegardien est autant privilégié par sa localisation géographique de porte d'entrée vers l'agglomération franco-valdo-genevoise et les Alpes, que par ses liaisons TER et TGV le rapprochant des territoires voisins (Pays de Gex, Haut-Bugey, Genevois français...) et plus lointains (Île-de-France, agglomération lyonnaise...).
- En effet, en assurant des correspondances entre les grandes lignes TGV, TER et TER par car, l'unique gare du territoire à Bellegarde-sur-Valserine constitue un nœud ferroviaire majeur à l'échelle régionale.
- Desservie par 3 liaisons TGV, elle offre une plus large liberté de choix aux habitants du territoire et autres usagers :
 - La **ligne Paris-Genève** assure une connexion directe entre les deux métropoles à raison de 8 allers et 6 retours quotidiens. Il est ainsi possible de rejoindre Paris en moins de 3h depuis Bellegarde et inversement.
 - La **ligne Marseille-Genève** via Lyon dessert Bellegarde à raison de 17 allers et 13 retours quotidiens.
 - La **ligne Montpellier-Genève** via Lyon offre quant à elle 9 à 10 missions journalières. Depuis Bellegarde, le trajet s'effectue en moyenne en moins de 4h.
- Plusieurs autres liaisons TER convergent vers la gare :
 - Avec des fréquences nombreuses (23 à 34 missions quotidiennes) et des temps de parcours rapides (environ 25 minutes), la **liaison Bellegarde-Genève** est particulièrement attractive comparée à l'automobile. Si l'offre permet de répondre aux flux de travailleurs, une demande émerge et plaide pour un élargissement des horaires en soirée (derniers départs à 20h30 et 21h30 aujourd'hui).
 - La **ligne Bellegarde-Lyon** offre 9 à 10 liaisons directes par jour, pouvant s'effectuer assez rapidement (1h15 minimum).

- Enfin, la **ligne Bellegarde-Evian** via Annemasse propose 6 à 7 allers-retours TER et TER par car confondus pouvant s'effectuer entre 1h30 et 2h. Si moins importante, l'offre peut néanmoins supporter des flux domicile-travail entre Bellegarde et Annemasse.
- L'aire d'influence de la gare dépasse largement son périmètre. Plus de 1 000 montées et descentes quotidiennes ont été dénombrées entre les gares de Bellegarde et sa gare voisine, La Plaine, qui tendent à saturer l'offre de stationnement de la gare bellegardienne (*Source : Rapport PACA Bellegarde, juin 2012*).
- À cette offre ferroviaire, s'ajoutent des liaisons TER par autocar en direction de Ferney, Gex et Divonne. Avec 15 missions journalières depuis Bellegarde et un temps de parcours s'échelonnant entre 1h et 1h30, cette ligne constitue une réelle offre pour les travailleurs du Pays de Gex.
- Néanmoins, à ce jour, cette liaison routière s'interrompt à Divonne et ne dépasse pas la frontière. Pourtant, la ligne ferrée du Pied du Jura qui relie Bellegarde à cette localité continue de fonctionner, mais seulement pour le transport de déchets/marchandises. Le rapport PACA de 2012 l'a ainsi identifiée comme une opportunité de boucler le réseau ferré de l'agglomération par le raccordement à la ligne Lausanne-Genève, et va jusqu'à recommander la réservation de foncier aux abords des voies pour ménager d'éventuelles traversées ou doublements ponctuels.

Le réseau ferroviaire dans le Pays Bellegardien et son environnement

(Source : fond IGN bd topo, réalisation EAU)



Fréquence des passages SNCF en semaine (septembre 2016)

(Source : SNCF, réalisation EAU)

ALLERS					RETOURS				
Direct ou non	Nombre	Mode	Plage horaire (premier et dernier départ)	Durée	Direct ou non	Nombre	Mode	Plage horaire (premier et dernier départ)	Durée
Bellegarde-Paris									
Ensemble	8	TGV	Entre 6h43 et 20h10	2h39 à 2h49	Ensemble	6	TGV	Entre 7h07 et 19h09	2h36 à 2h47
Bellegarde - Annemasse									
Ensemble	11				Ensemble	11			
Direct	9	TER	Entre 7h09 et 20h44	35 min	Direct	9	TER	Entre 5h47 et 19h50	33 min
t	2	autocar	Entre 21h12 et 22h09	1h	t	2	autocar	Entre 17h55 et 21h55	1h
Direct					Direct				
t					t				
Bellegarde - Evian-les-Bains									
Ensemble	10				Ensemble	12			
Direct	5	TER	Entre 14h09 et	1h30	Direct	4	TER	Entre 5h02 et 18h21	1h18 à
Direct	2	autocar	20h09 Entre 21h12	1h53 et 2h11	Direct	2	autocar	Entre 16h50 et 20h44	1h28 2h
Via Thonon-les-Bains	3	TER + autocar	et 22h09 Entre 8h09	1h43	Via Thonon-les-Bains	4	TER + autocar	Entre 8h et 14h	à 2h11
			et 12h09		Via Annemasse	2	TER + autocar	Entre 5h21 et 16h56	1h50
									1h29 à 1h54
Bellegarde - Lyon									
Ensemble	14				Ensemble	14			
Direct	10	9TER + 1 TGV	Entre 5h52 et	1h15 à 1h24	Direct	9	TER	Entre 6h36 et 20h34	1h23
Via Bourg-en-Bresse	2	TGV + TER	19h58 Entre 8h10	2h30	Direct	1	TGV	15h34	1h13
Via Culoz	1	TER	et 18h09 17h09	1h43	Via Bourg-en-Bresse	3	TER + TGV	Entre 7h32 et 19h20	1h50
Via Aix-les-Bains	1	TER	10h26	2h26	Via Aix-les-Bains	1	TER	7h08	2h24
Bellegarde - Montpellier (via Lyon)									
Via Lyon seulement	9	TER + TGV	Entre 6h55 et 17h58	3h27 à 4h11	Via Lyon seulement	10	RENFE SNCF, TG	Entre 8h03 et 17h57	3h30 à 5h28
Bellegarde - Marseille (direct et via Lyon)									
Ensemble	17				Ensemble	13			
Direct	1	TGV	13h11	3h07	Direct	1	TGV	13h46	3h01
Via Lyon seulement	16	TER + TGV	Entre 6h55 et 19h58	3h07 à 4h19	Via Lyon seulement	12	TGV + TER	Entre 6h12 et 18h14	3h15 à 3h48
Bellegarde - Genève									
Ensemble (direct uniquement)	23	TER	Entre 5h53 et 22h05	25 à 38 min	Ensemble	24			
					Direct (Cornavin)	22		Entre 5h03 et 21h01	24 à 32 min
					Via Annemasse (Cornavin)	1		21h15	1h40
					Via Bourg-en-Bresse (Eaux vives)	1	autocar r TGV	7h42	2h05
Bellegarde - Divonne-les-Bains									
Ensemble (direct uniquement)	15	autocar	Entre 7h10 et 21h10	1h à 1h30	Ensemble (direct uniquement)	14	autocar	Entre 5h30 et 20h15	1h à 1h30
Bellegarde - Bourg-en-Bresse									
Ensemble	16				Ensemble	10			
Direct	3	TGV	Entre 6h43 et	46	Direct	4	TGV	Entre 9h03 et	50

► Le pôle multimodal

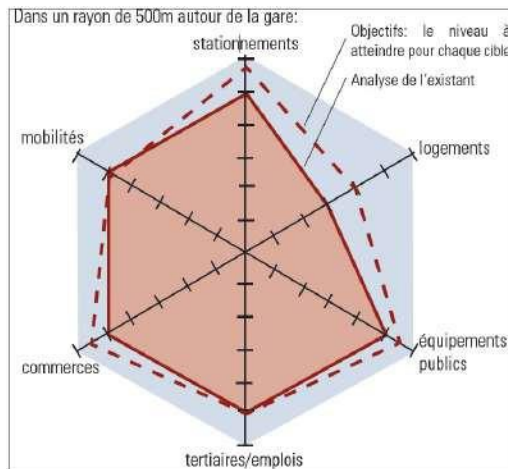
- Le pôle multimodal de Bellegarde, inauguré en 2010 avec la modernisation de la ligne du Haut-Jura, constitue un véritable levier de développement économique et résidentiel pour le territoire.
- Se voulant innovante, la gare est dotée d'infrastructures d'envergure : un bâtiment fonctionnant sur un principe bioclimatique, 8 emplacements pour les cars interurbains départementaux, une desserte de bus urbains, une zone pour les taxis et véhicules particuliers, 3 parkings de stationnement (P1 et P2 de longue durée et un dépose minute) ainsi qu'un passage souterrain reliant la ville haute à la ville basse permettant l'accès aux quais TER.
- Avec 1 682 295 voyageurs en 2014 sur les réseaux TER et TGV confondus (*source : SNCF gares et connexions, opendata*), l'attractivité de la gare est d'ores et déjà certaine.

Depuis 2010, elle contribue progressivement à une nouvelle structuration de la ville de Bellegarde, tant en terme d'aménagement que de développement : pôle culturel dans l'ancien bâtiment de la gare, quartier Beauséjour...

- Pour assurer une montée en puissance progressive et équilibrée de ce pôle, des réflexions sont menées dans le cadre du PSD Grand Bellegarde 2030 :
 - tant pour organiser le report modal vers les villages et bourgs internes que vers les attracteurs touristiques majeurs du territoire (connexion avec véloroutes,...), mais aussi pour anticiper l'accroissement des flux par la mise en place de parkings relais, d'un déploiement plus large du réseau de transport urbain, et d'aménagements propices aux modes doux et actifs.
 - En termes de développement économique, le PACA Bellegarde rappelle l'opportunité de développer un pôle tertiaire autour de la gare, préconisée dans la Politique des Pôles de Développement Economique du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise (PPDE).

Des potentiels de création d'activités à haute valeur ajoutée ont en effet été mis en exergue dans ce document : technologie avancée, administration publique et privée, services aux entreprises, organisations à caractère international, activités commerciales... en lien avec la proximité de l'aéroport de Genève et le futur Village de Marques.

- Pour autant, si le site bénéficie d'une localisation intéressante, son développement exige un traitement adéquat des espaces publics, de l'architecture et de la densité, dans un contexte où le périmètre des 500m urbanisables autour de la gare est assez contraint :
 - D'un point de vue environnemental, le secteur se situe à proximité d'une ZNIEFF de type 1 et d'un intérêt à maintenir un corridor écologique longeant les berges de la Valserine ;
 - Le site encourt de nombreux risques : inondation et ruissellement sur le versant affectant le nord de la gare, transports de matières dangereuses rendant sensibles les proximités avec la voie ferrée et les départementales 1508 et 1084, pollution des sols et nuisances sonores liées aux infrastructures ferroviaires et routières (rue Lafayette notamment) (*Source : étude de valorisation de l'urbanisation autour des gares, projet d'agglomération FVG, 2011*).
- Ce pôle multimodal, véritable locomotive de développement pour le territoire bellegardien via des retombées directes et indirectes, implique une échelle de réflexion spatiotemporelle large et entre la multiplicité des acteurs en présence (gestionnaires du réseau, collectivités, Etat, CFF, entreprises, usagers...)

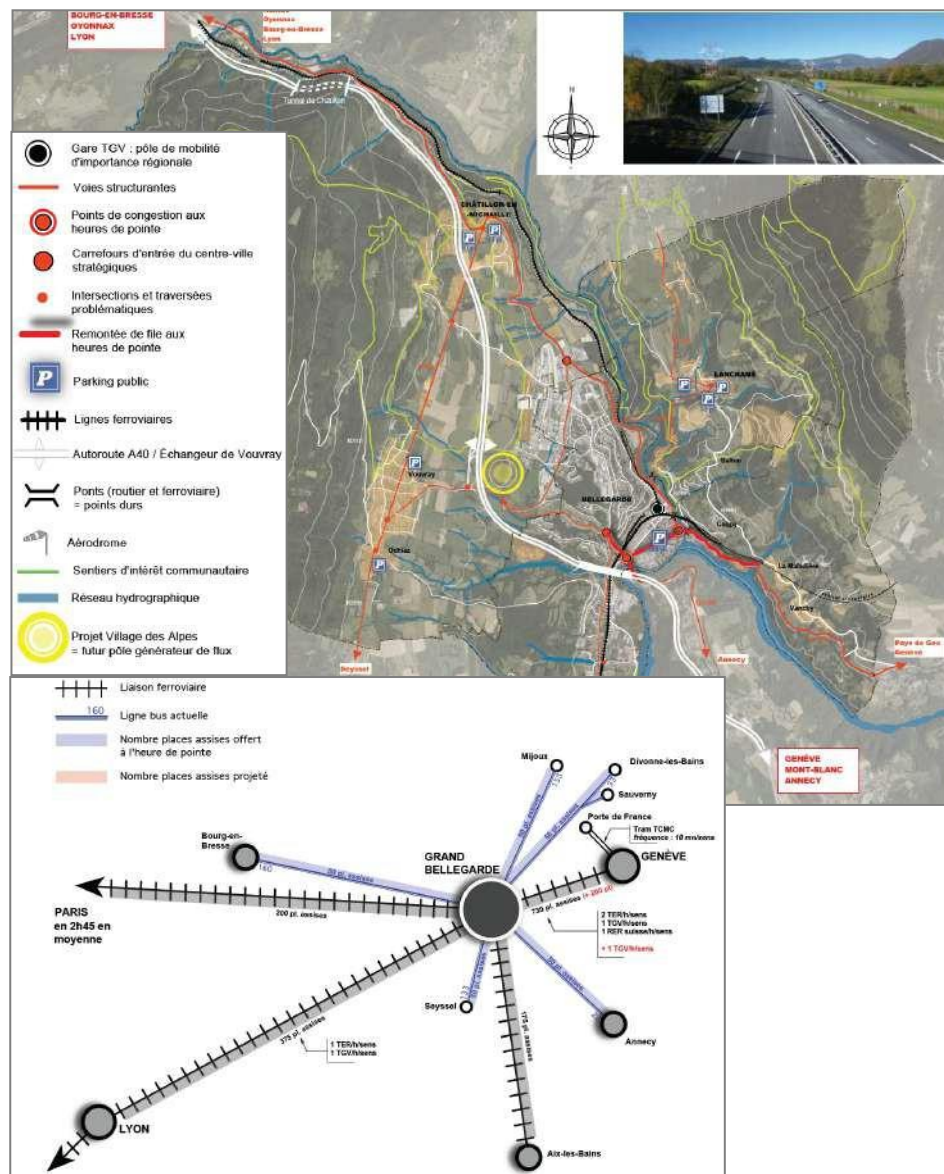


Le potentiel d'urbanisation autour de la gare de Bellegarde

(*Source : étude de valorisation de l'urbanisation autour des gares, projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, 2011*)

La mobilité dans le Grand Bellegarde

(Source : diagnostic du Grand Bellegarde 2030, 2014)



GOVERNANCE

► Ligne du Piémont du Jura Bellegarde - Divonne

- Mise en service en 1899, cette ligne a été abandonnée dans les années 1960 pour être remplacée par une ligne par autocar. Elle ne fonctionne plus aujourd'hui que pour le transport de déchets, mais des réflexions émergent quant à sa possible réouverture. Déjà mentionnée dans le PACA Bellegarde pour « pérenniser le trafic de marchandises », la réouverture de la ligne pour les voyageurs offrirait une connexion ferrée entre Bellegarde et la métropole genevoise par le Pays de Gex.

► Étude de valorisation de l'urbanisation autour des gares, projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, 2011

- Pour la gare de Bellegarde, un certain nombre de recommandations ont été données, dont certaines sont en cours de réalisation :
 - > Améliorer l'accessibilité et la visibilité du secteur gare
 - > Valoriser la liaison entre le centre et la gare
 - > Aménager des itinéraires modes doux qui relient la gare au reste de la commune
 - > Valoriser l'environnement immédiat
 - > Aménager les espaces publics en proximité de la gare
 - > Établir une stratégie foncière
 - > Revoir le statut des parcelles SNCF à côté de l'ancienne gare
 - > Améliorer l'interface entre le quartier nord et le centre
 - > Éviter d'augmenter les surfaces imperméabilisées
 - > Réfléchir à l'urbanisation des pentes en fonction du risque inondation et ruissellement sur versant
 - > Intégrer la gestion des eaux pluviales au sein des aménagements alternative et adaptée aux capacités d'infiltration des sols
 - > Éviter d'implanter des Etablissements Recevant du Public voir des habitations à proximité immédiates du rail
 - > Vérifier l'existence de pollution des sols avant tout aménagement et nécessité de dépollution

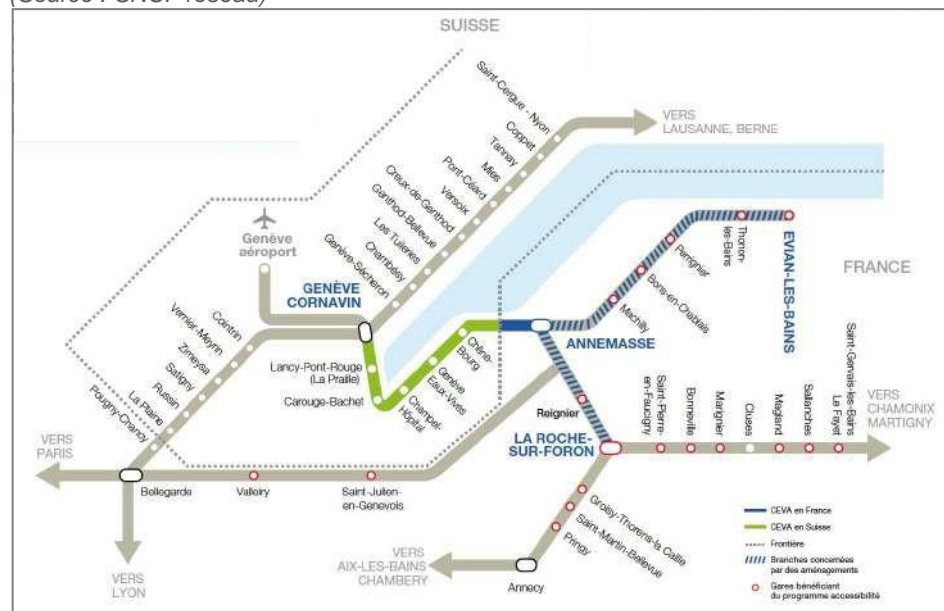
- > Ménager des zones tampons entre les sources de bruit et les constructions
- > Proposer une orientation réfléchie et un éloignement des bâtiments vis-à-vis des sources de bruit
- > Assurer une isolation phonique performante des futurs bâtiments
- > Miser sur un développement de l'offre régionale en TC
- > Diriger les véhicules privés en dehors des zones du centre-ville. Les stationnements doivent se situer à proximité des axes principaux (D1804)
- > Développer les itinéraires de mobilités à destination de la gare

► La liaison transfrontalière CEVA et le Léman Express

- L'ouverture de la liaison CEVA (Cornevin - Eaux-Vives - Annemasse) ou Léman Express prévue pour décembre 2019, a pour objectif de faciliter les échanges entre la Suisse et la France par une offre de transport de type RER aux temps de parcours et fréquences de passage des trains optimisés. Ce nouveau tracé, qui implique la création de 16 km de nouvelle voie, permettra d'assurer une desserte continue d'un bout à l'autre des lignes concernées et « gommer » l'effet frontière. Ce sont ainsi 6 trains par heure qui circuleront entre Genève et Annemasse.
- Pour le Pays Bellegardien, cette liaison sera favorable à l'amélioration des cadencements avec Évian et des échanges avec Thonon-les-Bains (via Viry et Annemasse). Elle permettra aussi le raccordement en transport en commun depuis Bellegarde en passant par Pougny, La Plaine, Russin, Satigny, Cornavin, Lancy, Carouge, Champel, Eaux-Vives, Chêne bourg, Annemasse, Viry et Valleirey.

Carte et tracé du projet CEVA

(Source : SNCF réseau)



LES TRANSPORTS EN COMMUN

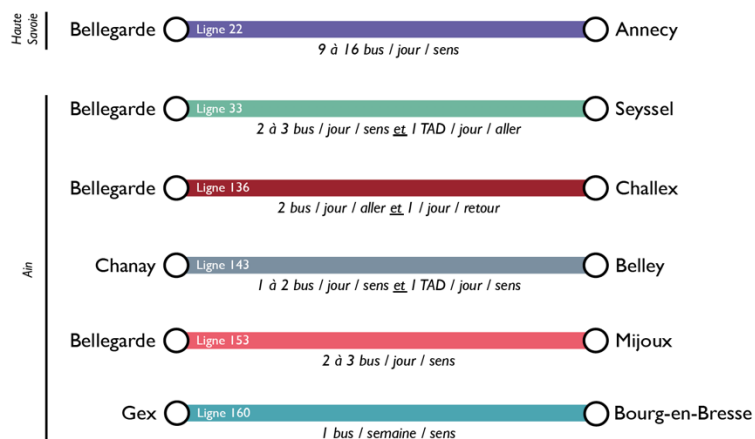
ETAT DES LIEUX

► Le transport interurbain

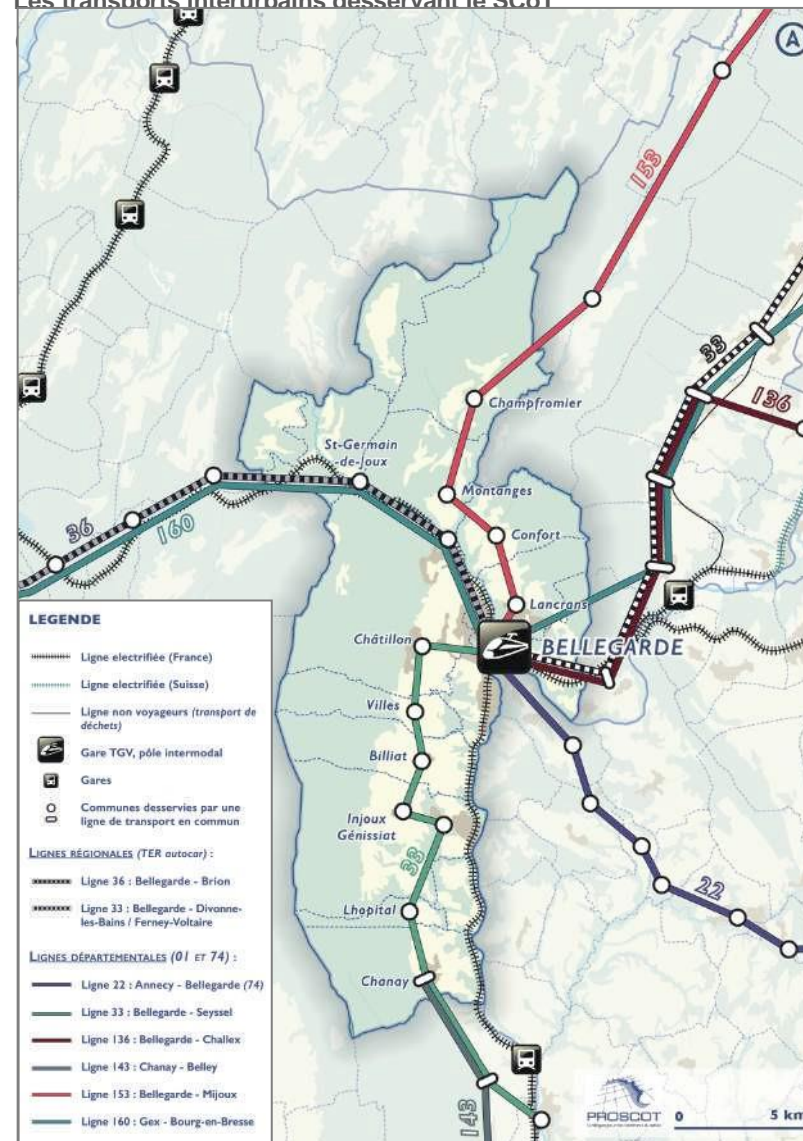
- En plus de l'offre de transport ferré et liaisons TER par car, le Pays Bellegardien est couvert par de nombreuses lignes de transports interurbains des départements de l'Ain et de Haute-Savoie qui desservent la plupart des communes et maillent l'ensemble du territoire.
- Toutefois, beaucoup de ces lignes circulent à raison de 2 fois par jour en période scolaire et ne permettent pas de répondre aux besoins de déplacement des autres catégories d'âges.
- Seule la ligne 22, entre Bellegarde et Annecy, constitue un réel service de desserte avec 9 à 17 bus par jour, qui pallient ainsi le manque de ligne ferrée entre ces deux polarités.
- Hormis la liaison Chanay-Belley, l'ensemble des lignes convergent vers la ville centre de Bellegarde et desservent directement la gare faisant d'elle un carrefour multimodal.

Fréquence de circulation des lignes autobus départementales

(Source : départements de l'Ain, de Haute-Savoie, SNCF réseau)



Les transports interurbains desservant le SCoT



► *Le transport urbain*

- En reliant le nord (Pierre Blanche) au sud de la ville (Arlod Rhône) en 22 passages AR/jour, la **ligne A** est la plus structurante du réseau. Elle circule de 5h26 à 19h55 du lundi au vendredi et relie les deux terminus en 27 minutes. Aux heures de pointe, le bus circule toutes les demi-heures et entre 40 minutes et une heure aux heures creuses.
Le samedi, 11 bus circulent par jour à raison d'un par heure entre 8h et 18h.
- Aux côtés de cette ligne régulière, le TUB propose 3 lignes de Transport à la Demande du lundi au samedi, dont les itinéraires et horaires sont définis quartier par quartier. Il y a 4 allers/retours par jour.
 - TAD B Mussel-Lafayette et Parc de Savoie-Mussel, entre 8h40 et 17h23 ;
 - TAD C Les Mouettes-Poncelet et Centre-ville-Les Mouettes, entre 9h10 et 17h46 ;
 - TAD D Pierre Blanche-Lafayette et Parc de Savoie-Pierre Blanche, entre 9h26 et 16h41.
- La ligne Beauséjour, quant à elle, fonctionne sans réservation et relie le quartier Beauséjour à l'Hôtel de Ville en 11 minutes à raison de deux allers-retours par jour du lundi au samedi.
- Enfin, 3 lignes scolaires circulent sur la commune à savoir :
 - La ligne S1, entre Arlod Rhône, St-Exupéry et Lades ;
 - La ligne S2, entre Vanchy école et la cité scolaire de St Exupéry/Pasteur ;
 - La ligne S3 entre le Parc de Savoie et Victor Hugo/Charcot.
- En somme, pour une ville de cette envergure (10 000 habitants), Bellegarde-sur-Valserine jouit d'un réseau de transports en commun bien développé mais qui ne dépasse pas les limites de la commune, notamment vers les deux autres communes du Grand Bellegarde.

Le plan global du réseau de Transport Urbain Bellegardien (TUB) en 2016-2017
(Source : Bellegarde-sur-Valserine, TUB)



► **Le transport scolaire**

- À ces offres s'ajoutent un certain nombre de lignes de bus scolaires départementales qui desservent les communes ayant des établissements. Ces lignes gratuites sous certaines conditions, sont seulement accessibles aux scolaires.
- L'offre de transport propose un service adapté aux personnes à mobilité réduite. Il permet à l'usager en situation d'handicap d'être récupéré par le véhicule à des points d'arrêt précis afin d'effectuer le trajet domicile-établissement scolaire.

► **Le transport à la demande**

- Outre les lignes du réseau TUB, seuls les lignes 143 Chanay-Belley et 33 Bellegarde-Seysse proposent du transport à la demande du lundi au vendredi.

TENDANCES

Un certain nombre de projets sont en cours dans le PACA Genève/Saint-Genis/Gex parmi lesquels le « cercle de l'innovation » dont l'objet est d'être une locomotive économique par la création de synergies entre recherche, innovation, formation et services internationaux. Le développement de cet espace à fort rayonnement international (aéroport, organisations internationales...) s'accompagne de projets de mobilité visant l'organisation des flux par un système de transports efficace. L'amélioration de l'offre profitera nécessairement aux habitants du Pays Bellegardien, en particulier les travailleurs s'y déplaçant quotidiennement (plus de 1 100 personnes).

► **„ Bus à haut niveau de service sur la RD 1005 entre Gex et Cornavin (échéance 2019)**

- Le projet de bus à haut niveau de service inscrit dans l'offre transfrontalière de Gex à Ferney-Voltaire et Cornavin viendra accroître

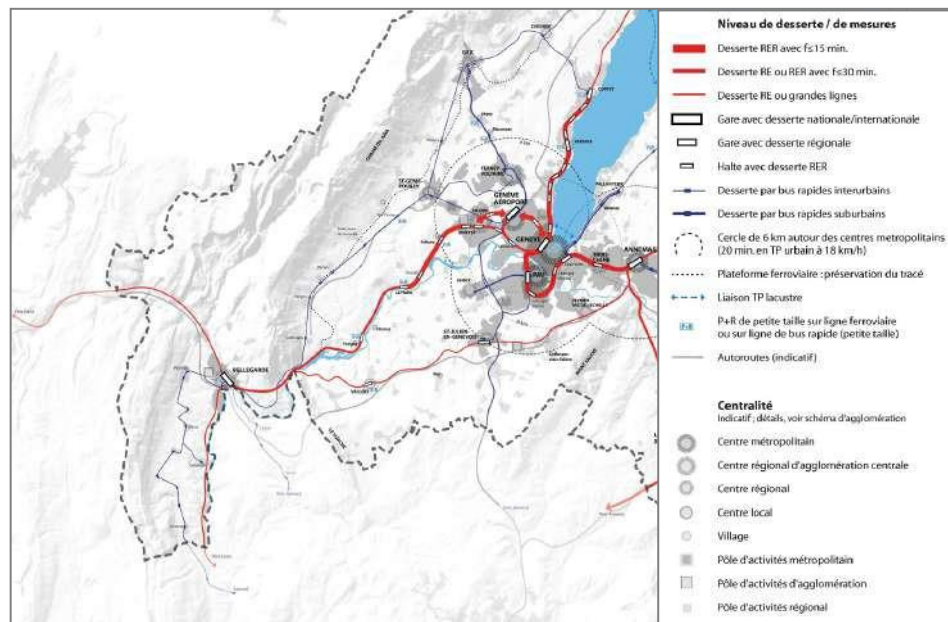
pondant à l'alternative à la voiture. Ces projets permettront notamment de rapprocher les agglomérations en distance et en temps et ainsi favoriser une intermodalité réelle.

► **„ Prolongement de l'axe tramway Nations vers le Grand-Saconnex puis Ferney-Voltaire (échéance 2023)**

- La ligne de tramway Cornavin – Place des Nations sera prolongée jusqu'au Grand-Saconnex et en direction de Ferney-Voltaire sur la partie suisse du territoire, le prolongement côté français se poursuivant juste après. Cette nouvelle infrastructure constitue l'axe structurant du projet stratégique transfrontalier Ferney-Voltaire Grand-Saconnex.

Schéma d'organisation des transports publics à horizon 2030

(Source : schéma d'agglomération franco-valdo-genevoise 2, 2012)



l'efficacité de l'offre de transports et du temps de
parcours tout en ré-

LE TRANSPORT AERIEN

ÉTAT DES LIEUX

- Le Pays Bellegardien se situe à proximité de deux aéroports internationaux majeurs garantissant aux usagers (habitants, actifs, touristes) une connexion aisée outre frontière :
 - L'Aéroport de Lyon Saint-Exupéry, à 1h13 de Bellegarde par voie autoroutière, est l'une des grandes plateformes aéroportuaires européennes et propose des vols quotidiens vers l'Afrique, l'Europe, le Moyen-Orient, l'Amérique du Nord et l'Asie.

En 2015, le nombre de voyageurs atteint 8,7 millions de personnes et 48 812 tonnes de fret.
 - L'aéroport international de Genève, plus proche du territoire (34 minutes depuis Bellegarde), offre 142 destinations directes et brasse 15,8 millions de passagers en 2015 et 70 400 tonnes de fret.

47% des passagers de Genève Aéroport résident en Suisse romande ou en France voisine.
- À leurs côtés, l'aéroport d'Annecy Mont-Blanc, distant de 37.5 kilomètres et accessible par la D1508 en 38 minutes, est dédié à l'aviation privée d'affaires, civile et de loisirs.

TENDANCES

- ▶ *Aile Est de l'aéroport international de Genève*
 - Future extension dédiée aux vols internationaux, ce nouveau bâtiment à haute performance énergétique viendra remplacer l'actuel pavillon gros porteurs construit à titre provisoire au milieu des années 1970. Ce bâtiment entend non seulement maintenir et consolider l'offre long-courriers pour répondre aux besoins économiques, touristiques et diplomatiques de la région, mais aussi mettre à niveau les infrastructures et améliorer la sécurité des opérations.

Aéroport de Lyon Saint-Exupéry



Aéroport de Genève



LES AUTRES MODES DE TRANSPORT

ETAT DES LIEUX

► *L'usage des taxis et du covoiturage*

- Les compagnies de taxis proposent leur service aux particuliers et aux établissements publics ou privés. 12 taxis sont référencés sur Bellegarde.
- Ces artisans agréés proposent également un service particulier dit de « taxis conventionnés » en accord avec la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du département de l'Ain, pour assurer la conduite des personnes nécessitant des soins médicaux.
- La tendance au covoiturage ne manque pas d'influencer les modes de déplacements des habitants qui y ont de plus en plus recours si bien que les places de stationnement à Châtillon, Lancrans et aux échangeurs autoroutiers tendent à être saturés, comme c'est le cas du P+R à Eloise, signe d'un besoin d'accompagner la structuration de l'offre par la mise en place d'aires de covoiturage notamment.
- À Bellegarde, un P+R est identifié. Dans le projet d'agglomération 3, la capacité de stationnement devrait être de 200 places.
- Par ailleurs, la région Rhône-Alpes-Auvergne a mis en place un portail internet dédié à ce service « rhône-covoitura.eu » ouvert aux trajets transfrontaliers.

► *Le transport touristique*

- L'aérodrome de Bellegarde - Vouvray est un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique, situé sur la commune de Châtillon-en-Michaille à deux kilomètres au nord-ouest de Bellegarde.
- Il est géré par l'aéroclub de Bellegarde et dispose de deux pistes orientées sud/nord. Il est doté d'une piste goudronnée de 670 mètres de long et 18 mètres de large ainsi que d'une piste en herbe de 350 mètres et 20 mètres de large pour les appareils ultra légers.

- Il est utilisé pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme motorisé (à l'ouest de la piste en dur). L'aérodrome de Bellegarde-Vouvray propose des baptêmes de l'air et dispose d'une école de pilotage. Il accueille les avions de tourisme, ULM (Ultra léger Motorisé) et avions de voltige sur une surface de 70 000 m² en pelouse.
- Le service de transport touristique du département offre la possibilité de louer des cars pour les sorties pédagogiques des écoles et les parcours touristiques des agences accréditées.

TENDANCE

► *Le schéma de développement touristique 2015-2020 du Pays Bellegardien*

- **L'action 5.14 « Mettre en place une navette touristique »**, entend :
 - > améliorer l'accessibilité des sites touristiques, notamment des territoires de montagne,
 - > accroître la lisibilité de l'offre et in fine leur fréquentation,
 - > développer une véritable logique de produits touristiques proposés à l'arrivée de la gare,
 - > positionner le territoire dans une logique touristique durable et assurer un travail partenarial avec les loueurs dans le cadre d'une plateforme collaborative.

LES MODES DOUX ET ACTIFS

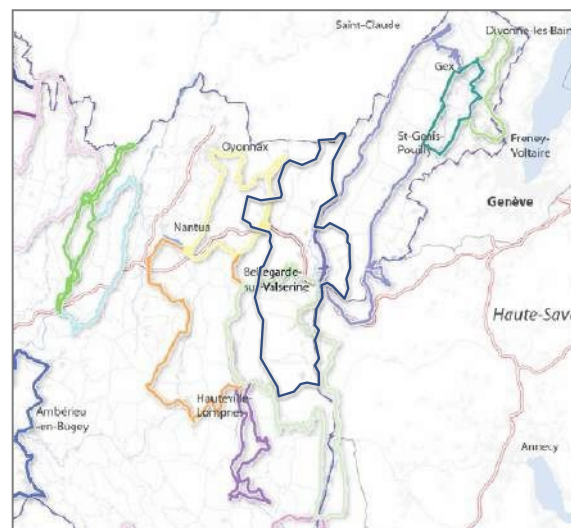
ÉTAT DES LIEUX

► Les modes doux

- De par les statistiques, le vélo reste le moyen de transport le moins attractif pour les déplacements journaliers. La topographie très marquée du territoire et les coupures physiques (ruptures hydrographiques, voies ferrées) complexifient la pratique du vélo. Néanmoins le long du Rhône, le long de la Valserine et du plateau de Retord, le cadre peut se révéler plus propice à la pratique du vélo sans pour autant qu'il n'y ait d'aménagement dédié.
- La part des aires attribuées à la mise en place d'infrastructures favorables au mode doux est assez faible de même que les stationnements.
- À ce jour, les différents modes doux (urbain, rapide, touristique) sont encore insuffisamment maillés et déconnectés du pôle multimodal. Leur lisibilité gagnerait à être améliorée.

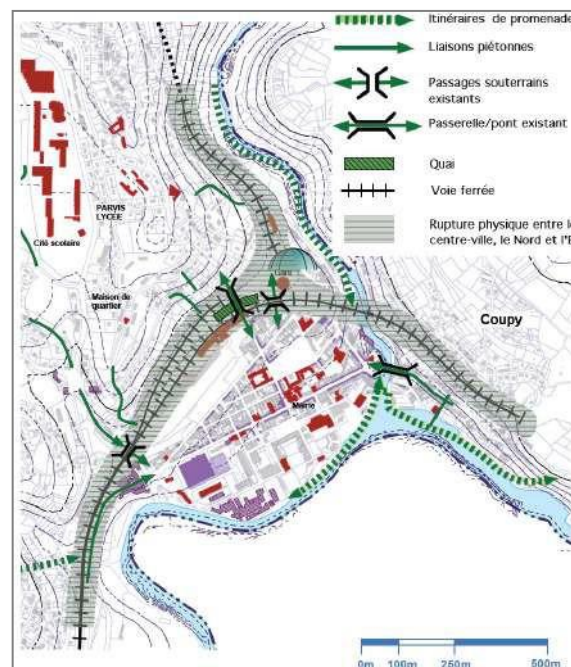
► Les cheminements

- Les déplacements piétons sont naturellement plus aisés dans l'espace urbain plus dense que dans les localités rurales marquées par un habitat dispersé. Néanmoins, le rapprochement de certains bâtis sur la voie réduit l'emprise de trottoir allouée à la circulation piétonne.
- De même, la topographie peut constituer un frein à la marche.
- Le tourisme pédestre offre deux étapes de grandes randonnées et des traversées du Jura entre Saint-Cergue et Bellegarde et Menthnières-Bellegarde.



Boucle loisirs de l'Ain à vélo

(Source : schéma départemental de mobilité, diagnostic, juin 2014)



Accessibilité piéton à Bellegarde

(Source : diagnostic Grand Bellegarde 2030, mai 2014)

TENDANCES

► La connexion à la Via-Rhône

- Le projet de la ViaRhôna reliera le Lac Léman à la Méditerranée sur 650 kilomètres de pistes cyclables à l'horizon 2030. A l'ouest, le long de la Saône, la Voie Bleue reliera à terme Mâcon et Lyon. Ces itinéraires sont dédiés aussi bien au tourisme et aux loisirs qu'à un usage quotidien.
- Un axe permettant d'établir une connexion vers le parcours de la ViaRhôna est envisagé d'ici 2020. Ces travaux entrent dans le cadre de la requalification des Berges du Rhône et s'inscrivent parfaitement dans un programme d'aménagement qui participerait au développement des modes doux le long du Rhône en passant par Bellegarde jusqu'à Génissiat. Ils relieraient la place des Frères Zanarelli à l'église d'Arlod, en passant par la plaine de jeux et de sports en projet sur le site de l'ancienne usine Pechiney.

► Plan voirie 2019

- Les travaux de requalification prévoient aussi des aménagements de trottoirs et une passerelle piétonne qui enjambe la Valserine, reliant la place Zanarelli à la place Cécile Martin.

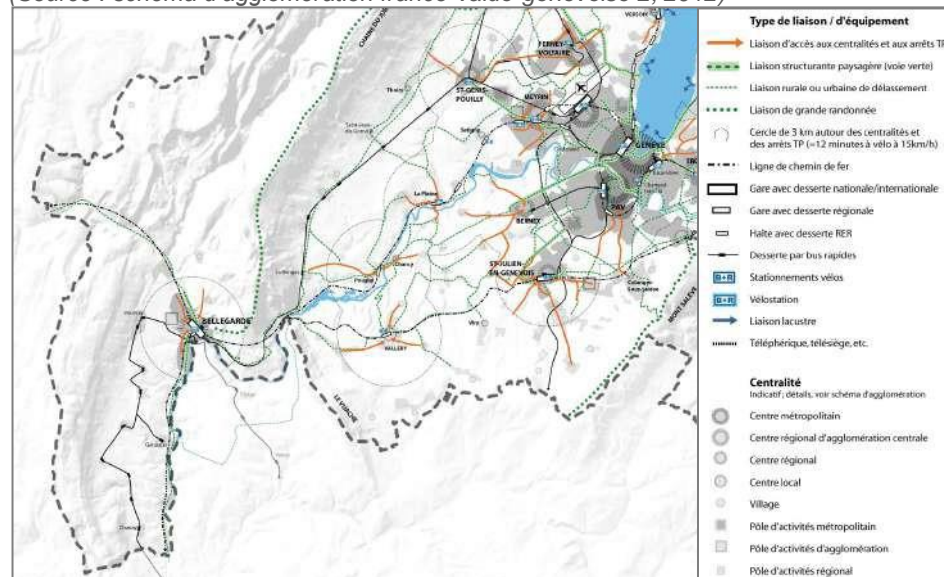
GOVERNANCE

► Le schéma cyclable 2030, juillet 2014

- Ce schéma précise l'organisation des déplacements cyclables à l'échelle de l'agglomération transfrontalière à horizon 2030.
- Sur un territoire peu propice à la pratique du vélo, les liaisons agglomération concernent 100% des tracés identifiés. Les vocations utilitaires et intermodales se concentrent sur le centre et la gare de Bellegarde. Les liaisons avec la ViaRhôna, le Pays de Gex et Chancy ont été considérées comme les liaisons à développer par le schéma du projet d'agglomération 2.

Schéma d'organisation des modes doux à horizon 2030

(Source : schéma d'agglomération franco-valdo-genevoise 2, 2012)



Les itinéraires proposés par le schéma dans le Pays Bellegardien

(Source : schéma d'agglomération franco-valdo-genevoise 2, 2014)

N°	Itinéraires	Longueur des aménagements				Corridor d'intention
		Total	Existant	A créer	A améliorer	
4	Bellegarde - Saint-Genis	21,2	-	-	-	21,2
5	Boucle Bellegarde - Billiat	21,6	1,5	15,8	4,3	-
6	Boucle Billiat - Génissiat - Chanay	21,2	-	17,2	0,8	3,2
8	Chancy - Bellegarde	15,8	-	14,5	0,6	0,7
15	EuroVélo 17	101,4	15,6	43,7	8,5	33,7

LES MOBILITES DOMICILE-TRAVAIL

ÉTAT DES LIEUX ET TENDANCES

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Les unités urbaines peuvent s'étendre sur plusieurs départements, voire traverser les frontières nationales (Unité urbaine internationale).

Si cette notion rend davantage compte de la réalité des pôles d'emplois et des migrations domicile-travail, elle ne permettait pas de calculer le nombre de flux entrants et sortants dans le Pays Bellegardien.

L'unité urbaine « Genève (SU)-Annemasse (FR) » prend en effet compte des flux de personnes de toute la conurbation, les communes du Pays de Gex n'étant pas distinguées. C'est pourquoi, l'échelle communale a été choisie dans le tableau suivant tandis que la cartographie a été réalisée à l'échelle de l'unité urbaine, fournissant une lecture plus claire des grandes masses.

- Le bilan entrées/sorties des flux pendulaires en 2013 ne profite pas au Pays Bellegardien : plus d'actifs sortent du territoire (8 936) que d'actifs viennent y travailler (6 859).
 - Compte tenu des différentiels fiscaux avec la Suisse et la proximité du Pays Bellegardien à la frontière, 21% des flux domicile-travail s'orientent vers la Suisse (1 890 résidents actifs).
 - En France, les départs s'effectuent largement en direction des pôles d'emplois frontaliers à savoir Saint-Genis-Pouilly (22% des départs dans l'Ain), Thoiry (16%) ou encore Saint-Julien-en-Genevois (20% des départs en Haute-Savoie) et Annemasse (16%).
 - Du reste, l'attractivité des unités urbaines voisines et plus lointaines n'est pas anodine pour les habitants du territoire, Annecy (130 résidents actifs), Oyonnax (91 résidents actifs), Bourg-en-Bresse (73) et Lyon (60).
 - Malgré la proximité de l'agglomération genevoise, le territoire est en capacité de fournir une palette d'emplois non négligeable aux actifs extérieurs, en particulier ceux originaires des communes rurales de l'Ain (576 actifs), de Haute-Savoie (374) et des polarités proches (115

- Enfin, 4 669 personnes vivent et travaillent dans le Pays Bellegardien.
 - Parmi elles, 1 958 résident et travaillent à Bellegarde ce qui souligne sa capacité à être un pôle d'emplois.

Lieu de travail des résidents du SCoT	Nombre	%
dont SCoT	4 669	52%
Résident et travaillent dans la même commune (> 100 actifs)	2 902	32%
Bellegarde-sur-Valserine	1 958	67%
Châtillon-en-Michaille	316	11%
Champfromier	144	5%
Injoux-Génissiat	109	4%
Travaillent dans une autre commune que leur lieu de résidence (> 100 actifs)	1 767	20%
Châtillon-en-Michaille	472	27%
Bellegarde-sur-Valserine	342	19%
Injoux-Génissiat	187	11%
Champfromier	144	8%
Lancrans	108	6%
Cluses	107	6%
Bâllia	102	6%
Saint-Germain-de-Joux		
Champfromier		
dont hors SCoT	4 267	48%
dont en France	2 373	27%
Rhône-Alpes, dont :	2 228	94%
Ain, dont :	1 620	73%
Saint-Genis-Paulilly	360	22%
Thoiry	256	16%
Ferney-Voltaire	148	9%
Prévessin-Moëns	98	6%
Moëns	79	5%
Ge	57	4%
Oyonnax	38	2%
Montréal-la-Cluse	35	2%
Collonges	33	2%
Cluses	32	2%
Cessy	32	2%
Y	31	2%
Bourg-en-Bresse	30	2%
Viri	30	2%
Divonne-les-Bains	30	2%
Saint-Jean-de-Gonville		
Châtillon-sur-Chalaronne		
Haute-Savoie	507	23%
Saint-Julien-en-Genevois	103	20%
Annemasse	79	16%
Annecy	52	10%
Frangy	49	10%
Eloise	31	6%
Rhône	56	3%
Lyon centre	35	62%
Autres régions	145	6%

Origine et destination des travailleurs du PLUi-H en 2013 par communes (> 30 personnes)
 (Source : INSEE, fichier MIGPRO, EAL PROSCOT)

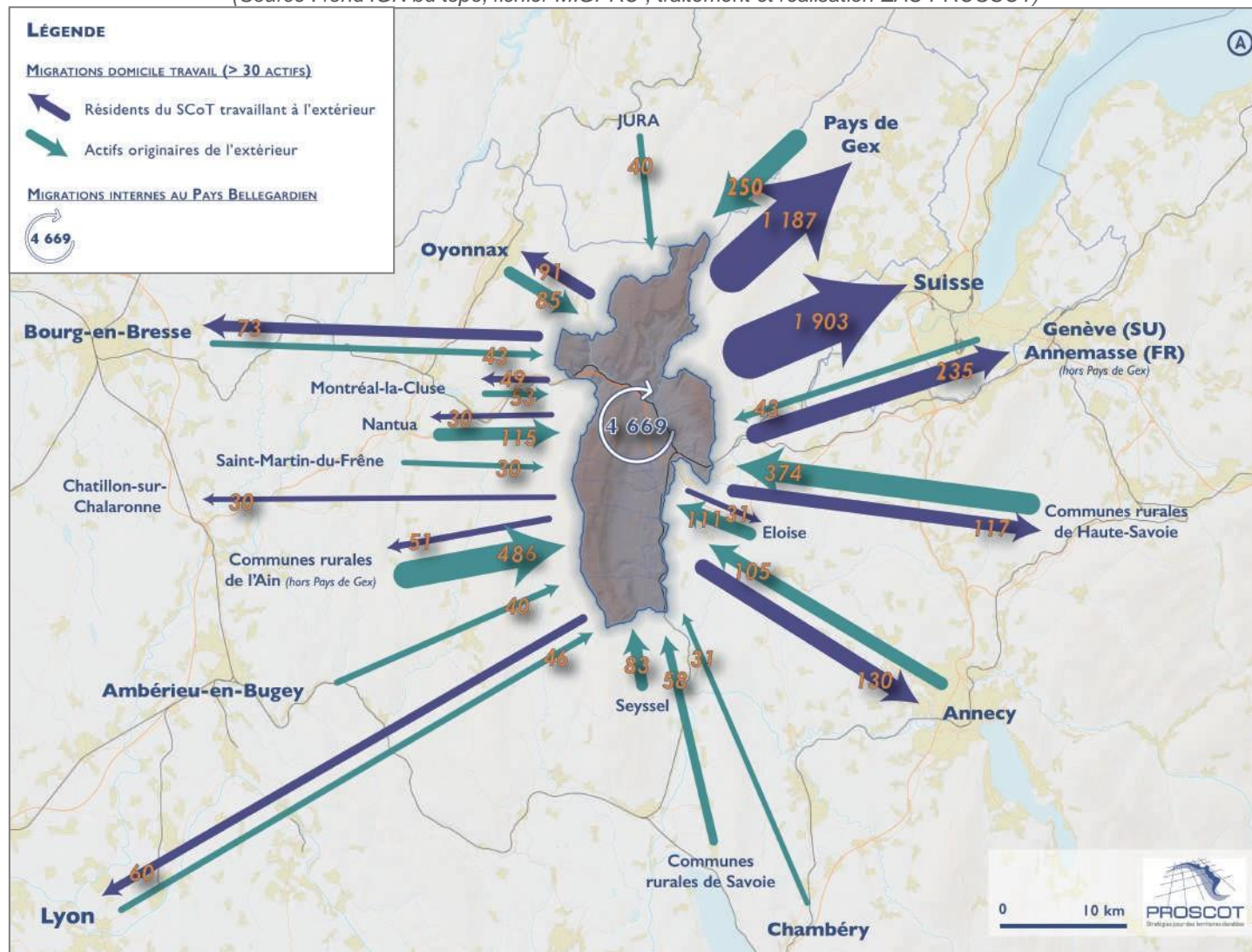
Lieu de résidence des travailleurs du SCoT	Nombre	%
dont SCoT	4 669	68%
Résident et travaillent dans la même commune (> 100 actifs)	2 902	32%
Bellegarde-sur-Valserine	1 958	67%
Châtillon-en-Michaille	316	11%
Champfromier	144	5%
Injoux-Génissiat	109	4%
Travaillent dans une autre commune que leur lieu de résidence (> 100 actifs)	1 767	20%
Bellegarde-sur-Valserine	1 016	58%
Châtillon-en-Michaille	303	17%
Champfromier	183	10%
Confort	119	7%
dont hors SCoT	2 190	32%
Rhône-Alpes, dont :	2 031	93%
Ain, dont :	1 238	61%
Seysses	114	9%
Chézery-Forens	78	6%
Nantua	76	6%
a Léaz	52	4%
Oyonnax	52	4%
Échallon	52	4%
Corbonod	49	4%
Les Neyrolles	39	3%
Les	35	3%
Neyrolles	31	3%
Ambérieu-en-Bugey		
Bourg-en-Bresse		
Haute-Savoie	640	31%
	111	17%

dont à l'étranger	1 894	21%
Suisse, dont :	1 890	100%
Genève	1 053	56%
Yverdon	285	15%
Meyrin	97	5%
Plan-les-Quates	83	4%
Satigny	73	4%
Vernier		
Carouge		

Élois	54	8%
Francleins	51	8%
Saint-Germain-sur-Rhône	40	6%
Clarafond-Arcine	39	6%
Chêne-en-Semine		
Anney		
Savoie	88	
Rhône		4
	45	2
		2
Autres régions	159	7%
Ensemble des travailleurs	6 859	100%

Les migrations domicile-travail dans le territoire en 2013 par unités urbaines (> 30 personnes)

(Source : fond IGN bd topo, fichier MIGPRO ; traitement et réalisation EAU PROSCOT)



A noter :

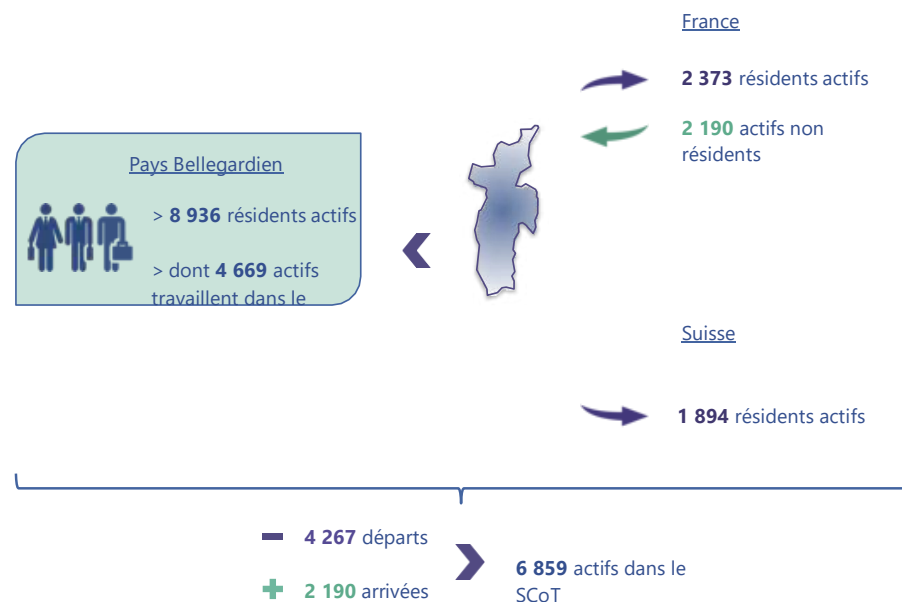
Les communes du **Pays de Gex** ont été dissociées des unités urbaines prédéfinies par l'INSEE.

Ainsi, les communes rurales de l'Ain ne comprennent pas les communes rurales du Pays de Gex.

De même, l'unité urbaine de Genève-Annemasse ne comprend que les communes de : Annemasse, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Collonges-sous-Salève, Cranves-Sales, Gaillard, Saint-Julien-en-Genevois, Ville-la-Grand, Archamps, Bonne, Contamine-sur-Arve, Etrembières et Neydens.

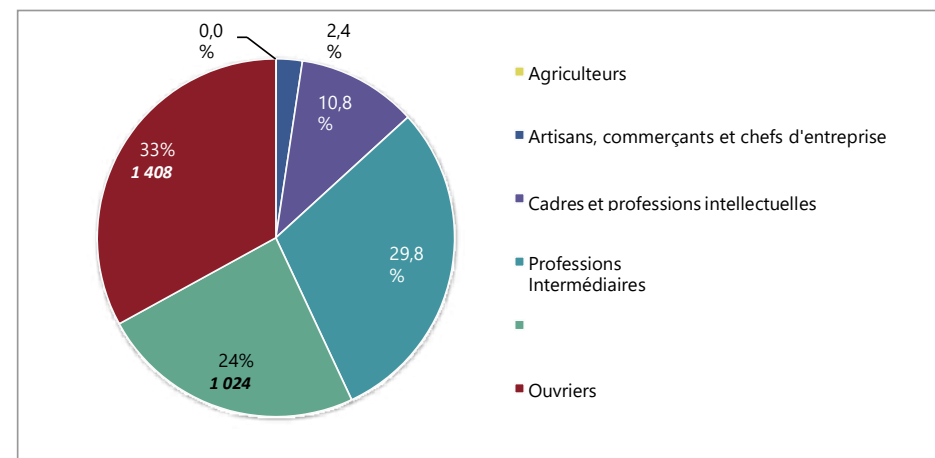
Synthèse des migrations domicile-travail du Pays Bellegardien

(Source : INSEE, fichier MIGPRO, EAU PROSCOT)



Répartition par Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) des actifs résidents du territoire travaillant à l'extérieur

(Source : INSEE, fichier MIGPRO, EAU PROSCOT)

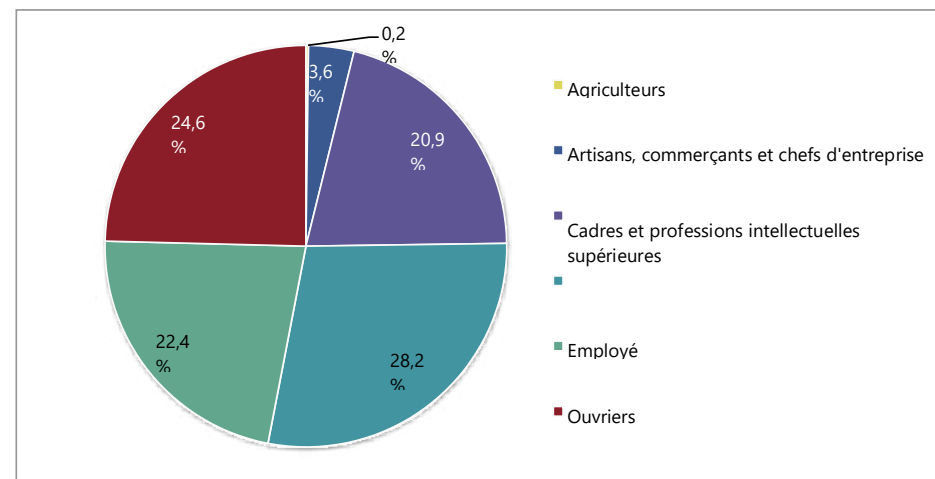


► Bilan sociodémographique des entrées/sorties

- En écho à la perte des emplois industriels se poursuivant, les ouvriers sont beaucoup plus nombreux à travailler hors du territoire (33% soit 1 408 actifs), que d'ouvriers originaires de l'extérieur n'arrivent (24,6% soit 539 actifs).
- Le constat est similaire pour les employés, plus nombreux à partir (29,8% soit 1 271 actifs occupés) qu'à arriver (28,2% soit 618 actifs).
- Le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures arrivant sur le territoire (458) est égal à ceux le quittant (463).

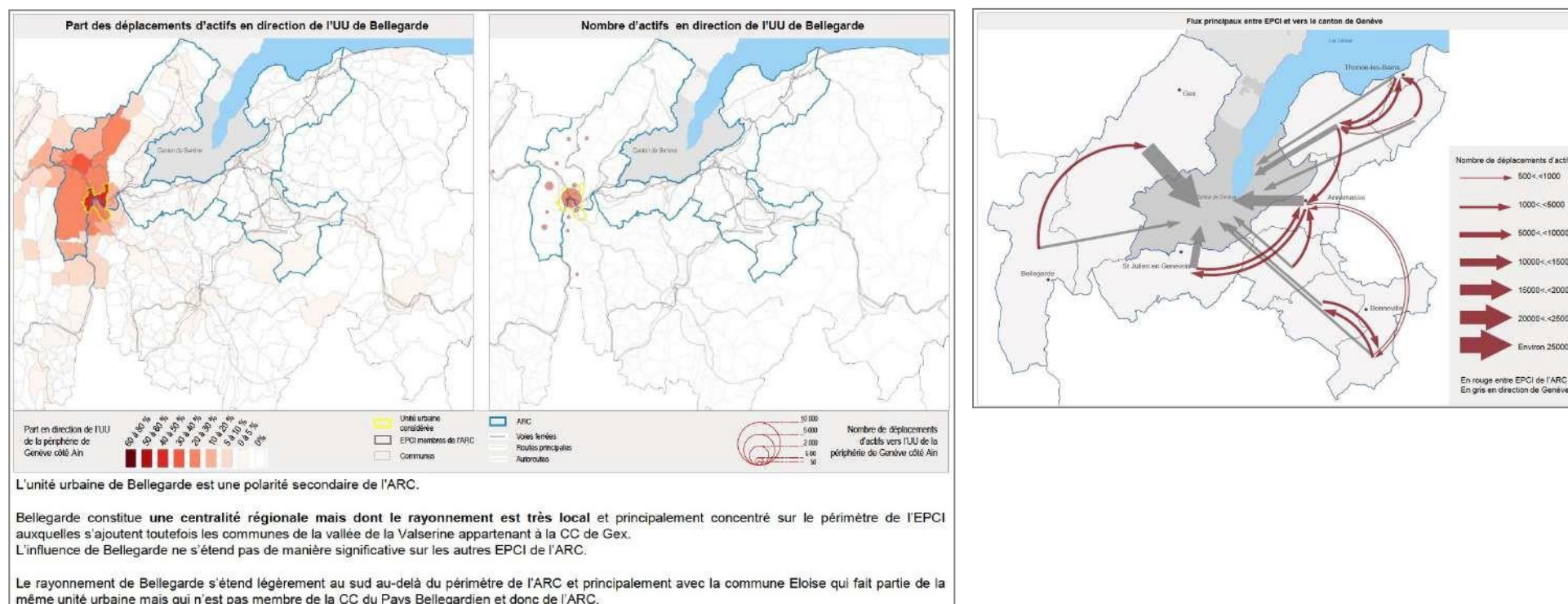
Répartition par CSP des actifs du territoire résident à l'extérieur

(Source : INSEE, fichier MIGPRO, EAU PROSCOT)



Le diagnostic du schéma métropolitain de mobilité et plan d'actions du Genevois français

(Source : ARC Genevois, 26 septembre 2016)



► *Les modes de transport des travailleurs*

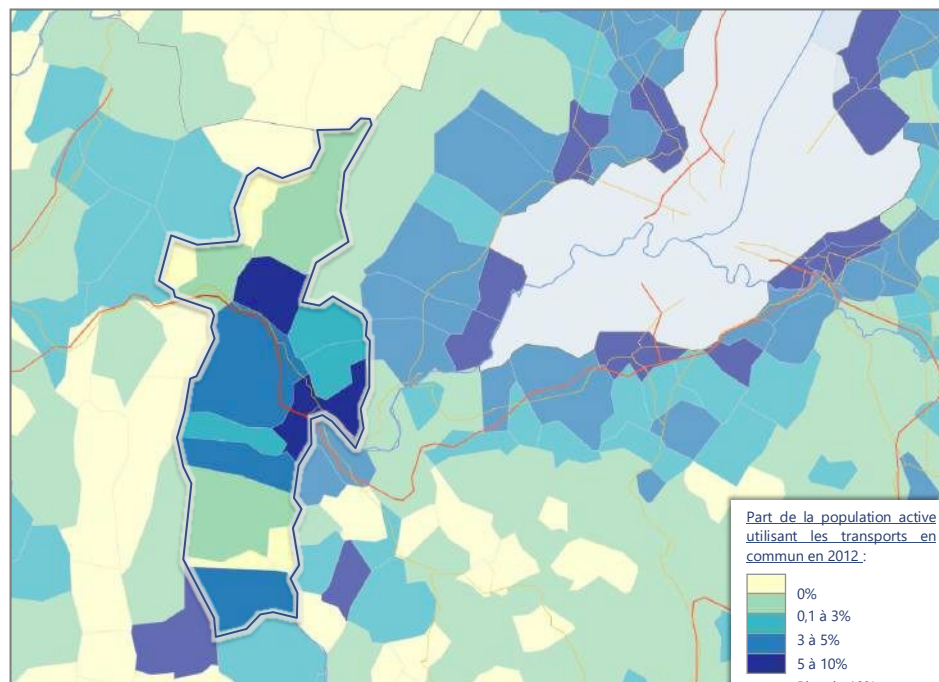
Mode de transport des actifs occupés en 2013

(Source : INSEE, fichier MIGPRO, EAU PROSCOT)

Territoires	Bassin de natation	Boulodrome	Centre équestre	Cinéma	Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle	Salles multisports (gymnase)	Salles spécialisées	Tennis	Terrains de grands jeux	Théâtre
SCoT du Pays Bellegardien	3	14	1	1	1	5	6	5	11	1
Grand Bellegarde 2030	2	8	1	1	1	4	5	2	4	1
Hors Grand Bellegarde 2030	1	6	0	0	0	1	1	3	7	0
SCoT du Bassin Annécien	7	28	10	10	29	50	31	39	47	4
SCoT du Genevois	2	9	5	2	3	4	6	12	10	0
SCoT du Haut Bugey	1	23	4	3	2	12	11	16	23	1
SCoT Pays de Gex	5	25	12	2	12	8	6	20	31	0
SCoT Usse et Rhône	1	6	2	1	2	4	1	7	9	0
Ain	38	393	68	18	55	143	91	212	336	5
Rhône-Alpes	401	2 076	420	273	428	1 368	941	1 655	2 166	96

Part de la population active utilisant les transports en commun en 2012

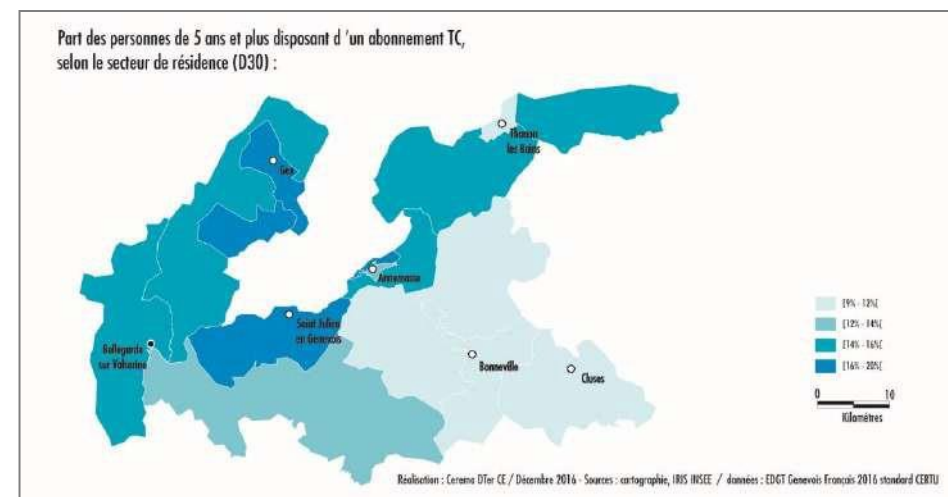
(Source : INSEE, EAU PROSCOT)



- Comme dans tout territoire, l'automobile reste le moyen de transport dominant, utilisée par 93,6% des résidents qui travaillent hors du territoire et par 83,7% des actifs du territoire n'y vivant pas.
- L'usage des transports en commun est toutefois nettement supérieur aux territoires voisins, du fait de la présence d'une gare TGV et TER à Bellegarde-sur-Valserine, qui concurrence l'automobile pour les voyages en direction de Genève : 25 minutes minimum en train contre 47 minutes en voiture.
 - Ainsi, 12% des actifs de Bellegarde-sur-Valserine empruntent quotidiennement les transports en commun pour se rendre au travail, ce qui témoigne à la fois de l'attractivité de la gare auprès des habitants, et du mode de développement métropolitain du pôle bellegardien.
- Pour ces mêmes motifs, entre 14 et 16% des habitants de plus de 5 ans ont un abonnement en transport en commun en 2016, un niveau équivalent aux territoires frontaliers.

Part des personnes de 5 ans et plus disposant d'un abonnement en transport en commun selon le secteur de résidence en 2016

(Source : enquête déplacements dans le Genevois français, CEREMA, octobre 2016)



LA COUVERTURE NUMERIQUE

ETAT DES LIEUX ET TENDANCES

- Suite aux efforts fournis par le département de l'Ain dans le déploiement numérique depuis 2005, la couverture du territoire est satisfaisante pour la plupart des espaces habités des communes avec des débits supérieurs à 100 Mbits/s et plus.
 - > Seul le sud de Bellegarde a des débits moins rapides, allant de 8 à 30 Mbits/s.
- Comme d'autres territoires de l'Ain, le Pays Bellegardien est aujourd'hui en mesure de supporter les évolutions et usages à venir.
- A l'inverse, la couverture en 4G mobile est encore très limitée avec une présence satisfaisante de l'opérateur Orange sur les seules communes de Châtillon et Bellegarde et une très faible couverture par Free sur Bellegarde.

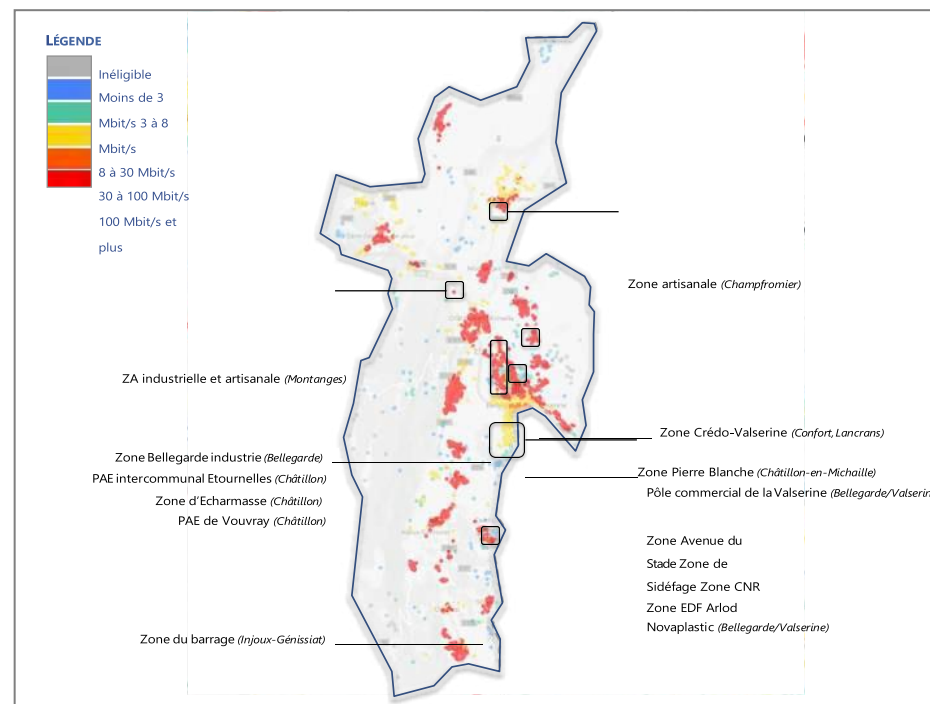
La couverture 4G des opérateurs Orange, Free, SFR et Bouygues.

(Source : Comparateur de réseaux mobiles, quechoisir.org ; réalisation EAU PROSCOT)



La couverture numérique du Pays Bellegardien en 2016

(Source : Observatoire français du Très Haut Débit, réalisation EAU PROSCOT)



GOVERNANCE

► Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de l'Ain (SDTAN)

- > L'Ain est un territoire précurseur de l'aménagement numérique français grâce à l'initiative prise par le Syndicat Intercommunal d'énergie et d'écommunication de l'Ain (SIEA) en 2005 qui ambitionne la couverture complète du territoire en FTTH (Fiber To The Home). Il est en effet le département hors Île-de-France où le déploiement d'un réseau d'initiative publique très haut débit est le plus avancé.

- Ainsi, en 2014, l'ensemble des communes du PLUi-H étaient couvertes par le réseau Li@Ain, même partiellement. Bellegarde et Châtillon font l'objet d'un co-investissement entre l'opérateur Orange et Li@Ain. Le déploiement se poursuit jusqu'en 2020 par la programmation de 20 000 lignes sur 79 communes.
- Pour le déploiement du réseau, le SDTAN donne la priorité à des sites :
 - > Les sites de première priorité sont les sites de santé, les sites d'enseignement, les entreprises de plus de 20 salariés et les sites du SDIS (gendarmerie et caserne de pompiers).
 - > Les sites de seconde priorité sont les établissements publics de plus de 50 salariés, les établissements culturels et les établissements touristiques.
- Les communes rurales du nord et du sud du territoire sont prioritaires pour le déploiement de la 4G : Champfromier, Giron, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Montanges, Châtillon-en-Michaille, Lhôpital, Chanay et Surjoux

tarifiées ou limitées (durée autorisée à définir en fonction des affectations locales). La tarification est à appliquer dès la première

GOUVERNANCE MOBILITE

► *Le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise 3, en cours*

Concernant la mobilité, un certain nombre de fiches actions et prescriptions ont été édictées parmi lesquelles :

- **Optimiser la tarification des transports publics pour définir des communautés tarifaires harmonisées** (version 05.10.2016)

L'arrivée du Léman Express en 2019 (via ligne CEVA), nouveau réseau ferroviaire desservant tout le bassin genevois entre Coppet, Evian, Bellegarde, Annecy et St-Gervais devra intégrer la communauté tarifaire Unireso (regroupement de 8 opérateurs aujourd'hui) pour permettre la libre circulation des trains et des lignes de transport public urbaines et régionales.

- **Gérer et maîtriser les stationnements des véhicules individuels sur fond privés** (version 05.10.2016)

En 2015, une analyse des politiques de stationnements dans les centres régionaux (Cahier 16-1 du Grand Genève) montrait que les exigences oscillent entre 1 et 2 places par logement selon les secteurs des villes françaises.

Les règlements d'urbanisme devront ainsi limiter l'offre en stationnement privé dans les nouvelles constructions en fonction du caractère urbain et de la desserte en transport public.

- **Gérer le volume et la tarification du stationnement public des véhicules individuels** (version 26.08.2016)

Les collectivités de l'agglomération centrale et des agglomérations régionales (Bellegarde notamment) mettent progressivement en place une gestion du stationnement public en s'appuyant sur les principes suivants :

> Définition de tarifications et gestion de la durée du stationnement harmonisées sur l'ensemble du territoire de chaque entité territoriale pour les places à usage public (PACA, CC, agglomérations régionales, etc)

> Toutes les places de stationnement publiques situées dans l'agglomération centrale et les agglomérations régionales doivent être

heure et doit être coordonnée par sous-secteur géographique cohérent. Cette tarification doit être progressive en fonction du contexte urbain : plus les places sont situées dans un lieu central, plus elles doivent être chères.

> Une dérogation doit être disponible pour les résidents de manière à privilégier le stationnement des véhicules des résidents au détriment des véhicules pendulaires.

> Le stationnement en ouvrage et les stationnements mutualisés doivent être favorisés pour libérer des espaces sur voirie. La création de nouvelles places de stationnement en ouvrage doit être compensée par la suppression de places en surface.

En France, ces principes sont à reprendre et à concrétiser dans les SCoT, puis, le cas échéant, dans les PDU. Les communes mettent en œuvre ces principes, notamment par un ancrage dans les PLU.

- **Valoriser les itinéraires de mobilité douce et définir des standards communs pour les aménagements** (version 26.08.2016)

> Actualiser le schéma cyclable à l'échelle de l'agglomération, avec l'ensemble de ces itinéraires et en particulier son réseau de voies vertes

> Compléter le schéma cyclable par un module d'accompagnement traitant spécifiquement de la signalétique et des jalonnements piétons et vélos ainsi que de l'information aux usagers

> Engager une étude visant à proposer des standards communs par territoire en matière d'aménagement modes doux

- **Créer et développer des services à la mobilité** (version 05.10.2016)

> Création d'une centrale de mobilité transfrontalière et de prestations de services à la mobilité

- **Promouvoir et accompagner le développement du covoiturage** (version 05.10.2016)

> Coordination transfrontalière à mener dans le cadre du projet INTERREG France-Suisse « covoiturage 2.0 »

- **Gérer le stationnement P+R** (version 26.08.2016)

Trois types de P+R sont recensés dans l'agglomération : P+R « ferroviaires », P+R « urbains » de proximité et d'entrées

d'agglomération desservis par des lignes transports publics urbaines et P+R « régionaux » desservis par des lignes régionales de rabattement, des lignes suburbaines rapides ou interurbaines et/ou connexions lacustres.

► Élaboration d'un schéma métropolitain de mobilité et plan d'actions du Genevois français (en cours)

- Dans le cadre de la transformation du syndicat mixte de l'ARC en Pôle métropolitain (1^{er} janvier 2017), il s'agit, en matière de mobilité, de passer d'une structure de coordination des actions de ses membres à une structure opérationnelle de type Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM).
- Le lancement d'un schéma métropolitain de mobilité s'inscrit dans cette démarche de montée en compétences. Les objectifs sont ainsi de :
 - > Disposer d'un diagnostic des déplacements et de l'organisation des transports sur le territoire
 - > Construire une stratégie tous modes, tous motifs, toutes échelles, voyageurs et marchandises : qui réponde aux enjeux du territoire et aux attentes des acteurs et des usagers et qui s'inscrive dans le projet de territoire du Grand Genève
 - > Programmer l'action de manière opérationnelle notamment sur le plan financier
 - > Faire converger les acteurs vers la solution institutionnelle la plus adaptée à l'ambition des acteurs et au projet à mettre en œuvre
- Ces objectifs correspondent aux 3 grandes phases de la démarche :
 1. Phase 1 de juin 2016 à décembre 2016 : diagnostic des déplacements et de l'organisation des transports
 2. Phase 2 de janvier 2017 à juillet 2017 : élaboration du schéma de mobilité et du plan d'actions
 3. Phase 3 de l'été 2017 à décembre 2017 : élaboration de scénarios d'évolutions institutionnelles permettant d'atteindre l'ambition fixée.

► PSD Grand Bellegarde 2030

- Un concept de développement fondé sur une mobilité durable :
 - > La construction d'une armature urbaine appropriée
 - > L'extension du transport urbain
 - > Un maillage renforcé pour les modes doux (piéton/cycle), la création de bornes de recharge électriques,
 - > Le renforcement de l'intermodalité des modes de déplacement (train, TC, voitures, P+R...)
 - > Une politique du stationnement à repenser
 - > Une sécurisation et/ou des alternatives aux traversées de bourgs et centre-ville de Bellegarde



Réaménagement des berges à Bellegarde-sur-Valserine



La gare de Bellegarde-sur-Valserine

SYNTHESE

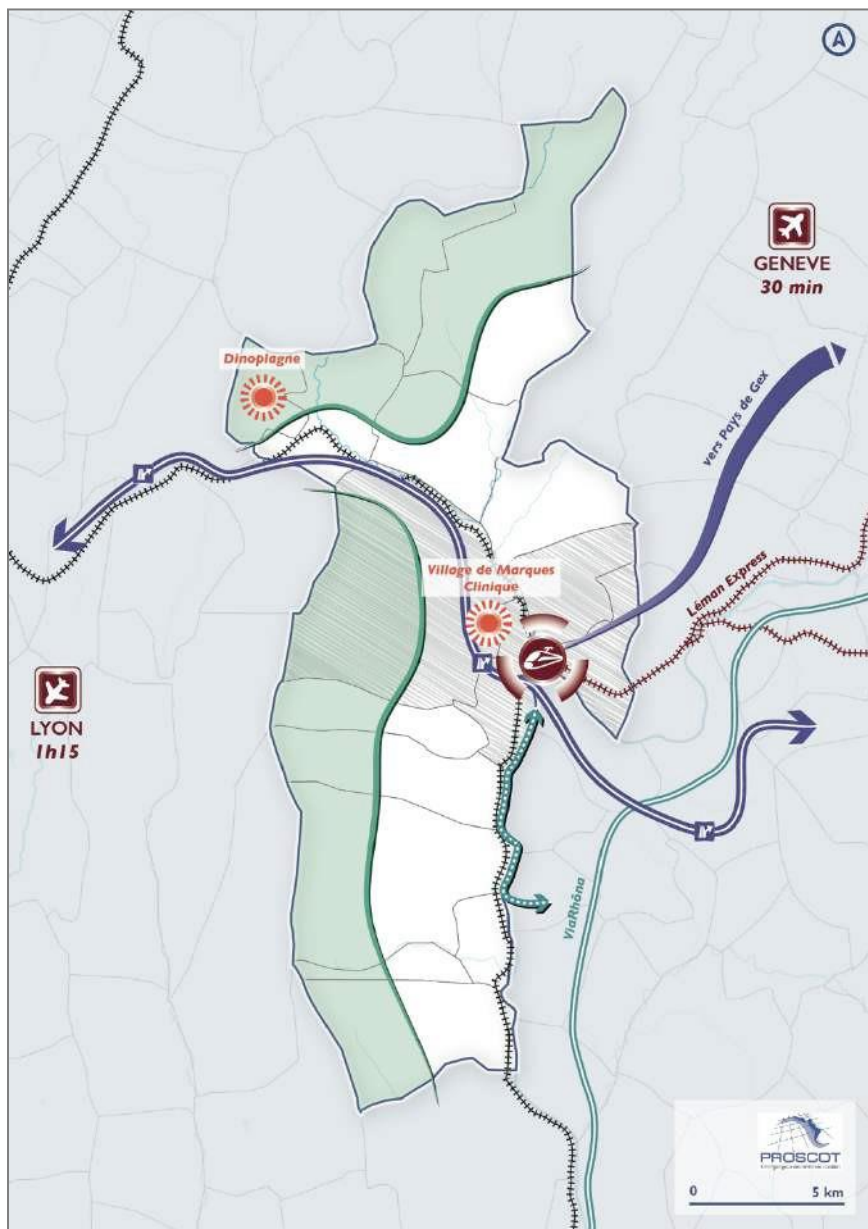
- La densité de ses infrastructures et l'arrivée d'une gare TGV en 2010 font du Pays Bellegardien un territoire connecté et aisément accessible.
- Si 21% des flux pendulaires s'orientent vers la Suisse, il n'en est pas moins qu'à l'échelle de l'ARC, le Pays Bellegardien est l'EPCI où la part des flux orientés vers les bassins du Genevois français et en particulier le Pays de Gex est la plus importante.
- De plus, la richesse des flux internes et externes en dehors de ceux vers la Suisse rappelle que la mobilité ne peut se penser uniquement dans le sens Pays Bellegardien - Suisse.
- La saturation du réseau viaire dans le centre de Bellegarde et sur la départementale D1206 en direction du Pays de Gex interpelle la fluidification du trafic par l'organisation des circulations, le rabattement vers les bourgs et villages et le renforcement de l'accessibilité vers les voiries structurantes et les parcs relais.
- L'offre de transport interurbain, si présente et pouvant constituer une alternative à l'usage de l'automobile pour les habitants des communes rurales notamment, reste trop limitée pour constituer un véritable service. Un élargissement des fréquences de passage ou encore une concordance des horaires entre les différentes AOT/M constituent des solutions à même de faciliter le rabattement vers les têtes de réseau, en particulier le pôle multimodal bellegardien.
- Le transport par train, quant à lui très sollicité aujourd'hui, est susceptible de se renforcer davantage par l'arrivée de projets structurants (Village de marques, clinique psychiatrique...) et la poursuite du développement du pôle d'échanges.

L'intermodalité et l'organisation du report modal constituent en effet de véritables enjeux, par l'offre de parking relais, l'aménagement d'itinéraires cyclables et piétons, l'offre de stationnements 2 roues, ou encore l'accessibilité au centre depuis la gare et vice versa...

- De même, l'arrivée de la gare constitue une opportunité pour le développement de solutions de mobilité alternatives et innovantes : bornes de recharge électrique, stations d'autopartage...

À ce titre, l'opérateur privé Citiz a récemment installé 12 stations de véhicules d'autopartage autour des centres urbains denses, gares et zones mixtes d'habitat et d'emplois à Annemasse, Saint-Julien, Gex et Ferney notamment et pourrait être intéressé par un tel déploiement en gare de Bellegarde.

- L'accompagnement à l'évolution des comportements passe non seulement par des démarches de sensibilisation mais aussi par la mise à disposition des moyens nécessaires à de telles pratiques. La demande pour le covoiturage s'amplifiant, interpelle la création d'aires de stationnements dédiées.
- Pour ce qui est des mobilités fines, cycles et piétons, les enjeux posés aujourd'hui concernent autant la sécurisation des cheminements, la lisibilité des parcours et du partage de la voirie entre usagers, le rabattement vers la gare que le maillage de l'ensemble des itinéraires à adapter avec les contraintes physiques et fonctionnelles du territoire (enjeu de « couture »).
- Par ailleurs, l'attention portée au déplacement des personnes les plus fragiles n'est pas à omettre (hors scolaires, personnes âgées, en insertion, personnes sans automobile, isolées dans les communes de moyenne montagne...)
- Le Village de Marques et la clinique psychiatrique constituent un futur pôle générateur de flux, qui nécessitera un raccordement en transport en commun non seulement avec le centre de Bellegarde mais aussi avec le bassin d'origine des futurs consommateurs, patients et employés du site. A ce propos, les démarches de type Plans de Déplacements Entreprises, documents obligatoires pour les entreprises de plus de 100 salariés d'ici 2018, constituent des opportunités intéressantes pour anticiper les besoins des usagers (aménagement des horaires de travail, incitation au covoiturage, amélioration de l'accès aux bâtiments...)
- In fine, les réflexions à l'œuvre tant à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise que du Grand Bellegarde, constituent de réelles opportunités pour créer une offre lisible et conférer aux usagers un véritable « bouquet de mobilité » par de multiples solutions de déplacement.



Carte de synthèse des enjeux démographiques




(Source : INSEE, réalisation EAU PROSCOT)

LÉGENDE




> Un territoire connecté à son environnement régional, national voir international

-  Un pôle multimodal en développement : gare TGV, TER et routière
-  Voie ferrée
-  Un axe autoroutier structurant : une sortie principale vers Bellegarde, une sortie secondaire vers Saint-Germain-de-Joux en plus de l'échangeur d'Eloise (hors SCoT)
-  Une proximité à deux aéroports internationaux

> Mais des enjeux d'irrigation

-  Des espaces peu ou pas desservis par les transports en commun...
-  ... nécessitant d'organiser le rabattement vers le pôle multimodal
-  Une congestion en direction de la Suisse interpellant la fluidification du trafic par une réorganisation et optimisation des flux

> Des projets à l'oeuvre, susceptibles de générer de nouveaux besoins

-  Des projets générateurs de flux impliquant une desserte en transports en commun pour la diversité des usagers (habitants, employés, clients, patients, touristes...)
-  Léman Express
-  Sentier d'Arlod à Génissiat et raccordement à la ViaRhôna

> Un territoire à même de supporter les évolutions technologiques

-  Une couverture THD satisfaisante...
-  ... mais limitée au Grand Bellegarde en 4G

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET PAYSAGE

ELEMENTS D'ACTUALISATION

Compte-tenu des caractéristiques du développement récent du Pays Bellegardien, les questions relatives au paysage, à l'aménagement et aux morphologies urbaines n'ont pas connu d'évolutions majeures depuis la réalisation initiale du diagnostic.

LE GRAND PAYSAGE

PAYSAGE D'INSCRIPTION : LA GEOGRAPHIE ET LA TOPOGRAPHIE

paysagères que l'on va trouver sur le territoire.

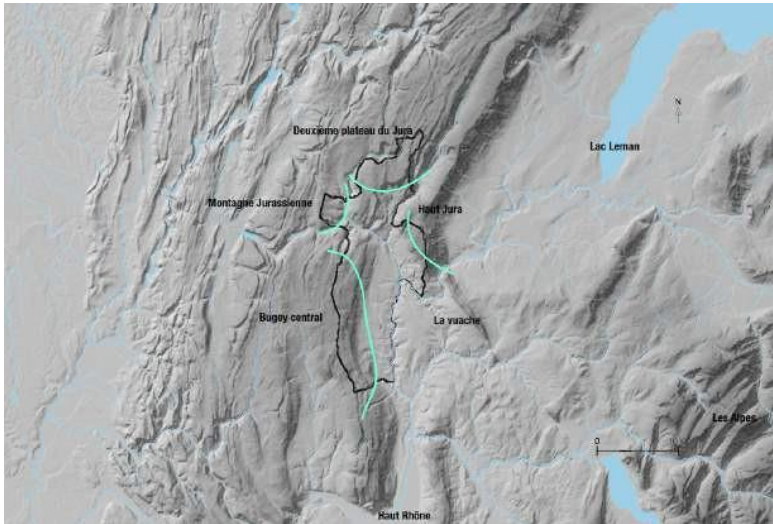
LE RELIEF

► *Un territoire à la croisée de plusieurs massifs montagneux*

- Le territoire fait partie du massif du Jura, situé sur la partie Est du territoire Français entre les Vosges au Nord et les Alpes au Sud. Le relief de celui-ci est découpé en quatre parties distinctes que sont :
 - Le deuxième plateau du Jura, au Nord,
 - Les monts du Haut Jura, à Est,
 - Le Bugey, au Sud-Ouest,
 - La montagne Jurassienne, au Nord-Ouest.
- Le territoire est constitué de plateaux, de monts, de plaines entre le plateau du Retord situé dans le Bugey central et le Rhône, ainsi que de vallées. Ces reliefs vont être déterminants dans les différentes unités

● Le Pays Bellegardien est influencé par une pluralité d'identités locales : Jurassienne au Nord, Bugiste à l'Ouest, Alpine au Sud et Genevoise à l'Est.

Le relief du territoire (Source : Géoportail ; EAU PROSCOT)



- Situé en zone de montagne et bordé par le fleuve du Rhône au Sud de son territoire, le Pays Bellegardien possède un relief important. Chaque des villages a un écart d'altitude considérable.
- La forêt présente sur une grande partie du territoire, permet de marquer le début des montagnes. La plaine est caractérisée par l'implantation des habitations et le développement des terres agricoles.
- Ci-après une description de chacune des quinze communes du Pays Bellegardien.

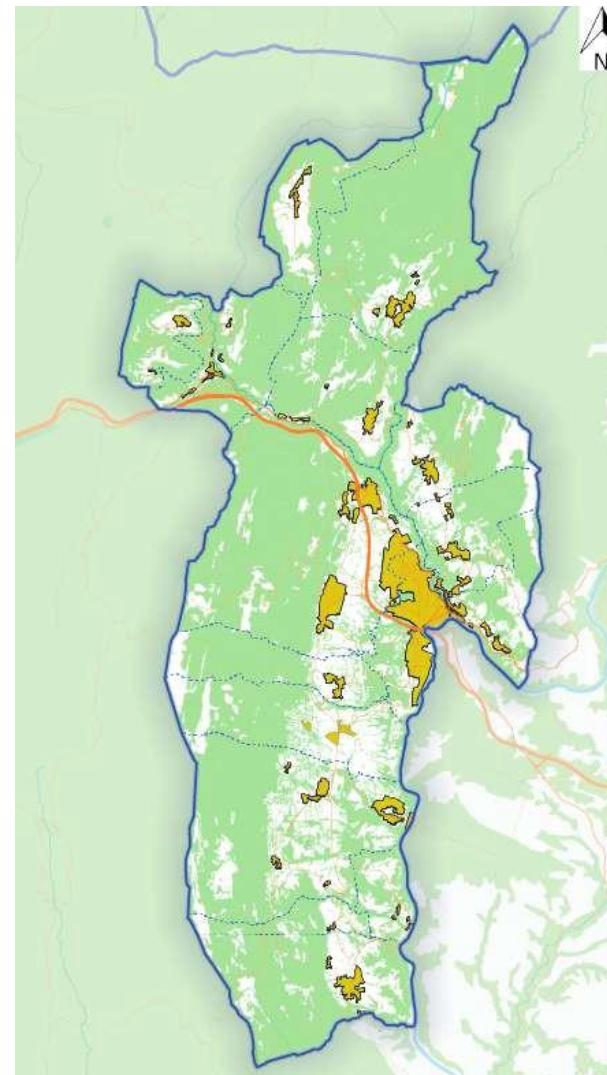
Vue en 3D

(Source : EAU PROSCOT)



Occupation du territoire

(Source : EAU PROSCOT)



Bellegarde-sur-Valserine

- Une grande partie du territoire de la commune de Bellegarde-sur-Valserine se situe en plaine. A l'Est, la lisière forestière marque le début de la zone de montagne. Sur cet espace, des champs ont pris place laissant apparaître un plateau à une altitude moyenne de 743m. Au Sud, le territoire est délimité par le fleuve du Rhône.
- En plaine, le tissu urbain est dominant. Axé Nord/Sud, il est logé au cœur d'un réseau routier important. L'autoroute A40 traverse le territoire, là où les habitations sont les moins nombreuses. La partie Nord du tissu urbain s'élève jusqu'à 568m d'altitude. Légèrement plus basses, les habitations installées au bord du fleuve ont une altitude moyenne de 360m. Situées également en plaine, des terres agricoles se sont développées autour du tissu urbain.

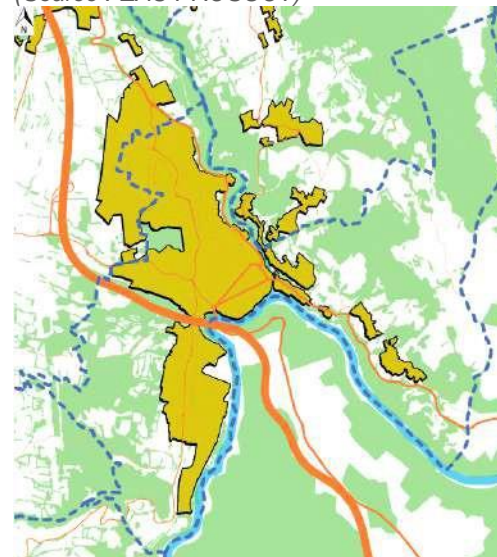
Mairie

(Source : Google Map)



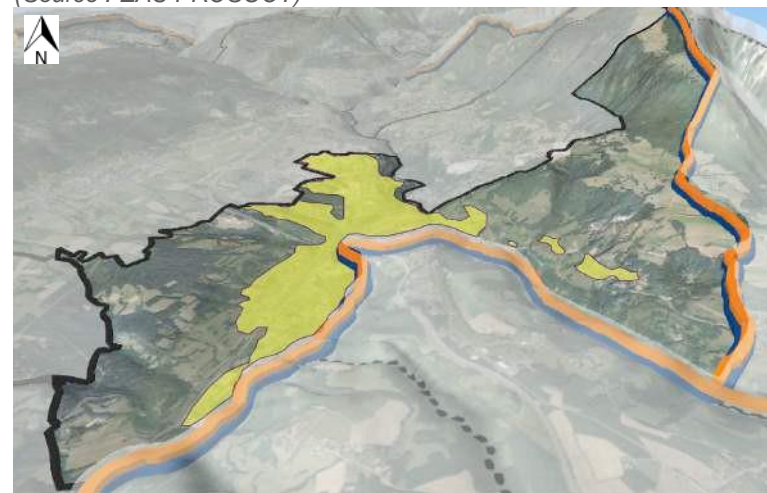
Occupation du territoire

(Source : EAU PROSCOT)



Vue en 3D

(Source : EAU PROSCOT)



Billiat

- La commune de Billiat s'étend d'Est en Ouest, ayant pour limites naturelles le fleuve du Rhône à l'Est et une zone de montagne à l'Ouest. La forêt recouvre la quasi-totalité de la montagne. A l'Ouest du territoire, des champs ont pris place laissant apparaître un plateau, s'élevant jusqu'à 1 314m d'altitude.
- Le tissu urbain du village est composé de deux groupements d'habitations distincts. Le centre bourg qui est le hameau le plus important, se situe en plaine au croisement des trois routes principales axées Nord/Sud. Le second groupement s'est logé sur le coteau Ouest, en lisière de forêt. L'altitude moyenne du centre bourg est de 536m. Légèrement plus élevé, le second hameau se situe à une altitude moyenne de 569m.
- L'occupation de l'espace en plaine se fait également par des terres agricoles, s'étendant du Rhône jusqu'au pied de la montagne, stoppées par la lisière forestière.

Mairie

(Source : Google Map)



Occupation du territoire

(Source : EAU PROSCOT)



Vue en 3D

(Source : EAU PROSCOT)



Champfromier

- La commune de Champfromier s'étend du Nord au Sud. Sa limite Nord se mêle avec la limite départementale Ain/Jura.
- Une grande partie du territoire se situe en zone de montagne. La forêt recouvre la quasi-totalité de la commune.
- Au Sud du territoire, le tissu urbain s'est logé dans le creux du massif montagneux. Situé sur la zone la plus plane de la commune, l'altitude moyenne des groupements d'habitations est de 710m. La plaine est également occupée par des terres agricoles qui se sont développées autour des habitations. Au Nord de ce territoire, un plateau s'élève avec une altitude moyenne de 1 245m.

Eglise

(Source : Google Map)



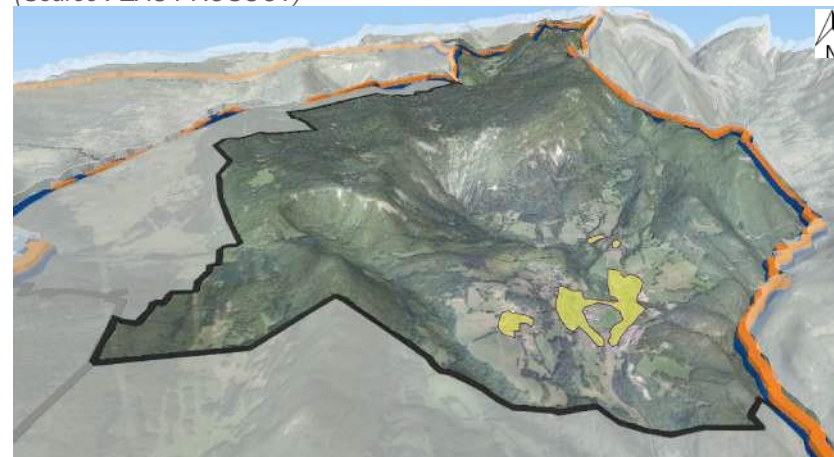
Occupation du territoire

(Source : EAU PROSCOT)



Vue en 3D

(Source : EAU PROSCOT)



Chanay

- La commune de Chanay s'étend d'Est en Ouest, ayant pour limites naturelles le fleuve du Rhône à l'Est et une zone de montagne à l'Ouest. A l'Ouest, la forêt recouvre la quasi-totalité de la montagne, des champs ont pris place laissant apparaître deux plateaux. Séparé par une crête qui s'élève jusqu'à 1184m, le plateau le plus à l'Ouest se situe à une altitude moyenne de 990m et le second à une altitude moyenne de 830m.
- En plaine, l'occupation de l'espace se fait par le tissu urbain et par des terres agricoles qui s'étendent du Rhône jusqu'à la lisière forestière marquant le début de la zone de montagne.
- Le principal hameau, traversé par la route reliant le Nord au Sud, se situe à une altitude moyenne de 490m. Le groupement d'habitation au sud de la commune, se trouve à une altitude moyenne de 358m. Logé en lisière de forêt, le dernier hameau est à une altitude moyenne de 543m.

Mairie

(Source : Google Map)



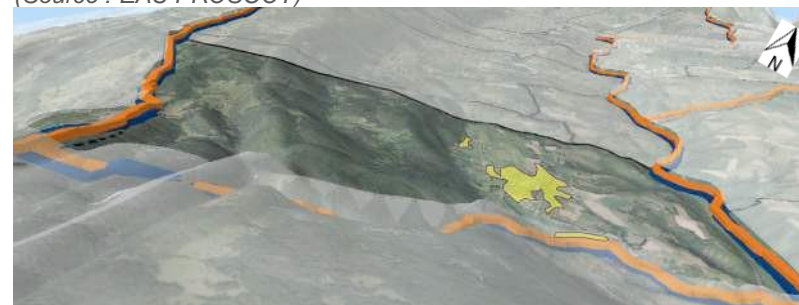
Occupation du territoire

(Source : EAU PROSCOT)



Vue en 3D

(Source : EAU PROSCOT)



Châtillon-en-Michaille

- Une grande partie du territoire de la commune de Châtillon-en-Michaille se situe en zone de montagne. Depuis l'Ouest du village, la forêt s'étend sur cette zone occupant ainsi plus de la moitié de l'espace. Situées principalement au Sud, des champs ont pris place laissant apparaître un plateau situé à une altitude moyenne de 1 150m.
- Au Nord, le territoire est délimité par un cours d'eau. Le territoire de Châtillon-en-Michaille est traversé par l'autoroute A40, depuis l'Est jusqu'au Nord.
- A l'Est, en plaine, l'occupation de l'espace se fait par des terres agricoles et par le tissu urbain décomposé en trois regroupements d'habitations. Le hameau à l'Est du territoire est une extension d'urbanisation de la commune de Bellegarde-sur-Valserine et se situe à une altitude moyenne de 470m. Au Nord, un regroupement d'habitations s'est logé à une altitude moyenne de 563m. Au sud, un hameau est venu se loger sur le coteau Ouest, en lisière de forêt, à une altitude moyenne de 578m.

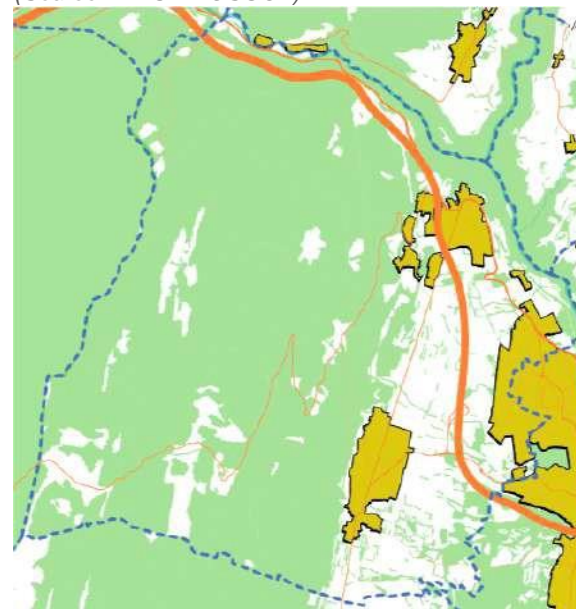
Mairie

(Source : Google Map)



Occupation du territoire

(Source : EAU PROSCOT)



Vue en 3D

(Source : EAU PROSCOT)



Confort

- Une grande partie du territoire de la commune de Confort se situe en zone de montagne. Depuis l'Est du village, la forêt s'étend sur cette zone occupant ainsi plus de la moitié de l'espace. Au Sud-Est, des champs laissent apparaître un plateau qui s'élève de 1 383m jusqu'à 1 621m d'altitude.
- A l'Ouest, le territoire est délimité par un cours d'eau. La plaine, bordée par le cours d'eau et la lisière de forêt, est occupée par des terres agricoles et des habitations.
- Les hameaux du village sont desservis par la route principale reliant le Nord au Sud. Le centre bourg, principal groupement d'habitations, se situe à une altitude moyenne de 565m. Le hameau au Nord de la commune, se situe à une altitude moyenne de 575m et celui du Sud à une altitude moyenne de 563m.

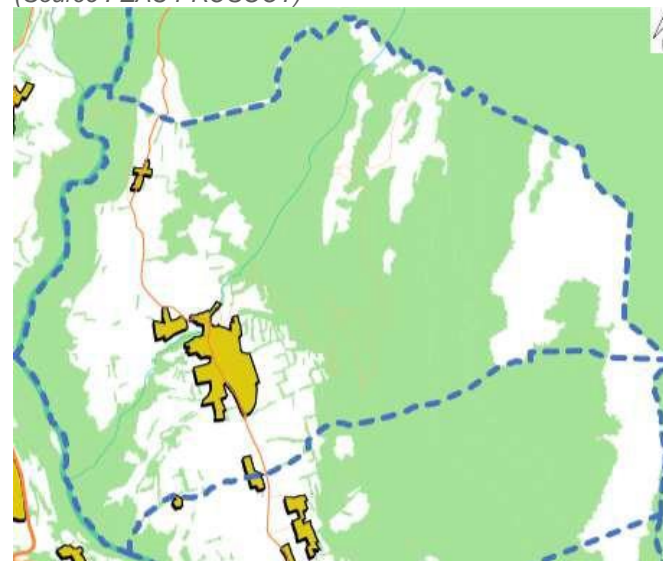
Mairie

(Source : Google Map)



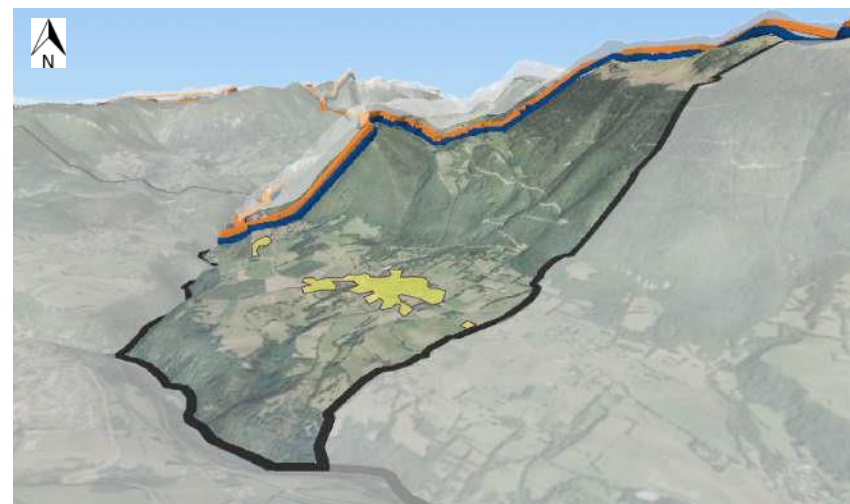
Occupation du territoire

(Source : EAU PROSCOT)



Vue en 3D

(Source : EAU PROSCOT)



Giron

- La commune de Giron se situe en zone de montagne, sur deux plateaux. Territoire enclavé au cœur d'une zone de montagne, le village ne dispose que d'un seul hameau, logé à une altitude moyenne de 1 003m.
- A l'Ouest, le premier plateau situé à une altitude moyenne de 1 000m, est occupé par des forêts et des champs qui se sont développés autour du seul groupement d'habitations. La lisière de forêt au cœur du territoire marque le début du second plateau, qui se situe à une altitude moyenne de 1 164m. A l'Est, la forêt s'est implantée sur la quasi-totalité du plateau, seuls quelques champs ont pris place.

Eglise

(Source : Google Map)



Occupation du territoire

(Source : EAU PROSCOT)



Vue en 3D

(Source : EAU PROSCOT)



Injoux-Génissiat

- La commune d’Injoux-Génissiat s’étend d’Est en Ouest, ayant pour limites naturelles le fleuve du Rhône à l’Est et une zone de montagne à l’Ouest. La forêt recouvre la quasi-totalité de la montagne, des champs ont pris place laissant apparaître un plateau à 1 342m d’altitude moyenne.
- Occupée par des hameaux et des terres agricoles, la plaine se situe à l’Est du territoire communal. Le tissu urbain du village est composé de cinq groupements d’habitations distincts. Les altitudes moyennes des hameaux varient de 385m pour le centre bourg situé à l’Est de la commune, à 670m pour le groupement d’habitation logé en lisière de forêt au Sud-Ouest de la plaine.

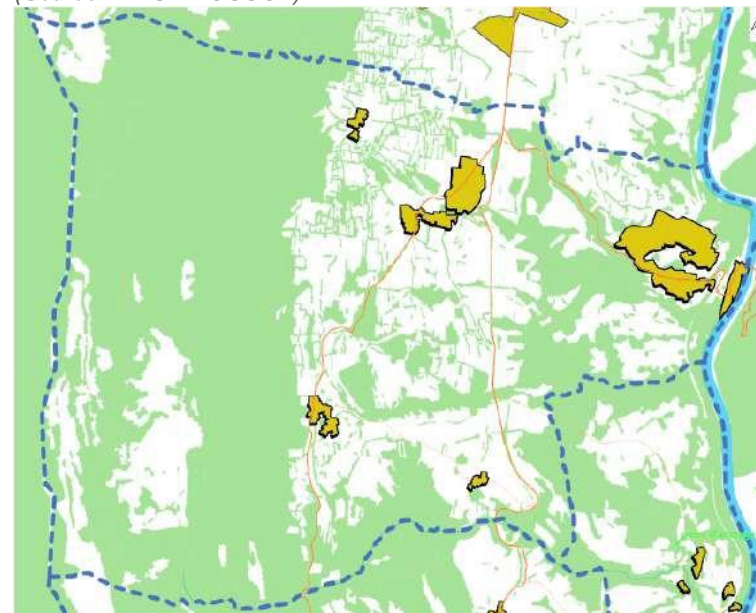
Rue de la Paix

(Source : Google Map)



Occupation du territoire

(Source : EAU PROSCOT)



Vue en 3D

(Source : EAU PROSCOT)



Lancrans

- Une grande partie du territoire de la commune de Lancrans se situe en zone de montagne. Depuis l'Est du village, la forêt s'étend sur cette zone, occupant ainsi plus de la moitié de l'espace.
- A l'Ouest, le territoire est délimité par un cours d'eau. La plaine, bordée par le cours d'eau et la lisière de forêt, est occupée par des terres agricoles et par les habitations. La route principale traverse cet espace du Nord au Sud, permettant ainsi de desservir les hameaux du village.
- Le centre bourg se situe au cœur de la plaine avec une altitude moyenne de 488m. Le hameau au Sud du territoire est une extension d'urbanisation de la commune de Bellegarde-sur-Valserine. Il a une altitude moyenne de 472m. Les groupements d'habitations situés au Nord du village ont une altitude moyenne de 570m.

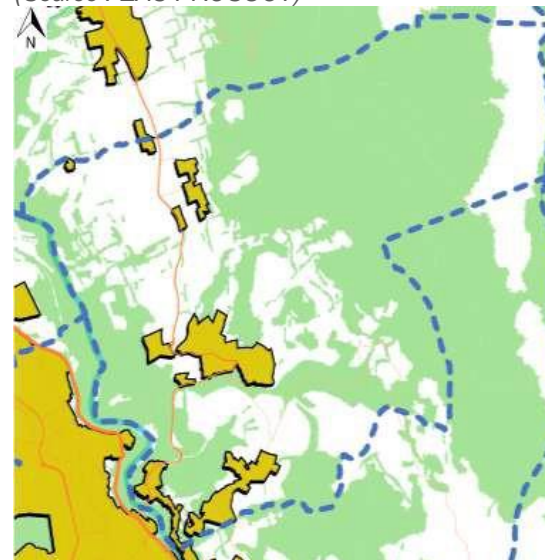
Eglise

(Source : Google Map)



Occupation du territoire

(Source : EAU PROSCOT)



Vue en 3D

(Source : EAU PROSCOT)



L'hôpital

- La commune de L'hôpital s'étend d'Est en Ouest. Une grande partie du territoire se situe en zone de montagne. Depuis l'Ouest du village, la forêt s'étend sur cette zone, occupant ainsi plus de la moitié de l'espace. Des champs ont pris place laissant apparaître un plateau, s'élevant jusqu'à 1 160m.
- Sur la partie Est de la commune, la plaine agricole s'est développée. Le seul hameau du village se situe au sud du village à une altitude moyenne de 500m. Il est traversé par la route reliant le Nord au Sud.

Eglise

(Source : Google Map)



Occupation du territoire

(Source : EAU PROSCOT)



Vue en 3D

(Source : EAU PROSCOT)



Montanges

- Une grande partie du territoire de la commune de Montanges se situe en zone de montagne. La forêt s'étend sur cette zone, occupant ainsi plus de la moitié de l'espace.
- Au Sud, le territoire est délimité par un cours d'eau. La plaine, située à l'Est du territoire le long de la route principale, est occupée par des terres agricoles et par le principal hameau. Ce centre bourg, à une altitude moyenne de 603m, s'est développé le long de la route principale qui relie le Nord à l'Ouest. Un second groupement d'habitations situé à une altitude moyenne de 430m, s'est installé le long de la limite de territoire Sud. Au centre du territoire en zone de montagne, un troisième hameau est logé sur le coteau ouest en lisière de forêt, à une altitude moyenne de 625m. Quelques terres agricoles se sont développées autour de ces habitations.

Eglise

(Source : Google Map)



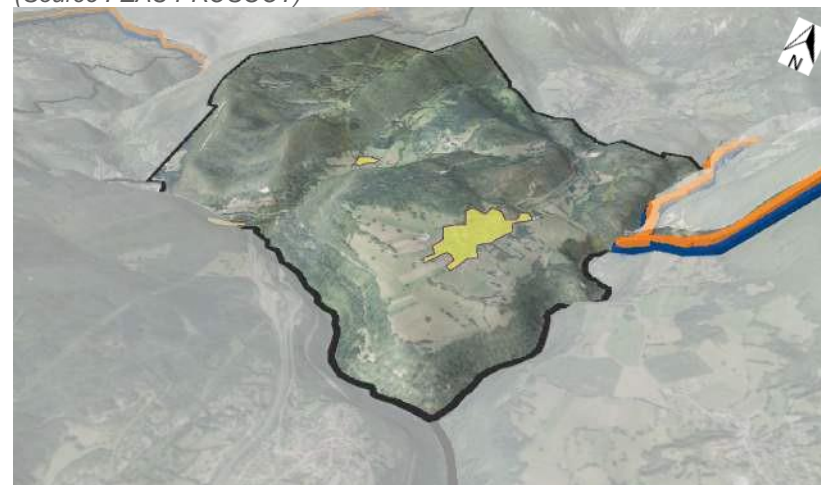
Occupation du territoire

(Source : EAU PROSCOT)



Vue en 3D

(Source : EAU PROSCOT)



Plagne

- Le territoire de la commune de Plagne se situe sur un plateau en zone de montagne, avec une altitude moyenne de 780m. La forêt occupe plus de la moitié de ce plateau. Des champs se sont développés autour des deux hameaux du village.
- Le groupement d'habitations le plus important, au Nord du territoire, se situe à une altitude moyenne de 776m. Légèrement plus bas, le hameau au Sud de la commune s'est logé à une altitude moyenne de 771m.

D49

(Source : Google Map)



Occupation du territoire

(Source : EAU PROSCOT)



Vue en 3D

(Source : EAU PROSCOT)



Saint-Germain-de-Joux

- Une grande partie du territoire de la commune de Saint-Germain-de-Joux se situe en zone de montagne. La forêt s'étend sur cette zone, occupant ainsi plus de la moitié de l'espace. Le territoire est marqué par la présence d'une cluse en « Y inversé » creusée par deux cours d'eau et longée par deux routes principales. Le Sud du territoire est traversé par l'autoroute A40.
- Le tissu urbain est décomposé en trois regroupements d'habitations. Le centre bourg, le plus important des hameaux, se situe dans la cluse au confluent des cours d'eau, à une altitude moyenne de 500m. Au Sud-Ouest de la commune, un groupement d'habitations s'est développé le long de la route principale Est/Ouest et au sein d'un bras de la cluse, à une altitude moyenne de 503m. Le hameau situé au Nord à une altitude moyenne de 620m, s'est logé sur le coteau Est, en lisière de forêt. Le long de la cluse et sur le coteau Est, des terres agricoles et des champs se sont développés.

Mairie

(Source : Google Map)



Occupation du territoire

(Source : EAU PROSCOT)



Vue en 3D

(Source : EAU PROSCOT)



Surjoux

- Le territoire de la commune de Surjoux se situe en plaine. A l'Est, le village est délimité par le fleuve du Rhône. La majeure partie de l'espace est occupée par des terres agricoles. Quelques bosquets se sont insérés dans cette plaine agricole.
- Le tissu urbain, localisé au Sud-Est de la commune, est formé par deux grands regroupements d'habitations. Les hameaux qui se sont développés à proximité du fleuve, se situent à une altitude moyenne de 300m. Le second groupement d'habitations qui comprend le centre bourg s'est logé à une altitude moyenne de 380m.
- Deux routes venant du Sud permettent de desservir le tissu urbain. Au centre du territoire, ces routes se rejoignent pour n'en former qu'une seule, qui se dirige vers le Nord-Ouest.

Mairie

(Source : Google Map)



Occupation du territoire

(Source : EAU PROSCOT)



Vue en 3D

(Source : EAU PROSCOT)



Villes

- La commune de Villes s'étend d'Est en Ouest. Une grande partie du territoire se situe en zone de montagne. Depuis l'Ouest du village, la forêt s'étend sur cette zone, occupant ainsi plus de la moitié de l'espace. A l'extrême Ouest, des champs ont pris place laissant apparaître un plateau, s'élevant jusqu'à 1 321m.
- Sur la partie Est de la commune, la plaine agricole s'est développée. Le seul hameau du village se situe au Sud du territoire à une altitude moyenne de 558m. La route principale, reliant le Nord au Sud, a été construite à proximité de la lisière forestière.

Eglise

(Source : Google Map)



Occupation du territoire

(Source : EAU PROSCOT)



Vue en 3D

(Source : EAU PROSCOT)



LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

L'ASSISE PAYSAGERE

► *Un territoire marqué par la forêt*

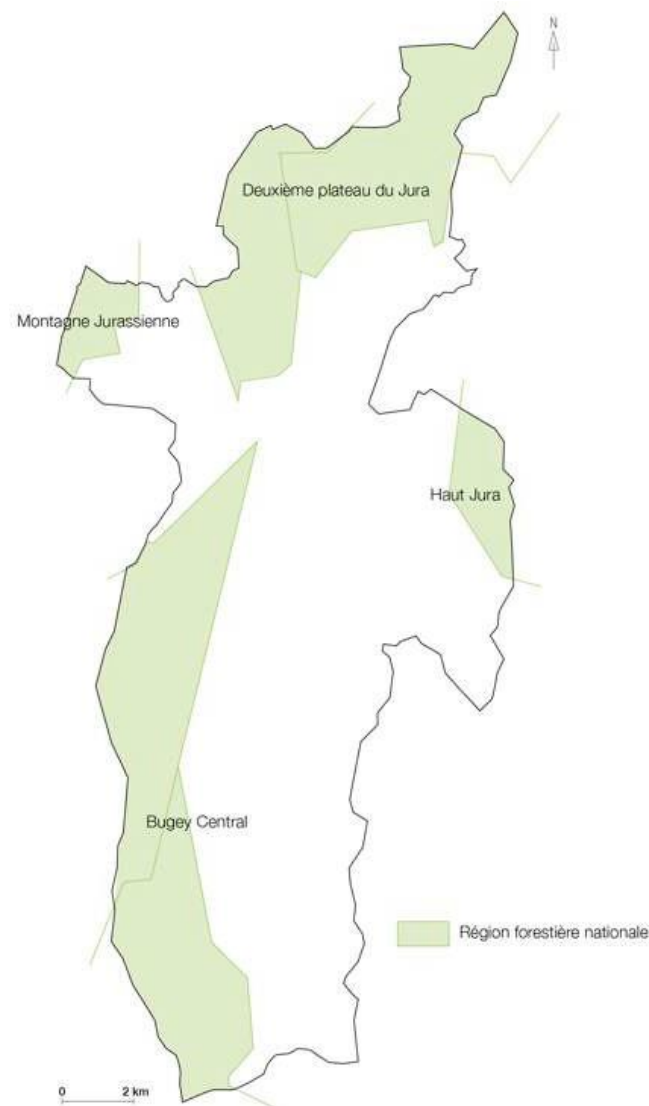
- Trois grandes régions forestières nationales marquent le territoire Bellegardien. Leurs morphologies se superposent aux grandes unités.

s de reliefs.

- Le deuxième plateau du Jura, au Nord,
- Les monts du Haut Jura, au Nord-Est,
- Le Bugey, au Sud-Ouest,
- La montagne Jurassienne, au Centre-Ouest.

Les paysages référents du territoire

(Source : Géoportail ; EAU PROSCOT)

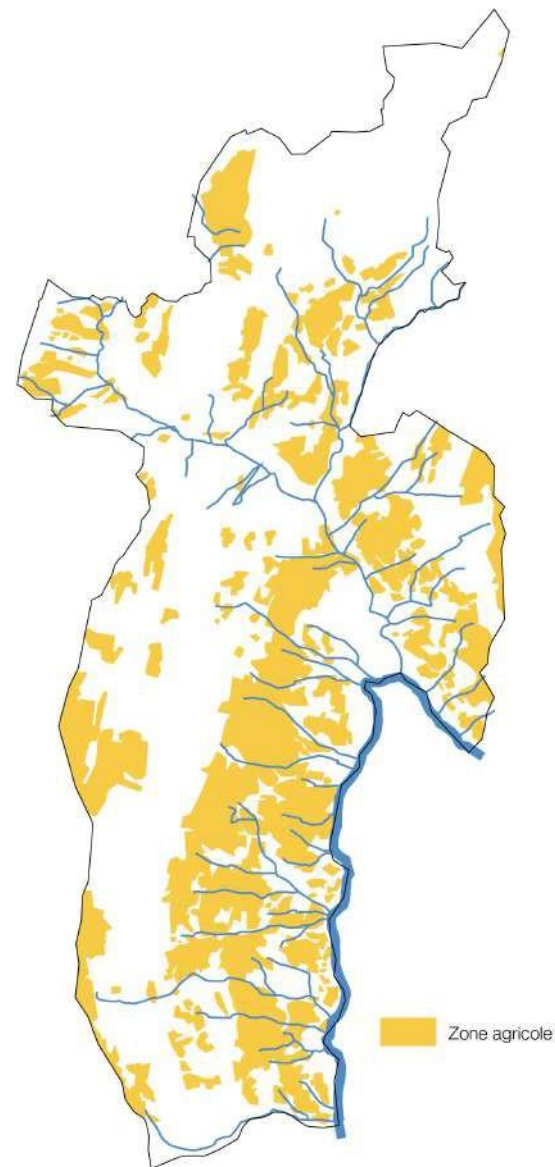
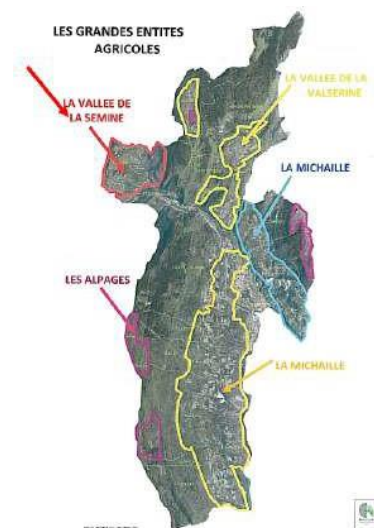


► Un territoire marqué par l'agriculture

- Outre la partie forestière marquante, le territoire est aussi un territoire à forte identité agricole. Une distinction peut être établie entre une partie Est et une partie Ouest, toutes deux séparées par une topographie abrupte sur un axe Nord/Sud.
- Une large bande agricole se détache partant du Rhône au niveau de la commune de Bellegarde-sur-Valserine et remontant jusqu'à Champfromier, longeant la vallée de la Valserine.
- Une autre zone agricole se démarque le long du Rhône, en région de plaine, sur la partie Sud-Est du territoire.
- 5 régions agricoles s'identifient sur le territoire: la vallée de la Valserine, la vallée de la Sémine, la Michaille, les Alpagnes, le Plateau Confort/Lancrans.

Les zones agricoles

(Source : Géoportail ; EAU PROSCOT)

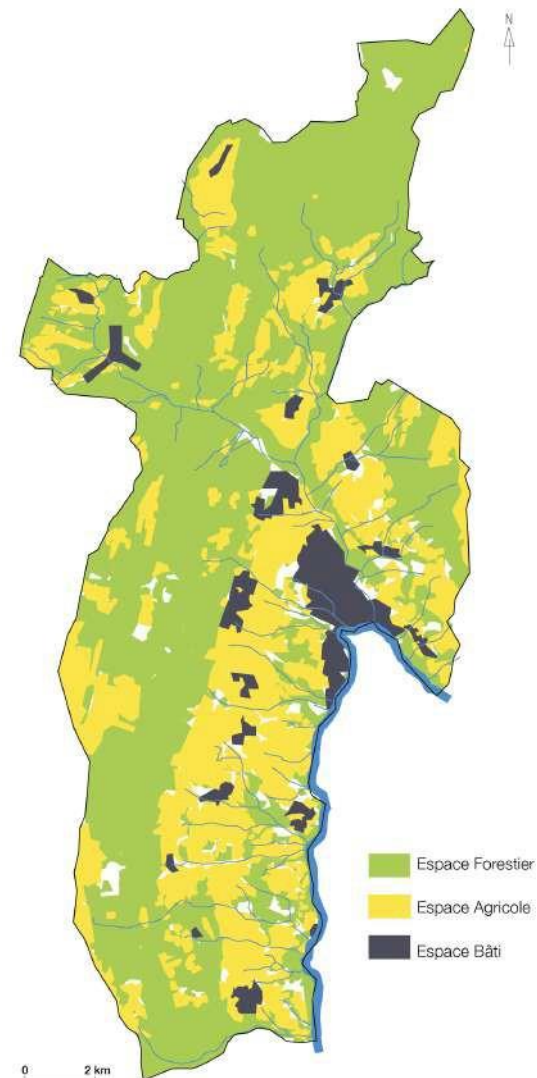


► *Un territoire bâti artificialisé limité*

- La grande partie du territoire est occupée par l'espace forestier, notamment à l'ouest. L'autre grande partie est occupée par l'espace agricole, notamment à l'Est.
- Enfin, l'espace bâti n'occupe qu'une faible partie du territoire avec des points éclatés au Nord, en chapelet au Sud et surtout une concentration au niveau du centre du territoire avec Bellegarde, Châtillon et Vouvray.

L'occupation de l'espace

(Source : Géoportail ; EAU PROSCOT)



MOTIFS PAYSAGERS ET DYNAMIQUES PAYSAGERES

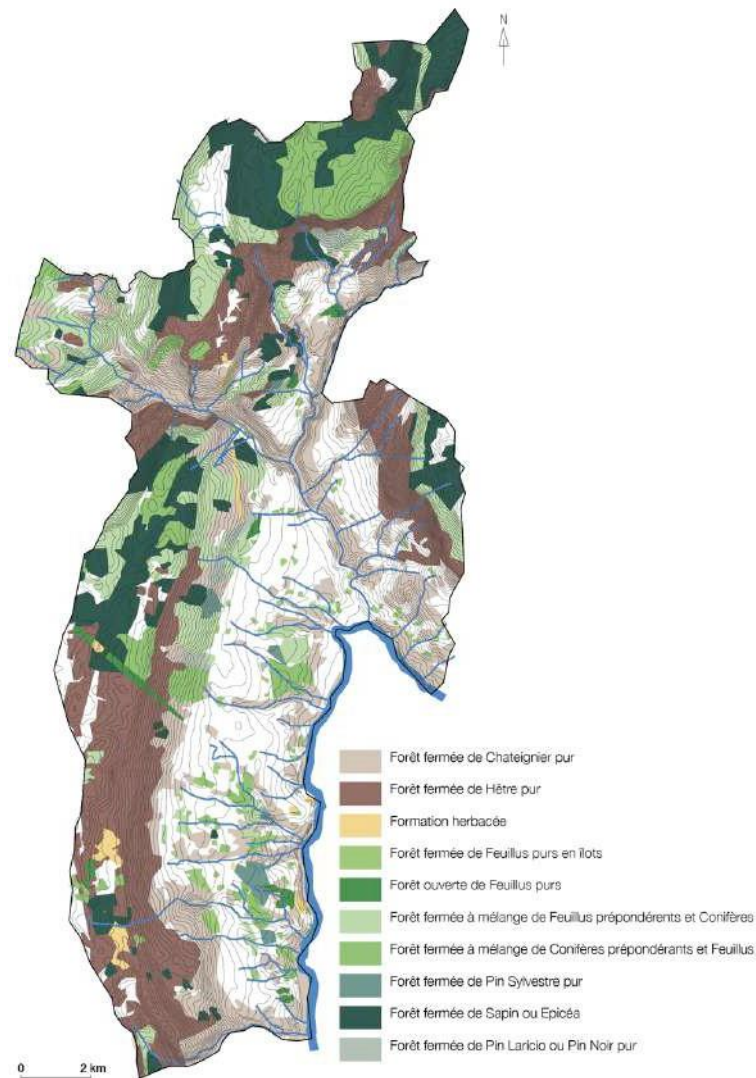
LES MOTIFS PAYSAGERS

► *Les surfaces boisées*

- La forêt est dominée par le hêtre, quelques massifs de sapins ou épicéas ponctuent les secteurs Nord et Centre-Ouest.
- La plaine est occupée par du châtaignier et de petits espaces forestiers le long des cours d'eau.
- Les grandes formations forestières se regroupent autour de quatre régions forestières et de relief liés à la topographie et la géographie du territoire.
- Deux grandes parties de formations dominant au Nord et à l'Ouest et deux petites formations s'identifient au Centre-Est et Centre-Ouest.
- La lisière forestière s'identifie autour de trois secteurs : une ligne identifiable du Nord au Sud en partie Ouest du territoire, une ligne en « V » au Nord, et une ligne en diagonale à l'Est.
- La zone centre se trouve à la croisée de ces trois entités paysagères.

Les motifs forestiers

(Source : Géoportail ; EAU PROSCOT)





LA PERCEPTION DU TERRITOIRE

► *Les paysages institutionnalisés*

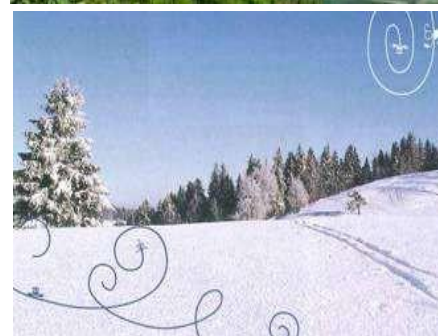
- Les différents outils de protection des paysages à considérer en premier lieu sont les suivants :
- Le territoire accueille trois sites classés : le "Cirque de la Roche Fauconnière", la "Grotte des Abrands" à Giron, tous deux de caractère naturel et la vallée de la Semine sur la commune de Saint-Germain-de-Joux.
- Le Pays Bellegardien accueille un site inscrit sur Bellegarde et Lancrans, les pertes de la Valserine.
- Le territoire compte un monument historique classé, à Champfromier : il s'agit d'une ancienne borne frontière datée de 1613, classée par arrêté du 12 janvier 1926. Appelée Borne au Lion, elle localisait la limite entre le Franche-Comté et le Bugey.
- Un autre élément de patrimoine est inscrit à l'inventaire complémentaire des Monuments historiques : il s'agit des restes du château de Dorches, inscrit le 9 mars 1927.
- Le hameau de Dorches dans son ensemble pourrait mériter un classement.
- Son implantation lovée au sein d'un vallon, son cadre paysager pittoresque (prairies, jardins, cascades...) et la qualité de son bâti ancien en font un micro-site d'intérêt patrimonial.
- La loi montagne couvre toutes les communes du Pays Bellegardien, reconnaissant ainsi le caractère exceptionnel des lieux.
- Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura couvre la moitié Nord du territoire et témoigne également de la qualité des espaces (Bellegarde- sur-Valserine pour une partie de son territoire, Giron, Confort, Lancrans, Champfromier, Saint- Germain-de-Joux pour une partie de son territoire, et Montanges).

► *Les modes de perception du paysage*

- Nombre d'habitants jouissent de vues sur le paysage depuis leurs habitations. Mais c'est bien depuis les espaces collectifs que se dégage une vision commune du paysage. Chaque unité paysagère offre des tableaux particulièrement marquants. Ce sont ces scènes subtiles qui font la richesse de nos paysages.
- Le repérage et le décryptage de ces scènes se font depuis les axes routiers principaux et secondaires, les liaisons vertes urbaines et périurbaines, les GR qui sont autant d'espaces de partage du territoire qui permettent de lire le paysage.
- La carte de qualification des paysages recense d'abord les points de vue :
 - Les fenêtres paysagères offrent de longs espaces ouverts en bords de route, propices à l'observation.
 - Les belvédères offrent des panoramas larges et lointains pour comprendre la géographie des lieux.
 - Les points de vue particuliers offrent des tableaux très équilibrés et très marquants.
- Certains espaces de bord de route sont potentiellement dévalorisants et sont également cartographiés.
- Il s'agit de trois entrées et traversées de ville, qui ont subi une urbanisation rapide et mal contrôlée ces 15 dernières années :
 - Vers Arlod avec la friche industrielle, sur laquelle un projet de valorisation est en cours ;
 - Le long de la zone d'activité au Nord (de Bellegarde) ;
 - Entre Vouvray et Ochiaz en raison du phénomène d'étalement urbain lié à la résidentialisation.
- Ailleurs, les entrées de ville sont localisées, mais jouent actuellement bien leur rôle de porte d'entrée sur l'agglomération, sans dégrader les lieux.

► *Les éléments structurants le paysage*

- C'est à partir de ces points de vue que sont décryptés les éléments structurant les paysages de chaque unité paysagère. C'est ce que l'on appelle l'analyse visuelle.
- Les principaux éléments qui font la richesse du paysage du Pays Bellegardien sont ensuite synthétisés selon les critères ci-après :
 - **Fronts paysagers des pentes principales** : il s'agit de reliefs de montagne, qui délimitent les paysages. Selon leurs formes et l'occupation du sol, ils peuvent participer à l'ambiance du paysage, ou simplement former le décor en "toile de fond".
 - **Fronts paysagers des vallées encaissées** : les panoramas ne sont pas lointains dans ces fonds de vallée et les éléments de détails rompent souvent la monotonie de ces espaces (une prairie, un arbre isolé, un bâti...).
 - **Trame agricole marquante** : les espaces agricoles peuvent jouer deux rôles dans l'appréciation du paysage. Ils peuvent d'abord présenter une organisation rare dans la région et qui devient un élément attractif pour le regard (comme le bocage). Ils peuvent aussi servir de cadre à la mise en valeur des silhouettes bâties (villages, hameaux...).
 - **Trame boisée marquante** : arbres isolés, haies, lisières en pré-bois, ripisylves, sont autant de formes végétales qui caractérisent les lieux. Cette trame boisée est souvent lisible grâce à la présence d'espaces agricoles à proximité (landes, prés, champs).
 - **Réseau d'espaces verts majeurs** : dans les villes, les parcs et places publiques permettent de découvrir la ville autrement. Par ailleurs les arbres et le fleurissement participent à la valorisation des espaces urbains.
 - **Silhouette bâtie des villes et villages** : par leurs volumes, l'organisation de leurs toitures, l'homogénéité de leur architecture, les espaces urbains peuvent créer de belles ambiances dans le paysage, souvent associés à la qualité de la trame des espaces agricoles et boisés avoisinants.



● **Plateau de Retord :**

- Depuis la plaine, ces espaces constituent la toile de fond des paysages. Ils sont massifs, homogènes et peu attractifs pour le regard, malgré la présence de quelques alpages encore visibles sur les pentes. En revanche, pour le promeneur qui parcourt ces sommets, ce sont de véritables terrains de jeux, offrant des espaces à l'écart du bruit, de vastes surfaces vierges, et des panoramas saisissants.

● **La vallée du Rhône et de la Valserine : un étagement des ambiances sur tout le linéaire du Fleuve :**

- Le fond de vallée est un secteur isolé, peu accessible (accidenté, mal desservi) ; un espace de pleine nature, un ailleurs...
- Cette ambiance est ponctuellement interrompue par la présence extraordinaire du barrage de Génissiat, témoin de l'histoire des grands projets.
- Il faut "suivre le fil" des lignes électriques pour découvrir ce lieu confidentiel.
- En remontant la pente, les boisements laissent la place à une maille bocagère lâche sur la pente douce, en direction des plateaux intermédiaires.
- Plus haut, les balcons intermédiaires sont les espaces les plus plats du territoire. Les champs de grande superficie ouvrent l'espace plat avec une certaine monotonie. Dans ce contexte, des éléments ordinaires apportent une diversité aux ambiances traversées : haies, arbres isolés, chemins vicinaux, ondulations du terrain...

● **Le Haut-Bugey : des villages au cœur de vastes prairies ; ailleurs, beaucoup de bois...**

- Malgré la prédominance de la forêt, le Haut-Bugey conserve des caractéristiques de paysage rural, siège des communes de Plagne et Giron, ainsi que des hauts de Saint-Germain-de-Joux, et du Nord de Champfromier.
- Ces caractéristiques sont regroupées en "halo" autour des villages et hameaux ; c'est là toute la force de ce paysage.

- Il offre des contrastes très forts entre les masses forestières très fermées et les petits espaces, ouverts et très lisibles, organisés autour des constructions.

● **La vallée de la Valserine :**

- Cette vallée très étroite s'étire au-delà du territoire communautaire. Elle accueille le bourg de Champfromier, localisé au niveau d'un élargissement de la vallée.
- La richesse de ce paysage tient donc à ce site élargi, entouré de falaises et de pentes raides. Ici se développe un bourg étonnant, composé autour de trois centralités historiques : l'église en haut, le pôle administratif et l'usine.
- Ces polarités sont organisées autour d'une prairie centrale toujours repérable, véritable poumon vert et repère pour les habitants et les visiteurs.

● **La cluse de Nantua :**

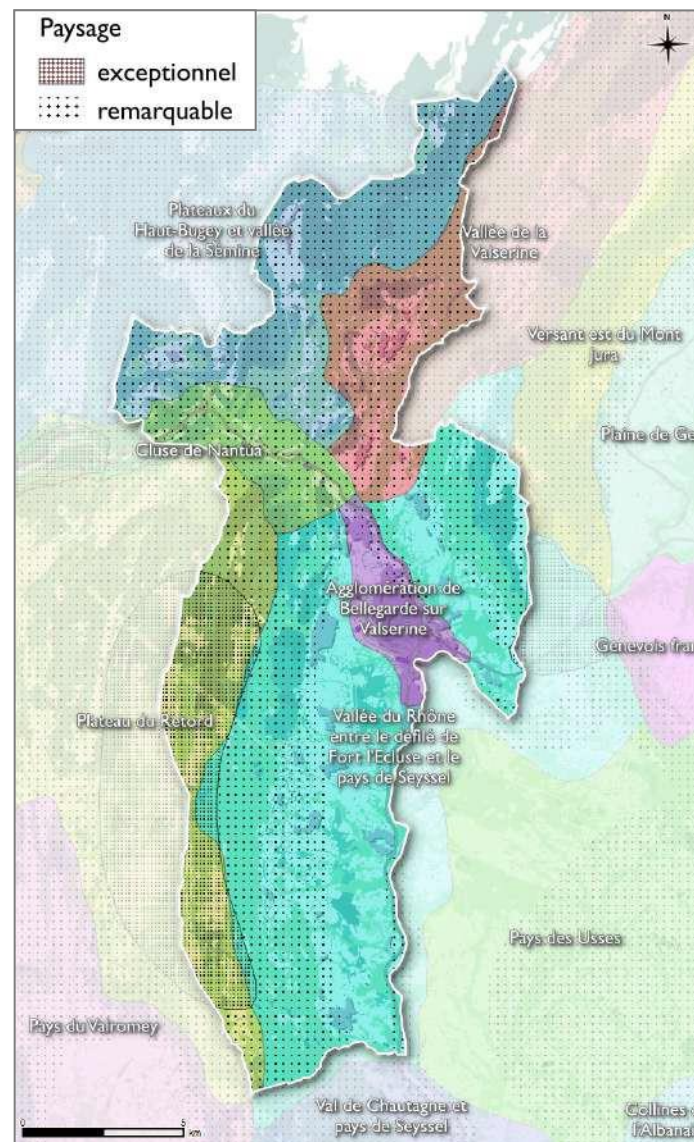
- Cette vallée est très encaissée et très boisée.
- Son orientation Est/Ouest limite l'ensoleillement du fond de vallée.
- Axe de passage, elle héberge de nombreuses infrastructures. Son parcours sinueux offre aux visiteurs des vues très variées.
- Les éléments sont vus au dernier moment, de façon brutale et frontale. Ils peuvent ainsi rester ancrés dans la mémoire.
- Dans ce contexte hostile, les espaces aménagés deviennent très attractifs pour le regard, comme les infrastructures, mais aussi le bâti de Saint-Germain-de-Joux et les quelques prairies résiduelles qui jalonnent le trajet. C'est ici que se niche un patrimoine naturel et industriel inattendu, en cours de reconnaissance par classement au titre des sites sur la commune de Saint-Germain-de-Joux.

● L'agglomération de Bellegarde :

- La ville trouve son origine dans le fond de vallée, à la confluence du Rhône et de la Valserine. Aujourd'hui elle s'étire sur les pentes, sortant même de son site naturel sur l'Est et au Nord.
- Elle reste encore bien lisible avec quatre ambiances de quartier facilement identifiables :
 - > Le centre-ville historique, en pleine mutation avec l'accueil de la gare TGV.
 - > À l'Ouest : l'héritage industriel (côté Arlod) également en voie de mutation.
 - > Au Nord et à l'Est, en demi-lune : Les coteaux habités autour du centre ; ainsi que le plateau habité des grands ensembles et zones d'activités qui se développent en direction de Châtillon-en-Michaille.

Synthèse du grand paysage

(Source : Géoportail ; EAU PROSCOT)



LA QUALITE DES PARCS D'ACTIVITES ET DES ENTrees DE VILLE

LES PARCS D'ACTIVITES

- Le territoire du Pays Bellegardien possède deux zones d'activités importantes, une pépinière d'entreprises et bientôt un Village de Marques.

► *Le parc d'activités des Etournelles à Châtillon-en-Michaille*

- Situé à 3 mn de l'échangeur A40, à 5 mn du Pôle Multimodal de Bellegarde avec les nombreux arrêts TGV, et à 30 mn de l'aéroport de Genève, l'extension du parc d'activités des Etournelles dispose de 30 000 m² de surfaces constructibles.
- La ZAC des Étournelles, qui a vu le jour en 2003, avec deux extensions depuis (2006 et 2011), poursuit doucement mais sûrement sa mutation.
- Ce parc d'activités en terrasses est dédié aux entreprises artisanales ou tertiaires afin d'acquérir du foncier pour créer où adapter leur outil de travail dans le but de développer leur activité. Cette extension jouxte la zone existante et notamment la pépinière d'entreprises construite par la CCPB.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant PLH du Pays Bellegardien – Rapport de Présentation

► *La zone d'activités d'Echarmasset*

- La Zone d'Activités artisanales des Echarmasset a besoin d'être revalorisée. A proximité immédiate de l'aéroport d'une part et du secteur commercial d'autre part, cette zone doit trouver une limite claire.
- En raison du contexte et de la présence proche d'un secteur d'habitat, l'aménagement d'un espace intermédiaire serait utile pour installer une transition.
- Une composition paysagère à plusieurs niveaux ajouterait de la lisibilité à la zone : trame des cheminements piétons, végétalisation et plantations, conservation d'arbres de haute tige présents sur le site.
- Les espaces publics de cette zone ont besoin de lisibilité et d'image identitaire. Le traitement des limites entre chaque parcelle d'activité gagnerait à être visible et à harmoniser les principes d'aménagement sur la zone existante et ses extensions.
- La densité doit être mise en avant contenu des objectifs du développement durable et de l'optimisation foncière notamment dans un secteur prisé comme celui de l'arc genevois. Densifier c'est avant tout optimiser les délaissés, notamment les résidus de terrain en avancée des portails, par exemple.

► *La pépinière d'entreprise*

- Cette pépinière se situe sur Chatillon-en-Michaille. Créé en juillet 2010, elle se décompose en 8 ateliers de 165 m² chacun. Cette pépinière propose des baux précaires de 23 mois, renouvelables 1 an pour des locaux neufs à loyer modéré.
- La pépinière d'entreprises de la CCPB joue bien son rôle de tremplin avec des entreprises débutantes qui, une fois bien lancées, achètent des parcelles au sein de la ZAC.

► *Le village de marques*

- Ce projet phare porte sur une surface commerciale de 16 000 m², soit près de 90 boutiques et entrainera la création de plus de 500 emplois. Il est comparable au Marques Avenue de Romans. Ce projet bellegardien reste un enjeu important pour la vitalité commerciale du bassin de vie et du Pays de Gex.
- Le projet implique la mise en place de modalités environnementales compensatoires : quelques espèces animales devront être déplacées et des espaces naturels recréés.



► *Les friches industrielles et les infrastructures lourdes*

- Le territoire est marqué par les friches industrielles et des infrastructures lourdes (autoroute, barrage,...).



LES ENTREES DE VILLE

- Dans le territoire bellegardien, les entrées de ville ne constituent pas à proprement parler des nuisances visuelles liées au surplus de zones commerciales ou panneaux publicitaires.
- En effet, les parcs d'activités comme il a été vu ci-dessus, sont plutôt de bonne qualité et présentent une cohérence ou une certaine compacité qui en font des ensembles relativement homogènes, même si des améliorations pourraient être apportées sur la présence végétale comme moyen d'amélioration des lisières.
- En revanche, les infrastructures constituent à plusieurs titres un véritable enjeu en termes de lisibilité du paysage et de gestion des seuils d'entrée :
 - Les sorties d'autoroute aboutissent sur des carrefours dont la signalétique, l'organisation et le mode d'aménagement rendent difficiles l'orientation et ne constituent pas des espaces de qualité permettant un premier aperçu valorisant du territoire ;
 - Les voiries massives rendent illisibles le partage entre les différents usages (chaussée piétonne, automobile, cycle...) et ne facilitent pas la fonctionnalité et la pratique de l'espace en plus de créer une séparation brutale entre la ville, sa périphérie et les espaces semi-naturels.
 - Les grands ouvrages (ponts autoroutiers, voies ferrées surélevées, câbles électriques...) à l'intérieur ou en limite de la ville dénaturent l'esthétique du territoire.

Pour autant, ils offrent une autre perspective soit parce qu'ils bordent ou traversent des espaces emblématiques, soit parce qu'ils se situent sur des espaces stratégiques qui font l'objet de rapides changements. Ils constituent ainsi de véritables vitrines pour le territoire traversé. Il s'agit alors de soigner les deux points de vue : tant l'ouvrage en lui-même que la fenêtre paysagère qu'il donne à lire à l'observateur (passager d'un train, automobiliste...)

 - Par ailleurs, si les friches constituent le vestige du passé industriel et l'histoire du territoire, elles donnent à voir un territoire déshérité. Leur résorption constitue un enjeu pour donner au visiteur et aux habitants l'image d'un territoire qualitatif où il fait bon vivre.



LE PAYSAGE BATI

L'ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS

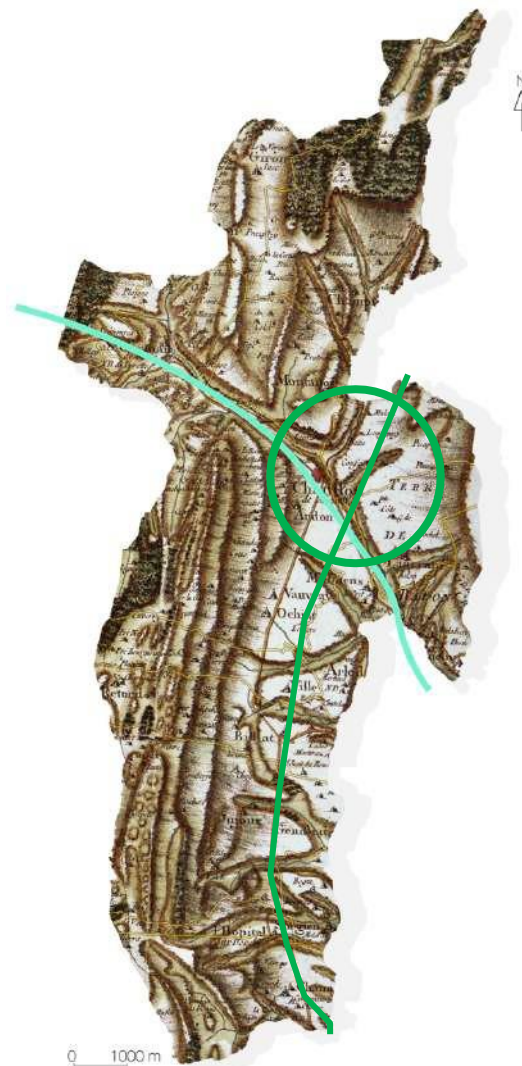
LES ORIGINES HISTORIQUES

► *Le territoire au milieu du XVIIIème siècle*

Une première approche du territoire grâce aux cartes de Cassini permet d'identifier trois parties distinctes : le nord, le sud et un secteur central au cœur du territoire.

- La partie nord est fortement enclavée du fait de la topographie et de la présence d'importantes forêts et de zones montagneuses.
- La partie sud est divisée en deux parties avec à l'Ouest une partie montagneuse et à l'Est une zone de plaine propice aux constructions en bord du Rhône.
- La partie centrale comprend des dénivelés moins importants et s'apparente à une série de plaines et de zones montagneuses où les possibilités de constructions sont plus importantes.

Le territoire de Bellegarde-sur-Valserine au milieu du XVIIIème siècle
 (Source : Géoportail ; Extrait de la carte de Cassini ; EAU PROSCOT)

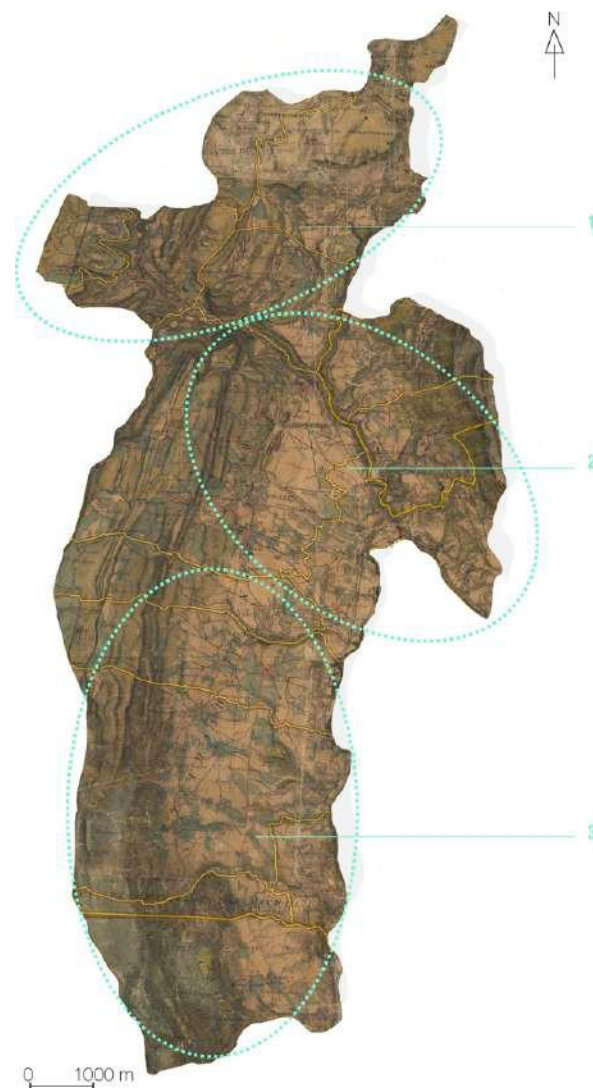


► *Le territoire au milieu du XIXème siècle*

- Le territoire de Bellegarde au XIXème siècle laisse apparaître trois zones distinctes, définies par les foyers de peuplement plus ou moins conséquents, la topographie et les zones montagneuses.
- La zone Nord (1) se distingue par des bourgs, des villages relais et un grand nombre de hameaux dispersés sur l'ensemble de la zone.
- La zone Centre (2) se démarque par un pôle de plus grande importance, avec également des bourgs, des villages relais et quelques hameaux.
- Quant à la zone Sud (3), habitée en zone de plaine, se constitue de quelques bourgs, de villages relais et de hameaux en plus grand nombre que dans les autres zones.
- Les zones Centre et Sud se démarquent de la zone Nord grâce à leur topographie plus propice aux constructions et au développement et d'espaces moins pentus.

Le territoire de Bellegarde-sur-Valserine au milieu du XIXème siècle

(Source : Géoportail ; Extrait de la carte d'Etat Major, 1820-1866 ; EAU PROSCOT)



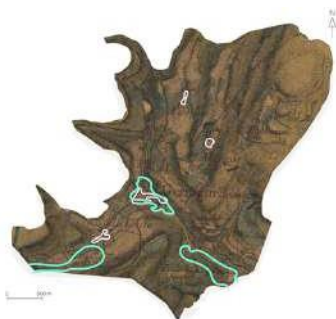
L'ÉVOLUTION DES TACHES URBAINES

► L'évolution des communes de la zone nord

- La commune de Saint-Germain-de-Joux bénéficie d'une proximité avec l'autoroute A40. Son extension s'est faite autour du village, en revanche des espaces bâtis sont venus se développer le long de l'autoroute. La commune tend donc à s'étirer d'Ouest en Est et s'approcher de l'autoroute.
- La commune de Montanges se situe le long de l'autoroute A40 et joint Bellegarde-sur-Valserine par la D14. Son extension est freinée par des obstacles naturels qui entourent la commune notamment à l'Ouest.
- La commune de Champfromier est la plus au Nord du territoire. Elle regroupe d'anciens hameaux et tend à s'étendre vers le Sud.
- La commune de Plagnes se développe sur le plateau sur lequel les premières habitations sont apparues et elle est également contrainte par de nombreux obstacles naturels, elle se développe plutôt vers l'Ouest.
- La commune de Giron est une conurbation issue des hameaux de Les Granges, Giron et Giron derrière. Aujourd'hui son extension se fait principalement par le Nord et le Sud, le long de l'axe D48.

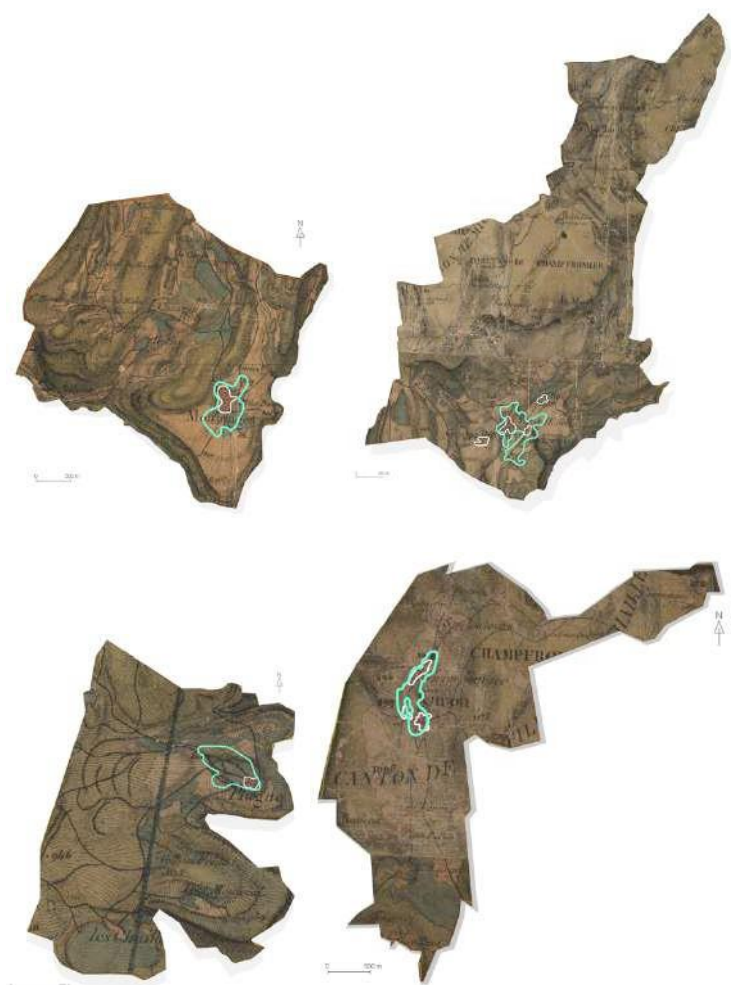
La commune de Saint Germain de Joux

(Source : Géoportail ; Extrait de la carte d'Etat-Major, 1820-1866)



Les communes de Montanges, Champfromier, Plagnes et Giron (de gauche à droite et de haut en bas)

(Source : Géoportail ; Extrait de la carte d'Etat-Major, 1820-1866)

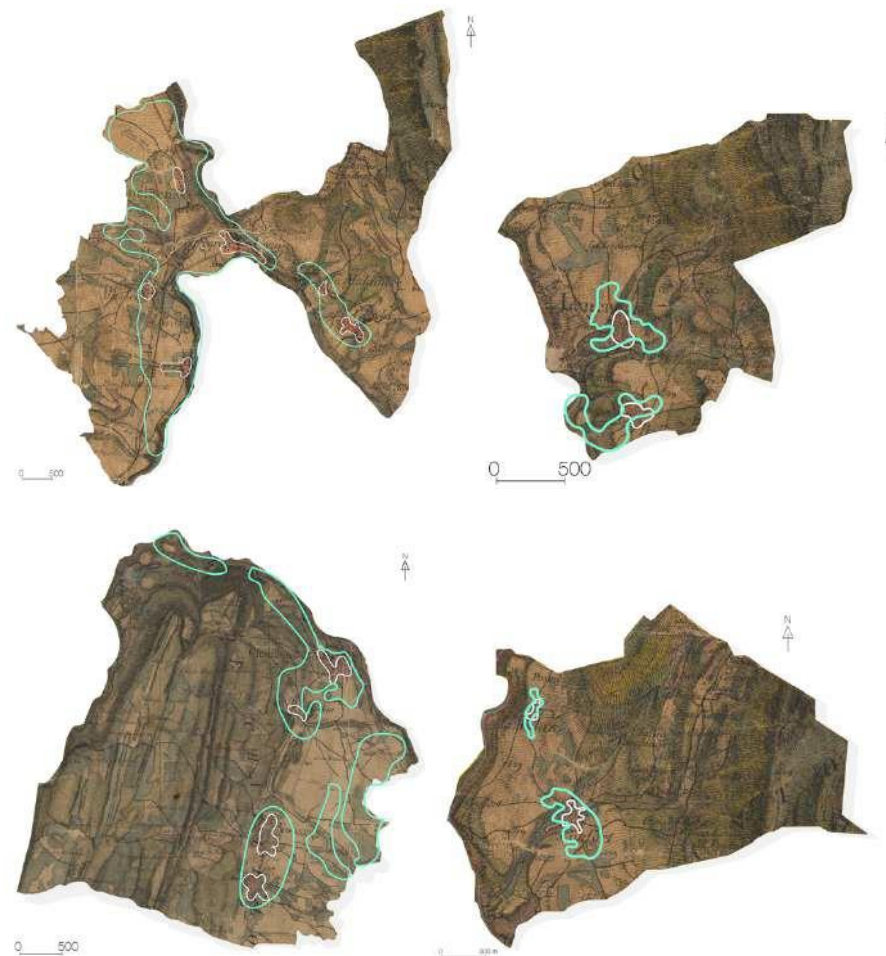


► *L'évolution des communes de la zone centre*

- Bellegarde-sur-Valserine est aussi une conurbation issue des hameaux de Les Gorges, Musinens, la Pierre, Coupy, les Ecluses, Arlod, Ochiaz... Elle tend à se développer à l'Est et à l'Ouest le long du Rhône. C'est la commune qui a le plus évolué avec le temps en termes d'occupation des sols.
- La commune de Lancrans constituée de deux entités urbaines se développe vers le Sud en direction de Bellegarde-sur-Valserine et se trouve contrainte par des obstacles naturels à l'Est.
- La commune de Châtillon-en-Michaille s'étend sur sa partie Est, le long de l'autoroute A40 mais avant tout vers le Sud en direction de Bellegarde-sur-Valserine. La partie Ouest de la commune étant contrainte par sa topographie.
- La commune de Confort constituée de deux entités urbaines s'étend en direction Nord et Sud le long de l'axe de la D991. La commune se situe dans un couloir entre deux zones montagneuses.

Les communes de Bellegarde-sur-Valserine, Lancrans, Châtillon-en-Michaille et Confort (de gauche à droite et de Haut en Bas)

(Source : Géoportail ; Extrait de la carte d'Etat-Major, 1820-1866 ; EAU PROSCOT)

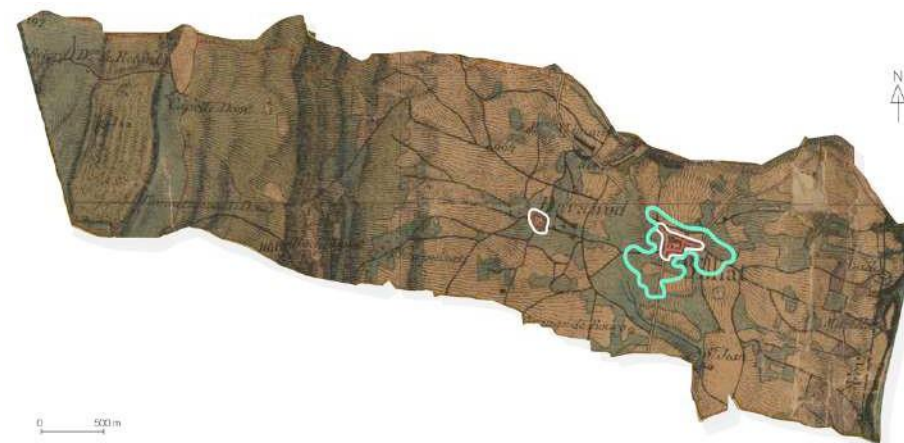


► *L'évolution des communes de la zone sud*

- La commune de Villes se déploie sur un axe Nord-Sud le long de la D256 qui permet de rejoindre les communes de Billiat au Sud et Ochiaz au Nord.
- La commune de Billiat s'étoffe de manière concentrique, tout en restant le long de l'axe D991 qui traverse le territoire de Châtillon-en-Michaille à Chanay au Sud.
- La commune de Lhôpital s'est développée sur l'axe Nord-Sud de la D99, contrainte par une zone montagneuse sur la majeure partie Ouest de la commune.

Les communes de Villes, Billiat et de Lhôpital (de Haut en Bas)

(Source : Géoportail ; Extrait de la carte d'Etat-Major, 1820-1866 ; EAU PROSCOT)

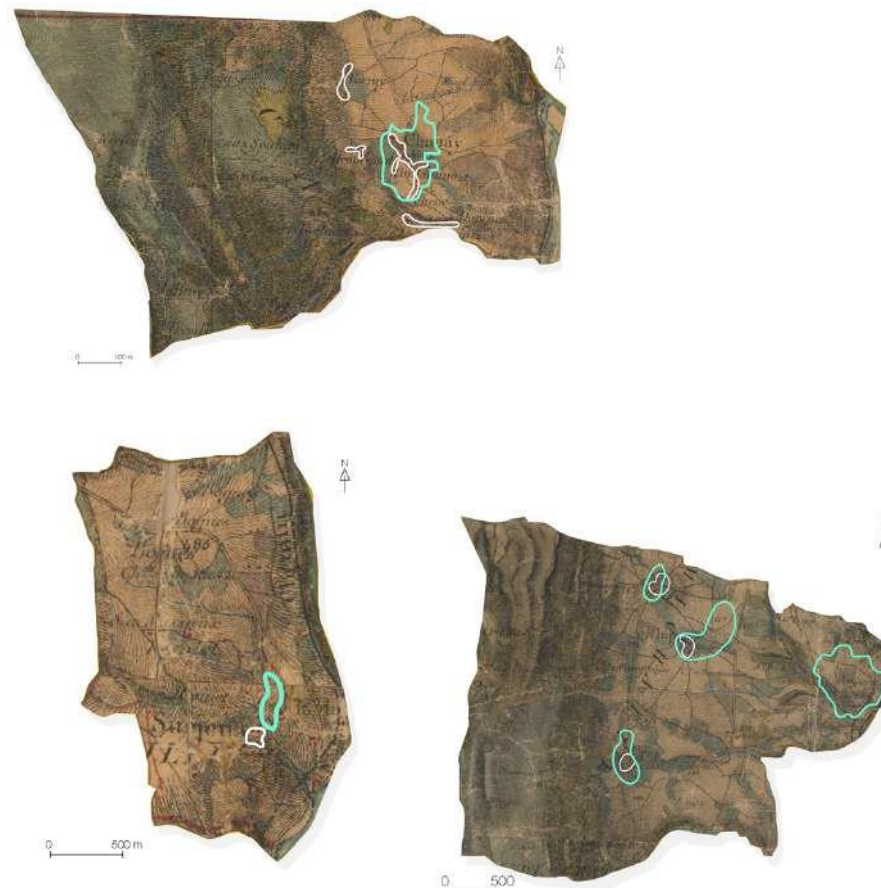


► *L'évolution des communes de la zone sud*

- La commune de Chanay s'est développée dans la plaine dûe à des contraintes topographiques à l'Ouest et au Sud.
- La commune de Surjoux s'est développée sur un axe Nord-Sud contrainte à l'Est par le Rhône.
- La commune d'Injoux-Génissiat, se démarque par deux pôles : Injoux et Génissiat. On remarque un premier développement sur la partie Ouest et un second autour de Génissiat, en proximité du Rhône.

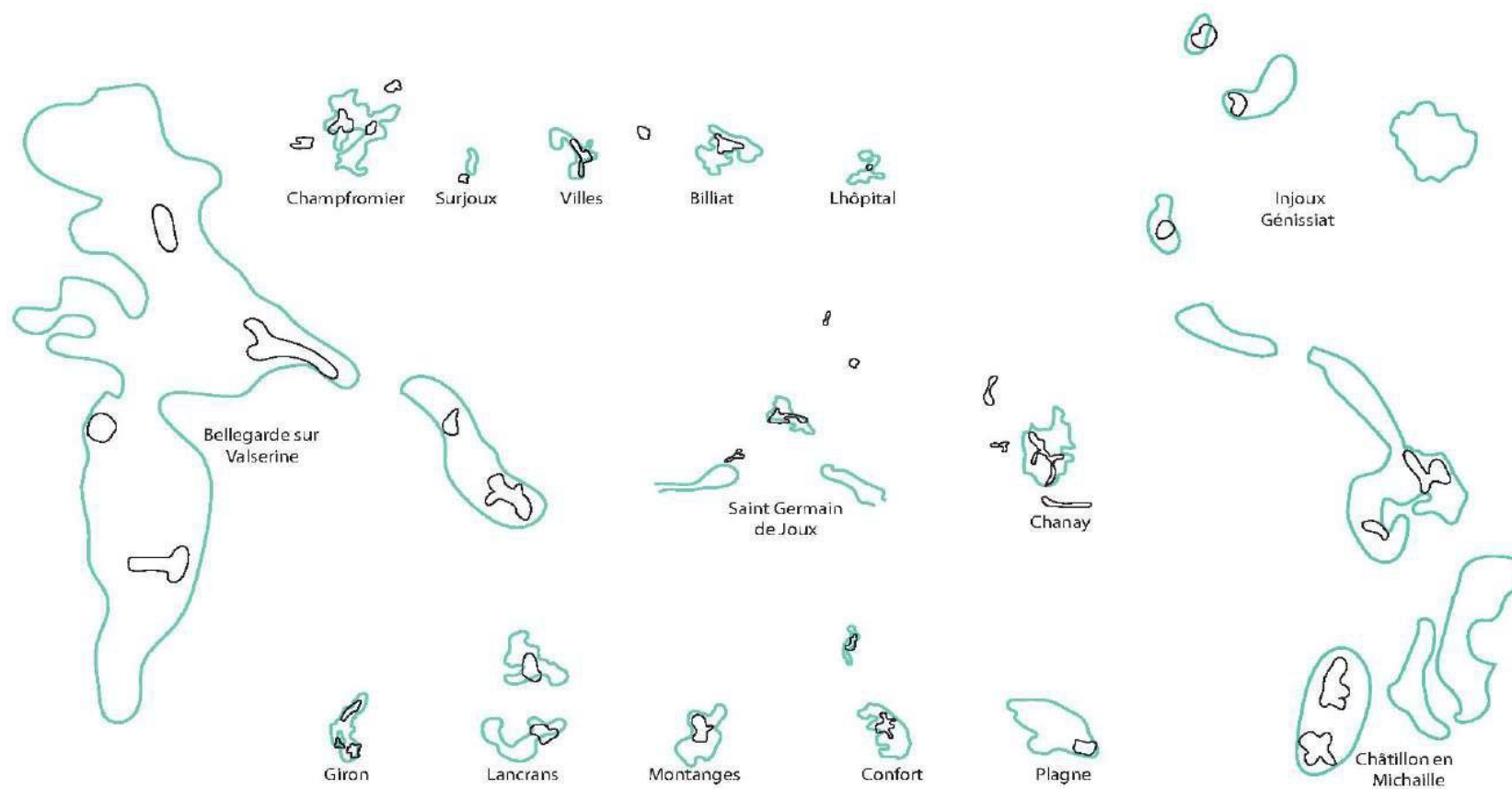
Les communes de Chanay, Surjoux et de Injoux-Génissiat (de gauche à droite et de Haut en Bas)

(Source : Géoportail ; Extrait de la carte d'Etat Major, 1820-1866 ; EAU PROSCOT)



Les modèles d'évolution de la tache urbaine à travers le temps des 15 communes

(Source : réalisation EAU PROSCOT)



LES POLARITES ET L'ORGANISATION DE L'ESPACE

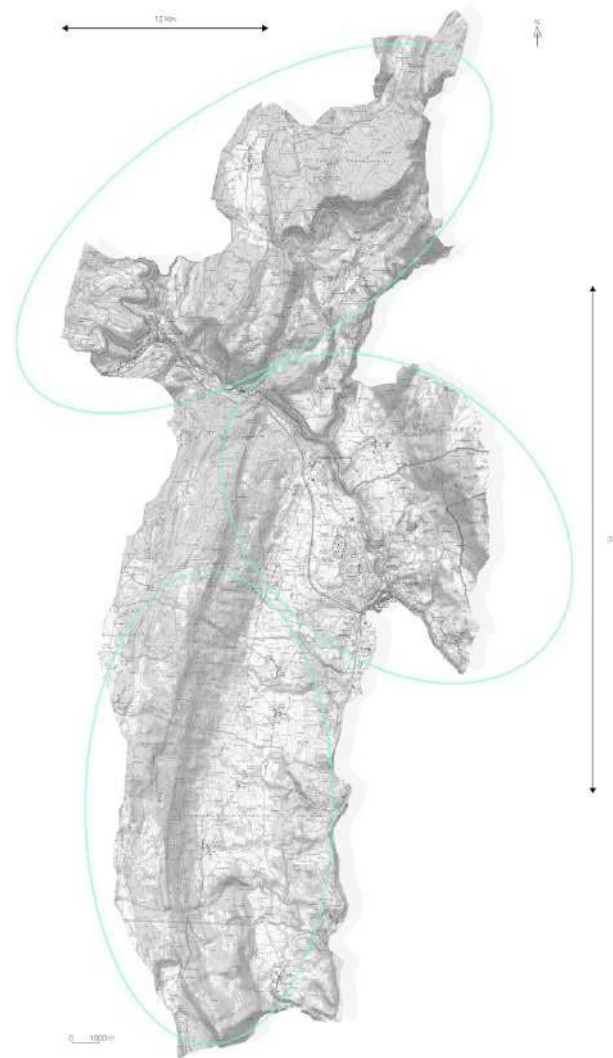
LES POLARITES

► *Trois secteurs bien distincts et 4 niveaux de polarité*

- Le territoire du Pays Bellegardien s'inscrit dans une emprise spatiale en forme d'ellipse de 31 km de long sur 12 km de large et concerne 15 communes.
- L'organisation des polarités du territoire du Pays Bellegardien se décompose en 4 niveaux :
 - Le centre.
 - Les bourgs / pôles relais.
 - Les villages ruraux.
 - Les hameaux.
- La topographie, le réseau hydrographique, les réseaux ainsi que les éléments naturels vont être des paramètres de l'organisation et de l'occupation de cet espace.

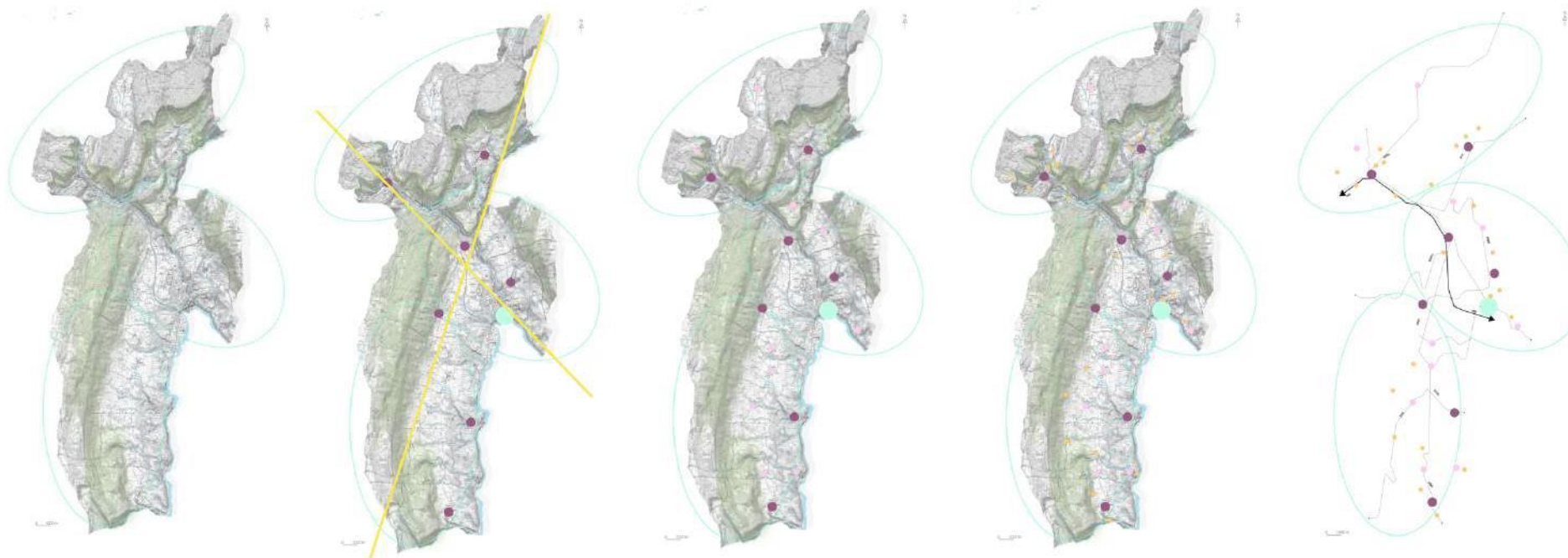
L'organisation du territoire en trois secteurs

(Source : Géoportail ; Extrait de la carte IGN ; EAU PROSCOT)



L'ORGANISATION DE L'ESPACE

► La lecture du territoire



- La géographie du territoire se dessine dans un ensemble de montagnes et de vallées entre eau et paysages. Un ensemble montagneux se dessine, traverse et cerne le territoire et les espaces. Au centre la Valserine coupe le territoire en une partie Nord et Sud. La commune de Plagne est enclavée par la topographie, qui la détache du reste de l'espace.
- Une grande plaine au Sud-Est permet le développement du bâti. Les zones de montagnes et le réseau hydrographique viennent donc définir les trois grandes zones. La géographie explique la disposition et l'organisation des centres, des pôles, des villages et des hameaux.
- On remarque une organisation en croix suivant un axe Nord-Sud et un axe Est-Ouest pouvant se recouper avec les axes naturels.
- L'organisation autour des pôles relais, se fait en périphérie par une série de deux ou trois villages ruraux, eux même satellisés par des hameaux. Cette hiérarchie se définit par les axes de communication, l'autoroute A40 offre une transversalité reliant le territoire à Lyon et à Genève mais crée une frontière supplémentaire entre le Nord et le Sud. Sur les axes mineurs, les départementales, on retrouve les pôles relais et les villages ruraux alors que les hameaux se placent d'une manière disparate et sont isolés sur le territoire.

► ...La carte schématique des polarités

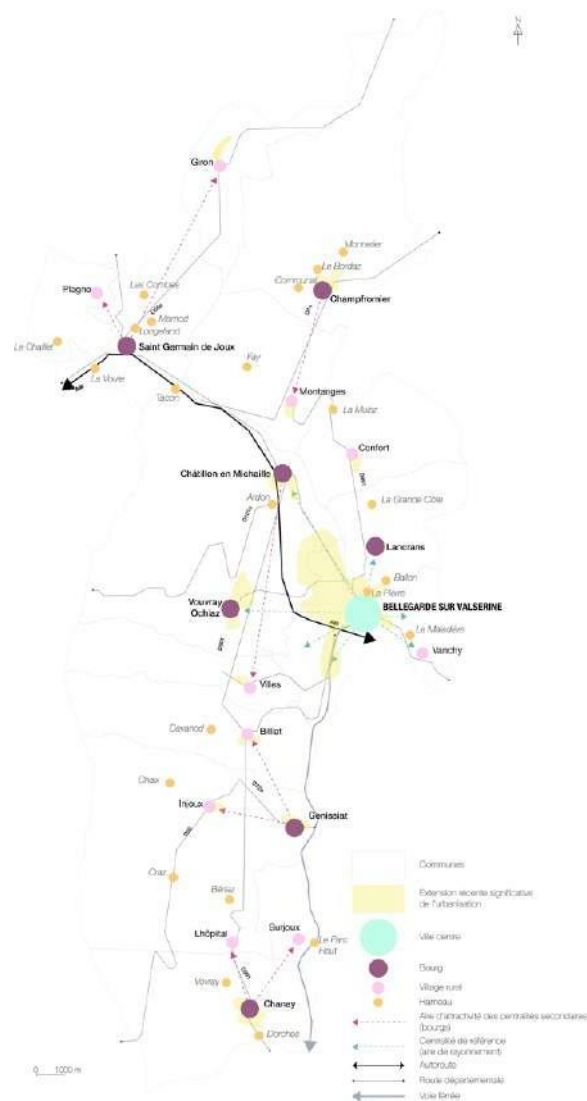
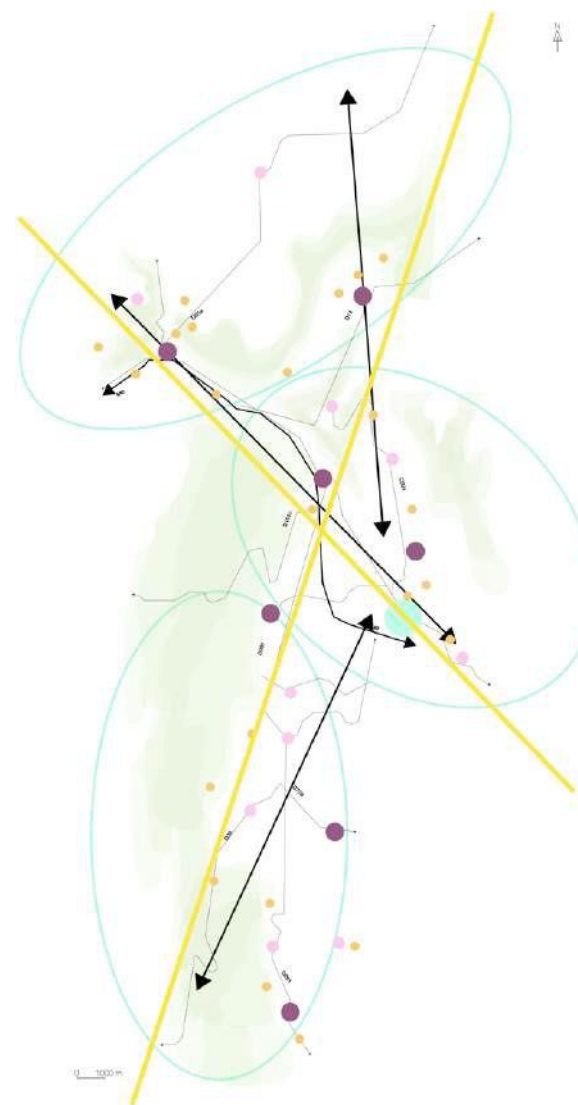
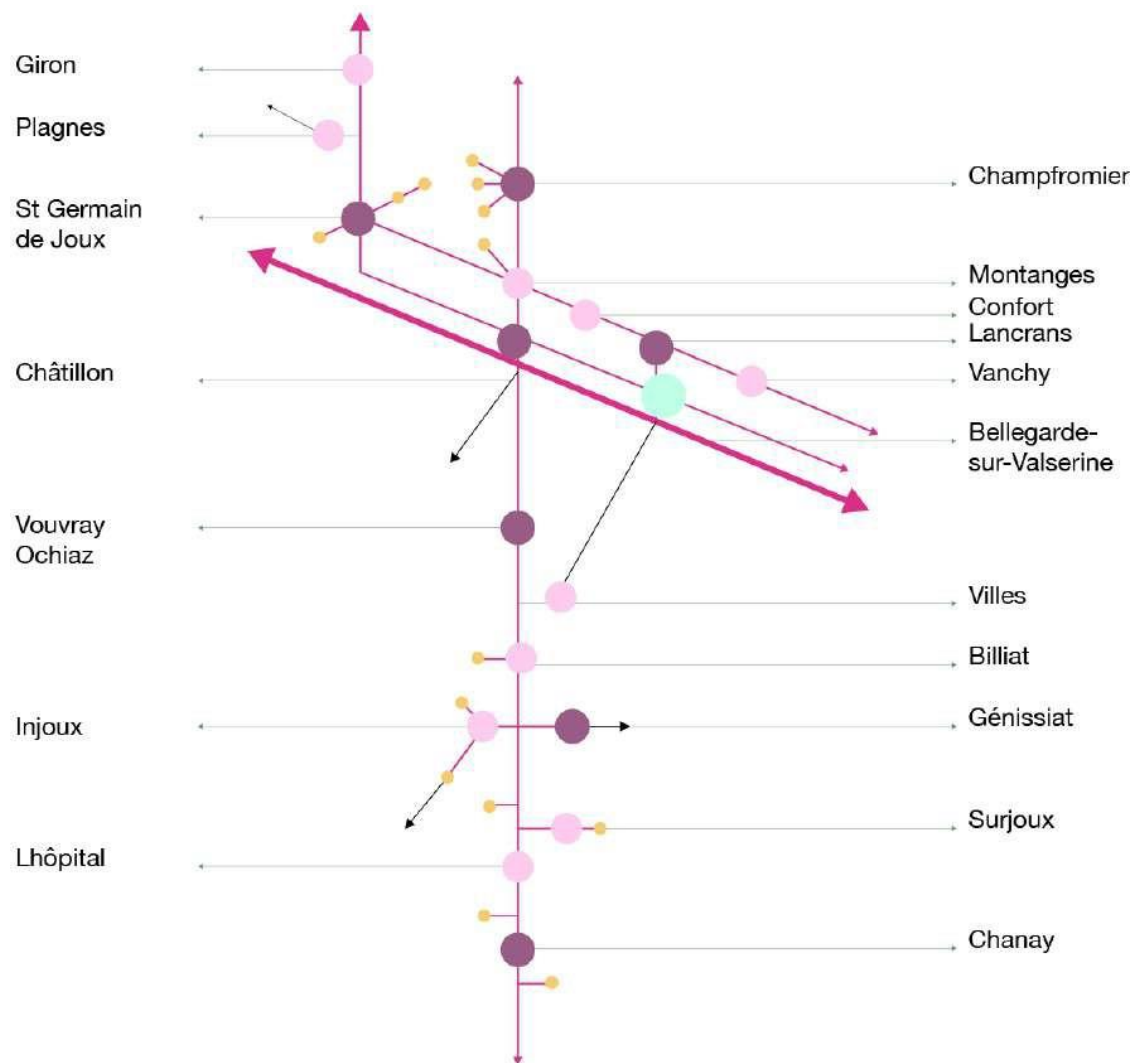


Schéma synthétique du territoire : l'organisation de l'espace et les polarités

(Source : Géoportail ; Extrait de la carte IGN ; EAU PROSCOT)



► *La carte de synthèse de l'organisation territoriale*

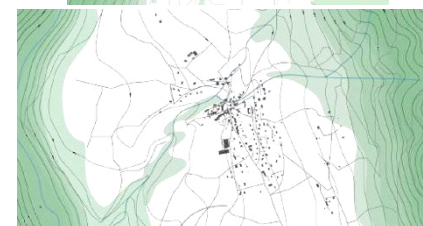
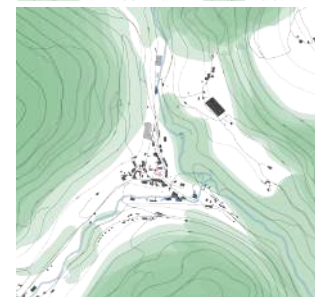
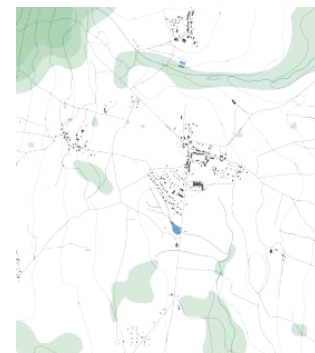


LA TYPOLOGIE D'IMPLANTATION DES ESPACES BATIS

- Les espaces bâtis se sont développés dans des secteurs liés à la géographie et la topographie du territoire.
- On retrouve 4 secteurs d'implantation géographique :
 - L'implantation sur un coteau en lisière forestière.
 - L'implantation en plaine fermée.
 - L'implantation en fond de vallée.
 - L'implantation en plaine ouverte.

La typologie d'implantation

(Source : SIG du
Territoire; EAU
PROSCOT)



► *L’implantation sur un coteau en lisière forestière*

● **Les communes concernées :**

- Vouvray-Ochiaz,
- Chanay,
- Châtillon-en-Michaille,
- Montanges et Champfromier.

Exemple d’implantation sur un coteau en lisière de forêt à Vouvray

(Source : SIG du Territoire: PLUiH)



Panorama sur l’implantation de la commune à Montanges

(Source : Google Earth ; Montanges)



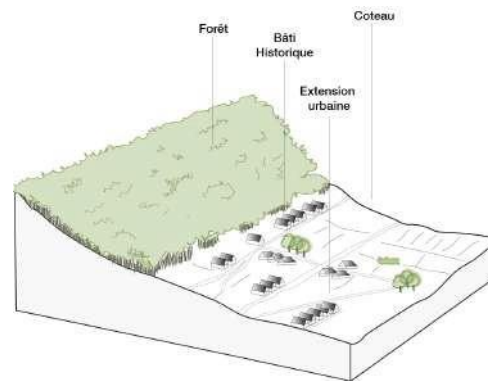
● **Caractéristiques d’implantation**

- L’implantation sur un coteau en lisière forestière se caractérise par des formes bâties installées en début de pente, là où la forêt s’arrête pour laisser la place à l’agriculture. Les bourgs apparaissent concentrés et logés dans la forêt. Le système viaire est parallèle aux courbes de niveaux et organise les différentes ponctuations urbaines sur le coteau.

● **Conséquences en termes de perceptions paysagères**

- Ce type d’implantation rend les formes urbaines en position dominante par rapport à la plaine agricole. Elles surplombent le paysage. Depuis les bourgs, des points de vue sur la plaine sont perceptibles selon le degré de dilatation de l’espace bâti. Depuis la plaine agricole, les formes urbaines sont aussi très perceptibles. Ce type d’implantation présente des silhouettes urbaines depuis la plaine. Ces silhouettes viennent interrompre la lisière forestière et son impression de densité végétale. Les espaces bâtis marquent des transitions paysagères de qualité avec l’espace agricole, par des systèmes de jardins ou de vergers. Ce type d’implantation propose une imbrication entre espace agricole et espace bâti de qualité : l’espace bâti ne fait donc pas front avec l’espace agricole. Ce type d’implantation offre de nombreuses relations de co-visibilité entre différents points du territoire.

Bloc diagramme type d’une implantation sur un coteau en lisière de forêt



► *L'implantation en plaine fermée*

● **Les communes concernées :**

- Plagnes,
- Surjoux,
- Giron,
- Génissiat,
- Lancrans et Confort.

Exemple d'implantation en plaine fermée à Confort

(Source : SIG du Territoire : PLUiH)



Panorama de la silhouette urbaine à Lacrans

(Source : Google Earth ; Lancrans)



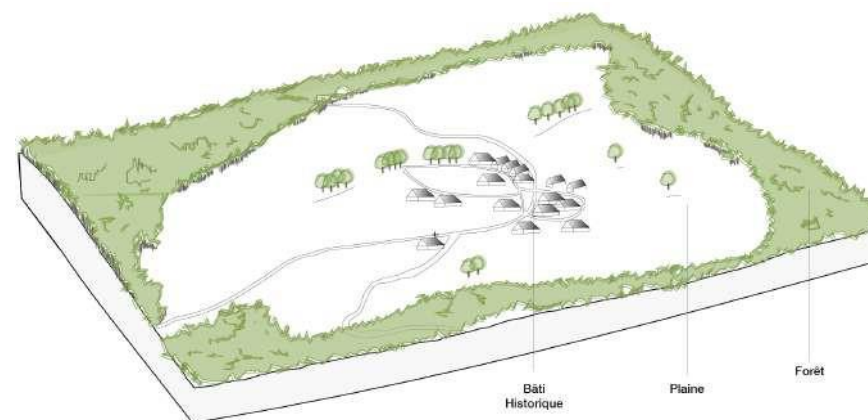
● **Caractéristiques d'implantation**

- L'implantation en plaine fermée se caractérise par une présence de formes urbaines concentrées à l'intersection de routes. Les bourgs s'implantent dans les creux d'un espace agricole collinaire diversifié et fortement arboré.

● **Conséquences en termes de perceptions paysagères**

- Ce type d'implantation ne rend pas les formes urbaines beaucoup perceptibles depuis l'espace agricole. Il n'y a pas de points de vue depuis les espaces bâtis. Globalement, le paysage est fermé et ce sont les horizons proches qui dominent. Dans ce contexte, il y a peu de relations de co-visibilité entre plusieurs bourgs.

Bloc diagramme type d'une implantation en plaine fermée



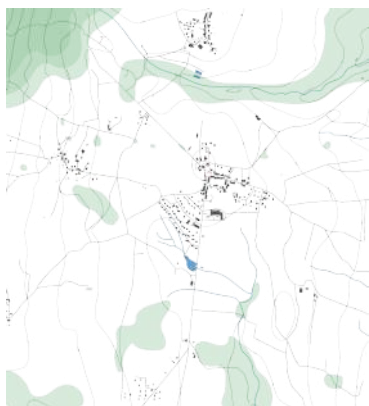
► *L'implantation en plaine ouverte*

● **Les communes concernées :**

- Billiat,
- Injoux,
- L'hôpital et Villes.

Exemple d'implantation en plaine ouverte à Billiat

(Source : SIG du Territoire : PLUi-H)



Panorama depuis la commune de L'hôpital

(Source : Google Earth ; L'hôpital)



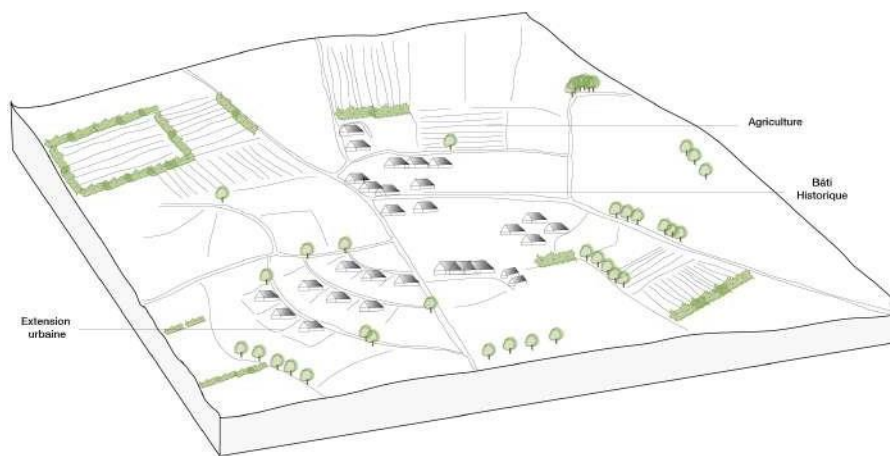
● **Caractéristiques d'implantation**

- L'implantation en fond de vallée se caractérise par des formes urbaines qui suivent le cours d'eau ainsi que la topographie. On retrouve bien souvent des parcelles linéaires qui suivent les axes de communication. Quelques percées sur les coteaux démontrent l'extension des villages en fond de vallée. Les formes urbaines sont souvent des villages rues en conséquence de la largeur de la vallée.

● **Conséquences en termes de perceptions paysagères**

- Ce type d'implantation ne permet pas de visibilité sur l'espace agricole. Le paysage est fermé et ce sont les hauteurs proches qui dominent la vue. Dans ces espaces, il y a peu ou pas de relations de co-visibilité avec d'autres bourgs.

Bloc diagramme type d'une implantation en plaine ouverte



LA MORPHOLOGIE URBAINE

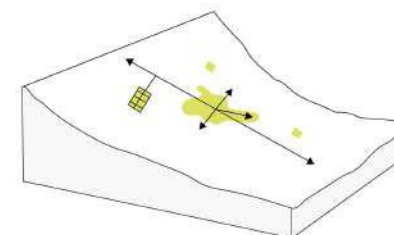
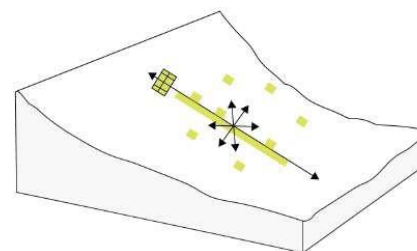
LA CONFIGURATION DES TISSUS URBAINS

Les espaces bâtis implantés sur le territoire se sont développés autour de tâches bâties selon différentes configurations. On peut distinguer 2 familles d'armature urbaine sur le territoire :

- Le tissu historique continu et discontinu.
- Le tissu classique aggloméré et resserré.

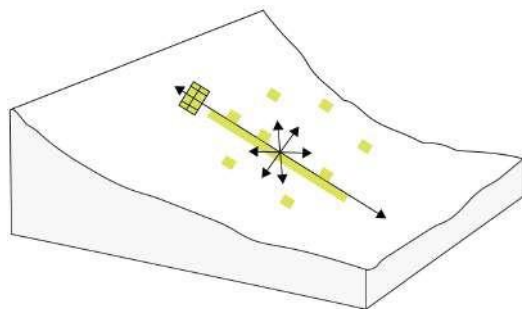
Chaque famille peut se décliner en 3 modèles de morphologie bâtie :

- Pour la première famille :
 - Le village linéaire à bâti discontinu,
 - Le bâti discontinu et éclaté,
 - Le village linéaire à bâti continu et discontinu avec un développement contemporain.
- Pour la deuxième famille :
 - L'enveloppe bâtie resserrée,
 - L'enveloppe bâtie ramifiée,
 - L'enveloppe bâtie conurbée.



► *Le tissu historique continu et discontinu*

Cette famille morphologique retrace l'histoire des « villages rue » en linéaire et proche de la rue principale traversante de la commune. Elle développe du bâti en alignement de rue d'une manière continue ou discontinue.



● **Le village linéaire à bâti discontinu**

- Ce modèle d'occupation bâtie est en forme linéaire souvent du Nord au Sud, il est connu sous le nom de « village rue ». La tâche urbaine est étirée et étroite. Toutefois le bâti est disposé en discontinuité ouvrant ponctuellement l'espace de la rue sur des traversées visuelles perpendiculaires offertes vers le paysage lointain.

Vue aérienne de Giron et Champfromier

(Source : Géoportail ; Giron et Champfromier)

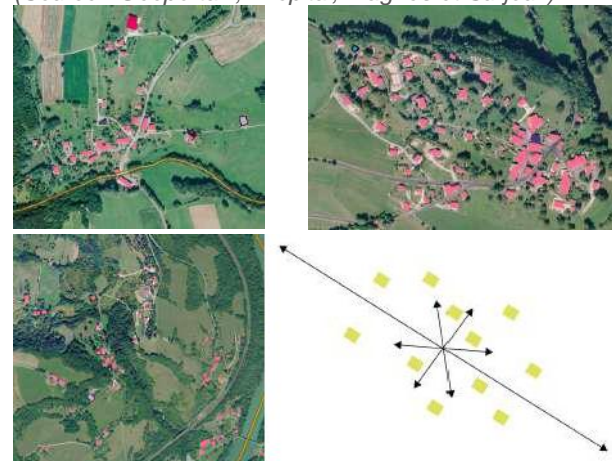


● **Le bâti discontinu et éclaté**

- Cette occupation du bâti est discontinue et vient ponctuer l'espace qui lui est disponible, par regroupement de deux ou trois maisons ou bien d'une seule. Il n'y a pas de règle d'occupation, l'emprise bâtie va se faire en fonction de la topographie et du réseau viaire.

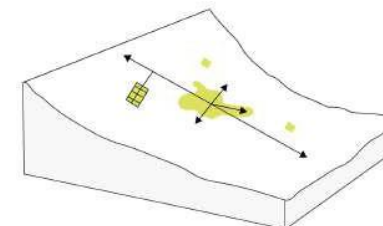
Vue aérienne de Lhôpital, Plagnes et Surjoux

(Source : Géoportail ; Lhôpital, Plagnes et Surjoux)



► *Le tissu classique aggloméré et resserré*

Cette famille morphologique retrace l'histoire des villages qui ont évolués dans leur emprise bâtie qui historiquement était compacte et resserrée et s'est étalée avec le temps dans de directions multiples.

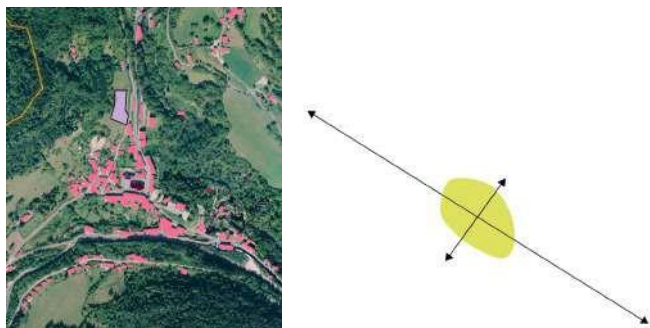


● **L'enveloppe bâtie resserrée**

- Cette morphologie est typique de plusieurs villages en France où le bourg se développe autour de la place du village avec son église et sa mairie d'une manière agglomérée en cercle autour d'un centre.

Vue aérienne de Saint-Germain-de-Joux

(Source : Géoportail ; St-Germain-de-Joux)



● **L'enveloppe bâtie ramifiée**

- Cette morphologie reprend la base du village et de sa trace originelle ouvrant sur des ramifications externes au centre. Ces ramifications bâties se développent le long des routes et en de multiples directions.

Vue aérienne de Châtillon-en-Michaille, Chanay, Montanges, Villes, Billiat, Confort, Lancrans et Injoux (de gauche à droite et de Haut en Bas)

(Source : Géoportail ; Châtillon-en-Michaille, Chanay, Montanges, Villes, Billiat, Confort, Lancrans et Injoux)

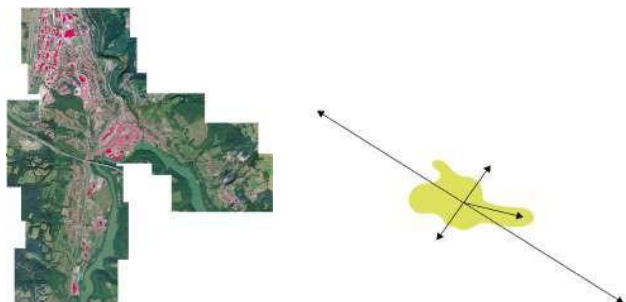


● **L'enveloppe bâtie conurbée**

- Cette morphologie est plus imposante en emprise bâtie, la tâche construite part du noyau originel de la commune et de ses ramifications et à force de s'étendre rejoint une autre tâche bâtie voisine et constitue ainsi un ensemble plus vaste d'espace bâti, agglomérant les multiples unités.

Vue aérienne de Bellegarde-sur-Valserine

(Source : Géoportail ; Bellegarde-sur-Valserine)



- « L’empreinte bâtie » d’origine est encore prédominante et lisible, dans la plupart des communes, sous des formes compactes (bourg castral) ou linéaires (village-rue), le plus souvent autour d’un carrefour de voies de communication.
- Billiat constitue un cas particulier : bourg franc « militaire » (né de la volonté du Comte Amédée V de Savoie), avec ses rues à angle droit, et son enceinte quadrangulaire assise à l’ouest, sur l’un des murs de l’ancien château fort (édifié en 1321).
- Saint-Germain-de-Joux offre l’exemple le plus significatif, et le plus urbain de bourg castral, au tissu bâti resserré autour de la place de la Mairie et de l’Eglise, avec des pénétrantes routières, au confluent de deux vallées (la Semine et le Combet). Un quartier « haut », Bellelive, s’étire le long de l’ancienne route des diligences.
- Certains villages anciens « discrètement blottis » dans leur site, présentent des limites encore franches, et peu « perturbées » par une urbanisation récente aux abords (Plagne, Surjoux, L’hôpital).



Plagne



Saint-Germain-de-Joux



Injoux



L'hôpital



Chanay



Villes



Billiat

LA TYPOLOGIE DE L'HABITAT

LA TYPOLOGIE DES ESPACES BATIS

élément remarquable du tissu urbain du centre-ville.

- ▶ *L'habitat de la ville compacte, « urbaine » : Bellegarde-sur-Valserine*



- Bellegarde-sur-Valserine est structurée sur le modèle d'une ville compacte et dense. Cette structure se caractérise par l'alignement le long de la rue de la République/Bertola avec ponctuellement des reculs du bâti, des passages couverts et des arcades. Cet alignement est un

- La silhouette urbaine et les volumétries sont plutôt homogènes dans l'hypercentre. On retrouve des hauteurs entre R+2 et R+3 avec ponctuellement quelques immeubles de grande hauteur (R+6 sur la place Carnot). La silhouette de l'habitat est plus hétérogène sur les rives du Rhône avec des immeubles qui surplombent. On notera dans ce secteur l'insertion du bâti selon les courbes de niveau.
- Bellegarde-sur-Valserine se caractérise aussi par une prédominance du bâti pavillonnaire. Les zones d'habitat pavillonnaire sont très étendues, elles ont fortement consommé l'espace et se sont implantées sur les pentes des Hauts de Bellegarde, le long du vallon de la Fulie, en amont de la RD 1084, sur le pied de coteau du plateau de Mussel, et ont formé le quartier Beauséjour.



- Un habitat collectif à taille humaine (R+4/R+5) est présent à Bellegarde. On le retrouve notamment le long de la rue Buffon, sur l'avenue Saint-Exupéry pour ses expressions les plus récentes (post 1975) et le long de la rue Joseph Marion pour ses expressions les plus anciennes (R+4/R+4+combles/R+5).

- Des opérations de renouvellement urbain, conduites notamment par Dynacité, ont participé de l'amélioration du parc locatif social sur Bellegarde-sur-Valserine et apportées sur le marché du logement une offre fortement qualitative. Plusieurs programmes de construction à Bellegarde sont en cours comme dans le quartier de Beauséjour, situé sur les hauteurs de Bellegarde, il bénéficie d'une situation stratégique et de points de vue imprenables sur le reste de la ville, la vallée de la Valserine et les horizons montagnards à l'Est.



► *L'habitat des villages, « aérés »*

- L'habitat des villages est structuré par ses alignements des façades d'habitation ou de murets d'enceinte qui assurent la continuité entre les façades. De nombreuses fermes étaient installées dans les centres et les accès aux dépendances se font directement depuis l'espace public par de grandes ouvertures. Des jardins potagers privatifs aménagés, contigus aux habitations, confèrent aux villages leur charme campagnard.
- L'habitat des bourgs est assez homogène et dense, il s'organise selon deux sens d'implantation du bâti : des lignes de façades parallèles et perpendiculaires aux voies dominent (sans véritable dominante).
- L'ordonnancement des constructions est caractérisé par une faible épaisseur bâtie le long de la voie, avec un alignement bâti et un ordre continu ou semi-continu, les hauteurs sont de type R+1+C à R+2.
- Les habitations traditionnelles typiques de la région dominent par :
 - des façades en pierres apparentes (beurrage des joints) ou enduites,
 - des toitures en tuiles (plates, mécaniques), à deux ou quatre pans et à débords,
 - de nombreuses ouvertures symétriques, de taille modeste et à encadrement en pierres de taille,
 - de murs d'enceinte en pierres sèches ou jointes.
- Des maisons individuelles (RDC + combles), type pavillonnaire, se sont souvent construites, en proximité des bourgs. Leurs caractéristiques architecturales tentent de s'harmoniser avec les couleurs et formes des habitations des bourgs. Leur implantation s'est adaptée à la topographie des sites, mais s'est réalisée en milieu de parcelle avec pour conséquence une déconnection du bâti avec l'espace public (chemin de Geudry à Chanay / chemin de la Folatière à Lancrans, ...).



► *L'habitat des hameaux – Anciennes fermes*

Elles se situent en bordure de hameaux et à distance des voies de circulations principales. Ce sont très souvent d'anciennes habitations liées à l'activité agricole (fermes, écuries, étables...) construites de façon traditionnelle avec des matériaux simples comme la pierre et le bois.

Les maisons dites à caractère « rurale » sont caractérisées par leur isolement. Elles sont en général localisées en bordure des hameaux et à distance des voies de circulations principales. Ces dernières sont souvent d'anciennes demeures (fermes, écuries, étables...) faites de matériaux traditionnels tels que la pierre et le bois. Elles sont l'histoire du territoire, de par la typicité des formes bâties et des matériaux utilisés.

- Elles sont l'identité du territoire rurale. Leurs formes et leurs présences dans le paysage (grand paysage) font d'elles des éléments patrimoniaux parfois remarquables, reflet de la typicité locale.
- Les maisons dites à caractère « rurale » se trouvent :
 - dans les hameaux,
 - ou dans les anciens hameaux devenus quartiers pavillonnaires (secteur Ballon à Lanrans / impasse Bellevue à Champfromier).



- **Une identité villageoise forte : le village-rue**

Les villages nommées « village-rue » sont Billiat, Giron, Montanges, Plagne, Confort, Chanay et Villes. Ils s'organisent dans une forme de village-rue installé sur une ligne de crête ou le long d'un axe routier. Parfois, dominant les vallées comme Giron, la composition du bourg des villages-rue suit la trame traditionnelle en milieu rural : le bâti donne directement sur les espaces agricoles ou les jardins et vergers alentours.

L'intégration du bourg suit la topographie : la rue suit le relief, le bâti s'inscrit dans les courbes de niveaux avec une densité très importante sur des espaces limités (Chanay, Montanges, Giron).

L'habitat s'implante de façon parallèle ou perpendiculaire à la voie. Le bâti est assez diversifié. Il se compose de vieilles maisons typiques de la région. Parfois, ce sont des bâtisses plus imposantes, plus bourgeoises ou agricoles cossues qui marquent l'espace.



Chanay



Surjo



Giron



Ochi

- **Une trame villageoise moins affirmée : Chatillon-en-Michaille, de Lhôpital, Surjoux et Champfromier**

Dans le cas de ces quatre villages, il est presque difficile de parler de bourg car il s'agit plus dans le cas présent d'une suite d'habitations groupées en chapelets installés le long des axes routiers.

Pour la commune de Châtillon-en-Michaille, les deux noyaux sont en discontinuité : le centre au Nord de l'A40 et le secteur de Vouvray, 3 km au Sud, autour de D991. Vouvray est un ancien hameau qui a connu un important développement de l'habitat pavillonnaire. Aujourd'hui, il n'est principalement constitué que de pavillon de diverses époques (1980/1990/2000).

Il pourrait y avoir un enjeu à conforter ces noyaux en les reliant et en valorisant l'espace autour de l'église. L'optimisation des dents creuses des centres-villages par la création d'une offre d'habitat villageois intermédiaire (R+2) de qualité conforterait la centralité de ces villages.



Vue sur le village de Champfromier



Communal (Champfromier).



Monnetier (Champfromier).

● **Le village circulaire d’Injoux-Génissiat : l’ancien bourg de Génissiat**

- L’ancien bourg Génissiat domine la vallée du Rhône. Perché, il s’organise autour de son église, comme point central de l’espace communal. Les habitations se structurent autour d’un îlot central, constitué de l’église et d’un petit espace public.
- Pour le bourg d’Injoux comme pour le bourg de Génissiat, les habitations traditionnelles s’alignent à la voirie. Elles ont des faitages parallèles aux voies de communications.

● **Le village dense : Saint-Germain-de-Joux**

- Les habitations de Saint-Germain-de-Joux sont un exemple de densité dans le monde rural. Ce village a peu subi le mouvement de développement de l’habitat pavillonnaire. Contraint par le relief et puis aujourd’hui par l’A40, Saint-Germain-de-Joux possède des habitations peu larges mais profondes. On y retrouve tout de même quelques grosses fermes en déconnexion avec le tissu d’habitat villageois en entrée de la commune. La volumétrie dominante reste celle de l’habitat rural, R+1, mais on y retrouve tout de même plusieurs bâtiments en R+2.

Maisons individuelles - Surjoux



● **L’habitat individuel**

- Il est très répandu sur le territoire du Pays Bellegardien. Il regroupe un ensemble très divers de maisons qui peuvent être de formes et de tailles variées. Elles peuvent être anciennes et faites de vieilles pierres, ou plus récentes et habillées de bois, ou encore de manière plus contemporaine, organisées en lotissement. On trouve peu de villas des années 60, dites cubes en béton avec toitures terrasses.

Maisons individuelles



- L'habitat collectif, même s'il est largement minoritaire comparé au logement individuel, est tout de même présent dans la ville-pôle de Bellegarde-sur-Valserine. Ce dernier représente également une diversité importante aussi bien dans sa forme que dans sa couleur et son style architectural. Les récentes opérations de renouvellement urbain ont grossi ses rangs.
- On le retrouve généralement à proximité des centres, accolé à la voirie, ou un peu plus en retrait sous la forme d'opération d'aménagement encadrée par un cadre paysager. Bellegarde-sur-Valserine possède plusieurs exemples qualitatifs d'habitat collectif qui s'élève jusqu'à R+6 (place Carnot, opération quartier Beauséjour).

- La hauteur des bâtiments du territoire du Pays Bellegardien est représentative de la typologie des espaces bâtis. Les bâtiments de grande taille (R+4 et plus) se trouvent en grande majorité dans la ville-centre de Bellegarde-sur-Valserine.
- Cependant, le caractère rural du territoire fait que les constructions à un ou deux étages sont les plus représentées, que ce soit dans les bourgs ou les hameaux.
- Les bâtiments les plus hauts ou immeubles peuvent aller jusqu'à R+6 maximum reste est très rare sur le territoire. Le R+1+combles est la hauteur moyenne des communes.

Les hauteurs



● **Les structures traditionnelles: les architectures**

- Le type architectural le plus couramment observé est celui du Haut-Bugey, mais avec des influences jurassiennes fortes dans les communes de la partie Nord du territoire.
- Une architecture déterminée par l'usage : quand famille, bétail et récoltes s'abritaient sous le même toit, des habitations annexées d'une grange et d'une étable, voire d'une cave souvent voûtée en sous-sol (pour les maisons vigneronnes de l'Arc rhodanien).
- Des volumétries imposantes, sobres, massives, et au moins aussi larges que hautes.
- Une minéralité dominante dans les bâtiments traditionnels :
 - > Des façades enduites (mortier de chaux), dans des teintes grise ou beige, ou en pierres apparentes.
 - > Des ouvertures entourées de pierre de taille, ou enduites (d'un ton très clair).
 - > Des encadrements et les chaînages d'angle très visibles, en pierres calcaires claires.
 - > Le bois n'est utilisé que pour les ouvertures, ...avec une porte pour chaque usage : habitation, cellier, écurie, grenier, grange.
 - > Le linteau de la porte de grange est soit horizontal ou légèrement cintré en bois, soit en pierre avec un arc surbaissé.
- Des toitures à fortes pentes, parfois avec croupes, prolongées en auvent plus ou moins large, abritant parfois une plateforme de stockage du bois (le Dreffia).
- D'intéressants jeux de toitures :
 - > Généralement à deux pans en tuiles rouges, aux pentes plus ou moins accentuées selon les fonctions d'origine des constructions (maisons de ville ou corps de ferme).
 - > Plus rarement de couleur grise ou brune : les anciens matériaux de toiture (chaume, tavaillons) ont été peu à peu remplacés (tuile mécanique, tôle ondulée) mais subsistent çà et là.



Champfremier.



Chanay.



Ochiaz (Châtillon).



Giron.



► Le bâti patrimonial

● Les monuments historiques

- Chanay
 - > Le château de Dorches
 - > Eléments protégés : Château de la Dorches (les restes).
 - > Inscription par arrêté du 9 mars 1927.
 - > Période de construction : XIIe siècle.

- Surjoux
 - > Le grenier à sel
 - > Datant du XVIIIème siècle, rénové en 1747 par la Ferme Générale, pour recevoir les sacs de sel provenant d'étangs près d'Aigues-Mortes et loger les agents du roi, un procureur, un contrôleur et un commis, employés à la gabelle, appelés "gabelous". Le sel stocké prenait ensuite la direction de la Suisse, de la Savoie et des Pays de Gex à dos de mulet. L'activité stoppa pendant la période révolutionnaire. En 1792, le grenier à sel fut transformé en caserne de douane pour le contrôle de la zone franche en 1860.
 - > Eléments protégés : Le grenier à sel, le bâtiment principal, le petit bâtiment qui lui est accolé au sud, les deux bâtiments de corps de garde ainsi que les deux porches d'entrée, l'avant-cour et les parcelles sur lesquelles ils se trouvent sis Au Parc (cad. A 569, 570, 544)
 - > Inscription par arrêté du 21 mars 2007
 - > Période de construction : XVIIIe siècle



- La qualité paysagère, urbaine et patrimoniale du territoire rural, comme de l'espace bâti des bourgs et des hameaux concernés nécessite une attention particulière liée à la protection et à la valorisation des monuments historiques. Il apparaît nécessaire dans ces secteurs de :
 - limiter l'étalement urbain et proscrire le mitage induit par la réalisation de constructions isolées sur leur parcelle sans prise en compte de leur environnement paysager et bâti,
 - rechercher, pour les zones constructibles nouvelles comme pour les interventions sur le bâti existant, des formes urbaines et un traitement (choix des zones, compositions urbaines, trames parcellaires, implantations, volumes, orientation des façades, adaptation à la pente du terrain naturel, matériaux, couleurs...) respectueux des caractéristiques du bourg et des hameaux existants.

- **Le patrimoine vernaculaire**
 - Les bourgs présentent 3 principales typologies de bâti : les demeures bourgeoises du XVIIIème siècle (constructions massives avec des toitures à 2 ou 4 pans avec de forte pente), les immeubles des centres-bourgs anciens datant du XIXème siècle et les maisons villageoises sans référence particulière à l'architecture locale qui ont constitué les extensions urbaines des bourgs entre la fin du XIXème et le début du XXème siècle.
 - Si les églises et châteaux forts impressionnent par leur aspect majestueux, le petit patrimoine figure également dans de nombreux éléments disséminés au sein du territoire. Fontaines, lavoirs, croix, ou encore monuments aux morts sont autant d'éléments du patrimoine qui font partie de l'histoire du territoire.
 - Les signes de ruralité et patrimoine vernaculaire sont encore très présents comme les fontaines, lavoirs, moulins, croix, statues, oratoire,...



Eglise Saint-Nicolas - Villes



Vouvray.



Château de Musinens –
Bellegarde-sur-Valserine



Montanges.



Château de Montanges –
Montanges

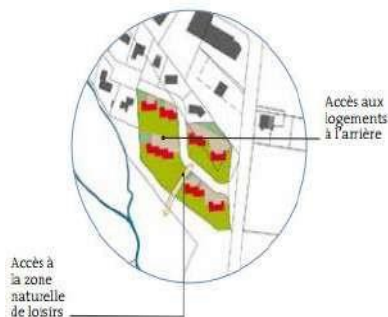


Lancrans.

► *L'habitat écologique*

● **L'éco-lotissement de Billiat : un exemple d'implantation**

- La commune de Billiat a porté une réflexion sur la situation actuelle de son urbanisation afin d'anticiper le développement futur du village.
- Cette réflexion a conduit à la récréation d'un éco-lotissement livré en 2011. Deux principes ont été retenus en fonction des contraintes agricoles et naturelles : un développement vers l'ouest et une extension au sud en limite d'un espace naturel préservé qui accueille un lotissement. Les habitations profitent de l'orientation plein sud et une partie de la programmation est réservée à l'habitat social. Les nouveaux bâtiments s'intègrent dans le tissu existant par une volumétrie similaire : des petits volumes imbriqués.
- Les principes d'aménagement de ce lotissement reposent sur une composition urbaine associant des formes architecturales d'hier, une ancienne ferme, à celles d'aujourd'hui, avec une halle dans un projet contemporain.
- Cet habitat groupé s'appuie sur une réflexion environnementale et durable menée à plusieurs niveaux: le plan-masse étudié en fonction de l'orientation au sud et de l'économie des terrains, la volumétrie compacte des maisons jumelées, le recours aux matériaux et énergies renouvelables (bois, panneaux solaires, poêles...).



► *Les espaces publics*

- Le caractère rural des communes du Pays Bellegardien limite le plus souvent l'espace public des villages à la seule place de l'Eglise, centre réunissant toutes les fonctions religieuses administratives et de la vie municipale. Différents espaces publics peuvent apparaître selon la taille et les moyens des communes : terrains de sports municipaux (terrains de pétanque, de football, ...), esplanades, places aménagées, parcs, ...

Bellegarde-sur-Valserine, place Carnot



- Les espaces publics sont souvent, tout ou en partie, occupés par des parcs de stationnement et la surface traitée en bitume. Si ce stationnement reste relativement limité et peu utilisé dans les petites communes rurales, il devient plus conséquent dans les communes de plus grande importance. Ces espaces publics posent alors la question de l'invasion de l'automobile dans le milieu urbain qui perd de ce fait des espaces de respiration et de détente bienvenue pour certaines catégories de population ne pouvant pas profiter de la nature environnante.

● L'espace public villageois : l'exemple de Billiat

- Cette opération d'aménagement permet la mise en œuvre d'une nouvelle organisation spatiale dans laquelle les différentes fonctions urbaines sont représentées (habitat, service et commerces). La nouvelle place conforte le cœur du village dans son identité architecturale.
- Ce projet repose est une requalification globale et durable des espaces publics du centre bourg, de la RD 991 et de la RD 25 les traversant reposant sur :
 - > Réaménagement des espaces avec mise en cohérence paysagère et fonctionnelle favorisant la sécurité et l'accessibilité (4000 m²),
 - > Mise en valeur des bâtiments (études)
 - > L'aménagement de 31 places de parking et
 - > La Création d'espaces piétons et d'espaces végétalisés
 - > Et le reprofilage de la RD 25 et réaménagement de la RD 991 avec plateaux surélevés
- Ce projet est un mélange de nature (végétation locale), de patrimoine (pierre), et de modernité architecturale (mur béton poli et garde-corps inox).



GOUVERNANCE

▶ Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura

- Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura couvre la moitié Nord du territoire et témoigne également de la qualité des espaces (Bellegarde-sur-Valserine pour une partie de son territoire, Giron, Confort, Lancrans, Champromier, Saint-Germain-de-Joux pour une partie de son territoire, et Montanges). La Communauté de Communes du Pays Bellegardien, adhère également au syndicat mixte du Parc.
 - 25 dispositions dans la charte (éléments de projet) orientent significativement l'urbanisation dont 11 dispositions visent à promouvoir un urbanisme frugal et de qualité :
 1. raisonner au plus juste les besoins de développement des communes en articulant ou en élaborant le projet communal avec l'espace intercommunal.
 2. conforter et développer un réseau de 8 bourgs-centres identifiés.
 3. urbaniser prioritairement dans les bourgs.
 4. densifier les secteurs agglomérés.
 5. favoriser le maintien des commerces locaux dans les bourgs et les villages.
 6. mettre en œuvre des règles d'urbanisme visant à réduire les consommations énergétiques.
 7. rechercher une qualité de vie partagée, confirmer la multifonctionnalité des espaces, réduire la place de l'automobile et faciliter le recours aux déplacements doux.
 8. intégrer la dimension sociale dans les projets d'urbanisme et favoriser l'émergence et la reconnaissance des projets conduits par des collectifs d'habitants.
 9. préserver le patrimoine bâti remarquable, valoriser le patrimoine bâti caractéristique, construire les patrimoines de demain.
10. valoriser les paysages actuels et créer ceux de demain, et attacher une attention particulière aux motifs paysagers prioritaires du territoire.
 11. valoriser les sites patrimoniaux majeurs identifiés, préserver les qualités sonores des sites répertoriés.
 12. porter une attention prioritaire au maintien des trois catégories d'espaces ouverts identifiés.
 13. sur le Pays de Gex, protéger de toute urbanisation les espaces agricoles à vocation affirmée identifiés dans le SCOT et sauvegarder les espaces ouverts en zone périurbaine qui jouent un rôle tampon entre zones urbanisées, espaces naturels majeurs et espaces agricoles à vocation affirmée identifiés au SCOT.
 14. préserver la biodiversité ordinaire en milieux urbain et rural, faire entrer la nature dans l'espace urbain.
 15. préserver et gérer les espaces naturels remarquables et en priorité les cœurs de biodiversité identifiés, ne pas y installer des équipements touristiques lourds.
 16. maintenir en zones naturelles tous les lacs, étangs, mares et leurs berges non aménagées, les zones humides (tourbières, marais...), les berges non urbanisées des cours d'eau, l'ensemble des espaces inondables et des espaces de liberté des cours d'eau non aménagés à ce jour.
 17. éviter la multiplication des équipements permettant la visite de milieux humides, encadrer et éviter la fréquentation et l'équipement des falaises couvertes par des arrêtés de protection de biotopes.
 18. préserver et maintenir les 40 continuités écologiques identifiées.
 19. maintenir 15 coupures vertes identifiées
 20. ne pas dépasser les limites d'urbanisation identifiées dans le Pays de Gex.
 21. préserver et valoriser les 59 paysages remarquables identifiés.
 22. limiter le développement ou l'implantation des activités, structures ou infrastructures de transports infra et supra territoriales qui génèrent une forte consommation d'espaces et impactent l'environnement et les paysages.

- 23. recourir massivement aux énergies renouvelables, mais ne pas construire de centrales photoélectriques de grande taille sur les secteurs naturels et/ou paysagers sensibles, ne pas construire de nouveaux barrages ou seuils sur les rivières.
- 24. ne pas créer de carrières dans les cœurs de biodiversité identifiés.
- 25. limiter les domaines de ski alpin à leur enveloppe actuelle

► Atlas des Paysages et Observatoire des paysages

- L'Atlas des paysages du CAUE de l'Ain et de la DREAL Rhône-Alpes marquent un point de départ dans la mise en œuvre d'une stratégie de paysage. Outre leur phase de diagnostic et d'analyse, ce sont des outils qui mettent en avant une réflexion et un accompagnement sur les paysages naturels et bâtis existants et en devenir.

► Stratégie Montagne 2040

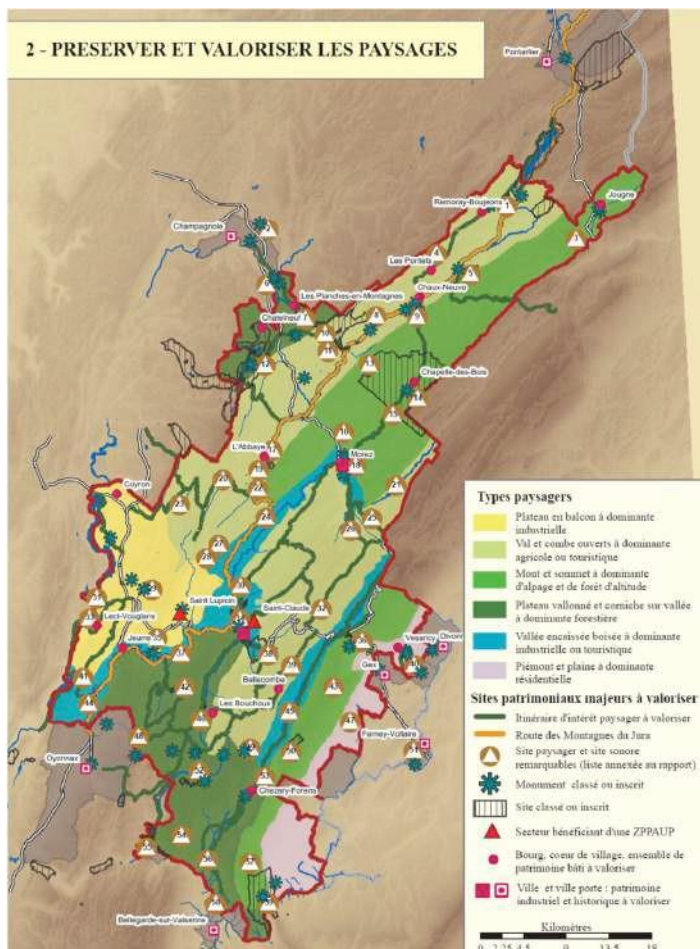
- La région au travers de sa stratégie « Montagne 2040 » impulse des modèles de développement autour d'une montagne attractive en préservant les équilibres naturels et vivants. Les enjeux identifiés par la région sont :
 - > la redécouverte de la montagne,
 - > l'organisation d'une gestion responsable et équilibrée de l'espace,
 - > la préservation et la valorisation des ressources,
 - > l'élargissement et l'adaptation de l'offre touristique.

► Le projet de paysage du schéma d'agglomération franco-valdo-genevois 2 (2012)

- Dans le cadre de ce schéma, 10 projets prioritaires liés au paysage ont été identifiés. Parmi eux, les rives du Rhône et les pertes de la Valserine ont été ciblées pour leur proximité à des limites d'urbanisation ou franges urbaines.
- Le réaménagement des berges du Rhône à Bellegarde constitue donc une prémisses de cette valorisation.

► Le Grand Bellegarde 2030

- L'image directrice qui a été donné en matière d'environnement et paysage est la suivante :
 - > Une armature agri-environnementale à préserver et qui doit participer de la qualité du cadre de vie,



- > Une nature en ville à renforcer : bois des Pesses, Belvédère de Lancrans, Étang de Nièvre...
- > Un fleuve et une rivière qui participent de l'identité locale : des atouts à valoriser,
- > Une réelle biodiversité à préserver.

► La stratégie de développement touristique du Pays Bellegardien

- Rappelons que la stratégie a choisi de prendre appui sur plusieurs traits de l'identité du territoire que sont :
 - > Un rappel permanent de la notion de grandeur, de taille, de gigantisme : marmite des titans, barrage, cirque, crêts, dinosaures...
 - > La présence forte de la nature tant du point de vue des paysages, des espèces, des cours d'eau, etc.
 - > L'existence d'une offre d'itinéraires et d'activités de pleine nature, été comme hiver.
- Le plan d'action va dans le sens de cette signature « grandeur nature » (voir gouvernance économie > tourisme).

SYNTHESE

- La couverture en inventaires et classements sur le Pays Bellegardien témoigne du caractère exceptionnel de son paysage. Les crêtes boisées, les plaines agricoles et rurales, les monts et vallées, offrent une large palette de paysages et des panoramas variés qui changent d'aspect au grès des saisons.
- L'eau, qui a tant façonné la géologie du territoire que participé à son développement (hydroélectricité), constitue une double ressource économique et identitaire. Le Pays Bellegardien bénéficie en effet de monuments naturels façonnés par l'eau : le Pain de Sucre, les Marmites des Géants ou encore les pertes de la Valserine.

Labellisée en 2014 premier « Site Rivières Sauvages », la Valserine constitue un joyau naturel et l'un des plus beaux affluents du Rhône à protéger et valoriser à l'image de la Marque « Terre Valserine » dont le territoire s'est récemment doté.

- La stratégie de développement touristique du Pays Bellegardien va en effet dans le sens d'une mixité des valeurs du paysage :
 - sa valeur patrimoniale par le développement de supports de découverte à l'image du sentier reliant Arlod à Génissiat,
 - sa valeur récréative et esthétique par le biais d'une offre bien fournie en loisirs, détente, sports d'hiver...
- Pour autant, si le nord et le sud donnent une lecture plus apaisée du paysage par des faibles densités et un certain éloignement des nuisances, l'espace urbain souffre d'une image dégradée liée à son passé industriel et à la présence de silhouettes bâties dépréciées aujourd'hui.

Les développements urbains contemporains, les aménagements de l'espace public, la restauration du patrimoine bâti ancien doivent ainsi être attentifs à l'esprit des lieux et aux architectures locales et limiter les pressions sur les milieux et paysages.

- En effet, l'entretien paysager, la revalorisation des paysages dégradés et le développement urbain maîtrisé permettent d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, la gestion et la remise en état des milieux nécessaires aux continuités écologiques.
- Par ailleurs, les paysages du Pays Bellegardien sont particulièrement sensibles et évolutifs.

Le recul de l'agriculture se manifestant par une régression des pâturages, une hausse des surfaces boisées sur les pentes délaissées modifient le paysage et tend à fermer les perspectives.

En milieu de montagne, la préservation de l'outil agricole est nécessaire au maintien d'ouvertures visuelles et à l'identité du territoire.

- Enfin, l'offre d'un cadre paysager attrayant pour les usagers et touristes passe également par la mise en valeur des paysages du quotidien (nature en ville, nature ordinaire, mobilier urbain...).